



Géographie

Pittoresque et Monumentale

DE LA

FRANCE

EN VENTE

1er Fascicule. —	**Paris** et le département de la Seine	4 fr. 50
2e Fascicule. —	**Ile-de-France.** Seine-et-Oise, Seine-et-Marne, Oise, Aisne.	6 fr. 50
3e Fascicule. —	**Picardie, Artois, Flandre.** Somme, Pas-de-Calais, Nord.	6 fr. 50
4e Fascicule. —	**Normandie.** Seine-Inférieure, Eure, Calvados, Manche, Orne.	8 fr. »
5e Fascicule. —	**Bretagne.** Ille-et-Vilaine, Côtes-du-Nord, Finistère, Morbihan, Loire-Inférieure	10 fr. »
6e Fascicule. —	**Maine, Anjou.** Mayenne, Sarthe, Maine-et-Loire.	4 fr. 50
7e Fascicule. —	**Touraine, Orléanais.** Indre-et-Loire, Eure-et-Loir, Loir-et-Cher, Loiret	7 fr. »
8e Fascicule. —	**Berry, Bourbonnais.** Indre, Cher, Allier.	4 fr. »
9e Fascicule. —	**Champagne.** Ardennes, Marne, Haute-Marne, Aube.	6 fr. »
10e Fascicule. —	**Lorraine, Territoire de Belfort.** Meuse, Meurthe-et-Moselle, Vosges, Belfort	4 fr. 50
11e Fascicule. —	**Franche-Comté.** Haute-Saône, Doubs, Jura . . .	4 fr. »
12e Fascicule. —	**Bourgogne.** Yonne, Côte-d'Or, Saône-et-Loire, Ain.	6 fr. 50
13e Fascicule. —	**Nivernais, Lyonnais.** Nièvre, Rhône, Loire.. . .	5 fr. »

PARIS. — Imprimerie de Ch. Gillot, 79, rue Madame

Géographie

Pittoresque et Monumentale

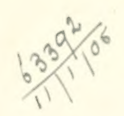
DE LA

FRANCE

GRAVÉE ET IMPRIMÉE PAR GILLOT

POITOU

Vienne — Deux-Sèvres — Vendée



PARIS

ERNEST FLAMMARION, ÉDITEUR

RUE RACINE, 26, PRÈS L'ODÉON

Vienne

Nom — Situation



[illegible] contrent aussi les deux départements de la Haute-Vienne et de la [illegible] dix huitième rang. Il possède des limites naturelles : au N., quelques kilom. du cours du [illegible] Gartempe, puis la Gartempe elle-même, l'Anglin, la Benaise et l'Asse ; au S. quelques kilom. du cours du Salleron, de la Gartempe à nouveau ainsi que de la Vienne ; à l'O. [illegible] de la Vendelogne et de la Dive-du-Nord.

Il est borné au N.-O. par le département de **Maine-et-Loire**, au N.-E. par celui d'**Indre-et-Loire**, à l'E. par celui de l'**Indre**, au S.-E. par celui de la **Haute-Vienne**, au S. par celui de la **Charente**, à l'O. enfin par celui des **Deux-Sèvres**.

Il a été formé en 1793, pour la plus grande partie, de territoires appartenant au Poitou, [illegible] **Touraine** [illegible] fraction du **Berry**.

Histoire

[illegible] ment y ont laissé des traces nombreuses de leur séjour. A Charroux, l'antique *Carrofum*, [illegible] exhumé des objets et des ossements. Gouex possède également trois grottes du même [illegible] salle a plus de 20 m. de profondeur, renferment des ossements ; jadis on y fabriqua des armes et des ustensiles en silex et en os. C'est près de là que l'on a découvert, dans le [illegible] de tumuli disséminés un peu partout, on trouve dans la Vienne une foule de monuments mégalithiques. L'arrondissement de Châtellerault possède des dolmens à Archigny. Le [illegible]

[illegible] à Saint-Saviol [2], dont [illegible] Pérot [3] et des menhirs [illegible] *Pierre [illegible]* et la *Grande* [illegible]. L'arrondissement de Loudun [illegible] *Pierre-du-Marais*, [illegible] d'Ainsai et de Chas- [illegible] dolmens en ruines et [illegible], le menhir brisé de *Nouzilli*, au [illegible] *Pierre Folle*, longue de 17 m., le monument mégalithique le plus important du Poitou. On voit encore une



[illegible]

allée couverte et un demi-dolmen à Saint-Léger-de-Montbrillais, dans le même arrondissement. Dans celui de Montmorillon, on trouve des dolmens à Adriers, à Gouex (*la Buis-* [illegible]), à Moussac (demi-dolmen), à St-Pierre-de-Maillé, à Salles-en-Toulon, à Sillars (plusieurs), au Vigean et un monument mégalithique près de Chiron, à Plaisance. L'arrondissement de Poitiers, enfin, possède : à Andillé, plusieurs groupes de dolmens ruinés (un demeure entier); à Aslonnes, un beau dolmen et le cromlech de Laveiré; les dolmens de Liaigues à Champigny-le-Sec; dans la vallée de la Clouère, à Château-Larcher, des tombelles avec et sans dolmens sur les plateaux de Thorus et d'Arlet; à Frozes, le dolmen de la *Pie* avec des vestiges d'une enceinte de pierres; à Neuville, les dolmens de la *Pierre-Levée-de-Bellefaye* et de *Malvault*; à Nouaillé, deux dolmens renversés; à Poitiers, le dolmen de la *Pierre-* [illegible] trois supports; au Rochereau, un [illegible] le menhir de la Bourdillère, tout en grès et élevé de 4 m.; à Cissé enfin, une allée couverte.

[illegible] cette région fut entièrement



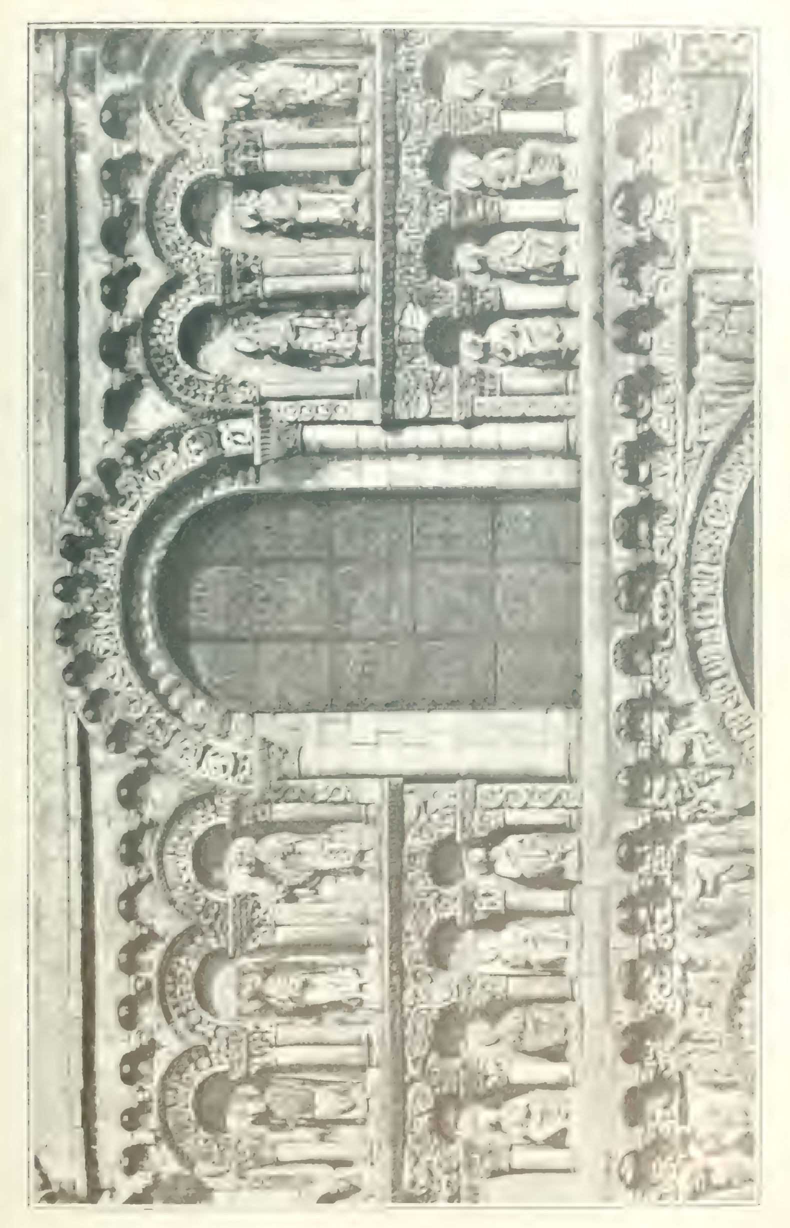
occupée par les peuplades primitives qui précédèrent la venue des Gaulois. La capitale des anciens Pictaves était *Lemonum* (Poitiers), cité importante avant la conquête romaine et prit le nom plus tard de *Pictavum*, du nom de ses habitants les *Pictavi* ou *Pictones*. Comme les autres peuples de la Gaule, les Pictaves fournirent un contingent de troupes à Vercingétorix, lors de la lutte suprême contre César. Après la chute d'*Alésia*, ils restèrent fidèles aux Romains et purent jouir des bienfaits de la civilisation. Poitiers eut des arènes, un aqueduc dont quatre arches se voient encore à Parigné, y amena l'eau de Fontaine-le-Comte, de la Rénière et du Cimeau. Vouneuil-sous-Biard, à l'O. de Poitiers, possède aussi quelques restes de l'aqueduc de Fleury. Les vestiges de camps romains



POITIERS. — Temple St-Jean. Ensemble S. E.

se rencontrent à Château-Garnier, à Genouillé (*La Cloître au Talent*), à Mauprevoir (*la Garenne*), à Saint-Martin-la-Rivière (*Bouneuil*) et à St-Martin-Lars (la *Bergerie*, avec 2 enceintes). Parmi les ruines les plus intéressantes, citons celles d'Herbord à Sanxay, découvertes en 1881 par le Père C. de la Croix et recouvrant une surface d'environ 16 hectares; elles consistent en un temple, en thermes et en un théâtre situé sur la rive d. de la Vonne. Citons encore des ruines au gué de Sciaux, sur la Gartempe, à Antigny; des restes de villes romaines à Chenevelles (*Vermandon*) et à Mairé (*la Motte-Delaunay*), de temple romain à Nouaillé; d'autres débris à Chaunay (*Tassay-Servant*), à Nalliers et à St-Pierre-les-Églises (*Montafilant*). Des sépultures gallo-romaines existent encore à Béthines et à Cenon, où l'on remarque un pan de mur gaulois. On voit dans le parc du château de Clairvaux à Scorbé, deux colonnes milliaires; on en trouve également au château du Fou à Vouneuil-sur-Vienne.

Le christianisme y fut prêché au IIIe s. Saint Hilaire devint un des premiers évêques de Poitiers (350 à 368). C'est à Ligugé que fut établi en 361, par Saint-Martin, le premier monastère de tout l'Occident. Charlemagne en fonda un autre à Charroux en 785. Au XIe s.





POITIERS. — Église Notre-Dame-la-Grande. Façade latérale S.

[illegible]

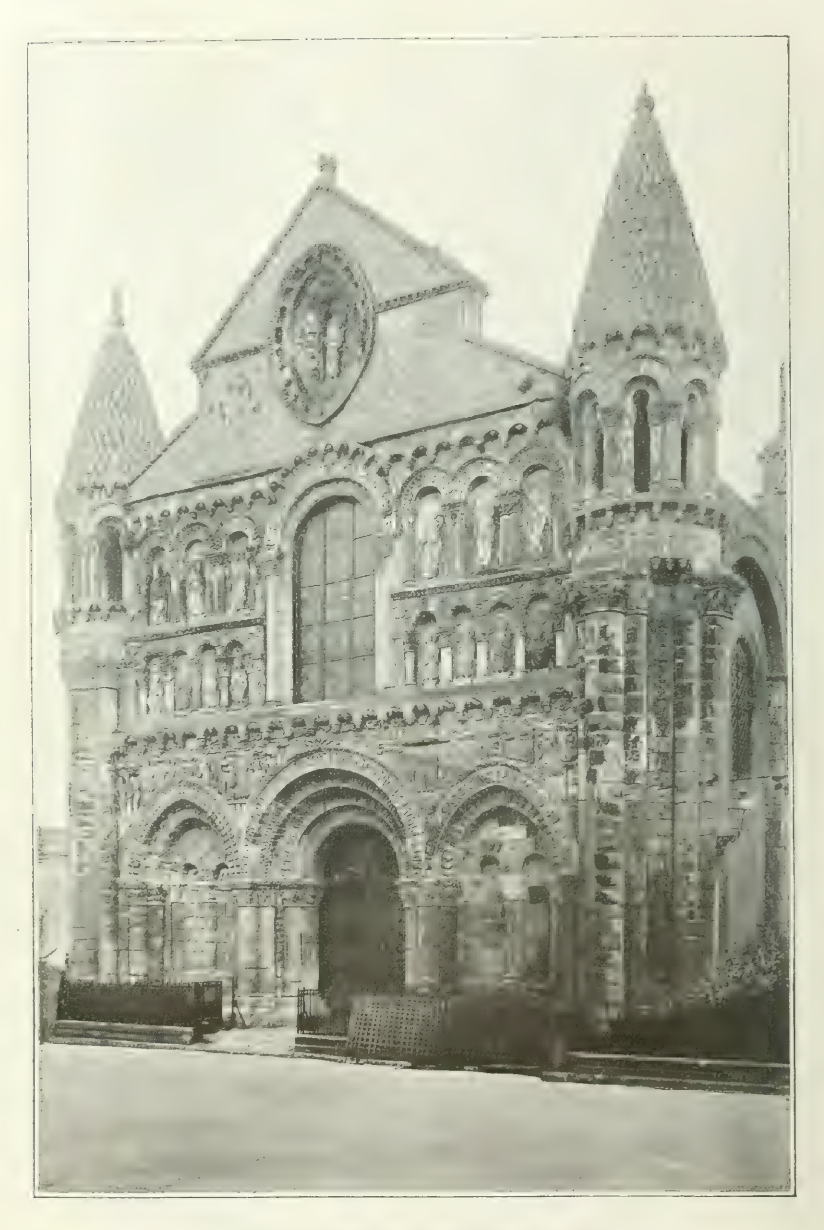


POITIERS. [illegible]

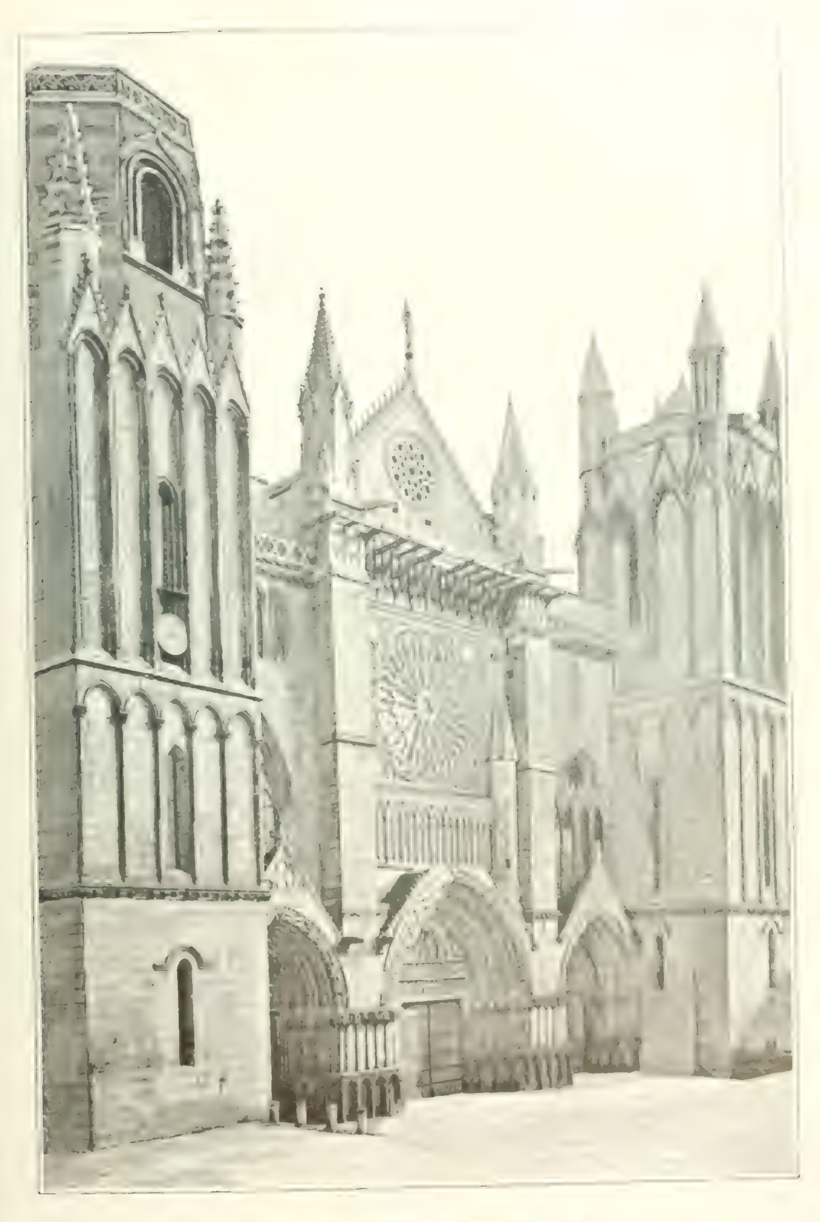
[illegible] passa aux mains de Caribert, puis de [illegible]

En 732, les Arabes maîtres de l'Espagne [illegible] les Pyrénées, [illegible] geant les villes les plus importantes. Ils venaient de s'em[illegible] [illegible] Martel marcha contre eux. [illegible] dant une semaine [illegible] réciproques. Au matin du huitième jour, la cavalerie musulmane s'élança contre les Francs [illegible] un grand nombre des leurs resta sur le champ de bataille. On leur prit un butin [illegible]

Sous les Carlovingiens, Poitiers fit partie du royaume d'Aquitaine, reconstitué par Charlemagne [illegible]



POITIERS. — Église Notre Dame la Grande. Façade O.

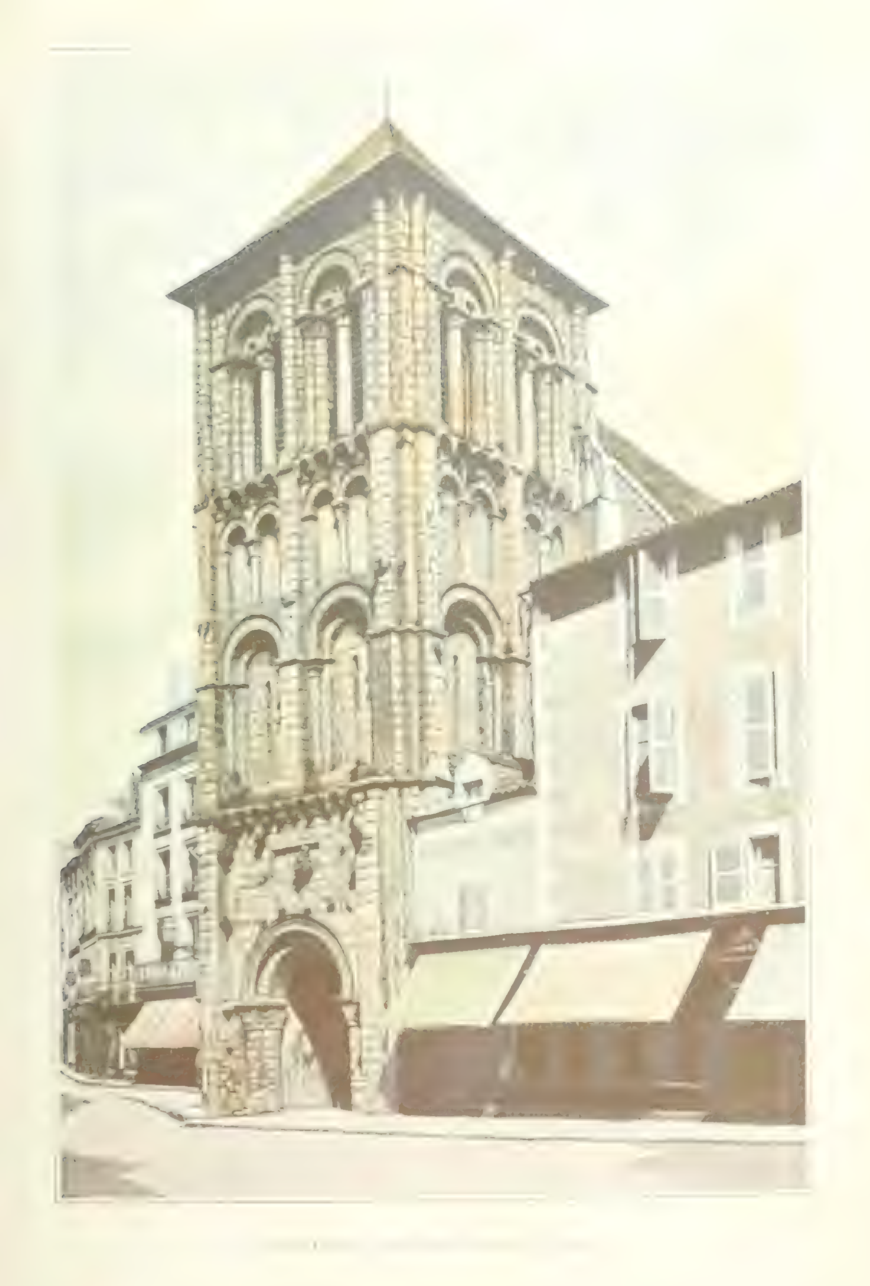


POITIERS. — [illegible]

[illegible] après la signature du capitulaire de [illegible] Charles le Chauve, les seigneurs surent se rendre indépendants. Le Poitou eut des comtes, puis des ducs héréditaires. Un des plus connus parmi ces seigneurs, Guillaume Fier-à-Bras, eut des démêlés avec Hugues Capet, dont il ne voulait pas reconnaître l'autorité. Le fils de Guillaume Fier-à-Bras augmenta l'héritage paternel, institua des écoles et mérita le surnom de Grand. Quant au fils de Guillaume le Grand, sa conduite et ses aventures lui acquirent une autre renommée. Avec le fils de ce dernier se termina la dynastie des ducs d'Aquitaine. Après son abdication en faveur de l'aînée de ses filles, Eléonore, le Poitou avec l'Aquitaine furent apportés en dot à Louis le Jeune, qui l'épousa. Malheureusement le divorce entre les époux, suivi du mariage d'Eléonore avec le comte d'Anjou Henri Plantagenet, héritier de la couronne d'Angleterre, fit passer ces riches provinces sous le sceptre anglais. Eléonore agrandit Poitiers qu'elle affectionnait et se plut à l'embellir. Le Poitou demeura aux mains de Richard Cœur-de-Lion et de Jean-sans-Terre, successeurs d'Henri Plantagenet, jusqu'en 1204, époque à laquelle Philippe Auguste le confisqua avec toutes ses possessions françaises pour venger l'assassinat d'Arthur de Bretagne ordonné par Jean sans Terre. Un fils de Louis VIII le reçut en apanage, Alphonse, dit de Poitiers, qui dut combattre un de ses vassaux révoltés, Hugues de Lusignan. Après la mort d'Alphonse (1271) le Poitou fit retour à la couronne. De 1504 à 1516, il passa



POITIERS. — Porte d'une maison rue du Marché.





POITIERS. — Église de Montierneuf. Abside.

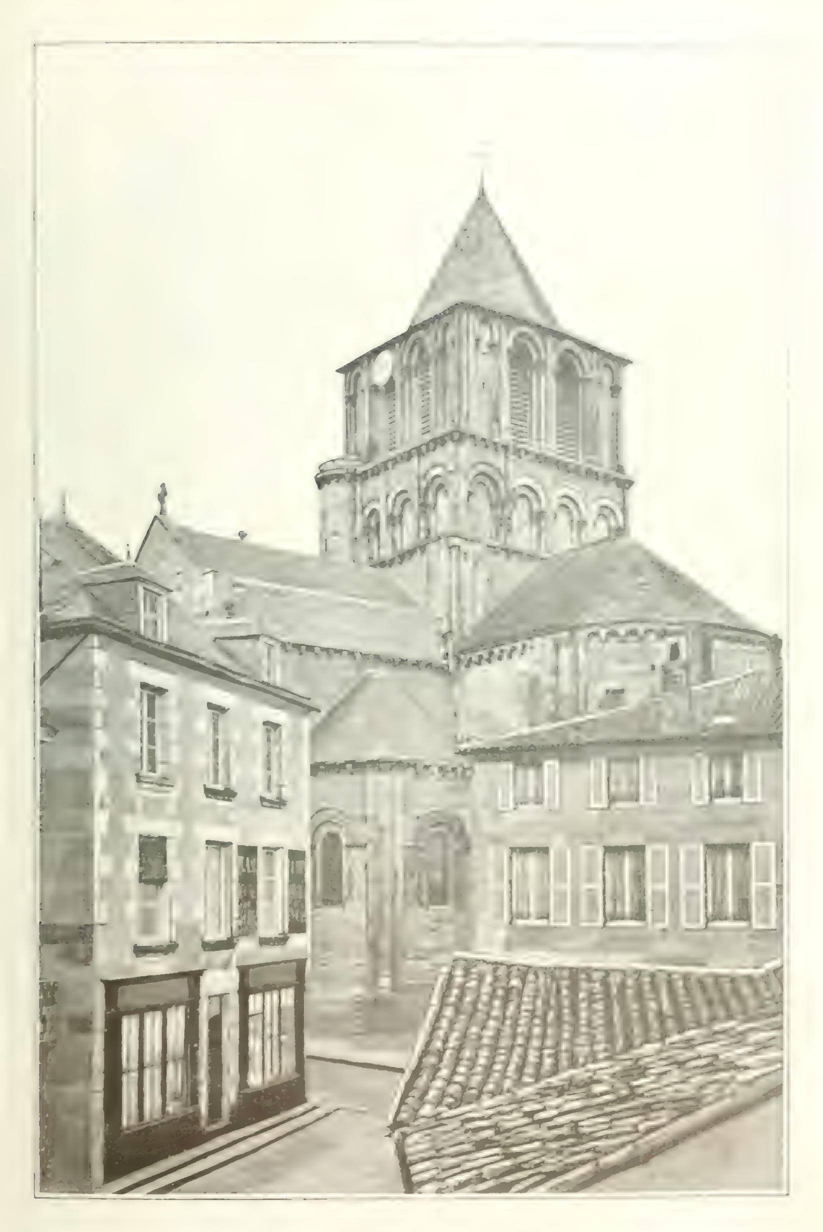








POITIERS. — Hôtel [illegible] Prévôté.



[illegible], diminuait tous les jours sous l'effort des Anglais qui venaient mettre le siège devant Orléans (1428). Jeanne d'Arc parut alors. Elle vint à Poitiers où la cour du Parlement l'examina. La France connut alors des jours meilleurs. Orléans fut repris et Charles VII sacré à Reims. En 1455, les Anglais ne possédaient plus en France que Calais et quelques places secondaires.

La tranquillité de la région ne fut troublée qu'à l'époque des guerres de religion. La Réforme compta de nombreux adeptes à Poitiers où Calvin prêcha lui-même sa doctrine. Prise par les huguenots, cette ville fut reprise quelque temps après par les catholiques [illegible] Coligny vint en [illegible] l'assiéger vainement; le bombardement qu'il lui fit subir



JAZENEUIL. — Église. Portail.

dura sept semaines. Le duc d'Anjou l'attaqua ensuite à Moncontour et le battit. La paix revint avec l'avènement de Henri IV au trône de France.

C'est au XVIIe siècle que se place l'histoire de la possession des religieuses Ursulines: le procès d'Urbain Grandier (1633-1634), qui fut brûlé sur la petite place de Loudun, eut alors un triste retentissement dans toute la France.

En fait, depuis le règne de Henri IV jusqu'à nos jours, le Poitou n'a vu se dérouler sur son territoire aucun événement important. À peine peut-on signaler une conspiration ourdie à Thouars et à Saumur contre la Restauration par le général Berton et qui eut son dénouement à Poitiers. Le général et ses complices y furent jugés et condamnés à mort. L'exécution eut lieu le 17 octobre 1822.

Géologie — Topographie

Dans son ensemble, le département de la Vienne se compose d'une suite de plateaux tantôt ondulés et tantôt [illegible] dont la pente générale est orientée du S. au N.,



[illegible] des principaux cours d'eau et notamment du plus important, la Vienne. Des vallées sinueuses profondément entaillées, comme celle du Clain, par exemple, se sont frayé un passage à travers ces plateaux. Des étangs de peu d'étendue se rencontrent surtout dans les arrondissements de Civray et de Montmorillon. A l'E. de Poitiers, vers le Blanc, on trouve des terres incultes recouvertes de genêts et de bruyères. Au N. la vallée de la Dive est marécageuse. Partout ailleurs les plateaux sont nus ou entrecoupés de taillis et de forêts.

Le point culminant du département, 255 m., se trouve au Signal de Trun, entre la Franche Doire, affluent de d. de la Grande Blourde et la Petite Blourde. La cote la plus basse, 55 m., se retrouve en deux endroits : au confluent de la Creuse avec la Vienne et à la sortie de la Dive du Nord du département.

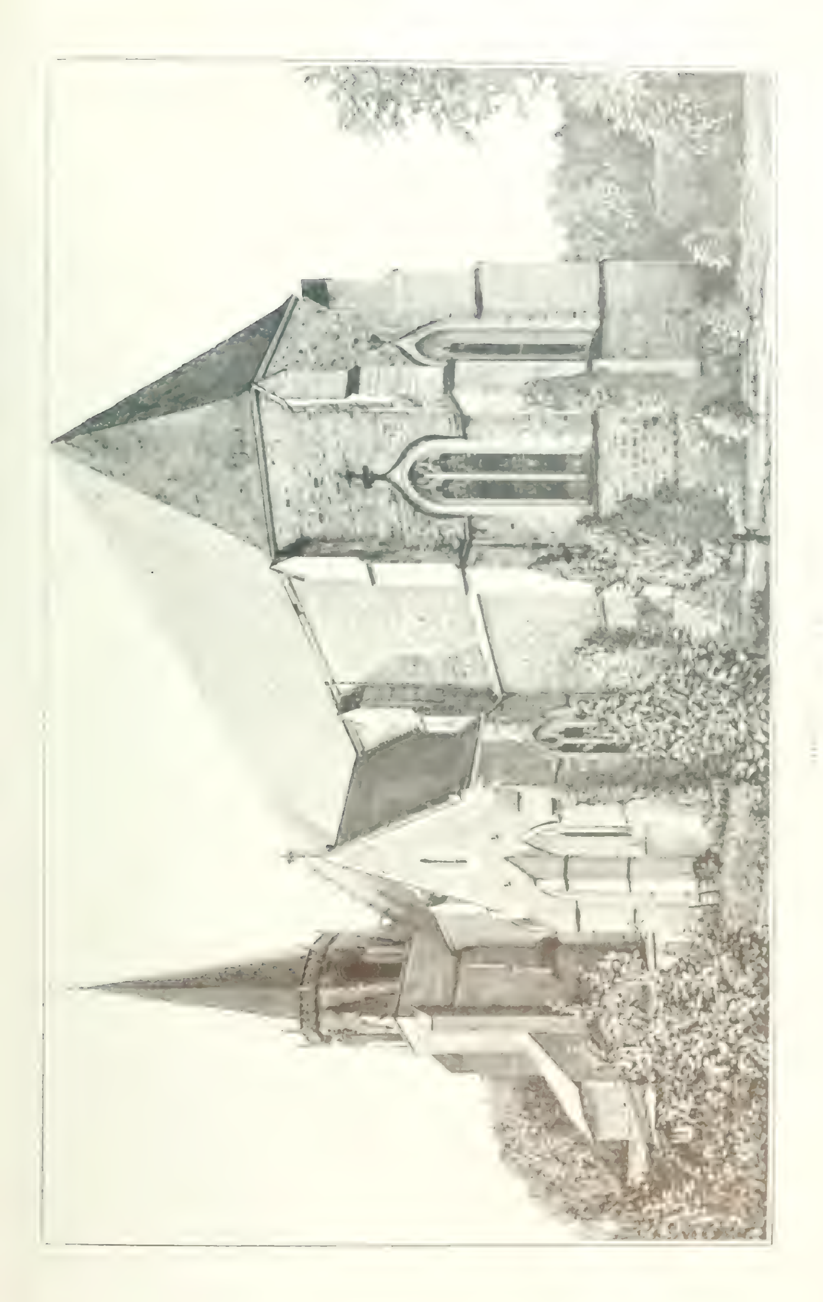
La nature du sol est assez variée dans toute l'étendue du département. Dans la partie septentrionale, on rencontre le terrain *crétacé* (tuffeau) qui occupe l'arrondissement de Loudun et qui se poursuit jusque vers Châtellerault ; on trouve dans ce dernier des grès verts, surtout dans le canton de Lencloître. Aux environs de Poitiers et notamment dans les cantons de Neuville et de St-Julien-Lars, le sol relève du terrain *jurassique* (callovien), dont les calcaires demi-durs fournissent une belle pierre de taille blanche, en gros blocs. La pierre à chaux se trouve dans le terrain jurassique, dans le crétacé au-dessous du tuffeau et dans les terrains éocènes, qui occupent aussi une grande étendue dans le département : ces trois terrains produisent encore des marnes et du sable, des argiles, des grès, dans l'éocène et le crétacé, du silex et de la meulière dans l'éocène. Enfin au S. et à l'E. de l'arrondissement de Montmorillon, vers la limite de la Haute-Vienne, on rencontre la roche granitique.

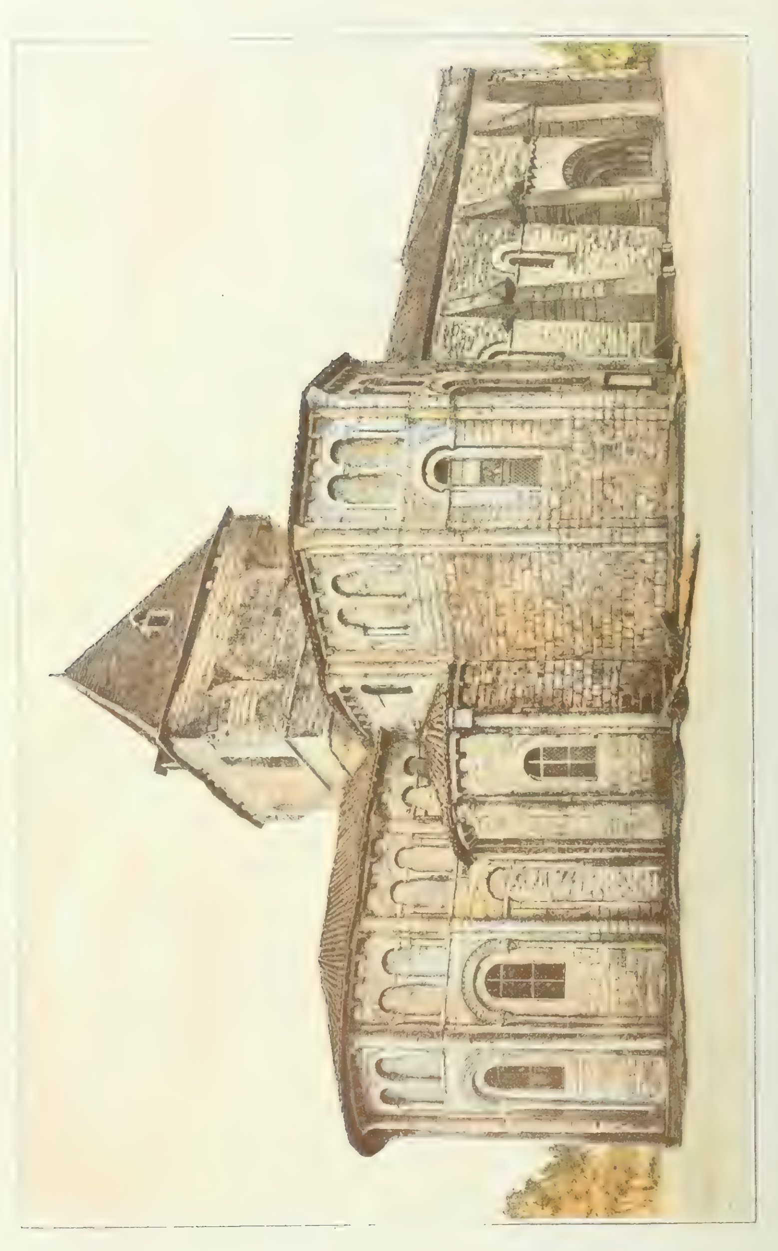
LIGUGÉ. — Église. Portail O.

Hydrographie

La presque totalité des eaux du département s'écoule vers la *Loire*. La *Sèvre Niortaise* réclame une portion du canton de Lusignan et la *Charente* la presque totalité des cantons de Civray et de Charroux.

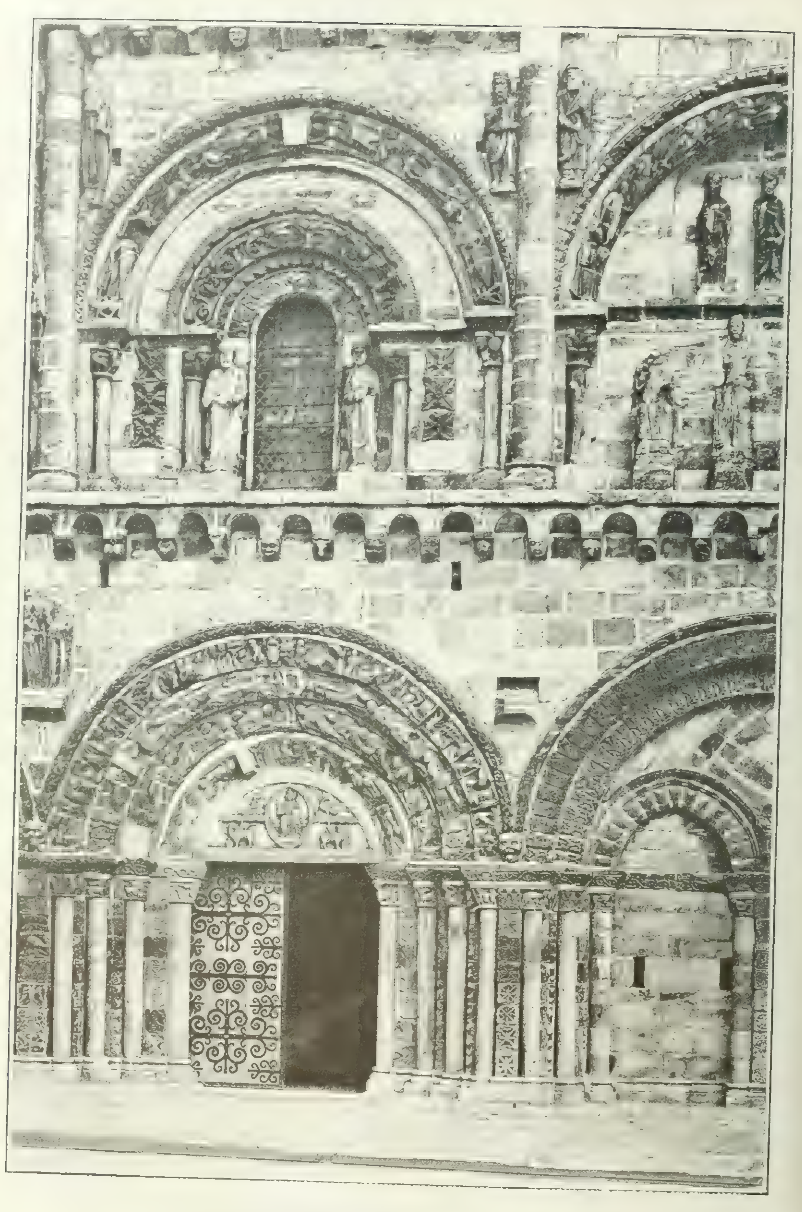
La Loire ne touche pas le département. Son point le plus rapproché, son confluent avec la Vienne, est à 6 kilom. environ à vol d'oiseau de l'extrême pointe N. de l'arrondissement de Loudun. C'est par son affluent, la *Vienne*, qu'elle recueille les eaux du département.







Confolens, qui s'infléchit vers l'O., en un cours sinueux, décrit un arc de cercle dont le sommet est vers Poitiers et vient tomber dans la Vienne en amont de Châtellerault,



CIVRAY. — Église. Portail O. Partie inférieure (fragment).



[illegible] cette jolie rivière profondément encaissée aux eaux claires, reçoit successivement (rive g.) le *Pa[illegible]*, qui traverse l'étang de Combourg et reçoit le trop plein [illegible] moins importants; (rive g.) la *Dive du Sud*, qui décrit de nombreux méandres, arrose Couhé et recueille (rive d.) la *Bouleure*, rivière non moins sinueuse, avant de tomber dans le Clain; (rive g.) la *Vonne*, sinueuse comme les précédents cours d'eau et comme tous les affluents du Clain, qui a sa source dans le département des Deux-Sèvres, coule dans le vallon où ont été découvertes les ruines romaines d'Herbord, passe au pied de la colline qui porte Lusignan, se grossit (rive g.) du *Palais* où tombe (rive g.) la *Rhune*, et gagne le Clain à Vivonne; (rive d.) la *Clouère*, née à la limite du département, au S. O. d'Availles, baigne Gençay, laisse sur sa rive d. le plateau de Thorus couvert de monuments mégalithiques, recueille des fontaines importantes et gagne le Clain à 4 kilom. en aval de Vivonne; (rive d.) le *Miosson*; (rive g.) la *Boivre*, qui a sa source à la limite du département des Deux-Sèvres, coule dans une étroite vallée, contourne Poitiers à l'O., où elle rejoint le Clain; (rive g.) l'*Auzances* dont la source avoisine celle de la Vonne dans le département des Deux-Sèvres, qui se grossit (rive g.) de la *Vendeloigne* et arrose Vouillé; (rive g.) la *Pallue*; — (rive d.) l'*Auzon*, qui recueille par sa rive d. quelques petits affluents; — (rive g.) l'*Envigne*, qui baigne Lencloître et tombe à Châtellerault dans la Vienne près de la Manufacture nationale d'armes; — (rive d.) la *Creuse*, charmante rivière aux eaux claires, qui n'appartient que par sa rive g. et pendant 40 kilom. au département : elle vient du département auquel elle a donné son nom et traverse ceux de l'Indre et d'Indre-et-Loire avant de toucher celui de la Vienne, dans lequel elle s'augmente (rive g.) d'un fort affluent, la *Gartempe*; cette rivière, dont la largeur moyenne dans le département est de 50 m. environ, vient de la Creuse, traverse le département de la Haute-Vienne, pénètre dans celui de la Vienne au S. de Montmorillon, coule parallèlement à la Vienne, traverse Montmorillon, St-Savin, où l'on admire l'un des plus beaux monuments du XI[e] s. que l'on puisse rencontrer en France, son église, fort bien restaurée; se grossit (rive d.) de l'*Anglin*, dont le cours atteint à peine 6 kilom. dans le département; mais cette dernière rivière a (rive g.) deux tributaires qui traversent l'arrondissement de Montmorillon : la *Benaize* et le *Salleron*. La *Benaize*, qui a sa source dans la Haute-Vienne, s'augmente (rive g.) de l'*Asse* et du ruisseau de *Narablon*, arrose la Trimouille et recueille encore (rive d.) le ruisseau de *Corchon* avant de passer dans le département de l'Indre; le *Salleron*, qui coule entre la Benaize et la Gartempe, est aussi originaire de la Haute-Vienne; il sépare quelque temps le département de la Haute-Vienne de celui de la Vienne, se rapproche de la Benaize comme pour s'y jeter, s'en éloigne bientôt à la hauteur de la Trimouille, oblique légèrement au N.-N.-O. et quitte le département, ne s'étant guère accru que de quelques ruisseaux.

En dehors du département, la Vienne reçoit encore : (rive g.) la *Veude*, grossie (rive g.) du *Mable*; (rive g.) le *Négron* qui naît à l'E. de Loudun; (rive g.) par le *Thouet*, la *Dive du Nord*, rivière abondante dont la source est au S. O. de Mirebeau, qui quitte un instant le département, puis y rentre aussitôt pour baigner Moncontour, où elle boit (rive d.) la rivière de *Sauves*, traverse une région marécageuse où lui parvient (rive d.) la *Briande*, coule ensuite canalisée depuis Pas-de-Jeu jusqu'à son confluent avec le Thouet, en amont duquel elle se gonfle encore (rive d.) de la *Petite Maine* accrue (rive g.) de la *[illegible]* qui arrose les Trois-Moutiers, chef-lieu de canton aux environs duquel abondent les monuments mégalithiques.

La *Charente* n'appartient au département que par le demi-cercle qu'elle décrit dans l'arrondissement de Civray; le fleuve a sa source dans le département de la Haute-Vienne, au S.-O. de Rochechouart; il passe ensuite dans le département auquel il a



forme son nom, puis par 155 m., dans celui de la Vienne où son cours, fort sinueux, atteint une quarantaine de kilom. Elle y reçoit (rive dr.) le *Transon*, qui sert un instant de limite commune aux deux départements de la Charente et de la Vienne, laisse Charroux à 500 m. de sa rive d. et, au moment de quitter le département, recueille (rive g.) la *Sonnette*.

La *Sèvre Niortaise*, qui ne touche pas même le département, n'y reçoit aucun affluent; mais les eaux recueillies sur les plateaux de Rouillé et de Saint-Sauvant, au S. O. de Lusignan, vont former les sources de Pamproux, l'une des deux branches de cette limpide rivière.

Étangs. Marais. Si les étangs sont nombreux, surtout dans les arrondissements de Civray et de Montmorillon, en revanche, ils n'ont tous qu'une surface insignifiante. On compte environ 900 hectares pour la totalité de leur superficie.

On ne trouve de marais que dans les vallées de la Dive du Nord et de son affluent la Briande.

Eaux minérales. On compte dans le département un certain nombre de sources ferrugineuses ou sulfureuses qui ne sont pas exploitées. Dans la première catégorie, nous citerons celles de Lhommaizé et de Saint-Cyr; dans la seconde celles de Saint-Cyr, Saint-Genest et de Vendeuvre-du-Poitou. On trouve encore des sources minérales à la Trimouille; celles dites d'Availles-Limouzine, froides, chlorurées sodiques, jaillissent en réalité à Abzac (Charente).

Les seules sources exploitées sont celles de la Roche-Posay, au nombre de 3, alcalines et salines, d'une température de 11°5. Elles jaillissent à 11 kilom. au S. de la ville et sont exploitées depuis 1898. On les utilise pour les usages interne et externe. En 1899, l'établissement a reçu 218 baigneurs et a expédié 5000 litres d'eau.

Climat

Le département tout entier est rangé sous l'influence du climat *girondin*, dont le propre est d'être tempéré. La moyenne de la température annuelle est de 12°, supérieure à celle de Paris, mais inférieure à celle de Bordeaux, ce qui s'explique aisément, d'une part, par l'éloignement plus grand de l'Océan et d'autre part par l'altitude moyenne de la Vienne dépassant celle de la Gironde.

La hauteur moyenne annuelle de la pluie est inférieure à la moyenne annuelle de la France; elle n'est que de 0 m. 50. A Poitiers, cette moyenne s'élève même à 0 m. 68. Les vents dominants sont ceux du S. O., et de l'O.

On compte dans le département cinq postes d'observations udométriques et anémométriques, où sont faites également des observations de toute nature; les postes se trouvent à Poitiers, Buxeuil, Lussac-les-Châteaux, Châtellerault et Montmorillon.

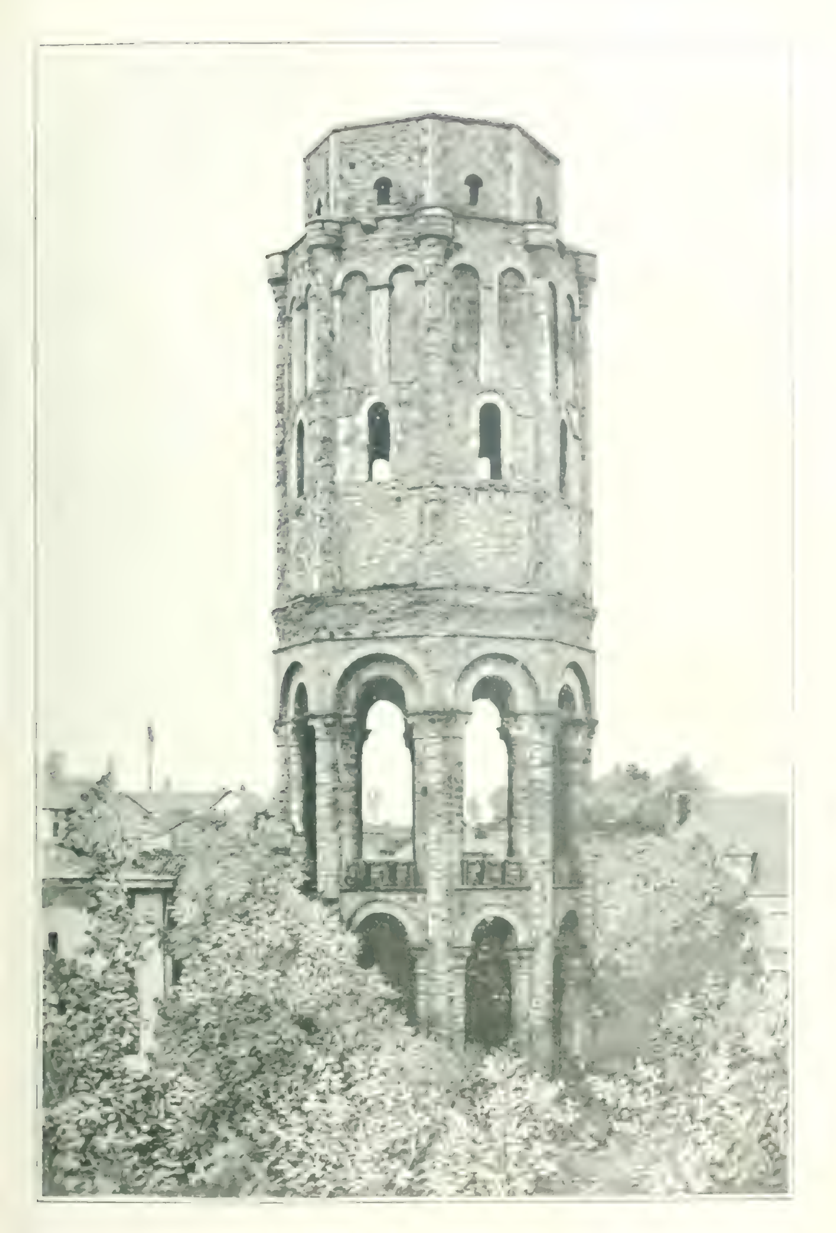
Il existe en outre 8 postes d'observations hydrométriques, dont 3 sur la Vienne, à Availles-Limouzine, Lussac-les-Châteaux et Châtellerault; 2 sur le Clain, à Poitiers et Vivonne; 2 sur la Creuse, à La Roche-Posay et Buxeuil et 1 sur la Gartempe, à Montmorillon. Ces postes annoncent les crues des rivières et préviennent en cas d'inondation.

Divisions administratives

ÉTENDUE : 697 037 hectares (Cadastre).

POPULATION (1901) : 336 065 habitants.

		Arrondissements	Cantons	Communes
Préfecture	POITIERS. . . .	1	10	87
Sous-Préfectures	*Châtellerault*	1	6	51
	Civray	1	5	45
	Loudun	1	4	57
	Montmorillon	1	6	60
		Total. . 5	Total. . 31	Total. . 300





CULTES. [illegible]

[illegible]

Culte protestant. [illegible]

Culte israélite. [illegible]

ARMÉE. [illegible] de Châtellerault [illegible]

JUSTICE. [illegible]

INSTRUCTION PUBLIQUE. [illegible]

[illegible] importante, une **Faculté des sciences**, une **Faculté des lettres** et une **Ecole** préparatoire de médecine et de pharmacie [illegible]

L'enseignement secondaire comprend, pour les garçons, un **lycée** à Poitiers, un collège communal [illegible] ments libres [illegible]

[illegible] école normale d'institutrices [illegible] écoles primaires supérieures [illegible] cours complémentaires [illegible] gnan, Montmorillon et Poitiers.

[illegible]

[illegible] de Poitiers, sous-arrondissement [illegible] de Tours [illegible] région agricole (O.), à la 2[illegible] conservation forestière [illegible], à la [illegible] inspection des Ponts et Chaussées.

Agriculture

La nature très variée du sol dans le département de la Vienne fait qu'il présente des différences marquées au point de vue de sa fertilité. La culture a fait certainement de grands progrès dans ces dernières années ; mais elle pourrait encore être améliorée, même en sol ingrat. L'arrondissement le plus fertile et le mieux cultivé est celui de Civray, où le châtaignier atteint de belles proportions. L'arrondissement de Poitiers produit surtout des céréales, du vin et des légumes ; celui de Châtellerault, du chanvre, des légumes et des fruits, particulièrement dans le canton de Lencloître ; celui de Loudun, de l'orge et du vin blanc estimé (canton des Trois-Moûtiers) ; enfin, dans celui de Montmorillon, on trouve encore une surface considérable occupée par des brandes ou terres incultes. Voici le tableau de la statistique agricole pour les céréales en 1899 :

Cultures	Surface	Production	Cultures	Surface	Production
Froment	100.250 hectares	2.120.990 hectol.	Sarrasin	770 hectares	8.900 hectol.
Méteil	5.250	67.620	Avoine	81.450	2.015.650 »
Seigle	6.810	157.200	Maïs	1.110	12.520 »
Orge	22.450	504.670			

La même année, la pomme de terre a occupé 25950 hectares et fourni un rendement de 1.280.510 quintaux. La culture du topinambour progresse. Voici maintenant le tableau de la production fourragère :

		Hectares	Quintaux		Hectares	Quintaux
Prairies artificielles	Trèfle	17.950	790.020	Betteraves fourragères	9.500	1.501.470
	Luzerne	25.610	1.155.520	Prés naturels	51.980	1.245.280
	Sainfoin	25.920	980.500	Herbages	250	6.650

Les cultures industrielles sont peu importantes et ne comprennent que le colza et le chanvre. Le colza a occupé une surface de 250 hectares et produit 3010 hectolitres de graines. Quant au chanvre, le rendement a été de 4897 quintaux en filasse et de 5976 en graine pour une surface de 850 hectares.

La vigne occupait en 1899 une surface de 16.550 hectares dont 6476 plantés en cépages américains. De 1879 à 1899, le phylloxéra a anéanti 27.425 hectares ; 10.420 hectares résistent encore aujourd'hui. Avant l'apparition de la maladie, un hectare de vigne valait de 3000 à 5000 fr. ; aujourd'hui une vigne greffée de 4 à 5 ans vaut de 5000 à 8000 fr. l'hectare ; le vin blanc valant autrefois de 10 à 15 fr. l'hectol., se paye aujourd'hui de 25 à 30 fr. ; le vin rouge de même, vendu de 20 à 25 fr., est coté de 40 à 45 francs l'hectolitre. Le vin blanc le plus estimé est celui du canton des Trois-Moûtiers (Roiffé, Saix) ; le meilleur vin rouge est celui de l'arrondissement de Poitiers (Bonnes, Champigny-le-Sec, Dissais, Jaulnay, St-Georges) ; celui de Chauvigny, dans l'arrondissement de Montmorillon, est également réputé. La pépinière de Montlouis, qui avait beaucoup contribué à la reconstitution du vignoble, a été supprimée. Il reste encore quelques vignes d'essai et des écoles de greffage (10 en 1899). La récolte de cette même année en vin s'est élevée à 676.550 hectolitres. Les arbres fruitiers les plus répandus sont le noyer, le châtaignier et le cerisier. La production fruitière s'est élevée à 16.970 quintaux de noix, 9600 de châtaignes, 10.580 de prunes et 15.550 de pommes à cidre ayant fourni 12.568 hectolitres de cidre.

La Vienne produit en dehors des légumes ordinaires, des choux à haute tige et des potirons.

Sur environ 85000 hectares de bois et de forêts que renferme le département, on compte 6225 hect. 80 a. de forêts domaniales, dont 5214 hect. 71 a. aménagés en futaie et le reste en taillis sous futaie. Les établissements publics n'en possèdent que 295 hect. 40 a. traités en taillis sous futaie. Les produits de 1899 ont été de 168.451 fr. pour les forêts domaniales et de 9628 fr. pour celles des établissements publics. L'État a effectué, la même année, 185 hectares de plantations en chênes et résineux. Citons, parmi les forêts les plus étendues, celles de Moulière



Industrie

INDUSTRIES EXTRACTIVES

[illegible] de Montmorillon. Outre [illegible] bœufs, on compte plusieurs [illegible] pépinières, poteries et [illegible] de tuyaux [illegible].

INDUSTRIES AGRICOLES. Au premier rang se trouve la **minoterie** : on compte, en effet, [illegible] moulins [illegible]. Citons, en outre, les **brasseries** de Châtellerault, Montmorillon et Poitiers, les **distilleries** et les **vinaigreries** de Châtellerault, Jaulnay, Migné, [illegible], Poitiers, un certain nombre d'**huileries** disséminées un peu partout ; la fabrique de **gluten** de Ligugé ; les **macarons** renommés de Montmorillon. L'industrie du **bois** est représentée par les scieries mécaniques de Châtellerault, Jaulnay et Poitiers, l'usine [illegible] et [illegible] de Chauvigny.

INDUSTRIES MÉTALLURGIQUES. En dehors de la manufacture de Châtellerault, ces industries sont presque nulles. En 1899, on ne comptait dans le département que 5 fonderies de seconde fusion disposant de 7 cubilots. Elles ont produit 520 T. de fonte d'une valeur approximative de 117 040 fr. Les plus importantes se trouvent à Montmorillon qui fabrique, en outre, ainsi que Loudun, des **machines agricoles**. Citons encore de petites forges à Luchapt et à Verrières. La **coutellerie** est centralisée dans les deux bourgs de Cenon et de Naintré, qui comptent 5 usines fort importantes sur les bords du Clain. Cette industrie, qui remonte au XIVe s., très florissante au XVIIIe s., a abandonné Châtellerault, qui n'est plus guère qu'un centre pour la vente. Les principales usines sont celles du Prieuré de Cenon, de Chezelles et de [illegible].

La **manufacture d'armes** de Châtellerault ne date que de 1815 ; son importance est toute récente. Elle comporte un outillage très perfectionné. Elle est seule en France à produire l'arme [illegible] et y fabrique en outre les armes à feu. Le nombre des ouvriers employés y est fort variable. Il a quelquefois atteint [illegible].

INDUSTRIES CHIMIQUES. Elles ne comprennent que les fabriques de **bougies, cierges et chandelles** de Châtellerault, Loudun, Mirebeau et Poitiers.

INDUSTRIES TEXTILES. La **laine** est filée à Marnay, le **chanvre** à Ligugé. La **passementerie**, le **tulle** et les **dentelles** occupent quelques bras à Loudun : les **serges** et les **gros draps** proviennent de Civray, Château-Larcher, Couhé, Lusignan, Poitiers, La Roche-Posay, Saulgé, La Trimouille et Vivonne. Lussac-les-Châteaux possède une corderie.

INDUSTRIES DIVERSES. Une des plus importantes est la préparation des **peaux d'oies** et de **chevreaux** à Poitiers. Il existe des **tanneries** à Verrières et au Vigean : des **mégisseries** à Chauvigny et à Civray. Enfin, Bonneuil-Matours, Iteuil et Vouneuil-sous-Biard possèdent des **papeteries** importantes.

En 1899, on comptait 646 établissements possédant 927 chaudières ou récipients à vapeur et développant une force totale de 6561 chevaux-vapeur dont 204 inactifs.

Commerce

Le département importe de la houille, en provenance des bassins du centre, du nord de la France et de l'Angleterre, des articles d'épicerie et des denrées coloniales, des matières premières, des modes et nouveautés, des meubles, de la librairie, des articles de luxe, des animaux de boucherie, etc.

Il exporte des grains, des vins et liqueurs, des légumes et des fruits, des bêtes de somme, des bestiaux (pour l'approvisionnement de Paris, le département a occupé le 4e rang de la région O.), des pierres de taille et des pierres meulières, de la coutellerie, des peaux ouvrées.

Poitiers possède une Chambre de commerce dont la circonscription embrasse tout le département de la Vienne. Parmi les 126 succursales de la Banque de France, cette ville a occupé le 76e rang pour l'ensemble de ses opérations.

Ajoutons que, sur les 60 kilom. des trois rivières navigables du département, le trafic est nul. Le bateau à vapeur mis à flot en 1882, en amont du barrage de Châtellerault, sur la Vienne, n'est utilisé que pour le transport des voyageurs entre Châtellerault et Cenon et seulement dans la belle saison.



Voies de communication

	kil.
Chemins de fer (voie normale)	574.000
(voie étroite)	52.000
Routes nationales	[illegible]
Chemins vicinaux de grande comm.	[illegible]
ordinaires	[illegible]

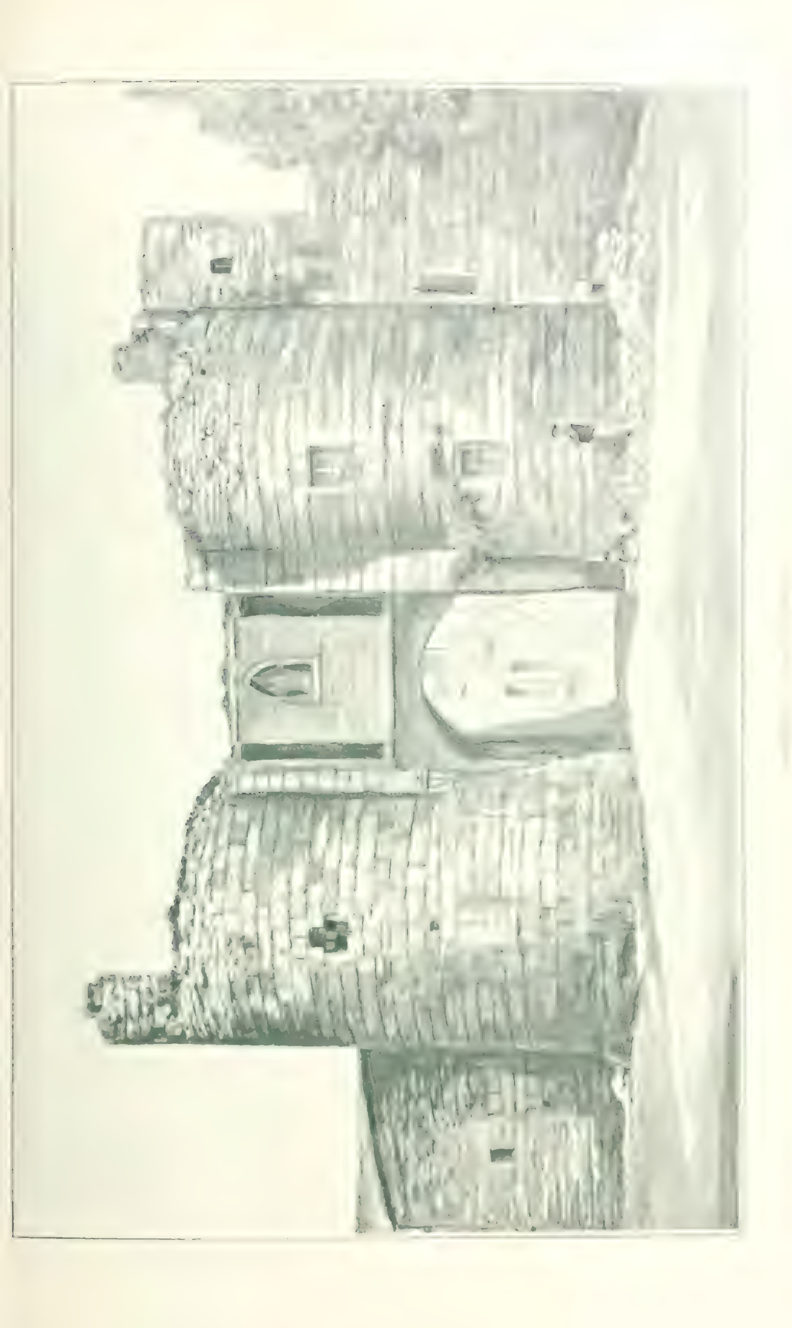
Rivières navigables	kil.
Vienne (du confluent avec la Creuse au port de Chitré)	[illegible]
Creuse (derniers kilom. du cours)	8.000
Dive-du-Nord (de Pas-de-Jeu à la sortie du département)	17.000



OITIERS, paisible cité bourgeoise, occupe une situation très pittoresque sur un plateau rocheux dont les pentes, fort raides, s'abaissent au S., à l'E., et au N., vers la rive g. du Clain, à l'O. vers la rive d. de son affluent, la Boivre, qui le rejoint au N. de la ville. A part un isthme étroit au S. O. que franchit, en tunnel, la voie ferrée de Paris à Bordeaux, la capitale du Poitou est complètement entourée par ces deux rivières, au delà desquelles s'étendent les faubourgs. Le promontoire sur lequel la ville est assise fait partie géologiquement du détroit jurassique reliant le bassin de Paris à celui du Sud-Ouest. C'est par ce seuil, resserré entre les terres granitiques de la Vendée et du Limousin, que passèrent les armées ayant Paris pour objectif ou cherchant à atteindre les provinces méridionales. Ainsi se trouvent expliqués tous les faits mémorables de l'histoire qui se sont déroulés à Poitiers ou dans ses environs immédiats.

Poitiers est une des villes les plus intéressantes de la France; ses monuments religieux, ses musées, ses vieux hôtels et ses maisons anciennes retiennent l'attention du touriste et de l'archéologue, qui aiment à parcourir ses rues étroites, tortueuses, montantes, à contempler de la terrasse de Blossac la jolie vallée du Clain, au bord duquel sont amarrées des barques nombreuses. Jadis la profonde rivière aux eaux claires serpentait à travers des prairies, aujourd'hui remplacées sur la rive g. par des jardins fleuristes et potagers, divisés à l'infini et d'où émergent de petits chalets rudimentaires dont les toits coupent la verdure. Le terrain se relève sur la rive d. et l'on y découvre de grands établissements militaires, des couvents et des casernes. Outre une ligne circulaire de boulevards bien ombragés, quelques percées nécessitées par le passage de lignes de tramways y ont répandu un peu d'air et de lumière autour des anciens monuments ou bien ont fourni l'emplacement nécessaire à l'érection ou à l'agrandissement de monuments modernes.

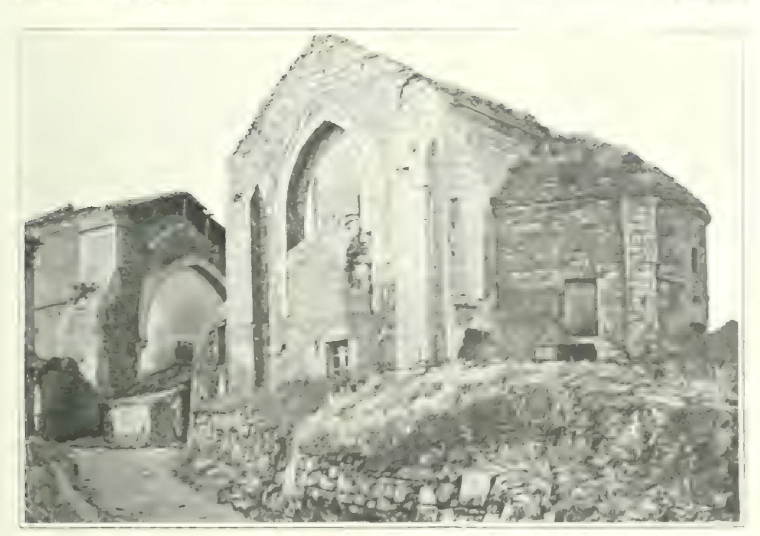
Le plus vieux monument de Poitiers est le *Dolmen* de la Pierre-Levée, au faubourg St-Saturnin. Signalons ensuite les quatre [illegible], seuls restes de l'Aqueduc romain, à 2 kilom. S. O. de la ville, sur la route de Bordeaux. Un monument du VII[e] s., l'*Hypogée martyrium*, a été découvert en 1879 sur les hauteurs des Dunes, sur la rive d. du Clain, au-dessus de la Pierre-Levée. A l'époque romaine Poitiers eut des *Arênes* dont les restes sont enclavés dans une propriété privée, des *Thermes* sur l'emplacement desquels on édifia au XI[e] s. l'*église St-Germain*. Le *Temple St-Jean* ou *Baptistère* (IV[e] s.) est l'un des édifices chrétiens les plus vieux de la France, sinon le plus vieux; comme son nom l'indique, il servait aux baptêmes par immersion, et l'on voit encore la piscine où l'on plongeait les néophytes. L'édifice porte la trace visible de ses divers exhaussements et des transformations subies. Parmi les monuments religieux, outre l'église St-Germain, un autre a des parties remontant au XI[e] s., l'*église de Montierneuf*, ancienne abbatiale que consacra le pape Urbain II en 1096, altérée au XIII[e] s.; le chœur en est d'une légèreté remarquable et comporte des arcades au pourtour. Plusieurs églises datent du XII[e] s., mais un certain nombre en a été désaffecté: nommons parmi ces dernières: *St-Nicolas*, dont on retrouve quelques vestiges dans la cour d'un hôtel; *St-Porchaire*, remaniée au XVI[e] s., et dont on voit quelques restes dans la rue du même nom; *St-Hilaire-la-Celle*, dont quelques parties sont encastrées dans le couvent des Carmélites; *St-Cybard*, dont un bas-côté est conservé dans la chapelle des sœurs de la Miséricorde. Au premier rang des autres brille *Notre-Dame-la-Grande*, aujourd'hui complètement isolée et restaurée, mais dont la nef est affreusement peinte. La partie la plus intéressante est la façade, toute ornée de sculptures; à l'intérieur une belle fresque du XIII[e] s. orne la voûte de l'abside. *St-Hilaire-le-Grand*, presque entièrement restauré, dont le chœur construit au-dessus





CHAUVIGNY — [illegible]

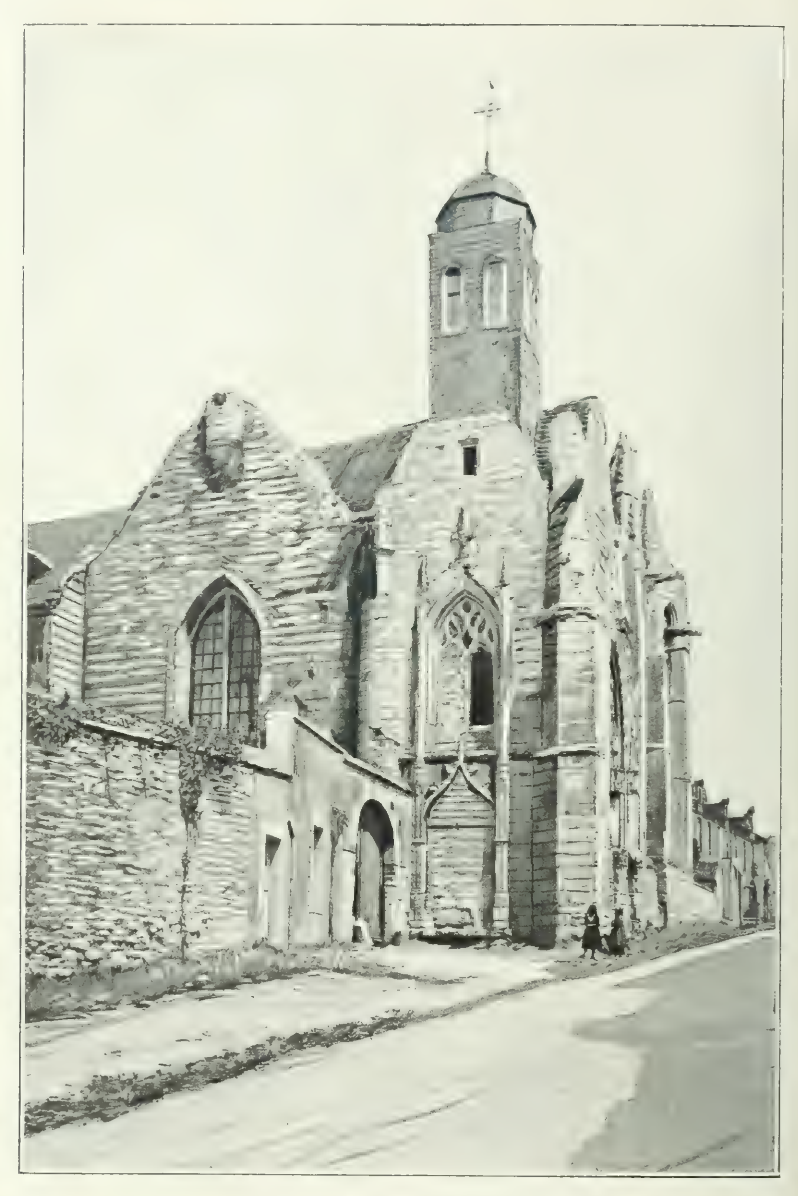
[illegible]



MONCONTOUR. — [illegible]

[illegible]

[illegible] Clain, remaniée au xve s., on voit encore quelques vestiges : tour isolée, parties de remparts. Au point opposé de la ville, au S.-O., on retrouve la plus grande partie des murailles avec tours [illegible] murailles au S. et à l'O. Le *Palais de Justice* est installé dans l'ancien Palais des ducs d'Aquitaine [illegible] *de Mauberjon* que l'on devrait bien restaurer et isoler des maisons particulières qui l'entourent. A l'extrémité de la salle des Pas Perdus on remarque les trois immenses cheminées qui en occupent toute la largeur et dont des vitraux dissimulent les conduits apparents extérieurement. [illegible] remarque le Portail (xvie s.), est devenu l'École normale d'instituteurs. Du xviie s., Poitiers possède : la *Chapelle* du lycée, établi dans l'ancien collège des Jésuites et où l'on remarque un retable et des boiseries de l'époque dans la sacristie ; la *Chapelle* du grand séminaire, qui occupe un ancien couvent de Carmélites.



LOUDUN. — Église St Hilaire du Martray.



[illegible]

[illegible] *[illegible]* avec une belle fenêtre, etc.

[illegible] trouvées dans la région, etc., le tout installé dans le bâtiment du moyen âge connu sous le nom

[illegible] chapelle attenante à l'ancien *Hôtel de [illegible]* [illegible] et XVIII[illegible] [illegible] premier étage avec une salle de réunion.

Le *M*[illegible] est installé dans l'Hôtel XV[illegible] et XVI[illegible] s. qu'il a légué, comprenant un rez-de-chaussée et un étage dont toutes les pièces renferment des peintures, des dessins, des estampes, de la sculpture, des objets d'art de toutes sortes. Le *portail* de l'ancienne *Église des Augustins*, œuvre d'artistes du cru, les frères Girouard, a été réédifié sur la *Rue Victor-Hugo* et sert d'entrée à la propriété. Un petit musée d'*Histoire naturelle* est encore installé à l'Hôtel de Ville. La *Bibliothèque municipale* et la *Bibliothèque universitaire* sont logées côte à côte dans la vieille église Saint-Germain. La première renferme 220 incunables (le plus ancien date de 1479), 68 000 volumes et plus de 400 volumes de manuscrits (depuis le VIIe s.), dont un certain nombre fort remarquables, ornés de miniatures et revêtus de somptueuses reliures. La Bibliothèque universitaire compte 15000 thèses et 54 000 volumes; celle du Grand Séminaire renferme plusieurs beaux manuscrits du XVe s.

Poitiers a élevé, dans le petit *Square de la République* qui précède le Lycée, un *Monument aux Enfants de la Vienne* morts en 1870-1871.

Aux environs se trouve **Ligugé**, où l'on remarque l'*église* ogivale du XVe s. et l'*abbaye* bénédictine qui remplace l'antique abbaye fondée par saint Martin au IVe s.

CHATELLERAULT, qui grandit autour du Château, élevé au IXe s. par le vicomte Airaud est, grâce à sa Manufacture d'armes, une ville industrielle. Agréablement située sur la rive d. de la Vienne, elle se relie au faubourg de Châteauneuf, sur la rive g., par deux ponts, l'un, construit de 1565 à 1609, composé de 7 arches en pierre et terminé sur la rive g. par deux grosses tours; l'autre récent, tout en ciment armé, situé un peu en amont du premier et desservant la Manufacture. Au centre de la ville se trouve la belle *Promenade de Blossac* qui ressemble plutôt à une vaste place, en bordure de laquelle se trouvent hôtels, banques, beaux magasins, Théâtre, Hôtel de Ville, etc. Entre Blossac et la Vienne, aux quais malheureusement irréguliers, s'étendent des rues étroites bordées parfois de maisons du XVIe s. L'extrémité S. de la Promenade s'achève par un fort joli *square*, dans lequel on a utilisé, pour la maison du gardien, une façade en bois de vieille maison démolie en 1898 et que domine un *Château d'eau* dont le faîte est couronné par une statue de femme personnifiant la Révolution française. A l'Hôtel de Ville est annexé un petit *Musée* de formation récente. L'*Église St-Jean-Baptiste* (1469), que termine une flèche élancée, a été agrandie et restaurée de nos jours. L'*Église St-Jacques* (XIe et XIIe s.), également restaurée et à laquelle on avait ajouté en 1845 deux clochers alourdissant l'aspect de l'édifice, possède une façade imitée de celle de N.-D. la Grande à Poitiers. L'*Eglise St-Jean l'Évangéliste*, construite en 1878 dans le style du XIIIe s., s'élève dans le faubourg de Châteauneuf. L'ancienne église des Cordeliers abrite un gymnase aujourd'hui. Parmi les constructions de la Renaissance encore debout, nous citerons l'*Hôtel Sully*, bien restauré, avec quelques autres maisons qui l'avoisinent.

CIVRAY est une simple bourgade bâtie sur la rive d. de la Charente, dont les bords sont assez agréables à regarder du haut du *Grand Pont*. Cette fraîche rivière y forme une île sur laquelle est jeté un double pont à dos d'âne plus ancien. Le monument le plus remarquable de la ville est l'*église Saint-Nicolas* (XIIe s.), dont la façade est ornée d'un triple portail à la partie inférieure, séparée par une frise de la partie supérieure, qui se compose d'un triple rang d'arcades correspondantes; un clocher octogonal terminé par une lanterne se dresse à la croisée: l'intérieur renferme quelques curieuses sculptures du XIIIe s., malheureusement peintes. A droite de l'église se voit une *maison* à tourelle et balcon d'angle. On en trouve encore quelques autres assez intéressantes dans l'intérieur de la ville. Nommons, dans la *rue Louis XIII*, l'*Hôtel de la Prévôté* à pignons sculptés, précédé d'une tourelle d'escalier décorée d'une belle fenêtre.

A l'angle de la *Place d'Armes* on en voit une du XVe s. renfermant une grande cheminée au rez-de-chaussée et flanquée d'une tourelle d'escalier. Sur la rive g. de la Charente on trouve des vestiges de tours et des pans de murs dépendant de l'ancien château qui s'élevait sur un promontoire rocheux. Plus loin, bordant la route de Genouillé, la *chapelle de St-Clémentin*, jadis dépendance d'une Commanderie de Templiers, a été convertie en grange.

LOUDUN, dont l'étendue est aujourd'hui hors de proportion avec le nombre de ses habitants, est une cité fort ancienne et bien déchue de son importance d'autrefois. La Révocation de l'Édit de Nantes ruina son industrie. Ses rues sont étroites, enchevêtrées les unes dans les autres,



presque sans places; l'herbe y pousse un peu partout. Elle est dominée par un grand *Donjon* carré (XIIe s.), flanqué de solides contreforts, seul reste du Château que Richelieu fit démanteler et qui occupe le point le plus élevé de la ville. Tout proche et sur le même tertre se trouve une belle *Promenade* dont la vue s'étend sur l'*Église St-Hilaire-du-Martray*, l'*Hospice* (XVIIe s.) et la plaine environnante. Ses anciens remparts, dont on aperçoit encore quelques vestiges, ont été transformés en une belle promenade entourant la ville. Une seule porte est encore debout, la *Porte du Martray*, flanquée de tours du XVe s.

L'*Église Ste-Croix* (XIe, XVe et XVIe s.), aujourd'hui transformée en marché, a le transept g. orné d'une belle fenêtre; on remarque à l'intérieur les énormes piliers cylindriques du chœur. L'*Église St-Pierre-du-Marché* (XIIe, XIVe et XVIe s.), restaurée à l'intérieur, a un riche portail du XVIe s., mais dont les sculptures sont bien effritées; son clocher se termine par une flèche en pierre (XVe s.). L'*Église St-Hilaire-du-Martray* (XIVe et XVe s.), dépendant d'un couvent, incendié le 20 novembre



BOURNAND. — Allée couverte de la Pierre-Folle.

1568 par les Huguenots, comme le rappelle une inscription dans l'église, à l'intérieur de laquelle on remarque trois belles arcades sculptées, ouvrant sur des chapelles latérales séparées à l'extérieur par des pignons. Le *Couvent des Carmes* renferme une belle salle capitulaire (XVe s.).

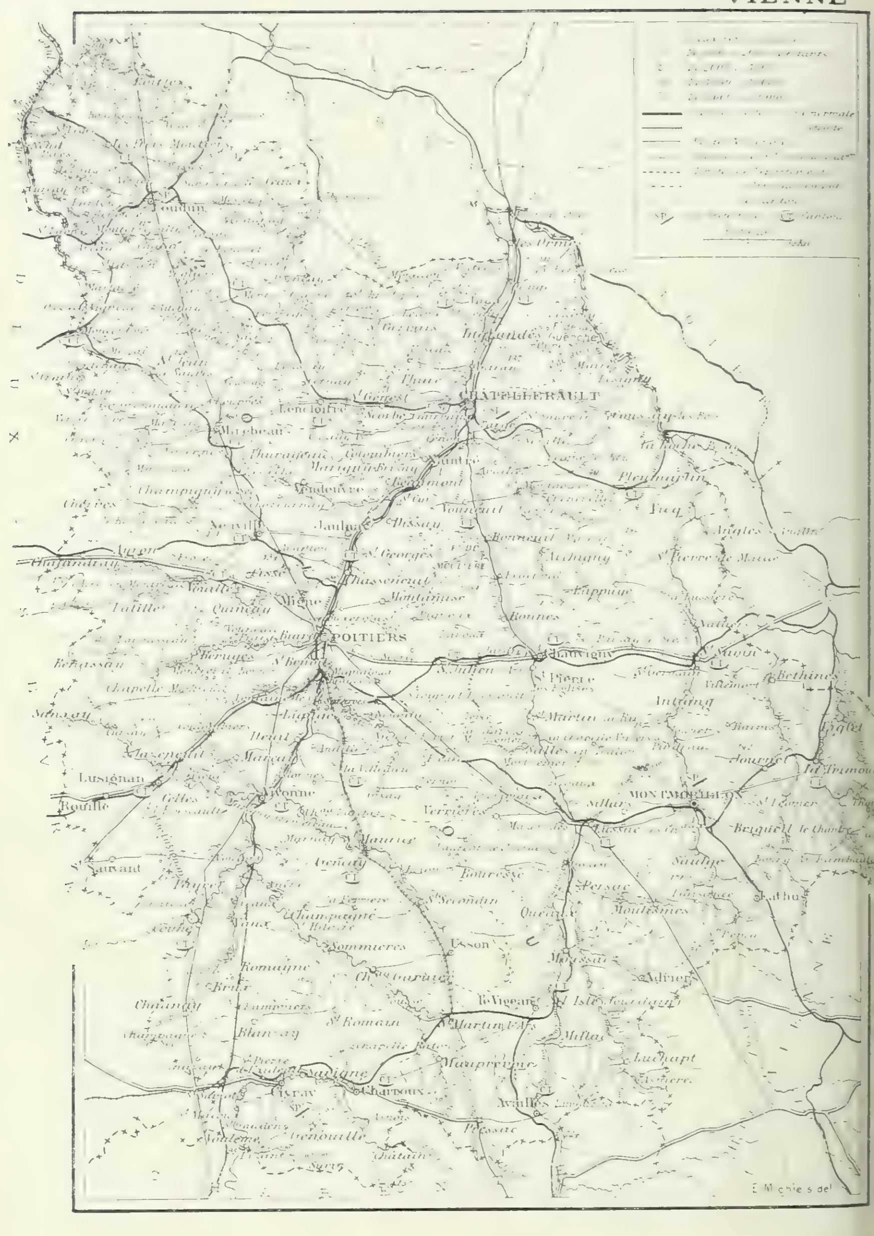
Un grand édifice moderne abrite l'*Hôtel de Ville* et le *Palais de Justice*; devant la façade et au milieu d'un petit *Square* se dresse la statue de *Théophraste Renaudot*, né en 1586. La *Sous-Préfecture* est installée dans un hôtel de 1722, la *Poste* dans une maison à tourelle restaurée. Outre quelques vieux *Hôtels* en pierre, avec façades sculptées (XVIIe et XVIIIe s.), on rencontre encore un certain nombre de *Maisons* en bois. Des restes de la *Chapelle St-Léger* et du *Prieuré de N.-D. du Château* (XVe s.) sont enclavés dans des propriétés privées.

MONTMORILLON est agréablement situé sur les deux rives de la Gartempe, que franchissent deux ponts, dont l'un, ancien, est fort pittoresque. Dans son voisinage, un promontoire rocheux cachant une grotte domine la rive g. Sur le roc s'appuient, outre de vieilles maisons, l'*Église Notre-Dame* et une *Tour* moderne que couronne une statue dorée de la Vierge. *Notre-Dame* (XIIe et XIIIe s.) est bâtie sur crypte (XIe s.); les seules parties non remaniées sont l'abside et le bas de la façade O. De la terrasse plantée de tilleuls qui se trouve à g. on jouit d'une jolie vue sur la ville et sur la rivière bordée de jardins. Au sommet du coteau, entre la Gartempe et la



Liste des Monuments historiques

VIENNE


POITIERS
CHATELLERAULT
MONTMORILLON
Loudun
Lencloître
Mirebeau
Jaulnay
Vendeuvre
Dissay
Chauvigny
St Pierre les Eglises
Lusignan
Rouillé
Vivonne
Gençay
Lussac
Persac
Queaux
Moussac
Adriers
Usson
Le Vigeant
Bouresse
Verrières
Champagné
Sommières
Romagne
Civray
Savigné
Charroux
Availles
Luchapt
Mauprevoir
Genouillé
Pleumartin
Angles
La Trimouille
Saulgé
Lathus
E. Michiels del

Deux-Sèvres

Nom — Situation



[illegible]

[illegible] le sépare du département de la Vendée.

[illegible] Maine-et-Loire [illegible] Vienne [illegible] Charente [illegible] Charente-Inférieure [illegible] Vendée.

[illegible] Poitou [illegible] Saintonge [illegible] de l'Aunis.

Histoire

[illegible] Taizé, groupe de 4 dolmens au S. du village; un autre est situé sur la rive dr. du [illegible] dont la table mesure 8 m. de longueur, à la Mothe-Saint-Héraye (dolmen de Ville [illegible] les vallées du Thouet et de ses affluents, de la Belle, de la Boutonne, c'est-à-dire la



NIORT. — Église N.-D. Clocher, côté S.-E.

région de la Gâtine, très boisée à cette époque, et la partie de la Plaine coupée de ravins. Le Marais, au sol marécageux et recouvert par les eaux, ne pouvait leur convenir.

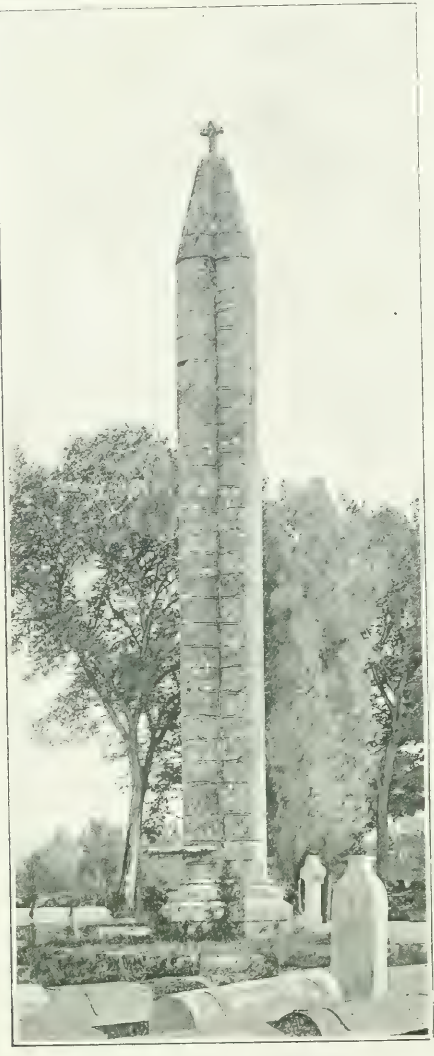
A ces populations primitives succédèrent des *Pictavi* ou *Pictones* appartenant à la race celtique. Comme les autres peuples gaulois, ils fournirent des contingents à Vercingétorix, dans l'effort suprême qu'il tenta contre les Romains. Après la chute d'*Alésia* ils ne subirent pas la domination de César sans faire quelques tentatives de révolte. Mais il fallut subir le joug du vainqueur. La région fit partie de l'Aquitaine. Il reste peu de vestiges de l'époque gallo-romaine. Signalons, au hameau de Bessac, c. de Périgné, les restes d'un édifice gallo-romain ; à Mazerolles, à côté, une grande mosaïque ; à Rom, au bord de la Dive, quelques vestiges de la station de *Rauranum*, où vécut quelque temps le poète Ausone. Le musée d'antiquités de Niort renferme des objets des époques préhistorique, gauloise et romaine : silex, poterie, monnaies gauloises et romaines, etc.

La seule ville qui date de l'époque romaine est Melle (*Metallum*). Les premières constructions sur l'emplacement actuel de Niort remontent peut-être aussi à cette époque. Parthenay grandit surtout au XIe s. autour du Château dont l'église N.-D. de la Couldre était la chapelle. Bressuire eut la même origine à peu près vers la même époque.

A la domination romaine succéda celle des Wisigoths, qui



englobèrent la région dans leur royaume éphémère. Après la victoire de Vouillé remportée sur Alaric par Clovis, ce royaume passa sous l'hégémonie des Francs. Sous le sceptre des Mérovingiens, un certain nombre de villes s'accrurent tellement en importance qu'elles battirent monnaie. Citons Melle, dont le musée de Niort possède la série complète, Ardin, Javarzay, Thouars, etc.

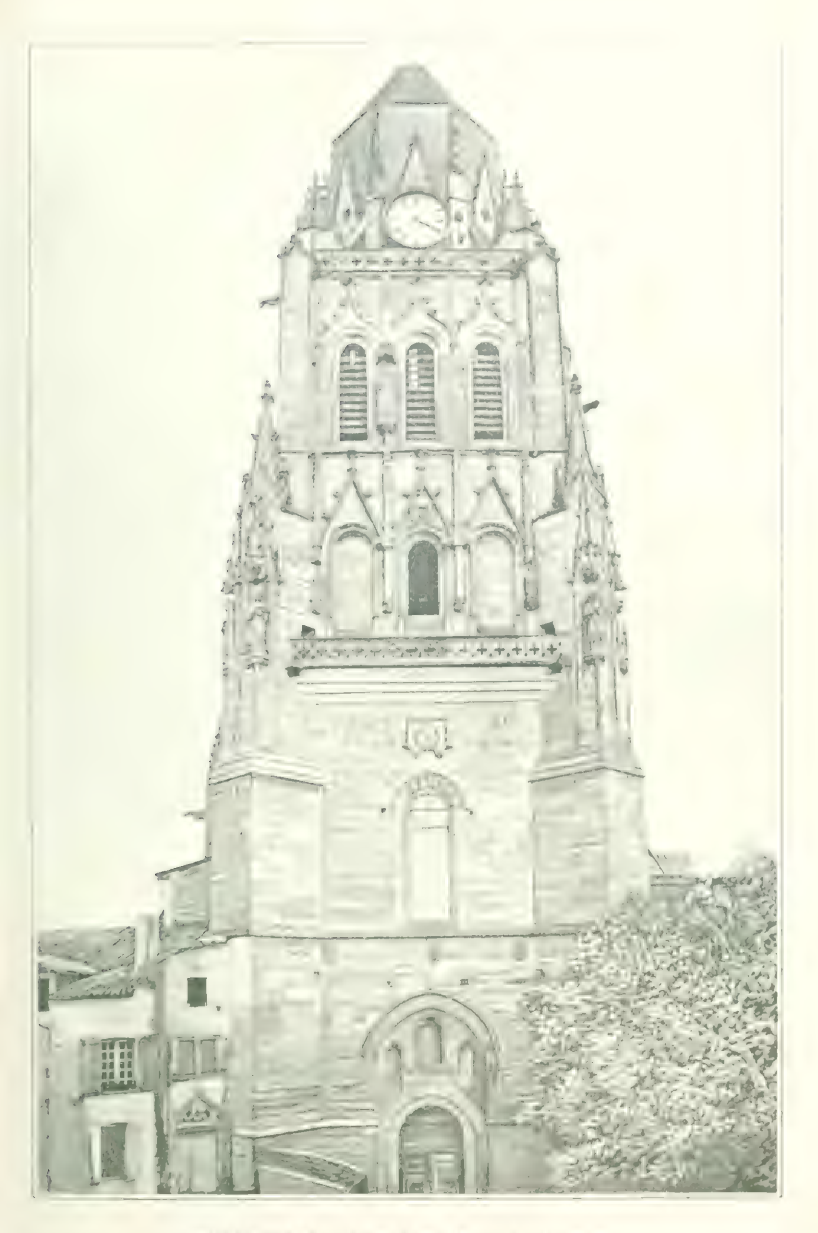


AIFFRES. — Croix dans le cimetière.

L'invasion des Arabes au VIIIe s. couvrit de ruines une partie du pays. Melle surtout se ressentit de leur passage. La victoire de Charles Martel à Poitiers (732) les força à repasser les Pyrénées. Après la défaite de Waïfre, duc d'Aquitaine par Pépin le Bref, le Poitou fut rattaché à la couronne et Charlemagne le constitua en comté en faveur d'Albon.

Le christianisme, qui était apparu dans la région après la conversion de Clovis, ne s'y répandit que lentement. Une des premières abbayes construites fut celle de Saint-Maixent que les Normands ruinèrent en 817 en même temps qu'ils incendièrent d'autres villes comme Melle. Parmi les autres abbayes, citons : le *prieuré de Mairé-l'Escault*, fondé par St-Junien vers 550 ; l'*abbaye de St-Jouin de Marnes*, qui prit le nom de son premier abbé, Jovin, que la tradition donne pour frère à saint Maximin de Trèves, fut gouvernée au VIe s. par saint Pair ou Paterne, devenu évêque d'Avranches et par saint Généroux et d'où sortirent d'illustres moines ; l'*abbaye St-Pierre-d'Airvault*, fondée en 971 ; l'*abbaye de Châtillon-sur-Sèvre*, établie au XIe s. ; l'*abbaye cistercienne des Châtelliers*, près de Fomperron, que fonda vers 1110 Giraud de Salles, un des disciples de Robert d'Arbrissel ; l'*abbaye bénédictine de l'Absie*, établie en 1120, etc.

Le XIe s. est rempli par la lutte que se livrent entre eux tous les seigneurs de la



[illegible]



[illegible] d'Henri Plantagenet [illegible] [illegible] roi d'Angleterre [illegible] [illegible] à la couronne.

[illegible] que [illegible] Louis VIII et Louis IX. Les autres villes du département [illegible] étendit d'autres.

[illegible] gier dans Parthenay, où il signa avec Louis VIII une trêve de cinq ans.



MELLE — [illegible]

Mais les partisans des Plantagenets résistèrent encore longtemps aux rois de France et il fallut toute l'opiniâtreté de saint Louis pour en triompher ; Fontenay fut prise et ruinée ; la garnison anglaise évacua Parthenay. [illegible]

[illegible] Maîtres de [illegible] les Anglais [illegible] tous les [illegible] mais ils essayèrent en vain de s'emparer de Niort. [illegible] le honteux traité de [illegible] (1360) pour replacer toutes les villes sous le joug odieux de l'empereur [illegible]. Sous Charles V, le vaillant Duguesclin les repoussa du royaume. Il s'empara successivement de St-Maixent, de Melle et obtint la reddition de Thouars. Chassés de partout, les Anglais se replièrent sur Niort dont ils réussirent à s'emparer après un assaut terrible. Pour se venger de la résistance de la ville, ils en massacrèrent toute la population sans en excepter les [illegible] (1371). L'année suivante Duguesclin remporte sur eux un éclatant succès à Chizé.

L'année qui suivit la paix d'Arras (1435) vit la réunion définitive du Poitou à la couronne de France.

La révolte connue sous le nom de Praguerie (1440) fut en partie [illegible] à Niort

avec le dauphin fils de Charles VII, dirigea le mouvement contre son père. Ce dernier, pour se venger, supprima les privilèges de la ville que le dauphin devenu Louis XI, s'empressa de rétablir. Dès lors, la tranquillité n'est plus troublée dans le pays qu'à l'époque des guerres de religion. Pendant la première, en 1562, les huguenots s'emparèrent de Thouars, dont ils pillèrent les églises. Pendant la seconde, en 1567, Niort assiégé par l'amiral Coligny, est obligé de se rendre; St-Maixent est pris. En 1568 catholiques et protestants se battent devant Pamproux. La même année, le comte du Lude, à la tête des troupes catholiques, essaye de s'emparer de Niort, mais en vain. En 1569 enfin, le duc d'Anjou, plus tard Henri III, fut vainqueur à Moncontour de l'amiral Coligny, dont l'armée fut anéantie presque entièrement. Niort ouvrit ses portes au duc d'Anjou et la paix régna dans cette partie du Poitou jusqu'à l'époque de la Ligue, époque fort troublée, pendant laquelle la plupart des grandes villes eurent à souffrir. L'édit de Nantes (1598) ramena, avec la paix définitive, une prospérité inconnue jusqu'alors, mais qui s'arrêta net avec la révocation du même édit (1685). Là, comme dans le reste de la France, des industriels et des ouvriers habiles s'expatrièrent et allèrent porter à l'étranger leur outillage et leurs procédés.

A la Révolution de 1789, des troubles éclatèrent dans plusieurs villes du département. En 1793 prit naissance la terrible guerre de Vendée, qui dura deux ans et au cours de laquelle Bressuire, Parthenay, Thouars, furent pris et repris par les deux partis. Bressuire fut incendié et détruit par le général Grignon. Une surprise fit tomber Châtillon-sur-Sèvre aux mains des bleus que commandait Westermann (3 juillet 1793) et qu'ils durent abandonner après un sanglant combat deux jours après. Les succès de Kléber mirent fin à l'insurrection vendéenne.

En 1799 la chouannerie essaya à nouveau de combattre la Révolution. En 1800 le pays tout entier était désormais pacifié et l'histoire locale n'a plus rien de particulier à enregistrer, l'éloignement du département l'ayant mis à l'abri des invasions étrangères amenées par le premier et le second Empire.

Géologie — Topographie

Au point de vue géologique, on peut diviser le département en quatre régions distinctes, mais de très inégale étendue :

1° La région du pays Thouarsais, peu accidentée, occupée par des calcaires marneux et des sables plus ou moins argileux; cette région, qu'arrose la Dive du Nord, ne comprend que la partie orientale de l'arrondissement de Bressuire.

2° La région de la Gâtine, formant le prolongement du plateau central connu sous le nom de Vendée militaire, moins élevée et partant moins froide que lui, moins accidentée et beaucoup mieux cultivée, embrasse les arrondissements de Bressuire et de Parthenay. Cette région, arrosée par le Thouet, l'Argenton et la Sèvre Nantaise, est composée d'un massif granitique et schisto-cristallin ; de nombreux petits vallons à forte pente s'y sont découpés. Le terrain de la Gâtine est imperméable ; son bord S. occupe la partie haute des bassins de l'Autise, de la Liguaire et de la Vonne.

3° La région de la Plaine occupe les arrondissements de Niort et de Melle. C'est un plateau calcaire, où les vallées sont relativement rares, larges et peu profondes. Beaucoup de dépressions sont dépourvues de cours d'eau. La pente des cours d'eau est toujours très faible, sauf dans le voisinage de la Gâtine. Dans ce voisinage, une bande de terrain liasique plus ou moins argileuse forme la transition entre la Gâtine et la Plaine. La bande de plaine adjacente, sur 10 à 12 kilom. de largeur, est occupée par un terrain très rocheux et perméable. Tout le reste de la Plaine est formé de

MELLE. — [illegible]

calcaires et de marnes. Les cours d'eau qui l'arrosent sont : la Sèvre Niortaise et ses affluents, la Dive du Sud et la Boutonne.

4° La région du Marais, qui n'occupe que la partie occidentale de l'arrondissement de Niort, est arrosée par la Sèvre Niortaise, l'Autise et le Mignon. Elle est parcourue par une infinité de petits canaux servant tout à la fois de rigoles d'évacuation pour les eaux, de moyens de transport et de limites de parcelles. La pente des cours d'eau du Marais est excessivement faible.

En résumé, les quatre divisions naturelles du département : Thouarsais, Gâtine, Plaine, Marais, correspondent à autant de divisions géologiques. Le Thouarsais est situé sur le *lias* et le *crétacé*; la Gâtine est occupée par le terrain *primitif* et les roches massives anciennes, granit et granulite; le terrain *jurassique* moyen et supérieur s'étend uniquement sur la Plaine; enfin le Marais est formé par les *alluvions fluviales*, sauf dans la vallée de la Sèvre, à l'aval de Coulon, où elles sont *marines*.

Le point le plus élevé du département, 272 m., se trouve entre Parthenay et Ménigoute, vers la limite du département de la Vienne au Terrier de St-Martin-du-Fouilloux. De ce sommet la vue est fort belle et très étendue dans toutes les directions. Presque en face de ce point, à l'O. de Parthenay et vers la limite du département de la Vendée, un sommet atteint 259 m. à l'Absie. De ce point, une ligne qui passerait par Secondigny, Mazières-en-Gâtine et rejoindrait St-Martin-du-Fouilloux, délimiterait les eaux gagnant le bassin de la Loire au N. et celles qui gagnent la Sèvre Niortaise et la Charente au S.

Le point le plus bas, 3 m., coïncide avec la sortie de la Sèvre Niortaise du département. La Plaine, du côté attenant au Marais, possède une élévation de 8 m. et atteint 160 m. environ vers la limite des départements de la Vienne et de la Charente; elle dépasse légèrement 170 m. à sa rencontre avec la Gâtine, vers Ménigoute. La Gâtine elle-même descend à 105 m. au S. de Thouars; à la pointe N.-O. du département, vers le Bocage vendéen, dont elle est la continuation, elle se relève à 172 m. Enfin, dans le Thouarsais, le confluent de l'Argenton avec le Thouet, à la sortie du département, est à 37 m.; le point de sortie de la Dive du Nord est encore plus bas, à 35 m.

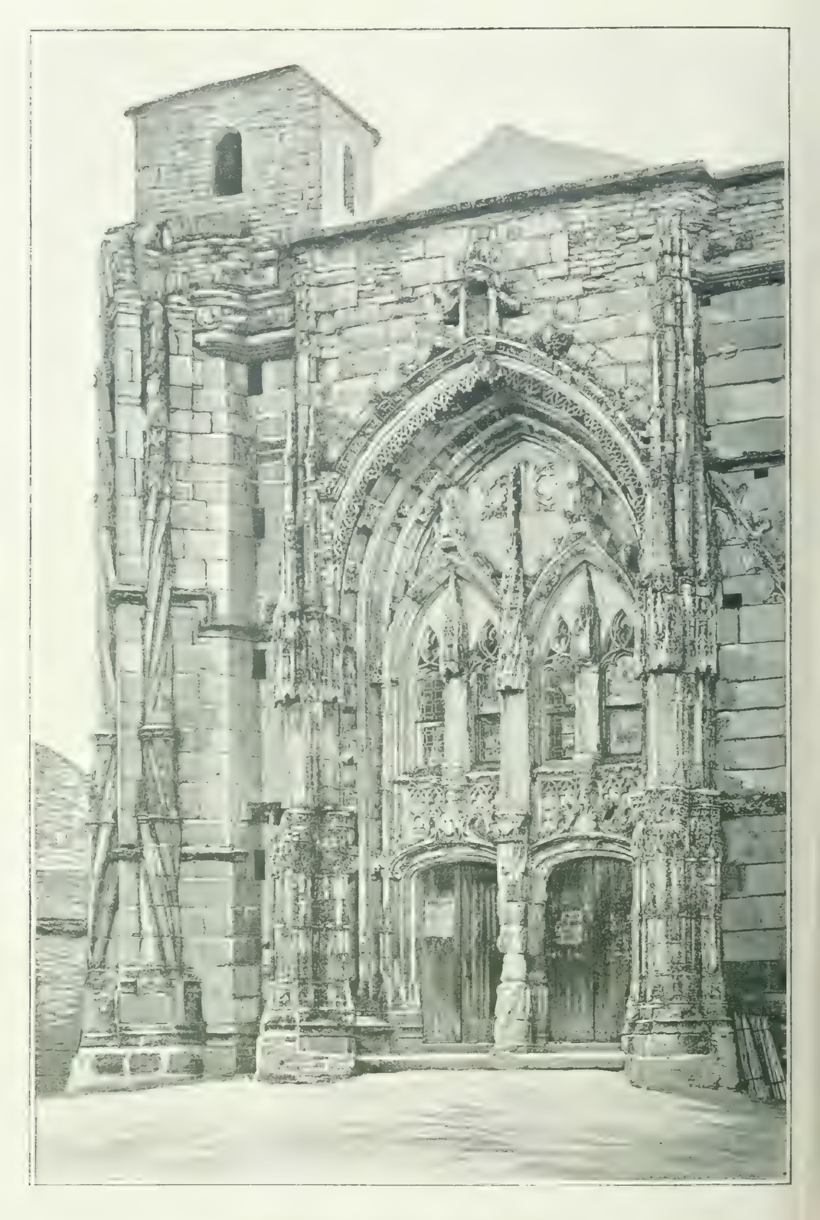
Hydrographie

Toutes les eaux du département sont réparties en trois bassins : ceux de la Loire, de la Sèvre Niortaise et de la Charente. On n'y compte que 2 rivières navigables, la Sèvre Niortaise et le Mignon. Le nombre de cours d'eau non navigables ni flottables est de 720, d'une longueur totale de 3152 kilom.

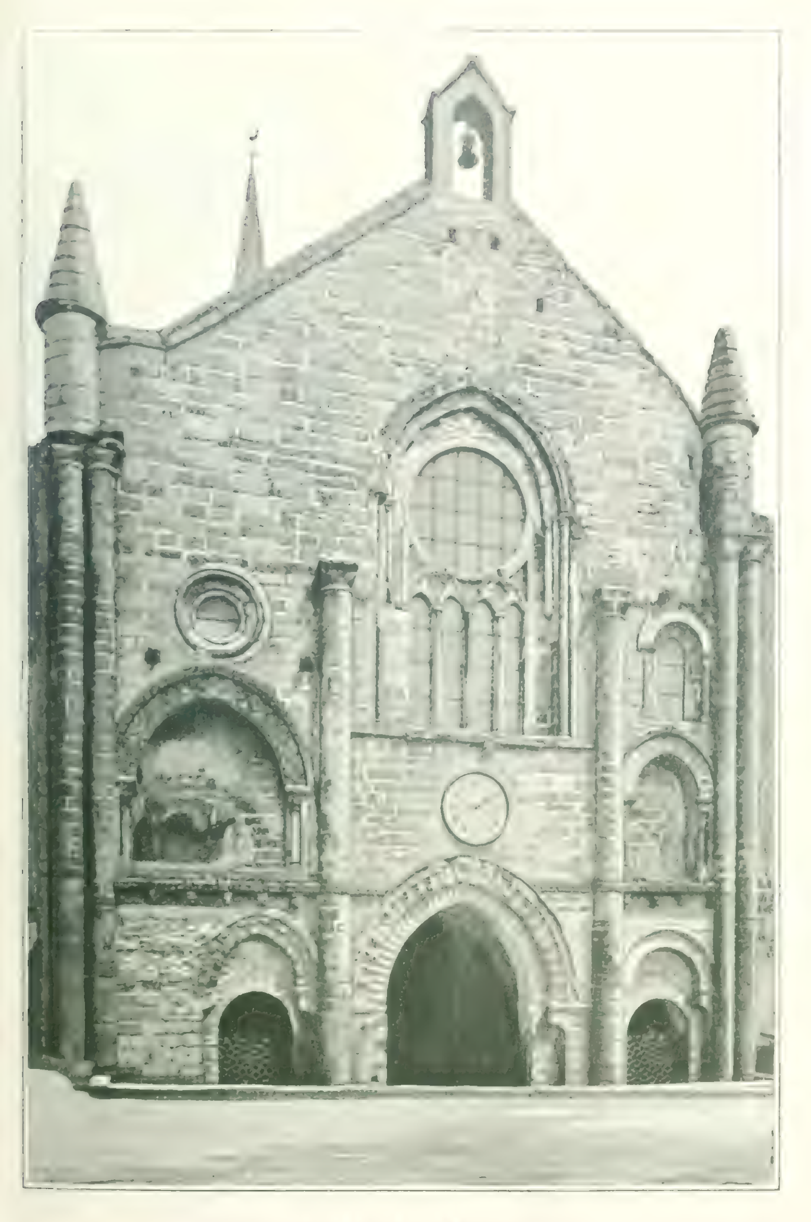
Bassin de la Loire. La Loire ne touche pas le département; son point le plus rapproché, vers Saumur, en est même éloigné de près de 20 kil. à vol d'oiseau. C'est par ses affluents ou ses sous-affluents : Clain, Thouet, Sèvre Nantaise, qu'elle recueille les eaux du département.

Le *Clain* passe à 12 kil. environ de la pointe N.-E. du canton de Lezay, recueillant par sa rive g. les eaux de quatre rivières ayant leur source dans le département : la *Dive du Sud*, qui naît un peu au S. O.de Lezay, qu'une de ses deux branches arrose et qui, coulant d'abord dans une vallée marécageuse, se perd en partie dans quelques gouffres pour reparaître presque à sa sortie du département et rejoindre en des méandres attardés le Clain à Voulon; — la *Vonne*, qui naît au N.-E. de Mazières-en-Gâtine, reçoit (rive g.) l'écoulement de l'étang Baron, le ruisseau de Vausseroux, puis (rive d.) la *Valouse*, qui traverse l'étang de Chantecorps et un autre plus petit, avant son confluent avec la Vonne au pied de Ménigoute, enfin quitte le département pour rejoindre





SAINT-MARC-LA-LANDE — ÉGLISE. FAÇADE O.



[illegible]



[illegible]



[illegible]

[illegible] sous le viaduc de la ligne de l'État vient recueillir à la limite du département (rive g.) [illegible] a l'E. de Cerizay, absorbe (rive d.) le ruisseau de la Motte et rejoint le *Ton* qui sous le [illegible] de *Pramard*, coule au pied d'Argenton-Château, où lui parvient (rive g.) l'*Ouère* grossie [illegible] de l'étang des Brunetières, le ruisseau de l'*Étang Péteau*. Hors du département, le Thouet recueille la *Dive du Nord* canalisée et va tomber dans la Loire après avoir [illegible]

[illegible]



PARTHENAY. — Porte de l'Horloge, côté de la ville.



Secondigny, prend immédiatement la direction N.-O. qu'elle ne quitte pas dans le département, coule dans une vallée profonde aux talus granitiques, laisse Moncoutant à moins de 2 kilom. de sa rive d., absorbe plusieurs ruisseaux dont l'un vient de Cerizay, que la Sèvre laisse à près de 3 kilom. de sa rive d.; puis elle sépare pendant un certain nombre de kilom. le département des Deux-Sèvres de celui de la Vendée, dans lequel elle pénètre et où elle s'augmente encore (rive d.) de l'*Ouin*, qui traverse Châtillon-sur-Sèvre.

Bassin de la Sevre Niortaise La *Sèvre Niortaise* a sa source au N.-O. de Lezay; elle est formée de la *Fonthe-bore* et de la *Fomblanche*, fontaines situées à une altitude de 150 m. environ, au S.-E. de la forêt de l'Hermitain, sur le flanc du plateau de Sepvret. Avant d'arroser la Mothe-St-Héraye, elle se grossit à Exoudun d'une forte source qui jaillit dans son lit, se partage en plusieurs bras, baigne St-Maixent, forme une infinité de méandres tout en décrivant une courbe vers Niort, où elle parvient au pied de la colline qui porte son Jardin des Plantes et où elle devient navigable pour les bateaux de cent tonnes. Au sortir de la ville, son lit s'élargit; elle gagne Marans et va se perdre dans l'anse vaseuse de l'Aiguillon, après avoir traversé le Marais.



PARTHENAY. — Porte St-Jacques.
Côté intérieur à la ville.

Elle a pour affluents : (r. d.) le *Pamproux*; (rive g.) l'*Hermitain*; (rive d.) le *Chambon* et l'*Egray* qui coule au pied de Champdeniers; (rive g.) le *Lambon*, dont une partie des eaux disparaissent à Vouillé pour venir former, en amont du confluent avec la Sèvre, la source abondante du Vivier captée par la ville de Niort; (rive g.) la *Guiraude*, qui arrose Prahecq et laisse Frontenay-Rohan-Rohan à 3 kil. de sa rive g. Hors du département, la Sèvre reçoit encore : (rive g.) le *Mignon*, qui passe à Mauzé, point à partir duquel il est canalisé; (rive d.) l'*Autise*, venue du N.-O., de Mazières-en-Gâtine, qui s'accroît (rive d.) de nombreux ruisseaux tels que celui qui passe à Pamplie, du *Sauviort* grossi de la riviérette qui arrose Fenioux, puis laisse à 3 kilom. 500 de sa rive d. Coulonges-sur-l'Autise et pénètre dans le département de la Vendée; (rive d.) enfin, la *Vendée*, qui ne possède guère que ses 5 premiers kilom. dans le département.



Bassin de la Charente. La Charente, dont le cours extrêmement sinueux atteint un développement de plus de 350 kilom. alors qu'une distance à vol d'oiseau d'à peine 150 kilom. sépare sa source de son embouchure, a sa source dans le département de la Haute-Vienne. Elle a déjà parcouru, outre ce département, ceux de la Charente et de la Vienne quand, après avoir arrosé Civray, elle redescend encore dans celui de la Charente en frôlant presque celui des Deux-Sèvres, en face de la bifurcation de St-Saviol. La Charente reçoit, hors du département, rive d., l'*Aume* grossie (riv. d.) du *ruisseau de la Couture* et la *Boutonne* qui naît à Chef-Boutonne, baigne Brioux et recueille (riv. d.) la *Béronne* qui arrose Melle et la *Belle* qui passe à Celles.

Étangs. Marais. Les étangs du département sont peu importants comme surface; nous n'en nommerons aucun.

Les principaux marais sont ceux qui ont été formés à l'O. de Niort, par l'envasement, à une époque reculée, de l'ancien golfe du Poitou, lequel occupait l'espace triangulaire compris entre Longeville (Vendée), Coulon (Deux-Sèvres) et Esnande (Charente-Inférieure). De ce golfe il ne reste plus aujourd'hui que la baie de l'Aiguillon, appelée elle-même à disparaître un jour. Ces marais, répartis sur le Poitou, l'Aunis et la Saintonge, reçoivent les eaux du Lay, du ruisseau de Luçon et de la Sèvre Niortaise. Les premiers travaux de desséchement et d'assainissement paraissent remonter au XIII[e] s. Les travaux principaux ont été exécutés vers 1760 et ont compris, outre l'exécution et la réfection de divers canaux, l'établissement de digues insubmersibles et d'un canal d'évacuation des crues (contrebooth de Vix).

Il existe, en ce qui concerne les anciennes portions de marais actuellement protégées par des digues (*marais desséchés*), un grand nombre d'associations antérieures ou postérieures à la Révolution. Parmi les portions de marais qui n'ont pas été protégées par des digues (*marais mouillés*), les plus importantes sont les marais de la Sèvre et de ses affluents, entre Maillé et Niort. Tous les marais mouillés du bassin de la Sèvre Niortaise, depuis Niort jusqu'à son embouchure, d'une superficie de 14 000 hectares, sont partagés en 3 syndicats, qui sont ceux des Deux-Sèvres, de la Vendée et de la Charente-Inférieure. Les marais mouillés de la Jeune-Autise (1000 hectares) font l'objet d'un quatrième syndicat. D'autres syndicats moins importants s'occupent de l'assainissement de vallées. Enfin, l'Association du contrebooth de Vix, composée de propriétaires de marais desséchés et mouillés, a pour objet l'entretien et l'exploitation du canal d'évacuation établi sur la rive d. de la Sèvre, entre Maillé et le Brault.

Dans la vallée de la Sèvre, il existe peu de voies de communication autres que les rivières, canaux et fossés, séparant les propriétés. Tous les transports des habitations aux champs et réciproquement se font par eau, ainsi que les relations établies entre les lieux habités. On peut se faire une idée du mouvement qui en découle par le nombre d'embarcations existant dans la vallée. Le recensement en a été fait en 1882 avec le plus grand soin et le nombre de bateaux constaté s'est élevé à 8902.

Sources minérales. Il en existe fort peu dans le département. Signalons la source sulfureuse de *Bilazais*, la seule utilisée; et les sources de *Tonneret* à l'Absie et de *Fontadan* à Caunay.

Climat

Ce département est placé sous l'influence du climat *girondin*, climat maritime essentiellement tempéré, grâce au voisinage de l'Océan. La moyenne de la température n'est pas la même pour toutes les régions; elle varie suivant l'altitude et la nature du sol. Dans le Marais, région basse et humide, cette moyenne est la plus élevée; dans la Plaine, au sol calcaire, mais d'une altitude supérieure, cette moyenne est moins considérable; dans la Gâtine et le Thouarsais, où le sous-





MELLERAN. [illegible] S.E.

[illegible]

Divisions administratives

[illegible]

Thouet, Secondigny, Thenezay.

CULTES. [illegible]

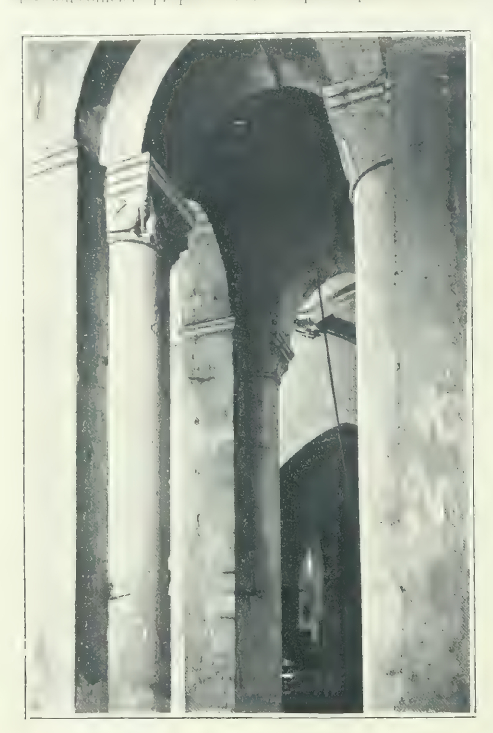
Culte protestant. [illegible] presbytéraux sont répartis comme suit :

[illegible]

Culte israelite. Le nombre d'adhérents à ce culte est nul.

ARMEE. Le département fait partie de la 9ᵉ région militaire, qui comprend 5 départements et 8 subdivisions de région, dont une, celle de Parthenay, embrassant tout le département, en dépend. Les troupes qu'elle comprend font partie du 9ᵉ corps d'armée, dont le chef-lieu est Tours. La garnison de Niort [illegible] Parthenay.

l'E. M. d'un régiment d'infanterie, celle de **St-Maixent** l'E. M. d'un régiment d'infanterie. Cette dernière ville possède en outre une **École militaire d'infanterie** destinée à compléter l'instruction des sous-officiers d'infanterie jugés capables d'être nommés sous-lieutenants. L'admission a lieu par voie de concours entre les sous-officiers remplissant les conditions d'aptitude nécessaires. Ils doivent notamment compter deux ans de grade et être régulièrement proposés par l'Inspecteur général. Une liste d'admissibilité est établie d'après l'examen subi par les sous-officiers proposés dans chaque corps d'armée. La durée des cours à l'École est de un an. Les élèves-officiers ayant satisfait aux examens de fin d'année sont classés par ordre de mérite et promus immédiatement sous-lieutenants.



MELLERAN. — Église. Bases du clocher.

Le département ressortit à la 9e Légion de Gendarmerie.

JUSTICE. Ce département ressortit à la **Cour d'appel de Poitiers**. Il existe 1 **Tribunal de 1** instance à Niort (où se tient la **Cour d'assises**), à Bressuire, à Melle et à Parthenay ; 1 **Tribunal de Commerce** à Niort ; 1 **Conseil de Prud'hommes** à Niort et 1 **Justice de Paix** dans chacun des 31 cantons.

INSTRUCTION PUBLIQUE. Ce département est l'un des 8 qui ressortissent à l'**Académie de Poitiers**.

L'enseignement supérieur n'y compte aucun établissement.

L'enseignement secondaire comprend : pour les garçons, le **lycée** Fontanes à Niort, les **collèges** communaux de Melle, Parthenay et St-Maixent ; pour les filles, le **lycée** de Niort. Il y a, en outre, des **établissements libres** à Aigonnay, Bressuire, Châtillon-sur-Sèvre, Niort et Rom. Il existe un **petit séminaire** à Bressuire.

L'enseignement primaire recrute ses professeurs à l'**école normale d'instituteurs** (avec école annexe) de Parthenay et à l'**école normale d'institutrices** (avec école maternelle annexe) de Niort. On trouve des **écoles primaires supérieures** de garçons à Bressuire et à Parthenay ; de filles, à Argenton-Château, Bressuire, St-Maixent et Secondigny ; des **cours complémentaires** pour garçons à Argenton-Château, Breloux, Chef-Boutonne, La Mothe-St-Héraye et Thouars ; pour filles, à Breloux et à Thouars. Des **pensionnats primaires** existent à Argenton-Château, Breloux, Bressuire, Chef-Boutonne et Thouars.

Dans un autre ordre d'idée, signalons l'**École de dessin** de Niort.

Le département ressortit encore à l'Arrondissement minéralogique de Poitiers, sous-arrondis-

[illegible]

Agriculture

[illegible]



[illegible]

[illegible] pliers, de saules, d'aunes, etc., [illegible] l'un des premiers rangs.

S'il n'existe aucun établissement [illegible] reproduction. Les frayères naturelles y sont nombreuses et il n'y a aucune utilité à en établir d'artificielles. Les cours d'eau ne [illegible] le chevesne, la tanche, la perche, le goujon, l'ablette et le véron; en fait de poisson migrateur [illegible]

Voici le tableau de la statistique agricole pour les céréales en 1899 :

[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	Surface	Production
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	319 180	Millet	[illegible]	[illegible]

[illegible]

[illegible]

		[illegible]	[illegible]		[illegible]	[illegible]
Prairies artificielles	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]

[illegible]

[illegible]



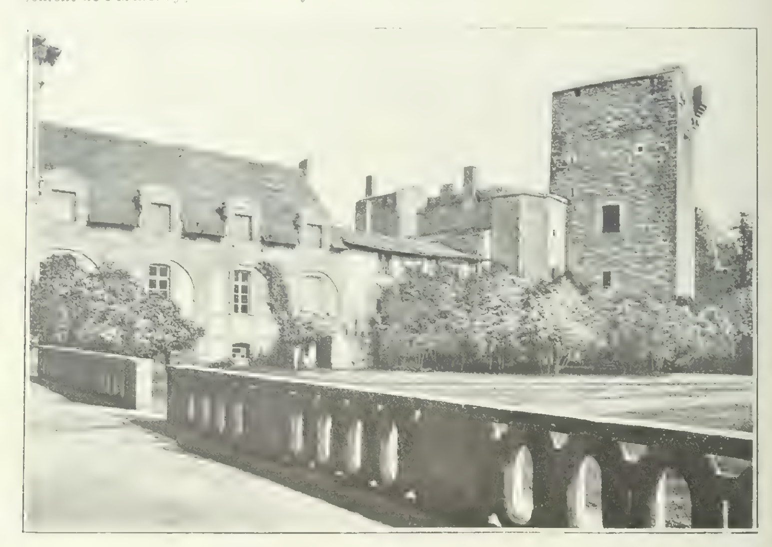
PARTHENAY-LE-VIEUX. — [illegible]

[illegible] 472 hectol. de graine pour une surface de 40 hectares et [illegible] 240 hectol. pour 17 hectares. Pour une surface de 575 hectares, le chanvre a donné 2562 quintaux de filasse et 5037 de graine; le lin pour 197 hectares a fourni 1202 quintaux de filasse et 1600 de graine. La betterave à sucre, enfin, a donné un rendement de 538.560 quintaux pour une surface de 2880 hectares. La vigne est surtout plantée dans le Thouarsais; les vins que l'on y récolte ont beaucoup d'analogie avec ceux de l'Anjou: comme ces derniers, ils deviennent mousseux. Les meilleurs crus sont ceux de Thouars, de Bouillé-Loretz, d'Argenton-Château, de St-Varent et d'Airvault. Dans le sud de l'arrondissement de Niort, vers les confins de la Charente-Inférieure, les vins que l'on récolte dans les cantons de Mauzé et de Beauvoir-sur-Niort, de qualité médiocre, sont généralement destinés à l'alambic. En 1899, la vigne occupait 4450 hectares ayant produit 66 700 hectolitres de vin; la même année on avait replanté 580 hectares. La récolte en pommes à cidre s'était élevée à 20 150 quintaux; la production en cidre avait été de 19 051 hectolitres. Le reste de la production fruitière comprenait 6040 quintaux de châtaignes,



11 650 de bœufs et 3750 de génisses. Ce sont les prairies qui dominent dans la Gâtine. Les [illegible] sont nombreux dans la Plaine.

La surface des forêts domaniales atteint 5874 hectares 67; celle des bois communaux et d'établissements publics, 114 hectares 50; le revenu des premières s'est élevé pour 1899 à la somme de 28 546 fr.; celui des autres, à 1168 fr. La forêt la plus importante est celle de Chizé (4892 hectares [illegible] ares), dont 600 hectares 58 ares seulement sont aménagés en futaie; le reste, ainsi que toutes les autres forêts domaniales et les bois communaux, sont aménagés en taillis sous futaie. Les essences dominantes sont le chêne, le hètre et le châtaignier; les produits consistent surtout en écorce, fagots et bois pour la tonnellerie. Citons encore, parmi les autres forêts, celles d'Au[illegible], de l'Absie, de Secondigny (122 hectares) et de la Saisine, dans l'arrondissement de Parthenay; celles d'Aulnay et de l'Hermitain, dans celui de Melle. Le sanglier est rare



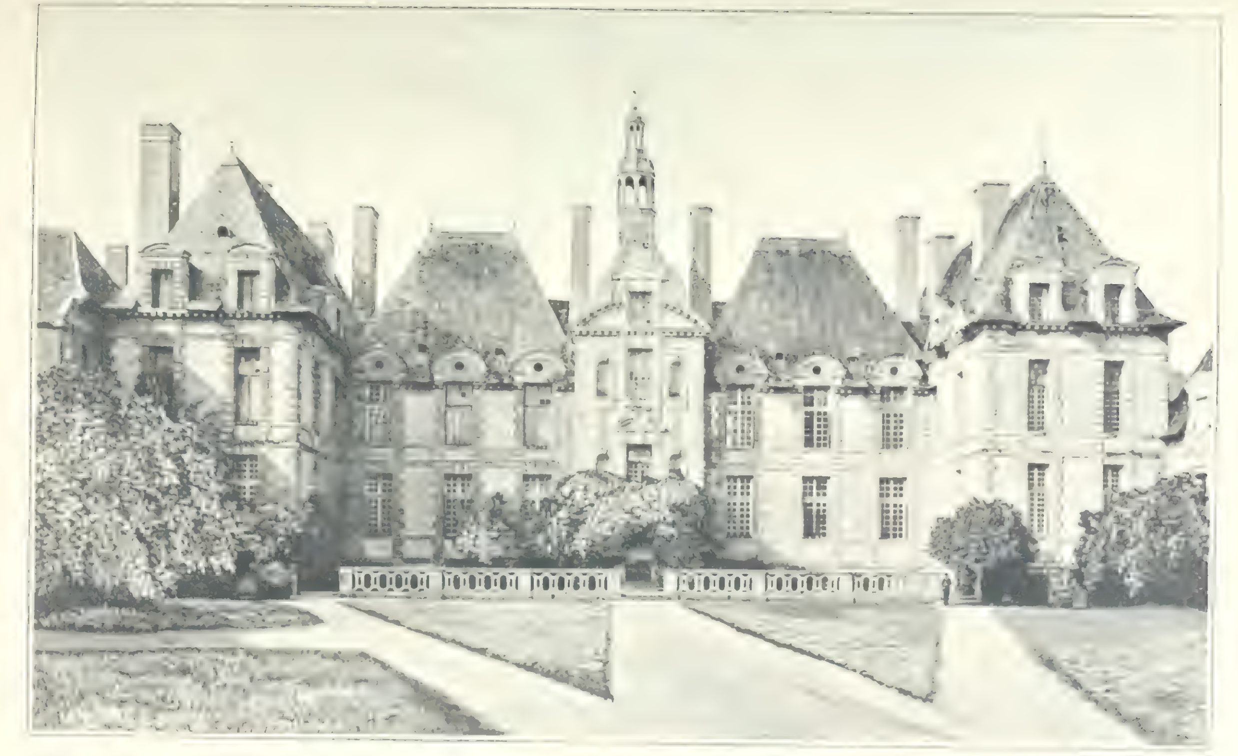
SAINT-LOUP-SUR-THOUET. — Château et Donjon.

dans les forêts, mais on y trouve des renards, des blaireaux, quelques putois et fouines, des cossardes.

En 1899, on comptait 35 050 chevaux, 7680 mulets et 5190 ânes; l'espèce bovine était représentée par 255 290 animaux dont 50 505 bœufs de travail et 11 990 à l'engrais; 82 650 vaches ayant produit 942 240 hectolitres de lait. Il y avait 111 440 animaux de l'espèce ovine; parmi ces derniers 16 950 animaux tondus ont produit 5990 quintaux de laine. Les races porcine et caprine ont de nombreux représentants; la première en comptait 94 060 et la seconde 41 500. Avec le lait des chèvres on fabrique des fromages très estimés. Enfin 6265 ruches d'abeilles, en activité, ont fourni 45 220 kilog. de miel et 15 280 de cire.

Industrie

Le département des Deux-Sèvres est peu industriel. Le nombre des usines hydrauliques en 1900 était de 656, disposant d'une force de 13 532 chevaux-vapeur, dont 2774 seulement ont été utilisés. Les appareils à vapeur en activité étaient au nombre de 740 représentant une force





MARNES. — Église (côté S.-O)

INDUSTRIES EXTRACTIVES [illegible]

INDUSTRIES AGRICOLES [illegible] St-Héraye, etc. On trouve un certain nombre de **brasseries** (Niort, St-Maixent), de **distilleries** (Melle), d'**huileries** répandues un peu partout. Niort est célèbre par ses confits d'**angélique**. Les industries dérivées du **bois** ne sont pas importantes ; on ne peut guère citer que quelques établissements de **vannerie** et des **scieries**. Les **laiteries** coopératives commencent à prendre de l'importance.

INDUSTRIES MÉTALLURGIQUES [illegible] par quelques **fonderies** de 2e fusion. Niort fabrique des **automobiles**, des **trieurs** pour grains et graines, etc.

INDUSTRIES CHIMIQUES. On ne peut ranger sous cette rubrique que quelques fabriques de **noir animal** et de **colle forte**.

INDUSTRIES TEXTILES. On trouve des **filatures de laine** à la Mothe-St-Héraye, Salles, Parthenay et Azay-sur-Thouet ; des **filatures de coton** à Niort, à la Mothe-St-Héraye. Le **drap** [illegible] **toile**. Moncoutant produit quelques articles spéciaux en **lainage**, **toile**, etc. Brioux-sur-Boutonne, Thouars et Vernoux-en-Gâtine fabriquent des **droguets** et des **serges**. St-Loup-sur-Thouet et St-Marsault produisent des étoffes communes ; Châtillon-sur-Sèvre confectionne des **flanelles**, des **mouchoirs de poche**. Niort fait de la **confection** bon marché pour hommes, des blouses à épaulettes, etc. Les **tricots** viennent de St-Maixent, de Bressuire et de Parthenay.

INDUSTRIES DIVERSES. La plus importante de toutes est la **peausserie**, dont Niort est le plus grand centre. La ganterie d'ordonnance pour la cavalerie s'y fabrique ; outre la fourniture [illegible] autres s'y fournissent simplement de peaux chamoisées. On trouve des **tanneries** à la Mothe-[illegible] chapelleries.

Commerce

Au point de vue du commerce, en dehors d'un petit nombre d'industries toutes spéciales, qui donnent lieu à un gros chiffre d'affaires, comme la ganterie de Niort, c'est surtout dans les [illegible] principales transactions.

[illegible] il reçoit en outre des articles d'épicerie et des métaux, du bois, des modes et nouveautés,



SAINT JOUIN DE MARNES. — Église. Façade O.



ARGENTON-CHATEAU. — L'Église, Portail.

[illegible] estampes, des articles de luxe, amendements, [illegible], etc., des pétroles, du sel, du [illegible].

Il exporte du bétail sur les marchés de Paris et du centre, des mules et mulets en Espagne, des chevaux, des graines fourragères, des grains et farines, des huiles de colza et de noix, des vins et eaux-de-vie, des légumes, des peaux chamoisées et des gants, du bois de brosse, des étoffes communes, de l'angélique, etc.

Le tonnage sur les rivières canalisées, en 1900, s'est élevé à 44 345 T. sur la Sèvre Niortaise, à 8744 T. sur le Mignon, à 7285 T. sur le canal de la Vieille-Autise. Le trafic a surtout consisté en produits agricoles et en denrées alimentaires, en engrais et amendements, en matériaux de construction et en bois de toute espèce (plus de 11 700 T. de bois flottés). La navigation est exclusivement locale. Le halage des bateaux se fait par main d'homme, par chevaux et à la voile.

La succursale de la Banque de France à Niort a occupé le 85e rang sur 126, pour le chiffre total de ses opérations en 1900 (22 520 050 fr.). Niort possède une Chambre de Commerce dont la circonscription embrasse tout le département des Deux-Sèvres.

Voies de communication

	kil.		kil.
Chemins de fer (voie normale . .	[illegible]	Chemins vicinaux ordinaires . .	[illegible]
voie étroite).	[illegible]	Rivières navigables	
Routes nationales.	[illegible]	Sèvre Niortaise (long. dans le dép.)	26 140
Chemins de grande comm^{on} . .	[illegible]	Mignon. id.	4 600
d'intérêt commun . .	[illegible]		



NIORT se trouve au point de jonction de six lignes de chemins de fer. Entourée de pépinières et de jardins maraîchers dont les produits alimentent ses tables réputées, cette ville est surtout bâtie dans une plaine sans caractère, sauf la partie N. occupant une colline dont un versant s'incline d'une façon assez abrupte à l'O. vers la rive g. de la Sèvre Niortaise et au N. vers la rive g. du ruisseau de Lambon, affluent qui forme, aux portes mêmes de la ville, l'abondante source du Vivier. Les bords de la Sèvre y sont assez agréables : à peine a-t-elle frôlé les premières constructions de la cité, en y décrivant une boucle presque fermée, que sa rive g. est dominée par les pentes boisées du *Jardin des Plantes*, tandis que sur sa rive d. s'étendent de belles prairies. La rivière se divise en plusieurs bras, forme un petit port sur sa rive dr., met en mouvement plusieurs usines. Plus loin, le vieux Château élevé par Henri II reflète dans ses eaux son donjon massif. Tout en décrivant de nouveaux méandres, elle disparaît vers l'O. et gagne le Marais. Entre la gare et la rivière se trouve la vaste *place de la Brèche*, flanquée d'un joli *Square* sur l'un de ses côtés. Les principales rues de la ville, en général peu animée, sauf la *rue Victor-Hugo*, sur laquelle s'alignent les plus beaux magasins, sont larges ; celles de la partie accidentée au N. sont étroites, tortueuses et montantes. La vue la plus intéressante est celle que l'on embrasse de la terrasse ombragée du *Jardin des Plantes*.

On trouve encore de nombreux vestiges de l'ancienne enceinte de Niort dans un certain nombre de rues. Cette enceinte, partant au S.-O., près de l'entrée du port, gagne la *place St-Jean* perpendiculairement à la rivière, lui redevient parallèle, longe la *place de la Brèche*, suit la *rue des Remparts* jusqu'à la *place de Strasbourg*, va rejoindre perpendiculairement la Sèvre, en coupant un peu le *quartier de cavalerie* pour border au S. le *Jardin des Plantes* et suivre la rive g. Le Donjon se trouve sur ce dernier front. C'est entre ces limites que la ville ancienne est renfermée. La ville nouvelle s'est étendue dans deux directions : à l'E. vers la gare, à l'O. dans la presqu'île de la rive d. de la Sèvre.

Du vieux Château fortifié des comtes de Poitou il ne reste debout que le *Donjon*, composé de deux tours carrées avec tourelles cylindriques aux angles, toutes deux réunies par un corps de bâtiment central, de date postérieure.

Niort a quelques monuments intéressants. Citons d'abord l'ancien *Hôtel de Ville*, dit aussi,



[illegible] l'intérieur restauré (1886). Il remplace un édifice de même destination élevé par le duc Jean de Berry, comte de Poitiers, à la fin du XIIIe s. Ce monument (1530-1535) se compose d'un étage sur rez-de-chaussée avec combles mansardés; une galerie à mâchicoulis [illegible] un beffroi élevé au XVIIe s. surplombe l'édifice, à l'intérieur duquel a été installé le *Musée d'antiquités*. Le nouvel *Hôtel de Ville* a été édifié de 1897 à 1900; il est surmonté d'un campanile. L'ancienne *Préfecture* est devenue la *Chambre des Notaires*. La nouvelle *Préfecture* est un édifice régulier, mais qui n'offre rien de remarquable.

Au premier rang des monuments religieux, il faut placer l'*Église Notre-Dame* (1491-1540), édifiée comme l'ancien Hôtel de Ville par l'architecte Mathurin Berthomé. Cette église est couronnée d'une jolie flèche en pierre dont la hauteur atteint 75 m.; sa façade latérale N. est flanquée d'une assez jolie porte. A l'intérieur, on remarque la Tribune en pierre, due également à Berthomé, un vitrail du XIVe s. et 5 tombeaux du XVIIe s. dans la première chapelle à g. L'*Église St-André* (1858-1866) a été élevée dans le style du XIVe s.; sa façade O. est dominée par deux clochers dont les flèches atteignent 70 m. de hauteur. L'*Église St-Hilaire* (1862-1865), édifiée dans le style roman, est surmontée d'un clocher à la croisée. Sur la rive droite de la Sèvre, dans un faubourg, se dresse une des plus remarquables églises modernes, l'*Église St-Étienne*, de style byzantin; la nef, sans bas-côtés, avec la galerie qui court à l'intérieur, est d'une grande richesse; un clocher hardi doit couronner tout l'édifice. L'ancienne église des Templiers (1607) est devenue le *Temple protestant*.

Niort possède encore un certain nombre d'*anciennes maisons* dans les *rues Cloche-Perce, St-Jean* et du *Petit-St-Jean*. La plus remarquable de ces constructions est l'*Hôtel d'Estissac* (XVIe s.) décoré d'une fort belle fenêtre. Nommons encore la *Maison de Candie* (XVe et XVIe s.) avec un vieil escalier (11, *r. Victor-Hugo*).

Le *Théâtre*, le *Palais de Justice*, l'*Hôpital* et les *Lycées* n'offrent rien de remarquable.

Le *Musée d'antiquités*, fort bien installé dans l'ancien Hôtel de Ville, comprend au rez-de-chaussée une intéressante collection lapidaire : bornes milliaires, fragments antiques, inscriptions, pierres tombales, moulages de monuments intéressants de la région; au premier étage, des objets des temps préhistoriques, provenant des tumuli de Bougon et de Montabout, des armes et des monnaies gauloises, un collier gaulois en or, des meubles, des tapisseries, des sceaux, etc.

Le *Musée départemental* occupe une partie des bâtiments de l'ancien Oratoire. On remarque, dans les salles de peinture, quelques bonnes toiles des écoles ancienne et moderne, française et étrangères; la sculpture comprend surtout des moulages. Une salle est consacrée à des collections d'histoire naturelle; une autre est occupée par la *Société de statistique, sciences, lettres et arts* qui y possède une bibliothèque spéciale avec des objets et des curiosités.

La *Bibliothèque* de la ville compte 60 incunables, de nombreux manuscrits, 50000 volumes, parmi lesquels nous citerons un exemplaire de l'édition originale du *Cid*, *Daphnis* et *Chloé* (exempl. du Régent), etc.

Un *buste* en bronze de l'ancien ministre *Ricard* orne la *place du Donjon*; le *Monument aux Gardes mobiles des Deux-Sèvres*, tués à l'ennemi en 1870-1871, se dresse sur la *place de Strasbourg*.

BRESSUIRE, où les voies ferrées à largeur normale ou étroite forment un nœud important de communications, est une petite ville quelque peu industrielle occupant le sommet d'une colline, au pied de laquelle coule une des deux branches de l'Argenton, le *Ton*, que l'on nomme *Dolo* à Bressuire. C'est de plus un marché fort important pour les bestiaux. La région qui l'environne est légèrement vallonnée, parsemée de bouquets de bois. Les champs et les pâturages sont séparés par des haies plantées d'arbres et d'arbustes ombrageant des chemins creux. Des chevaux, un riche bétail et quelques chèvres broutent l'herbe des prairies, au milieu desquelles ils font de jolies taches, tandis que çà et là émerge la silhouette d'un moulin à vent. C'est une répétition du tableau offert par le Bocage vendéen. La plus grande curiosité de Bressuire, c'est son *Château* féodal en ruines, avec ses fossés, ses tours autour desquels de beaux arbres font une riche ceinture de verdure. Les tourterelles ont élu domicile dans les branches tandis que les corbeaux ont accaparé les murailles. Le moyen âge n'a rien laissé de plus imposant dans le Poitou. Construit sur un promontoire rocheux dominant la rive d. du Ton, le Château a deux enceintes : une extérieure, de forme un peu allongée,





BRESSUIRE. — Ruines du Château. Intérieur.

[illegible]

ree qui mène, par une avenue, [illegible]

flanquaient l'enceinte extérieure. [illegible]

latérales N. et S.; l'intérieur ne [illegible]

a été partiellement convertie en [illegible]

de la gare ainsi que le *Champ de* [illegible]

[illegible] Oiron [illegible]



[illegible]

[illegible] plat donnant sur la cour d'honneur, flanquée elle-même à d. et à g. [illegible] mité de laquelle se trouve une tour ronde. Celle de g. est la plus remarquable avec sa galerie à arcades. A l'intérieur on admire un bel escalier, la salle des Gardes toute ornée de peintures et de sculptures, une chapelle, etc. L'*Eglise* (XVIe s.), ancienne collégiale, renferme trois tombeaux, avec statues couchées de la famille Gouffier. Les deux plus anciens (1555-1559) sont l'œuvre du grand sculpteur de la Renaissance Jean Juste, le père; le troisième (1575) est [illegible]

MELLE, ville fort ancienne, se dresse en amphithéâtre sur la rive g. de la Béronne. On voit

THOUARS. — Château et Sainte-Chapelle. Vue prise de la rive g. du Thouet.



[illegible] les restes de ses anciens remparts [illegible] bâtiment qui renferme l'Hôtel de Ville. Dans le faubourg Saint-Hilaire, situé sur la rive [illegible] de la Béronne, on admire l'*Église St-Hilaire* (XIIe s.) restaurée et dominée par un beau clocher qui s'élève à la croisée. Le portail O. est en contrebas de la route [illegible], pour gagner le niveau de la nef, il y a 20 marches à descendre. L'intérieur en est sombre : on peut néanmoins admirer les chapiteaux variés et curieux des piliers de la nef et des bas-côtés, ainsi que l'abside avec déambulatoire et ses trois chapelles. A l'extérieur, la porte latérale N. est remarquable. Du faubourg St-Hilaire les rues vers la ville proprement dite s'élèvent rapides et étroites. L'*Hôtel de Ville* est précédé d'un *Square* au milieu duquel a été érigé le *buste* de l'agronome *Bujault*; un bâtiment adjacent abrite l'*Hospice*, dont l'entrée est ornée d'une porte (XVIIe s.) provenant de l'abbaye de Puy-Berland. L'*Église St-Savinien* (XIe s.), transformée en prison, a une façade O. assez curieuse ; elle est surmontée d'un clocher peu élevé, de la même époque. Le *Palais de Justice* est une belle construction moderne, dans laquelle deux tours du XVe s., dites de l'Évêché, ont été habilement enclavées : un joli *Square*



THOUARS. — Vieux pont sur le Thouet. Vue aval.

accompagne cet édifice. La *Sous-Préfecture* occupe une propriété privée entourée d'un petit parc, non loin du *Champ de foire* et des belles *Promenades* ombragées recouvrant les souterrains de l'ancien Château. Un petit *Monument* à la mémoire des victimes de la guerre de 1870-1871 a été érigé également à l'un des angles du champ de foire, près duquel on voit la tour du *Beffroi* enclavée dans une propriété particulière. Au faubourg St-Pierre, au N. de la ville, se trouve l'*Église St-Pierre* (XIIe s.) dont les trois absides extérieures très ornementées ont été restaurées ainsi que les parties inférieures du portail latéral S.

Dans l'arrondissement, la petite ville de la **Mothe-Saint Héraye**, dont les foires et marchés ont une grande importance, a gardé une certaine notoriété en conservant le costume et les coutumes du passé. C'est, à ce double point de vue, l'une des cités poitevines les plus intéressantes.

PARTHENAY est la ville la plus pittoresque et la plus curieuse du département des Deux-Sèvres. Le panorama qu'elle offre du viaduc du chemin de fer jeté sur le Thouet est charmant et la curiosité n'est pas déçue lorsque l'on parcourt les rues de la Basse Ville qui s'est peu modifiée depuis le moyen âge dans certaines parties. Elle s'élève sur un promontoire dominant



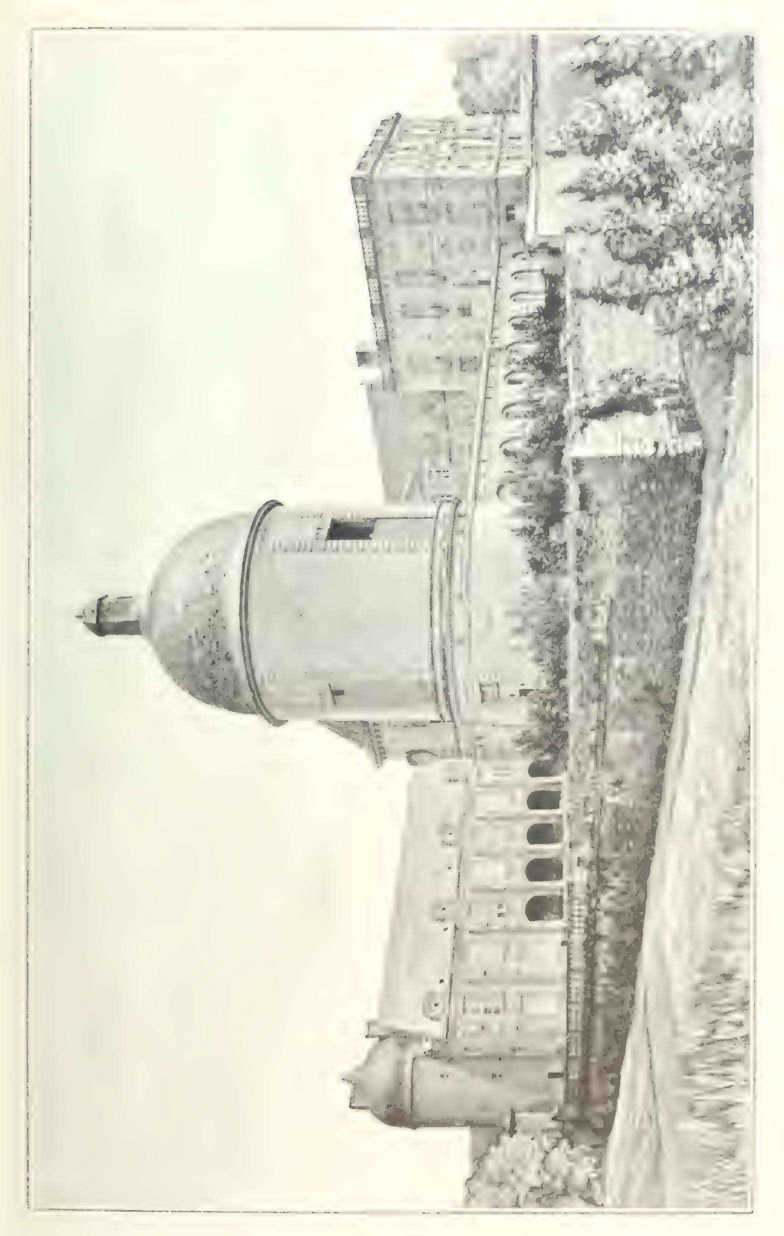
[illegible] le recueillit un peu en amont, le ruisseau du Palais, aux abords [illegible] des Tanneries. On y voit des restes importants de l'enceinte extérieure entourant la ville, de la citadelle isolant le château de la ville et enfin du *Château* (XIIIe s.). De ce dernier, où résida le connétable de Richemont, il reste deux tours, l'une entière et l'autre en ruine, toutes deux à l'extrémité de l'Esplanade d'où la vue s'étend sur la vallée du Thouet. *N.-D. de la Couldre* (XIIe s.), dont il reste un portail intéressant enclavé dans les constructions d'un couvent de religieuses, était jadis l'église du château. Outre des murs et des courtines, outre des tours dont on ne voit guère que la base, il reste encore des remparts, deux belles portes, les *portes St-Jacques* et de l'*Horloge*. La première, restaurée, sur la rive g. du Thouet, se compose à l'extérieur de deux tourelles crénelées ; l'intérieur en est curieux. Du côté de la ville, elle se continue par la *Rue Delavault*, la plus pittoresque des voies de Parthenay, avec sa bordure de *maisons en bois* (Nos 18, 37, 39, 41, 55, 57, 79, 81, 85) ; quelques autres rues aux noms bizarres coupent cette artère et présentent en façade quelques bâtisses non moins vieilles. L'autre porte, qui faisait communiquer la ville avec la citadelle, se compose d'une masse rectangulaire du côté de la citadelle et de deux tours cylindriques de l'autre côté ; entre les deux se trouve le Timbre (1454) dont la cloche est abritée par un petit édicule en forme de clocher, reposant sur quatre piliers couronnant la partie supérieure de la porte.



OIRON. — Château.
Cheminée de la galerie des Fêtes.

L'*Hôtel de Ville*, précédé d'un péristyle que surmonte un balcon, l'*Hôpital-Hospice* (1897), le *Palais de Justice*, ne présentent rien de saillant.

L'*Église Ste-Croix* (XIIe s.), ex-collégiale, restaurée à l'intérieur, est surmontée d'un clocher dû XVe s. ; à l'intérieur on remarque, dans le chœur, le tombeau de Guillaume VII de Parthenay et de sa femme Jeanne de Mathefelon et de Durtal (1401). L'*Église St-Laurent*, dont la tour de la façade a été refaite et surmontée d'une flèche dentelée dans le style du XIIIe s., possède à la croisée une autre petite tour romane. L'*Église St-Paul* (XIIe s.), dans le faubourg du même nom, a été désaffectée. Celle des *Cordeliers* (XIIIe et XVe s.), occupée par la Gendarmerie, renferme un bas-relief du XVIe s. effrité. Il existe encore d'autres vieilles églises, comme celles de la *Maison-Dieu* (XIIe s.), *St-Jacques* (XVe s.), la *Chapelle du Rosaire* (XVe s.), transformée en magasins ou écurie. Ces églises sont situées sur la rive g. du Thouet, où l'on a érigé





LE BREUIL-SOUS-ARGENTON. — Ruines du Château de Beaupinay.

[illegible]



[illegible]

Liste des Monuments historiques

[illegible]

. Église St-Hilaire (XIᵉ et XIIᵉ s.).

[illegible]

Melletan . . . [illegible]

[illegible]

St-Generoux . . . . Église (XIIᵉ s.).

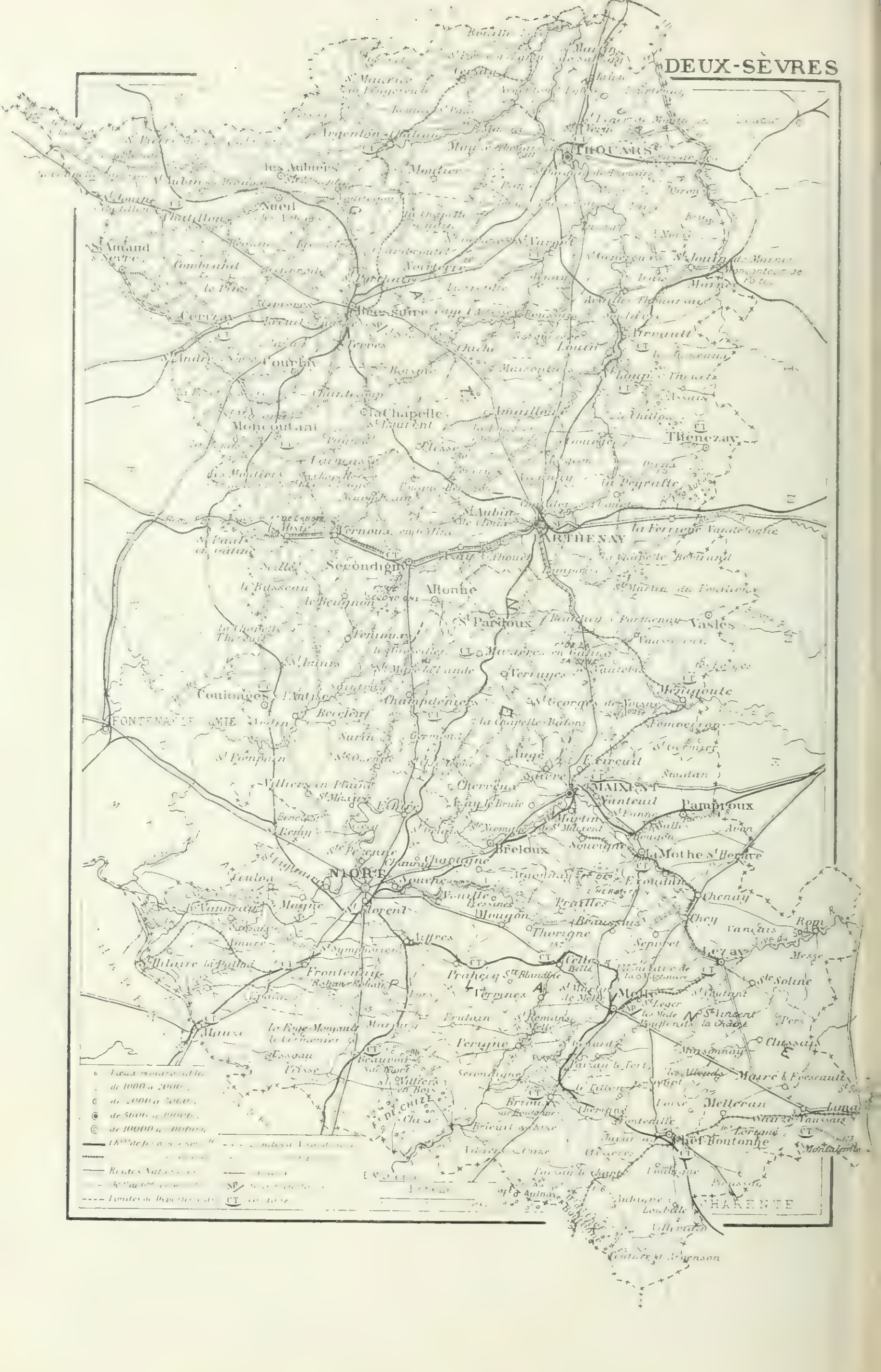
[illegible]

XIIIᵉ s.

[illegible]

Président Tyndo.

[illegible]



DEUX-SÈVRES
THOUARS
Argenton Château
les Aubiers
Nueil
Châtillon
S.t Amand s. Sèvre
Cerizay
Bressuire
Courlay
Moncoutant
la Chapelle S.t Laurent
Airvault
S.t Loup
Thénezay
la Peyratte
PARTHENAY
Secondigny
Allonne
S.t Pardoux
Vasles
Ménigoute
Coulonges
Champdeniers
FONTENAY LE COMTE
S.T MAIXENT
Pamproux
la Mothe S.t Héraye
Chenay
NIORT
Brelóux
Chauray
Mougon
Thorigné
Celles
Frontenay Rohan Rohan
Mauzé
Beauvoir
Melle
Lezay
Rom
Chef-Boutonne
Brioux
CHARENTE

Vendée

Nom — Situation



[illegible] par un certain nombre de petits [illegible] principal affluent de [illegible] qui [illegible] emprunté le nom de cette [illegible] [illegible] Sans tenir compte de ses sinuosités [illegible] celle d'un losange [illegible] La longueur de cette diagonale est [illegible] de l'arrondissement de Fontenay à l'extrémité N.-O. [illegible] la longueur de l'autre diagonale, perpendiculaire à la première, est de 90 kilom. [illegible] de la Vendée, de Maine-et-Loire et des Deux-Sèvres. Sa superficie le place au [illegible] de nos départements. Il a des limites naturelles [illegible] du Falleron, puis une partie de son cours supérieur, plusieurs kilom. de la Logne, de la Boulogne et de l'Issoire ; au N.-E., la Sèvre Nantaise qui, pendant environ 25 kilom., le sépare des départements de la Loire-Inférieure et de Maine-et-Loire, puis un peu plus loin, du département des Deux-Sèvres, pendant une quinzaine de kilom.; au S. et à diverses reprises, une partie du cours de la Sèvre Niortaise, [illegible] au S.-O. et à l'O. enfin le littoral de l'Océan. Il est borné au N. par les départements de la **Loire-Inférieure** et de **Maine-et-Loire**, à l'E. par celui des **Deux-Sèvres**, au S. par celui de la **Charente-Inférieure**.

En 1790 il a été entièrement formé d'une partie de la province du **Poitou** [illegible]

Histoire

[illegible] reusement le littoral de l'Océan, si mobile dans cette région, sont de date trop récentes pour fournir autre chose que des indications à soumettre au contrôle de la science géologique. Seule en effet elle peut faire connaître avec précision les parties du territoire non recouvertes par les eaux, à l'époque où l'histoire a commencé à bégayer. Les fouilles entreprises au havre de la Gachère, au N. des Sables-d'Olonne, pour fixer [illegible] de Ptolémée [illegible] Au N.-O. du [illegible] l'Océan, était recouverte par les eaux à l'époque préhistorique. Les flots de la mer baignaient Machecoul, Beauvoir, Challans. De même, au S., le golfe du Poitou s'étendait jusqu'à Luçon, Niort, Courçon. Au XIIIe siècle, Maillezais était encore un port : il en était de même de Luçon au XVIe s. La partie émergeant au-dessus des eaux occupait donc la portion centrale de l'arrondissement des Sables-d'Olonne. C'est là que l'on trouve le plus grand nombre de monuments mégalithiques. Une quarantaine de localités, dans le département, en renferment encore. Leur énumération serait fastidieuse. Nous dirons simplement que la région où ils abondent le plus est le canton de Talmont.

Ceux de Saint-Martin-de-Brem et du pays de Monts auraient une origine particulière.

Noirmoutier (*[illegible]*) apparaît dans l'histoire au VIIe s. Saint Philbert y fonde un monastère dont les moines revêtent l'habit noir de Saint-Colomban, d'où le nom qui a subsisté (*Monasterium nigrum*). Les chartes ne mentionnent Fontenay qu'au IXe s. Des seigneurs s'y réunissent avec leurs guerriers pour marcher contre l'empereur Lothaire. Au XIe s. la ville ajouta à son nom celui de Comte après l'érection, par les comtes de Poitiers, du château dont il ne reste que quelques ruines. La Roche-sur-Yon, le chef-lieu du département depuis le 25 mai 1804, n'a grandi qu'au XIXe s. Un décret de Napoléon Ier la fit sortir de terre, sur l'emplacement de la bourgade anéantie pendant les guerres de Vendée. Les Sables-d'Olonne sont d'origine très



NIEUL-SUR-L'AUTISE. — Vue extérieure du Cloître.

ancienne. La race basque y forma une colonie importante jadis et les caractères spéciaux à cette curieuse race, courage chez les hommes, beauté chez les femmes, se retrouvent encore chez leurs descendants. L'île d'Yeu (*Oia*), toute granitique, a bien plus l'aspect breton que vendéen. Elle fut connue de bonne heure : son histoire, ignorée, reste à écrire.

La conquête romaine ne semble pas avoir laissé de traces nombreuses dans ce pays, ce qui se conçoit assez aisément : d'une part par son éloignement de la base d'opérations, d'autre part par la nature même des lieux, recouverts à cette époque de forêts et de marécages. Quoi qu'il en soit, on rencontre des restes de fortifications à Bazoges-en-Pareds (Châtelier-Portault), d'autres débris au Bernard (Troussepoil), au Langon, à Saint-Georges-de-Montaigu, un camp aux Lucs, sur la rive g. de la Boulogne, des vestiges de bains et de villa à Noirmoutier, etc.

Le christianisme n'y apparut qu'assez tard et ne s'y répandit que lentement. Parmi

[illegible]

les abbayes renommées qui y furent fondées, nous citerons, outre celle de Noirmoutier, celles de Maillezais, qui remonte au Xe s., de Nieul-sur-l'Autise (1068) fondée par Guillaume VI d'Aquitaine, des Fontenelles, érigée en 1210, de la Grainetière (XIIe s.) et de Luçon (XIIIe s.).

Rattachée à la couronne de France, cette partie du Poitou passa sous la domination anglaise, par suite du mariage de Henri Plantagenet avec Eléonore d'Aquitaine; elle en subit toutes les vicissitudes. Conquis par Louis VIII, le Poitou devint l'apanage d'Alphonse de Poitiers (1241). Saint Louis dut venir défendre son frère contre plusieurs seigneurs révoltés, qui avaient fait cause commune avec le comte de la Marche. Il s'empara des châteaux de Fontenay et de Vouvant. Le comté de Fontenay fit ainsi retour à la couronne. De nouveau il redevint indépendant jusqu'en 1522, époque où le roi Charles IV, dit le Bel, l'incorpora au royaume.

La guerre de Cent Ans se fit sentir jusque dans le Bas Poitou. Le honteux traité de Brétigny remit Fontenay sous la domination anglaise (1361). L'habileté de Duguesclin l'y arracha de nouveau en 1372. La ville fut embellie par les soins du connétable de Richemont, le digne émule de Duguesclin, vers le milieu du XVe s. A cette époque, Fontenay brillait d'un grand éclat dans le domaine des lettres et des arts. Une foule d'hommes célèbres y vit le jour. Louis XI l'érigea en commune en 1471.

Les guerres de religion y soulevèrent les passions entre les partisans et les adversaires de la Réforme qui gagna rapidement de nombreux adeptes. Fontenay, Luçon furent tour à tour pris et repris par les deux partis qui y commirent toutes sortes d'atrocités. Maillezais, Beauvoir-sur-Mer subirent le même sort. Le pays ne respira qu'à l'avènement de Henri IV. De nouveaux troubles y éclatèrent au début de la minorité de Louis XIII. Soubise, à la tête des protestants, s'empara des Sables-d'Olonne en 1621, pilla Luçon et ravagea tout le pays environnant. Il fallut l'intervention personnelle de Louis XIII pour ramener l'ordre, après une série de succès obtenus contre les rebelles dans la région du Marais.

Pendant le règne de Louis XIV, les marins des Sables se firent remarquer par leur audace, en combattant les vaisseaux anglais. Pour se venger, l'Angleterre dépêcha toute une flotte en 1696 pour bombarder le port qui fut presque anéanti. Nous arrivons sans transition à l'époque la plus pénible de l'histoire de ce pays, à celle des guerres dites de Vendée. Quoique, en réalité, elles s'étendirent à la Bretagne et à l'Anjou, elles ont conservé ce nom, à cause de l'acharnement que ses habitants déployèrent, dans leur foi naïve, contre les armées nationales défendant les principes nouveaux issus de la Révolution. Les Vendéens eurent des chefs illustres, qui presque tous succombèrent sur les champs de bataille. Leurs noms sont dans toutes les mémoires. La lutte dégénéra rapidement en une guerre de guérillas qui fit de nombreuses victimes. Enfin, grâce à l'habileté et à la sagesse de Hoche, la Vendée fut pacifiée. Depuis, les idées modernes ont fait leur chemin dans ce pays demeuré si longtemps fidèle à la cause de la royauté et dont l'esprit comme le cœur bat à l'unisson de celui de la France.

Géologie — Topographie

La Vendée se divise en trois régions : le **Bocage**, appelé **Gâtine** à l'E. de la Sèvre Nantaise ; la **Plaine**, qui lui fait suite, et le **Marais**, au S. et au N.-O. du département.

Le **Bocage** occupe la pointe N.-E. du département ; il est formé d'un ensemble de collines granitiques, entre-croisées, sillonnées de ravines, couvertes de fourrés, dont aucun des sommets arrondis n'atteint 300 m. Le Bocage proprement dit, plus à l'O., est un pays de landes et de chemins creux, parsemé de bouquets de bois, où se cachent les villages. Les roches schisteuses et granitiques y sont à nu. C'est dans cette région que se trouve la cime culminante du dépar



MAILLEZAIS — [illegible]



OULMES — Église, [illegible] N.-O.

[illegible]

pays moins tourmenté, la **Plaine** [illegible]

vanche, il est très fertile. Dans la [illegible]

[illegible] **Marais** [illegible]

autour de la baie recourbée de [illegible]

dunes du pays de Monts et l'île [illegible]

se poursuit dans la Loire-Inférieure. [illegible]

titude. Nu, égayé simplement par quelques arbustes émergeant çà et [illegible]

hectares où alternent digues et canaux, champs et marais salants.



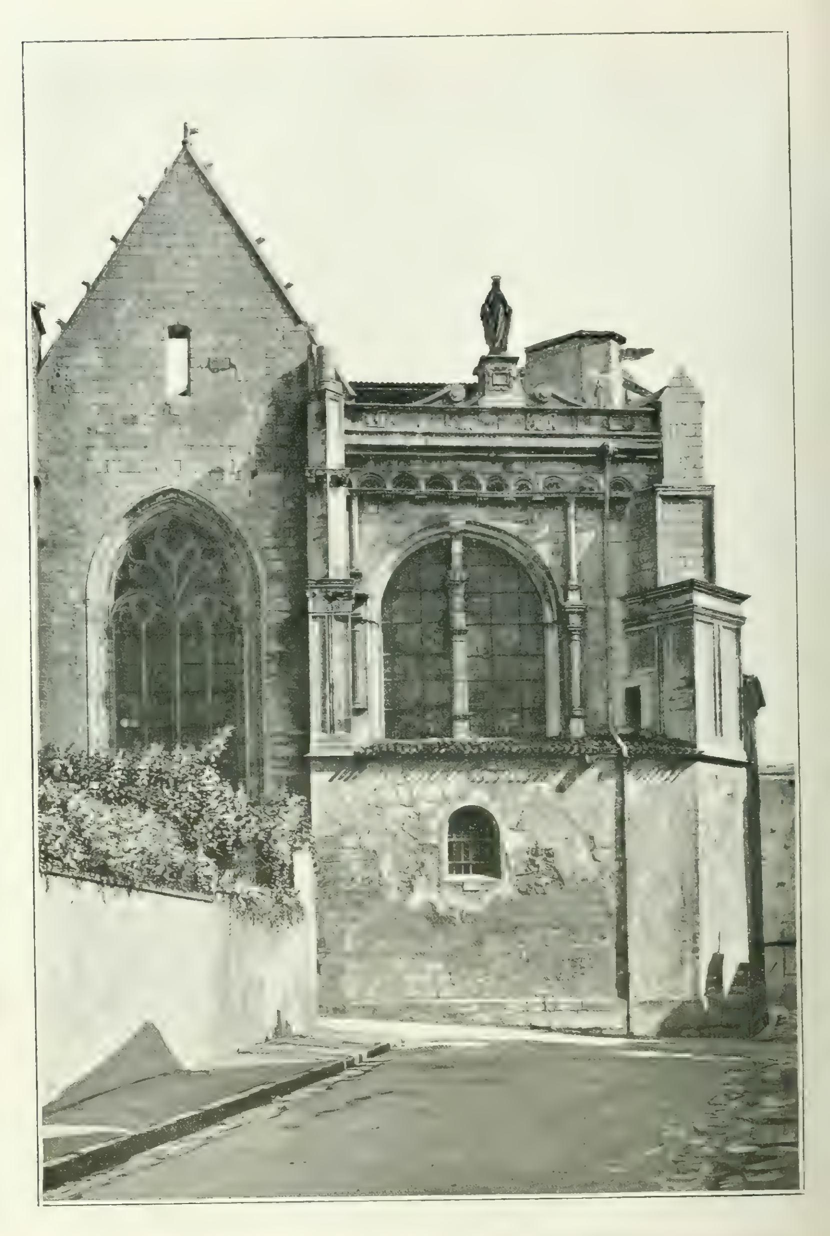
[illegible]

L'île de **Noirmoutier**, très basse, [illegible]

large à peine de 1500 m. à marée basse. Elle n'est guère qu'une simple roche augmentée par [illegible]

bouées de refuge. L'altitude maxima de l'île n'est que de 18 m.

[illegible] **Yeu** [illegible]



FONTENAY-LE-COMTE. — Église Notre-Dame. Abside. Côté S.



FONTENAY-LE-COMTE [illegible]

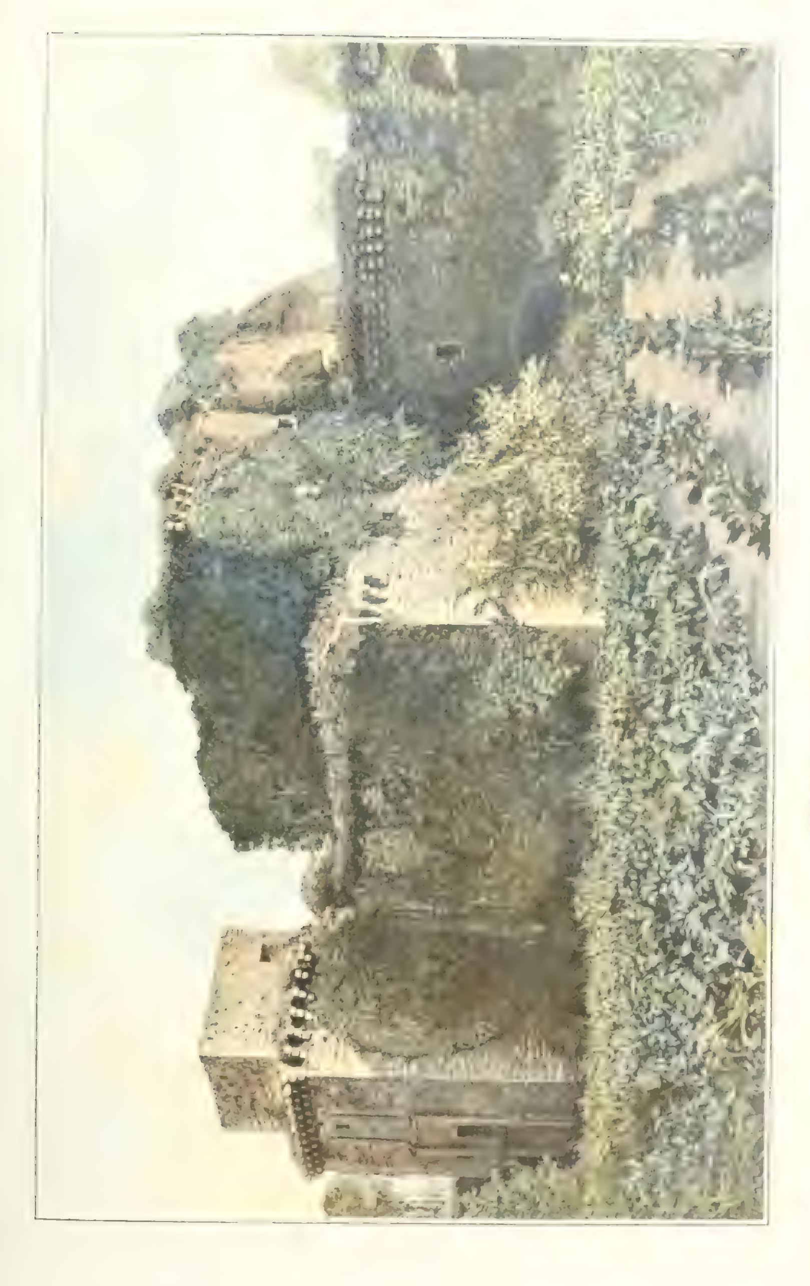
des Deux-Sèvres, a une surface totale de 50000 hect. Il se compose d'îlots calcaires qui se sont augmentés par l'apport d'alluvions maritimes et fluviales et ont fini par se souder. Les trois buttes de coquillages de St-Michel-en-l'Herm (700 m. de longueur, sur 300 m. de largeur et 10 à 15 m. de hauteur), sont célèbres parmi les géologues. Le sommet des *buttes* est occupé par des villages, au nombre d'une vingtaine environ. On conçoit la physionomie toute particulière de cette région coupée de canaux et de digues, habitée par les « *Cabaniers* », dont les chemins sont précisément les canaux qu'ils entretiennent. Les principales buttes sont celles de Gué de Velluire (30 m.), de Vix (34 m.), de Chaillé-les-Marais (19 m.), de Maillezais et de Liez (17 m.), des Grues (15 m.), de Vouillé-les-Marais (9 m.), etc.



FOUSSAIS. — Église. Façade O.

Hydrographie

LITTORAL. Il commence à la rive g. de l'*Étier du Sud*, dans la *Baie de Bourgneuf*; sa direction générale est N.-E à S.-O., tandis que celle de la côte orientale de l'île de Noirmoutier est dans le sens opposé. Le fond de la baie est garni de roches; les marées l'emplissent de sables et d'alluvions de toutes sortes; au milieu se trouve un chenal un peu plus profond que l'on nomme le *Fain*. Du côté du continent une digue presque continue protège les polders de l'*Ile de Bouin* jusqu'un peu en amont de la chaussée empierrée du *Gouâ*, qui relie la route de Beauvoir-sur-Mer à Barbâtre dans l'île de Noirmoutier et que couvrent à peine quelques « pieds » d'eau à marée basse. On trouve deux havres étroits sur la côte: quelques petits canaux d'écoulement des marais y débouchent aussi. Plus bas le *Chenal de la Cahouette* recueille les eaux du Grand Étier et du Canal du Perrier. Au-dessous, la côte sablonneuse, sur laquelle sont installés des parcs à moules, se rapproche de la *Pointe de la Fosse* (Ile de Noirmoutier). En face est Fromentine dont le *Goulet* est indiqué par deux tourelles massives, dont la base de l'une est visible à marée basse. La largeur du goulet est d'environ 1500 m. Une estacade où abordent les bateaux qui font le service des îles de Noirmoutier et d'Yeu est établie à Fromentine, dans le prolongement et à l'extrémité de la route de Challans, le long de laquelle court un chemin de fer à voie étroite. En face, dans l'île de Noirmoutier, se trouve l'estacade correspondante de la Fosse. Au delà du Goulet, la côte sablonneuse tourne au S. puis au S.-E.; elle est accompagnée de dunes gazonnées et plantées de pins qui se prolongent sur une longueur de 30 kilom. jusqu'à la *Pointe de l'Aiguille*, en amont du port des Sables-d'Olonne. Sur cette côte les villages sont



rares. Citons **N.-D.-de-Monts**, **Saint-Jean-de-Monts**, petite plage de dunes, charmante et paisible. Plus bas est **Croix-de-Vie** aux criques de sable entrecoupées de roches et qui est en même temps petit port de pêche et de cabotage. En face, sur la rive g. de la Vie, un bourrelet de dunes en retrait, nommé *Pointe de la Garenne*, porte les chalets de **St-Gilles** que le Jaunay, affluent de la Vie, coulant parallèlement au littoral, isole aussi du bourg. A partir du point où il s'en écarte, la côte, rocheuse, s'élève à une vingtaine de mètres. Au N. des *dunes d'Olonne*, d'une longueur de 11 kilom., qui portent une superbe forêt de pins, se trouve le *Havre de la Gachère* où débouchent l'Auzance et la Vertonne, qui traverse les marais salants situés en arrière de la forêt. Au S. un chenal qui forme le port des **Sables-d'Olonne** composé d'un bassin de chasses, d'un bassin à flot, du port proprement dit et d'un avant-port, sépare les *Sables-d'Olonne* de *la Chaume*, son faubourg. Ce dernier occupe aussi la pointe méridionale du bourrelet de dunes qui s'achève par le *Fort St-Nicolas*. Au delà du Remblai, le long duquel s'aligne une chaîne ininterrompue de chalets et de villas, auxquels succède le bois de pins de la Rudelière, la côte, dentelée, est bordée de dunes alternant avec les roches jusqu'à la *Pointe du Grouin du Cou*. On y trouve la *Pointe du Payré*, terminant la rive dr. de l'estuaire où tombe le Gué-Châtenay et le *Goulet de Jard* comblé par les sables et la vase. Au large et à 10 kilom. se trouve la pointe N. de l'île de Ré, dite *Pointe des Baleines*; entre cette dernière et la Pointe du Grouin du Cou s'étend le *Pertuis Breton*, autour duquel la côte décrit un arc de cercle. Au delà de la *Pointe du Chiquet*, le littoral, très bas, est accompagné par les Marais de la Tranche sur la rive d. du Lay qui, coulant parallèlement à l'Océan, découpe une longue presqu'île de dunes se terminant à la *Pointe d'Arçay*. **La Tranche** a une plage de sable modeste. Dans la presqu'île se trouve la plage embryonnaire de la **Faute**, qu'un pont tournant jeté sur le Lay reliera bientôt au petit port de l'**Aiguillon-sur-Mer**, terminus du tramway de Luçon. A la *Pointe de l'Aiguillon* commence l'*Anse de l'Aiguillon*, en demi-cercle, sur laquelle débouchent le canal de Luçon et la Sèvre-Niortaise, dont la rive dr. seule appartient au département. En arrière de la côte endiguée s'étend le Marais poitevin.

HYDROGRAPHIE FLUVIALE. Une partie des eaux du département gagne la *Loire* par la *Sèvre Nantaise* ou par l'*Acheneau*, écoulement du lac de Grand-Lieu ; l'autre partie s'écoule vers l'Océan par les divers petits fleuves côtiers.

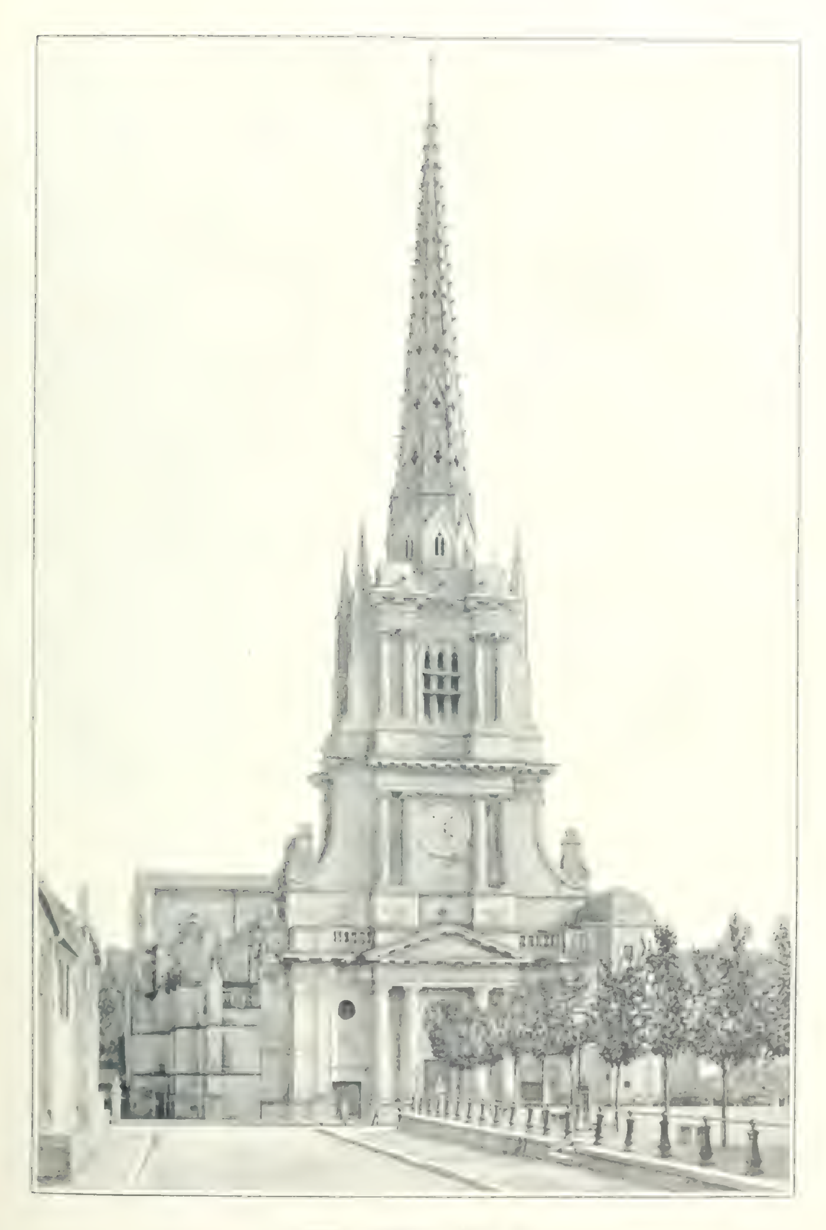
La Loire se trouve encore à 18 kilom. du département lorsqu'elle atteint Nantes, point qui en est le plus proche

La *Sèvre Nantaise*, née dans le département des Deux-Sèvres, touche à celui de la Vendée, qu'elle sépare pendant 15 kilom. du premier, en aval du pont de la voie ferrée de Tours aux Sables-d'Olonne: puis, coulant dans une vallée encaissée, elle pénètre entièrement dans le département, passe au pied de Mortagne et, en aval de cette ville, n'appartient plus que par sa rive g. au département, qu'elle isole de celui de Maine-et-Loire d'abord et de celui de la Loire-Inférieure, dans lequel elle pénètre à moins de 1 kilom. en amont de la pittoresque Clisson. Pendant son cours de 70 kilom. dans la Vendée, elle s'augmente, par sa rive g., de rivières souvent à sec l'été : le *ruisseau du Blanc*, la *Crume*, la *Morle*. Hors du département, elle reçoit le *Maine*, formé de la réunion du *Grand-Maine* et du *Petit-Maine*. Le premier a sa source au N.-E. des Herbiers, qu'il arrose; le second à 2 kilom. 5 au N.-E. des Essarts ; ce dernier, grossi (rive dr.) du *Vendrenneau*, qui passe au pied de St-Fulgent et (rive g.) du *ruisseau du Bourreau*, se réunit au Grand-Maine un peu en aval de St-Georges-de-Montaigu ; ainsi doublé, le Maine baigne Montaigu et passe dans le département de la Loire-Inférieure.

Le lac de Grand-Lieu absorbe l'*Oignon*, qui n'a que son cours supérieur dans le département et la *Boulogne*. Cette rivière tortueuse naît au S. des Essarts, reçoit (rive dr.), à sa sortie du département, l'*Issoire*, puis hors du département, (rive g.) la *Logne* qui laisse sur l'autre rive la petite ville de Legé (Loire-Inférieure).

FLEUVES COTIERS. Le *Falleron*, qui sort de terre au N.-O. de Palluau, sépare pendant plusieurs kilom. le département de la Vendée de celui de la Loire-Inférieure, pénètre dans ce dernier, où il arrose Machecoul, puis se sépare en deux bras formant l'île de Bouin: l'*Étier du Sud* au N., l'*Étier du Dain* au S.

Le *Grand Étier*, que forment divers ruisseaux, passe près de Challans et se divise en deux bras, dont l'un, le *Canal du Grand Étier*, va finir dans le Goulet de Fromentine et dont l'autre



[illegible]

TALMONT. — Ruines du Château. Ensemble O.

[illegible]

Sables-d'Olonne.

[illegible]

finit dans l'anse de l'Aiguillon après un cours de 15 kilom. 720 m.

[illegible]

Vendée que par sa rive dr.; puis elle y pénètre tout entière pendant quelques kilom. seulement, sert ensuite de limite commune aux deux départements de la Charente-Inférieure et de la [illegible]

l'*Autise*, qui pénètre dans le département par le canton de St-Hilaire-des-Loges, dont elle laisse le chef-lieu à 1 kilom. de sa rive dr., serpente dans des marécages où elle abandonne une [illegible]

aval de Damvix; — (rive dr.) la *Vendée*, originaire des Deux-Sèvres, qui boit (rive g.) la *Gabauge*, remonte en se repliant vers le N., pénètre dans la belle forêt de Vouvant, où lui parvient [illegible]

la Charente-Inférieure, jusqu'à son confluent avec la Sèvre.

MARAIS. En dehors du Marais poitevin au S. et du Marais breton au N.-O., dont nous avons parlé au chapitre de la Géologie, il n'en reste aucun à signaler.

CANAUX. Il n'y a dans le département que des rivières canalisées et des canaux d'évacuation des eaux, de dessèchement, canaux de ceinture et canaux secondaires, [illegible]

par l'État s'occupent de ce soin, sous la direction de l'administration des Ponts et Chaussées.

SOURCES MINÉRALES. On en compte un certain nombre ne donnant lieu toutefois à aucune exploitation sérieuse. Nous citerons celles de la Roche-sur-Yon (*la Brossardière*), de St-André-d'Ornay (*les Fontenelles*), de Rocheservière (*Bois de la Touche*), de St-Mars-la-Réorthe (*le P[illegible]*), dans l'arrondissement de la Roche-sur-Yon; de Maillé, de Pouzauges (*le Moulin au Moine*), de Réaumur, dans celui de Fontenay-le-Comte; de Beaulieu-sous-la-Roche, de la Chapelle-Hermier (*la Gilardière*), des Moutiers-les-Mauxfaits, dans celui des Sables-d'Olonne; dans l'île de Noirmoutier enfin, à Noirmoutier.

Climat

Ce département, placé sous l'influence du climat *girondin*, ne connaît guère de températures extrêmes. Année moyenne, le thermomètre oscille entre — 8° et 25°. Les écarts qui se produisent proviennent de la nature du sol. C'est ainsi que dans le Marais, coupé de canaux, bordé par l'Océan, le climat est surtout humide; dans la Plaine, au sol perméable et où les eaux sont peu abondantes, les chaleurs de l'été se font sentir plus que dans tout le reste du département. C'est dans la région plus élevée et plus accidentée du Bocage, où les roches imperméables retiennent les eaux, que l'hiver sévit avec le plus d'âpreté.

La hauteur moyenne annuelle de la pluie, 0 m. 625, est inférieure à la moyenne de toute la France (0 m. 770); toutefois au poste d'observation de St-Sigismond, dans la vallée de la Sèvre, on a relevé une hauteur de 0 m. 727 en 1900. Le nombre moyen des jours de pluie est inférieur à 150.

Divisions administratives

ÉTENDUE : 670 349 hectares (Cadastre).

POPULATION (1901) : 439.657 habitants.

		Arrondissements	Cantons	Communes
Préfecture	: LA ROCHE-SUR-YON. . .	1	10	105
Sous-	*Fontenay-le-Comte.*	1	9	114
Préfectures	*Les Sables-d'Olonne.*	1	11	84
		Total. . 3	Total. . 30	Total. . 303

LISTE DES CANTONS

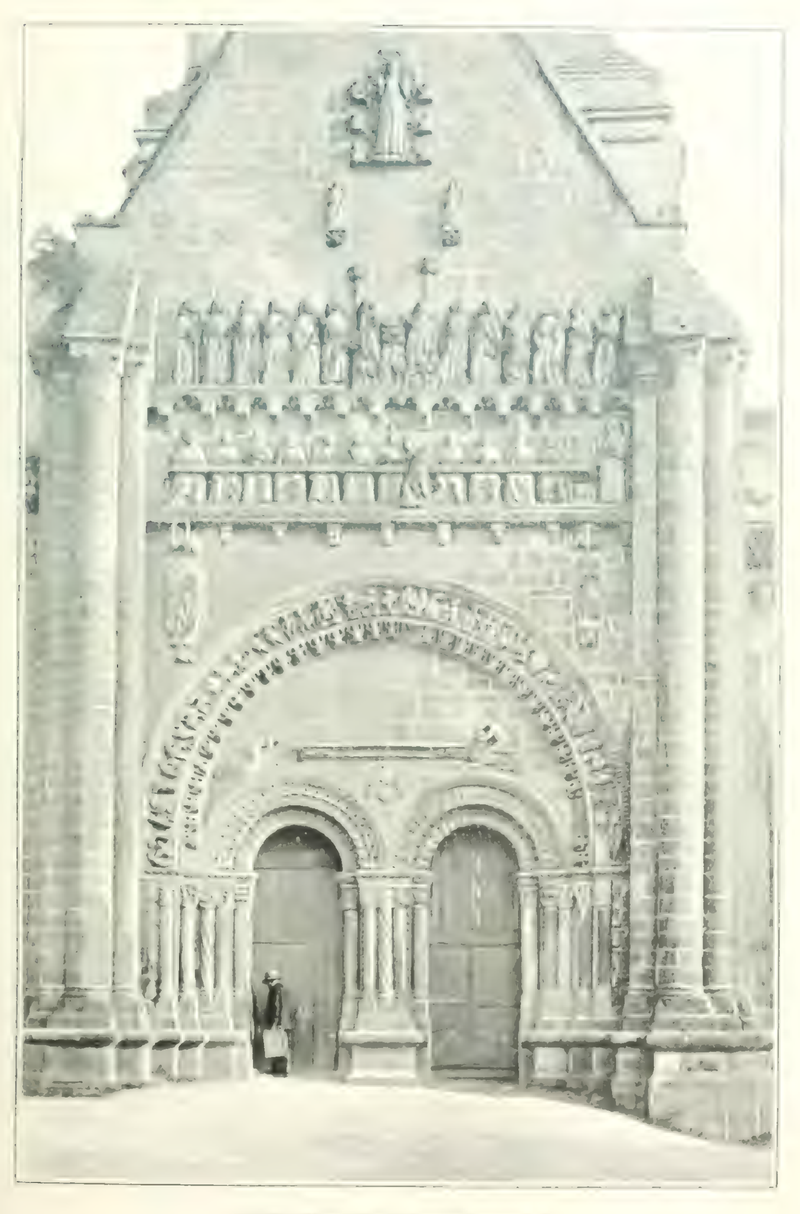
La Roche-sur-Yon. . . Chantonnay, les Essarts, les Herbiers, Mareuil, Montaigu, Mortagne, le Poiré-sur-Vie, Rocheservière, la Roche-sur-Yon, Saint-Fulgent.

Fontenay-le-Comte. . . Chaillé-les-Marais, la Châtaigneraie, Fontenay-le-Comte, l'Hermenault, Luçon, Maillezais, Pouzauges, St-Hilaire-les-Loges, Sainte-Hermine.

Les Sables-d'Olonne. . . Beauvoir, Challans, Ile d'Yeu, la Mothe-Achard, les Moutiers-les-Mauxfaits, Noirmoutier, Palluau, les Sables-d'Olonne, Saint-Gilles-sur-Vie, Saint-Jean-de-Monts, Talmont.

CULTES. Culte catholique. Évêché : Luçon, érigé en 1317, comme celui de Maillezais, par le pape Jean XXII, aux dépens du diocèse de Poitiers. Supprimé en 1802, il a été rétabli en 1821 comme suffragant de Bordeaux. Le diocèse ne comprend que le département et compte 36 cures, 262 succursales, 121 vicariats rétribués et 35 autres. Il possède un séminaire diocésain à Luçon. Les congrégations religieuses d'hommes, peu nombreuses et dont trois ont leur maison mère dans le département, s'occupent d'enseignement. Celles de femmes, assez nombreuses, s'occupent d'enseignement, d'œuvres charitables ou sont vouées à la vie contemplative; plusieurs ont aussi leur maison mère dans le département. Les principaux pèlerinages sont ceux du B. Grignon de Montfort à St-Laurent-sur-Sèvre, de N.-D. de Garreau à la Chapelle-Hermier, N.-D. de la Salette à Martinet, de la Sainte-Famille-du-Chêne à la Rabatelière, N.-D. de la Victoire à la Garnache, N.-D. de la Brossardière à la Tardière, N.-D. de l'Espérance ou de Bourguenet à St-Hilaire-de-Talmont, N.-D. de Recouvrance à St-Gilles-sur-Vie, N.-D. de Bourdevaire à St-Gervais, N.-D. de Lorette à la Flocelière, N.-D. de la Vendée à St-Étienne-du-Bois.

Culte protestant. On compte environ 3500 protestants rattachés à l'Église Réformée. Un seul



VOUVANT — [illegible]

consistoire, celui de Pouzauges, faisant partie de la 4e circonscription synodale, embrasse tout le département. Il y a des églises à Fontenay-le-Comte, avec annexes à Benet et à Foussais; à Mouchamps, avec annexe à St-Germain-le-Prinçay; à Mouilleron-en-Pareds, avec annexe à Ste-Hermine; à Pouzauges, avec annexe à St-Prouant; à la Roche-sur-Yon enfin, avec annexes aux Sables-d'Olonne, à Luçon et Triaize.

Culte israélite. Le nombre d'adhérents est nul.

ARMÉE. Le département fait partie de la 11e région militaire qui comprend 4 départements et 8 subdivisions de région, dont 2, celles de la Roche-sur-Yon et de Fontenay, lui appartiennent. Les troupes qu'elle comprend font partie du 11e corps d'armée dont le chef-lieu est **Nantes**. La garnison de **La Roche-sur-Yon** comporte 1 régiment d'infanterie: celle de **Fontenay-le-Comte** en comporte également 1 et en outre 1 compagnie de cavaliers de remonte, celle de **Port-Joinville**, 1 compagnie d'infanterie. Le département ressortit à la 11e légion de gendarmerie.

Ouvrages militaires. Nommons pour mémoire seulement : l'ancien fort de l'île du Pilier, située au N. de celle de Noirmoutier, ainsi que les vieilles batteries des îles de Noirmoutier et d'Yeu et le fort de Fromentine pour la protection du Goulet. Les seuls ouvrages conservés sont le fort St-Nicolas avec la batterie de l'Estacade qui protègent le port des Sables-d'Olonne, la citadelle et les batteries de Port-Joinville.

Marine. Le littoral de la Vendée fait partie du 4e arrondissement maritime, chef-lieu **Rochefort**, qui s'étend de la baie de Bourgneuf à la frontière d'Espagne.

JUSTICE. Le département ressortit à la **Cour d'appel** de **Poitiers**. Il existe 1 **Tribunal de 1re Instance** à la Roche-sur-Yon (où se tient la **Cour d'Assises**), à Fontenay-le-Comte et aux Sables-d'Olonne; 1 **Justice de paix** dans chacun des 30 cantons.

INSTRUCTION PUBLIQUE. Le département de la Vendée est l'un des 8 ressortissant à l'**Académie de Poitiers**; il ne possède aucun établissement d'enseignement supérieur.

L'enseignement secondaire comprend, pour les garçons : le **lycée** de la Roche-sur-Yon, les **collèges communaux** de Fontenay-le-Comte et de Luçon; pour les filles, les **cours secondaires** de la Roche-sur-Yon. Il existe en outre des **établissements libres** à Fontenay-le-Comte, le Roche-sur-Yon, Luçon et St-Laurent-sur-Sèvre. Il y a un **petit séminaire** à Chavagnes-en-Paillers et aux Sables-d'Olonne.

L'enseignement primaire recrute ses professeurs à l'école **normale d'instituteurs** (avec école annexe) et à l'**école normale d'institutrices** (avec école annexe) de la Roche-sur-Yon. Il existe des **écoles primaires supérieures** de garçons à Chantonnay, Fontenay-le-Comte et Mortagne, et de filles à Fontenay-le-Comte. Des **cours complémentaires** pour garçons ont lieu à Challans, aux Sables-d'Olonne, et à St-Hilaire-des-Loges, et pour filles aux Sables-d'Olonne. On trouve des **pensionnats primaires** de garçons à Chantonnay, la Roche-sur-Yon, aux Herbiers et aux Sables-d'Olonne, et de filles à Fontenay-le-Comte (2), la Roche-sur-Yon (3), les Sables-d'Olonne et Luçon (3).

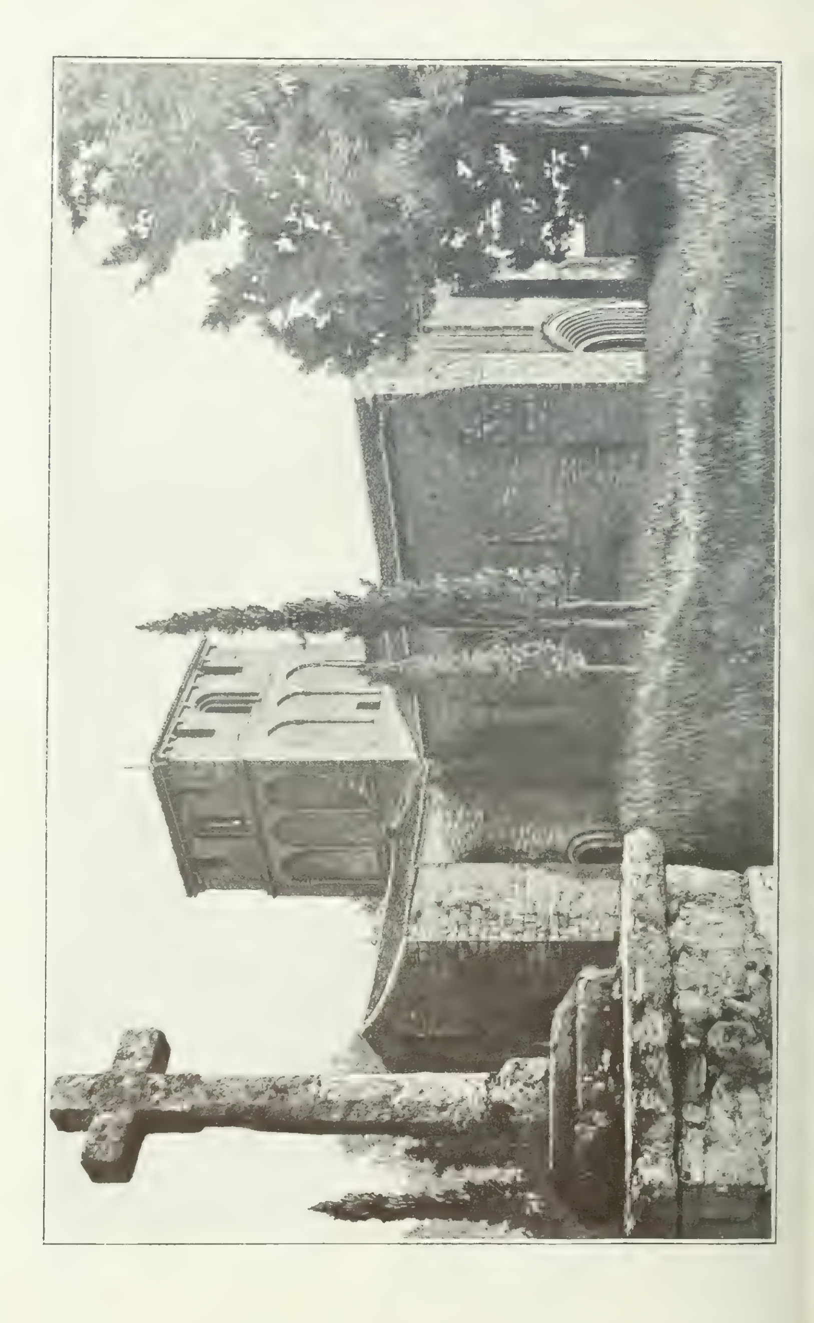
Ajoutons que l'enseignement concernant la navigation et les pêches maritimes est donné aux îles de Noirmoutier et d'Yeu ainsi qu'à l'Aiguillon-sur-Mer et aux Sables-d'Olonne. Cette dernière ville possède un laboratoire zoologique maritime, annexé à l'École municipale des pêches maritimes de la Chaume.

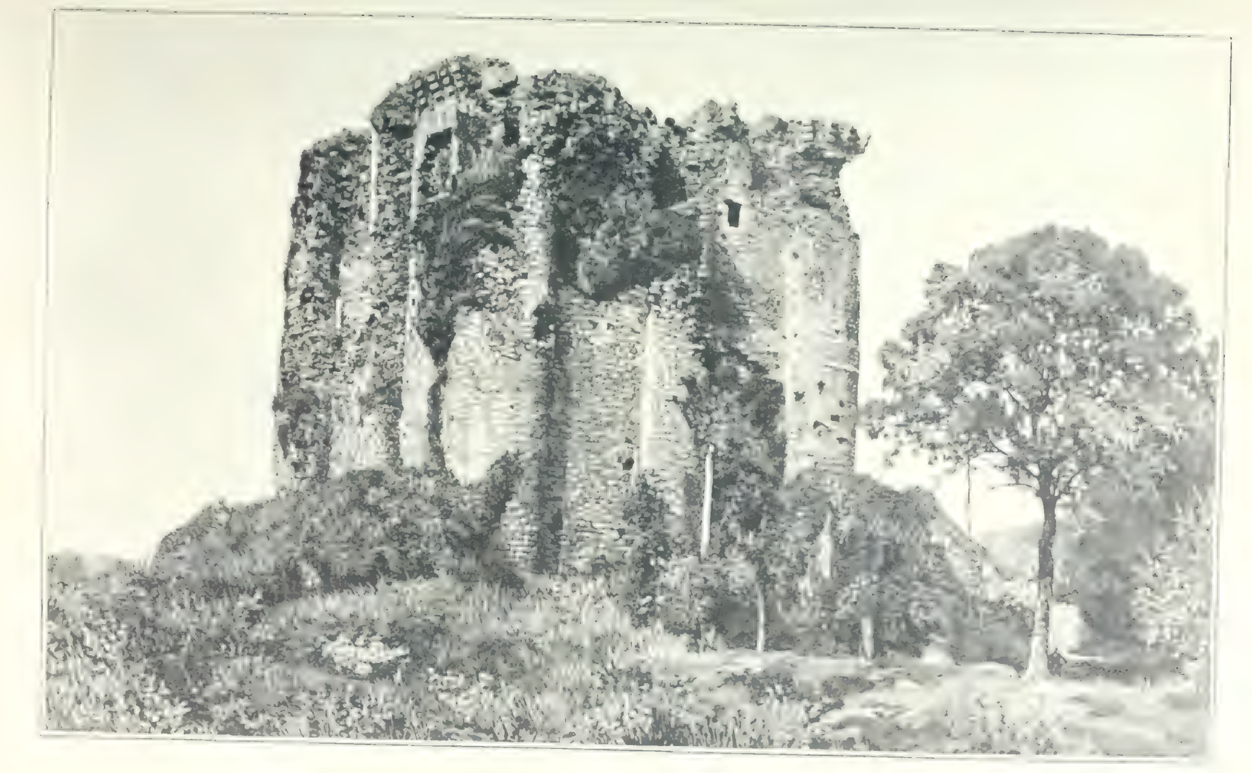
Le département ressortit encore à l'Arrondissement minéralogique de Poitiers, sous-arrondissement d'Angers (division du Centre); à la 4e Région agricole (O.); à la 24e Conservation forestière (Niort); à la 11e Inspection des Ponts et Chaussées.

Agriculture

La Vendée est un riche département agricole où les cultures sont aussi variées que le sol. Dans le **Bocage**, la propriété, très divisée, comprend des métairies ou propriétés de quelques hectares d'étendue et des « borderies » ou petites propriétés, toutes séparées par des haies. Grâce aux engrais habilement utilisés, le sol ingrat et en partie inculte jadis est devenu fertile; il produit en abondance des céréales de toutes sortes, des choux et des raves. Ses pâturages engraissent les bœufs dits de Cholet. La vigne y est aussi plantée. La **Plaine**, calcaire, privée









APREMONT. — Château. Tour d'angle et Chapelle.

[illegible]

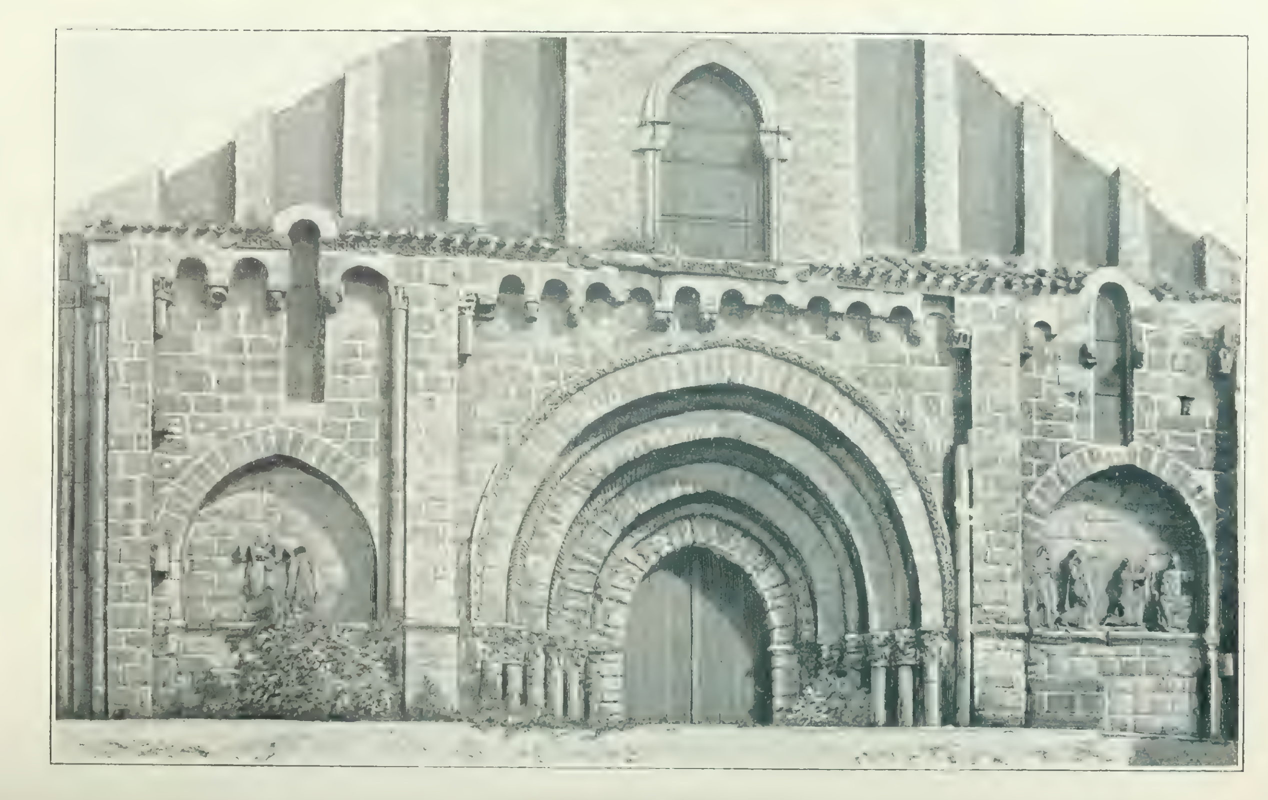


LE BOUPÈRE. — [illegible]

ne s'y introduisent que lentement. Le battage du grain est obtenu à l'aide d'énormes cônes [illegible] Noirmoutier [illegible] l'île d'**Yeu**, dont à peine la moitié de la surface est cultivable, elle produit quelques primeurs en légumes et des figues. Sur ses pâtis broutent des moutons petits, mais à la chair excellente.

Les cultures industrielles comprennent : le colza, qui pour une surface de 1220 hectares, a [illegible]

[illegible] planté 710 hectares. Ce sont surtout des vins blancs que l'on récolte. Les meilleurs proviennent de [illegible] Mareuil [illegible]



LA CHAIZE GIRAUD. — Église. Portail O.

On a en outre récolté 16120 quintaux de châtaignes, 290 de noix, 15120 de pommes à cidre, et 510 de prunes. Les pêches, poires, cerises, abricots, cormes et nèfles abondent également.

Les bois et forêts occupent 30 000 hectares. Les essences dominantes sont le chêne, le chêne-vert, le châtaignier, le pin et le sapin; puis viennent le peuplier, le bouleau, le charme, l'érable, le hêtre, le frêne et l'orme. Il n'existe qu'une seule forêt domaniale, celle de Vouvant, d'une surface de 2515 hect. 24 ares, dont 554 hect. 81 sont aménagés en futaie et le reste en taillis sous futaie. Les autres forêts sont celles d'Aizenay (540 hect.), de Buchignon, de la Chaize (200), des Essarts (400), des Gats (600), des Gralas (750), de Grand-Lande (500), du Parc (850), du Saut-de-Grelet (250), de Ste-Gemme-la-Plaine. Dans les forêts on trouve quelques renards et beaucoup de lapins; en plaine, le perdreau est abondant.

Les cours d'eau sont surtout habités par des espèces sédentaires et par des anguilles. Il n'existe pas d'établissement de pisciculture. Les dunes du littoral, gazonnées ou boisées, occupent 5640 hectares, dont 60 hectares mobiles. Elles s'étendent sur une longueur de 77 kilom.

L'élève du cheval, favorisée par le haras de la Roche-sur-Yon, les 22 stations d'étalons, les nombreuses sociétés de courses et les concours annuels, est très importante. L'école de dressage de la Roche-sur-Yon est fort appréciée des propriétaires et des éleveurs. En 1899, on comptait 29590 chevaux, 2610 mulets, 5150 ânes (des courses annuelles ont lieu à Triaize). Pour l'espèce bovine, c'est la race parthenaise qui domine. La même année, l'espèce bovine était représentée par 360360 animaux, dont 65910 bœufs de travail et 14940 à l'engrais, 111910 vaches ayant produit 1647520 hectol. de lait; l'espèce ovine comprenait 166650 animaux dont 114250 tondus ont fourni 1870 quintaux de laine. L'espèce porcine comptait 75800 animaux et l'espèce caprine 5650 seulement. Enfin 15000 ruches ont donné 45200 kilog. de miel et 19850 de cire.

L'enseignement agricole comporte une chaire départementale avec champs d'expériences et laboratoire de chimie. En outre 14 comices agricoles fonctionnent; une foire aux vins a lieu annuellement et le département subventionne les écoles régimentaires agricoles.

Industrie

INDUSTRIES EXTRACTIVES. La Vendée compte 11 concessions de mines : 8 de **houille**, 2 d'**antimoine** et 1 de **schiste bitumineux et de fer carbonaté**. Les concessions de houille sont ainsi dénommées : Faymoreau, la Bouffrie, Epagne, Puyrinsant, Cezais, St-Philbert, la Tabarière et la Marzelle. Les deux premières, seules exploitées, ont fourni 29847 T. de houille en 1900 avec un personnel de 252 ouvriers. Ces concessions font partie du bassin de Vouvant, qui comporte aussi la concession de St-Laurs dans les Deux-Sèvres. La surface concédée dans la Vendée est de 1846 hectares.

Les concessions d'antimoine du Boupère et de la Véronnière, d'une surface totale de 2465 hectares, ne sont pas exploitées. Il en est de même de la concession de schiste bitumineux et de fer carbonaté du Puy-de-Serre, superposée aux concessions houillères de Faymoreau et de la Bouffrie et qui comprend 805 hectares.

On compte environ 300 exploitations de **carrières** à ciel ouvert, en activité, ayant occupé 900 ouvriers. On en extrait du granit, du quartz hyalin, de la pierre calcaire, de la pierre à chaux, de la pierre meulière, des matériaux d'empierrement, du schiste ardoisier, de l'argile, etc. Il existe aussi quelques gisements de fer et de plomb sulfureux, d'ocre, de kaolin, etc.

Il existe des **poteries** à Aizenay, la Ferrière, l'Herbergement et à Luçon; des **tuileries** à Bourseguin, Challans, Olonne; des **fours à chaux** à Benet; une **verrerie** à Faymoreau.

INDUSTRIES AGRICOLES. Au premier rang se place l'extraction du **sel** dans les marais salants des environs de Luçon, de l'île de Noirmoutier et dans l'île de Bouin. La production de ces derniers a été de 12400 quintaux en 1900. La **minoterie** forme une branche importante; les moulins à vent sont encore nombreux et les divers cours d'eau mettent en mouvement bien des centaines de paires de meules. Parmi les minoteries à vapeur, citons celles de Fontenay, Luçon, la Roche-sur-Yon, St-Gilles-sur-Vie, etc. Fontenay, Luçon, la Roche-sur-Yon possèdent des **brasseries**, Montaigu et Nalliers des **distilleries**. Les **huileries** sont nombreuses. La fabrication des **conserves alimentaires** et les **confiseries de sardines** font vivre une partie de la population de Croix-de-Vie, de St-Gilles-sur-Vie, des Sables-d'Olonne et de l'île d'Yeu; les

conserves, tout d'abord [illegible] fonctionnent que l'été. Les Sables et Beauvoir engraissent des **huîtres**. Les industries du **bois** comprennent les **scieries** de Fontenay, Luçon, Mortagne-sur-Sèvre, Rocheservière, St-Pierre-le-Vieux; les **saboteries** de Fontenay, de Mareuil et de Rocheservière. La **carrosserie** occupe un certain nombre d'ouvriers à Luçon. Il existe des chantiers de **construction de bateaux** à St-Gilles-sur-Vie et aux Sables; cette dernière ville a lancé 4 goélettes de 250 t. en moyenne chacune en 1900.

INDUSTRIES CHIMIQUES. A part la **blanchisserie** de toiles de Mortagne, les **teintureries** de Brem, Barret, Fontenay, Mareuil, Pouzauges, Rocheservière, les fabriques de **noir animal** de Luçon, Nalliers et St-Sigismond, et quelques autres d'**huiles** et d'**engrais** de poisson, le département ne compte pas d'industries chimiques importantes.

INDUSTRIES TEXTILES. Il existe des **filatures de laine** à Cugand, Loge-Fougereuse et Mallièvre; de **coton** à Cugand et Tiffauges; de **lin** et de **phormium** à Mortagne et à la Verrie. Le lin est teillé à Vix, peigné à Mortagne ainsi que les étoupes. On compte plusieurs **tissages** de laine, de coton et de lin. Leur production consiste en gros drap, en serges, flanelles et molletons, en toiles de coton et de lin, en mouchoirs et en futaines.

INDUSTRIES DIVERSES. Fontenay et la Roche-sur-Yon possèdent des **tanneries** et **corroiries**; les Sables fabriquent de la **chaussure**. Fontenay et Pouzauges fabriquent des **chapeaux de feutre**. Enfin il existe des **papeteries** à Cugand, Antiers, aux Herbiers, à St-Hilaire-de-Mortagne, à Tiffauges, à la Verrie, la Chagnais.

En résumé, le département comptait en 1900 un millier d'appareils à vapeur (chaudières ou récipients) et 881 machines, d'une force totale de 7475 chevaux.

Commerce

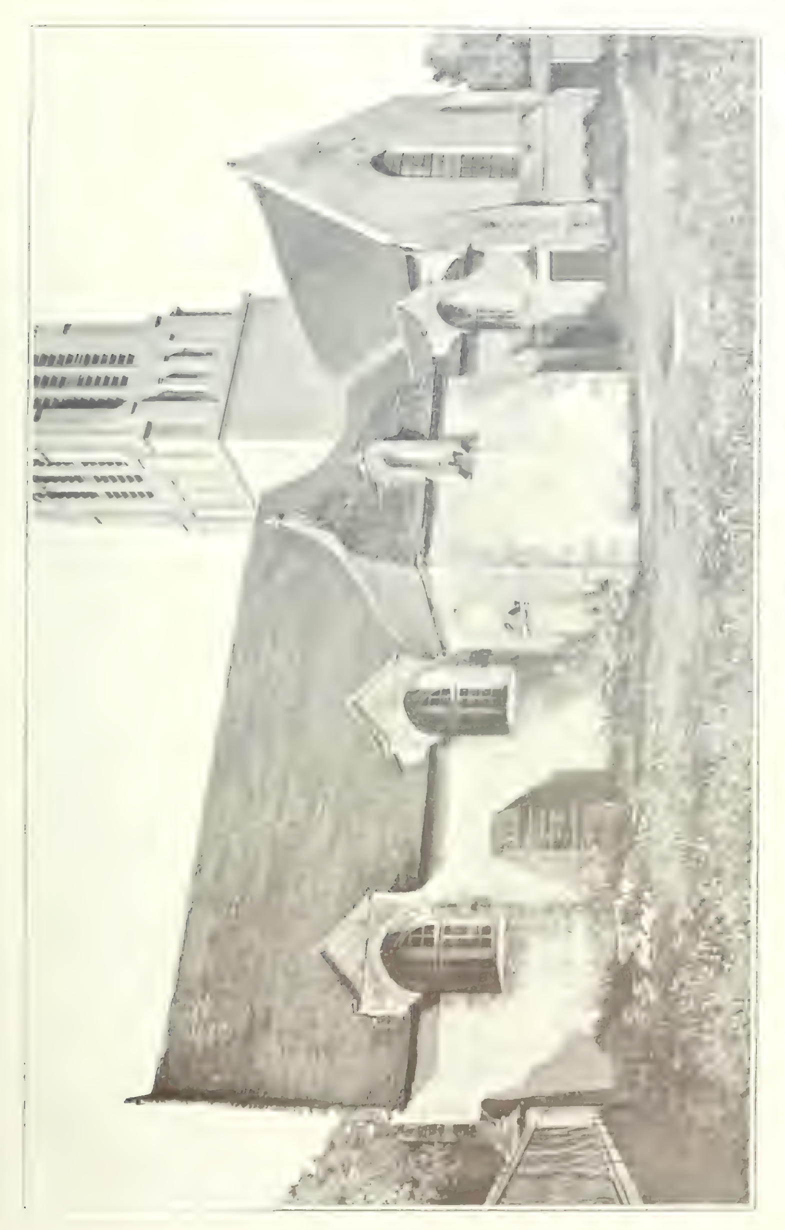
Le commerce d'importation, en partie composé de marchandises en transit, comprend : de la houille de provenance anglaise, des bois du Nord, des sels, des phosphates, du pétrole, des articles d'épicerie, des matériaux de construction, des modes et nouveautés, des meubles, de la librairie, des vins et liqueurs, etc.

Celui d'exportation comprend les denrées agricoles : grains, fèves, pommes de terre, vins et eaux-de-vie; poisson frais, salé ou en conserves, huîtres, chevaux, bétail, miel; lin, chanvre; soude, engrais, houille du bassin de Vouvant, verrerie, charbon de bois, etc.

Voies de communication

	kil.		kil.
Chemins de fer (voie normale)	425	Vendée (de Fontenay-le-Comte à l'embouchure)	25.095
— — voie étroite	181	Lay (navig. fluv. : de la Claye au port de Moricq)	10.400
Routes nationales	579.495	— (navig. mar. : du port de Moricq à l'embouchure)	12
Chemins de grande communication	3519.740	Vie (navig. fluv. : de Pas Opton au Pont de St Gilles)	12.500
— vicinaux ordinaires	2400.649	— (navig. mar. : du Pont de St Gilles à l'embouchure)	1.400
Rivières et canaux		Canal de Luçon	15.720
Sèvre Niortaise (de Niort à Marans)	11.075		
Canal de la Vieille Autise (de Courdault à 1 kil. en amont de l'écluse de Maillé-Bazoin)	9.754		

LA ROCHE-SUR-YON est bâtie au sommet d'un plateau peu élevé s'inclinant au S.-E. vers la rive dr. de l'Yon. Ses rues larges et silencieuses se croisent à angle droit. Elle est entourée de beaux boulevards. Son importance n'est due qu'au croisement des nombreuses voies ferrées qui rayonnent de là dans toutes les directions. Au point de vue architectural, ses monuments sont réduits à la plus extrême simplicité. La grande *Place d'Armes*, qui en occupe le centre, est ornée de la *Statue* équestre de *Napoléon Ier*, son fondateur. Autour de cette place s'alignent : le *Lycée*, l'*Église* surmontée de deux tours carrées, le *Palais de Justice* et l'*Hôtel de Ville*, dont une annexe séparée par le *Jardin public*, renferme un intéressant *Musée* : on y voit outre plusieurs toiles, une grande partie des cartons de Paul Baudry. Rien à dire du *Théâtre*, ni de la *Préfecture*, précédée d'un beau *Square* où s'élève la *Statue* de *Paul Baudry* et derrière



ILE DE NOIRMOUTIER. — Noirmoutier. Donjon et fortifications.

[illegible]

FONTENAY-LE-COMTE [illegible] entre ces deux voies que se trouve le vieux Fontenay, partie sur la rive g. et partie sur la [illegible] resque de celles qui bordent la rive dr. de la Vendée. C'est sur la même rive, au milieu d'un parc accidenté et d'où l'on jouit de beaux points de vue, que l'on trouve les ruines de l'ancien *Château* des comtes de Poitou : tours, remparts, etc.

[illegible] truite du XVe au XVIIIe s. et que l'on vient de restaurer : elle est surmontée d'une flèche gothique (1700) d'une hauteur de 79 m. Son portail O., ainsi qu'une porte latérale N. sont remarquables ; citons à l'intérieur, la chaire à prêcher (XVIIIe s.). L'*Eglise St-Jean* (XVIe et XVIIe s.), également restaurée à l'intérieur, est surmontée d'une flèche ajourée en pierre, haute de 60 m. et possède une façade richement sculptée. Signalons encore une vieille chapelle désaffectée, celle de [illegible]

L'*Hôtel de Ville*, au milieu d'un fort beau *Jardin*, est assez élégant. L'ancien abrite, outre la [illegible] les noms des illustrations de Fontenay, si nombreuses au XVIe s. que François Ier avait accordé [illegible] *Quatre Tias* (XVIe s.) restaurée. L'*Hôtel de Terre-Neuve* (XVIe s), construit par Nicolas Rapin, a été restauré. En bordure du *Champ de foire*, ombragé de beaux arbres, se trouve le petit [illegible]

LES SABLES-D'OLONNE, qu'un chenal sépare du vieux faubourg de **la Chaume**, se compose d'une vieille cité aux rues tortueuses et étroites occupant un bourrelet entre le port et l'Océan, et d'une ville nouvelle, qui ne cesse de se développer, en bordure d'une plage en hémicycle, plage admirable et très fréquentée, mais malheureusement brûlée par le soleil. C'est de plus un port de pêche très important. Ce qu'on y admire le plus, c'est le joli costume des Sablaises, dont le renom de beauté et d'élégance est amplement justifié. Les monuments intéressants ne comprennent guère que l'*Eglise Notre-Dame* restaurée, mais dont les sculptures de la façade O. sont bien effritées et la *Tour d'Arundel*, reste d'un vieux château féodal, modernisée et transformée en phare. La forêt de pins d'Olonne et les marais salants des environs sont des buts de promenade recherchés par les baigneurs de la plage.

Liste des Monuments historiques

[illegible]

VENDÉE

OCÉAN ATLANTIQUE

LOIRE INFÉRIEURE

MAINE ET LOIRE

DEUX SÈVRES

CHARENTE INFRE

I. DE NOIRMOUTIER

Baie de Bourgneuf

I. D'YEU

LA ROCHE-SUR-YON

LES SABLES D'OLONNE

FONTENAY-LE-COMTE

LUÇON

CHALLANS

CHOLET

Mortagne

Machecoul

Noirmoutier

Pt Joinville

St Gilles

St Hilaire de Riez

Beauvoir

Bouin

Legé

la Châtaigneraie

Pouzauges

les Herbiers

Montaigu

Chantonnay

Ste Hermine

Mareuil

St Fulgent

les Essarts

Palluau

le Poiré sur Vie

Talmont

Moutiers

la Mothe-Achard

Chaillé-les-Marais

l'Hermenault

St Hilaire-des-Loges

Maillezais

St Jean-de-Monts

Rocheservière

Mortagne

Bournezeau

St Michel-en-l'Herm

Nalliers

Lieux remarquables

de 1000 à 2000 h.

de 2000 à 5000 h.

de 5000 à 10 000 h.

de 10 000 à 50 000 h.

Chemins de fer à v. norle

——— étroite

Routes Nationales

Chemins de Gde Commn

Canaux

Limites de Départemts

——— d'Arrondissemt

——— de Cantons

SP Sous-Préfre CT Canton

Forets

Echelle

E. Michiels del.

Géographie

Pittoresque et Monumentale

FRANCE

EN VENTE

—

1er Fascicule. — **Paris** et le département de la Seine . . . . 4 fr. 50

2e Fascicule. — **Ile-de-France.** Seine-et-Oise, Seine-et-Marne, Oise, Aisne. . . . . 6 fr. 50

3e Fascicule. — **Picardie, Artois, Flandre.** Somme, Pas-de-Calais, Nord. . . . . 6 fr. 50

4e Fascicule. — **Normandie.** Seine-Inférieure, Eure, Calvados, Manche, Orne. . . . . 8 fr. »

5e Fascicule. — **Bretagne.** Ille-et-Vilaine, Côtes-du-Nord, Finistère, Morbihan, Loire-Inférieure . . . . 10 fr. »

6e Fascicule. — **Maine, Anjou.** Mayenne, Sarthe, Maine-et-Loire. 4 fr. 50

7e Fascicule. — **Touraine, Orléanais.** Indre-et-Loire, Eure-et-Loir, Loir-et-Cher, Loiret. . . . . 7 fr. »

8e Fascicule. — **Berry, Bourbonnais.** Indre, Cher, Allier. . . . . 4 fr. »

9e Fascicule. — **Champagne.** Ardennes, Marne, Haute-Marne, Aube. 6 fr. »

10e Fascicule. — **Lorraine, Territoire de Belfort.** Meuse, Meurthe-et-Moselle, Vosges, Belfort . . . . 4 fr. 50

11e Fascicule. — **Franche-Comté.** Haute-Saône, Doubs, Jura. . . . 4 fr. »

12e Fascicule. — **Bourgogne.** Yonne, Côte-d'Or, Saône-et-Loire, Ain. 6 fr. 50

13e Fascicule. — **Nivernais, Lyonnais.** Nièvre, Rhône, Loire.. . . 5 fr. »

14e Fascicule. — **Poitou.** Vienne, Deux-Sèvres, Vendée. . . . . 5 fr. »

PARIS. — Imprimerie de Ch. Gillot, 79, rue Madame.

Géographie

Pittoresque et Monumentale

FRANCE

GRAVÉE ET IMPRIMÉE PAR GILLOT

AUNIS — SAINTONGE — ANGOUMOIS
LIMOUSIN

Charente-Inférieure — Charente — Haute-Vienne
Corrèze

PARIS
ERNEST FLAMMARION, ÉDITEUR

Charente-Inférieure

Nom — Situation



[illegible]

Il est borné au N. [illegible] Vendée [illegible] Deux-Sèvres, à l'E. [illegible] Charente [illegible] Dordogne [illegible] S.-O. [illegible] Gironde.

[illegible]

Il a été formé [illegible] Aunis [illegible] Saintonge [illegible] au centre et d'une petite partie du Poitou au N.-E.

Histoire

[illegible] l'arrondissement de Rochefort, les dolmens de la *Pierre-Levée* et de la *Pierre-Fouquerée* [illegible] les mégalithes d'Écurat et les dolmens de St Bris des Bois ; dans l'arrondissement de Jonzac, [illegible]

couverte dite la *Pierre Folle* à Montguyon, le menhir de la *Pierre à Cerclet* à St Maurice de Laurençanne, enfin le dolmen de St Palais de Négrignac; dans l'arrondissement de St Jean d'Angély se voient aussi les *Tombes sarrasines* de Bords. On trouve aussi dans le département un certain nombre de grottes préhistoriques : celle du *Gros Roc* au Douhet, celles de Grandjean, de Jussas et de St Porchaire.

A ces tribus primitives qui vécurent sur ce sol retiré succédèrent les *Santones*, un des peuples les plus puissants de la Gaule, qui fournit un contingent considérable à Vercingétorix, lors de la lutte finale engagée autour d'*Alesia*. Après la conquête romaine, le pays fut rangé dans l'Aquitaine II. Saintes (*Mediolanum Santonum*) devint une cité importante, comme en témoignent encore aujourd'hui l'arc de Germanicus et les nombreuses ruines qu'elle a conservées de son amphithéâtre, de ses thermes, etc. Un aqueduc y conduisait les eaux captées à la source du Roc au Douhet en passant par Fontcouverte. On en voit encore les vestiges dans ces deux localités. De l'époque romaine datent aussi la *Pyramide* d'Ebéon, fanal ou pile dédiée à Mercure, la *Tour de Pire-Longue* à St Romain de Benet qui possède encore un camp. Dœuil, Mornac, St-Aigulin (le *Maine-du-Four*) ont aussi conservé des traces de camp. On a cru reconnaître à Sonnac les ruines de la ville romaine de *Sodrona*, mais on ne sait où placer le *Portus Santonum*.



MOËZE. — Monument dans le cimetière.

Suivant la tradition, le christianisme y apparut dès le premier siècle de l'ère chrétienne, mais plus vraisemblablement au IIIe. Saint Eutrope, qui l'évangélisa, en devint le premier évêque.

Enclavé entre le bassin de la Loire et celui de la Garonne, le pays des Santons a subi le contre-coup des événements qui ont affecté les populations de ces deux régions. Dès 406 les Barbares l'envahirent et les Wisigoths le rattachèrent à leur royaume. Après la victoire de Clovis à Vouillé (507) il passa aux mains des Francs. Au VIIe s. Dagobert fonda pour son frère Caribert le Duché d'Aquitaine, devenu presque indépendant et que Pépin le Bref ne put conquérir qu'après neuf années de luttes (759-768). Saintes, détruite par les Barbares qui gagnaient l'Espagne, mais qui n'avait pas tardé à se relever de ses ruines, avait reçu dans ses murs la famille du duc Waifre, dont Pépin



LA ROCHELLE — [illegible]

le Bref s'empara. Le vaillant duc d'Aquitaine périt assassiné. En 847 les Normands pillèrent la région et ruinèrent complètement Saintes.

L'Aquitaine, comme toute la France, fut partagée en une infinité de seigneuries, dont les titulaires s'alliaient soit aux comtes de Poitou, soit aux ducs de Guienne. Les luttes de ces petits vassaux remplissent les annales de la féodalité et n'offrent aucun intérêt.

L'origine de la Rochelle est assez obscure; elle n'apparait qu'au xe s., dans une charte, sous le nom de *Rupella*. Ses premières habitations s'élevèrent sur un petit rocher; la ruine de Châtelaillon, en 1126, en augmenta l'importance, qui ne fit que grandir encore par la suite.

L'île d'Oléron, qui est, après la Corse, l'île la plus importante du littoral français, était connue sous le nom d'*Uliarus*, l'île de Ré sous celui de *Ratis insula*. Le duc Eudes d'Aquitaine possédait cette dernière au VIIIe s., qui appartint ensuite à des seigneurs poitevins. Le divorce d'Éléonore d'Aquitaine, suivi de son mariage avec Henri Plantagenet devenu roi d'Angleterre, fit de ces deux îles des possessions anglaises. Elles firent retour à la couronne de France avec l'Aunis et la Saintonge, par suite de la confiscation des biens de Jean sans Terre, qu'opéra Philippe Auguste (1199). La Rochelle était restée toutefois en la possession de Jean sans Terre qui y débarqua en 1206 et en 1214 pour essayer de reprendre ses Etats. Louis VIII lui enleva cette place en 1224.

A l'avènement de Louis IX, l'un de ses vassaux les plus puissants, le comte de la Marche, se révolta contre l'autorité royale et fit appel au roi d'Angleterre Henri III, pour le soutenir dans sa résistance. Ce dernier débarqua à Royan et gagna Saintes. Geoffroy de Taillebourg, voulant tirer vengeance du comte de La Marche, persuada à son allié Henri III de se porter sur la rive g. de la Charente. Pendant qu'il opère ce mouvement, les portes de Taillebourg sont ouvertes à Louis IX. Le monarque anglais change alors ses dispositions. Louis IX s'élance sur l'unique pont jeté sur la rivière, suivi de quelques chevaliers. Son ardeur est telle que l'ennemi, qui pouvait combattre avec l'avantage du nombre et de la position, recule, obtient une suspension du combat (1242) et regagne Saintes. Louis IX l'y poursuit. Vaincu devant Saintes, Henri III se retire sur Pons et Saintes capitule. Le comte de la Marche juge alors prudent de se soumettre. Estimant injustes quelques conquêtes de ses aïeux, saint Louis, pour conclure une paix durable avec le roi d'Angleterre, lui rendit le pays au S. de la Charente.

La guerre de Cent Ans eut sa répercussion sur le pays, dont une partie passa sous la domination anglaise. Le traité de Brétigny l'y replaça tout entier (1360). En 1372 la Rochelle fut reprise par Duguesclin, grâce à un subterfuge du maire, qui réussit à éloigner du château la garnison anglaise qui y était renfermée. Depuis cette époque jusqu'au XVIIe s. la Rochelle s'étendit et comme cité maritime s'éleva à l'un des premiers rangs. Ses vaisseaux apparaissent dans le Nouveau Monde à peine découvert. Sous le règne de François Ier, les exactions du comte de Jarnac avec l'accroissement de l'impôt de la gabelle amenèrent une révolte sérieuse dans la ville; il fallut l'intervention du roi en personne pour y mettre fin. A la suite d'une nouvelle tentative, la gabelle fut supprimée contre le payement d'une somme considérable (1568). Pendant les guerres de religion, La Rochelle occupe une place prépondérante. C'est la véritable citadelle du protestantisme. En 1571 s'y réunit le synode des églises réformées de France, que présida Théodore de Bèze et qui s'occupa de la rédaction du *Symbole de la Rochelle*. Au lendemain du massacre de la Saint-Barthélemy, les protestants s'y réfugient en nombre et se préparent à résister aux catholiques. Ils tiennent pendant plus de six mois contre les troupes de Charles IX qui les assiègent (1572). La paix de la Rochelle, signée l'année suivante, accorde aux Réformés le plein exercice de leur





LA ROCHELLE. — Entrée du port. Tour Saint-Nicolas. — Tour de la Chaîne.

[illegible]

[illegible]

campagnes entreprises sous la République et sous le premier Empire. Vaincu à Waterloo, Napoléon vient à Rochefort, puis gagne l'île d'Aix [illegible] 15 juillet 1815. Les Anglais le font [illegible] Sainte-Hélène. C'est dans la rade d'Aix [illegible] 12 avril 1809 une escadre française comprenant 11 vaisseaux et 4 frégates [illegible] anéantie par l'amiral anglais Gambier.

Aucun événement particulier n'est à signaler depuis, si ce n'est l'épisode dit des quatre sergents de la Rochelle : quatre sous-officiers du [illegible] de ligne [illegible] fait partie d'une association secrète, furent condamnés à mort par la cour d'assises de Paris et exécutés le 21 septembre 1822.

Signalons enfin le réveil industriel de la Rochelle, qui voit s'élever des usines importantes autour du nouveau bassin de la Pallice, ouvert en 1890 à la navigation. De même le nouveau programme de constructions navales donne à Rochefort un regain d'activité.

Géologie — Topographie

Dans le département de la Charente-Inférieure, les limites des formations géologiques ont la même direction que celle du cours de la Charente et des grandes îles du large, Ré et Oléron : elles sont orientées du S.-E. au N.-O. Une ligne tracée de Châteauneuf-sur-Charente vers la rade des Basques, laisse sur sa droite les terrains *jurassiques* et sur sa gauche les terrains *crétacés*. Ce sont les deux seules formations entre lesquelles se partage la surface du département. Des terres alluviales, formant la partie méridionale du marais poitevin se juxtaposent au N. des terrains jurassiques qui, à leur frontière orientale, portent des massifs boisés. A gauche de cette ligne, le terrain crétacé apparaît à la pointe de l'Aiguille-de-Fouras et à l'île d'Aix, au N. de l'embouchure de la Charente ; à la pointe de Piédemont et à l'île Madame, au S. de cette même embouchure ;



ESNANDES. — Église. Portail O. (Avant restauration.)



à la pointe du Mus de Loup, à 2 kil. de l'embouchure de la Seudre, aux pointes et aux conches de la côte entre St-Palais et Royan, enfin.

L'île de Ré reproduit les traits géologiques de la côte d'Aunis, dont elle est le prolongement et à laquelle elle est rattachée par des bancs sous-marins. L'île d'Oléron est formée d'un noyau crétacé et jurassique, qu'un bourrelet de dunes sablonneuses prolonge sur la côte O. Toutes deux ont des dépôts vaseux sur la côte opposée que les courants amènent.

Sans la fixation des dunes par des plantations de pins et quelques travaux d'endiguement, les îles auraient peu à peu disparu sous l'effort répété des flots de la mer.

Au point de vue topographique, la Charente-Inférieure se compose de collines peu élevées, de marais, de plaines et de dunes. Le point culminant, 172 m., se trouve au S. de la forêt d'Aulnay, dans la partie N.-E. du département ; dans la partie S.-E. on trouve une cote de 162 m. entre le Palais et le Lary, au N.-N.-E. de Montguyon, 111 m. à Archiac et 108 m. au S.-E. de Pons ; plus au N., à Burie, on trouve 104 m. A partir de la lisière orientale les hauteurs s'abaissent d'une façon très rapide vers le S.-O.

On peut diviser la Charente-Inférieure en plusieurs régions naturelles distinctes. Le **Marais**, qui comprend environ 70 000 hectares, se subdivise lui-même en *marais mouillés* qui comprennent les cantons de Marans, de Courçon et la partie N. de celui de Rochefort ; en *marais gâts* qui couvrent ceux de St-Aignan et de Marennes ; en *marais salants* situés dans le canton d'Ars-en-Ré, dans la partie orientale des cantons de St-Pierre et du Château (île d'Oléron). Le Marais reparaît en outre au S.-O. du canton de Mirambeau, entre la rive d. de la Gironde et les collines qui la dominent depuis St-Bonnet jusqu'au delà de St-Thomas-de-Conac. Les **Dunes**, en dehors de celles des îles de Ré et d'Oléron dont nous avons déjà parlé, comprennent la presqu'île rectangulaire d'Arvert, entre la Seudre et la Gironde. Avant leur fixation, ces dunes ensevelissaient les villages, si bien que l'on disait : « Les montagnes marchent en Arvert. » Leur surface totale atteint 55 000 hectares. On donne le nom de **Pays-Bas** à une plaine ondulée de terres argileuses qui se poursuit dans le département voisin de la Charente ; son altitude moyenne est de 20 m. et sa surface de 6000 hectares dans le département. Elle recouvre les cantons de Burie, de St-Hilaire et de Matha. On donne le nom de **Champagne** à une région de craie tendre qui n'occupe, dans la Charente, que le canton d'Archiac, région jadis plantée de vignes et fournissant les meilleures eaux-de-vie de France ; elle est aujourd'hui en partie livrée à la culture. Enfin la **Lande** ou **Double**, qui ne comprend que des brandes, des landes de bruyères avec des bois de pins et des vallons marécageux, s'étend sur les quatre cantons S. de l'arrondissement de Jonzac ; sa surface est d'environ 55 000 hectares.

Hydrographie

LITTORAL. Il commence, dans l'*anse de l'Aiguillon*, à l'embouchure de la *Sèvre Niortaise*, dans laquelle débouche, à 5 kilom. en amont, le *Canal maritime de Marans à la mer*. L'anse circulaire de l'Aiguillon, dont l'étendue diminue annuellement par suite de l'apport continu de vases et d'herbes, n'a plus que 5 kilom. 200 m. d'ouverture, de la *Pointe de l'Aiguillon* à la *Pointe St-Clément*. En avant des digues de protection s'étendent des terres basses et marécageuses ; en arrière, le *canal d'Andilly* et le *canal de Villedoux*, qui servent à l'évacuation des eaux du *Marais*, s'éclusent d'une part à leur pied et de l'autre au *canal de Marans à la Rochelle*. De la Pointe St-Clément à la *Pointe St-Marc*, qui ferme au N. le bassin de la Pallice, la côte, dont l'altitude varie de 10 à 16 m. et qui est bordée de roches découvrant à marée basse, se dirige, sinueuse, du N.-E au S.-O., vers la *Pointe de Sablanceaux*, au S.-E. de l'île de Ré. A quelques centaines de mètres sont bâtis les villages d'**Esnandes**, qui possède une église fortifiée et de



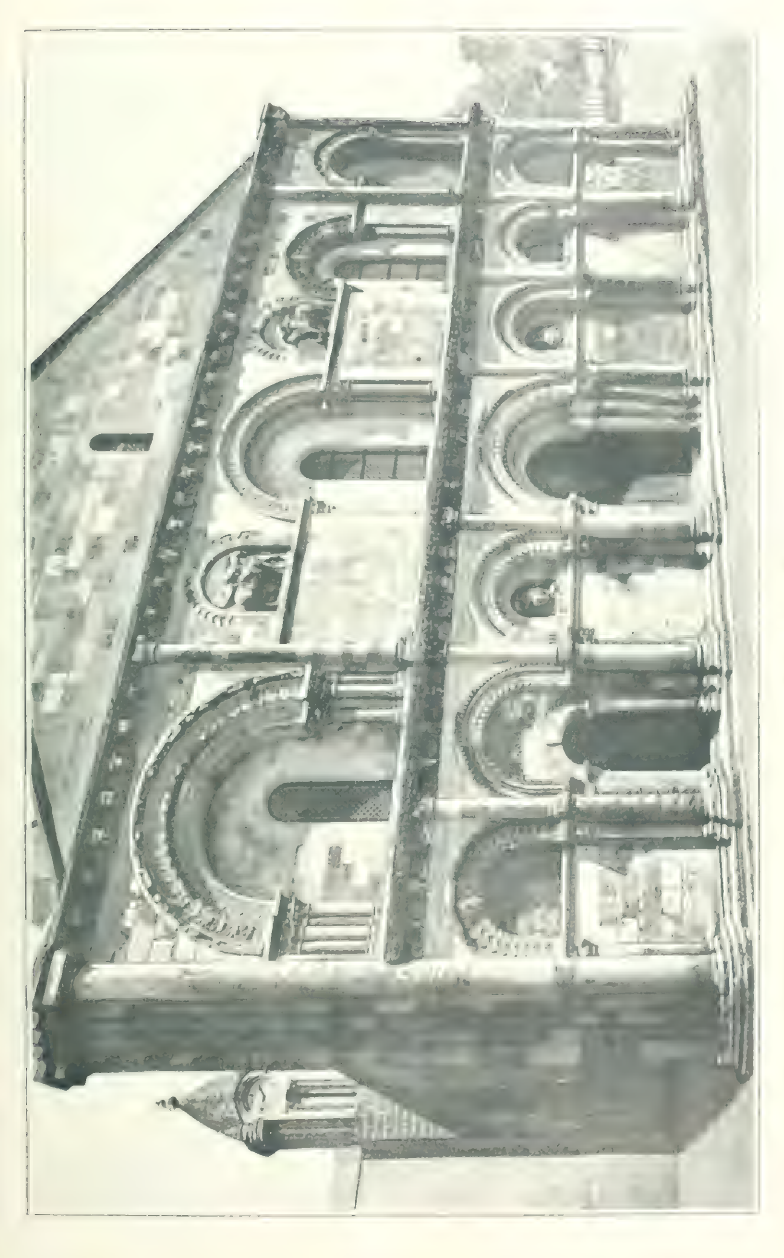
LA ROCHELLE. — [illegible]

Marsilly, dans lesquels se concentre la culture des moules. Le frai est recueilli dans des bouchots, genres de parcs formés par des pieux et clayonnages dont le sommet, tourné vers la mer, possède une petite ouverture que l'on ferme à l'aide de filets ou d'autres engins, pour retenir le poisson qui s'y est engagé. Plus bas se trouvent **Nieul-sur-Mer**, en communication avec la mer par un petit chenal que protège la *Pointe du Plomb*, et l'**Houmeau** : ces deux derniers villages ont des minoteries importantes.

Au S. de la Pointe St-Marc s'étend la *rade de La Pallice*, où le mouillage varie de 10 à 20 m. et qui est protégée au large par trois grands brise-lames naturels : au S. et au S.-O. l'*île d'Oléron*, à l'O. l'*île de Ré* et au N. le seuil connu sous le nom de *Pont Breton* qui s'étend entre le fort de la Prée (île de Ré) et l'embouchure de la Sèvre. Sur cette rade s'ouvre le nouveau bassin de **La Pallice** qui comprend : un avant-port de 12 hectares 500 de surface, creusé à 5 m. au-dessous du niveau des plus basses mers, limité par deux jetées laissant entre leurs extrémités une passe de 90 m. de largeur ; — un bassin, en communication avec l'avant-port par une écluse longue de 235 m. et large de 22 m., dont la superficie est de 11 hect. 500 avec une longueur de quais utilisée de 1600 m. ; — deux formes de radoub, dont 1 de 180 m. de longueur. L'outillage comprend en outre une grue fixe de la force de 10 000 chevaux, des grues à vapeur, une bigue à mâter de 50 T., des hangars et magasins. Les voies ferrées, sillonnant les quais et desservant les établissements industriels des alentours, sont reliées à la gare de la Rochelle par une ligne qui contourne cette ville. Un tramway relie aussi les deux gares terminus en traversant la Rochelle.

Le vieux *Port de la Rochelle* est situé au fond d'une anse, entre la *Pointe de Chef de Baie* au N. et la *Pointe des Minimes* au S., longue de 2500 m. et large de 1500 m. Le mouillage extérieur offre une profondeur de 9 m. aux basses mers. On pénètre dans la rade, soit par le *Pertuis d'Antioche*, soit par le *Pertuis Breton*. La digue, construite par Richelieu en 1628, ferme l'anse de la Rochelle ; une coupure de 120 m. de largeur ouvre l'accès aux navires. Le port comprend : un chenal de 2500 m. de longueur entre deux jetées ; — un port d'échouage de 25 m. d'ouverture, d'une superficie de 5 hectares 29, avec une longueur de quais de 752 m. Ce port d'échouage est le port de pêche de **la Rochelle**, où plus de 700 bateaux viennent régulièrement vendre leur poisson. Rien de plus curieux que la forêt de mâts représentée par la flotte au complet à l'intérieur de ce havre. Le port comprend encore deux bassins à flot, l'un intérieur, où viennent mouiller les goélettes de Terre-Neuve et d'Islande ; l'autre, extérieur, communiquant avec le chenal à l'avant-port par des portes d'ebbe, tandis que le premier communique avec le havre d'échouage ; — un chantier de construction d'où sortent des navires de pêche ; — un bassin de 100 m. de long sur 25 de large où aboutit le canal de Marans.

De la *Pointe des Minimes* jusqu'à la *Pointe du Chapus* (31 kilom. 700 en ligne droite), la côte, toujours basse, se dirige au S. en décrivant une courbe légèrement concave. Elle comprend des pointes escortées de roches qui découvrent ou de plateaux rocheux séparant des plages de sable. La plus rapprochée de la Rochelle est celle d'**Angoulins**, dont la petite presqu'île renferme quelques marais salants ; au-dessous, de l'autre côté de la Pointe du Chay, se trouve la belle plage de **Châtelaillon** qui borde un long boulevard totalement dépourvu d'ombre. Cette promenade, soutenue par une digue basse en pierre, est jalonnée de chalets neufs ; au centre se trouve un casino, non loin duquel quelques pins étiques agonisent sur un monticule de sable. Au delà de la *Pointe de Châtelaillon* se développe l'*anse de Fouras*, boueuse, qui s'achève à la *Pointe de l'Aiguille*, terminus du petit embranchement de St-Laurent-de-la-Prée. **Fouras** est plutôt une villégiature qu'une station de bains, le sable lui faisant presque complètement défaut ; mais c'est une villégiature charmante avec le parc de chênes verts de son casino aux allées sinueuses et impénétrables aux rayons du soleil, ses boulevards ombreux, ses chalets enfouis sous les bois de chênes verts, édifiés sur une falaise à pic au-dessus de la mer, ses terrasses plantées de tamaris, son vieux Château, son joli bois de la Garenne où l'on a établi un sanatorium. Du sommet de la Tour du Château on découvre un vaste panorama : à dr. le *Fort d'Enette*, plus loin l'*île d'Aix* en hémicycle, le *Fort Boyard* qui de loin ressemble à une nef élevée ; en face l'*île d'Oléron* dont toute la silhouette se dessine à l'horizon ; à g. l'*île Madame* avec son fort, l'embouchure de la Charente et les collines qui en accompagnent la rive g. Des écueils précèdent la pointe qui ferme au S. l'embouchure de la profonde rivière. En la remon-



SURGÈRES. — Porte de ville et Clocher de l'Église.

[illegible]

[illegible] **Tonnay-Charente** [illegible]

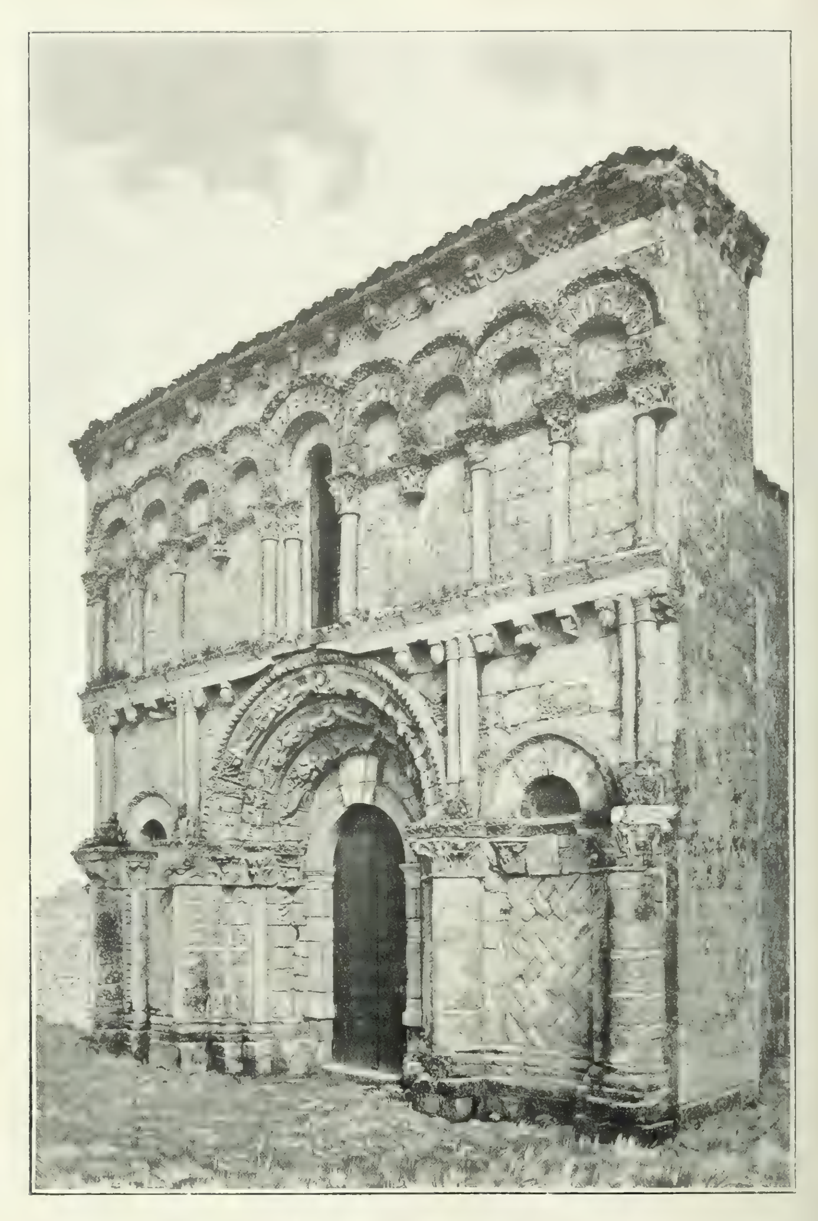
[illegible] **Brouage** [illegible]

[illegible] **Chapus** [illegible]

[illegible] **St-Trojan** [illegible] **Château d'Oléron** [illegible]

[illegible] *Pertuis de Maumusson*, si tristement célèbre. Sur le littoral, du côté de Marennes, les champs de [illegible]ture alternent avec les vignes et se poursuivent le long de la Seudre par des marais salants. [illegible] il n'en va pas de même : les parcs à huîtres bordent le petit fleuve : les toitures rouges des [illegible] engraisse le précieux mollusque. Au mois de septembre le travail commence et rien de pittoresque comme les allées et venues des Trembladaises brunes, circulant en costume spécial au [illegible] sous lesquels sont enfouis les chalets de **Ronce-les-Bains** et du **Galon d'Or**, presque une thébaïde. La *côte d'Arvert*, qui forme pour ainsi dire le prolongement de la côte occidentale de [illegible] la *Pointe de la Coubre*. Elle est constituée par des dunes que recouvre la forêt domaniale de la [illegible] Un tramway forestier, à traction de cheval, part du Galon d'Or, traverse la forêt de la Coubre [illegible] Il gagne ainsi l'extrémité du *Marais de Bréjat*, où l'on cultive le houblon et la *plage* étendue des [illegible]

De la pointe de la Coubre à la pointe qui porte le fort du Chay, à Royan, la côte, sinueuse, [illegible] de conches charmantes, au sable fin et résistant, entrecoupées de pointes calcaires formant falaises. Ce sont : la *Plage* du **Bureau St-Palais**, en hémicycle, avec des petites criques [illegible] **Vaux Nauzan** [illegible] **Pontaillac** [illegible]

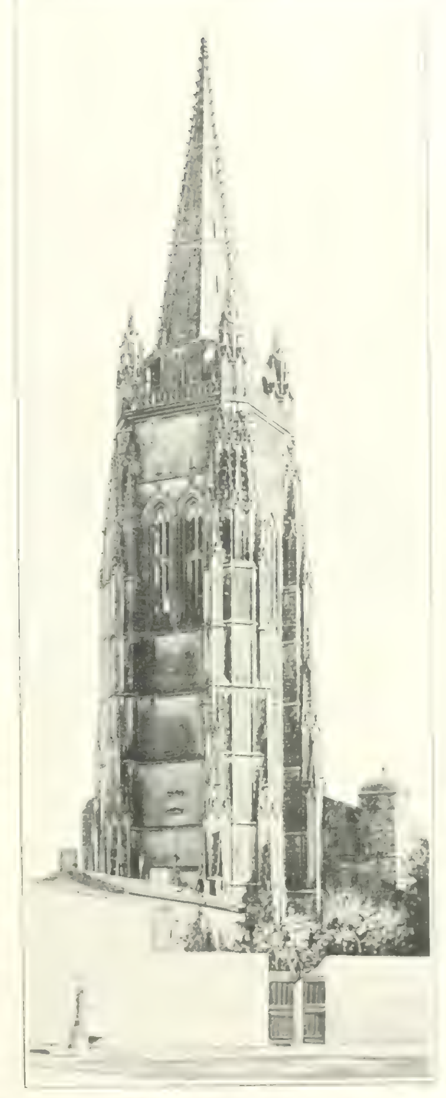


ÉCHILLAIS. — Église. Façade O.

[illegible] **Ré** [illegible]
fréquentée du littoral de l'Océan. Il [illegible] **St-Georges-de-Didonne** [illegible]
tant le phare. La rive d. seule de la [illegible]

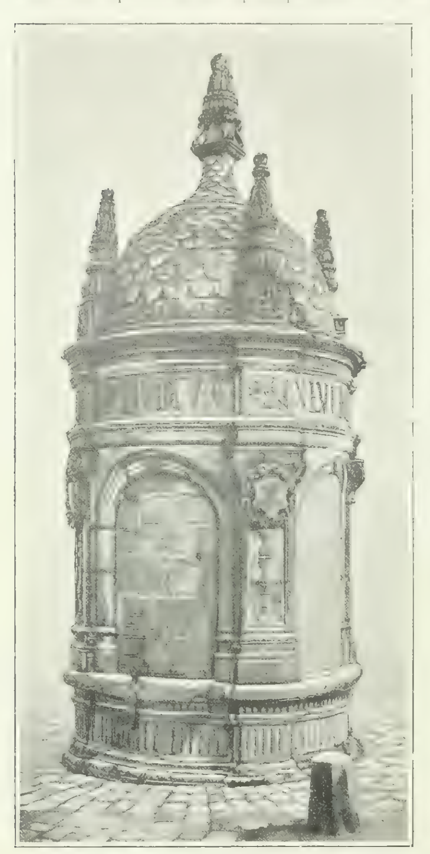
[illegible] îles de **Ré** et d'**Oléron**. Entre la côte [illegible]

[illegible]



MARENNES. — [illegible]

culminant n'atteint pas 20 m. La côte S.-O., exposée à la fureur de l'Océan, toute bordée de roches, se nomme la *Côte Sauvage*, celle N.-E., située vis-à-vis du continent, forme deux golfes : le *[illegible]* et la *[illegible]*, tous deux entourés de marais salants et de parcs à huîtres. Au fond du premier est le petit port d'**Ars-en-Ré**, à la pointe S. du second, au fond de la rade de St-Martin est le port de **St-Martin-de-Ré**, qui est aussi un poste de torpilleurs. Il s'occupe de pêche et fait le cabotage. Un petit havre au fond duquel est le petit port de **La Flotte**. En fait suite enfin à l'extrémité méridionale de l'île, se trouve l'anse de **Sablanceaux** avec son estacade à la Pointe, où s'amarre le bateau à vapeur qui fait le service quotidien entre l'île et La Pallice-La Rochelle. Toute cette partie est plantée en vignes et produit le meilleur vin blanc de l'île. En outre les Rhétais, plus agriculteurs que marins, s'occupent de primeurs en légumes. On trouve sur les côtes de fort belles plages. Citons les *[illegible]* et du *[illegible]*, *[illegible] Sauze* sur la côte Sauvage et les Plages de **St-Clément-des-Baleines** et des **Portes** à d. et à g. du *Phare des Baleines*.



SAINT-JEAN-D'ANGÉLY. — Puits sur la Place du Pilori.

L'île d'**Oléron**, qui mesure de la *Pointe de Chassiron* à la *Pointe de Maumusson* plus de 30 kilom., n'excède pas 11 kilom. dans sa plus grande largeur, par le travers de la *Pointe des Saumonards*. Sa hauteur maximum, 32 m., se trouve au Belvédère des Dunes de St-Trojan. Elle est orientée de S.-E. à N.-O., presque parallèlement à celle de Ré. Plus vaste et moins nue que cette dernière, elle a de fort beaux bois de pins dans les *dunes de St-Trojan* à la pointe S., dans celles du *Domino* au N.-O. et dans celles des *Saumonards* au N.-E. Elle est cultivée et plantée surtout en vignes ; elle possède des marais salants, des huîtrières et des viviers-parcs. Comme sa voisine, elle présente à l'Océan une côte sauvage bordée de roches et d'écueils, sans cesse battue par les flots. Ses côtes N. sont bordées de rochers plats sur lesquels on recueille une grande quantité de varech. Ses ports sont : à la pointe N., **St-Denis**, creusé dans le roc, à g. et à d. duquel se trouvent des plages de sable ; plus bas est **Boyardville**, avec une belle plage au S. A la pointe S.-E. se trouve la ville fortifiée du **Château d'Oléron**, en relation avec la Rochelle et le Chapus et qui possède un avant-port et un bassin à flot ; au-dessous est *St-Trojan*, également en relation avec le Chapus, petite plage balnéaire qui prospère, grâce à sa forêt de pins magnifiques. On y a établi un sanatorium. Sur la côte opposée se trouvent les deux superbes *plages de la Giraudière* et *du Vert-Bois*. A l'intérieur et au centre est le gros bourg de **St-Pierre-d'Oléron**.



SAINT-JEAN-D'ANGÉLY. — [illegible]

GIRONDE MARITIME. Sur une quarantaine de kilom., la rive d. de l'estuaire de la Gironde sert de limite au département, depuis les [illegible]. Cet estuaire est embarrassé dans son milieu par le *[illegible]*, les *[illegible]* et celui des *Marguerites*. Aux portes de Vitrezay, sa largeur, qui dépasse 5 kilom., va en augmentant : elle atteint 10 kilom. 600 en face de Mortagne-sur-Gironde, puis va en diminuant jusqu'à 4 kil. 700 à la *Pointe de Vallières*. Les eaux jaunâtres de la Gironde s'écoulent le long des terres basses du Marais, territoire gagné jadis sur [illegible] et qui forme une longue pointe triangulaire aboutissant à Mortagne-le-Port. En arrière sont des collines dont le point culminant se dresse à 65 m. au N.-O. de **Saint Fort**. A 6 kilom. en aval de **Mortagne-le-Port**, débouche le seul ruisseau un peu important de la rive d. de la Gironde, *[illegible]*. A 5 kilom. en amont, on rencontre le petit port de **Talmont**, qui possède une étroite plage de sable. Au N. s'étend un marais qui gagne la *Pointe de Meschers*, dont la falaise élevée de 22 m. est percée de grottes artificielles. **Meschers**, port de pêche, possède une plage de sable, la *[illegible]*, [illegible] encadrent des rochers. Jusqu'à la *Pointe de Suzac*, la rive d. se dentelle et s'exhausse jusqu'à 55 m. ; puis, au delà, jusqu'à **St-Georges-de-Didonne**, s'abaisse. La dune de sable qui l'accompagne est recouverte de pins, auxquels se mélangent d'autres essences. A **Royan**, se termine sur cette rive la Gironde maritime.

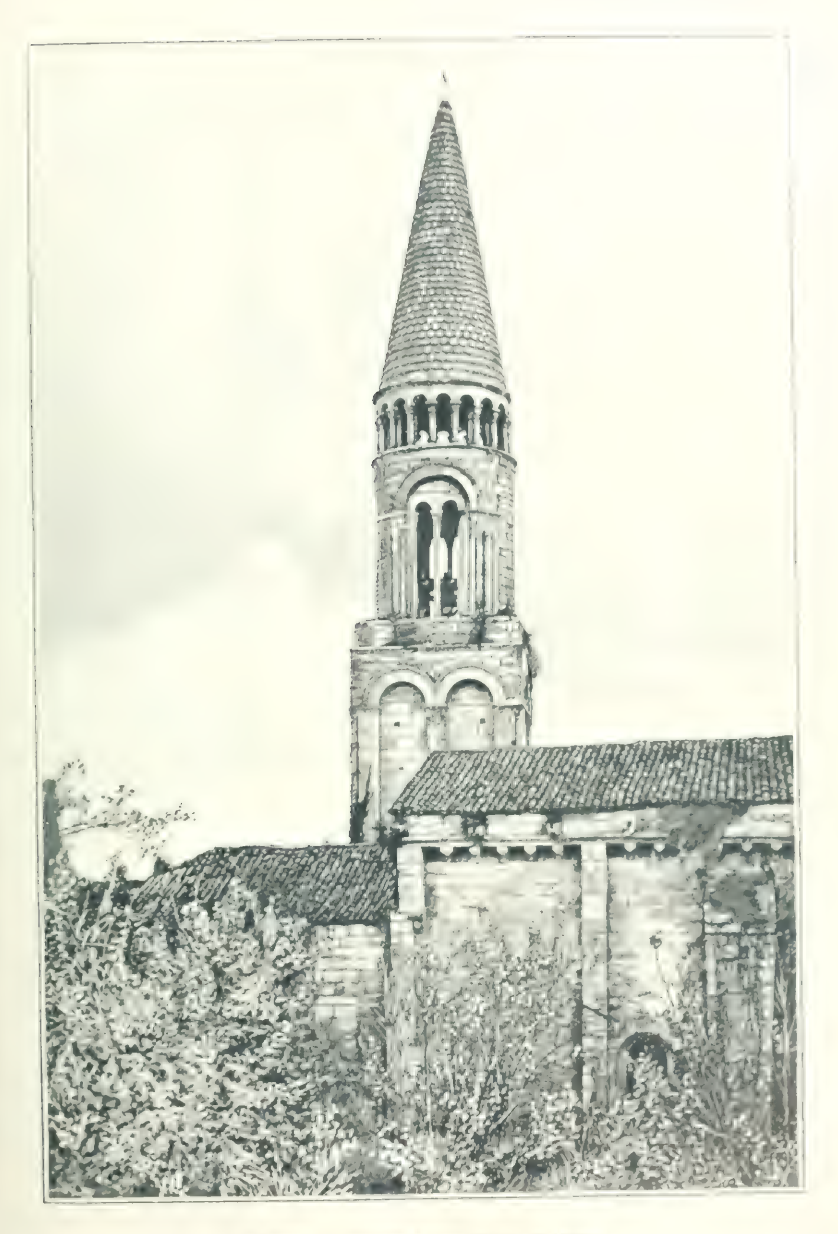
HYDROGRAPHIE FLUVIALE. Toutes les eaux du département gagnent l'Océan Atlantique par la Sèvre Niortaise, la Charente, la Seudre, la Gironde, et aussi par quelques ruisseaux côtiers et des canaux de dessèchement.

La **Sèvre Niortaise** a déjà traversé le département des Deux-Sèvres où elle prend naissance et celui de la Vendée, quand elle touche celui de la Charente-Inférieure. Elle ne lui appartient d'abord que par sa rive g., pendant une vingtaine de kilomètres, l'isolant du département de la Vendée. A partir de son confluent (rive d.) avec la rivière de *Vendée*, elle lui abandonne ses deux rives, arrose Marans, où commence la navigation maritime, longue de 19 kilom., coule, profonde, en décrivant des sinuosités nombreuses à travers le Marais poitevin, séparant pendant ses 5 derniers kilom., avant de se perdre dans l'Anse de l'Aiguillon, les deux départements de la Vendée et de la Charente-Inférieure. Son cours dans ce dernier est de 50 kilom. environ. Avant la Vendée, la Sèvre reçoit (rive g.) le *Mignon*, en très grande partie canalisé. La Sèvre Niortaise reçoit (rive d.) le *Canal des cinq Abbés*, le *Canal du Marais sauvage*, le *Canal de Vix*, le *Canal de M[illegible]*, le *Canal de la Brache* et le *Canal de la Brune*.

Dans l'Anse de l'Aiguillon débouchent encore, au-dessous de la Sèvre, le *Canal d'Andilly*, qui recueille les eaux de la *Curée* et le *Canal de Villedoux*.

La **Charente** pénètre dans le département par 6 m. d'altitude, après avoir parcouru ceux de la Haute-Vienne, de la Vienne et de la Charente. Elle commence à lui appartenir, pendant 1 kilom., par sa rive g. seulement, au confluent du Né canalisé ; puis, en décrivant de nombreux méandres, elle lui confie ses deux rives. Elle traverse Saintes, arrose Taillebourg, Saint-Savinien, puis tournant à l'O., passe sous le pont suspendu de Tonnay-Charente, petit port où son cours devient maritime, borde le port militaire de Rochefort, passe sous le pont à transbordeur de Martrou et débouche dans le Pertuis d'Antioche, entre la Pointe de l'Aiguille à d. et l'île Madame au S., après un parcours d'environ 98 kil. dans le département. Son estuaire, qui commence au port des Barques, mesure près de 4 kilom. dans sa plus grande largeur, entre les rochers des Palles au N.-O. de l'île Madame et la Pointe de l'Aiguille.

Les affluents de la Charente sont, en dehors du département : (rive d.) la *Sonnoire*, qui n'a que quelques kilom. de son cours dans la Charente-Inférieure ; — (rive d.) l'*Antenne*, qui passe à Matha, s'augmente (rive g.) du *Briou* et a son cours inférieur en Charente : — dans le département, (rive g.) le *Né*, qui par deux fois, sert de limite commune aux deux départements de la Charente-Inférieure et de la Charente : — (rive d.) le *Coran* ; la *Roche* ; — (rive g.), la *Seugne* ou *Sérigne*, qui sort de terre au N. de Montlieu, se grossit (rive g.) de la *Laurençanne*, (rive d.), de la *Pimparade* et du *Pharaon*, passe à Jonzac, absorbe (rive g.) le *Tande*, puis (rive d.) le *Trèfle*, d'origine charentaise, dans lequel tombent (rive g.) le *Tâtre*, qui traverse l'étang de *Saint-Maigrin* et (rive d.) le *Nablot* et la *Fosse* : la Seugne se divise ensuite en plusieurs bras et arrose la pittoresque ville de Pons ; puis, après un cours de 80 kilom., finit dans la Charente ; — (rive d.) le *Bramerit* ; — (rive d.) la *Boutonne*, fraîche rivière qui, née à Chef-Boutonne, dans les Deux-Sèvres, où elle possède 55 kilom., se divise dès son entrée en Charente-Inférieure en une infinité



FENIOLA — [illegible]



SAINT JUST. — Église. Ensemble O.

[illegible]

MARAIS ÉTANGS [illegible]

[illegible] et Mérgm, dans l'arrondissement de Jonzac.

[illegible]

[illegible] de plus la fontaine pétrifiante de Vénérand et le puits artésien de l'hôpital de la Marine [illegible]fort, d'une profondeur de 856 m.

[illegible]NAUX [illegible]



SAINTE-GEMME. — Église. Portail O.



PONT-L'ABBÉ. — Église. Portail [illegible]

rives ; c'est aussi un canal de dessèchement et d'irrigation. De plus, des torpilleurs et des bâtiments de marine militaire l'utilisent souvent.

Canal de Charras. Quoique classé comme navigable il ne sert pas à la navigation. C'est un simple canal de dessèchement et d'irrigation, d'une longueur de 20 kilom. Le *Canal de Marans à la Rochelle* est un canal de navigation intérieure : sa longueur est de 24 kilom. Son trafic, peu important, augmentera peut-être lorsqu'il sera indépendant du canal d'Andilly.

Climat

Le voisinage de l'Océan, la faible altitude du sol et sa perméabilité valent à ce département un climat tempéré. On le classe d'ailleurs dans le nombre de ceux que régit le climat *girondin*. Malgré les travaux accomplis pour combattre l'insalubrité de certaines régions basses et marécageuses, insalubrité en partie rachetée par les vents du large, il reste encore beaucoup à faire. La température est assez variable. C'est dans sa partie orientale, la plus élevée, que l'écart entre les points extrêmes est le plus considérable. Celle de la Rochelle, légèrement inférieure à celle de Bordeaux, est dépassée par celle de Royan et du littoral girondin, plus élevée encore dans l'île de Ré. La hauteur moyenne annuelle des pluies va en croissant du N.-O. du département vers le S.-E. Elle varie de 0 m. 660 à 0 m. 900. Les vents dominants sont ceux du S.-O. Ceux du N.-O. amènent souvent des tempêtes. Le nombre moyen de jours de pluie est de 140 environ.

Ajoutons qu'un certain nombre de stations pluviométriques sont installées sur divers points du département.

Divisions administratives

ÉTENDUE : 682.568 hectares (cadastre)

POPULATION (1901) : 446.294 habitants.

		Arrondissements	Cantons	Communes
Préfecture :	LA ROCHELLE	1	7	35
Sous-Préfectures	*Jonzac*	1	7	120
	Marennes	1	6	54
	Rochefort	1	5	41
	Saint-Jean-d'Angély	1	7	120
	Saintes	1	8	110
	Total	6	Total . . 40	Total . 480

LISTE DES CANTONS

La Rochelle. . . . . Ars-en-Ré, Courçon, La Jarrie, Marans, La Rochelle E., la Rochelle O., St-Martin-de-Ré.

Jonzac . . . . Archiac, Jonzac, Mirambeau, Montendre, Montguyon, Montlieu, Saint-Genis.

Marennes. . . . . . Le Château-d'Oléron, Marennes, Royan, Saint-Agnant, Saint-Pierre-d'Oléron, la Tremblade.

Rochefort . . . . . . Aigrefeuille, Rochefort N., Rochefort S., Surgères, Tonnay-Charente.

St-Jean-d'Angély. . . Aulnay, Loulay, Matha, Saint-Hilaire, Saint-Jean-d'Angély, Saint-Savinien, Tonnay-Boutonne.

Saintes. . . . . Burie, Cozes, Gémozac, Pons, Saintes N., Saintes S., Saint-Porchaire, Saujon.

CULTES. Culte catholique. *Évêché* : La Rochelle, érigé en 1648, comme suffragant de Bordeaux, pour remplacer celui de Maillezais ; on y ajouta le pays d'Aunis et l'île de Ré, détachés du diocèse de Saintes. Supprimé en 1790, il fut rétabli en 1802. Il compte 46 cures, 526 succursales et 49 vicariats rétribués. Il possède un très petit nombre de communautés religieuses d'hommes s'occupant surtout d'enseignement. Les communautés de femmes sont nombreuses ; plusieurs ont leur maison-mère dans le département. Elles s'occupent d'enseignement, d'œuvres charitables ou sont vouées à la vie contemplative. La Rochelle possède un séminaire diocésain. Les principaux pèlerinages sont ceux de N.-D. des Sept Douleurs à Jaugou, Ste-Radegonde à Courant,



St-Eutrope à Saintes, N.-D. de Corme-Écluse, près de Saujon, N.-D. de l'Île à Croix-Gente, près Montendre et à Lang[illegible] à Ronce, N.-D. de Recouvrance à Pons, N.-D. du roi des Marins à Saint-Seurin-d'Uzet, de St-Sauveur à Ste-Marie-de-Ré et N.-D. des Martyrs à l'île d'Aix.

Culte protestant. On compte un peu plus de 18000 protestants rattachés à diverses confessions. Le département possède cinq consistoires : celui de La Rochelle, qui ressortit à la 4e circonscription synodale et ceux de Marennes, Pons, Royan et la Tremblade, qui ressortissent à la 6e. En dehors de ces consistoires du culte réformé, Matha possède une église évangélique libre. Enfin la mission populaire Mac-All possède des salles à Rochefort et à la Rochelle.

Culte israélite. Les adhérents à ce culte atteignent le chiffre de 300 à peine.

ARMÉE. Ce département ressortit à la 18e région militaire qui comprend 5 départements et 8 subdivisions de région, dont 2, celles de Saintes et La Rochelle lui appartiennent. Les troupes qui en dépendent font partie du 18e corps d'armée, dont le chef-lieu est **Bordeaux**. La garnison de la Rochelle comprend 1 régiment d'infanterie et 1 détachement de bataillon d'artillerie à pied; celle de Saintes 1 régiment d'infanterie; celle de St-Martin-de-Ré, 4 compagnies d'infanterie; celle de Rochefort, 1 bataillon et 15 compagnies d'infanterie de ligne, 2 régiments d'infanterie de marine, la PP. d'un régiment d'artillerie de marine, 1 compagnie d'ouvriers d'artillerie de marine. Le département ressortit en outre à la 18e légion de gendarmerie.

Ouvrages militaires. Rochefort, l'un de nos 5 ports militaires, est défendu par les ouvrages des deux rives de la Charente, l'ensemble des défenses de la rade de l'île d'Aix, le fort *Boyard*, le fort d'*Enette* et les îles de Ré et d'Oléron. Dans l'île de Ré se trouve le port fortifié de *St-Martin-de-Ré* et d'autres ouvrages secondaires. Dans l'île d'Oléron, on rencontre *Le Château*, ville fortifiée, les forts de *Boyardville* et des *Saumonards*.

Marine. Le département fait partie du 4e arrondissement maritime, chef-lieu **Rochefort**, qui va de la Baie de Bourgneuf à la frontière d'Espagne.

JUSTICE. Le département ressortit à la **Cour d'appel de Poitiers**. Il existe **1 Tribunal de 1re Instance** à La Rochelle, à Jonzac, Marennes, Rochefort, St-Jean-d'Angely et Saintes, où se tient la **Cour d'Assises**; **1 Tribunal de Commerce** à La Rochelle, Rochefort, Marennes, St-Pierre d'Oléron, St-Martin-de-Ré; des **Conseils de Prud'hommes** à Rochefort; enfin **1 Justice de Paix** dans chacun des 40 cantons.

INSTRUCTION PUBLIQUE. Le département de la Charente-Inférieure est l'un des 8 ressortissant à l'**Académie de Poitiers**. Il ne possède en fait d'établissement d'enseignement supérieur que l'**école annexe de Service de Santé** de Rochefort.

L'enseignement secondaire comprend, pour les garçons: les **lycées** de la Rochelle et de Rochefort, les **collèges communaux** de Saint-Jean-d'Angély et de Saintes; pour les filles, les **cours secondaires** de Rochefort. Il existe des **établissements libres** à Jonzac, La Rochelle (2), Pons, Royan, Saint-Jean-d'Angély, Saintes et Saujon. Il y a 1 **petit séminaire** à Pons et à Montlieu.

L'enseignement primaire recrute ses professeurs à l'**école normale d'instituteurs** (avec école annexe) de Lagord et à l'**école normale d'institutrices** (avec école annexe et école maternelle annexe) de La Rochelle. Marennes possède 1 **école primaire supérieure** publique de garçons; La Rochelle en possède également une de filles; cette dernière est privée. On trouve des **cours complémentaires** pour garçons, à La Rochelle, St-Pierre d'Oléron et à Tonnay-Charente; pour filles à La Rochelle et à Rochefort.

Le département ressortit encore à l'arrondissement minéralogique de Bordeaux, sous-arrondissement de Bordeaux N. (division du S.-O.); à la 4e région agricole (O.); à la 24e conservation forestière (Niort); à la 11e inspection des Ponts et Chaussées.

Agriculture

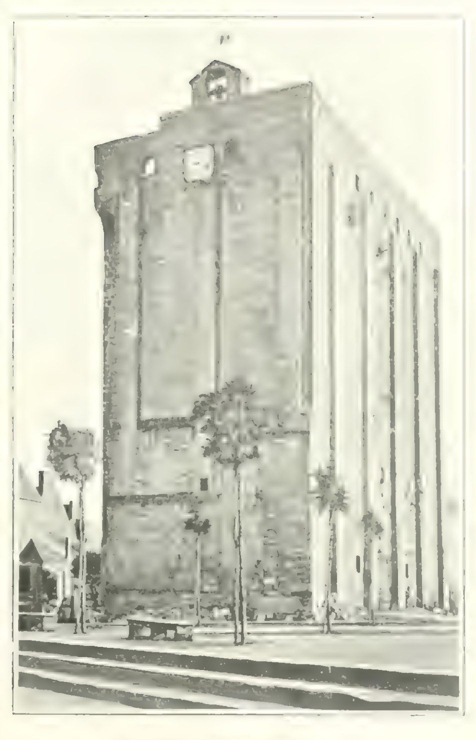
On trouve dans ce département une très grande variété de sols agricoles, dont la composition ne correspond pas toujours à celle de la roche sur laquelle ils reposent. C'est en partie grâce à cette particularité que le département, modifiant ses cultures après la destruction presque complète de son vignoble, a pu atténuer les ruines causées par le phylloxera. Avant l'apparition du terrible fléau, la Charente-Inférieure possédait en chiffres ronds 170000 hectares de vignes. A peine 35000 hectares ont été soustraits au désastre. Les céréales ont remplacé les vignes





ÉCOYEUX. — Église. Ensemble O.

[illegible]	[illegible]	[illegible]	Avoine . .	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	11 940 .	Maïs. . .	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]	Millet . .	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	282 790 .			

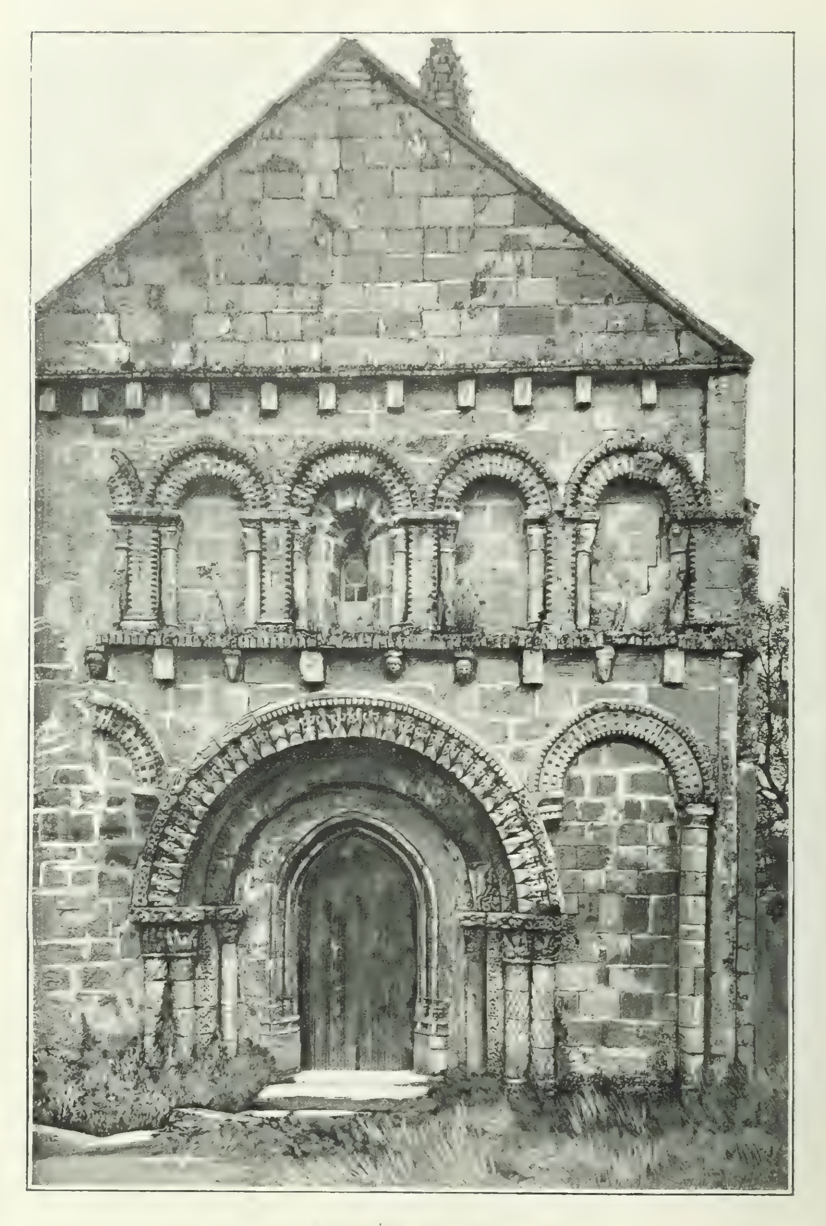


PONS. — [illegible]

[illegible]

L'étendue des bois communaux est de 557 hectares 55 aménagés en taillis sous futaie. Après les forêts domaniales on peut encore citer les forêts de Benon et d'Essouvert.

[illegible] lons. L'élève du cheval ne trouve plus guère de débouchés aujourd'hui que dans les remontes militaires. Bords est surtout le centre d'élevage. Rochefort possède une école de dressage. Les races bovines présentent une véritable mosaïque. Dans le but d'obtenir une plus grande production de lait et de viande, on croise les races indigènes avec la race durham. Ces races



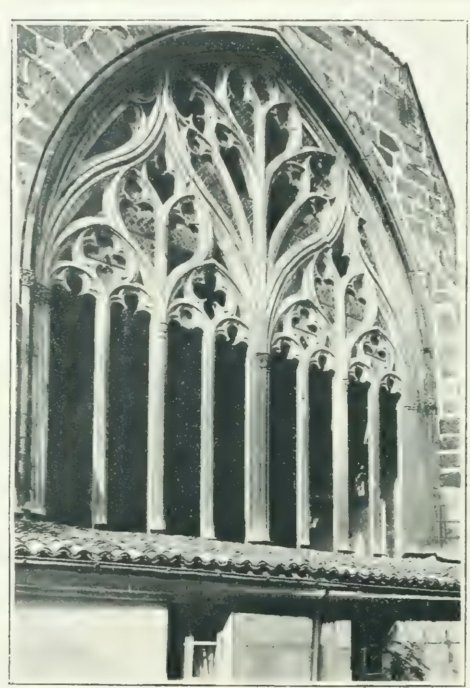
AVY. — Église Portail O.



étaient représentées par 155 580 animaux dont 31 550 bœufs de travail et 9590 à l'engrais; 58 470 vaches ont produit 1 117 460 hectolitres de lait. La race ovine comptait 217 140 représentants, dont 152 400, tondus, ont fourni 4570 quintaux de laine. La race porcine comptait 78 690 têtes et la race caprine 5790.

Il y avait enfin en activité 7660 ruches d'abeilles dont la production a été de 52 980 kilog. de miel et 14 950 de cire.

L'enseignement agricole comprend une chaire départementale d'agriculture avec des champs de démonstration et un laboratoire d'analyses chimiques. Une ferme-école existe à Puilboreau.



SAINTES. — Petite Chapelle. Fenêtre de l'abside.

Industrie

En 1900 on comptait 154 usines ou manufactures employant chacune plus de 20 ouvriers et 5948 ateliers ou chantiers. Étant surtout un département agricole et maritime, l'industrie de la Charente-Inférieure se rattache à ces deux branches, la petite industrie étant plus importante que la grande. Le personnel occupé dans tous ces établissements comprenait 19 302 personnes des deux sexes.

INDUSTRIES EXTRACTIVES. Le département ne possède aucune concession de mines. Les **tourbières** d'Aigrefeuille et de Forges n'ont produit que 548 T. de combustible en 1900. Les **carrières** de toute nature, exploitées soit d'une façon continue, soit temporairement, étaient au nombre de 245, occupant 1175 ouvriers. Leur production a été de 125 164 m. c. d'une valeur de 782 064 fr. en pierres tendres, demi-dures, pierres dures, moellons, pavés, pierres à chaux hydraulique, pierres à ciment: la production de matériaux de ballast et empierrements a été de 55 084 m. c. d'une valeur de 81 210 fr. Les principales carrières se trouvent à Saint-Savinien (Barbaras, Pontreau, les Hubles, la Rabissonnière, l'Héraudière), à Jonzac (Ortebise), au Douhet, à Guitinières (la Rochette). Autour de Marennes, se trouvent des plâtrières: Angoulins fabrique du ciment. On compte des **verreries** à Clérac, à Cercoux (Valin), au Fouilloux (le Gibaud), à la Tremblade: les **miroiteries** sont nombreuses. On compte aussi beaucoup de **poteries**, de fabriques de **carreaux**, de **briqueteries**. Il existe des **faïenceries** à Archingeay, la Chapelle-aux-Pots, la Clotte, Mirambeau, Montendre, St-Germain-du-Seudre. L'importance de ces industries est dépassée de beaucoup par celle des **marais salants** situés dans les îles de Ré et d'Oléron et sur le littoral des arrondissements de la Rochelle, Rochefort, Marennes et Saintes. La surface de ces marais est d'environ 12 000 hectares avec une production moyenne annuelle de 100 000 T. de sels légers ou lourds, blancs, verts et rouges, employés aux usages culinaires, à la conservation du poisson, etc.



INDUSTRIES AGRICOLES. La **minoterie** compte de nombreux moulins à eau et à vent; ses principaux centres sont Celles, Cozes, Matha, Mortagne, Pons, etc. La **distillation** des eaux-de-vie de vin forme une des branches les plus importantes de l'industrie charentaise : la production suit une marche ascendante, parallèle à la reconstitution du vignoble. On compte aussi des **distilleries** de betteraves à St-Médard, Aigrefeuille-d'Aunis, Chambon et Forges. Les **vinaigreries** deviennent rares. On trouve quelques **raffineries** de sucre et de sel, plusieurs de ces dernières se rencontrent dans l'île de Ré. L'**ostréiculture** se pratique surtout dans les arrondissements de La Rochelle et de Marennes. Le premier s'occupe de l'huître dite portugaise, cultivée dans 2750 parcs et dont la production s'est élevée à 20003000 huîtres en 1899. Le second ne s'occupe guère que de l'huître verte, dite de Marennes, réputée la meilleure de toute l'Europe, dont le centre de culture se trouve à La Tremblade. En 1899 les 19000 claires ont livré plus de 20000000 de ces savoureux mollusques. La culture des moules se fait dans 5100 bouchots, depuis l'embouchure de la Sèvre jusqu'au chenal de Port-Punay, près du Vieux Châtelaillon, dans les communes de Charron, Esnandes, Marsilly, Nieul, L'Houmeau, Angoulins et Châtelaillon. L'expédition atteint près de 75000 hectolitres d'une valeur de un million de francs. La Rochelle possède une usine de **conserves** (viande, sardines et thon). Une cinquantaine de **laiteries-beurreries** mécaniques fonctionnent dans le département. Deux **fromageries** importantes sont exploitées dans le canton de Marans. La Pallice fabrique des **tourteaux**. L'industrie du **bois** est représentée par des scieries mécaniques importantes où les bois du Nord sont débités (La Rochelle et Rochefort).

INDUSTRIES MÉTALLURGIQUES. Les plus importantes sont celles des **constructions mécaniques** : construction ou réparation de navires à Rochefort, la Rochelle, la Pallice; ateliers des chemins de fer de l'État à Saintes et construction de machines agricoles dans la même ville. Il n'existe dans la Charente-Inférieure que 9 **fonderies** de seconde fusion utilisant 11 cubilots.

INDUSTRIES CHIMIQUES. La Pallice possède une **raffinerie de pétrole**, deux usines de **produits et engrais chimiques**, une usine de **gélatine**, une **distillerie de goudron** de houille. Signalons encore les usines de **produits chimiques** de Marennes et de Tonnay-Charente.

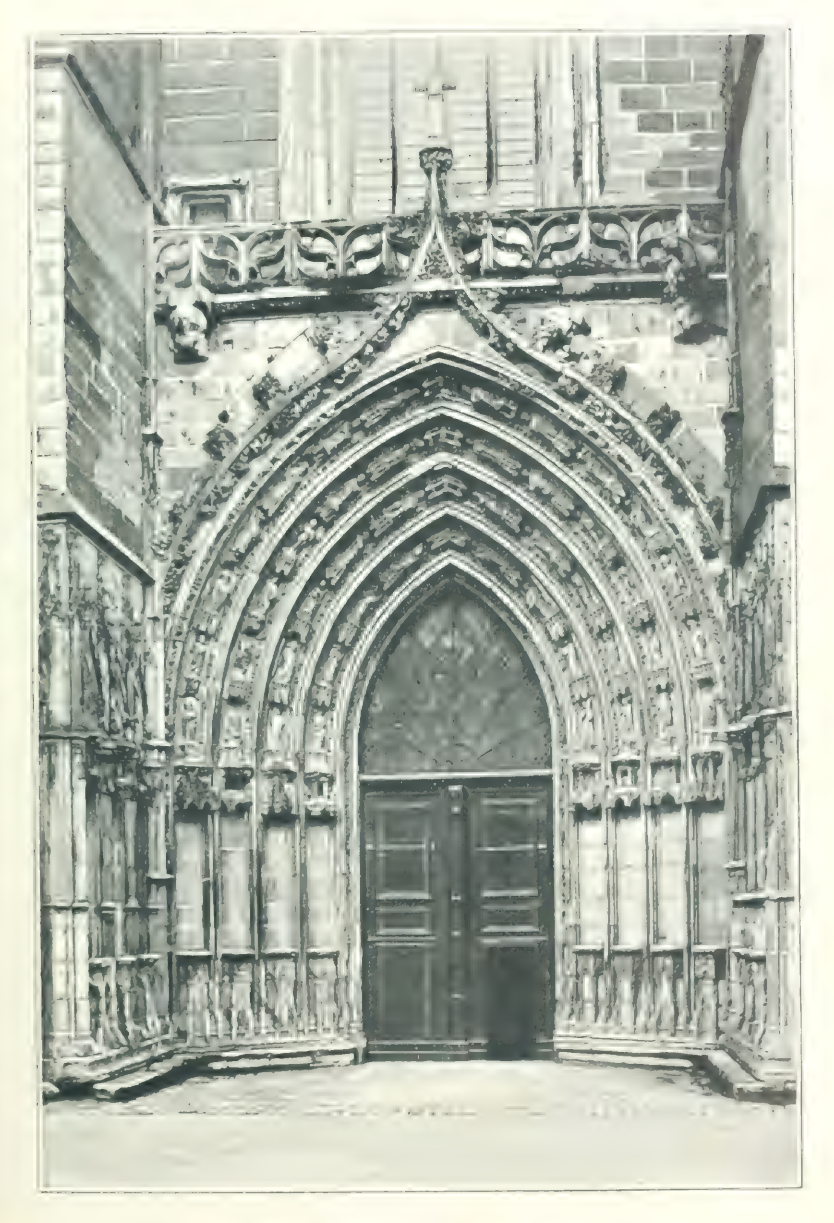
INDUSTRIES TEXTILES. Il existe une **filature de jute** à La Pallice. On fabrique des **étoffes de laine** communes à Pons et à St-Jean-d'Angely, de la **toile** à Asnières, Cherbonnières, Gyrezac, etc.

INDUSTRIES DIVERSES. Le département possède quelques **tanneries** et **corroieries**. Rochefort et Saintes fabriquent des **fleurs artificielles**.

Commerce

En 1900 les 15 ports et chenaux classés du département ont donné lieu à 11245 entrées et sorties de bateaux ayant embarqué ou débarqué 1457966 T. de marchandises. Dans ces chiffres ne sont pas compris le mouvement et le tonnage des ports de Marans, du Plomb, des Barques, d'Arceau (Ile d'Oléron), de St-Georges-de-Didonne et de Chaillevette. C'est le port de la Rochelle (port ancien et bassin de la Pallice) qui est le plus important avec 748804 T. à l'entrée et à la sortie; puis viennent les ports de Rochefort (289865 T.), de Tonnay-Charente (172925 T.), de St-Martin-de-Ré (38451 T.), de Mortagne (26764 T.), etc. La Rochelle-la-Pallice importe surtout de la houille (561016 T. en 1899), des bois du Nord et d'Amérique (11458 T.), de la morue (4159 T.), des vins d'Algérie et d'Espagne (531285 hectolitres), des superphosphates et des nitrates de soude, etc. La flotte de la Rochelle comprend 21 vapeurs d'une jauge nette de 14.025 T., 15 navires à voile armés au cabotage, de 609 T. et 2 navires à voile armés au long cours, de 4129 T. La pêche du poisson frais, dans le seul quartier de La Rochelle, qui compte 221 bateaux armés et montés par plus de 1000 marins et 700 autres bateaux environ qui le fréquentent, a donné en 1899 un produit de 5428142 fr. auquel il faut ajouter celui du poisson vendu en dehors du marché (environ 400000 fr.). Le port de la Pallice est en relation régulière avec les ports de l'Amérique du Sud, avec l'Algérie et la Tunisie.

Le commerce d'exportation comprend les eaux-de-vie de Cognac, que l'on expédie en Angleterre, aux États-Unis, en Russie et dans toute la France, le poisson frais, salé et en conserves, les huîtres, les moules (1000000 de fr. par an en moyenne), des bois et futailles vides, des briquettes de houille, des résidus de pyrite de fer, du goudron, des huiles, etc.

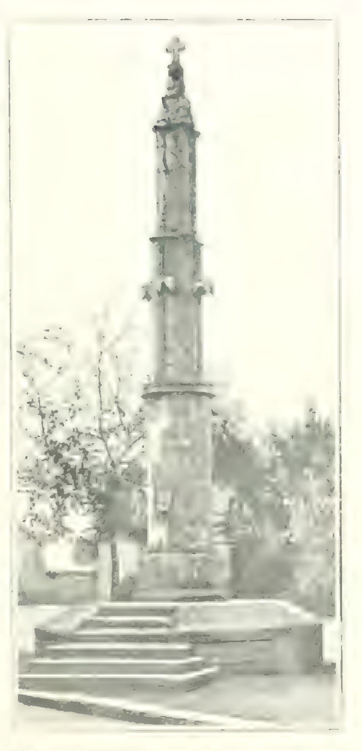




SAINTES. Arènes. Partie restaurée.

Voies de communication

[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]
[illegible]	
Sèvre Niortaise. Navig. fluv. et marit. .	[illegible]
[illegible]	[illegible]
Charente navig. fluviale et marit. . . .	[illegible]
[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]
Canal maritime de Marennes	[illegible]
[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]



CHERMIGNAC [illegible]



A ROCHELLE [illegible]



NIEUL LÈS-SAINTES. — Église. Portail O.



[illegible]

la *Rue des Merciers*. Les remparts actuels, dus à Vauban, sont percés de sept portes. Des vieilles fortifications de jadis, il reste trois tours près du port : la *Tour St-Nicolas* (1384), restaurée et la *Tour de la Chaîne* (1476) qui en défendaient l'entrée ; enfin, un peu plus à l'O., la *Tour de la Lanterne* (1445-1476), où furent enfermés les quatre sergents de la Rochelle. La *Porte de l'Horloge* (XIVe s.) est également près du port, à l'angle N.-O. ; c'est la seule porte du moyen âge encore debout.

Parmi les monuments religieux, peu remarquables en général, nommons : la *Cathédrale*, à la façade lourde (XVIIIe s.), mais qui renferme quelques bonnes toiles modernes ; *l'église St-Sauveur* (XVe s.), que surmonte une tour carrée à g. de la façade ; la *Chapelle des Récollets* (1706), devenue le Temple protestant et dont la façade est intéressante ; la *Chapelle* (XVIIe s.) du couvent des Ursulines ; *l'Église Notre-Dame* (XVIIe s.) ; *l'église St-Jean* (XVIIe s.), dont seul le clocher est debout ;



SAINTES. — Église St-Eutrope. Chapiteau de la nef.

l'église St-Nicolas, aujourd'hui entrepôt de douanes ; enfin la *Chapelle* (1667) de *l'Hospice St-Louis*.

Au premier rang des monuments civils se place *l'Hôtel de Ville* (1587-1606), restauré de 1872 à 1877 avec beaucoup de goût. Il est précédé à l'extérieur d'un mur d'enceinte à créneaux et à mâchicoulis du XVe s., flanqué d'une jolie tourelle d'angle : la façade, qui s'élève sur une galerie à arcades ajourées, est flanquée à g. d'un petit pavillon que termine un campanile abritant une statue de Henri IV, en faïence émaillée ; au-dessus de la galerie, quatre niches sont ornées de statues allégoriques ; les belles fenêtres mansardées des combles alternent avec des cartouches où sont sculptés les chiffres de Henri IV et de Marie de Médicis. Au premier étage, on remarque de fort belles salles : le salon bleu, la Salle des Fêtes, la Salle des Échevins, où l'on voit la table et le fauteuil de l'héroïque maire Guiton. La *Préfecture* est installée dans l'ancien *Hôtel Poupet* : en face, séparé par un *Square*, se trouve le bâtiment des *Archives départementales*. L'ancien *Hôtel de la Bourse* abrite aujourd'hui la *Chambre de Commerce* et le *Tribunal de Commerce*. Près de là s'élève le *Palais de Justice*, à la façade corinthienne et qui a conservé quatre des portes du palais



SAINTES — [illegible]

[illegible] élevé aux temps de Henri IV. Le *Palais épiscopal* (XVIIIe s.) n'offre rien de saillant. Le *Musée* et la *Bibliothèque* sont installés dans un ancien Hôtel du XVIIe s. Le Musée renferme, outre des œuvres de peinture et de sculpture, des dessins, eaux-fortes et gravures, objets d'art ou de curiosité (ivoires, émaux, faïences, armes, miniatures, coffrets), objets et curiosités exotiques. La bibliothèque compte plus de 50 000 volumes et près de 800 manuscrits. Un intéressant *Musée d'artillerie* est renfermé dans l'arsenal. En outre, de fort belles collections d'histoire naturelle sont installées dans le *Muséum Lafaille* et dans le Muséum *Fleuriau de Bellevue*, géologue dont le buste orne le *Jardin des Plantes* dans lequel on a transporté la *Pierre Levée de la Jarne*. Nommons encore, mais pour mémoire seulement, le *Théâtre*, le *Marché au poisson*, les *Fontaines de Navarre* et du *Pérot* et l'*Hôpital d'Aufrédy*. La Rochelle a élevé une *statue à l'amiral Duperré* (1869).

JONZAC est une petite ville bâtie dans la vallée et surtout sur la rive d. de la Seugne, dont le



ÉCURAT. — Église. Portail O. Arcature de gauche.

cours fait un angle droit avant de la frôler, puis y forme une petite île. Elle a conservé une *Porte de Ville*, (XVe s.) arcade surmontée d'une habitation sous laquelle passe une rue. Son *Château* (XIVe et XVIIIe s.), considérablement remanié au XIXe s., abrite aujourd'hui l'*Hôtel de Ville* et la *Sous-Préfecture*; le Donjon à mâchicoulis, que termine une lanterne, en est assez remarquable, moins cependant que la Porte formée de deux tours accouplées et à la façade postérieure de laquelle est adossée une tourelle octogonale d'escalier. L'église, de style roman, restaurée à l'intérieur, a conservé son ancienne façade formée d'un triple portail surmonté de deux étages d'arcades pleines et terminée par un clocher carré.

MARENNES, qu'un chenal maritime réunit à la rive d. de la Seudre, dont elle est éloignée de 5 kilom. 500, est environnée de marais salants au S. et de terrains plantés de vignes au N. Son *Eglise* (XIVe s.) est dominée par un superbe clocher, dont la flèche (XVe s.) élevée de 78 m. s'aperçoit de fort loin. Ses édifices, *Palais de Justice*, *Hôtel de Ville*, *Temple protestant*, sont d'une grande simplicité. On y remarque quelques *maisons* curieuses, l'une du XVIe s., (*Place du Marché*); une autre, de la même époque, est flanquée d'une tourelle octogonale (*Rue de la République*).

ROCHEFORT



SAINT-JEAN-D'ANGELY



THÉZAC — ÉGLISE. ENSEMBLE S.-O.

[illegible]

SAINTES [illegible]

[illegible] à Bernard Palissy, possède quelques Places et Squares; les quais de la Charente sont agréables.

Liste des Monuments historiques

[illegible]	Dolmen dit la Pierre [illegible]	La Rochelle	[illegible]
	[illegible]		[illegible]
Aulnay . .	Église St-Pierre [illegible]	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]		[illegible]
[illegible]	[illegible]	St Jean d'Angely .	[illegible]
Ebeon . . .	[illegible]		[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Esnandes .	[illegible]		[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
	[illegible]	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]		[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	Saintes . .	Cirque romain.
Moeze . .	[illegible]		[illegible]
[illegible]	Dolmen dit la Pierre Folle.	—	[illegible]
[illegible]	Chapelle St Gilles (XIIe s.).	—	[illegible]
—	[illegible]		[illegible]
—	[illegible]	—	[illegible]
[illegible]	[illegible]		[illegible]
Retaux . .	[illegible]	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	Talmont . .	Église (XIIe s.).
—	[illegible]		

CHARENTE - INFÉRIEURE



Charente

Nom – Situation



[illegible]

[illegible] Il possède des limites naturelles : au N. une très faible partie du cours de la Charente [illegible] du cours de la Charente, de la Tardoire, le cours de la Lizonne depuis Combiers [illegible] **Deux-Sèvres** et de la **Vienne** ; au N.-E. par celui de la **Haute-Vienne** ; au S.-E par celui de la **Dordogne** ; à l'O. enfin par celui de la **Charente-Inférieure**.

Il a été formé, en 1790, de parties de quatre provinces : l'**Angoumois** [illegible] trois quarts ; le dernier quart provient de la **Saintonge**, du **Poitou** et de la **Marche**. [illegible] **Limousin** [illegible] **Périgord**.

Histoire

Les peuplades préhistoriques qui ont vécu dans cette région ont laissé des monuments mégalithiques dans plus de trente localités du département. Sur la rive droite de la Nissonne, on trouve à Edon des grottes peut-être habitées à l'époque quaternaire. [illegible] Motte-de-la-Garde à Luxé [illegible]

A une époque plus rapprochée apparut dans la région un peuple maritime libre, le peuple des *Santones*. Comme chez les Eduens, le magistrat suprême était le vergobret. Un lieutenant de César, Crassus, conquit le pays en 56 avant J.-C. Rome n'eut pas de sujets plus dociles que les Santons. Dans la division de la Gaule en trois provinces, leur pays fut rangé dans l'Aquitaine, qui comprit 17 cités. Dans les assemblées générales des trois provinces, le président était investi pour une année de la prêtrise. On en connaît trois choisis chez les Santons ; l'un d'eux, qui vivait au Ier s., était en même temps questeur. La monnaie d'or eut cours dans ce pays, qui eut une grande importance après l'occupation romaine, comme en témoignent encore les traces nombreuses de camps relevées dans plus de 15 localités. Une grande voie romaine allait de Saintes

à Limoges. L'histoire de la période gallo-romaine est encore à écrire pour le département de la Charente. Contentons-nous de citer ici les noms des lieux où se trouvent des ruines de cités romaines : Chassenon, l'antique *Cassinomagus* où l'on voit encore des vestiges de thermes, de temple, d'amphithéâtre, de sépultures, etc. ; Merpins, peut-être *Condate* ; St-Cybardeaux, où l'on a dégagé le théâtre des Bouchauds (*Boscabue*) découvert en 1870. Citons encore les vestiges de thermes à Brie, la villa romaine de Lacou Dausena à Brossac, celle de Bellicourt à Charmé, les ruines diverses de Luxé, les débris connus sous le nom de ville de Conan à Eymoutiers, les restes d'un édifice gallo-romain à la Couronne, la borne milliaire de la Grande Bouène à Gensac-la-Pallud, enfin le monument, de destination inconnue, dénommé la Tour du Fa, à Sireuil.

En 257, les Francs traversèrent la Gaule du N.-E. au S.-O. et pénétrèrent en Espagne. Après le passage de cette invasion, le pays vécut tranquille jusqu'à l'invasion des Wisigoths en 407. Avant 569, il avait été rangé dans l'Aquitaine 2e qui comprenait six cités, dont Angoulême (*civitas Ecolismensium*), qui eut au IVe s. des écoles célèbres. Le poète Ausone avait une villa en Saintonge et affectionnait beaucoup cette région.

Il est difficile d'assigner une date exacte à l'apparition du Christianisme. D'après la tradition, le premier évêque d'Angoulême fut saint Ausone, qui fut martyrisé au IIe s.

Après la victoire de Clovis à Vouillé, qui entraîna la chute du royaume des Wisigoths, l'Aquitaine fut incorporée au royaume des Francs.

Malgré une soumission apparente, elle restait réfractaire à la domination franque ; il fallut les neuf années de lutte acharnée entre Pépin le Bref et le duc Waïfre et l'assassinat de ce dernier pour la réduire. C'est au cours de cette lutte qu'Angoulême fut prise et ruinée. Au IXe s. la région fut envahie par les Normands contre lesquels les comtes d'Angoulême luttèrent vaillamment ; à la fin du même siècle, le titre de comte devint héréditaire dans la famille de Vulgrin Ier. L'un de ses descendants, Guillaume Ier (946-962), fut doué d'une force herculéenne qui le rendit légendaire. Son successeur, Guillaume II, ajouta à son domaine les seigneuries de Ruffec, de Confolens et de Chabanais. Plusieurs comtes d'Angoulême prirent part aux Croisades.

Après le divorce d'Éléonore d'Aquitaine et son mariage avec Henri Plantagenet, l'Angoumois fut rattaché à la couronne d'Angleterre. Le comte Aymar se révolta contre Richard Cœur-de-Lion qui accourut, prit d'assaut Angoulême (1194) et fit prisonniers une foule de chevaliers et de guerriers. La fille d'Aymar, devenue veuve de Jean sans Terre, épousa Hugues X de Lusignan, lui apportant en dot l'Angoumois qui devint ainsi l'apanage de cette illustre maison. Hugues refusa de rendre hommage au comte de Poitiers, Alphonse, frère de saint Louis ; mais il dut se soumettre après les victoires de Louis IX à Saintes et à Taillebourg.

Au XIIIe s., des contestations entre le comte et l'évêque d'Angoulême se terminèrent par l'humiliation publique du comte Hugues-le-Brun. En 1308, Guy de Lusignan étant mort sans enfant, le roi Philippe le Bel rattacha l'Angoumois au domaine royal.

Pendant la guerre de Cent Ans, la ville d'Angoulême fut plusieurs fois prise et reprise. Le traité de Brétigny (1360) la céda aux Anglais ; mais en 1372 elle ouvrit ses portes aux troupes du roi Charles V. Toutes les places de la région furent successivement reprises à l'ennemi avec les châteaux forts. Malheureusement le traité de Troyes (1420) annihila ces résultats en plaçant la France entière aux pieds de l'Anglais. Après la venue de Jeanne d'Arc, le pays se reprit. Le comte Jean le Bon aida Charles VII à chasser l'ennemi séculaire. Son successeur fut Charles d'Angoulême, époux de Louise de Savoie, dont le fils François fut le dernier comte d'Angoulême. François Ier érigea le comté en duché-pairie et en abandonna la jouissance à sa mère. Plusieurs princes continuèrent



LA ROCHEFOUCAULD —

à recevoir le duché en apanage. Le dernier titulaire fut le fils aîné du roi Charles X.

Sous Henri II, une révolte populaire, connue sous le nom d'insurrection des Guîtres, et à la tête de laquelle se trouvèrent : Bois-Menier de Blanzac, le curé de Cessac, Jean Mereaud, le maréchal-ferrant Tallemagne, etc., eut pour cause le rétablissement de la gabelle, impôt que François Ier avait supprimé presque aussitôt qu'il eût été établi. Le connétable de Montmorency en triompha, non sans se montrer cruel dans la répression.

C'est sous le règne du même monarque qu'eut lieu le duel d'un comte de Jarnac avec la Chataigneraie, dans lequel ce dernier eut le jarret tranché par l'épée de son adversaire. Les guerres de religion eurent un douloureux retentissement dans le pays. La Réforme, prêchée par Calvin en personne, avait produit des fanatiques comme Poltrot de Méré. En 1569, le duc d'Anjou et le maréchal de Tavannes, à la tête des catholiques, marchent contre les protestants qui détenaient les principales villes et que commandaient Condé et Coligny. Surpris par l'armée catholique qui avait franchi la Charente, Coligny battit en retraite sur Cognac et Jarnac. Condé, en lui prêtant secours, tomba blessé de son cheval : le capitaine des gardes, Montesquiou, en profita pour le tuer lâchement d'un coup de pistolet. La déroute de Jarnac fut complète. Angoulême toutefois demeura aux mains du parti protestant; il fallut la victoire de Moncontour pour faire triompher définitivement les catholiques.

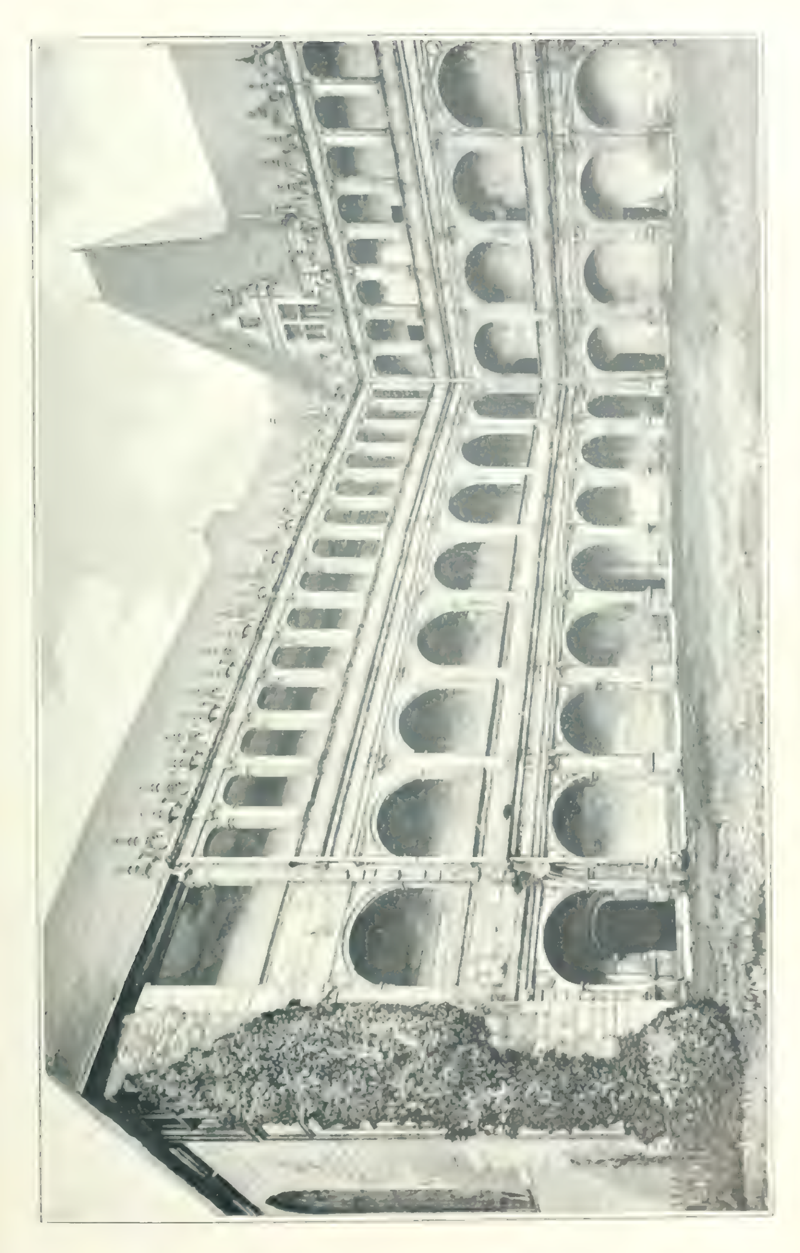
Pendant les troubles de la Ligue, il faut signaler l'épisode qui eut pour théâtre Angoulême. Le maire de la ville, François Normand, se rua sur le château occupé par le gouverneur de la province, le duc d'Epernon, qui, avec quelques gentilshommes seulement, soutint pendant quatre jours le siège en règle que lui fit une populace furieuse. Enfin des secours le dégagèrent (1588). Sous Louis XIII, Marie de Médicis, quittant Blois, vint résider à Angoulême, jusqu'à ce qu'elle eût terminé avec son fils le fameux accommodement dit d'Angoulême. Elle y reçut la visite de l'évêque de Luçon, Richelieu, qui sut si bien s'insinuer dans ses bonnes grâces. Son frère aîné, le duc de Richelieu, y fut encore tué en duel par le marquis de Thémines.

Sous la Fronde, Condé fut défait devant Cognac (1651). La révocation de l'Édit de Nantes entraîna l'exode d'une foule d'habitants dont le départ paralysa l'essor de l'industrie.

Éloigné du théâtre des luttes qui signalèrent les XVIIIe et XIXe s., l'Angoumois demeura paisible et s'enrichit par la création d'une industrie agricole spéciale : la fabrication des eaux-de-vie de vin. Aujourd'hui cette industrie redevient prospère.

Géologie — Topographie

Le Confolentais, où viennent mourir les plateaux du Limousin, derniers contreforts occidentaux du Plateau central, s'étend de la limite orientale du département jusqu'au Clain et à la Tardoire. C'est une région *granitique,* arrosée par la Vienne, qui coule sur un lit de rochers. Son sol, formé de schistes, de porphyre et de granit, est en partie recouvert de landes et de brandes. Aussi les terres y ont-elles reçu le nom de **Terres froides**, par opposition aux **Terres chaudes** qui, de l'autre côté du Clain et de la Tardoire, occupent le reste du département. C'est dans le Confolentais que l'on trouve le point culminant de la Charente, 366 mètres à l'E. de Confolens, au-dessus de Montrollet, presque à la lisière commune au département et à celui de la Haute-Vienne. Le point le plus bas, 6 mètres, coïncide avec la sortie de la Charente. Le sens de la pente est donc orienté de l'E. à l'O. Ajoutons que dans le Confolentais l'altitude des principaux sommets ne s'abaisse pas au-dessous de 325 mètres. En dehors de cette région, le reste de la surface du département se partage entre les terrains *jurassiques* qui en occupent près de la moitié et les terrains *crétacés* qui en comprennent les deux cinquièmes. Ces deux grandes formations recouvrent un pays mamelonné, servant de transition entre le Plateau central et les terres basses qui avoisinent le littoral de l'Océan. Leur ligne de séparation, qui s'oriente du N.-O. au S.-E., est formée par le cours de la Charente entre Cognac et Angoulême, par le cours de la Touvre et par celui du





TROIS-PALIS. — Église. Ensemble S. O.

[illegible]

Pays Bas [illegible]

[illegible] d'Angoulême : — celle où la craie [illegible] la fameuse **Champagne** Grande [illegible] où se récoltaient les eaux-de-vie les plus fines de toute la France. L'altitude de cette région varie [illegible] la Dronne, bordée de falaises [illegible] **Double**, qui se continue dans les [illegible] rente-Inférieure et de la Dor- [illegible] médiocre. L'altitude y oscille [illegible]



PLASSAC [illegible]

Hydrographie

[illegible] partagent entre trois bassins d'inégale étendue. C'est celui de la Charente qui en draine le plus ; puis viennent ceux de la Gironde et de la Loire.

Bassin de la Charente. — [illegible] tout entière dans le département de la Charente, où elle coule dans la direction S.-E. à N.-O., se rapprochant d'un coude de la Vienne, dont elle n'est éloignée que de 2 kilom. 500. En amont de son confluent avec le Transon, elle passe par 152 m. dans le département de la Vienne où elle décrit un demi-cercle dont le sommet est occupé sensiblement par Civray ; passe à nouveau par 90 m. dans le département de la Charente, laisse à 6 kilom. de sa rive d. Ruffec, descend vers le S. dans une vallée assez resserrée en formant de petites sinuosités ; parvenue à

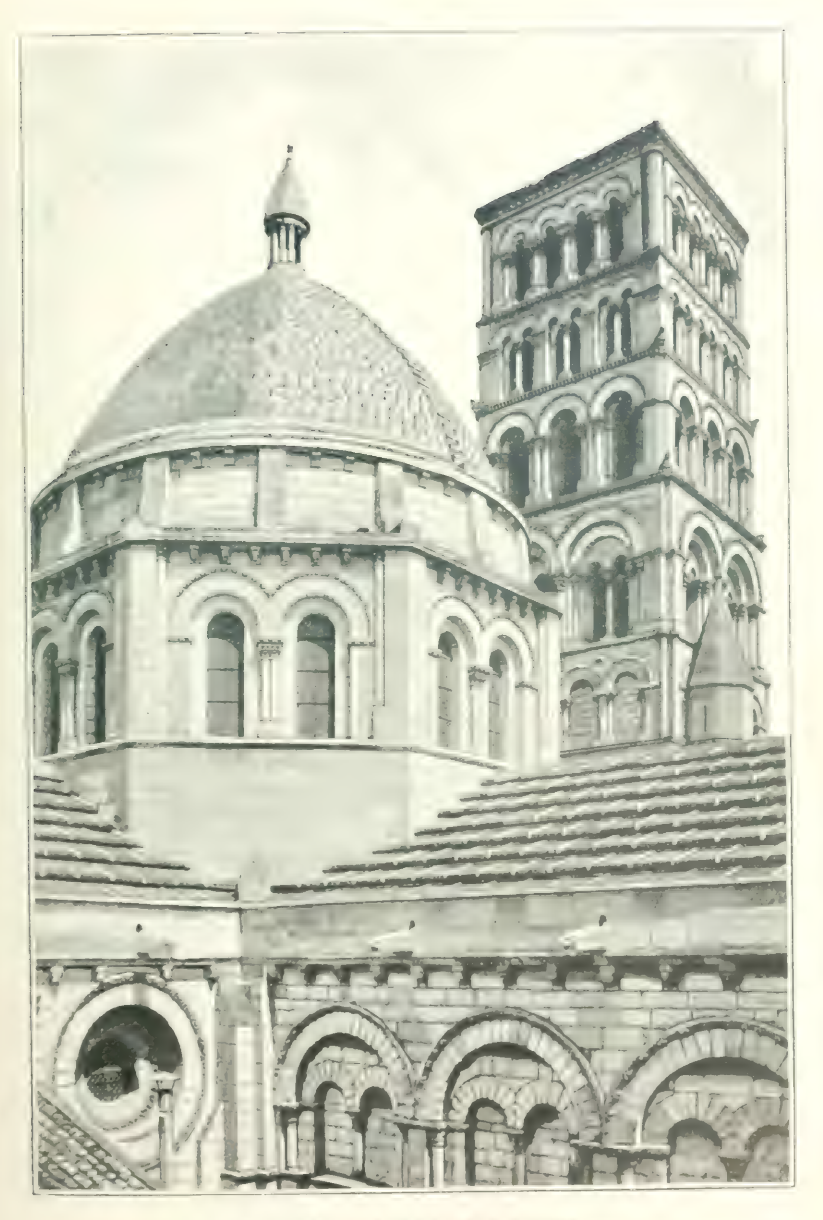
Mansle, elle décrit un demi-cercle vers l'O., s'attardant en des méandres d'un plus grand diamètre; à la hauteur de St-Amant-de-Boixe, qu'elle laisse à moins de 2 kilom. de sa rive g., elle redescend au S., plus sinueuse encore, dans la direction d'Angoulême dont elle vient baigner et contourner la base de la pittoresque colline sur laquelle la ville est bâtie. Elle y forme des îles et y devient tout à fait navigable; accompagnée sur ses deux rives de fort belles prairies, elle s'éloigne dans la direction de l'O., faisant toutefois force détours à travers la molle campagne charentaise. En amont de Nersac, elle passe près des Grottes de la Rochecorail, baigne Châteauneuf,



ANGOULÊME. — Cathédrale. Ensemble S.-O.

Jarnac, Cognac, où elle forme un petit port, puis, au delà du confluent du Né, par 6 m. seulement d'altitude, passe dans le département voisin de la Charente-Inférieure, après un parcours de 256 kilom. dans celui de la Charente.

Ses affluents sont : (rive g.) la *Moulde*, qu'accroissent quelques ruisseaux; (rive d.) le *Transon*, qui lui parvient dans le département de la Vienne; (rive g.) la *Lisonne*; (rive d.) le *Lien*, qui arrose Ruffec et qui n'est autre que la Péruse, rivière des Deux-Sèvres et de la Charente réapparue sous ce nouveau nom; (rive g.) l'*Argentor*, réunion de l'*Argent* sorti d'un petit étang et qui arrose Champagne-Mouton et de l'*Or*, dont le confluent se trouve un peu en aval de cette petite

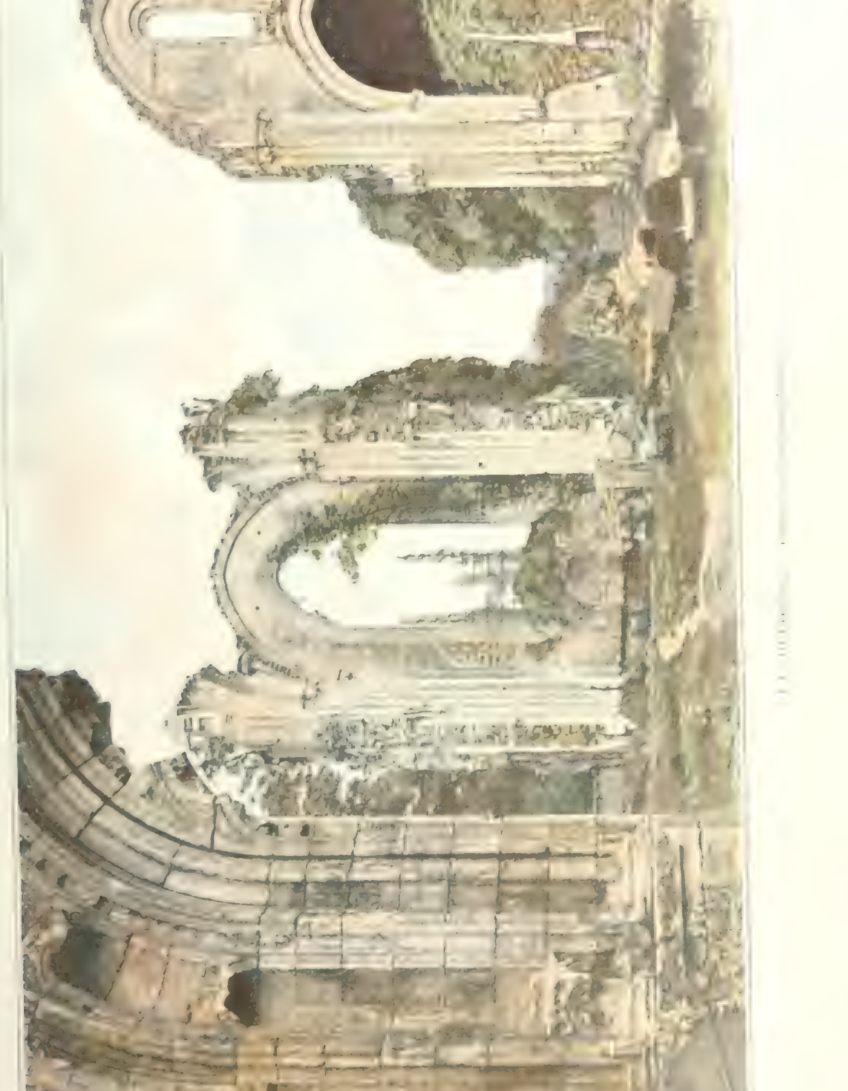


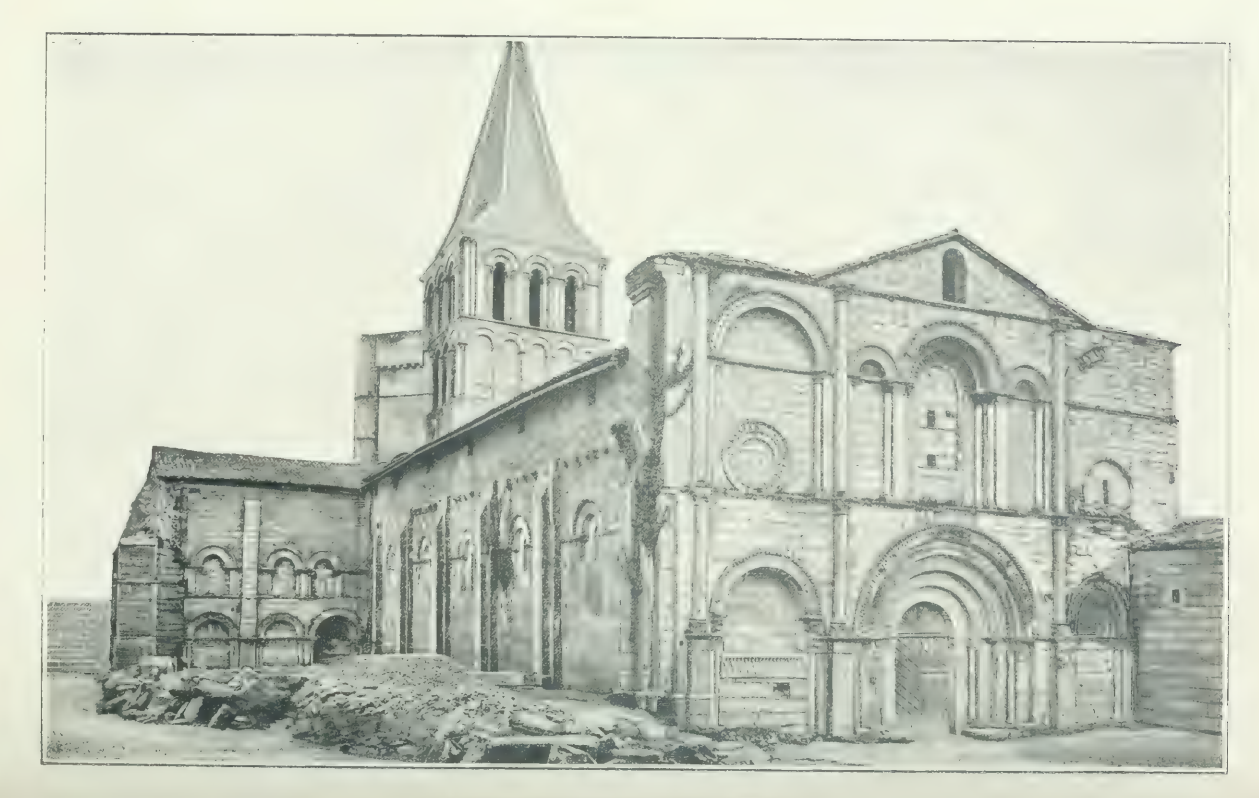
ANGOULÊME [illegible]

[illegible] roches fort dures: née en Haute-Vienne, elle laisse sur sa rive d. les grottes immenses de Montgaudier près d'Écuras, arrose Montbron, disparait peu à peu entre les failles calcaires de la région, laisse sur sa rive g. les belles grottes à stalactites de Rancogne, parvient à la Rochefoucauld, où elle passe au pied du château. Ses eaux dépassent rarement cette dernière ville: au petit village d'Agris, elle n'existe plus. Son affluent de g., le *Bandiat*, n'existe pas davantage [illegible] qu'il traverse l'ayant également absorbé. Venu de la Dordogne et à peine entré dans la Charente, le Bandiat laisse sur sa rive g. les belles grottes de Souffrignac, disparait graduellement, découvrant le *Gouffre de Chez-Roby*, le [illegible] et les cinq [illegible] *de la Caillière*. En résumé, ce n'est [illegible] la Tardoire, et la Charente ne recevrait rien si la *Bonnieure* ne venait à point verser ses eaux dans le lit commun desséché. La Bonnieure se grossit (rive g.) de [illegible] qui laisse Montembœuf à 1 kilom. sur sa rive g., passe à Chasseneuil, accueille encore [illegible] à l'O. de Montembœuf et le [illegible]. D'autres ruisseaux, comme la [illegible], s'infiltrent et ne lui envoient qu'une partie de leurs eaux. A la Charente se rendent ensuite: (rive d.) le *Bief*, puis l'*Houme*, qui s'augmente (rive d.) du ruisseau de la *Couture* ou rivière des *Gours* avant d'arroser Aigre; l'*Auge*, le *Mosnac*, [illegible]; (rive g.) l'[illegible] qui tombe (rive g.) la *Champniers*; (rive g.) un peu en amont d'Angoulême, la *Touvre*, qui n'est que la réapparition, au village de Touvre, des eaux qu'ont perdues la Tardoire et le Bandiat. La Touvre, une des rivières les plus curieuses et les plus abondantes de la France, est formée de trois sources: le *Dormant*, qui sort calme d'un puits de 24 m.; le *Bouillant* dont le nom est significatif et qui forme une fort belle rivière aux eaux d'une limpidité admirable coulant sur un lit d'herbes; à peine né, il reçoit la troisième source, la *Lèche*, grossie elle-même de l'*Échelle*; ainsi formée, la Touvre traverse la **Fonderie nationale de la Marine** à laquelle elle fournit de la force, puis s'accroit (rive d.) de la *Vieille* et (rive g.) de la *Font Noire*: (rive g.) l'*Anguienne*, qui contourne Angoulême à l'O., les *Eaux Claires* et la *Charraux*; (rive d.) la *Nouère*, qui arrose Rouillac; (rive g.) la *Boëme*, qui recueille (rive d.) les eaux du *gouffre de la Forge*, le *ruisseau de Claix*, la *Vélade* et le *Biau* à Châteauneuf même; (rive d.) la *Guirlande*; (rive g.) le *Grand-Riz*; (rive d.) en aval



CHARMANT. — [illegible]





SAINT-AMAND-DE-BOIXE. — Église. Ensemble N.-O.



MOUTHIERS-SUR-BOÊME. — Église [illegible]

[illegible]

Bassin de la Gironde. — [illegible] Chalus ; dans la Tude, dont le [illegible]



[illegible]

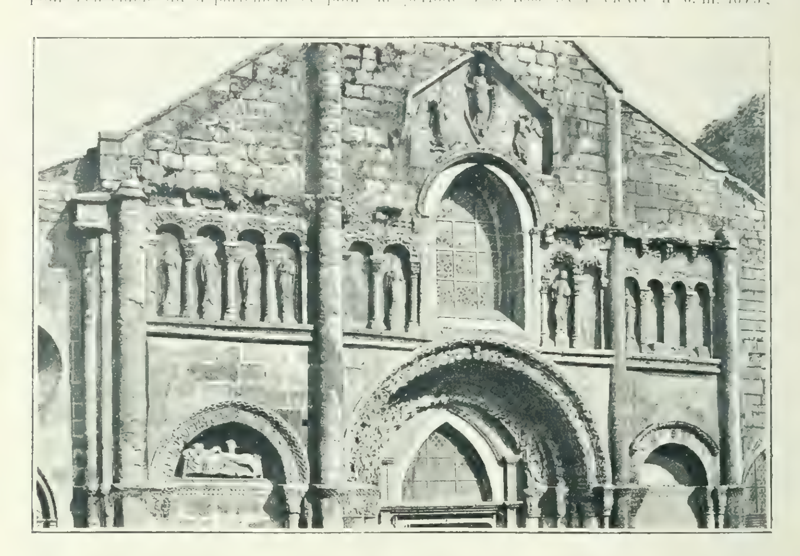
Bassin de la Loire. — [illegible] trois départements de la Corrèze, [illegible]

Etangs. — [illegible] soixantaine environ, parmi lesquels nous citerons le plus important, celui de la *Courrière* [illegible]

Sources minérales. — Availles possède des sources froides, chlorurées sodiques. Des sources [illegible] ont également des sources minérales. Nanteuil enfin possède une source pétrifiante.

Climat

Le département de la Charente est placé sous l'influence du climat *girondin*, essentiellement tempéré, mais légèrement humide. On y compte trois stations météorologiques complètes, où les observations embrassent la pression atmosphérique, les températures maxima et minima, l'état hygrométrique de l'air, la hauteur de pluie tombée, la direction et l'intensité des vents, la nébulosité, les orages, les phénomènes de la végétation, etc. Ces trois stations se trouvent à Angoulême (bassin de la Charente), à Confolens (bassin de la Loire) et à Chalais (bassin de la Gironde). On trouve encore 11 stations secondaires, réparties dans les trois bassins, où l'on ne pratique qu'une partie des observations ci-dessus. La hauteur moyenne annuelle de la pluie pour l'ensemble du département et pour la période 1895-1900 s'est élevée à 0. m. 767.5 ;



RUFFEC. — Église. Façade O. Partie supérieure

la plus faible hauteur, 0. m. 681.9, a été constatée à Montbron et la plus élevée, 0. m. 905.8, à Champagne-Mouton ; enfin, le nombre moyen de jours de pluie s'est élevé à 122 pour Angoulême.

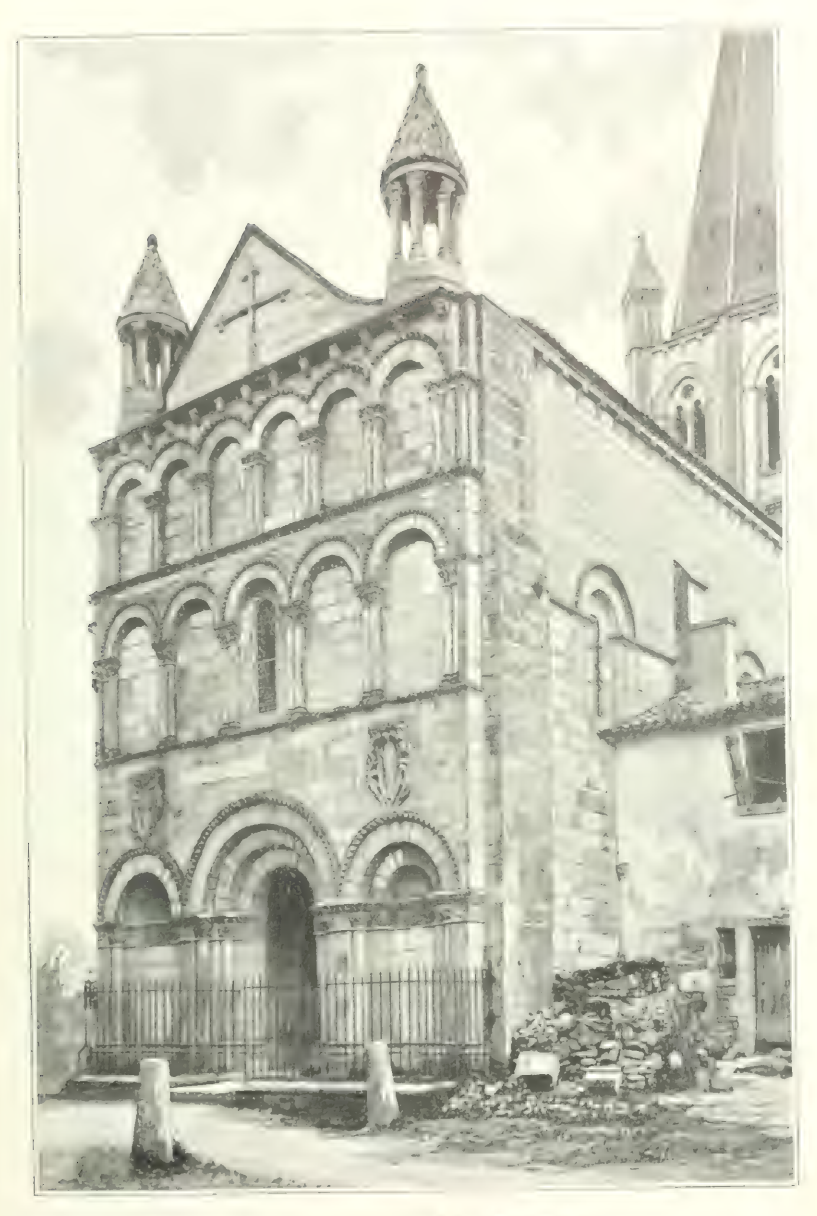
La moyenne de la température a été de 12° à Angoulême, 12°2 à Confolens et 12°5 à Chalais. En 1900 la température la plus basse, — 7°6, a été constatée à Chalais et la plus forte, 42, à Confolens. Enfin, la moyenne hygrométrique, pour Angoulême et pour la période 1897-1900, a été de 66,0.

Divisions administratives

ÉTENDUE : 594 257 hectares (Cadastre).

POPULATION (1901) : 344.576 habitants.

		Arrondissements	Cantons	Communes
Préfecture	: ANGOULÊME	1	9	136
Sous-Préfectures	*Barbezieux*	1	6	80
	Cognac	1	4	62
	Confolens	1	6	66
	Ruffec	1	4	82
		Total. . 5	Total. . 29	Total. . 426



GENSAC-LA-PALLUE. — Église. Façade, S.-O.

CHARENTE II.

LISTE DES CANTONS

Angoulême (1er), Angoulême (2e), Blanzac, Hiersac, Montbron, La Rochefoucauld, Rouillac, Saint-Amant-de-Boixe, Villebois-La-Valette.

Aubeterre, Baignes-Ste-Radegonde, Barbezieux, Brossac, Chalais, Montmoreau.

Cognac : Châteauneuf-sur-Charente, Cognac, Jarnac, Segonzac.

Confolens : Chabanais, Champagne-Mouton, Confolens N., Confolens S., Montembœuf, Saint-Claud.

Ruffec : Aigre, Mansle, Ruffec, Villefagnan.



CELLEFROUIN. — Lanterne des Morts.

CULTES. Culte catholique. *Évêché* : Angoulême, érigé au commencement du IIIe s. et suffragant de Bordeaux. Il compte 50 cures, 352 succursales et 6 vicariats rétribués par l'État. Angoulême possède un séminaire diocésain. Les rares communautés religieuses d'hommes qui s'y trouvent s'occupent d'enseignement ; quant à celles, assez nombreuses, de femmes, dont deux ont leur maison-mère dans le département, elles s'occupent d'enseignement, d'œuvres charitables, ou sont vouées à la vie contemplative. Les seuls pèlerinages sont ceux de N.-D. d'Obézine, près Angoulême et celui de la fontaine de Saint Gille à Vignes.

Culte protestant. On compte un peu plus de 3000 protestants rattachés aux différentes confessions. Le département est compris dans le consistoire de Jarnac, qui ressortit à la 6e circonscription synodale. Il y a des églises à Angoulême, Barbezieux, Jarnac, Lignières pour le culte réformé. La Société Évangélique a des stations à Beaulieu, Fouqueure et Lapéruse.

Culte israélite. Les adhérents à ce culte n'atteignent pas une centaine.

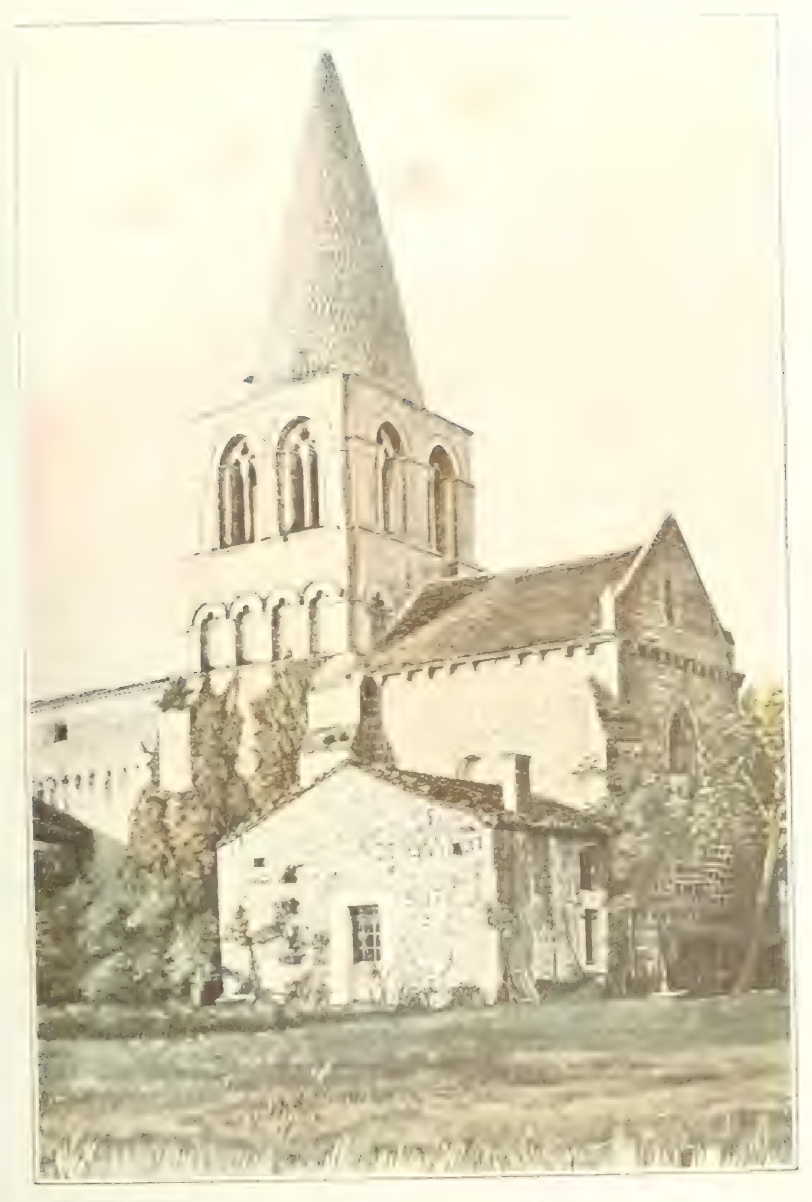
ARMÉE. Le département ressortit à la 12e région militaire qui comprend 5 départements et 8 subdivisions de région, dont une, celle d'Angoulême, lui appartient. Les troupes qui en dépendent font partie du 12e corps d'armée dont le chef-lieu est **Limoges**. La garnison d'Angoulême comprend 1 régiment d'infanterie et 2 régiments d'artillerie. En outre le département ressortit à la 12e légion de gendarmerie.

La marine possède à Ruelle une importante fonderie de canons.

JUSTICE. Le département ressortit à la **Cour d'appel de Bordeaux**. Il existe : **1 Tribunal de 1re instance** à Angoulême, où se tient la **Cour d'assises**, à Barbezieux, à Cognac, à Confolens et à Ruffec ; **1 Tribunal de commerce** à Angoulême et à Cognac ; des **Conseils de prud'hommes** à Angoulême ; enfin **1 Justice de paix** dans chacun des 29 cantons.

INSTRUCTION PUBLIQUE. Le département de la Charente est l'un des 8 ressortissant à l'**Académie de Poitiers**. Il ne possède aucun établissement d'enseignement supérieur.

L'enseignement secondaire comprend, pour les garçons, le **lycée** d'Angoulême, les **collèges communaux** de Barbezieux, de Cognac, de Confolens et de La Rochefoucauld ; pour les filles, les



cours secondaires d'Angoulême. Il existe en outre des établissements libres à Angoulême (2) et 1 petit séminaire à Richemont.

L'enseignement primaire recrute ses professeurs à l'école normale d'instituteurs (avec école annexe) et à l'école normale d'institutrices (avec école annexe) d'Angoulême. Cette dernière ville possède une école professionnelle pour les garçons, annexée à l'école normale. Il existe des écoles primaires supérieures de garçons à Aubeterre et à Chasseneuil et de filles à Barbezieux et à Chasseneuil ; des cours complémentaires de garçons à Blanzac, Chalais, Cognac, Rouillac, Ruffec ; des pensionnats primaires à Angoulême, Aubeterre, Blanzac, Chalais, Chasseneuil, Jarnac, Rouillac et Ruffec.



LICHÈRES — Église. Portail O.

Citons encore, mais dans un autre ordre d'idées, l'école nationale de musique d'Angoulême et l'école pratique d'agriculture et de viticulture, transportée du domaine des Faureïles (comm. de Jurignac) dans celui de l'Oisellerie (comm. de la Couronne).

Le département ressortit encore à l'arrondissement minéralogique de Bordeaux, sous-arrondissement de Bordeaux N. (division du S. O.) ; à la 4e région agricole (O.) ; à la 24e conservation forestière (Niort) ; à la 11e inspection des Ponts et Chaussées.

Agriculture

Ce département est surtout un pays de moyenne et de petite culture. Sur les 335 500 hectares de terres labourables, la plus grande partie est occupée par des céréales. La reconstitution du vignoble, si éprouvé par le phylloxera, marche à grands pas dans les terrains calcaires spécialement aptes à fournir des vins d'où l'on retire des eaux-de-vie de haute qualité. La création d'écoles pratiques de greffage, la vulgarisation des meilleurs porte-greffes ont contribué pour une large part à ce résultat. Les meilleures prairies sont celles que l'on rencontre dans l'arrondissement de Confolens, dont les terres argilo-siliceuses, améliorées par les scories de déphosphoration, donnent des produits excellents sous le double rapport de la qualité et de la quantité. La race bovine domine dans cet arrondissement. La volaille élevée dans celui de Barbezieux est très appréciée.

Les forêts s'étendent surtout sur les terrains jurassiques, particulièrement dans l'arrondissement de Ruffec. La surface boisée atteint près de 90 000 hectares, sur lesquels on trouve 4669 hect. 85 de forêts domaniales et 265 hect. 42 de forêts communales et d'établissements publics. 4107 hect. 53 sont aménagés en taillis sous futaie ; le reste (forêt domaniale de Braconne) l'est en futaie. Cette dernière est peuplée de cerfs et de chevreuils. Les principales forêts sont celles de Belair, de la Braconne (3967 hect.), de Bois-Blanc (712 hect.), de Chasseneuil, de Dirac,



CHALAIS. — Église. Portail principal.



SAINT-GERMAIN. — Vue générale.



[illegible]

[illegible]

Industrie

En [illegible], on comptait dans le département [illegible] établissements [illegible] ou manufactures occupaient chacune plus de [illegible], possédaient 574 machines à vapeur, dont 46 inactives, disposant d'une force totale de 5898 chevaux-vapeur. Les deux grandes industries de la Charente sont : la papeterie, qui emploie [illegible] personnes environ, et la fabrication des cognacs, à laquelle il faut ajouter les industries connexes.

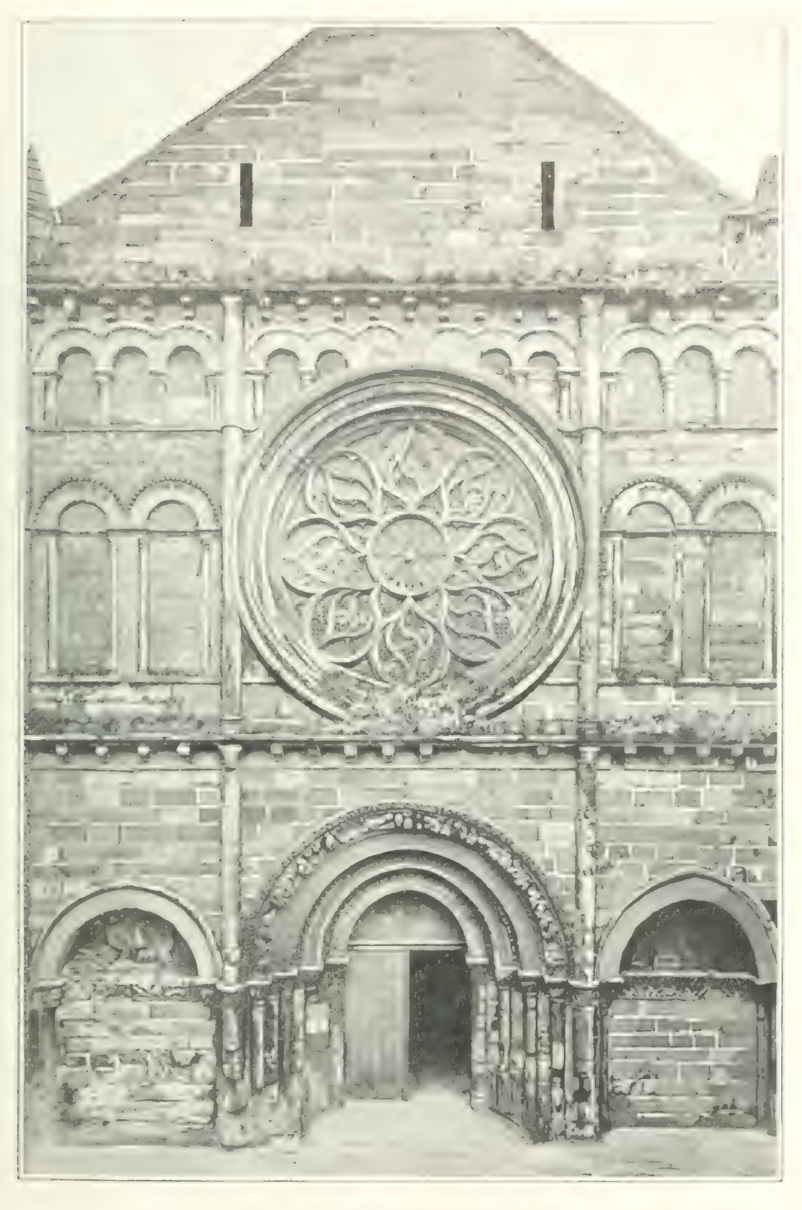
INDUSTRIES EXTRACTIVES. Il n'existe [illegible] de plomb **argentifère** d'Alloue, située sur les communes [illegible] **minières** de Mainzac et de Charras a atteint le chiffre de 184 T. : le minerai a été traité au [illegible] de La Mothe [illegible]



[illegible]



COGNAC. — Église St-Léger. Façade O. Porte centrale. Fragment de droite.



COGNAC. — [illegible]

Les [illegible] tuileries [illegible] de la Boëme 250 hectares, [illegible] production 62 ; [illegible] carrières [illegible] 175 [illegible] occupe ensemble près de 500 ouvriers. [illegible] briques et tuiles [illegible] comptent de grands établissements. La poterie [illegible]

INDUSTRIES AGRICOLES. La **minoterie** occupe dans le département un grand nombre de moulins, soit à vent, soit mus par l'eau [illegible] sur la Charente; à Confolens, la Grange [illegible] à Montbron [illegible] Saint-Cybard, sur le Son, etc. Angoulême et Ruffec ont des **brasseries**. [illegible] est en partie localisée dans l'arrondissement de Cognac, sauf quelques établissements dans les cantons de Rouillac, Blanzac, Barbezieux et Montmoreau. Il y a des **beurreries** aux environs d'Angoulême, à Barbezieux, à Montmoreau. La **confiserie** d'Angoulême est assez renommée. L'industrie des **bois** est surtout représentée par des **scieries mécaniques** pour caisses à bouteilles, par plusieurs **tonnelleries** et **cercleries**. On compte aussi quelques **carrosseries** et plusieurs fabriques de **paillons**.

INDUSTRIES METALLURGIQUES. Le seul **haut-fourneau** en activité en 1900, celui de la Mothe [illegible] a produit 500 T. de fonte au bois. La forge de Champlaurier (c. de Nieuil) a produit 242 T. d'ébauches en acier, destinées à l'agriculture. En dehors de ces usines, il existe 4 **fonderies** de 2e fusion (non compris l'établissement de Ruelle), disposant de 7 **cubilots** et occupant en moyenne 120 ouvriers. La fonderie de **canons** pour la marine, fondée à Ruelle en 1750, emploie en moyenne 1800 ouvriers; elle dispose d'une force de 1000 chevaux-vapeur, dont 200 hydrauliques. On y voit des fours à réverbère, des ateliers où se moulent et s'usinent les canons, une fonderie de bronze, etc. Le matériel est organisé pour fournir par an 700 bouches à feu environ. Citons en outre, dans le département, les **aciéries** de Sireuil et de Taizé-Aizie; les **forges** d'Angoulême, Chirat, Combiers, Roussines (Montisson), Sireuil et Verrières; les **fonderies et tréfileries de cuivre** d'Angoulême et de la Couronne; les **fonderies de fonte** d'Angoulême, de Cognac, de l'Isle-d'Espagnac et de Nieuil; les fabriques de **toiles métalliques** pour papeteries d'Angoulême, de la Couronne et de St-Paul-de-Lizonne, de **tamis** de Montbron. Angoulême, Aigre et Cognac construisent des **chaudières à vapeur**; en outre, Angoulême fait des **essieux** et de la grosse **horlogerie**, Cognac de la grosse **quincaillerie**. Pranzac possède une **clouterie**. Quelques **serrureries** et ateliers de **ferblanterie** sont de plus disséminés dans le département.

INDUSTRIES CHIMIQUES. L'établissement le plus important est la **poudrerie** d'Angoulême. Le département possède aussi quelques **teintureries**.

INDUSTRIES TEXTILES. Ces industries sont peu importantes et comprennent surtout la fabrication des *feutres* pour papeterie qui a deux centres : l'Isle-d'Espagnac et Nersac. Ces deux villes ont de plus des **filatures de laine et de coton**, ainsi qu'Angoulême, qui produit de la toile et des tricots. La Rochefoucauld fabrique des draps, du fil et du galon; St-Laurent-de-Céris, des flanelles rayées et des étoffes grossières. Des cadis, des droguets et des serges sont livrés par Nersac; des ganses et des lacets par les environs de Confolens.

INDUSTRIES DIVERSES. La **papeterie**, à laquelle il faut rattacher la **chiffonnerie**, se répartit en 3 groupes : celui d'Angoulême et des environs, où se trouvent les ateliers de façonnage du département; celui d'Aubeterre (Moulin-Neuf) et de Saint-Séverin (l'Épine et Marchais); celui du Confolentais (Confolens et Exideuil). Les papeteries du premier groupe, de beaucoup les plus importantes, sont alimentées par les belles eaux de la Charente, de la Touvre, des Eaux-Claires, de la Charrau et de la Boëme. On en compte une trentaine environ. Le département possède près de 60 établissements de **tannerie, corroirie, mégisserie ou chamoiserie** ; les principaux centres de ces industries se trouvent à Angoulême, Baignes, Confolens, Marthon, Nanteuil et La Rochefoucauld.

Commerce

Le département importe de la houille, en provenance des bassins du centre de la France, d'Angleterre et de Belgique; des bois du nord de l'Europe et des Landes; en outre les départements voisins lui fournissent le bois de châtaignier pour la tonnellerie. Il importe encore une



grande quantité de sel dont partie en transit; des articles d'épicerie, de modes, de nouveautés, etc. Il exporte les produits de ses carrières : du papier, en Europe et en Amérique; des eaux-de-vie de Cognac dans tout l'univers; du chanvre, des denrées agricoles, etc.

Les transports sur la Charente se sont élevés pour 1900 à 54 727 T.

Voies de communication

	kil.		kil.
Chemins de fer voie normale	568,600	Chemins d'intérêt commun.	2 559, »
voie étroite	70, »	vicinaux	2 195,709
Routes nationales	349,158	Charente navigable depuis Montignac jusqu'à son embouchure). .	93, »
Routes départementales.	550,580	mais en réalité depuis Angoulême .	66, »
Chemins de grande comm. .	1 055, »		

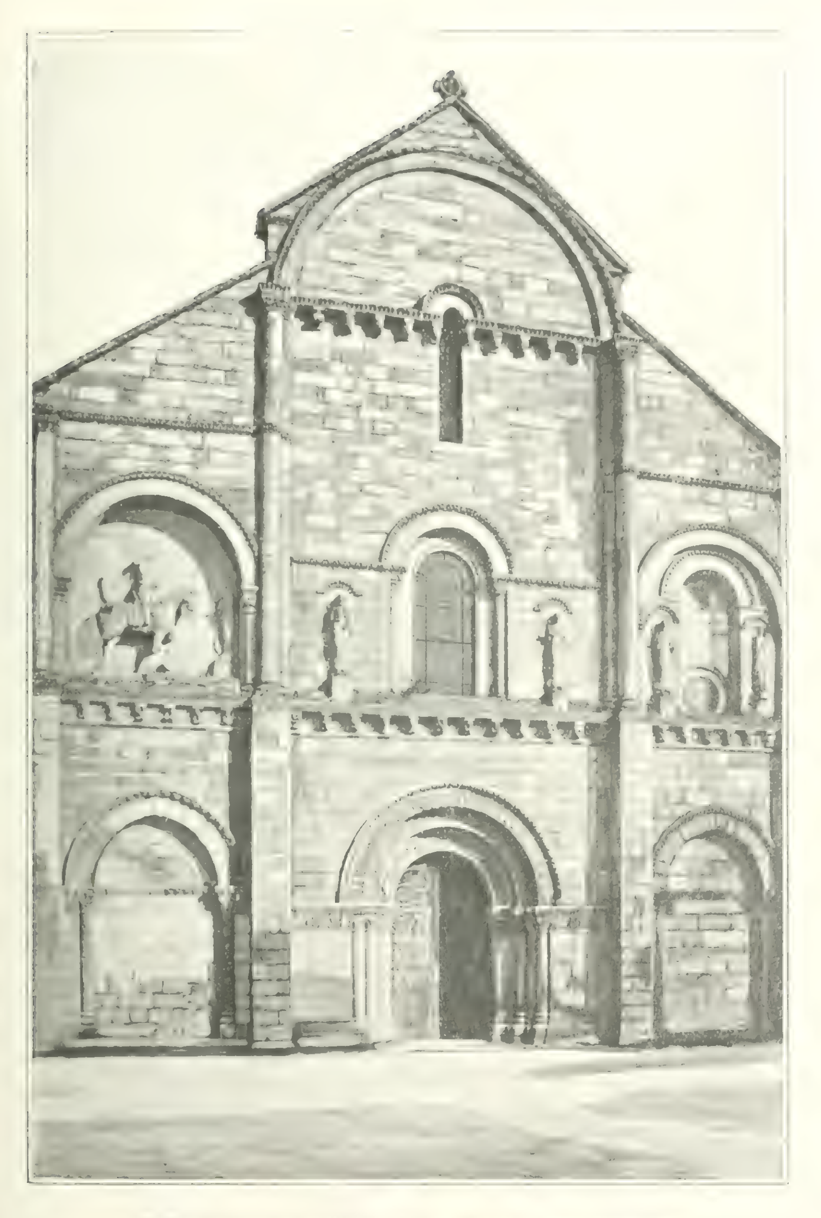


NGOULÊME occupe le sommet d'un promontoire élevé, qui se dresse à 72 m. au-dessus de la Charente et de l'Anguienne, son affluent. Cette rivière en baigne le pied au S. et à l'O., tandis que la Charente coule au N. Les faubourgs de la ville débordent de tous les côtés au bas de la colline, mais surtout à l'E., direction du plateau auquel se soude le promontoire. Elle est complètement entourée de boulevards remplaçant les anciennes fortifications. De tous les points de cette ceinture on jouit de vues variées et charmantes dans toutes les directions. La grande voie de Paris à Bordeaux franchit la ville en tunnel.

Son plus beau monument religieux est la *Cathédrale St-Pierre*, (XIe s. restaurée aux XVIIe et XIXe s.), à la façade romane extrêmement décorée ; au-dessus de la croisée s'élève un dôme et, à l'extrémité du transept S., une belle Tour carrée se dresse à 50 m. L'*Évêché* (XIIe s.), qui en est proche, a son jardin orné de la *statue du comte Jean d'Angoulême*, grand-père de François Ier. L'*église St-André* (XIIe et XVIe s.), a été remaniée au XVIIIe s. Les deux autres églises, *St-Martial*, du style roman, et *St-Ausonne*, du style ogival, sont modernes. La *chapelle de l'Hospice*, ancienne église des Cordeliers, est surmontée d'une jolie flèche. L'*Hôtel de Ville* (1858-1866), couronné d'un beffroi, a conservé deux des tours de l'ancien château comtal, la *Tour Polygone* (XIIIe s.) et la *Tour de Valois* (XVe s.) ; il comporte un escalier monumental et de fort belles salles. Le rez-de-chaussée abrite le *Musée de peinture* et un *Musée archéologique* très riche. La *Bibliothèque* (40 000 volumes) est installée au *Palais de Justice* (1826). La *Prison* recouvre l'ancien Châtelet (XIIIe et XVe s.) dont il reste encore quelques fragments. Le *Lycée* se trouve en bordure de la *place Beaulieu*, au pied de laquelle s'étend, en forme de croissant, le beau *Jardin public*, sur le flanc de la colline qui regarde le confluent de l'Anguienne avec la Charente. Près de là, à mi-côte, s'ouvre la *Grotte St-Cybard*, transformée en chapelle. Le *Théâtre* (1872), la *Préfecture*, qui s'élève dans le quartier le plus paisible de la ville, n'offrent rien de saillant. Angoulême a élevé un *Monument aux Charentais* morts pour la Patrie, un autre *Monument au président Carnot*, une *statue à Marguerite d'Angoulême*, une autre au *docteur Bouillaud*. Une *Colonne* rappelle l'entrée de la duchesse d'Angoulême en 1815. Signalons enfin l'*Hôtel St-Simon*, du XVIe s.

BARBEZIEUX s'élève sur un monticule entre le Condéon à l'E. et le Trêfle à l'O. De belles promenades, routes ou boulevards, font le tour de cette petite ville, quelque peu industrielle (machines et instruments agricoles). L'intérieur se compose de rues tortueuses, montantes et mal pavées. Le sommet du monticule est couronné des restes de l'ancien *Château*, transformé en hospice. On en voit encore deux tours constituant une porte et un parapet, le tout à mâchicoulis. L'*église St-Mathias* (XIIe s.) a une façade de la Renaissance; l'abside romane a été refaite. La *Sous-Préfecture* et l'*Hôtel de Ville* occupent un hôtel du XVIIe s.

COGNAC est bâtie sur la rive g. de la Charente qui y forme un angle aigu, dont le sommet, tourné vers le N., est occupé par le beau *Parc François Ier*, tout planté de chênes-verts. Cette ville, qui renferme les chais et les comptoirs des riches négociants en eaux-de-vie, présente de vifs contrastes. Près de la gare, de larges rues bordées de constructions neuves mènent à une *Place* occupée par un petit square, de chaque côté duquel s'élèvent la *Sous-Préfecture* et le *Palais de Justice* (1856). Le *Collège* et l'*Asile Guy Gautier*, au milieu d'un parc-jardin, se trouvent dans ce



CHATEAUNEUF-SUR-CHARENTE. — Église. [illegible]



BASSAC. — Clocher de l'Église

[illegible]

CONFOLENS [illegible]

RUFFEC [illegible]

Liste des Monuments historiques

[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Aubeterre	[illegible]		[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	Mouthiers	[illegible]
	[illegible]	Petit-Lessac	[illegible] chapelle de [illegible]
	[illegible]		
Cellefrouin	[illegible]	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	St-Cybardeaux	[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]	
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
	[illegible]	Trois-Palis	[illegible]
[illegible] Pallud	[illegible]	Vervant	[illegible]
Lesterps	[illegible]		

CHARENTE

DEUX-SÈVRES
VIENNE
CHARENTE-INFÉRIEURE
HTE VIENNE
DORDOGNE

S.t JEAN D'ANGELY
Matha
S.t Hilaire
SAINTES
COGNAC
Rouillac
Segonzac
Chateauneuf
Pons
Barbezieux
JONZAC
ANGOULEME
La Couronne
Ruelle
La Rochefoucauld
Chasseneuil
Ruffec
Confolens
Chabanais
S.t Junien
ROCHECHOUART
Montbron
NONTRON
Mareuil-sur-Belle
Brantôme

De 1000 à 2000 h.
De 2000 à 5000 h.
De 5000 à 10 000 h.
De 10 000 à 50 000 h.
Routes Nationales
Canaux
Sous-Préfectures
Cantons
Forêts

E. Michiels del

Haute-Vienne

Nom — Situation



[illegible] Haute-Vienne [illegible]

[illegible] quelques kilom. de ruisseaux et de rivières dont les noms suivent : au N. le Salleron [illegible] la Vienne [illegible] au N.-E. par celui de l'**Indre** ; à l'E. par celui de la **Creuse** ; au S.-E. par celui de la **Corrèze** ; au S.-O. par celui de la **Dordogne** ; à l'O. enfin par celui de la **Charente**.

En 1790 il a été formé de territoires appartenant pour la plus grande partie au **Limousin** (*Haut-Limousin*), à la **Marche**, au **Poitou** et au **Berry**.

Histoire

Les premières peuplades qui ont vécu sur le territoire du département y ont laissé un [illegible] nant à l'une des plus puissantes confédérations gauloises, si l'on en juge par le contingent [illegible] ville que périt son chef Sedulius. Après l'occupation romaine, la capitale, *civitas Lemo-* [illegible] région à l'Aquitaine. De cette époque datent des vestiges nombreux parmi lesquels nous citerons : les bases des piles du pont St-Martial de Limoges (il ne reste rien de l'amphithéâtre de cette ville) ; l'autel romain de l'église de Texon à Flavignac ; des [illegible] l'une des piles du pont de Châteauponsac.

Des études contemporaines, il résulte que le christianisme ne fut introduit qu'au IIIe s. dans la région. Le premier apôtre fut saint Martial. Les premiers monastères ne remontent qu'au VIe s. Au IVe s. Limoges fut détruite de fond en comble par les Barbares ; aussi les habitants allèrent se grouper autour de la basilique de St Étienne, élevée sur l'emplacement d'un temple païen. Les Wisigoths s'en emparèrent d'abord, puis les Francs.

C'est dans l'abbaye de Solignac, qu'il avait créée, que saint Eloi établit un atelier d'orfèvrerie et d'émaillerie. Les premiers spécimens de cette industrie, qui devait porter si loin

[illegible] Limoges même. C'est de cette [illegible] qui allèrent fonder des ateliers similaires en [illegible] les Arabes. La victoire de Poitiers gagnée [illegible] à s'éloigner. Rendu à l'Aquitaine, le [illegible] carolingienne tranquille et en subit toutes les vicissitudes.

[illegible] et détruisirent presque complètement Limoges.

[illegible] la création du premier vicomte de Limoges. Il choisit un seigneur de la maison de Ségur, Aldebert. C'est pendant que les [illegible] de cette maison gouvernaient Limoges, qu'arrivèrent des trafiquants vénitiens, auxquels la ville fut redevable d'une grande activité commerciale et de notables agrandissements, vers 980. Un siècle plus tard était fondée, près d'Ambazac, l'abbaye de Muret (1076), transférée, à la mort de saint Étienne, son fondateur, à Grandmont. L'ordre religieux qui y fut créé se répandit dans toute la France et ne fut supprimé qu'en 1771.



[illegible] coiffe dite « Barbichet »

Le grand élan religieux qui aboutit aux Croisades détermina un certain nombre de seigneurs à y prendre part. Un des premiers fut Aimeric de Rochechouart. En 1100, le duc d'Aquitaine, Guillaume IX, s'enrôla parmi les croisés et quitta Limoges avec une troupe nombreuse.

Aux princes de la maison de Ségur succédèrent, en 1130, ceux de la maison de Comborn. La seconde croisade compta également des seigneurs du Limousin, notamment Geoffroy de Rancon, qui prit la croix en 1145.

En 1152, se place un événement important : le divorce d'Éléonore d'Aquitaine suivi de son mariage avec Henri Plantagenet. Le Limousin est détaché de l'Aquitaine. Devenu roi d'Angleterre, Henri Plantagenet d'abord, puis ses successeurs, viennent batailler dans la région pour reprendre les États d'Éléonore. C'est au cours de l'une de ces expéditions que Richard Cœur-de-Lion périt sous les murs du château de Châlus qu'il assiégeait (1199). De cette époque date la construction de la forteresse la plus considérable du Limousin, le château de Châlucet, dont on admire encore aujourd'hui les ruines imposantes et qui fut souvent occupé par les vicomtes de Limoges.

Philippe Auguste confisqua le Limousin avec d'autres provinces françaises dont Jean-sans-Terre avait hérité à la mort de Richard Cœur-de-Lion. Par scrupule, Louis IX le rendit à Henri III.

En 1275, le mariage d'Arthur de Richemont, fils du duc de Bretagne Jean II, avec Marie de Comborn, fit passer la vicomté de Limoges dans la maison de Bretagne, qui la garda jusqu'en 1341. A cette époque, elle devint l'apanage de la maison de Blois.

La guerre de Cent Ans apporta son contingent de misères dans la région, d'autant plus



que la plupart des seigneurs étaient animés de sentiments français. Dans le désastre de Poitiers plusieurs tombèrent ou furent faits prisonniers. Replacées sous le joug anglais par le honteux traité de Brétigny (1360), les communes en profitèrent pour s'affranchir de leurs seigneurs. En 1370, la cité de Limoges, grâce aux intrigues de l'évêque Jean de Cros, se soumit au roi de France. Furieux, le prince de Galles vint l'assiéger, la prit et détruisit ses fortifications. On a beaucoup exagéré le nombre des victimes qui périrent dans cette circonstance. Les défenseurs du Château, restés fidèles à la cause anglaise, n'ouvrirent leur porte au roi de France qu'en 1372, mais à la condition que les privilèges accordés par les princes anglais seraient assurés par Charles V. Louis XI voulut un moment se mêler de l'administration de la ville : il supprima les consuls que rétablit Charles VIII. La commune jouit alors paisiblement de ses prérogatives jusqu'au règne de



LIMOGES. — Musée national Adrien Dubouché.

Henri IV, devenu vicomte de Limoges, comme petit-fils d'Alain d'Albret, qui avait épousé, en 1470, Françoise de Blois, dernière héritière de cette maison.

La période la plus brillante de l'histoire de Limoges se place à la Renaissance. A cette époque la réputation de ses émailleurs est universelle. L'un des plus remarquables, Léonard Limosin, était attaché à la cour de François Ier comme peintre émailleur ordinaire de la Chambre du roi. Citons encore parmi les autres : Court, Courteys, Guibert, Laudin, Noualhier, Pénicaud, Poncet et Raymond. En 1521 eut lieu dans l'abbaye de St-Martial une représentation des *Mystères*.

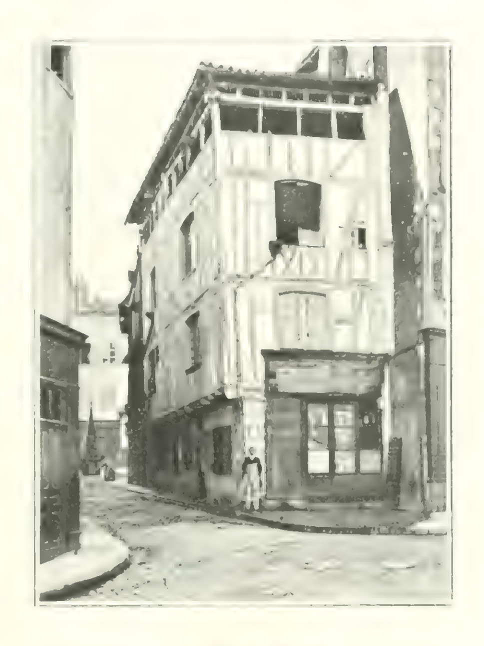
Les guerres de religion eurent leur contre coup dans la province, malgré la froideur avec laquelle la Réforme y fut accueillie. En 1569, le duc d'Anjou et Philippe de Strozzi, qui commandaient l'armée royale, furent vaincus par Coligny au pied du château de la Roche-l'Abeille. En 1591, le vicomte de la Guierche, du parti de la Ligue, assiégea Bellac. La tranquillité reparut enfin après l'avènement de Henri IV. Depuis cette époque, l'histoire du Limousin se confond avec celle de la France. Il faut toutefois signaler les bien-

[illegible]

Géologie — Topographie

La Haute-Vienne est un département très accidenté et fort pittoresque. Son point culminant, 777 m., se trouve dans le canton d'Eymoutiers, près de Beaumont, sur les confins de la Corrèze. De ce point le sol s'incline vers le S.-O., l'O. et le N.-O. Le point le plus bas, 175 m., coïncide avec la sortie de la Gartempe.

Dans son ensemble il se rattache à la région dite **Plateau Central**, qui comprend les Monts du Limousin. On peut le partager en deux parties, l'une au S. de la Vienne et l'autre au N. de la même rivière.



LIMOGES. — Vieille maison

On trouve dans la première le *Plateau de Millevaches*, froid et humide, qui s'étend sur les départements voisins de la Creuse et de la Corrèze et qui occupe la pointe méridionale de l'arrondissement de Limoges. Ce plateau est formé de granit, de gneiss et de schistes qui composent principalement ses collines mamelonnées. On y rencontre des étangs dus au manque de perméabilité du sol; les petits cours d'eau nombreux y sont rarement à sec, même l'été. Ils entretiennent la verdure des prairies où paissent de nombreux troupeaux. Dans le S.-O., entre la Combade et la Briance, tous deux affluents de gauche de la Vienne, le Mont-Gargan, près de St-Gilles-les-Forêts, atteint 731 m., vers les confins du département de la Corrèze. Dans l'arrondissement de St-Yrieix, les hauteurs dépassent généralement 500 m., sauf vers la source de l'Isle (404 m.). C'est ainsi qu'un sommet atteint 507 m. vers la source de l'Auvézère, un autre 555 m. vers celle de la Boucheuse. Les collines qui dominent la naissance de la Loue s'élèvent à 505 m., celles qui se trouvent à la source de la Dronne, dans la forêt de Lastours, ont une altitude de 546 m. Enfin la Tardoire commence à 510 m. au-dessus de Châlus.



[illegible]

Hydrographie

[illegible]

BASSIN DE LA LOIRE [illegible]

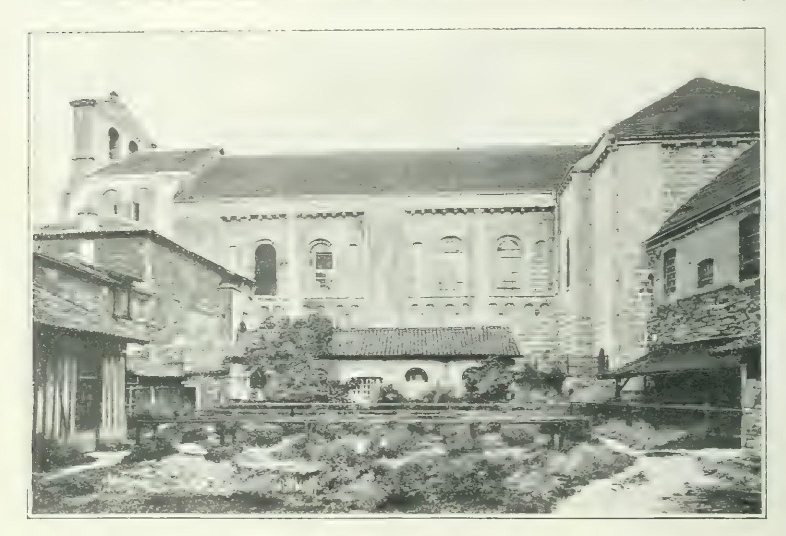
[illegible] dans la Vienne au point précis où cette dernière rivière quitte le département.

[illegible] que sa source et les premiers kilom. de son cours : — rive d. l'*Ysopt* et la *Franche-Doire* qui lui parviennent par la *Blourd* qui ne touche même pas le département.

En dehors de ces tributaires, elle s'accroît encore, par la Creuse, qui ne touche pas non plus le département, de la *Gartempe* qui, venue de la Creuse, pénètre dans la Haute-Vienne à 8 kilom. [illegible] ponsac, laisse Bellac à 5 kilom. au S., tourne au N. et passe dans le département de la Vienne; [illegible] kilom. appartiennent au département : — rive g. la *Couze*, qui naît au S.-O. de Laurière, traverse

[illegible] (rive g.) [illegible] la Couze et reçoit encore le trop plein [illegible] qui [illegible] la Gartempe jusqu'à Châteauponsac, [illegible] (rive g.) le [illegible], qui [illegible] passe à 1 kilom. au N. de Compreignac, boit (rive g.) le *ruisseau des Sagnes* et la *Glayeule*, touche Bellac où lui parvient (rive d.) la *Bazine* ; — (rive d.) la *Brame* venue de la Creuse, dans laquelle tombe (rive g.) le *ruisseau des Blanchettes* et qui baigne ensuite Magnac-Laval, reçoit (rive d.) la *Vareille*, laisse le Dorat à environ 5 kilom. de sa rive g., descend vers le N. et finit à 800 m. du point où la Gartempe quitte le département. Un autre affluent de cette dernière rivière, l'*Anglin*, qui ne touche même pas la Haute-Vienne, reçoit (rive g.) la *Benaize*, qui passe près de St Sulpice-les-Feuilles et recueille (rive d.) la *Chaume*, la *Planche*, et hors du département, l'*Asse* et le *Salleron*, dont le cours supérieur seul appartient au département.

BASSIN DE LA GIRONDE. L'[illegible] de la Dordogne, qui ne touche pas



SOLIGNAC. — Église. Façade latérale S.

le département, apporte à la Gironde une faible partie des eaux de la Haute-Vienne. Elle a sa source au S.-E. de Nexon, s'augmente de quelques sources abondantes dans le département, où son cours est d'environ 25 kilom. et passe dans le département de la Dordogne. Hors de celui de la Haute-Vienne, elle reçoit (rive g.) la *Loue*, qui naît au N. de St-Yrieix, arrose cette ville après avoir traversé quelques petits étangs, puis quitte le département, après lui avoir servi de limite un instant. A l'Isle vont encore : (rive g.) l'*Auvézère* qui recueille la *Boucheuse*, et la *Dronne*, fort jolie rivière, qui n'a guère que sa source dans le département.

BASSIN DE LA CHARENTE. La *Charente* a sa source dans le département de la Haute-Vienne, à environ 5 kilom. S.-S.-O. de Rochechouart, et les 6 premiers kilom. de son cours. C'est en dehors du département qu'elle reçoit (rive g.) la *Tardoire*, qui baigne Châlus, laisse au N. Oradour-sur-Vayres, absorbe (rive g.) la *Colle* et quitte le département pour aller s'accroître, dans celui de la Dordogne, (rive g.) du *Trieux*, grossi (rive d.) du *Nauzon*. Elle absorbe également par sa rive g. les eaux du *Bandiat*, formé de deux branches et dont le cours supérieur seul appartient à la Haute-Vienne.

[illegible]

Étangs. [illegible] Le plus vaste est celui de [illegible], dans l'arrondissement de [illegible] [illegible] arrondissement, ceux de [illegible] [illegible] arrondissement de Limoges, [illegible]

Climat

Le département est placé sous l'influence du climat [illegible] Le climat [illegible] de la nature des roches qui le composent. La température moyenne [illegible] à mesure que l'on se dirige vers le N. et vers l'O. [illegible] dans ces [illegible] est également moins fréquente. La station météorologique de Limoges accuse, dans cette [illegible], une hauteur moyenne annuelle de 0 m [illegible] [illegible] de toute la France. On a relevé en 1900 [illegible] le thermomètre y accuse fréquemment des températures [illegible] considérées, par suite des changements brusques dus à l'orientation des vallées, tournées vers le N.-O. et vers le N. pour la plupart.

Divisions administratives

Étendue : [illegible] hectares (cadastre).

Population (1901) : 381 753 habitants.

		Arrondissements	Cantons	Communes
Préfecture :	Limoges	1	10	81
Sous-Préfectures	*Bellac*	1	8	[illegible]
	Rochechouart	1	5	[illegible]
	Saint-Yrieix	1	4	27
		Total . . 4	Total . . 27	Total . . [illegible]

LISTE DES CANTONS

Limoges	Aixe-sur-Vienne, Ambazac, Châteauneuf, Eymoutiers, Laurière, Limoges N., Limoges S., Nieul, Pierre-Buffière, Saint-Léonard.
Bellac	Bellac, Bessines, Châteauponsac, le Dorat, Magnac-Laval, Mézières, Nantiat, Saint-Sulpice-les-Feuilles.
Rochechouart	Oradour-sur-Vayres, Rochechouart, Saint-Junien, Saint-Laurent-sur-Gorre, Saint-Mathieu.
Saint-Yrieix	Châlus, Nexon, Saint-Germain-les-Belles, Saint-Yrieix.

CULTES. Culte catholique. Évêché : Limoges, dont l'origine remonte au IIIe s. Il est suffragant de Bourges. Le diocèse comprend les deux départements de la Haute-Vienne et de la Creuse. Il compte [illegible] cures, [illegible] succursales et 107 vicariats. Les communautés religieuses d'hommes, peu nombreuses, s'occupent surtout d'enseignement ; les communautés religieuses de femmes, plus nombreuses, s'occupent d'œuvres charitables, d'enseignement ou sont vouées à la vie contemplative. Il possède un séminaire diocésain à Limoges. Les principaux pèlerinages sont ceux de : N.-D. d'Arliquet, à Aixe-sur-Vienne ; de N.-D. du Pont, près St-Junien ; de N.-D. de Sauvagnac, à St-Léger-la-Montagne ; de St-Valérie, à l'église de [illegible] ; de St-Joseph de la Délivrance, à Limoges [illegible] ; de N.-D. de Toute-Bonté, à Châteauponsac ; de N.-D. de [illegible], à [illegible] ; de N.-D. des Miracles, à Mailhac ; de N.-D. des Places, à St-Hilaire-[illegible].

Culte protestant. Le nombre des protestants est peu considérable. La Haute-Vienne est comprise dans le ressort du consistoire de Lusignan (Vienne). La paroisse de Limoges comprend tout le département de la Haute-Vienne.

Culte israélite. Le nombre des adhérents est insignifiant.

JUSTICE. Le département ressortit à la **Cour d'appel** de Limoges, qui comprend dans son ressort les trois départements de la Haute-Vienne, de la Creuse et de la Corrèze. Il existe



1 **Tribunal de 1re Instance** à Limoges (où se tient la **Cour d'Assises**), Bellac, Rochechouart et St-Yrieix; 1 **Tribunal de Commerce** à Limoges; des **Conseils de Prud'hommes** à Limoges et à St-Junien et 1 **Justice de Paix** dans chacun des 27 cantons.

ARMÉE. Ce département ressortit à la 12e région militaire qui comprend 8 subdivisions de région, dont 2 dans la Haute-Vienne : Limoges et Magnac-Laval. Les troupes qui en dépendent font partie du 12e corps d'armée, dont le chef-lieu est **Limoges**. La garnison de **Limoges** se compose de deux régiments d'infanterie (5 bataillons de l'un et 2 de l'autre), de 2 régiments de cavalerie (dragons et chasseurs), d'un escadron du train des équipages, 1 section de secrétaires d'état-major et de commis du recrutement, 1 section de commis et d'ouvriers d'administration et 1 section d'infirmiers militaires; celle de **Magnac-Laval**, d'un bataillon d'infanterie; celle de **Bellac** de deux bataillons d'infanterie. En outre le département ressortit à la 12e légion de gendarmerie.

INSTRUCTION PUBLIQUE. Le département ressortit à l'**Académie de Poitiers**. L'enseignement supérieur comprend simplement l'**École préparatoire de médecine et de pharmacie** de Limoges.

L'enseignement secondaire comprend, pour les garçons : un **lycée** à Limoges (Lycée Gay-Lussac) et les **collèges communaux** d'Eymoutiers et de St-Yrieix et, pour les jeunes filles, des **cours secondaires** à Limoges. Il existe des **établissements libres** à Limoges (5) et au Dorat. Cette dernière ville possède 1 **petit séminaire**.

L'enseignement primaire recrute ses professeurs à l'**école normale d'instituteurs** (avec école annexe) et à l'**école normale d'institutrices** (avec école annexe et école maternelle annexe) de Limoges. Il existe des **écoles primaires supérieures** de garçons à Bellac, St-Junien et St-Léonard; des **pensionnats primaires** à Bellac, le Dorat, St-Junien, St-Léonard et Limoges.

Signalons, en outre, l'**école d'aveugles**, l'**école mixte de sourds-muets**, l'**école d'art décoratif** et l'**école pratique de commerce et d'industrie** de Limoges.

Le département ressortit en outre à l'arrondissement minéralogique de Poitiers (sous-arrondissement de Bourges), division du Centre ; à la 4e région agricole (O.) ; à la 21e conservation forestière (Moulins); à la 11e inspection des Ponts et Chaussées.

Agriculture

Par suite de sa configuration accidentée, de la nature de son sol, le département de la Haute-Vienne, pris dans son ensemble, est en général peu productif. Il a toutefois réalisé de grands progrès dans ces dernières années; les bonnes méthodes y font lentement leur chemin. La culture des céréales tend à remplacer de plus en plus les cultures de faible valeur dont on avait dû se contenter avant l'emploi mieux approprié des engrais. L'arbre caractéristique de la région est le châtaignier que l'on trouve sur presque tous les coteaux. Dans bien des campagnes, la châtaigne remplace encore le blé et constitue l'aliment par excellence d'une bonne partie de la population. Ses races bovine et ovine sont particulièrement recherchées pour l'approvisionnement du marché de Paris. Sa race chevaline est également prisée pour la remonte.

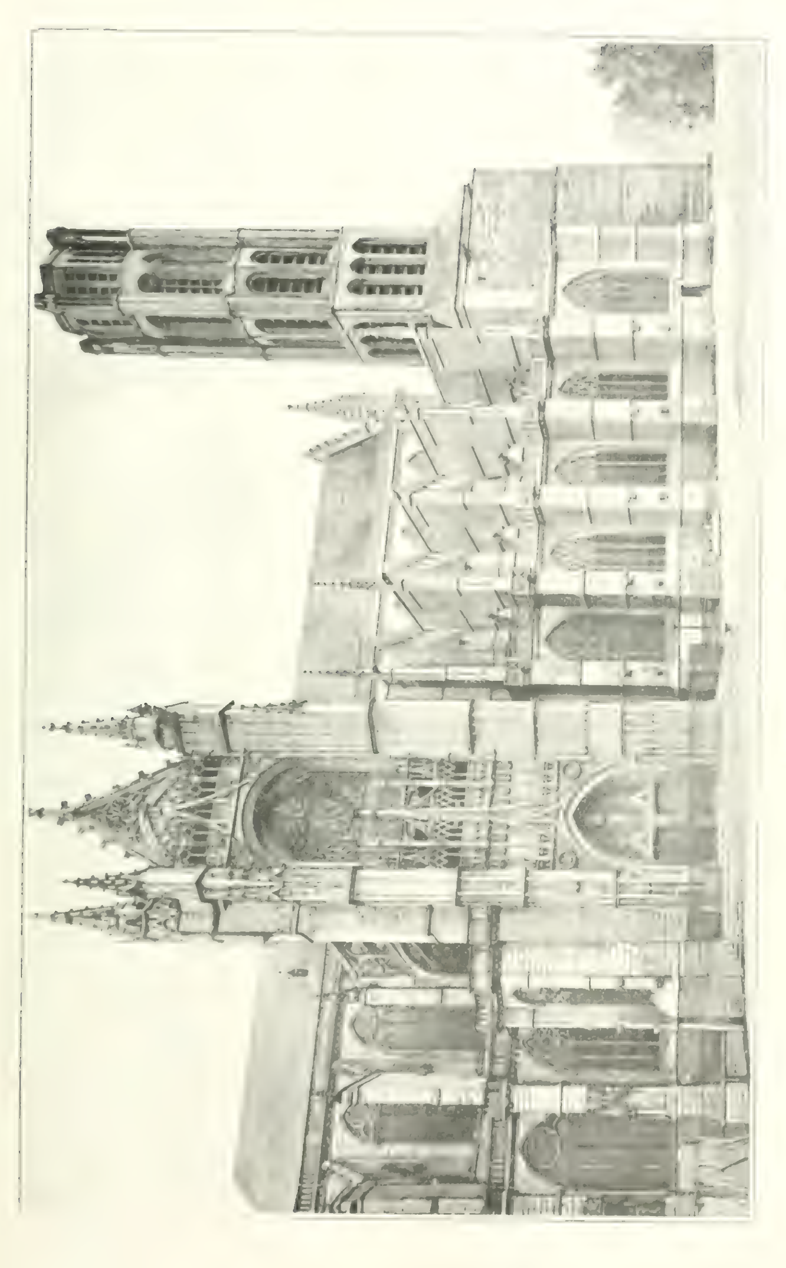
Voici maintenant les tableaux de la statistique agricole pour 1899 :

Cultures	Surface	Production	Cultures	Surface	Production.
Froment . .	50 200 hectares	765.040 hectol.	Sarrasin .	56 620 hectares	402.780 hectol.
Méteil . . .	610 »	8 410 »	Avoine	17.890 »	558.200 »
Seigle . . .	68 500 »	986.400 »	Maïs. . .	2 150 »	26.690 »
Orge. . . .	650 »	11.080 »	Millet . . .	40 »	610 »

La pomme de terre, cultivée sur 52 650 hectares, a fourni 2 251 330 quintaux.

	Hectares	Quintaux		Hectares	Quintaux
Betteraves fourragères	5 770	1.155 200	Prés naturels	115.700	4.165.260
Prairies artificielles — Trèfle. .	7.780	558.110	Herbages	15.560	250.400
Prairies artificielles — Luzerne . .	150	7.100			

Les deux seules plantes oléagineuses cultivées sont le colza et la navette, qui, pour des surfaces respectives de 1670 et de 50 hectares, ont fourni 19 205 et 240 hectolitres de graines.





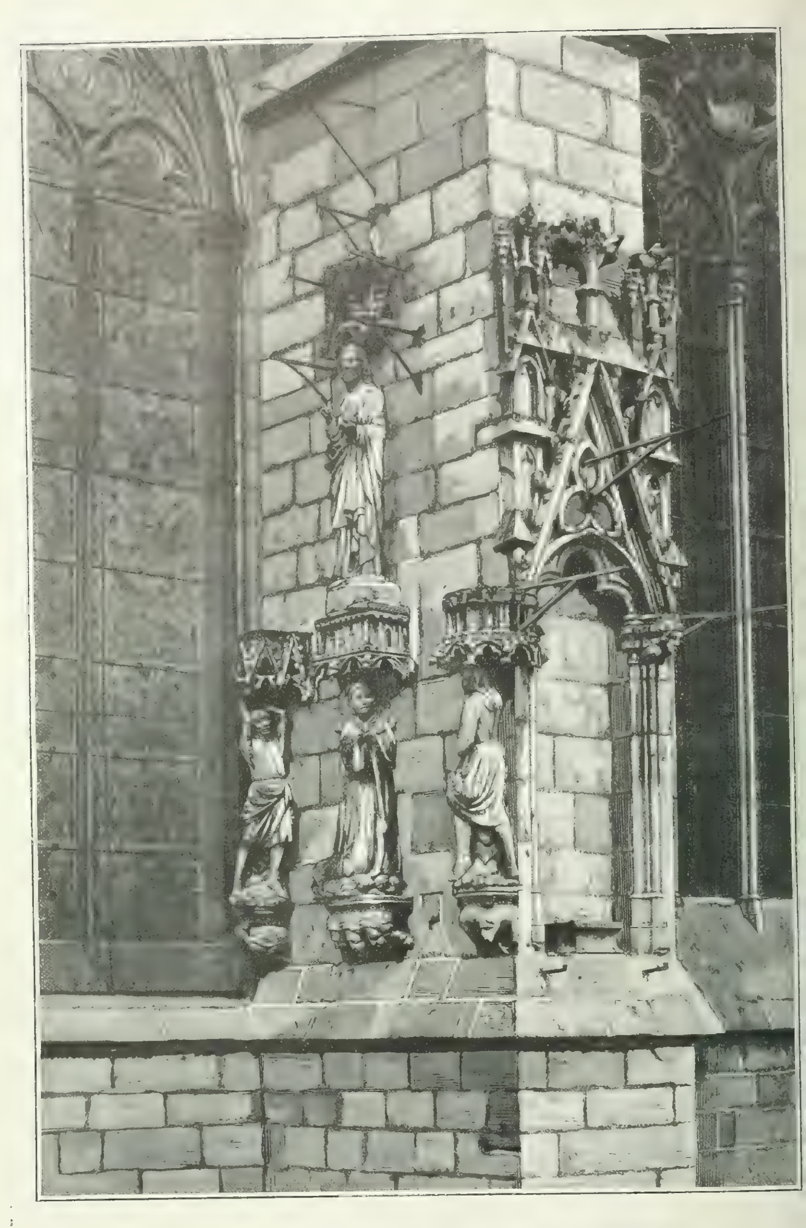
LIMOGES. — Cathédrale St-Étienne. [illegible]

[illegible]

Industrie

INDUSTRIES EXTRACTIVES La Haute-Vienne compte 2 concessions de **mines** : la mine de [illegible] kaolin de St-Yrieix, de Coussac-Bonneval, du Vigen, de la Jonchère, de St-Léger-la-Montagne et [illegible] granit [illegible] Roche-l'Abeille, etc.

[illegible] porcelaine [illegible] plats, etc., sont fabriquées à l'aide de machines ingénieuses. Toutes sont d'abord séchées [illegible]



LIMOGES. — Cathédrale. Décoration d'un contrefort de la façade latérale N.
(Lapidation de saint Étienne)



La [illegible] est au besoin retouchée. Les pièces émaillées sont mises [illegible] que l'on empile dans la partie intérieure du four. Ce dernier est chauffé soit au bois, soit plus généralement à la houille. La cuisson se poursuit [illegible]. La température atteint 1800°. Le plus grand soin préside à la sortie des pièces, qui sont [illegible]. On les confie alors aux *écureurs de grains* qui enlèvent, à l'aide d'une meule, les grains de sable sur lesquels elles ont reposé dans la gazette pendant la cuisson. Celles qui doivent être décorées passent dans des ateliers spéciaux. On en compte à Limoges une soixantaine, composés d'hommes et de femmes, parmi lesquels se trouvent de véritables artistes. Les pièces ordinaires sont décorées par des procédés de décalcomanie; les plus [illegible] à la main. Les unes et les autres subissent une nouvelle cuisson dans des *moufles*,



[illegible]

BELLAC. — Vue générale N. O.

petits fours dont la température ne dépasse pas 800°. On en compte 215 à Limoges. Enfin, les pièces qui renferment des dorures subissent l'opération du *brunissage*, qui s'opère à l'aide d'une agathe.

La production de la porcelaine s'est élevée, du 1er juillet 1900 au 1er juillet 1901, à 5 [illegible] fournées, ayant nécessité l'emploi de 62 172 T. de houille et de 2541 stères de bois, pour Limoges. Les autres centres de la fabrication de la porcelaine se trouvent à St-Brice, St-Junien, St-Léonard, St-Yrieix, Sauviat et Solignac. Les moulins qui broyent le kaolin se rencontrent à Aixe, Coussac-Bonneval, Condat, Isle, la Jonchère, Ladignac, Limoges, le Palais, St-Yrieix, le Vigen. Limoges fabrique en outre des **tuyaux**, des **mosaïques** et des **carrelages**. On fait de la **poterie** à Rochechouart, St-Junien et Thiat.

INDUSTRIES AGRICOLES. La **minoterie** compte, sur les différents cours d'eau, 1455 paires de meules; les principaux établissements se trouvent à Aixe, Bellac, Condat, Isle, Limoges, St-Léonard, St-Yrieix. La **fabrication des liqueurs** est aussi importante à Limoges que celle de



[illegible] Elle y est pratiquée dans [illegible] Leurs produits se placent au premier [illegible] que le département ne récolte pas de vin. Il [illegible] brasseries [illegible] St Léonard, St Yrieix ; des **féculeries** à Chambo[illegible] Limoges fabrique du **chocolat** et Aixe des andortas [illegible] les jours de foire. L'industrie du **bois** est représentée par les **scieries** mécaniques et surtout les **saboteries** de Limoges, qui occupent environ 400 ouvriers dans 15 établissements, dont le chiffre d'affaires annuel est de [illegible] établissements de ce genre à Aixe, Bellac, St Junien



SAINT-YRIEIX. — Église. Nef, vue prise de l'entrée.

et St Léonard. Les sabots s'exportent en Amérique et dans les îles anglaises de la Manche.

INDUSTRIES MÉTALLURGIQUES. A part quelques **fonderies** de fer à Limoges, Bellac, etc., quelques établissements de **taillanderie** dans les grandes villes, des ateliers de construction de **machines agricoles** à Ambazac, Bellac et Limoges, ces industries ne présentent aucune importance.

INDUSTRIES CHIMIQUES. On compte dans le département quelques **teintureries** de peaux, de laines, à St-Junien, Limoges et Eymoutiers. En outre, Limoges fabrique de la **colle forte**, de la **bougie** et possède avec St-Junien des **blanchisseries** de cire.

INDUSTRIES TEXTILES. La draperie limousine, autrefois prospère, a vécu. Cependant Limoges compte encore quelques **filatures de laine** et des fabriques de **flanelles et de droguets.** Ces divers établissements occupent un millier d'ouvriers environ et font un chiffre annuel





SAINT-JEAN-LIGOURE. — Ruines du Château de Châlucet

[illegible]

INDUSTRIES DIVERSES [illegible]

et en aval de Limoges. Quelques-unes des usines, disséminées le long de la rivière fabriquent [illegible]

militaires. St-Junien produit des **feutres** pour la papeterie. La **chapellerie**, le **coupage des poils** [illegible]

Limoges des billards, des brosses, des brides à sabots, des corsets, de la ouate, du papier peint, etc.

[illegible]

Commerce

La Haute-Vienne importe du vin et de l'alcool pour la fabrication de ses liqueurs (188 982 hectol. de vin et 26 790 hectol. d'alcool, du 1er juillet 1900 au 1er juillet 1901) ; des matières premières, pour ses diverses industries textiles ; du houblon, des peaux, des denrées de toutes sortes, des articles de modes et des nouveautés ; des bois ; de la houille, en provenance des différents bassins du centre de la France et de la Belgique, etc.

[illegible] des chaussures, des peaux préparées, des châtaignes, des bestiaux, du kaolin, etc.

[illegible] de commerce, celle de Limoges.

Voies de communication

[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Routes nationales	576,981		

LIMOGES, ancienne capitale du Limousin, est une grande cité industrielle, bâtie dans une situation pittoresque, sur la rive d. de la Vienne. Elle s'est considérablement agrandie dans le dernier quart du XIXe s. et a subi et subit encore de nombreuses transformations. Elle se compose de trois parties : la Cité, qui occupe l'emplacement de la ville gallo-romaine et se groupe autour de la Cathédrale St-Étienne ; — la ville proprement dite, bâtie au-dessus de la première, au sommet et sur les flancs de la colline la plus élevée, nettement déterminée par une ligne circulaire de boulevards, coupée de places ; — la ville nouvelle, qui s'est greffée autour des deux premières et qui est surtout industrielle. Cinq ponts y mettent en communication les deux rives [illegible] (XIIIe s.), à la hauteur de la Cité ; le *Pont-Neuf* (1838), très élevé au-dessus des quais de la rivière ; [illegible] de la ligne de Limoges à Brive par Uzerche, situé près de la Roche-au-Gô, dont le monticule du [illegible]

La ville revêt des aspects assez divers. Si l'ampleur et la beauté des voies nouvellement percées et sillonnées de tramways électriques séduit le touriste, en revanche il déplore la viabilité détestable des rues de la Cité, notamment autour de la Cathédrale, et l'aspect repoussant, quoique bien particulier peut-être, du quartier dont la *Rue de la Boucherie* est le centre: les ruelles et les impasses qui l'environnent laissent trop en effet à désirer sous le rapport de l'hygiène. La vue de la centaine d'étaux où pendent, accrochées, des viandes de toutes sortes, fait apprécier les avantages du régime végétarien, malgré l'admiration que l'on peut professer pour les descendants séculaires de l'antique corporation des bouchers, dont cinq familles seulement possèdent la totalité des étaux. Le quartier connu sous le nom de l'*Abbessaille*, et qui descend vers le Pont St-Étienne, présente des masures en torchis, bordant des venelles tortueuses et enchevêtrées les unes dans les autres; la pioche du démolisseur en a jeté quelques-unes à terre et les quais de la rive d. de la Vienne commencent à se régulariser. Si les bois flottés ne parviennent plus au port au bois du Naveix, où les *navcteaux* habitant l'Abbessaille venaient les arrêter et les empiler, privant ainsi le port de mouvement, par contre le bruit n'y fait pas défaut, car les rives de la Vienne sont occupées par des files serrées de lavandières énergiques. Vu des *Jardins de l'Évêché*, installés sur des terrasses que soutiennent des contreforts, le tableau, coupé par les ponts et les méandres de la rivière et encadré par une double ligne de collines élevées, est fort gracieux. Outre ses *Boulevards*, Limoges possède quelques belles *Promenades* : la *Place d'Orsay*, dans la partie élevée de la ville, plantée de grands arbres et décorée de parterres bien entretenus; — le *Champ de Juillet*, aux larges allées ombragées, avec un jardin central, et qui se termine en terrasse au-dessus de la *Gare des Bénédictins*; le charmant *Square de l'Hôtel de Ville*, qui renferme une *Fontaine* originale (1893). Mentionnons encore la *Place Jourdan*, rectangulaire, sur laquelle se dresse la *Statue du maréchal Jourdan*, dont le socle porte gravés les noms de Fleurus, Aldenhoven, Watignies et Arlon; — la *Place de la République*, où s'alignent le *Théâtre* (1840), ainsi que de nombreux cafés; — la *Place Denis-Dussoubs*, circulaire, entourée de maisons du XVIIIe s. et dont le centre est occupé par la *Statue de D. Dussoubs*, tué sur une barricade à Paris le 2 décembre 1851; — la *Place d'Aine*, où se dresse, devant le *Palais de Justice* (1890), à façade ionique, la belle *Statue de Gay-Lussac*, né à St-Léonard; — la *Place Sadi-Carnot*, sur laquelle a été érigé en 1897 le *Monument au Président Carnot*, né en 1837 à Limoges; — les *Places de la Motte* et des *Bancs*, fort agréables à regarder les jours de marché, lorsqu'elles sont garnies de paysannes limousines, coiffées du « *barbichet* », etc. Limoges a inauguré en 1899 le *Monument à la mémoire des Enfants de la Haute-Vienne*, morts pendant la guerre de 1870-1871.

La *Cathédrale St-Étienne* est l'édifice le plus remarquable de la ville et même du Limousin; elle occupe l'emplacement d'un temple païen sur les ruines duquel s'éleva la basilique due à saint Martial, remplacée elle-même au XIe s. par une église romane dont il reste encore une partie de la crypte et la base du clocher, isolé en avant du vaisseau et qu'enveloppe un massif de constructions. Commencé en 1273, le chœur ne fut achevé que vers 1320. Les deux premières travées datent de la fin du XVe s.; le portail nord fut élevé au début du XVIe s. Projeté en 1537, l'achèvement de l'édifice n'eut lieu qu'en 1889. La partie la plus remarquable à l'extérieur est la façade latérale N., dont on admire la rose flamboyante du transept. A l'intérieur, la nef élevée avec ses piliers formés de colonnettes en faisceaux est majestueuse; le triforium et les fenêtres supérieures ont de l'élégance. On y rencontre un certain nombre d'œuvres d'art : *Vitraux* du XIVe s. aux fenêtres supérieures du chœur et dans le narthex rattachant le clocher à la nef; — trois *Tombeaux d'évêques*, autour du chœur, dont deux du XIVe s. et le troisième, celui de Jean de Langeac, du XVIe s.; un *Jubé* (1533-1534), accolé à la porte intérieure du transept s., décoré dans la partie basse de six bas-reliefs, représentant les *Travaux d'Hercule* et dans la partie supérieure de niches avec dais et culs-de-lampe; — quelques toiles des XVIIIe et XIXe s., — dans la sacristie enfin, de superbes *émaux* attribués à Nicolas Laudin.

Les autres églises de Limoges, soit anciennes, soit modernes, ne présentent pas un égal intérêt. *St-Michel-des-Lions*, ainsi nommée des trois lions de pierre qui se trouvent au pied du portail s., que surmonte un clocher assez élevé mais d'assez mauvais goût, avec la boule traversant l'extrémité de la flèche, date du XIVe s. et fut modifiée au XVe s. Elle se compose de trois nefs dont les voûtes reposent sur des piliers trop sveltes; à l'intérieur on remarque quelques vitraux du XVe s. en partie restaurés. Au chevet, on a ajouté, en 1888, un monument en l'honneur

ROCHECHOUART — [illegible]

de Saint-Martial. St-Pierre-du-Queyroix, qui a des parties remontant au XII° s., est surmonté d'un élégant clocher du XIII° s.; sa façade, de style ogival flamboyant, date de 1534. On remarque à l'intérieur un beau vitrail de Pierre Pénicaud (*Mort de la Vierge*). La *Chapelle St-Aurélien* (1475) est l'église de la corporation des bouchers; elle renferme une croix monolithe du XV° s. provenant de l'église des Carmes, démolie en 1795. *Sainte-Marie* est l'ancienne église des Jacobins. *Saint-Joseph*, *Saint-Martial*, *Saint-Paul-Saint-Louis*, *Sainte-Valérie*, le *Sacré-Cœur*, sont toutes des églises modernes. Le *Grand Séminaire* est établi dans l'ancienne abbaye de la Règle, datant du IX° s.; il occupe une belle situation au-dessus de la rive d. de la Vienne, près de l'*Évêché*, élégante construction du XVIII° s. La nouvelle *Préfecture* s'élève sur l'ancien quartier Viraclaud. L'*Hôtel de Ville* (1878-1883), bien ordonné, a sa façade principale décorée de médaillons reproduisant les portraits de quatre illustres enfants de Limoges; on remarque, à l'intérieur, les salles des Mariages, du Conseil et des Fêtes. Le *Lycée* est l'ancien collège des Jésuites, fondé en 1598, en partie rebâti et augmenté en 1866 de constructions nouvelles.

La *Bibliothèque* (1897) compte environ 40000 volumes. Le *Muséum* renferme des collections géologiques et minéralogiques particulières au Limousin. L'*École de médecine et de pharmacie* (1852) a sa façade ornée des bustes en marbre de Dupuytren et de Gay-Lussac.

L'*Hôtel* du commandant du XII° corps d'armée (1865) a été construit sur l'emplacement de l'Abbaye de St-Martin, qu'occupèrent ensuite les Feuillants. Des huit casernes que possède Limoges, quatre sont établies dans d'anciens couvents.

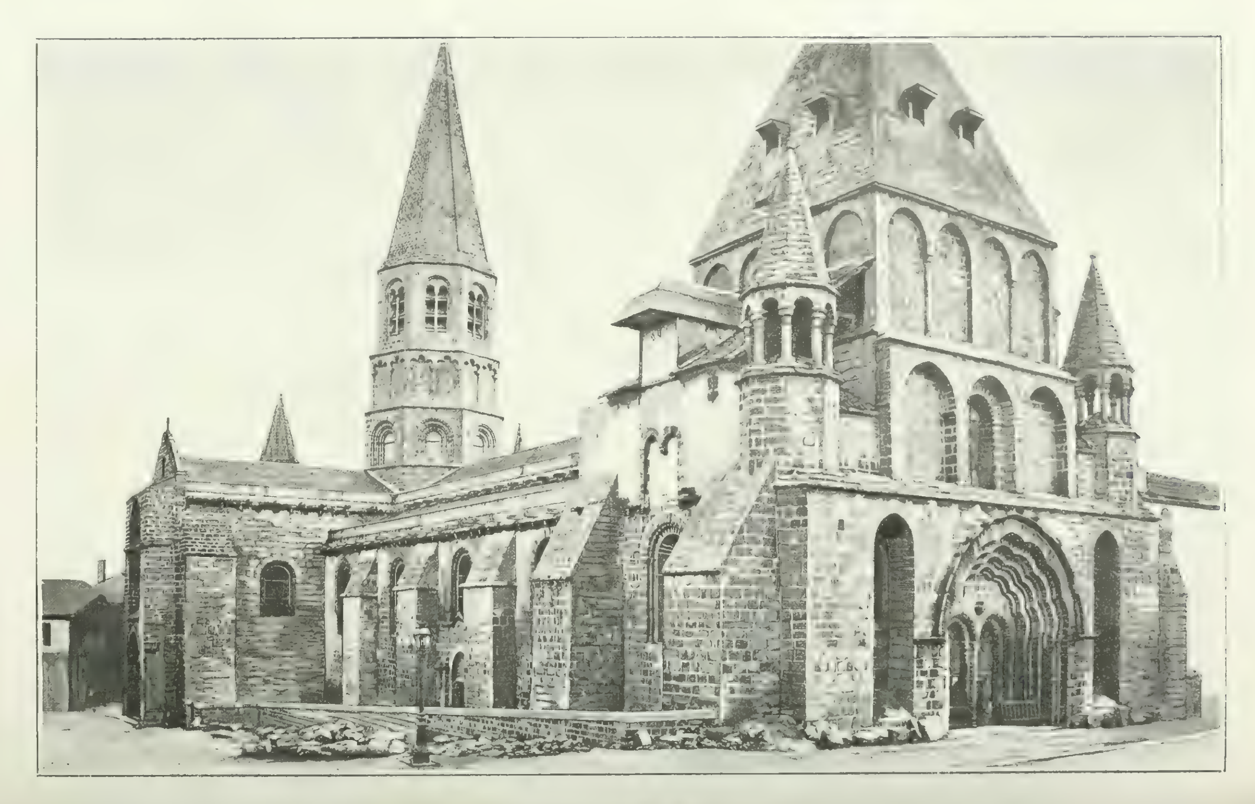
Le *Musée national Adrien Dubouché* (1900), en bordure du *Champ de foire*, où l'on a relégué la *Fontaine d'Aigoulène*, comprend, au rez-de-chaussée, un *Musée céramique* très important, bien classé et comprenant plus de 8000 pièces. Les galeries du premier étage renferment la peinture, des bustes en marbre, des compositions décoratives, des étoffes, des monnaies et médailles, des objets d'art, des émaux et des pièces d'orfèvrerie ancienne du Limousin. Sous un abri couvert du Jardin ont été placés des fragments sculptés et des monuments épigraphiques appartenant à la *Société archéologique et historique du Limousin*. Derrière le Musée s'élève l'*École nationale d'art décoratif*, très fréquentée par plusieurs centaines de jeunes gens des deux sexes et rendant les plus grands services à l'industrie spéciale de Limoges.

N'oublions pas, en terminant, de mentionner un grand nombre de maisons anciennes, fort intéressantes et que l'on rencontre principalement dans la Cité. Nommons surtout les maisons situées : *rue du Temple*, 4, *place des Bancs*, 10, *rue du Consulat*, 12 et 22, *rue Poulaillère*, à l'angle de la précédente, *rue des Taules*, 14, *rue Ferrerie*, 7, etc.

Les environs de Limoges sont très pittoresques. Une des plus jolies promenades consiste à gagner **Aixe**, par la charmante vallée de la Vienne. On visitera encore avec intérêt **Solignac**, dont l'église est une des plus remarquables du Limousin et dont la célèbre abbaye, occupée aujourd'hui par une manufacture de porcelaine, a été reconstruite au XIX° s. Les ruines des deux châteaux de **Châlucet**, au confluent de la Briance et de la Ligoure, retiendront également les archéologues. En remontant la Vienne, on rencontre de fort beaux sites, notamment à **St-Priest-Taurion**, bâti dans l'angle formé par le confluent du Taurion avec la Vienne et où l'on trouve un vieux pont jeté au Moyen âge par les moines de l'abbaye de Grandmont, située à 8 kilom. d'**Ambazac**. Plus loin s'élève, au sommet d'une colline, la pittoresque et industrieuse cité de **St-Léonard**, avec son faubourg de Pont-de-Noblat. Enfin, un peu en aval de l'entrée de la Vienne dans le département, on trouve **Eymoutiers**, dont l'ancienne église collégiale renferme d'admirables vitraux du XV° s.

BELLAC, vu du viaduc de la ligne de Limoges, se présente sous son aspect le plus pittoresque. Le Vincou y décrit des sinuosités au pied de la colline sur le flanc S.-O. de laquelle s'étagent les maisons et l'*Eglise* (XII° et XV° s.) dont le lourd clocher carré flanque la façade latérale N. Des jardins en terrasses, coupés de rochers et de murs, descendent jusqu'à la rive d. de la rivière bordée de tanneries. La colline opposée, sur l'autre rive, dominant le faubourg du Pont-de-Pierre, a le flanc couvert de prairies et de cultures qu'égayent çà et là quelques bouquets d'arbres. Un étroit chemin, pompeusement dénommé boulevard, suit à mi-côte la ligne des jardins. De ce chemin, la vue est fort agréable sur la vallée du Vincou. Elle est encore plus belle du sommet de la *Tour* cylindrique, seul reste du vieux *Château des comtes de la Marche*, dont on admire la porte avec armoiries sculptées au fronton et qui s'ouvre devant le superbe





LE DORAT. — Église. Ensemble N. O.

[illegible]

Le Dorat [illegible]

[illegible]

ROCHECHOUART [illegible]
[illegible]
a fort grand air. La façade N. est encore flanquée de fossés; une esplanade ombragée lui fait
[illegible]
ombragée surplombant un vallon. Rochechouart possède encore quelques maisons anciennes, une *Fontaine* du XVI[e] s. et une vieille *Tour* cylindrique qui faisait autrefois partie des remparts. [illegible]

Saint-Junien est bâtie sur une hauteur dominant la rive d. de la Vienne, le long de laquelle [illegible] sur la rivière au XIII[e] s. Une ligne de boulevards circulaires, que coupent deux places, dont l'une [illegible] quable, est surmontée de deux clochers dont l'un flanque sa façade O. et l'autre octogonal, se dresse à la croisée. On admire à l'intérieur le *Tombeau de saint-Junien*, dont les faces latérales sont ornées de 24 statuettes dans des niches, que séparent des colonnettes élégamment sculptées. [illegible] se trouve un cartouche métallique d'une surface inusitée, rendu indispensable par le souci qu'ont pris les conseillers municipaux de faire passer leurs noms à la postérité.

SAINT-YRIEIX, sur la Loue naissante, célèbre par ses carrières de kaolin, se divise en ville basse, située près de la gare, avec la belle *Eglise du Moûtier*, entourée de vieilles maisons, et en ville haute, aux rues montantes, avec des maisons mal alignées et dont les toits à tuiles grises débordent au-dessus de la chaussée. C'est dans cette partie que se trouve le nouvel *Hôtel de* [illegible] de l'art ogival. La nef unique est soutenue par des piliers formés de faisceaux de colonnes; le portail latéral S. est la partie extérieure la plus intéressante : le clocher est du XII[e] s. A d.



LE DORAT. — Église. Ensemble S.

[illegible]

Ceux [illegible]

Liste des Monuments historiques

Aureil . . . [illegible]

Boisseuil. [illegible]

Cieux. . . . [illegible]

le Dorat . . [illegible]

Limoges [illegible]

[illegible] place du Séminaire.

Solignac [illegible]



LE DORAT — [illegible]

HAUTE-VIENNE



Corrèze

Nom – Situation



[illegible]

[illegible] remontant à partir du point de rencontre des trois départements de la Haute-Vienne, de la Dordogne et de la Corrèze ; au N. [illegible] rivière ; le cours de la Combade pendant 5 kilom. ; celui de la Chandouille sur une même étendue ; 5 kilom. du ruisseau de Feyt ; à l'E. le cours encaissé du Chavanon jusqu'à son confluent avec la Dordogne ; le cours de la Dordogne jusqu'au coude qu'elle prononce au N. de Bort, sauf en quelques points où les deux rives lui appartiennent ; 4 kilom. du cours de la Rue ; puis à nouveau la Dordogne, qui coule dans des gorges profondes, jusqu'à la hauteur de Mauriac ; une douzaine de kilom. de la Maronne et le cours inférieur d'un petit affluent, le ruisseau de la Bedaine ; au S. 20 kilom. du cours de la Cère, la Dordogne à deux reprises encore sur un tout petit parcours ; à l'O. enfin, la Vézère jusqu'à 2 kilom. en amont de Terrasson ; quelques kilom. de petits ruisseaux, affluents de l'Auvezère et 2 kilom. de la Haute-Auvezère. Il est borné au N.-O. par le département de la **Haute-Vienne**, au N. par celui de la **Creuse**, au N.-E. par celui du **Puy-de-Dôme**, au S.-E. par celui du **Cantal**, au S. par celui du **Lot**, au S.-O. enfin par celui de la **Dordogne**.

Il a été formé en 1790 des territoires appartenant au **Limousin** [illegible]

Histoire

Les fouilles nombreuses pratiquées dans les grottes naturelles des environs de Brive, notamment au Puy de Lacan, près de Malemort, dans le vallon de Planche-Torte au S. de Brive, à la station de Chez-Pourret au plateau de Bassalair, ont surabondamment prouvé l'existence de l'homme [illegible]

plutôt rares. Les monuments mégalithiques, qui subsistent encore, se rencontrent en plus grand nombre dans les deux arrondissements de Brive et de Tulle que dans celui plus élevé et plus septentrional d'Ussel. A peine peut-on citer dans ce dernier : le dolmen de Combressol, celui de la *Pierre-Péconnière,* à la Mazière-Haute ; les pierres creusées en forme de bassin de Peyrelevade et le kromlech de Feyt; tandis que l'on trouve des dolmens à Altillac (près du hameau de la Borderie), à Espartignac (la *Maison du Loup*), à la Granlière, à Ste Fortunade (dolmen de Clair Fage) ; des pierres mégalithiques à Affieux (pierre avec bassins sur le Puy-Pontou) et dans les bois près d'Uzerche la *Table du Loup*, des menhirs, à Argentat (*Grave de Roland*), à Seilhac (le Puy des Ferrières), dans l'arrondissement de Tulle ; enfin dans celui de Brive, signalons les dolmens d'Aubazine (dolmen en ruines du Bois-Ayretié), de Beynat, la *Cabane des Fées*, près de Brugeilles, d'Estivaux, de Noaillac (en ruines), de St-Cernin-de-Larche (à la Chassagne et à La Palein) ; le menhir de Saillac (Puy-Ferrier); enfin le kromlech d'Aubazine au Puy de Pauliac. On ne connaît guère non plus de tumuli que dans les deux derniers arrondissements.



AUBAZINE — Église. Groupe en pierre.
Mater dolorosa

On ne sait rien des premières peuplades qui succédèrent aux habitants primitifs des grottes. L'histoire n'a de données certaines que sur les *Lemovices*, que César indique dans ses *Commentaires* comme ayant fourni un contingent de 10000 combattants lors de la lutte finale entreprise par Vercingétorix contre le conquérant romain. Après la chute d'*Alesia*, un chef cadurque, Luctère, vint s'enfermer dans *Uxellodunum* (peut-être Ussel), pour résister à César, qui prit la ville et se vengea de la résistance en faisant couper les mains à tous ses défenseurs. Après la conquête, cette région fit partie de l'Aquitaine. Il reste peu de chose de l'époque romaine, à peine quelques traces de voies à Aix et à Masseret, des vestiges de camp à St-Rémy et sur le plateau des Ages à Serandon, des substructions gallo-romaines au Pont-Charroux, à Eygurande ; une ruine désignée sous le nom d'arènes de Tintignac au cirque de la Geneste, à Naves ; une sépulture dans un jardin à Lubersac ; les restes d'un monument gallo-romain désigné sous le nom de château des Cars, à Saint-Merd-les-Oussines, sur le plateau de Millevache ; enfin une aigle en granit, qui orne la *Place Voltaire* à Ussel et les antiquités trouvées à la station gallo-romaine de Longour, à Argentat.

Le christianisme apparut au IIIe s. dans le pays. Si l'on en croit la tradition, saint Martial y aurait accompli des miracles, notamment à Tulle, et la foi persécutée y aurait produit des martyrs : sainte Ferréole, près de Brive et saint Martin, un espagnol de rang élevé, à Brive même. Au IVe s. le grand évêque saint Martin visita la région.

Les Alains et les Vandales d'abord, puis les Wisigoths la ravagèrent. Après la victoire de Poitiers, elle fut incorporée dans les royaumes de Paris et de Soissons. En 584, un



par Gontran, fils naturel de Clotaire Ier, Gondevald ou Gondebaud, se fit proclamer roi à Brive et se fit tuer à *Lugdunum Convenarum* (St-Bertrand de Comminges). Au VIIIe s. les invasions des Sarrasins et les guerres de la royauté contre les ducs d'Aquitaine ensanglantèrent le pays qui ne redevint tranquille que sous Charlemagne. De cette époque, date l'établissement des maisons de Comborn, de Ségur, de Turenne, de Ventadour. A son retour d'Espagne, le grand empereur incorpora la Corrèze à l'Aquitaine, qu'il érigea en royaume (778). Louis le Débonnaire, son fils, le reçut en partage. Ce dernier le légua à son fils Pépin Ier en 817, après le capitulaire d'Aix-la-Chapelle. A sa mort (858), Pépin II lui succéda. Charles le Chauve le confirma en 845 dans cette possession, lui demandant en retour de reconnaître sa suzeraineté. Pépin se rendit indépendant en 850; vaincu par Charles le Chauve, il fut emprisonné à Senlis en 855.

Vers cette époque se place l'invasion normande dont triompha à Estresses, près de Beaulieu, Raoul de Bourgogne.

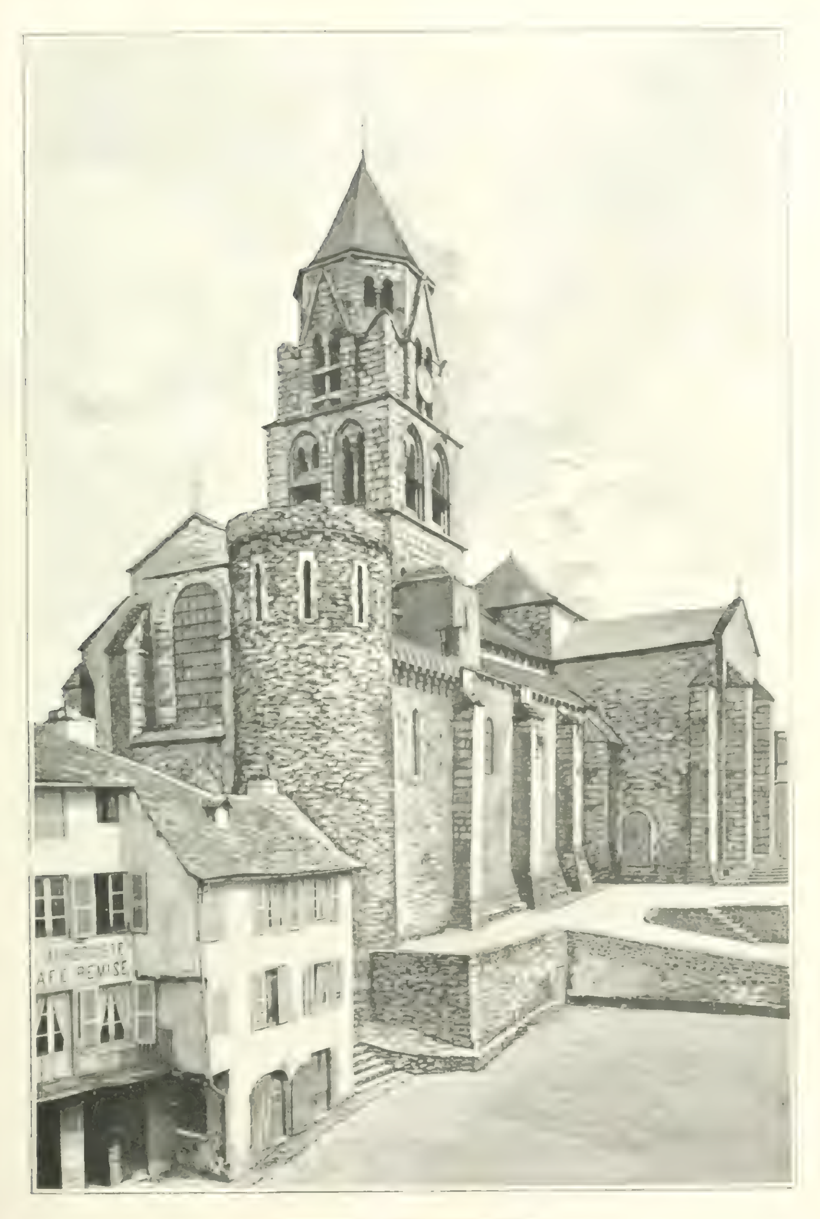
En 855 l'Aquitaine passa aux mains du fils de Charles le Chauve, qui la conserva jusqu'en 865, puis en 877, elle fut rattachée au royaume par Louis le Bègue. Disputée par les comtes de Poitiers et de Toulouse, qui poussaient les seigneurs à la révolte, elle se divisa en un certain nombre de seigneuries indépendantes. Tout rentra dans l'ordre lors du mariage de Louis VII avec Eléonore, fille du duc Guillaume X, et, de nouveau, l'Aquitaine fut rattachée à la couronne. Le divorce d'Eléonore et son mariage avec Henri Plantagenet, duc d'Anjou, qui, en 1155, devint roi d'Angleterre, plaça la province sous la domination anglaise. Le pays resta tranquille pendant un demi-siècle et ne vit les troubles renaître qu'au moment où Philippe Auguste, appelé par les seigneurs, chassa Jean-sans-Terre d'Aquitaine (1202).

La Corrèze, faisant partie du Limousin, fut rendue avec cette province par Louis IX à Henri III d'Angleterre (1259). Le roi de France agissait ainsi par scrupule de conscience, afin de garder ses autres conquêtes en toute sécurité et rendre durable la paix conclue.

Les abbayes les plus célèbres de la région datent des XIe et XIIe s. Nous citerons l'abbaye bénédictine de Meymac, fondée en 1085; celle d'Aubazine, qu'établit saint Etienne en 1135; celle de Beyssac, fondée en 1219 par Archambaud VI, vicomte de Comborn. Celles de Beaulieu, de Tulle et de Vigeois remontent aussi au XIIe s.; enfin celle de la Cellette, au Monestier-Merlines, ne date que de 1448.

La guerre de Cent Ans sema des ruines dans toute la contrée; villes et châteaux furent pris et repris. Tel fut le sort de Tulle en 1369 et de Brive en 1374; la première de ces deux villes avait déjà été occupée par les Anglais en 1346; Ussel fut repris aux Anglais par Duguesclin, qui les chassa de la vicomté de Ségur. Quand le roi Charles VII vint visiter le Limousin en 1441, il ne s'y trouvait plus de soldats anglais. Louis XI y vint aussi en 1465 et s'arrêta à Brive, à Donzenac et à Uzerche. Il retira à Tulle les assises de la sénéchaussée qui y avaient été indûment transférées.

Les guerres de religion eurent aussi leur contre-coup dans la région. Les protestants y furent bientôt en nombre, imitant l'exemple donné par l'un de leurs seigneurs les plus influents, Henri de la Tour, vicomte de Turenne, qui avait, des premiers, embrassé la foi nouvelle. Après leur défaite de Jarnac, en 1569, les protestants occupèrent Juillac, Lubersac, St-Bonnet-la-Rivière. Coligny prit Beaulieu qu'il pilla. En 1577, Brive fut saccagée par les protestants. La même année, le vicomte de Turenne échoua devant Tulle, dont il ne put s'emparer qu'en 1585. Aux maux de la guerre vinrent se joindre ceux de la famine qui désola tout le Limousin. En 1589, Brive se déclara pour Henri IV et tint avec succès contre les Ligueurs. L'abjuration de Henri IV et la sagesse de sa politique ramenèrent le calme dans tout le royaume. La révolte de quelques seigneurs en 1628, aussitôt réprimée par Richelieu, est le dernier épisode de ces guerres.



UZERCHE — [illegible]



AUBAZINE. — Vue d'ensemble de l'ancienne Abbaye.

AUBAZINE. – [illegible]

Sous la Fronde, quelques troubles éclatèrent à Turenne, lorsque la princesse de Condé voulut s'y réfugier (1658) et à Brive, à l'arrivée des troupes que commandait le prince Thomas de Savoie. Ils furent promptement réprimés par le duc de Bouillon.

En 1738, Louis XV acheta la vicomté de Turenne au duc Charles de Bouillon. Ussel, qui du XVIe au XVIIIe s. avait été la capitale du duché de Ventadour, fut également rattaché au royaume.

La Révolution, en général bien accueillie, s'y passa sans excès. On ne peut guère signaler que l'assassinat à Tulle d'un jeune officier de cavalerie, M. de Massé.

Géologie — Topographie

Le département de la Corrèze appartient à la région du Plateau central : il s'appuie à l'E. au massif des monts d'Auvergne et au S.-E. aux monts du Cantal, dont l'isolent les vallées de la Sioule au N.-E. et de la Dordogne au S.-E. Il se relie à l'O. aux monts du



AUBAZINE. — Église. Panneau sculpté dans le chœur

Limousin et au N. aux monts de la Marche. Il constitue dans son ensemble un plateau mamelonné, très accidenté, découpé par un grand nombre de vallées qui s'orientent de N.-O. à S.-E. dans la partie septentrionale de l'arrondissement d'Ussel et de N.-E. à S.-O. dans le reste du département. Le point culminant se trouve au mont Bessou (984 m.); le point le plus bas (80 m.), est à la sortie de la Vézère du département. Le sens général de la pente est donc dirigé vers le S.-O. et le S.

Il est formé de terrains *primaires* (granit, porphyre), formant une large bande verticale au centre, qu'entourent de tous côtés des schistes cristallins. Dans l'angle S.-O. apparaissent le trias et le permien avec quelques filons de houille.

Les flancs des collines, généralement peu boisés, sont ravinés par les pluies qui tombent fréquemment dans la région et entraînent au fond des vallées le peu de terre végétale recouvrant la roche. Par suite de la nature imperméable de cette dernière, l'eau séjourne en flaques et s'évapore difficilement en raison de l'élévation insuffisante de la température.

C'est donc dans les vallées bien exposées que la végétation se montre puissante et variée. A ce point de vue, le bassin de Brive est remarquable : la vallée fertile et tem-





AUBAZINE — Église. Miséricorde d'une stalle.

pérée qu'arrose la Corrèze y voit mûrir de beaux fruits et pousser des primeurs de toutes sortes. En revanche, dans la région âpre et rude située au N. de Meymac, l'on trouve des paysages pleins de grandeur, quoique empreints d'austérité. Au S. de cette ville, les gorges sauvages et profondes de la Luzège, de la Triousonne et de la Diège offrent des sites ravissants ; celles de la Dordogne sont admirables, surtout en aval de Bort, où leur profondeur dépasse 300 m. Les autres cours d'eau, sinueux, sautant de roche en roche, forment parfois de jolies cascades, comme celle du *Saut de la Virolle*, sur le cours de la Vézère, en amont de Treignac, les *cascades de Gimel*, que forme la Montane en amont de Tulle, le *Saut de la Saule*, que fait la Rue au S.-E. de Bort.

Le N. de l'arrondissement d'Ussel est occupé par le *Plateau de Millevache*, dont l'altitude oscille entre 800 et 900 m. à l'E. C'est au mont Bessou que se trouve le plus haut sommet (984 m.). Citons encore, à côté, le Signal de Meymac (978 m.), le mont Odouze (954 m.), à l'O. de Sornac. C'est autour de ces points qu'a lieu le partage des eaux entre les bassins de la Loire et de la Garonne.

Au S.-O. du Plateau de Millevache se détache la *chaîne des Monédières*, dont la cime la plus élevée, le Puy des Monédières, atteint 920 m. ; le Puy d'Allogne, au S.-S.-E. de Treignac, n'a que 772 m. ; on trouve encore 939 m. au S.-E. de Bugeat, dans les montagnes de Barsanges. Dans la chaîne qui sépare les vallées de la Sarsonne et de la Diège de celle du Chavanon, un sommet atteint 882 m. au N. d'Aix ; l'altitude faiblit ensuite pour se relever à 860 au Puy de Bort, surplombant de 80 m. le plateau des *Orgues de Bort*. On donne ce nom à une belle colonnade basaltique, terminant à pic le flanc S. du plateau et dominant de 430 m. la rive d. de la Dordogne, au-dessus de la ville de Bort. Elles mesurent 1500 m. de longueur sur près de 100 m. de hauteur. De leur base, et mieux, de leur couronnement, la vue plane sur les cimes enchevêtrées du Cantal. On trouverait difficilement dans toute la France centrale un plus beau belvédère pour contempler un panorama plus grandiose. Cette coulée basaltique recouvre une partie du bassin houiller de Monestier-Port-Dieu. Un autre filon se trouve dans la plaine élargie, vers Argentat.

Entre la Dordogne et les jolies vallées de la Maronne et de la Cère, l'altitude des principaux sommets varie entre 500 et 600 m. Dans la partie centrale de l'arrondissement de Tulle, une cote atteint 509 m. au S. de Seilhac ; mais, au N. de Tulle, le point le plus élevé n'est qu'à 421 m. Entre la Vézère et l'Auvezère, le plateau de Lubersac atteint 490 m. au N.-O. d'Uzerche.

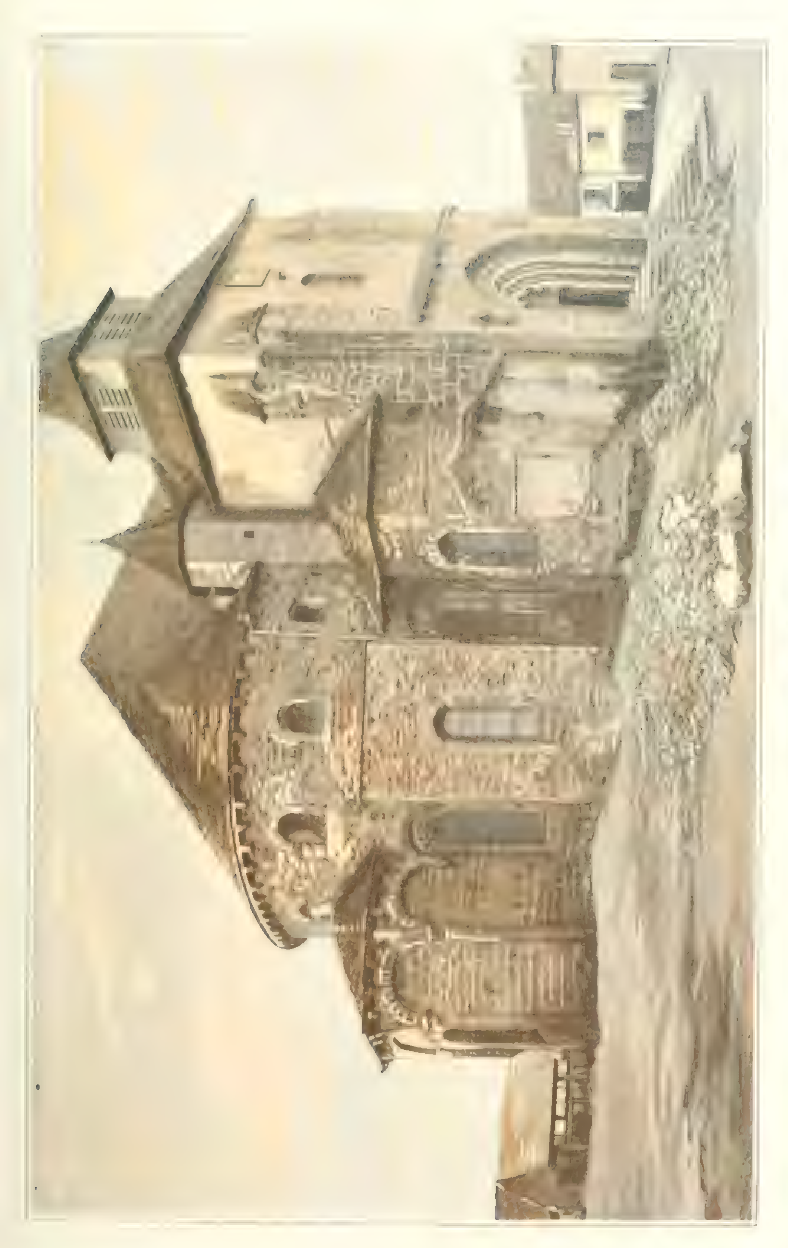


AUBAZINE — Église. Miséricorde d'une stalle.

Hydrographie

Deux bassins, celui de la Loire et celui de la Garonne, se partagent, fort inégalement d'ailleurs, les eaux du département.

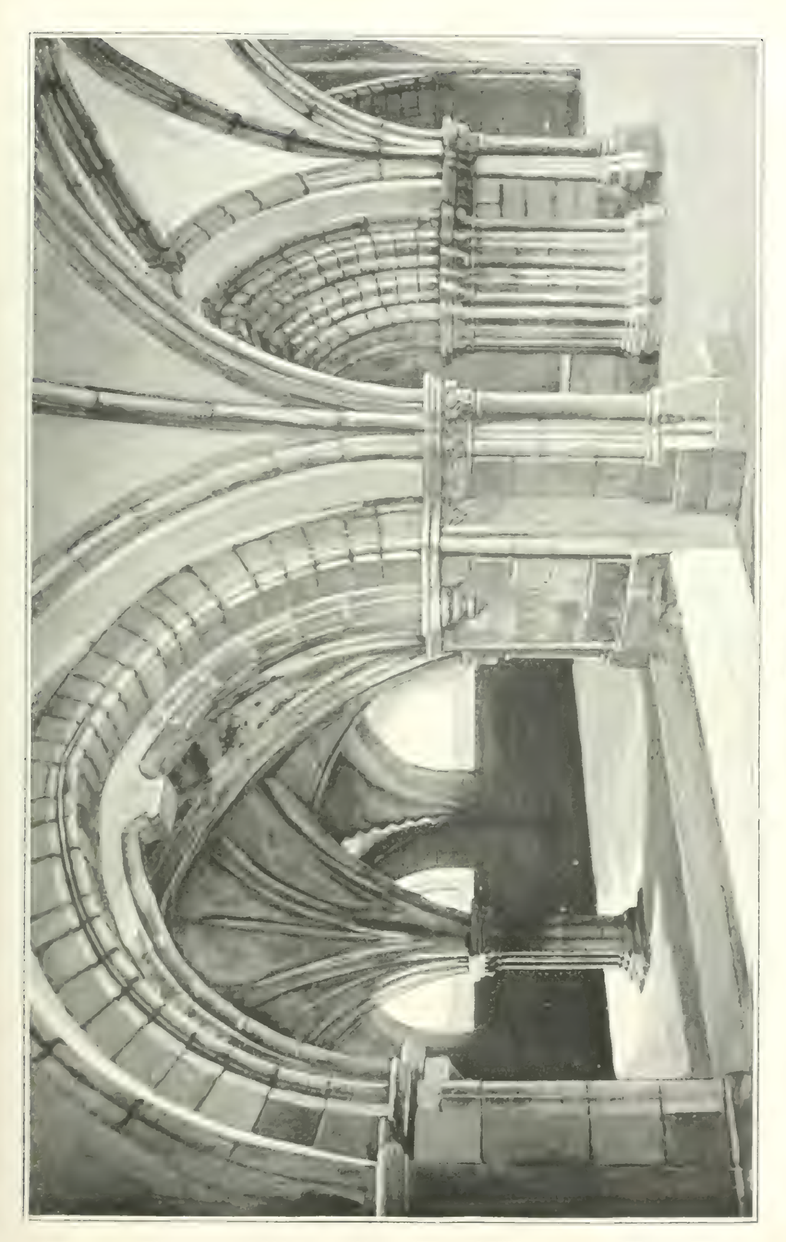
Bassin de la Loire. C'est par la *Vienne*

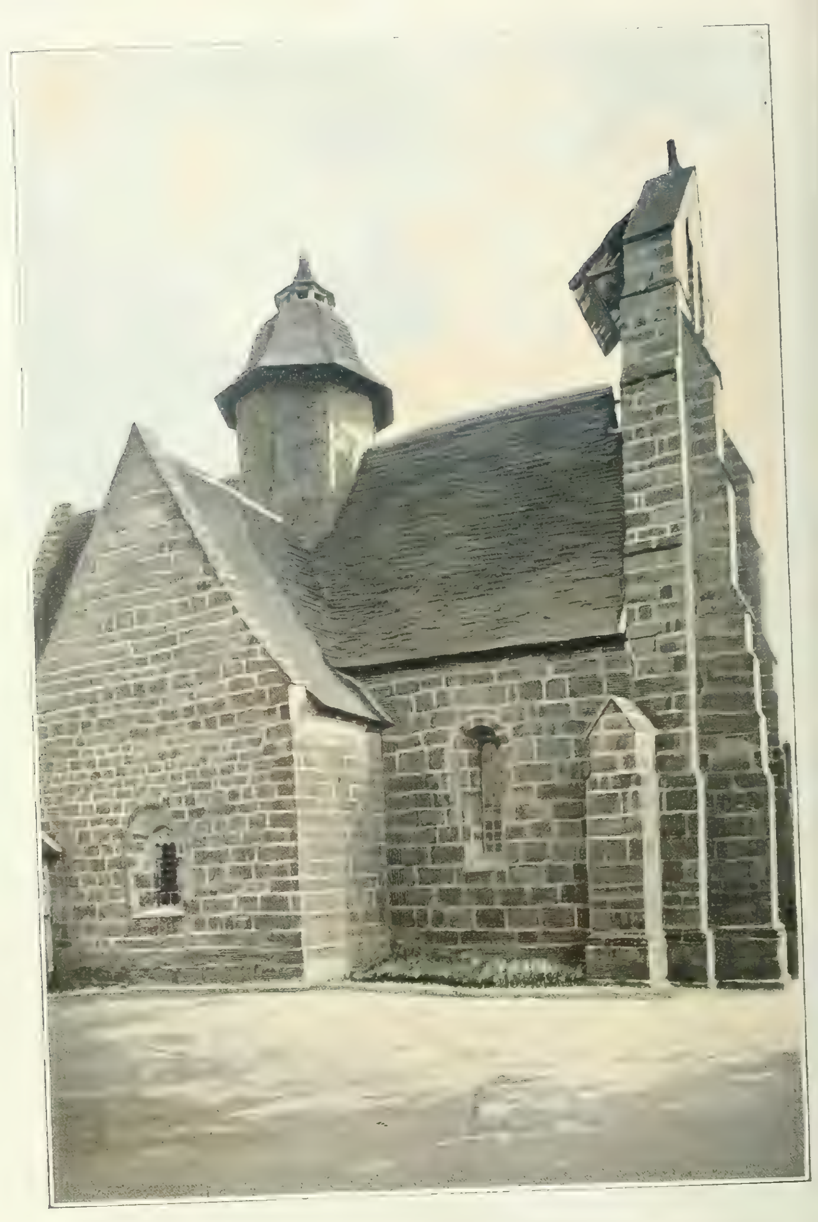


que ce fleuve draine les eaux d'une très faible partie de l'arrondissement d'Ussel. La Vienne naît à 858 m. dans le plateau de Millevache, à l'O. du mont Odouze, accrue presque immédiatement d'une seconde branche un peu plus occidentale, issue du même plateau. Elle y recueille (rive d.) la *Chandouille*, puis quitte par 550 m. le département hors duquel elle se grossit (rive g.) de la *Celle* et de la *Combade*, rivières qui ne possèdent en Corrèze que leur source et leur cours supérieur.

Bassin de la Garonne. C'est par la *Dordogne*, soit directement, soit indirectement, que la plus grande partie des eaux du département gagne le bassin de la Garonne. La *Dordogne*, qui descend du Puy de Sancy, dans le département du Puy-de-Dôme, commence à toucher celui de la Corrèze au confluent du *Chavanon*, par un peu moins de 550 m. Elle ne lui abandonne tout d'abord que sa rive d., coule dans la direction N. à S., l'isolant des départements du Puy-de-Dôme d'abord et du Cantal ensuite, devient corrézienne par ses deux rives, un peu en amont de Bort et, pendant quelques kilom. seulement, car à peine s'est-elle doublée de la *Rue*, en aval de Bort, qu'elle sert de limite commune aux deux départements du Cantal et de la Corrèze. Au pied des Orgues de Bort, elle fait un coude très prononcé vers l'O. et le N.-O. et descend dans des gorges profondes, étroites à ce point qu'il n'y a de place que pour elle. A son confluent avec le ruisseau de l'*Artaud*, par un détour soudain, elle reprend sa direction première vers le S., pendant une quinzaine de kilom., incline vers le S.-O. à la hauteur de Mauriac, devenant tout à fait corrézienne, coule de nouveau à l'O., puis encore au S.-O. jusqu'à sa sortie du département. Dans cette dernière partie de son cours, elle laisse la Roche-Canillac à 4 kilom. de sa rive d., baigne Argentat, où son lit s'élargit, puis Beaulieu, redevient un instant limite, puis quitte enfin le département par environ 100 m., ayant parcouru en Corrèze à peu près 135 kilom., dont 75 seulement par ses deux rives.

Dans le département, elle reçoit : (rive d.) le *Chavanon*, formé de la réunion de la *Ramade* et de la *Miousette* venues de la Creuse et du Puy-de-Dôme, qui sert de limite au département et qui recueille (rive d.) le *ruisseau d'Eygurande* et la *Barricade*; — (rive d.) le *Doynon*, puis le *torrent du Lys* ou de *Lidt*, qui forme une belle cascade; — (rive g.) la *Rue*, qui, avant de gagner la Dordogne en aval de Bort, forme la jolie cascade du Saut de la Saule; — (rive d.) la *Diège*, formée de deux branches, la *Diège de Sornac*, qui descend du versant oriental du plateau de Millevache, s'accroît de nombreux ruisseaux, laisse Sornac à 1300 m. de sa rive g. et s'unit à la *Diège de la Courtine*, née dans la Creuse et qui se gonfle aussi de plusieurs petits torrents; ainsi constituée, la *Diège* se dirige vers le S., frôle Ussel par sa rive g., absorbe (rive g.) la *Sarsonne*, qui par sa rive d. touche presque également Ussel, puis la *Gane*; — (rive d.) l'*Artaud*; — (rive d.) la *Triousonne*, dont le cours est parallèle à celui de la Diège et qui laisse Neuvic à moins de 2 kilom. de sa rive d.; — (rive d.) la *Luzège* qui sourd au pied du Bessou, arrose Meymac, se gonfle (rive d.) du *Pont-Rouge* où tombe la *Vigne*, qui coule au bas du promontoire à pic portant les ruines imposantes du château de Ventadour, ancienne forteresse limousine des plus considérables, absorbe (rive g.) le *Vianon* et passe tout près de Lapleau, dans de superbes gorges boisées, avant de tomber dans la Dordogne, qui vient de contourner l'abbaye de Valette; — la *Sombre* ou *Solombre*; — (rive g.) la *Glane de Servières* ou *Glény* et le *Teilhet*; — (rive d.) le *Doustre*, qui naît au N.-O. d'Égletons, traverse l'étang Grand, écoule les eaux de celui de Gros, recueille (rive g.) le *ruisseau des Gagnoux*, (rive d.) le trop-plein des étangs de Prévôt et Ferrier, passe au pied de la Roche-Canillac et coule dans des gorges extrêmement pittoresques; — (rive d.) la *Souvigne*, accrue (rive d.) de la *Franche-Valonne* et qui finit dans la Dordogne, à 1 kil. en aval d'Argentat; — (rive g.) la *Maronne*, originaire du Cantal, qu'elle





SAINT-CYR-LA-ROCHE. — Église. Ensemble N.

[illegible]

puis, en aval de cette ville, reçoit : (rive g.) la *Montane*, qui forme la série des cascades de [illegible]

[illegible]

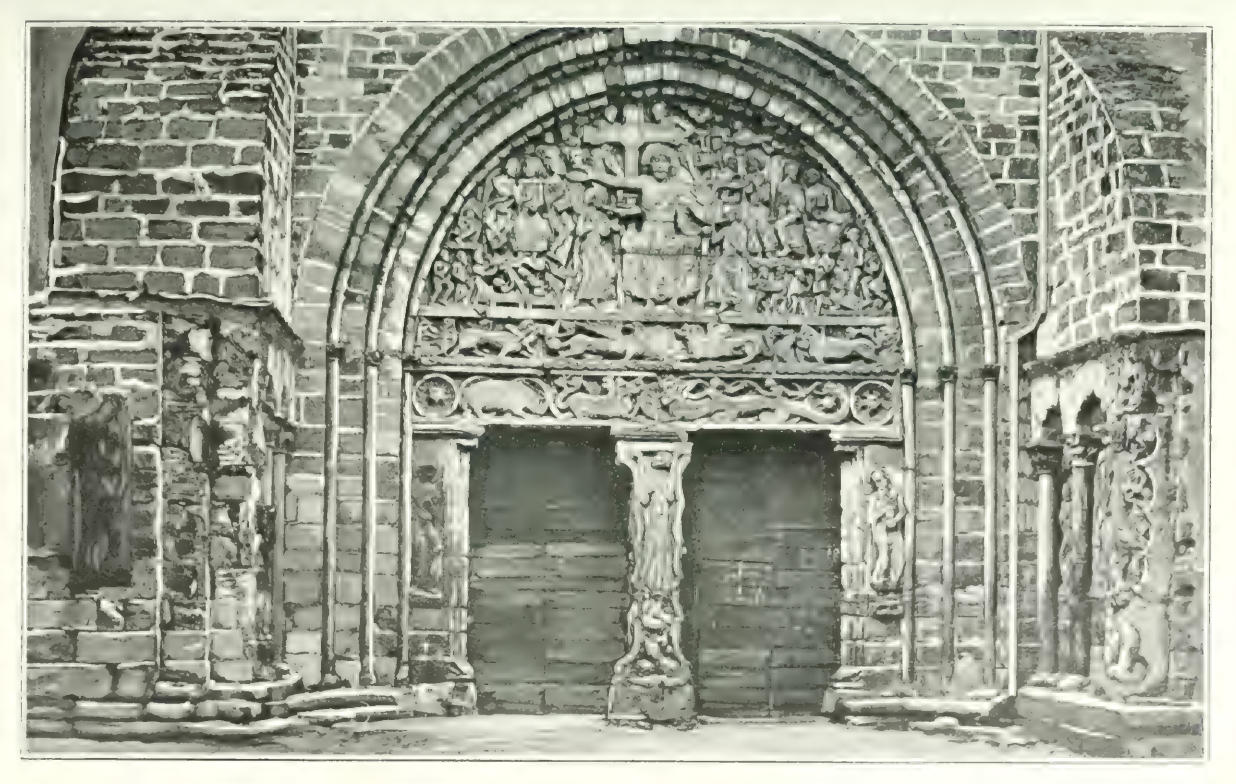
avant de traverser le faubourg situé au N. de Brive, se gonfle encore sur ses deux rives [illegible]

[illegible]

En outre, la Dordogne reçoit par l'un de ses plus forts affluents, l'Isle, une rivière [illegible] a sa source dans le département de la Haute-Vienne, presque à la limite de celui de la Corrèze [illegible] s'augmente, hors du département, (rive d.) de la *Boucheuse*, corrézienne par sa nais-sance [illegible]



BORT. — Roches basaltiques au N. de la ville, dites les « Orgues ».



BEAULIEU

Étangs. Ils sont assez nombreux, mais de peu d'importance. Citons, cependant, les étangs Grand, de Gros, du Prévôt, Ferrier, de Rosiers-d'Égletons, de St-Hilaire-les-Courbes, de St Priest de Gimel, de Pissevache, tous dans l'arrondissement de Tulle et l'étang des Oussines dans celui d'Ussel.

Sources minérales. Nous ne nommerons que les sources de Marcillac, la Croisille, de St Exupery et des Saulières.

Canal. Il n'existe aucun canal de navigation dans le département. Comme canal d'irrigation, on ne peut citer que le petit *canal du Coyroux*, dérivé de la rivière du même nom par les moines d'Aubazine.

Climat

Pris dans son ensemble, le département est rangé sous l'influence du climat *auvergnat* ou limousin, dont le caractère propre est d'être âpre et dur l'hiver. Quoique sujet à des sautes brusques de température, les maxima du thermomètre n'y sont jamais excessifs et l'été y est généralement doux. L'hiver est presque toujours long. On peut d'ailleurs partager le département en trois zones assez différentes : la zone de montagnes et de hauts plateaux, où, par suite de l'altitude et de la nature des roches, le climat est très rude ; la zone des vallées moyennes de la Dordogne, de la Corrèze et de la Vézère, où le climat est tempéré ; la zone des vallées inférieures des mêmes rivières, où il est doux, comme il convient à un pays situé à égale distance du pôle et de l'équateur. La moyenne de la température à Tulle atteint 13° ; cette moyenne est dépassée à Brive, mais, par contre, elle est inférieure à ce chiffre sur le plateau de Millevache. La hauteur de la pluie va en augmentant avec l'altitude, de sorte que c'est sur ce plateau, très arrosé, que la hauteur moyenne est le plus élevée; elle dépasse 1 m. 50 vers le mont de Meymac, tandis qu'elle n'est que de 0 m. 80 à Tulle.

Les vents les plus fréquents sont ceux du N. et du N.-O. par l'E . On voit qu'ils suivent l'orientation générale du département.

Les observations météorologiques complètes, comprenant celles relatives à la hauteur des pluies, à la pression barométrique, à la marche des orages, etc., ne sont pratiquées qu'à Tulle et Brive. Celles relatives simplement à la hauteur des pluies le sont en outre à Ussel, Argentat et Beaulieu. Les observations des hauteurs de cours d'eau sont faites pour la Dordogne, à Bort, Spontour, Argentat et Beaulieu; pour le Chavanon, à Merlines; pour la Rue, à Bort; pour la Maronne, à Argentat; pour la Corrèze, à Tulle et à Brive; pour la Vézère, à Treignac, Uzerche et Larche. En outre, des pluviomètres sont installés dans 19 centres répartis dans les 3 arrondissements. L'observation des orages et des phénomènes relatifs aux végétaux et aux animaux n'est faite que dans quelques stations seulement. Enfin le relevé des observations est transmis, au plus tard, chaque trimestre, au Bureau central météorologique à Paris.

Divisions administratives

ETENDUE : 586.608 hectares (cadastre).
POPULATION (1901) : 304.718 habitants.

	Arrondissements	Cantons	Communes
Préfecture : TULLE	1	12	118
Sous-Préfectures *Brive*	1	10	99
Sous-Préfectures *Ussel*	1	7	71
Total	3	29	288



LISTE DES CANTONS

Tulle. . Argentat, Corrèze, Egletons, Lapleau, Laroche-Canillac, Mercœur, Saint-Privat, Seilhac, Treignac, Tulle N., Tulle S., Uzerche.

Brive. Ayen, Beaulieu, Beynat, Brive, Donzenac, Juillac, Larche, Lubersac, Meyssac, Vigeois.

Ussel. . Bort, Bugeat, Eygurande, Meymac, Neuvic, Sornac, Ussel.

CULTES. Culte catholique. Évêché à Tulle, érigé en 1317 comme suffragant de Bordeaux, supprimé en 1802 et rétabli en 1823 comme suffragant de Bourges. Le diocèse comprend le territoire du département de la Corrèze seul et compte 56 cures, 254 succursales et 71 vicariats rétribués. Il possède un séminaire diocésain à Tulle. Les communautés religieuses d'hommes, peu nombreuses, s'occupent d'enseignement, de prédication ou d'œuvres d'assistance. L'une d'elles a sa maison mère à Brive. Les communautés religieuses de femmes, plus nombreuses, s'occupent surtout d'enseignement et d'œuvres charitables; quelques-unes sont vouées à la vie contemplative. Plusieurs ont leur maison mère dans le département.

Les principaux pèlerinages sont ceux de N.-D. de Bon-Secours et de St-Antoine de Padoue, auprès de Brive; N.-D. des Angles, aux Angles; N.-D. de Belpeuch, à Camps; N.-D. de la Bussières-Lestards, au sommet des Monédières, près de Bugeat; N.-D. de la Chabanne, à Ussel; N.-D. du Chapitre, à Tulle; N.-D. de Chastres, à Bar; N.-D. du Châtenet, au Lonzac; N.-D. de Douleur, au Puy-Damien, à Chamboulive; N.-D. d'Eygurande; N.-D. de Fournol, à St-Merd-les-Oussines; N.-D. des Métayers, à Ste-Fortunade; N.-D. du Pont, à Treignac; N.-D. du Pont-du-Salut, à Corrèze; N.-D. du Port, à Beaulieu; N.-D. du Puy-St-Damien, près de Chamboulive; N.-D. du Roc, à Servières; N.-D. des Rubeaux, à Lubersac.

Culte protestant. Les adhérents à ce culte, peu nombreux, sont rattachés au consistoire de St-Étienne, qui comprend cinq départements, dont celui de la Corrèze, et fait partie de la 20e circonscription synodale. Un temple existe à Madranges et à Brive et un oratoire à Tulle.

Culte israélite. On ne connaît pas d'adhérents.

ARMÉE. Ce département ressortit à la 12e région militaire qui comprend 8 subdivisions de région, dont 2 dans la Corrèze : Brive et Tulle. Les troupes qui en dépendent font partie du 12e corps d'armée dont le chef-lieu est Limoges. La garnison de Tulle comprend un régiment d'infanterie; celle de Brive en comprend également un.

Tulle possède une manufacture nationale d'armes.

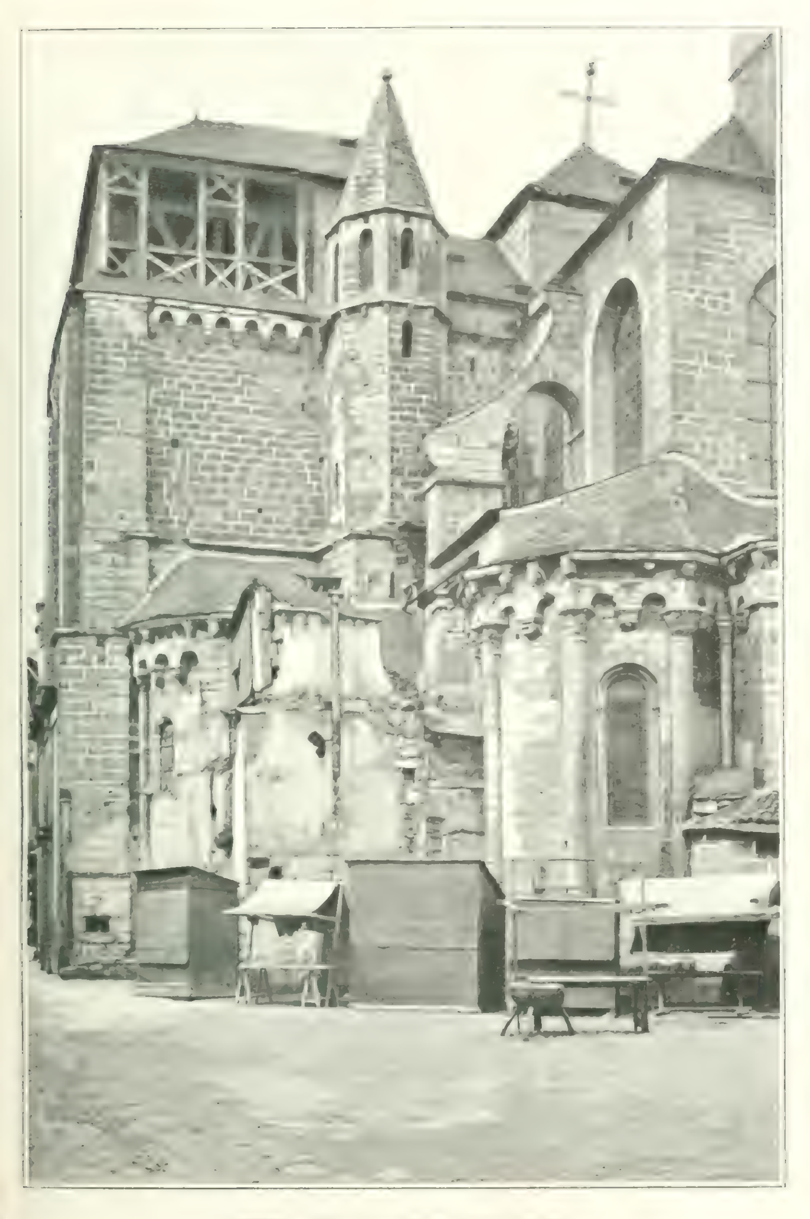
Le département ressortit en outre à la 12e légion de gendarmerie.

JUSTICE. Le département ressortit à la Cour d'appel de Limoges. Il existe un Tribunal de 1re instance à Tulle (où se tient la cour d'assises), à Brive et à Ussel; un tribunal de commerce à Tulle et à Brive.

INSTRUCTION PUBLIQUE. Le département ressortit à l'Académie de Clermont. Il ne possède aucun établissement d'enseignement supérieur.

L'enseignement secondaire comprend un lycée à Tulle, un collège communal à Brive et à Treignac (collège Lakanal); pour les jeunes filles, des cours secondaires à Tulle. Il existe un établissement libre à Ussel; un petit séminaire à Brive et à Servières.

L'enseignement primaire recrute ses professeurs à l'école normale d'instituteurs (avec école annexe), et à l'école normale d'institutrices (avec école annexe) de Tulle. Il existe une école primaire supérieure de garçons à Uzerche. On trouve des cours complémentaires de garçons à Bort, Egletons, Meymac, Tulle et Ussel et des pensionnats primaires à Beaulieu, Lubersac, Meyssac et Neuvic.



BRIVE — [illegible]



TURENNE — Vue de la Ville et du Château. Côté N.

[illegible]

Agriculture

[illegible] que le chanvre et le lin. On trouve de belles châtaigneraies dans le canton de Neuvic.

La nature du sol est argileuse ou siliceuse. La Corrèze est un pays de grande culture : on y [illegible] Près des trois quarts de la population vivent des produits de l'agriculture, et plus des trois quarts des propriétaires font valoir eux-mêmes. Certains produits accessoires, comme ceux de l'élevage de la volaille (en particulier des dindes) et de la fabrication des fromages avec le lait [illegible]

Voici le tableau de la statistique agricole pour l'année 1899 :

[illegible]	Surface	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Froment . .	25.800 hectares	418 840 hectol.	Sarrasin. . .	28.770 hectares	[illegible]
Méteil. . . .	[illegible]	[illegible]	Avoine. . .	[illegible]	[illegible]
Seigle . .	[illegible]	[illegible]	Maïs. . . .	780	[illegible]
Orge	1 010	[illegible]			

[illegible]

Les plantes industrielles ne comprennent que le chanvre, le lin et le tabac.

Le chanvre, qui a occupé 820 hectares, a donné 4100 quintaux de filasse et 5280 de graine ; le lin, pour une surface de 700 hectares, a produit 4900 quintaux de filasse et 1 460 de graine. Quant au tabac, à la culture duquel ont pris part 414 planteurs (en 1900), la production, cette même année, s'est élevée à 892,5 quintaux, pour une surface cultivée de 58 hectares. L'étendue des prairies artificielles, comparée à celle des prairies naturelles, est peu considérable.

		[illegible]	[illegible]		[illegible]	[illegible]
Prairies artificielles	Trèfle. .	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
	Luzerne	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
	[illegible]	280	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]

[illegible] replanté 50 hectares. Les vins récoltés sont de qualité ordinaire : les plus estimés sont ceux d'Allassac, de Donzenac, de Beaulieu, de Queyssac, de Voutezac, pour les crus rouges, et de [illegible]

En dehors des fruits variés provenant du bassin de Brive et des basses vallées de l'O. du [illegible] pommes à cidre. La production du cidre s'est élevée à 20 174 hectolitres.

[illegible] que 155 hectares 68 ares (forêt domaniale de Pompadour). La contenance des forêts communales et d'établissements publics est de 3580 hectares 89 ares. Les reboisements en montagnes effectués par les communes comprenaient, au 31 décembre 1900, une surface de 820 hectares ; ceux effectués par les particuliers atteignaient, à la même date, 6827 hectares 41 ares, le tout entrepris depuis l'année 1882. Les principales forêts sont celles d'Areil, de Bonnaigue, de Chirac,



MALEMORT. — Église. Ensemble S.-O.



de Chamberet, de Frétigne, d'Herbeil, de Gimel, de Meilhards, de Salon, de Seignemousseuse, de Soudeille, de Turenne, etc. Les essences dominantes sont le chêne, le hêtre, le bouleau, etc. Les animaux nuisibles qui les peuplent, loups, sangliers, sont assez rares.

En 1899, on comptait 6780 animaux d'espèce chevaline. Un haras, dont l'origine remonte au XVIIIe s., est installé à côté du château de Pompadour. En outre, on compte 7 stations de monte dans le département : à Beaulieu, Brive, Meyssac, Neuvic, Ussel, Uzerche, Tulle. Une Société de courses dispose de l'hippodrome de Pompadour. L'espèce mulassière comptait 810 représentants, et l'espèce asine 9450. L'espèce bovine était représentée par 192140 sujets, appartenant surtout aux races limousine et de Salers; sur ce nombre, on comptait : 15 300 bœufs de travail et 2820 à l'engrais; 97340 vaches ayant produit 319 100 hectolitres de lait. Il existe à Brive une vacherie-pépinière pour la sélection et le développement de la race limousine. Sur 579760 animaux de race ovine, on comptait 201 000 brebis dont le lait entre dans la fabrication des fromages que produit surtout St-Priest-de-Gimel, sous le nom de *tomes de Brach*. Le département produit en outre des fromages genre Roquefort et des fromages de chèvre. La production en laine a été de 6930 quintaux, pour 532000 animaux tondus. L'espèce porcine est très répandue; on comptait 195320 sujets et 4200 seulement de l'espèce caprine.

En outre, 44 400 ruches d'abeilles ont produit 115 620 kilogrammes de miel et 55 000 de cire.

Les cours d'eau sont surtout peuplés de truites. La flore est très variée ainsi que la collection des champignons comestibles.

L'enseignement agricole est donné par la Chaire départementale d'agriculture de Tulle et par les Chaires spéciales d'agriculture de Brive et d'Uzerche. Neuvic possède la Ferme-École des Plaines. Un domaine national existe à Pompadour. Le département compte encore 32 comices agricoles.

Industrie

En 1900, on comptait dans le département 2136 établissements dont 1326 emploient moins de 5 personnes. Le plus important est la **manufacture nationale d'armes** de Tulle, qui possède des annexes aux environs et occupe un nombre très variable d'ouvriers, 1500 en moyenne.

INDUSTRIES EXTRACTIVES. Des 9 mines concédées du département, 2 seulement ont été exploitées en 1900 : ce sont les mines de **houille** d'Argentat et de Lapleau, ayant produit : la première, 64 tonnes, et la seconde, 420 tonnes, avec un personnel des plus restreints. Les seules **carrières** importantes sont les **ardoisières** d'Allassac, de Travassac, et les carrières souterraines de **pierre à chaux** de Gioux. Dans les exploitations d'ardoises, le personnel occupé a été de 300 ouvriers environ, pour une production de 17 379 milliers d'ardoises. Quant aux carrières de Gioux, elles ont employé 34 ouvriers et produit 4 730 tonnes de pierre, ayant servi à faire de la chaux pour l'agriculture et les constructions.

La nature des roches est très variée dans la Corrèze. On y trouve des minerais de fer, de plomb sulfuré argentifère, d'antimoine, d'étain, de bismuth, de cuivre, etc. Outre la pierre à chaux, on exploite aussi des carrières de pierre de taille, de grès, de granit diversement coloré, de kaolin, d'argiles réfractaires, de lave provenant de volcans éteints. Certaines carrières fournissent encore des meules à moulins et des meules à aiguiser.

On trouve des **poteries** et des **faïenceries** à Brive, Donzenac, Neuvic et Tulle; des **tuileries** à Beaulieu, Bort, Tulle, etc. On fabrique des **tuyaux de drainage** à Brive.

INDUSTRIES AGRICOLES. Les établissements de **minoterie** sont assez nombreux dans la Corrèze. On trouve des **brasseries** à Bort, Brive, Chameyrat, Malemort, Treignac, Tulle; des **huileries** à Brive, la Chapelle-aux-Saints, Meyssac, Saillac, Saint-Hilaire-Peyroux. Pompadour, Tulle, Brive, fabriquent des **conserves alimentaires**; cette dernière ville a la spécialité de la **moutarde violette**. L'industrie du **bois** est représentée par les **scieries** de Bort, de Tulle, de Corrèze, d'Égletons et de Vigeois; les **saboteries et galocheries** de Bort, Brive, Corrèze et Ussel; les fabriques de **chaises** de Brive, d'Égletons, de Tulle et d'Ussel. Les **enveloppes en paille** pour bouteilles sont préparées à Argentat, Laguenne et Uzerche.

INDUSTRIES MÉTALLURGIQUES. Elles comprennent à peu près exclusivement la **manufacture nationale d'armes** de Tulle et quelques **fonderies** de 2e fusion. C'est à Souillac, hameau


CAISSE D'EPARGNE

[illegible] de Tulle, que s'ajustent les canons de fusil. La fabrication annuelle peut s'élever [illegible] 0000 armes. Les autres pièces en bois sont tournées et ajustées dans de petits établissements groupés autour de la [illegible], à Corrèze et à Laguenne. Brive fait de la **taillanderie**.

INDUSTRIES CHIMIQUES. Il existe des **teintureries** à Beaulieu, Bort, Brive, Meymac, Neuvic, Tulle, Ussel, Uzerche et une **blanchisserie de toiles** à Aubazine. Tulle fabrique de la **bougie**; Bort, Brive et Treignac de la **cire**. Il existe à Cornil une usine importante pour la production des matières tannantes (160 ouvriers).

INDUSTRIES TEXTILES. Elles sont représentées par les filatures d'Argentat, Meymac et Vigeois. Une usine importante utilise une chute de la Rue, près de Bort, pour le **moulinage de la soie** et occupe plus de 500 femmes et jeunes filles. Des **carderies** existent à Argentat, Beaulieu, Bort, Treignac, Ussel, ainsi qu'à Tulle et aux environs. Les objets fabriqués consistent en bas et en gilets de laine, en droguets et en étoffes diverses.

INDUSTRIES DIVERSES. On trouve des **tanneries** à Argentat, Brive, Beaulieu, Bort, Donzenac, Treignac, Ussel et Uzerche; plusieurs de ces villes possèdent également des **corroiries**: Bort, Meymac et Uzerche fabriquent de la **chaussure**. Les diverses **papeteries** du département produisent surtout des papiers de paille; les usines se rencontrent à Laguenne, Laumeuil, Malemort, Tulle et Uzerche. La **chapellerie** possède une certaine importance dans la Corrèze. Bort compte deux usines importantes occupant environ 1500 ouvriers. Argentat, Brive, Laguenne, Treignac et Tulle pratiquent également cette industrie.

Au 31 décembre 1900, il existait 135 établissements industriels, dont 7 inactifs, employant 142 machines à vapeur d'une force totale de 1258 chevaux-vapeur dont 77 inutilisées.

Le cours de la Vézère est en outre utilisé pour la production de forces électriques.

Commerce

Le département exporte des chevaux, des mulets, des bestiaux, de la volaille, du vin, de l'huile de noix, des châtaignes, des truffes, des champignons, des foies d'oie et de canard, soit frais, soit truffés et en boîtes, des conserves alimentaires, des fruits et primeurs, de la moutarde violette, enfin des bois de toutes sortes.

Il importe de la houille en provenance des bassins du centre, des matières premières pour ses filatures, des denrées de toutes sortes, des articles de modes et de nouveautés, des vins et liqueurs, etc.

Les grandes transactions commerciales se font surtout dans les foires et marchés.

Les relevés du mouvement de la navigation en 1900, sur la Dordogne, accusent le départ de 65 bateaux, d'une jauge totale de 1281 T. En outre, le cube du bois flotté à bûches perdues a été d'environ 815 stères. La majeure partie des marchandises était à destination de Castillon.

La succursale de la Banque de France à Tulle, avec le bureau auxiliaire de Brive, a occupé en 1900 le 83e rang sur 126 succursales, avec un chiffre global d'affaires de 23466850 francs.

Le département possède à Tulle une Chambre de commerce dont le ressort embrasse la Corrèze en entier.

Voies de communication

	kil.		kil.
Chemins de fer (voie normale)	380,499	Routes nationales	372,250
Dordogne (flottable depuis le confluent de la Rue, près de Bort, mais navig. à la descente depuis ce point)		Chemins de grande communicon. . . .	1.752,291
		— d'intérêt commun.	1.305,314
		— vicinaux ordinaires.	1.503,747
Longueur dans le département. . .	116,		

TULLE, ville quelque peu industrielle, grâce à sa *Manufacture d'armes*, établie près de la *Gare*, dans le *faubourg de Souilhac*, s'étend tout en longueur, dans la vallée encaissée et sur les deux rives de la Corrèze, que huit ponts franchissent. Des quais des deux rives comme des rues parallèles à la rivière et de celle qui mène au vallon de la Solane, petit affluent de droite de la Corrèze, partent des rues étroites et montantes, des ruelles en escaliers, grimpant le flanc des collines escarpées qui forment une ceinture pittoresque à la petite cité. Sur les hauteurs de la

[illegible]

[illegible] montée d'un clocher carré, et [illegible]

[illegible]

Uzerche est le [illegible] pittoresque de la Corrèze. Il [illegible] amphithéâtre. Deux rues mon- [illegible] tout son pourtour, il est bordé de maisons aux toits aigus, flan- [illegible] fort pittoresque, que l'on admire surtout de la partie élevée du faubourg Ste-Eulalie. Deux [illegible]



[illegible]

Treignac [illegible] à regarder. La rivière qui passe à ses pieds traverse une des régions les plus belles du Limousin.



SAINT-ROBERT. — Église. Ensemble N.-E.

BRIVE [illegible]

[illegible]

surmontée d'un clocher moderne : quelques constructions sont encore attenantes à la façade N. [illegible]

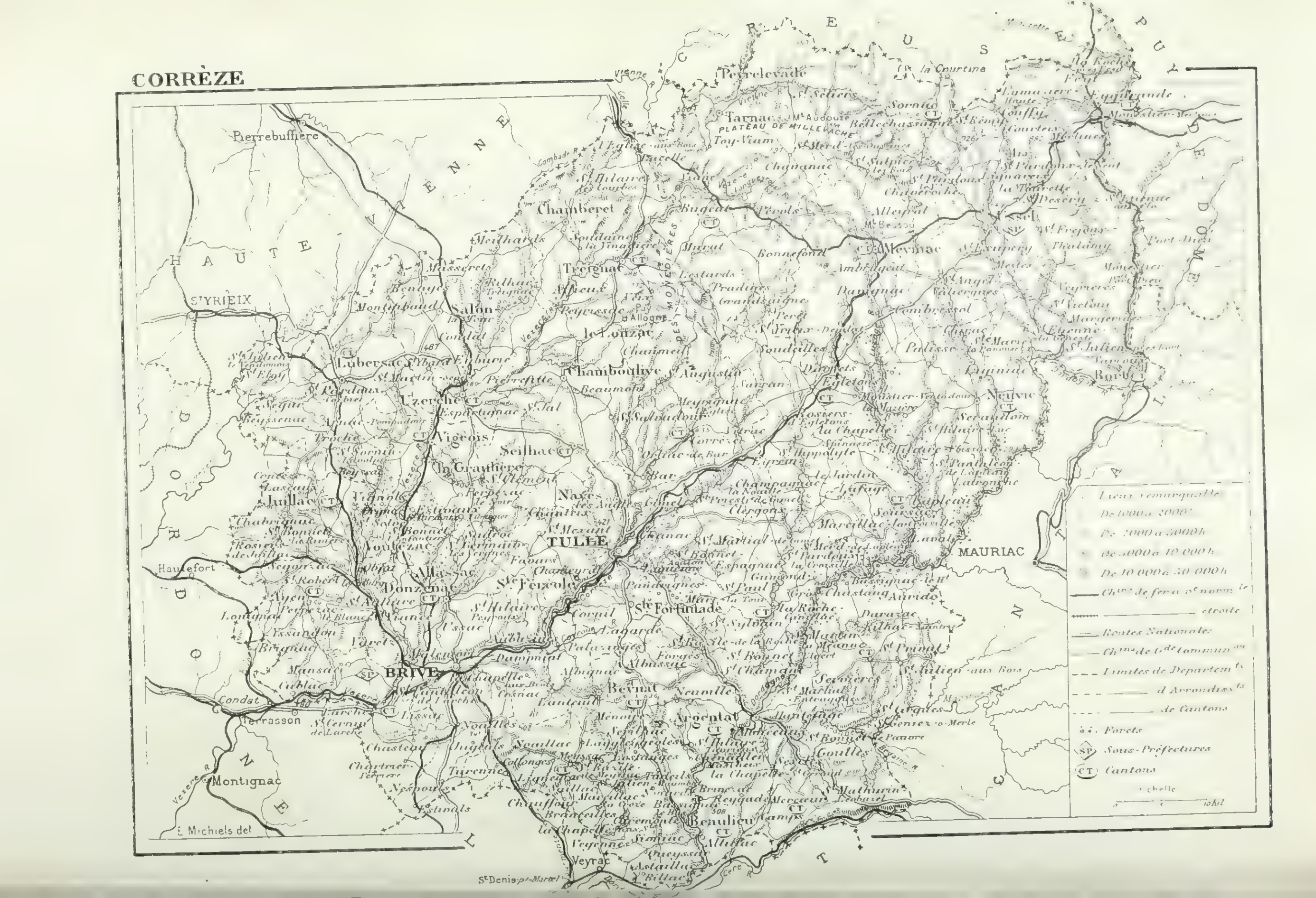
[illegible] fois des Franciscains) a été fondé en 1226 par saint Antoine de Padoue, qui aimait méditer dans les grottes proches de Brive, transformées aujourd'hui en chapelles, à l'intérieur du couvent [illegible] et une interessante colonnade exterieure. La *Gendarmerie* occupe un ancien couvent d'Ursulines. [illegible] toiles, des moulages de sculpture, des armes et des antiquites préhistoriques, ramassées dans les tumuli ou dans les grottes nombreuses de la région. Le *Pont Cardinal* a été jeté sur la Corrèze en 1751. [illegible]

Les environs de Brive sont assez pittoresques: au S. se trouvent les *grottes de Lamouroux*, à plusieurs étages percés verticalement dans de la roche friable.

USSEL est agréablement située sur une colline entre la Diège et la Sarsonne, dans une région de prairies et de cultures. On y voit encore un certain nombre de *maisons anciennes*, surtout du [illegible] que surmonte un clocher moderne, a de belles voûtes dans le bas-côté d. La *Sous Préfecture*, moderne, est entourée d'un joli parc. Sous les beaux ormes de la *Place Voltaire* a été érigée une [illegible] mène sur l'emplacement d'un camp romain au centre duquel on a érigé, en 1640, la *Chapelle N.-D. de la Chabanne*. Du terre-plein qui l'entoure, la vue est superbe sur les environs : on découvre les monts du Cantal et les Monts Dore.

Liste des Monuments historiques

[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]		[illegible]
[illegible]	Eglise (XIIe s.).		
[illegible]	[illegible]	Saint-Angel	[illegible]
	[illegible]	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	Saint Robert .	[illegible]
[illegible]	[illegible]	Ségur	[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
	Petit séminaire (XVIe s.).	Turenne . .	[illegible]
	[illegible]		[illegible]
[illegible]	[illegible]		[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
[illegible]		[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]		



CORRÈZE
HAUTE VIENNE
CREUSE
PUY DE DOME
DORDOGNE
CANTAL
LOT
TULLE
BRIVE
MAURIAC
Ussel
Peyrelevade
Tarnac
PLATEAU DE MILLEVACHE
Chamberet
Treignac
Meymac
Egletons
Neuvic
Bort
Uzerche
Lubersac
Vigeois
Seilhac
Juillac
Donzenac
Allassac
Argentat
Beaulieu
Meyssac
Beynat
Ste Fortunade
Corrèze
Bugeat
Sornac
Eygurande
Pierrebuffière
St YRIEIX
Terrasson
Condat
Montignac
Hautefort
Veyrac
St Denis-p.-Martel
Lieux remarquables
De 1000 à 2000 h
De 2000 à 5000 h
De 5000 à 10 000 h
De 10 000 à 50 000 h
Chins de fer à vie norm.le
étroite
Routes Nationales
Chins de Gde Commun.on
Limites de Départemts
d'Arrondissts
de Cantons
Forêts
Sous-Préfectures
Cantons
Échelle
E. Michiels del

Géographie

Pittoresque et Monumentale

FRANCE

EN VENTE

1er Fascicule. — **Paris** et le département de la Seine . . . . 4 fr. 50

2e Fascicule. — **Ile-de-France.** Seine-et-Oise, Seine-et-Marne, Oise, Aisne. . . . . 6 fr. 50

3e Fascicule. — **Picardie, Artois, Flandre**. Somme, Pas-de-Calais, Nord. . . . . 6 fr. 50

4e Fascicule. — **Normandie.** Seine-Inférieure, Eure, Calvados, Manche, Orne. . . . . 8 fr. »

5e Fascicule. — **Bretagne.** Ille-et-Vilaine, Côtes-du-Nord, Finistère, Morbihan, Loire Inférieure . . . . 10 fr. »

6e Fascicule. — **Maine, Anjou.** Mayenne, Sarthe, Maine-et-Loire. 4 fr. 50

7e Fascicule. — **Touraine, Orléanais.** Indre-et-Loire, Eure-et-Loir, Loir-et-Cher, Loiret . . . . 7 fr. »

8e Fascicule. — **Berry, Bourbonnais.** Indre, Cher, Allier. . . . . 4 fr. »

9e Fascicule. — **Champagne.** Ardennes, Marne, Haute-Marne, Aube. 6 fr. »

10e Fascicule. — **Lorraine, Territoire de Belfort.** Meuse, Meurthe-et-Moselle, Vosges, Belfort . . . . 4 fr. 50

11e Fascicule. — **Franche-Comté.** Haute-Saône, Doubs, Jura . . 4 fr. »

12e Fascicule. — **Bourgogne.** Yonne, Côte-d'Or, Saône-et-Loire, Ain. 6 fr. 50

13e Fascicule. — **Nivernais, Lyonnais.** Nièvre, Rhône, Loire.. . . 5 fr. »

14e Fascicule. — **Poitou.** Vienne, Deux-Sèvres, Vendée. . . . . 5 fr. »

15e Fascicule. — **Aunis, Saintonge, Augoumois, Limousin.** Charente-Inférieure, Charente, Haute-Vienne, Corrèze. 6 fr. »

PARIS. — Imprimerie de Ch. Gillot, 79, rue Madame

Géographie

Pittoresque et Monumentale

DE LA

FRANCE

GRAVÉE ET IMPRIMÉE PAR GILLOT

GUYENNE ET GASCOGNE

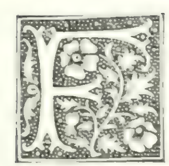
(1re PARTIE)

Gironde — Dordogne — Lot
Lot-et-Garonne

PARIS
ERNEST FLAMMARION, ÉDITEUR
[illegible], 26, [illegible]

Gironde

Nom — Situation



[illegible] de l'arrondissement de Bordeaux, qu'elle sépare à nouveau de celui de Blaye. Depuis la [illegible] les trois départements de la Gironde, de Lot et Garonne et des Landes, au S. L'autre [illegible]

[illegible] fiantes : à l'E. une faible partie du cours de quelques ruisseaux, plusieurs kilom. de la [illegible] Charente-Inférieure [illegible] Dordogne [illegible] par celui de Lot-et-Garonne, au S. par celui des Landes. Il a été formé en 1790 de territoires faisant partie de la Guyenne (*Bordelais, Bazadais, Périgord, Agenais*).

Histoire

[illegible] Aquitains, ils jetèrent les fondements de *Burdigala* (Bordeaux). Les érudits ont beaucoup [illegible] *emporium* important. La cire, la résine, la laine, l'étain, formaient les principaux articles [illegible]

avec les *Sallomaci* (Salles) occupant les Landes du Belinois (Belin), les *Medulli* (Médoc), tous d'origine celtique et les *Vasates* (Bazas), d'origine ibérique. Ils trafiquèrent ensuite avec les Massaliotes, qui parvinrent dans la région par la vallée de l'Aude, puis avec les Narbonnais. Les bateaux des Massaliotes remontaient la Gironde et repartaient de Bordeaux pour gagner la Bretagne (Angleterre).

En 56 avant J.-C., Crassus soumit les peuples d'Aquitaine. Lors du soulèvement général de la Gaule contre César, cette région ibérique, et non gauloise, ne bougea pas. Ce n'est qu'en 38 avant J.-C. que les peuples d'Aquitaine se révoltèrent contre les Romains, soutenus par les Ibères transpyrénéens. Ils furent battus par Vipsanius Agrippa. Ils firent encore deux tentatives entre 35 et 30 et en 28 avant J.-C.

La circonscription de l'Aquitaine fut arrêtée par Auguste, en l'an 15. Elle comprit tous



BORDEAUX. — Bourse et Fontaine des Trois Grâces.

les peuples entre la Loire et les Pyrénées. Cette grande province fut démembrée avant Dioclétien et comprit l'Aquitaine première avec Bourges comme métropole et la Novempopulanie avec Eauze comme métropole. La Garonne les séparait. Avant 569 on détacha l'Aquitaine seconde, dont Bordeaux devint la métropole. De toutes les provinces romaines, l'Aquitaine fut la plus morcelée.

Pendant la période gallo-romaine, Bordeaux prospéra. Ce fut d'abord un *pagus* urbain administré par des *magistri*. Les Aquitains, devenus citoyens romains, entraient dans la tribu *quirina*. Bordeaux a fourni des légionnaires aux armées de l'Empire ; les Bituriges Vivisques ont eu deux cohortes distinctes recrutées dans leurs rangs pour former des corps auxiliaires. Un prêteur de cette origine dota la ville de son premier aqueduc.

L'Aquitaine, plus éloignée de Rome que les autres provinces gauloises, fut plus long



longtemps fidèle aux traditions nationales et aux mœurs ancestrales. Si l'épigraphie relève peu de noms d'origine celtique, en revanche elle en a trouvé un grand nombre d'origine ibérique à côté de ceux d'origine romaine.

En 257, les Francs, parcourant la Gaule du N.-E. au S.-O., traversèrent le pays pour se rendre en Espagne. En 275 les Germains le parcoururent aussi. On ne peut que faire des conjectures sur la façon dont les uns et les autres s'y conduisirent. Pour se protéger contre un retour possible, le noyau principal de la ville de Bordeaux fut entouré de murailles dont on retrouve encore quelques substructions. Ce noyau couvrait un rectangle de 750 m. de longueur sur environ 450 de largeur, dans lequel on pénétrait par 14 portes flanquées de tours.

Une nouvelle période de tranquillité ramena la prospérité. Au IVe s. l'Aquitaine était

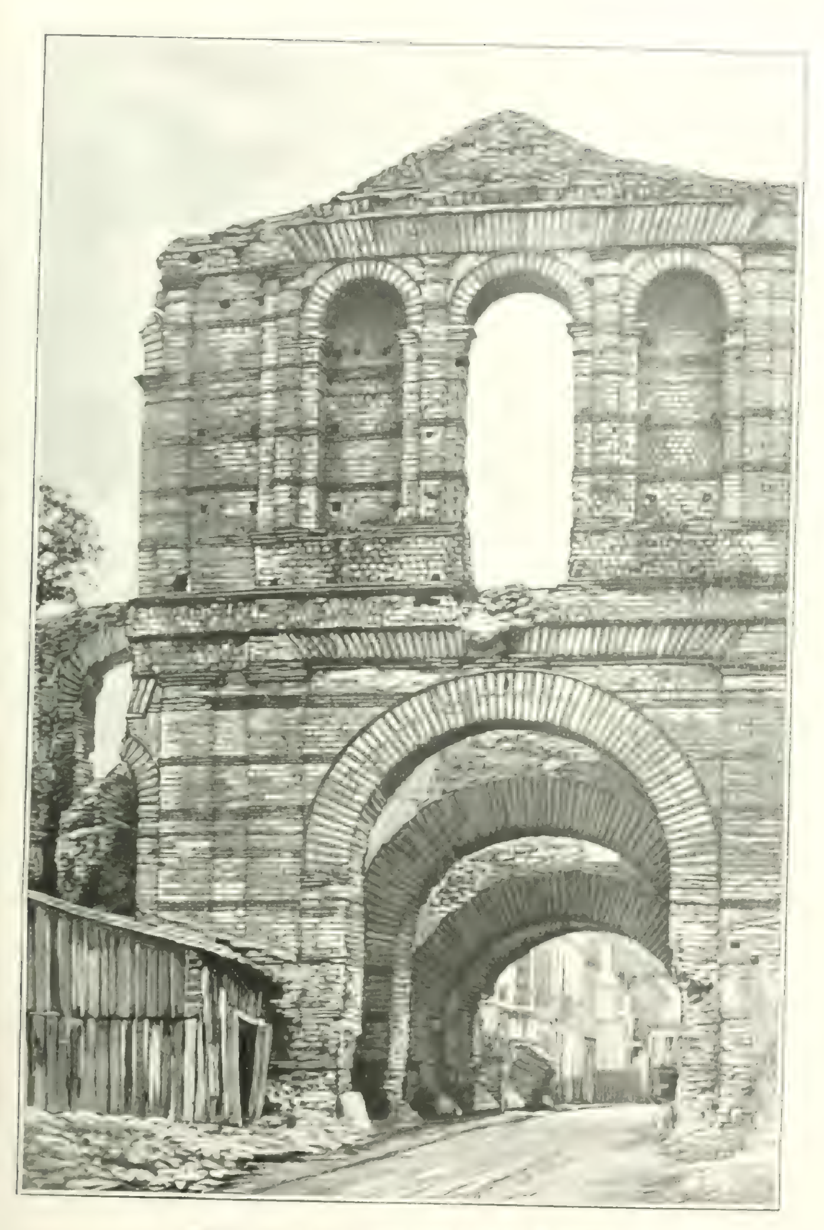


BORDEAUX. — Grand Théâtre.

une riche province. Les écoles de Bordeaux jouissaient d'une réputation universelle ; les rhéteurs qui s'y formaient étaient demandés par Rome et l'Orient. Le poète Ausone, né vers 310 à Bordeaux, qui fut précepteur du jeune Gratien et mourut comblé d'honneurs et de biens, a laissé dans ses vers élégants et faciles des descriptions charmantes de son pays natal.

De l'époque celtique il reste peu de chose : des dolmens à Bellefond, un autre à Pujols, le menhir de Pierrefitte, à Saint-Sulpice-de-Faleyrens, et les dolmens de Puy-Landry aux Salles.

De l'époque romaine, citons pour mémoire les fragments de colonnes du Temple de Tutelle, élevé au IIIe s. et détruit au XVIIe s., conservés au Musée des antiques de Bordeaux. De ses monuments romains : thermes, aqueducs, fontaines, etc., cette ville ne possède que les restes d'un amphithéâtre du IIIe s. dit Palais-Gallien. Des vestiges de camp se trouvent à Castres-Gironde. On croit avoir retrouvé à Hure l'emplacement d'*Ussubium*,



BORDEAUX. — [illegible]



BORDEAUX. — Place Richelieu. Quais Louis XVIII, des Chartrons et de Bacalan.

[illegible]

[illegible]



BORDEAUX. — [illegible]

[illegible] qui ne fit de progrès qu'au IIIe s. [illegible] S. S. Martial, Front et Martin. La [illegible] Martial la construction du premier [illegible] la basilique de St Seurin. St-André [illegible]

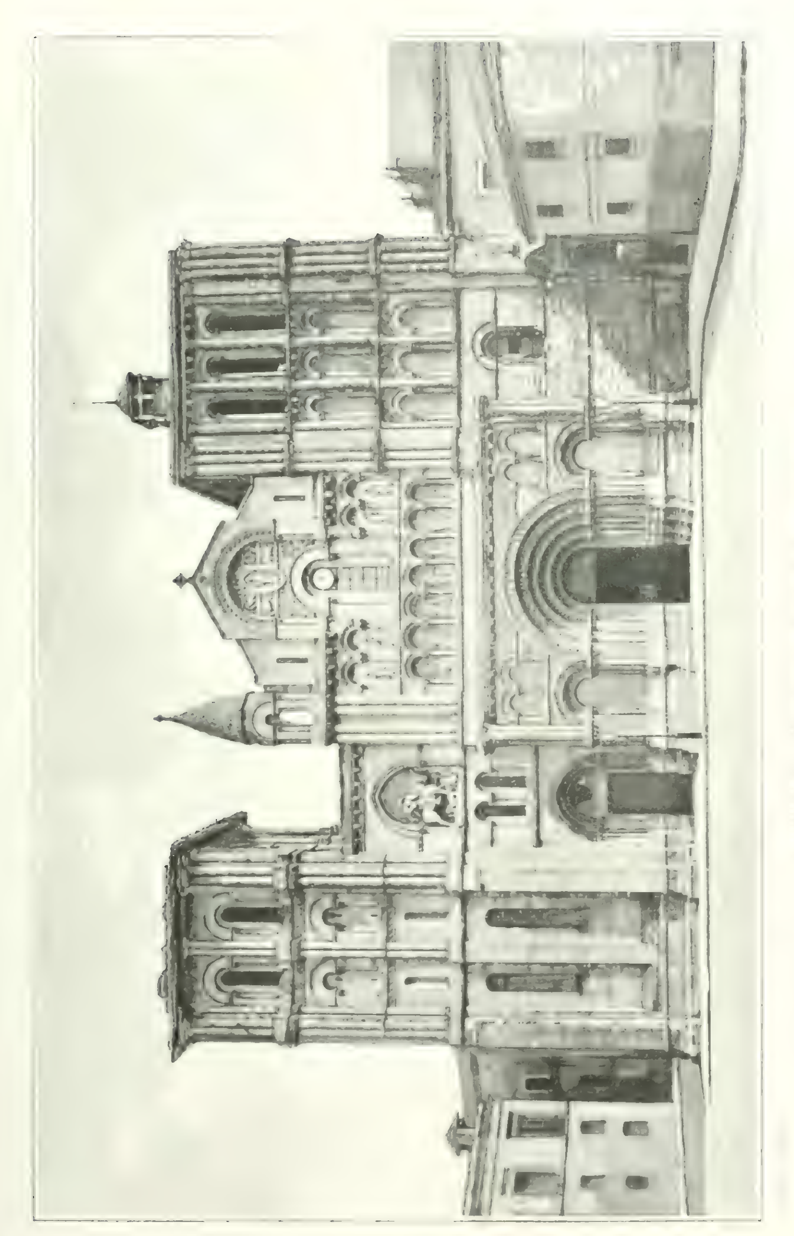
[illegible] traverse l'Aquitaine, semant partout des ruines. Puis viennent en [illegible] deaux et l'occupent définitivement en 418 avec l'Aquitaine seconde et la Novempopulanie. Euric, successeur de Wallia et d'Ataulf, fait de Bordeaux sa résidence habituelle. [illegible] Une nouvelle ère de tranquillité dure jusqu'à la mort de Clovis en 511. Les Vascons [illegible] est formé le royaume d'Aquitaine en faveur de Charibert, frère de Dagobert, royaume qui dure jusqu'en 651 et est transformé en simple duché dépendant de la couronne. Cet état de choses dure jusqu'en 696. Puis l'Aquitaine devient indépendante

En 730 a lieu une invasion de 400000 Sarrasins, qui traversent le S.-O. de la Gaule, pillant et incendiant Bordeaux. Charles Martel les écrase en 732 à Poitiers et le péril musulman est écarté. Une lutte désespérée s'engage ensuite entre Pépin le Bref et les ducs d'Aquitaine Hunald et Waïfre, lutte dans laquelle ce dernier est vaincu. Charle- [illegible]



[illegible]

BORDEAUX. — Église St Seurin. Ensemble S. O.



gouverner Bordeaux par le comte Segwin. Louis le Bègue fut le dernier roi d'Aquitaine, et, lorsqu'il monta sur le trône de France, la province redevint un simple duché.

De 844 à 872, les Normands firent plusieurs incursions dans la région : ils pillent et incendient Bordeaux, remontent la Garonne, ravagent le Bazadais. Ce n'est guère que vers 912 que Bordeaux se relève de ses ruines. Au commencement du xe s., on construit le palais de l'Ombrière où résident les ducs d'Aquitaine.

Cette époque est remplie de tristesse : les seigneurs se font entre eux une guerre acharnée ; la famine et les épidémies déciment la population. Une crainte universelle s'empare des esprits à la fin du xe s. et c'est dans une anxiété profonde que commence le xie s. Puis une réaction se produit, on crée la Trêve de Dieu, le Droit d'asile. Un grand

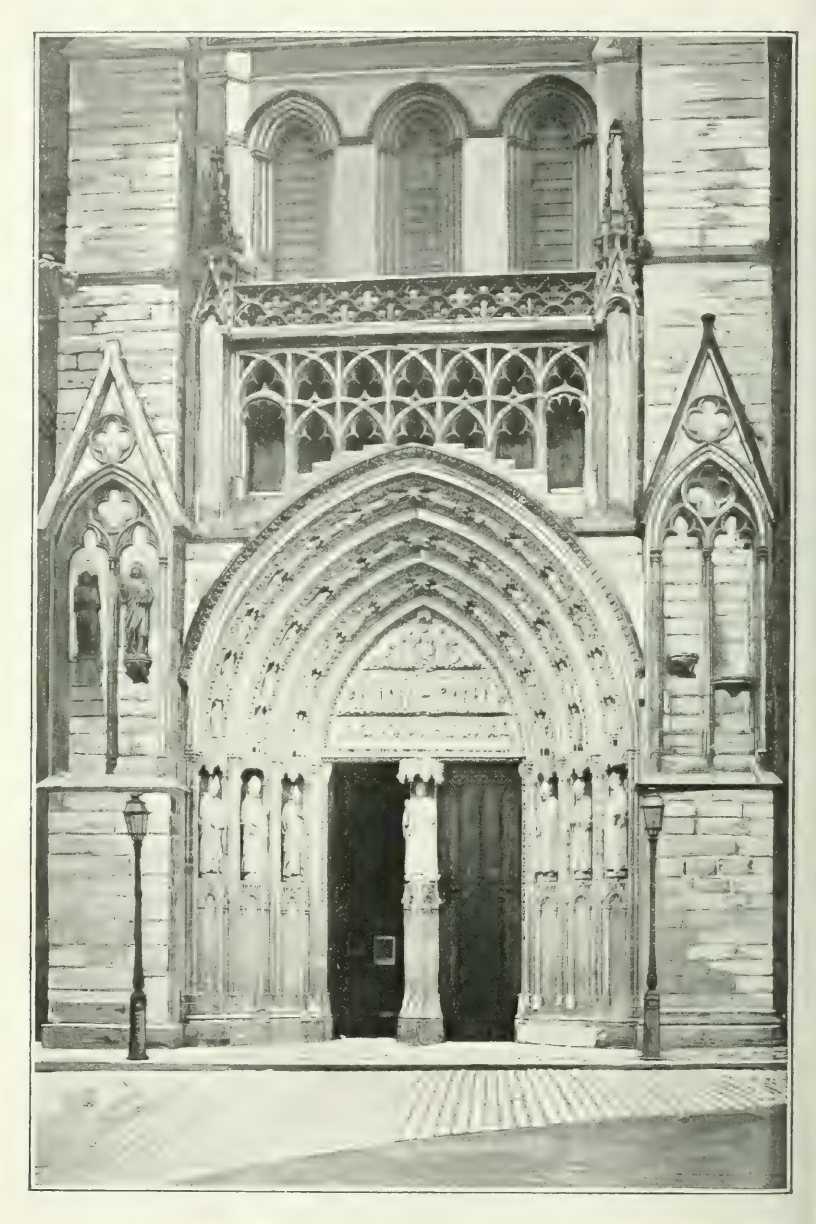


BORDEAUX. — Cathédrale St André. Tympan de la porte royale.

mouvement religieux s'empare des âmes. Les abbayes s'élèvent partout. Citons celle de Sainte-Croix de Bordeaux, fondée par le duc d'Aquitaine Guillaume-le-Bon vers 1057 ; celle de la Sauve, fondée en 1095 par saint Gérard ; les abbayes cisterciennes de Faize (1118), de Rivet ; l'abbaye bénédictine de Blasimont ; celle des Prémontrés de Bonlieu (1141) ; le prieuré de Cayac (xiiie s.), etc.

A l'époque des Croisades, l'Aquitaine se lève ; une foule de guerriers, à la tête desquels se place Raymond, comte de Toulouse, se dirige vers la Terre Sainte. Guillaume IX, duc d'Aquitaine, se met, en 1109, à la tête d'un nouveau corps de 140000 croisés, puis revient combattre les Musulmans en Espagne, prend les armes contre le comte de Toulouse et meurt en 1127, avant la fin de la lutte. Son fils et successeur, Guillaume X, entre en conflit avec l'Église ; excommunié et repentant, il s'enferme dans un couvent, laissant les duchés de Guyenne et de Gascogne à sa fille jeune et belle, Eléonore de Guyenne, à la seule condition qu'elle épouserait Louis le Jeune, le futur roi de France. Ce mariage est célébré





BORDEAUX. — Cathédrale St André. Portail N.

[illegible]
France et d'Angleterre (1168-1355).

[illegible]

[illegible]
Louis IX restitue à Henri III. Ce dernier reparaît à Bordeaux, où il laisse comme gouverneur le fils de Simon de Montfort, qui commet des exactions et se fait détester. [illegible]
ration, tout en restreignant les libertés locales. En 1295 Philippe-le-Bel s'empare de la [illegible]

En 1521, une armée de misérables grossie de gens sans aveu, connus sous le nom de [illegible]

[illegible]
d'Edouard III d'Angleterre pour le duché de Guyenne. Mais l'orgueilleux monarque anglais, en remplissant ce rôle de vassal, comptait bien revendiquer le titre de roi de France et faire valoir ses droits comme fils d'Isabelle de France, dès qu'il serait en état de les soutenir. A la tête de l'armée anglaise, le comte de Derby, Henri de Lancastre, [illegible]
de la couleur de son armure, gouvernait la Guyenne et habitait Bordeaux. En 1355 il pilla le Languedoc ; en 1356 son armée dévasta les provinces voisines et se trouva le 17 sep- [illegible]
que commandait le roi Jean en personne. La bataille du lendemain, sous les murs de [illegible]
lui rendait la liberté, mais donnait à l'Angleterre la France du nord, de l'ouest et du sud-ouest.

[illegible]



Église. Ensemble S. E

[illegible] partisans, mena une guerre de détail contre les Anglais, enlevant par de hardis coups de main les châteaux forts et les villes. C'est ainsi qu'il s'empara de plusieurs places fortes [illegible] quatre autres villes du littoral. En 1379, les Bordelais lassés de ces luttes sans cesse renaissantes concluent un pacte défensif pour marcher contre l'ennemi commun. Bor[illegible] de Jeanne d'Arc sous Charles VII, deux courants d'opinion divisent Bordeaux et les villes de la région. Quand en 1450 le roi de France tente de reprendre la Guyenne aux Anglais [illegible] se rend le 23 juin 1451 et Dunois pénètre dans la ville. Charles VII rétablit des impôts que les États refusent. Les Anglais reparaissent. Talbot débarque dans le Médoc et [illegible] Guyenne et met le siège devant Castillon, où l'artillerie française eut les honneurs de la journée (1453). C'en est fait de la cause anglaise. Bordeaux se rend à discrétion et le [illegible]

Louis XI rendit à Bordeaux une partie des privilèges que lui avait retirés Charles VII. Le parlement fut rétabli et l'Université restaurée. Au XVIe s. Bordeaux était un centre littéraire renommé. Charles VIII confirme par une charte les privilèges de la ville; il invite sa bourgeoisie à l'accompagner dans la campagne d'Italie. Après la victoire de [illegible] statue du roi.

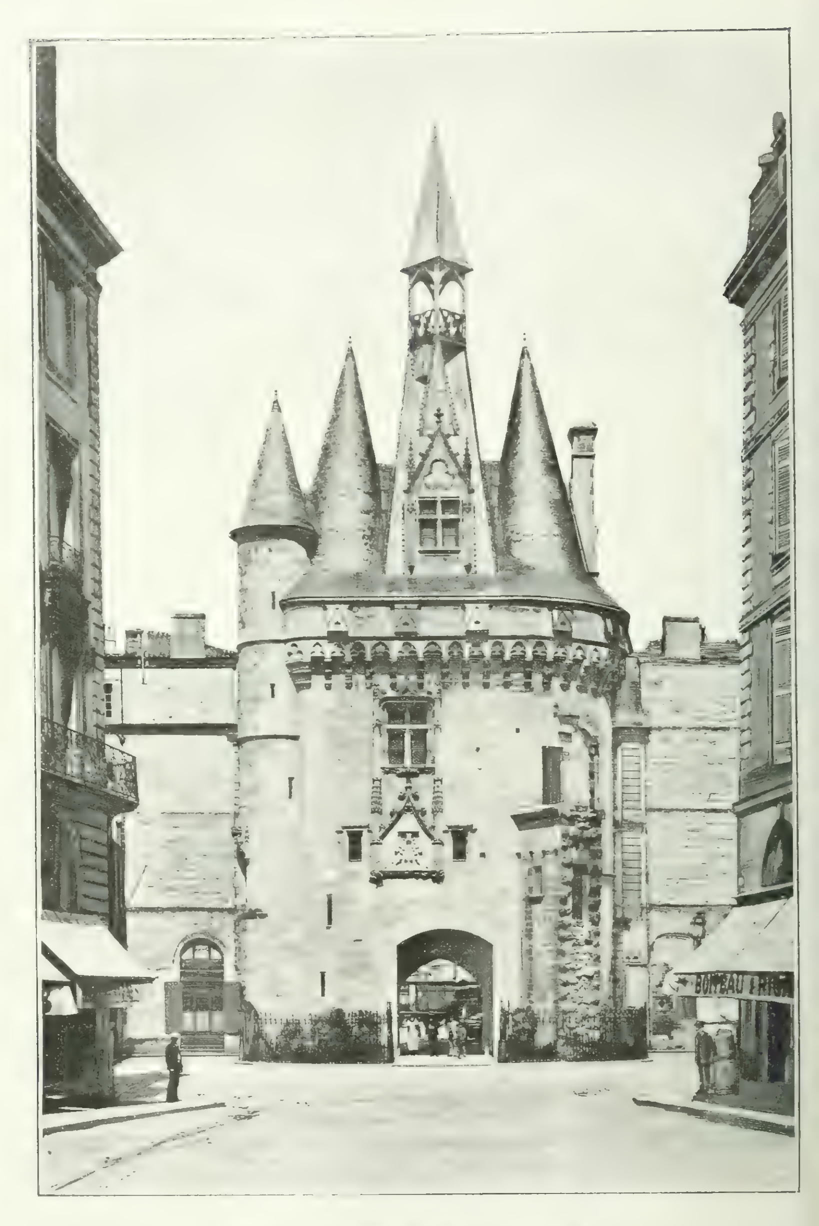
[illegible]

[illegible]

Les querelles religieuses s'enveniment vers 1560. Pour les calmer, Charles IX arrive à [illegible] massacre ensanglante la ville et a sa répercussion en province. Ce n'est qu'en 1576 que la paix est rétablie entre catholiques et protestants.

La peste éclate en 1585 et fait de nombreuses victimes. Un peu plus tard des bandes [illegible] renaît; on dessèche les marais des bords de la Gironde; le commerce est brillant.

Sous le règne de Louis XIII, plusieurs soulèvements se produisent que réprime durement le duc d'Épernon, gouverneur de Guyenne. Lorsque la Fronde éclate, les mécontents nombreux à Bordeaux prennent les armes, exaspérés par l'aggravation des impôts. La lutte se poursuit avec des alternatives diverses de succès et de revers. En 1653 la cour vient s'établir à Bourg-sur-Gironde pour suivre les opérations de l'armée royale contre Bordeaux. Les modérés du parti de la Fronde finissent par l'emporter et traitent des conditions de la paix. Louis XIV se montra modéré et chercha à faire disparaître les traces de la lutte ainsi que les causes qui l'avaient fait naître. Une nouvelle ère de prospérité recommence; les relations de Bordeaux avec l'Angleterre se multiplient et de nouvelles s'engagent avec les pays lointains. Mais Louis XIV est ambitieux; les guerres se [illegible]



BORDEAUX. — Porte du Palais ou Porte Cailhau.

[illegible] 1729. En 1743, l'intendant de Guyenne, de Tourny, [illegible] des deux fameux architectes Gabriel et Louis, il fait [illegible] représentant des idées modérées, ont rendu célèbre le parti Girondin. Après leur chute la Terreur fait des victimes à Bordeaux.



MÉRIGNAC. — [illegible]

Le premier Empire ramène la paix et une reprise des affaires; mais bientôt le Blocus Continental ainsi que les longues guerres de l'Empire ruinent le commerce de Bordeaux. Aussi en 1814, dans l'espoir d'un changement de régime, Bordeaux accueille sans protester l'avant-garde de l'armée anglaise. Au retour de l'île d'Elbe cependant la ville laisse pénétrer les troupes impériales dans ses murs, mais en 1815 accueille avec joie les alliés.

Les révolutions de 1830 et de 1848 [illegible] supposer les tendances de l'esprit public.

Pendant la fatale guerre de 1870-1871, Bordeaux devint, à partir du 9 décembre 1870, le siège de la Délégation du gouvernement provisoire. L'Assemblée nationale se réunit au Grand Théâtre le 12 février 1871; le 17, Thiers est nommé président de la République française et le 1er mars les préliminaires de la paix avec l'Allemagne sont votés par une majorité de [illegible] voix. Le 11 mars l'Assemblée quitte Bordeaux pour aller siéger ensuite à Versailles.

Géologie — Topographie

Le département de la Gironde appartient géologiquement au bassin de la Garonne ou du S.-O., dont la Garonne et le canal du Midi marquent la ligne de plus grande dépression. Il forme un plateau incliné du S.-E. au N.-O., vers la Garonne et l'Océan ; Bordeaux, situé sur la ligne médiane de cette espèce de cuvette, en occupe le centre. Son point culminant, 165 m., se trouve vers la limite du Lot-et-Garonne, à 7 kilom. E. de Grignols, à la colline de Samazeuil ; son point le plus bas est à l'Océan. En outre, le plateau est séparé de l'Océan par la zone inculte et presque déserte des Landes, formée d'alluvions anciennes et que termine une muraille de dunes presque rectilignes de 125 kilom. de longueur dans le département.

Il relève en son entier des terrains tertiaires supérieurs et inférieurs. C'est le cours de la Garonne qui établit la ligne de démarcation : sur la rive d. se trouvent les terrains tertiaires inférieurs (*éocène*) et sur la rive g. les terrains tertiaires supérieurs (*pliocène* et *miocène*). On trouve sur cette même rive, à 50 kilom. au S. de Bordeaux, une petite bande de *calcaire crétacé*. Enfin, un limon fertile a été déposé récemment dans les vallées de la Garonne, de la Dordogne et de leurs principaux affluents. La Garonne, qui descend des Pyrénées, roule des cailloux et des particules siliceuses, tandis que la Dordogne, qui prend naissance sur le Plateau central, entraîne surtout des débris volcaniques.

La rive d. de la Garonne est constamment accompagnée de collines abruptes, quelquefois même de petites falaises à pic, tandis que la rive g. est plate. Les coteaux moins élevés des deux rives de la Dordogne n'ont pas un aspect aussi tranché.

Les collines se trouvent dans le Blayais, le Fronsadais, l'Entre-deux-Mers, régions situées sur la rive d. de la Garonne et dans la partie N.-E. du Bazadais, sur la rive g.; le reste du département, jusqu'au pied des dunes, forme une région de plaines.

Le **Blayais** et le **Fronsadais** ont une altitude dépassant rarement 100 m.; la cote la plus élevée atteint 118 m. à Caudelère. Ils forment une région sans grand caractère, arrosée par de petits cours d'eau très frais, coulant dans des vallons peu accidentés, sauf celui de la Dronne.

L'**Entre-deux-Mers** est la longue presqu'île triangulaire, dont la pointe est au bec d'Ambès et dont les deux grands côtés sont formés par la Dordogne et la Garonne. Sa longueur est de 75 kilom., et sa largeur maxima atteint 50 kilom. Elle va en s'élevant vers le S. et le S.-E., où elle atteint 127 m. dans le canton de Créon et 158 m. dans celui de Pellegrue. C'est une plantureuse région recouverte de vignobles et de vergers. Les villages s'y pressent avec des châteaux et des villas. Le plateau monotone de Benauge en occupe le centre.

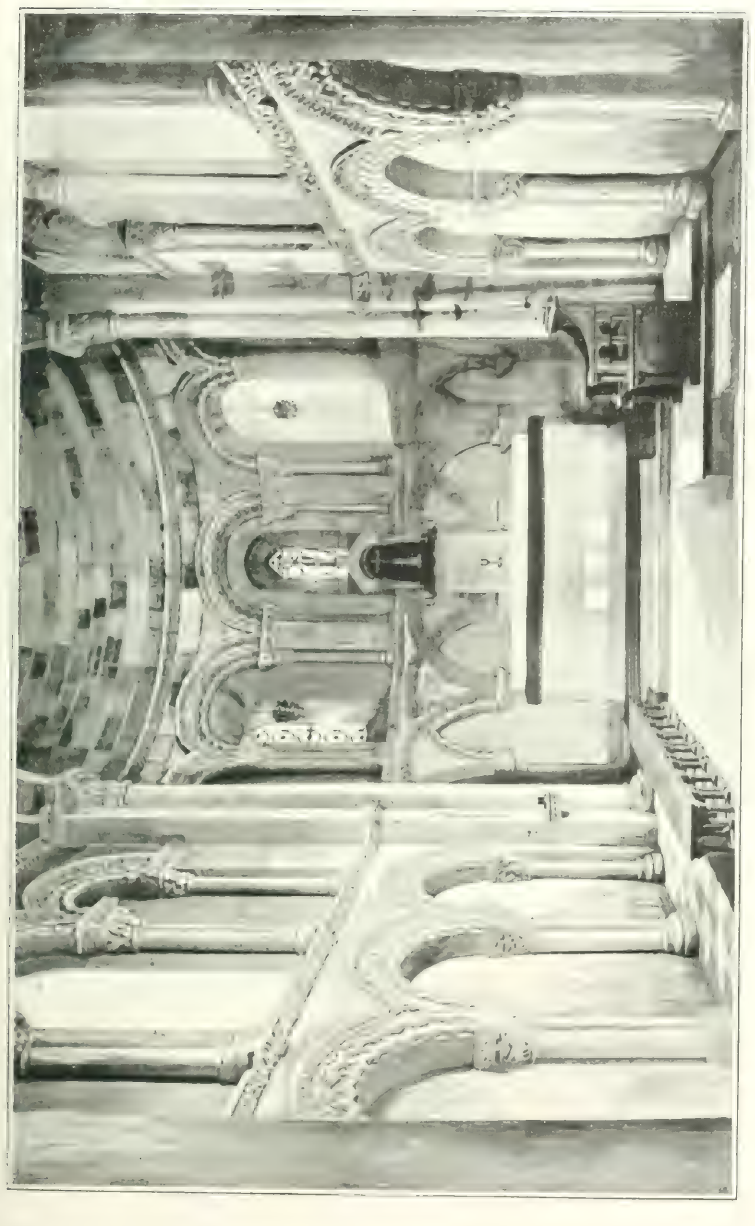
La région des **Landes** forme une vaste presqu'île triangulaire, dont le sommet se trouve à la pointe de Grave et qui va en s'élargissant de plus en plus vers le S. La longueur, dans la Gironde, atteint 160 kilom., et la largeur maxima 90 kilom. Le sommet du triangle comprend le **Médoc**, d'une altitude ne dépassant pas 40 m., et que l'on divise en Haut et en Bas-Médoc. Le Médoc, arrosé par des ruisseaux étroits ou *jalles*, est séparé de l'estuaire de la Gironde par des plaines alluviales, ou *palus* ; c'est une région absolument dépourvue de pittoresque, mais couverte de vignobles célèbres. Des polders le terminent au N.-O. Le sol en est formé de cailloux arrondis dont la couche augmente d'épaisseur en descendant vers le S.; la grosseur des cailloux progresse aussi dans la même direction. Au S. du Médoc, le sous-sol des Landes est formé par l'*alios*, couche imperméable très dure, formée de matières organiques végétales, reliées par un ciment ferrugineux et d'une épaisseur variable. Les eaux des rivières ou plutôt des ruisseaux de cette région ont, par suite, une belle couleur ambrée. Leur écoulement, rendu difficile par le bourrelet élevé des dunes du littoral, transformait jadis la région en marécages occupant les vallons appelés *lèdes* ou *lètes*. Aujourd'hui, les *crastes*, ou fossés creusés dans le sable, les mènent aux grands étangs du littoral, réunis par des canaux, qui en déversent le trop-plein dans le bassin d'Arcachon, en communication constante avec l'Océan. Le chenal de ces canaux est malheureusement ensablé avec trop de facilité. Quoi qu'il en soit, la fixation des dunes et les plantations de pins, qui prospèrent dans cette contrée assainie, font des Landes une région très riche, où les bergers, montés sur de hautes échasses, se font de plus en plus rares. A la limite du département, elles offrent une partie cultivée qui s'étend de l'étang de Cazau au





Négatif Neurdein fr.

ARCACHON. — Le Bassin et la Ville d'été. Vue prise de la terrasse du Casino de la Ville d'hiver.



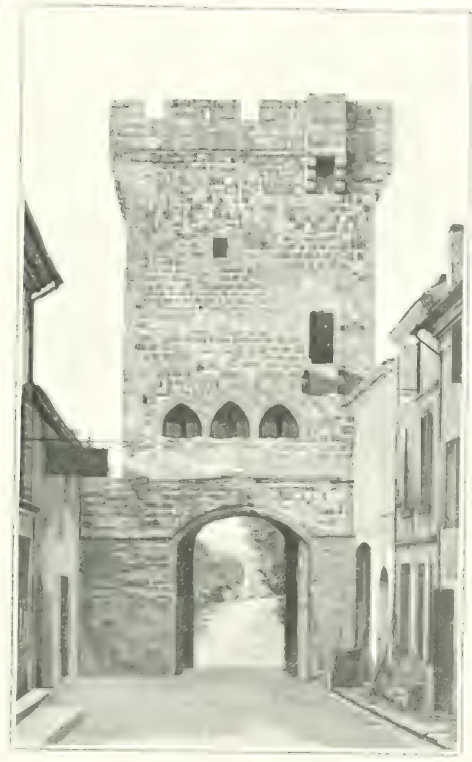


CADILLAC — Château d'Épernon. Ensemble N.O.

[illegible]

Hydrographie

Hydrographie maritime. [illegible] celles de **Soulac-les-Bains** et de [illegible] **Amélie-sur-Mer**, toutes deux de sable fin, mais [illegible] **Montalivet-les-Bains** [illegible]



CADILLAC. — [illegible]

[illegible] **Andernos-les-Bains** [illegible]

[illegible] Audenge, plus au S., de vastes réservoirs à poissons. Dans l'angle S.-E. se [illegible] Biganos et le Teich, entre lesquels débouche la Leyre; au delà du Teich, on rencontre [illegible] de Gujan-Mestras, puis celui de la Teste de Buch, dont les huîtrières sont [illegible] commence Arcachon, dont la ville d'été se développe en [illegible] la ville d'hiver abrite ses jolis chalets sous les pins des dunes. Avant [illegible], on trouve la belle plage du Moulleau, plus agréable et surtout plus propre que celle d'Arcachon.

Au delà de la Pointe d'Arcachon, la côte continue à descendre vers le S., presque en droite ligne, toujours escortée de dunes, dont la plus élevée atteint près de 90 m. Le littoral de la Gironde se termine à une route forestière, qui, de l'Océan, gagne la côte O. de l'*Étang de Cazaux et de Sanguinet*, dont la moitié N. à peine appartient au département.

RIONS — Porte de Ville.

Garonne maritime. Elle s'étend sur un parcours de 25 kilom., depuis le Pont de Bordeaux jusqu'au confluent avec la Dordogne. Le port de **Bordeaux**, à 98 kilom. de l'Océan, est établi sur l'anse concave de la rive g. de la Garonne. Il se termine à 1400 m. en amont de l'axe du pont du chemin de fer et commence, en aval, à l'extrémité du hameau de Carriet (Lormont). Sa longueur est d'environ 9 kilom. La partie amont est dénommée port de batelage; elle comprend 180087 m. carrés de terre-pleins, la gare maritime de Brienne, etc. La partie aval, qui constitue le port maritime, et avec laquelle communique le bassin à flot, a 6 kilom. 400 de longueur et 425 m. de largeur moyenne à l'étiage. Elle comprend la gare maritime de la Bastide, des cales et des appontements sur les deux rives, 585 655 m. carrés de terre-pleins, etc. Le bassin à flot, en forme de T, s'étend du S.-E. au N.-O. dans une direction à peu près perpendiculaire au fleuve, sur une longueur de 592 m.; il communique avec la Garonne par 2 écluses à sas accolées, précédées d'un avant-port, et possède 1776 m. de longueur de quais. Il comprend en outre : deux formes de radoub, est muni d'installations nombreuses pour les réparations des navires, l'embarquement, le débarquement et le dépôt des marchandises, est doté de 40 grues roulantes ou fixes, hydrauliques, à vapeur ou à bras, de pavillons-abris, de docks, d'entrepôts et de magasins généraux (laines et peaux de moutons). L'outillage privé est également important. Au



31 décembre [illegible] le port de Bordeaux armait 121 navires à vapeur, jaugeant ensemble 55 706 T. et possédant [illegible] chevaux vapeur. Enfin à 1 kilom. en amont du port de batelage se trouve le petit port de [illegible], constitué par une cale facilitant les opérations du commerce de la morue, dont la place de Bordeaux est le principal marché en Europe. Des sécheries sont installées aux environs de Bègles. Au delà du port de Bordeaux, la Garonne est accompagnée sur sa rive d. par les collines peu élevées (56 m.) de **Lormont**, qui possède des chantiers de construction ou de réparation de bateaux. Sur la rive g. se trouvent des usines, des magasins, des ateliers et des chantiers de constructions maritimes et mécaniques, la raffinerie et la distillerie de Bacalan, des fabriques de conserves, une huilerie, une faïencerie, une usine d'éther, etc. En aval sont des marais traversés par des *Jalles* et endigués le long de la Garonne. Les collines, dont les flancs sont recouverts de vignobles, s'éloignent un peu de la rive d. toute garnie de roseaux. Le sol s'abaisse et la petite pointe très basse, entre la Dordogne et la Garonne, qui constitue le *B[illegible]*, ne porte que des prairies.

Dordogne maritime. Le flux des marées d'équinoxe se fait sentir jusqu'à Pessac-de-Gensac, en amont de Castillon, où s'arrête celui des marées ordinaires; à Libourne, au confluent de l'Isle, sa hauteur atteint 4 m. 50 aux marées d'équinoxe. Le port de Libourne, jadis beaucoup plus animé et que fréquentent seulement aujourd'hui quelques caboteurs, présente l'été une certaine animation, grâce aux vapeurs qui y prennent des touristes pour Royan. Devant Libourne, la Dordogne a près de 500 m. de largeur. Elle passe au pied du tertre de **Fronsac** dominant la rive d. où elle forme un petit port, puis traverse une plaine basse et féconde où les cultures alternent avec la vigne. Au bas d'une courbe, elle rencontre le petit port d'**Arveyres.** Elle coule ensuite au N.-O. et vient passer sous les deux superbes ponts de **Cubzac**, dont le plus en aval, en poutres à treillis, porte la voie ferrée de Bordeaux à Paris par Chartres. Le port de Cubzac, sur la rive d., se trouve entre les deux ponts. Sur la même rive et plus en aval, on rencontre encore le *Port de Plagne* et le *Port Neuf*. La largeur de la rivière va toujours en augmentant et atteint près de 1500 m. en face de Bourg, dont on aperçoit quelques restes des anciens remparts. Bourg a deux ports sur la rive d.; celui du *Pain de Sucre*, le plus en aval, est situé en face du *Bec d'Ambès*.

Gironde. Elle commence au *Bec d'Ambès*, dont la pointe extrême est plus rapprochée de la Dordogne que de la Garonne et en amont duquel se trouve la pointe S. de l'*Ile du Cazeau*, formant avec l'*Ile du Nord* et l'*Ile Verte* une seule île presque continue de 10 kilom. de longueur. Des vignobles en occupent presque entièrement la surface. Sur la rive g. on trouve le *port de Soussans*, en arrière de l'*ilot de Fumadelle*, très allongé; sur la rive d. est le *port de Vitescal*. Au milieu de l'estuaire le *Banc de Plassac* précède l'ilot sur lequel repose le *Fort Pâté*; sur la rive g. est construit le *Fort Médoc*, tandis qu'on aperçoit sur la rive opposée la masse de la vieille *citadelle de Blaye*, au-dessous du *port* et près de la gare de **Blaye**. Des *Jalles* traversant le Médoc et les ruisseaux sans importance du Blayais gagnent seuls le fleuve. En aval de Blaye, l'*Ile du Petit-Fagnard*, très verdoyante, occupe le milieu de l'estuaire. Les collines de la rive d. s'exhaussent un peu au delà du Marais assaini qui accompagne la rive d. jusqu'aux *Portes de Vitrezay*, où se termine le littoral de la Gironde et où commence celui de la Charente-Inférieure. L'*Ile Boucheau* fait suite à l'Ile du Fagnard et précède l'*Ile de Patiras*, dont la pointe aval fait face à **Pauillac**, l'avant-port de Bordeaux, éloigné de 48 kilom. L'appontement est situé à 150 m. de la rive g. de la Gironde et se compose d'un tablier métallique, parallèle à la direction des courants, d'une longueur de 500 m. sur une largeur de 25 m. portant 5 voies ferrées. Il est relié à la berge par une passerelle courbe et aboutit à la ligne du Médoc; il possède un lazaret, 18 grues diverses et 14 cabestans. Près de là se trouvent les Hauts-Fourneaux de Trompeloup. En aval, on rencontre encore les petits *ports de St-Estèphe, de la Maréchale, de St-Christoly, de By, de Goulée, de St-Vivien*, ce dernier en arrière de marais salants, puis la *rade du Verdon*, abritée au N. par la *Pointe à l'Aigron*, le *Port de la Chambrette*, en arrière duquel se trouvent les batteries de la *Pointe de Grave*, où vient se terminer le petit tramway des Epis et où est amarré le bateau-ponton, embarcadère et débarcadère de Royan.

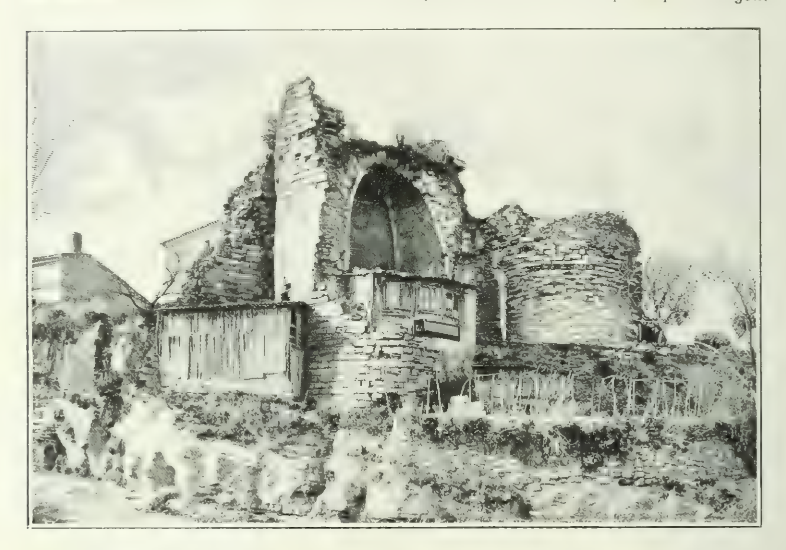
De l'Océan à la rade de Trompeloup, près Pauillac, les passes de la Gironde offrent partout, sur ce parcours de près de 50 kilom., une profondeur minima de 4 m. 25 au-dessus des basses mers, ce qui donne un tirant de 8 m. 25 par les plus faibles marées de morte-eau. La route à



[illegible] par 18 phares fixes, 2 feux flottants, 58 bouées lumineuses et 24 feux de rive.

Hydrographie fluviale. Par la *Garonne* et la *Dordogne*, la *Gironde* recueille la presque totalité des eaux du département. Ce qu'elle n'absorbe pas gagne l'Océan par la *Leyre*, qui tombe dans le bassin d'Arcachon, grossi par d'autres petits ruisseaux et par les déversoirs des étangs qui [illegible] la côte O. du département.

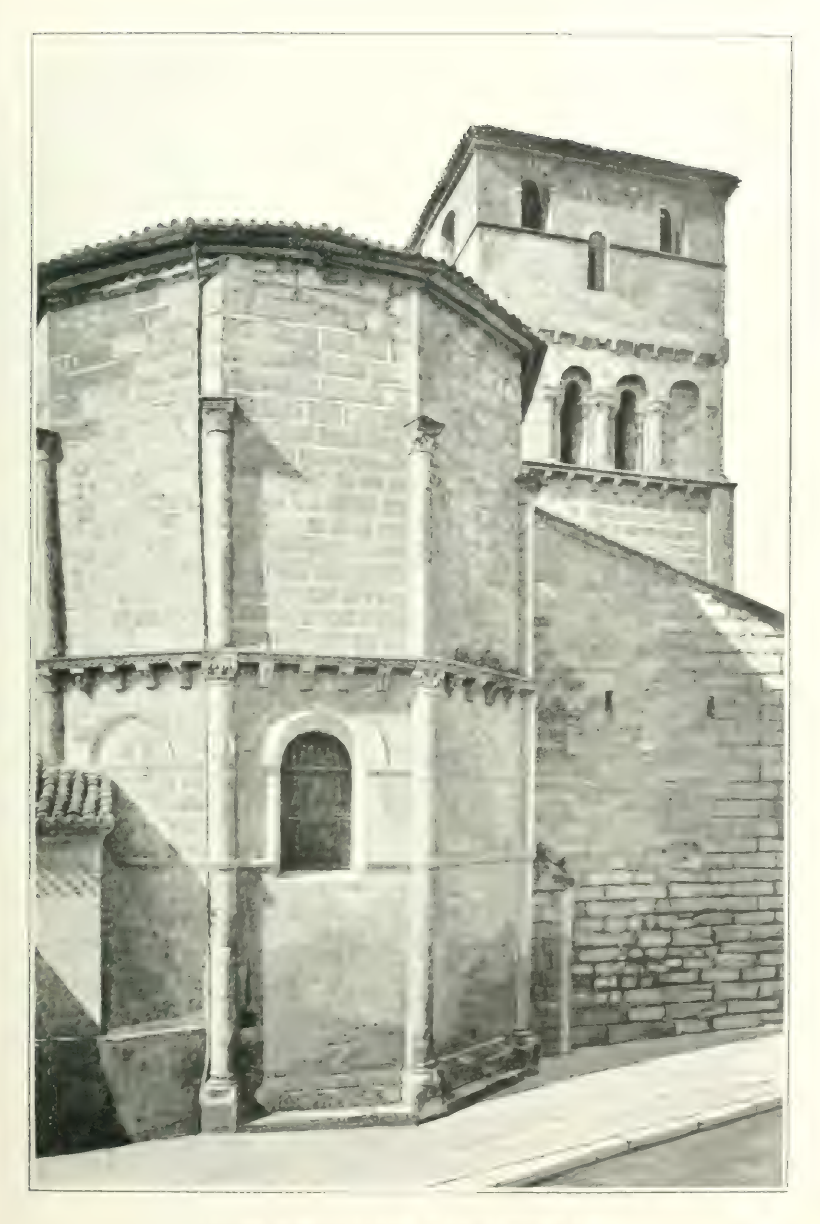
La *Garonne*, qui a sa source dans le Val d'Aran en Espagne, a déjà traversé les trois départements de la Haute-Garonne, de Tarn-et-Garonne et de Lot-et-Garonne, quand elle touche par [illegible] m. 50 à celui de la Gironde. Depuis Toulouse, elle coule franchement vers le N.-O. à la rencontre de la *Dordogne*, direction générale qu'elle conserve dans le département. Elle baigne le pied de la colline qui porte la Réole, est rejointe à Castets-en-Dorthe par le *Canal latéral à la Garonne* qui y a son terminus; borde l'antique et pittoresque ville de **St-Macaire**, qui étage ses maisons sur la rive d. et a conservé une grande partie de ses vieux remparts, puis **Langon**,



CUBZAC-LES-PONTS. — Ruines du Château de Montauban ou des Quatre Fils Aymon.

ville également antique, avec un port sur la rive g. De là, rétrécissant un peu son lit, elle frôle **Cadillac**, sur la rive d., célèbre par son château d'Épernon, **Podensac**, **Rions** (rive d.) où l'on voit encore une grande partie de l'enceinte du XIVe s. Elle forme ensuite quelques îles, serpente dans un large val qu'accompagne sur la rive d. une ligne continue de collines hautes de près de 200 m. tandis que la rive g. se tient constamment basse; après avoir entouré l'île de la Lande, elle descend au N. vers Bordeaux, où elle décrit un croissant, séparant le faubourg de la Bastide de la ville proprement dite, après avoir coulé sous les deux derniers ponts qui la franchissent. Au Bec d'Ambès, elle a parcouru 575 kilom., dont 72 kilom. 200 dans le département. Elle y est moins large que la Dordogne toutefois.

Ses affluents sont, dans le département : (rive d.) le *ruisseau du Loup*, qui dans ses derniers kilom. sert de limite commune aux deux départements de la Gironde et de Lot-et-Garonne; (rive g.) le *Lisos*, qui joue le même rôle; (rive g.) la *Bassanne*; (rive d.) le *Dropt*, qui naît dans la Dordogne et pénètre en Gironde au bas de la colline qui porte le Château de Duras; de là, il passe au pied de Monségur, s'accroît (rive g.) de l'*Andouille*, (rive d.) du *Ségur*, puis de la



SAINT-ANDRÉ-DE-CUBZAC — Église. Ensemble N. E.



SAINT DENIS DE PILES. — Église, ensemble sur les bords de l'Isle.

[illegible]
arrose Labrède; (rive g.) l'*Eau Blanche*, qui s'augmente des eaux que lui porte la fontaine de
[illegible]

[illegible]
ment le departement qu'elle sépare pendant 57 kilom. de celui auquel elle a prêté son nom, n'arrosant qu'une seule ville importante sur sa rive g., Sainte-Foy-la-Grande. Sa largeur,
[illegible]
dernière ville qu'elle pénètre par ses deux rives dans le département; en amont de Branne qu'elle arrose, elle décrit quelques méandres, puis en développe de plus accentués avant de gagner Libourne, et, après l'avoir dépassé, atteint Fronsac et laisse St-André-de-Cubzac à 1600 m. de sa rive d. C'est après avoir dépassé Bourg, qu'elle rencontre la Garonne au Bec d'Ambès
[illegible]
lesquels elle ne lui confie que sa rive g.

[illegible]
ruisseau de la *Gravouse*, la *Soulège*, la *Durège*, (rive d.), la *Lidoire*, qui sépare le dép. de la Dordogne de celui de la Gironde, dans lequel lui parvient (rive d.), le *Lechou*, qui sert de limite commune aux deux mêmes départements; (rive d.), à Castillon, le *Trabat*; (rive g.), le *Romendol*, qui coule au pied de Pujols, puis la *Gamage* et l'*Engranne*; (rive d.), la *Laugranne*, accrue
[illegible]

L'*Isle*, gros affluent de la Dordogne, qui descend de la Haute-Vienne, pénètre en Gironde,
[illegible]

Elle absorbe : hors du département, (rive g.), le *Courbarieu*, dont le cours inférieur et moyen sépare les deux départements de la Gironde et de la Dordogne; dans le département (rive d.), le *ruisseau de Courbarieu*, différent de la rivière précédente; (rive d.), la *Dronne*, dont nous reparlerons, le *Lary*, issu de la Charente-Inférieure, qui boit à son entrée dans le département
[illegible]



BOULIAC. — Église. Ensemble S.-E.

BAUZAN [illegible]

qui descend de la Charente-Inférieure et s'accroît (rive g.) du *Meudon* et de la *Gravange*; (rive g.) [illegible]

La *Dronne*, charmant cours d'eau qui embellit tous les sites où il passe, a sa source dans la Haute-Vienne; sur un cours de 178 kilom. elle n'en possède que 17 dans la Gironde, qu'elle atteint à son confluent (rive g.) avec le *ruisseau de la Chalaure* accru (rive g.), du *ruisseau de la [illegible] Noire*, elle ne lui confie d'abord que sa rive g. pendant deux kilom., puis y pénètre en entier, au confluent du *Goulaure*, qui, comme les deux ruisseaux précédents, sert de limites; elle coule sinueuse, profonde et paisible, dans la direction du S.-O., frôle Coutras où elle actionne un moulin et à 2 kil. 500 en aval de cette ville, tombe dans l'Isle, qui vient de passer devant le château et les moulins de Laubardemont.

Bassin de la Leyre. La *Leyre*, qui a sa source dans le département des Landes, et coule sur un lit de sable, est formée de la réunion de la *Grande Leyre* et de la *Petite Leyre*. Elle pénètre par 18 m. dans la Gironde, roule ses eaux légèrement colorées à l'ombre de grands bois de pins, laisse Belin à moins d'un kilom. de sa rive d., recueille un très grand nombre de petits ruisseaux, parvient à Salles, surnommé le Paradis des Landes, se gonfle (rive d.) du *ruisseau de Lacanau* et pénètre par plusieurs bouches dans le bassin d'Arcachon, au S. d'Audenge et à 9 k. à l'O. de la Teste-de-Buch, après un parcours de 40 kilom. environ en Gironde.

Étangs. Le département ne possède d'étangs qu'au bas des lèdes du littoral O. Ces étangs, au nombre de trois, sont importants par leur étendue. Le plus septentrional est l'étang d'*Hourtin et de Carcans*, ainsi désigné du nom des deux principaux centres élevés non loin de la rive orientale, Hourtin au N.-E. et Carcans au S.-E. C'est une nappe de 15 kilom. de longueur sur 3 à 4 kilom. de largeur, séparée de l'Océan par 3 à 4 kilom. de dunes boisées. Sa surface est de 6150 hectares. Il est séparé de l'*étang de Lacanau*, très poissonneux et plus méridional, par le Marais de Talaris, traversé par un canal. Cet étang, d'une surface de 1920 hectares a 8 kilom. de longueur sur 2 à 3 kilom. 5 de largeur. La forêt domaniale du Porge, qui recouvre des dunes élevées de 30 à 55 m., le sépare de l'Océan. Au-dessous de ces grands étangs, s'en trouvent de beaucoup plus petits dont voici les noms, en descendant vers le Bassin d'Arcachon: étangs de *Batejin*, de *Batourlet*, de *Lède Basse* et *du Joncru*, de *Langouarde*. Au-dessous du bassin d'Arcachon se trouve le grand *étang de Cazaux et de Sanguinet*, du nom des deux bourgades de Cazaux au N. et de Sanguinet à l'E., poissonneux et profond (30 m.), d'une étendue de 5750 hectares et dont la partie septentrionale se trouve dans le département de la Gironde, l'autre partie relevant de celui des Landes. Citons encore le petit étang formé par le ruisseau de Gaillon à l'O. de Villandraut, celui formé par la Hure, un peu plus à l'O.

Marais. Indépendamment des marais du littoral (versant d'Arcachon), le département compte 50 000 hectares de terres marécageuses dont le dessèchement et l'amélioration sont poursuivis pour 30 000 hectares, par des propriétaires groupés en associations syndicales. Les principaux marais sont ceux de Bordeaux et de Bruges, servant actuellement de lieux de dépôt des boues et vases draguées dans l'estuaire de la Gironde, de Parempuyre, de Lesparre, du Polder de Hollande et du Bas-Médoc.

Sources minérales. Citons dans l'arrondissement de Bordeaux, la source ferrugineuse de *Boirac*, dite fontaine Surgein, les sources ferrugineuses de *Cestas*, la source incrustante de Lignan; dans l'arrondissement de Bazas, la source incrustante, dite source d'Enfer, à Bazas, la source ferrugineuse de *Cours-les-Bains*, la seule du département utilisée dans un établissement; dans l'arrondissement de la Réole, le *ruisseau* incrustant *de la Host* à Montagoudin, la source thermale de *St-Félix-de-Foncaude*; dans l'arrondissement de Libourne, les sources incrustantes de *Langoiran*, de St-Christophe-des-Bardes, de St-Émilion, etc.

Ajoutons que l'on trouve dans le département un certain nombre de puits artésiens : à Bordeaux (le bassin à flot est en partie alimenté par 3 de ces puits), dans l'arrondissement de Bordeaux (Bruges, Soussans), dans l'Ile Verte, au milieu de la Gironde; dans le Médoc, à à Arcachon et dans les Landes, etc.

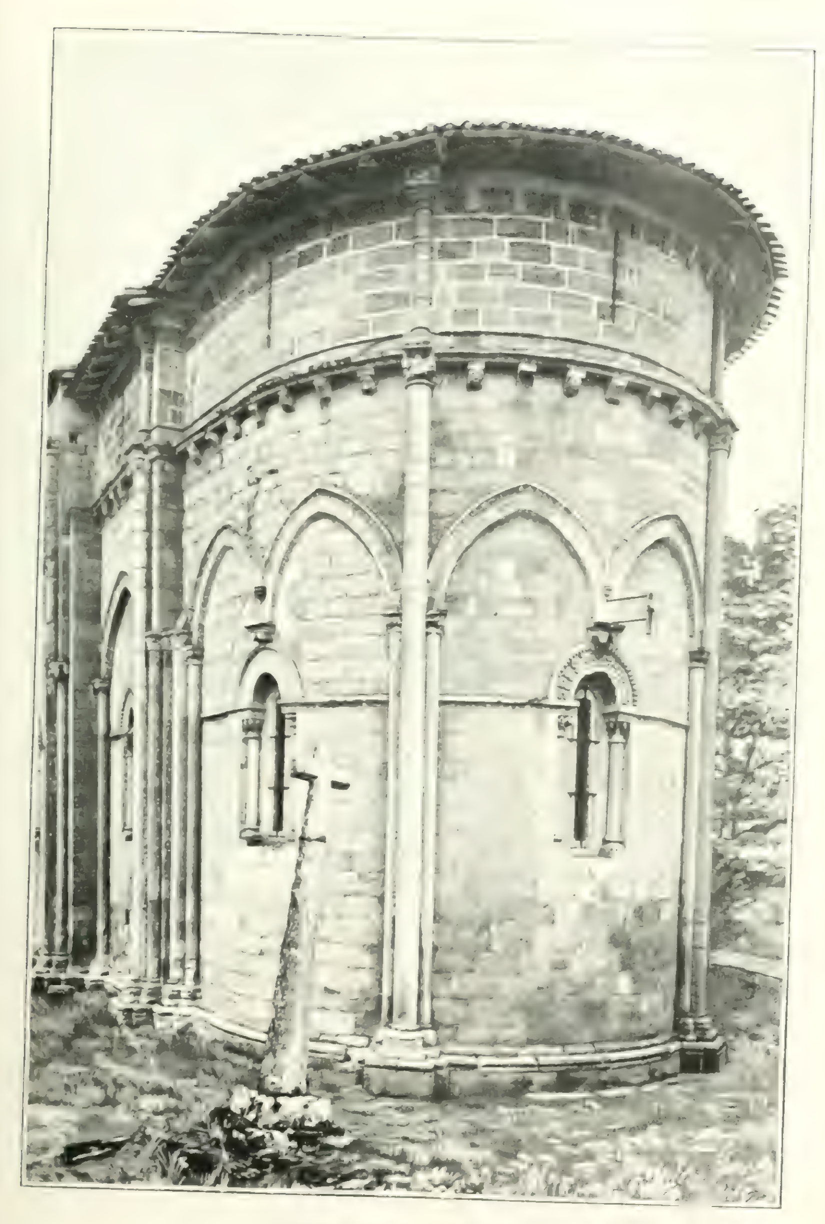
CANAUX. **Canal latéral à la Garonne**. Il sert de trait d'union entre le Bas-Languedoc et Bordeaux. Il a été creusé sur la rive g. de la Garonne et est à un seul versant. Il commence à Toulouse et se termine à Castets-en-Dorthe (Gironde). La longueur de la branche principale est de 193 kil. 540, dont 16 kil. 498 dans la Gironde. Il compte 38 ports et garages échelonnés sur



SAINT-EMILION



SAINT-VINCENT-DE-PERTIGNAS. — Église. Ensemble S.-O



ELIOLS — Église. Abside [illegible]

SAINT-ÉMILION. — Cloître de la Collégiale. Ensemble.

[illegible] canal, dont 1 en Gironde, absorbent une force nominale de 142 chevaux 68. L'alimentation du [illegible]

Canaux des étangs du littoral. Ces canaux, en fort mauvais état, ne sont cités que pour [illegible]

Climat

[illegible] tempéré, le climat *girondin*. Les vents d'O. et de N.-O., les plus fréquents, sont arrêtés en partie par les dunes du littoral. Aussi, est-ce derrière ces dunes que l'on relève les températures [illegible] la plage. Bordeaux, au contraire, qu'atteignent ces vents et qui est la ville la plus arrosée par [illegible] pluies ou la plus entourée de brouillards du département, n'a qu'une moyenne hivernale de [illegible] 6 1 à 6 6. En février 1901, pendant 20 jours consécutifs, les minima de la nuit sont tous tombés [illegible] février aussi froid. La chute annuelle des pluies atteint 0 m. 60 à 0 m. 70 pour l'ensemble du département : elle s'élève jusqu'à 0 m. 80 pour les régions plus mouillées : Bordeaux, l'Entre-deux-Mers, le Libournais et les dunes au S. d'Arcachon.

Divisions administratives

[illegible]

Population (1901) : 821,131 habitants.

		[illegible]	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	1	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	1	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	1	[illegible]	[illegible]
[illegible]	*Lesparre*	1	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	1	[illegible]	[illegible]
	[illegible]	1	[illegible]	[illegible]
	Total	[illegible]	[illegible]	[illegible]

[illegible]

[illegible] Buch.

[illegible]

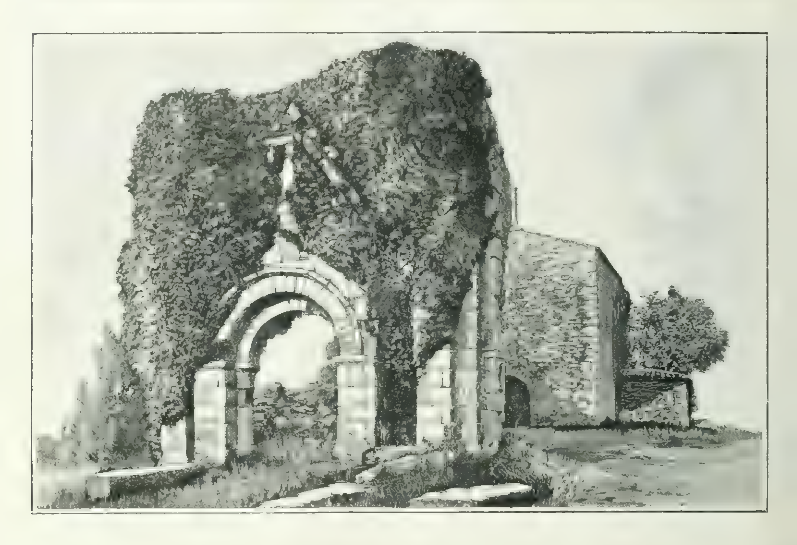
Blaye. . . . Blaye, Bourg, Saint-Ciers-la-Lande, Saint-Savin.

Lesparre. . . Lesparre, Pauillac, Saint-Laurent et Benon, Saint-Vivien.

[illegible]

CULTES. Culte catholique. **Archevêché** : **Bordeaux**, qui a pour suffragants : Agen, Angoulême, Poitiers, Périgueux, La Rochelle, Luçon, Fort-de-France (Martinique), Basse-Terre (Guadeloupe), Saint-Denis (Réunion), et les préfectures apostoliques des possessions françaises. Le diocèse ne comprend que le département de la Gironde et compte : 80 cures, 450 succursales et 155 vicariats rétribués. Il possède un séminaire diocésain à Bordeaux.

Les communautés religieuses d'hommes, nombreuses, s'occupent d'enseignement, de prédication, d'érudition, etc. Les communautés religieuses de femmes, beaucoup plus nombreuses, s'occupent surtout d'enseignement à tous les degrés, d'œuvres charitables, ou sont vouées à la contemplation; plusieurs ont leur maison-mère dans le département. Les principaux pèlerinages sont ceux de N.-D. d'Arcachon; N.-D. de Becquet, à Bordeaux; N.-D. de Montuzet, près de Blaye; N.-D. de Tout-Espoir à 4 kil. S.-O. de Créon; N.-D. de Lorette, près de Lamothe-Landerron;



PETIT-PALAIS ET CORNEMPS. — Ruines de l'Abbaye de Cornemps.

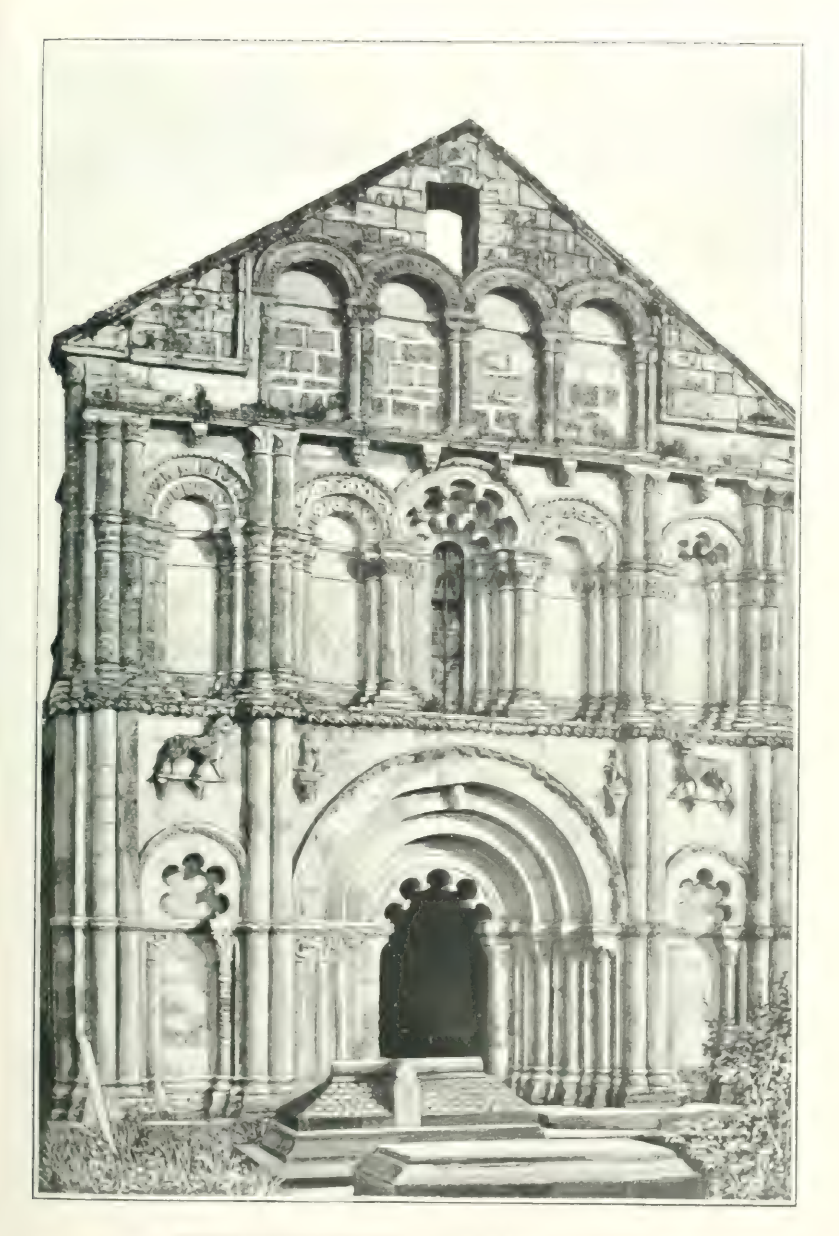
N.-D. de Condat, à Libourne; N.-D. de Talence; N.-D. de Verdelais; N.-D. de Bon-Secours, au Verdon; N.-D. de Soulac, ou de la Fin-des-Terres; N.-D. d'Ambes.

Culte protestant. L'église réformée y compte trois consistoires : Bordeaux, Gensac et Sainte-Foy-la-Grande, faisant partie de la 7e circonscription synodale. Chacun des consistoires compte en outre plusieurs annexes ou sections, avec 15 temples et oratoires dont 2 à l'Union des églises évangéliques libres. Les protestants sont au nombre de 15000 environ.

Culte israélite. Les 5000 adhérents à ce culte ressortissent à la circonscription consistoriale de Bordeaux, qui comprend en outre la communauté de Libourne et celle de Nantes.

ARMÉE. Ce département ressortit à la 15e région militaire, qui embrasse les 5 départements de la Charente-Inférieure, de la Gironde, des Landes, des Basses-Pyrénées et des Hautes-Pyrénées et comprend 8 subdivisions de région dont 2, Libourne et Bordeaux, se trouvent dans le département.

Les troupes qui en dépendent font partie du 18e corps d'armée dont le chef-lieu est **Bordeaux**. La garnison de **Bordeaux** se compose de 1 régiment d'infanterie et de la P. P. d'un autre régiment d'infanterie, de 1 régiment de cavalerie (hussards), de 1 escadron du Train des équipages, d'une section de secrétaires d'état-major et du recrutement, d'une section de commis et



PETIT-PALAIS ET CORNEMPS — [illegible]

[illegible] ouvriers militaires d'administration et d'une section d'infirmiers militaires; celle de **Blaye**, d'un bataillon d'infanterie; celle de **Libourne** de la P. C., de 1 régiment d'infanterie et de 1 régiment de cavalerie (dragons). De plus, le département compte 1 bataillon de douaniers et 1 compagnie de chasseurs forestiers. Il ressortit à la 18e légion de gendarmerie.

Ouvrages militaires. Ils comprennent les batteries de la Pointe de Grave sur la rive g. de l'estuaire de la Gironde, la vieille citadelle de Blaye, le Fort Pâté, au milieu du fleuve et le Fort Médoc, sur la rive g., en face du précédent.

Marine. Le littoral de la Gironde fait partie du 4e arrondissement maritime (Sous-arrond. de Bordeaux), qui s'étend de la baie de Bourgneuf à la frontière d'Espagne et a pour chef-lieu Rochefort.

JUSTICE. Le département ressortit à la **Cour d'appel de Bordeaux.** Il y a : 1 **tribunal de 1re instance** à Bordeaux (où se tient la **Cour d'assises**), à Bazas, Blaye, Lesparre, Libourne et la Réole; 1 **tribunal de commerce** à Bordeaux, Blaye, Lesparre, Libourne, la Réole; des **conseils de Prud'hommes** à Bordeaux et 1 **Justice de paix** dans chacun des 49 cantons.

INSTRUCTION PUBLIQUE. La Gironde ressortit à l'**Académie de Bordeaux** qui comprend les départements de la Gironde, de la Dordogne, des Landes, de Lot-et-Garonne et des Basses-Pyrénées.

L'enseignement supérieur compte à l'**Université de Bordeaux** les quatre **facultés** de **droit**, de **médecine** et de **pharmacie**, des **sciences** et des **lettres**. L'Université a créé un grand nombre de cours complémentaires et de conférences pour chacune des facultés; d'autres ont été fondés par la Société des amis de l'Université, par la Chambre de Commerce et par la Ville de Bordeaux. En outre, Bordeaux compte 1 **École de notariat**, 1 **École municipale des Beaux-Arts et des Arts décoratifs**. L'Université possède une Bibliothèque comprenant deux sections, une pour le droit, les sciences et les lettres, l'autre pour la médecine. Au Musée botanique est adjointe une Bibliothèque spéciale comprenant 5000 volumes et près de 5000 brochures. Un cours municipal de **biologie animale** est professé au Muséum d'histoire naturelle. L'**Observatoire** de Bordeaux est installé à Floirac. Enfin le chef-lieu de la Gironde possède encore une **École principale du service de santé de la Marine** et une **École supérieure du commerce** avec un Musée technique.

L'enseignement secondaire comprend pour les garçons : 1 **lycée** à Bordeaux (avec petit lycée annexe à Talence), 1 **collège communal** à Blaye, la Réole, Libourne; pour les filles, 1 **lycée** à Bordeaux. Il existe des **établissements libres** à Arcachon, Bazas, Bordeaux (17), Caudéran, Eynesse, Langon, Mérignac, Saint-André-de-Cubzac, Sainte-Foy, Toulenne; 1 **petit séminaire** à Bordeaux et à Sainte-Foy.

L'enseignement primaire recrute ses professeurs à l'**école normale d'instituteurs** (avec école annexe) de la Sauve et à l'**école normale d'institutrices** (avec école annexe) de Caudéran. Il existe des **écoles primaires supérieures** de garçons à Bordeaux et à Cadillac et de filles à Bordeaux. On trouve des **cours complémentaires** de garçons à Arcachon et de filles à Libourne; des **pensionnats primaires** de garçons à Gensac et de filles à Bordeaux (7).

Dans un autre ordre d'idées, citons l'**Institution nationale des sourds-muets** de Bordeaux et l'**école régionale des pêches et de la navigation d'Arcachon**.

Le département ressortit en outre à l'arrondissement minéralogique de Bordeaux, sous-arrondissement de Bordeaux N. (division du S.-O.); à la 7e région agricole (S.-O.); à la 29e conservation forestière (Bordeaux) et à la 10e inspection des ponts et chaussées.

Agriculture

Au point de vue agricole, le vaste département de la Gironde présente des régions très diverses, quant à la composition du sol et à l'ensemble des cultures qu'on y pratique.

Voici, pour 1899, le tableau de la statistique agricole : étendue des cultures, production, etc.

Cultures	Surface	Production	Cultures	Surface	Production
Froment .	70.520 hectares	967.100 hectol.	Sarrasin .	180 hectares	960 hectol.
Méteil .	520	8.470	Avoine	7.560 »	111.570 »
Seigle	20.290	184.920	Maïs . .	9.120 »	82.920 »
Orge	10 »	170 »	Millet	5.110 »	17.840 »



SAINT-ÉMILION — [illegible]

La pomme de terre, cultivée sur 17.550 hectares, a fourni 712.520 quintaux.

		Hectares	Quintaux		Hectares	Quintaux
Prairies artificielles	Trèfle	2.550	116.550	Betteraves fourragères	4 950	595 090
	Luzerne	2.810	128 200	Prés naturels	78 100	2 051 [illegible]20
	Sainfoin	560	11 870	Herbages	15 560	218.160

Les cultures industrielles, à l'exception de celle du tabac, sont à peu près nulles. En effet, le chanvre a occupé 60 hectares et a donné 174 quintaux de filasse et 525 de graine ; le lin n'en a occupé que 2 hectares seulement. Quant au tabac, son rendement a été de 22 700 quintaux pour 1470 hectares cultivés.

La vigne occupait 150 259 hectares qui ont produit 2 859 010 hectolitres de vin. La même année, on a planté 4880 hectares. Le reste de la production fruitière a consisté en 4720 quintaux de châtaignes, 1580 de noix, 900 de pommes à cidre et 26 700 de prunes.

La variété infinie et la qualité de ses vins ont placé la Gironde au premier rang des départe-



LA LANDE-DE-CUBZAC. — Église. Tympan du portail O.

ments viticoles de la France. Nulle part on n'apporte plus de soin à la culture de la vigne, au choix des cépages variés autant que le sol, à la vinification et à la conservation des vins.

On classe généralement ces derniers en six catégories : les vins de *Médoc*, des *côtes*, des *graves*, des *palus*, de l'*Entre-deux-Mers* et du pays de *Sauternes*. Le Médoc se divise en haut et bas Médoc. Les vins qu'il produit sont les plus réputés. On les divise en cinq crus. Les premiers crus comprennent le *Chateau-Laffitte*, le *Château-Margaux*, le *Château-Latour* et le *Château Haut-Brion* (ce dernier, quoique récolté dans la région des Graves, est classé à la suite des trois premiers Médoc). L'énumération des autres crus nous entraînerait trop loin. A la suite des cinq crus classés, il s'en trouve d'autres excellents, dénommés *bourgeois supérieurs* et *bourgeois du Médoc*.

Les vins de Graves se récoltent sur la rive g. de la Garonne, de Bruges, à Podensac, sur une longueur de 40 kilom. et une largeur moyenne de 12 kilom., dans une dizaine de communes. On les divise en deux catégories, les *Graves* et les *petites Graves*. Les vins de palus proviennent des vignobles occupant les terres d'alluvions des vallées de la Dordogne, de la Garonne et de la Gironde, ainsi que les îles ; les vins de cette dernière provenance sont les plus cotés.



SAINT-MACAIRE. — [illegible]



DOULEZON — Église. Ensemble S. E.

[illegible]

[illegible]

En 1901, les forêts domaniales comprenaient 24997 hectares 48 ares et les forêts communales 1575 hectares 96 ares. Les plus belles forêts sont celles d'Arcachon et de la Teste.

[illegible] année, on comptait encore 1850 mulets et 8150 ânes. L'espèce bovine était représentée par [illegible] 390680 hectolitres de lait. La race la plus remarquable est la race *bazadaise* pour laquelle il [illegible] d'espèce caprine. De plus, 25 440 ruches d'abeilles ont fourni 63550 kil. de miel et 14820 de cire.

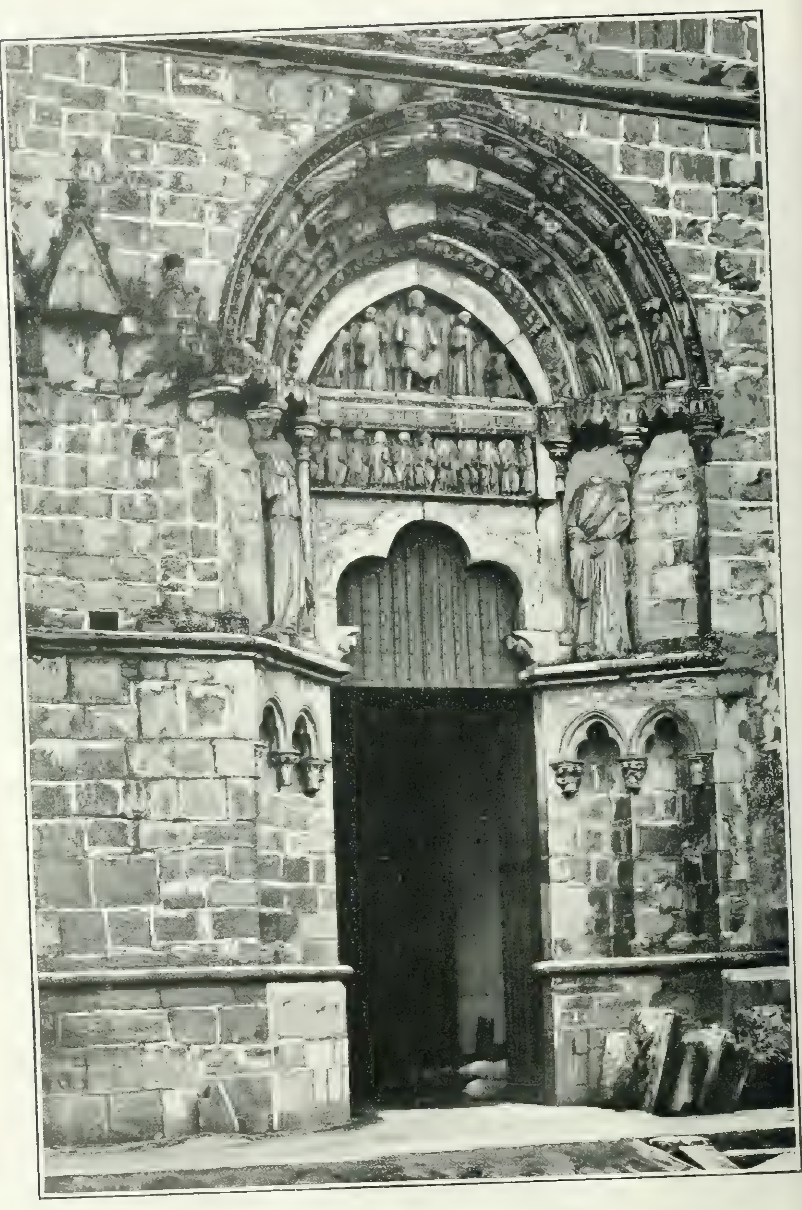
L'atelier de pisciculture de Lauriole pourvoit au repeuplement des cours d'eau du département en traitant des œufs embryonnés de truites et de salmonides, immergés dans le Ciron, le Ballon, la Hure, la Bassanne et le Beuve.

[illegible] qui possède des champs de démonstration. Cette même ville possède une station agronomique et œnologique avec laboratoire de chimie. La Réole possède une école pratique d'agriculture et de viticulture. Ajoutons qu'une chaire d'enseignement de l'industrie des produits résineux créée à la Faculté des sciences est appelée à rendre de grands services à la région landaise.

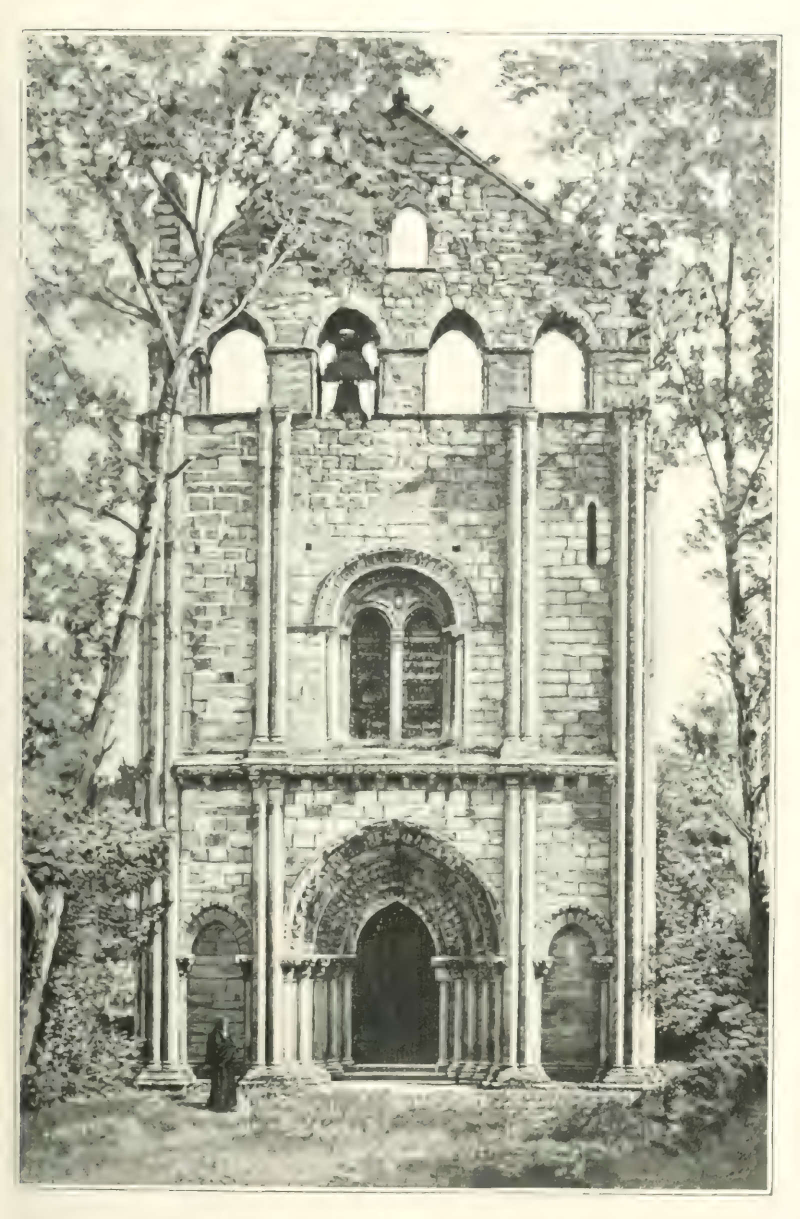
Industrie

INDUSTRIES EXTRACTIVES [illegible] ont occupé 1626 ouvriers, soit temporairement, soit d'une façon continue et produit 225005 mètres cubes de matériaux d'une valeur de 1540266 francs, consistant surtout en pierre de construction, en argile et en pierre à chaux. Bordeaux possédait une grande **Faïencerie**, fermée en [illegible] plusieurs établissements de **tuileries** et de **briqueteries**.

INDUSTRIES AGRICOLES [illegible] **moulins** [illegible] de Laubardemont, près Coutras. Bordeaux est le centre des industries alimentaires du département. Cette ville possède en effet des **distilleries** importantes, des **brasseries** (5), de grandes **huileries** (2), une **chocolaterie**, des **raffineries de sucre**, des fabriques de **conserves alimentaires** (15), de biscuits, d'articles divers d'épicerie, des fabriques de glace artificielle (4). Au premier rang des industries du **bois** figure la **tonnellerie** dont Bordeaux et ses environs immédiats forment le centre principal. En outre, Bordeaux possède des ateliers d'**ébénisterie**, de scierie (35) et de préparation des bois, charpentes, grosse menuiserie et des ateliers de **carrosserie** et de **charronnerie**. L'industrie du **liège**, des **paillons** est également importante. Bègles possède une manufacture d'**allumettes**. La manufacture de *tabac* de Bordeaux, qui occupe environ 1500 personnes, a produit en 1900 : 1550045 kil. de tabacs marchands, 527242 kil. de tabacs non marchands, le tout d'une valeur de 1677441 fr. L'**ostréiculture** est très-



SAINT-MACAIRE. Église Portail O.



BLASIMONT. — ÉGLISE SAINT-NICOLAS. FAÇADE

importante dans le bassin d'Arcachon qui renferme près de 6000 parcs. Cette industrie occupe un grand nombre d'hommes et de femmes et donne lieu à un trafic d'exportation, oscillant annuellement entre 5 et 6 millions de francs. C'est l'État qui concède les parcs, dont la valeur varie suivant l'emplacement.

INDUSTRIES METALLURGIQUES. Elles sont de peu d'importance et comprennent au premier rang : les **Hauts-Fourneaux** de Pauillac, dont le premier a été mis en feu le 18 mai 1901. Celui de Beaulac est resté inactif la même année, mais l'usine a continué à produire de la 2e fusion. On compte en outre dans le département 16 **fonderies** de 2e fusion disposant de 20 cubilots, occupant environ 250 ouvriers, et ne produisant que de la fonte moulée. Bordeaux renferme en outre des ateliers de construction de **chaudières** et de **machines**, des ateliers de **ferronnerie** et de **serrurerie**. Sur les deux rives de la Garonne, à Lormont comme à Bordeaux, se trouvent de vastes **chantiers et ateliers de construction ou de réparation de bateaux** (*Chantiers et ateliers de la Gironde, Société de travaux Dyle et Bacalan*, etc.), d'où sortent des cuirassés, des croiseurs, des transports, des trois-mâts, etc. Arcachon, Coutras et Libourne ont aussi des chantiers de construction.

INDUSTRIES CHIMIQUES. Bordeaux possède une **raffinerie nationale de salpêtre**, une fabrique d'éther, St-Médard-en-Jalles une **poudrerie nationale**. Les **produits chimiques, pharmaceutiques** et **engrais** sont surtout fabriqués à Bordeaux et dans la banlieue : à Bègles, Caudéran et Mérignac. On trouve à Bordeaux des fabriques de bougies, de cire, d'huile à brûler, une **savonnerie**, des **blanchisseries** et des **teintureries**. On distille le **goudron** dans plusieurs centres; on raffine le pétrole à Bordeaux et à Blaye.

INDUSTRIES TEXTILES. Elles sont presque nulles et ne comprennent qu'un petit nombre d'usines : **corderies** et ateliers de **voilerie**; autour des chantiers de constructions maritimes se sont groupés quelques établissements s'occupant de filets et d'engins de pêche.

INDUSTRIES DIVERSES. On trouve des **tanneries** et **corroieries** principalement à Bordeaux, qui transforme le cuir en **chaussures** et en articles de **sellerie**; des **papeteries** à Bordeaux, Bernos, les Églisottes, Pompéjac, Ste-Eulalie, St-Michel-de-Castelnau, Uzeste, d'où sortent des papiers communs. Les principales **imprimeries** se trouvent à Bordeaux et à Libourne. On peut encore signaler à Bordeaux quelques fabriques produisant des articles de *capsulerie* pour bouteilles et des caisses doublées de fer-blanc servant aux expéditions de farine sur la côte occidentale de l'Afrique.

Au 1er janvier 1901, on comptait dans le département 1268 établissements dont 52 inactifs, possédant 1560 machines à vapeur dont 64 au repos et disposant ensemble d'une force de 21965 chevaux vapeur, dont 2652 inutilisés.

Commerce

En 1899, les importations de marchandises effectuées par le port de Bordeaux, qui résume à peu près tout ce commerce, ont consisté en 637980 T. de houille en provenance d'Angleterre, en 61415 T. de céréales, 69051 T. de produits chimiques (en augmentation), 127015 T. de bois (en décroissance), 121414 T. de vins en provenance d'Algérie, d'Espagne et de Portugal (en décroissance). L'importation a encore porté sur les peaux et pelleteries, sur les poissons (morue d'Islande et de Terre-Neuve), les pétroles, les sucres, les cafés, cacaos, gommes, graines diverses, etc.

Le commerce d'exportation comprenait, la même année, 447211 T. de bois (pins des landes employés pour le boisage des galeries de mines en Angleterre); 95188 T. de vins (en décroissance depuis 1889, la République Argentine prenant ses vins en Espagne, en Portugal et en Italie); 14895 T. de poteries et cristaux, et en outre des conserves alimentaires, des fruits, des liqueurs, des poissons préparés, des articles de bijouterie, etc.

La navigation sur les trois sections de la Garonne supérieure s'est élevée à 1579505 T., à 517615 T. sur le canal latéral à la Garonne. Le flottage sur le Ciron comprenait 58646 T. en 2511 radeaux.

Le produit des droits de douane et autres droits perçus en 1900 dans les bureaux de Bordeaux, Brienne, Arcachon, Gujan, Cavernes et Plaigne, s'est élevé à 55185885 fr. La même année,



BLASIMONT. — [illegible]

La succursale de la Banque de France à Bordeaux a occupé le 5ᵉ rang sur 126 pour le chiffre des affaires (68 220 720 fr.); celle de Libourne a occupé le 70ᵉ avec 50614870 fr. Enfin, le département possède une Chambre de commerce à Bordeaux dont le ressort embrasse la Gironde en entier.

Voies de communication

	kilom.
Chemins de fer (voie normale). .	570,091
(intérêt local) . . .	755,581
Tramways sur route (voie étroite) .	68,114
Routes nationales.	590,858
Chemins de grande communication.	2 455,266
d'intérêt commun.	2 125,055
vicinaux ordinaires.	6 666,459
Rivières et canaux	
Gironde (du Bec d'Ambès à l'emb.) .	75.
Garonne (de l'entrée dans le dép. au Bec d'Ambès).	95.
Dordogne (. . . . . id.	117.
Isle (de l'entrée dans le départ. à Libourne)	55.
Dropt (de l'entrée dans le dép. à l'écluse de Casseuil)	28.
Dronne (de Coutras à son confluent avec l'Isle).	2,100
Moron (du Pont du Moron à l'embouʳᵉ).	2,600
Ciron (flottable de Latrade à la Garonne)	28.
Leyre (flottable de l'entrée dans le dép. jusqu'à l'embouchure)	45,668
Canal latéral à la Garonne (Longueur dans le dép.).	16,498



ORDEAUX, l'une des plus belles villes de France et en même temps l'une des plus étendues, se présente sous un aspect de réelle grandeur, vu du *Pont* de pierre achevé en 1821 et qui est le dernier jeté en aval sur la Garonne. L'animation du fleuve à marée haute, l'ampleur des quais de la rive g. bordés de belles maisons des XVIIᵉ et XVIIIᵉ s., la forêt de mâts formée par l'ensemble des navires ancrés dans le port, les flèches des églises qui se dressent au-dessus de l'immense croissant de constructions que constitue la ville, tout concourt à donner au touriste l'impression d'un centre de premier ordre. S'il parcourt la partie comprise entre le fleuve et la première ligne de boulevards de la rive g., il sera séduit en outre par l'intérêt de ses monuments, la beauté de ses principales voies de communication, l'élégance de sa population, des équipages, des magasins, des promenades de la cité. Bordeaux est une ville aimable, surtout quand le soleil lui fait l'aumône d'un sourire.

De l'*Amphithéâtre* ou *Palais Gallien*, le plus vieux monument de Bordeaux, il reste plusieurs arcades presque intactes, au milieu d'un square. La ville a conservé des Portes de diverses époques : la *Porte Saint Éloi* ou de l'*Hôtel-de-Ville* (XIIIᵉ s.), avec une façade ornée d'un motif d'horloge surmonté d'une grosse cloche (XVIᵉ s.) et dont les tours ont été restaurées (XVIIᵉ s.), — la *Porte du Palais* ou *Porte Cailhau* (XVᵉ s.), dégagée et restaurée, dont une niche abrite une statue de Charles VIII; — la *Porte de Bourgogne* (1751-1755) de style dorique, restaurée en 1866; — la *Porte Dijeaux* (1748); — la *Porte de la Monnaie* (1752); — la *Porte d'Aquitaine* (1755).

Les monuments religieux sont nombreux. Citons : la *Cathédrale St-André* (XIᵉ au XIVᵉ s.) qui porte deux tours carrées aux extrémités de chacun des transepts (celles du N. sont couronnées de flèches) et à côté de l'abside de laquelle se dresse, isolée, la *Tour Pey-Berland* (1440); — la basilique *St-Seurin* (XIᵉ au XVIᵉ s.), qui s'élève au-dessus d'une crypte renfermant le tombeau de saint Fort; — l'*Église Ste-Croix* (XIIᵉ s.), dont la façade a été restaurée de nos jours; — *St Éloi* (XIIᵉ et XVᵉ s.), qui ne possède qu'une nef et un bas-côté; — *St-Michel* (XIIᵉ au XVᵉ s.), dont la *Tour* isolée se dresse à 109 m. au-dessus d'un charnier du XIIᵉ s. et recouvre un caveau célèbre par les corps momifiés qu'il abrite; — *St-Pierre*, reconstruit au XVᵉ s. — *Ste-Eulalie* (XVᵉ s.); — *St-Bruno* (1619), dont la façade a été refaite; — *St-Paul* (1676), qui possède un remarquable maître-autel; — *Notre-Dame* ou *St Dominique* (XVIIIᵉ s.). Parmi les églises modernes, nommons *St-Louis* (1875-1880), du style XIIᵉ s., *St-Ferdinand* (1864-1869), du style XIIIᵉ s., *Ste-Marie-la-Bastide* (1860-1886), le *Sacré-Cœur* (1877-1884), *St-Nicolas-de-Graves* (1821-1826), etc. Le *Temple* protestant de la rue Notre-Dame date de 1854, la *Synagogue* de 1882. L'*Archevêché* (XVIIᵉ s.) est l'ancien Hôtel de l'Intendance. L'*Hôtel de Ville*, ancien Palais Rohan (1775-1778) élevé par l'archevêque du même nom, a eu des destinations très diverses; dans le square qui l'accompagne, on a édifié en 1875-1877

BAZAS — [illegible]



MILLAS. — Église. Ensemble S.-O.

[illegible]

de l'ancien collège des Jésuites (XVI[e] s.). Sur l'emplacement du couvent des Frères [illegible]



SAUTERNES. — [illegible]

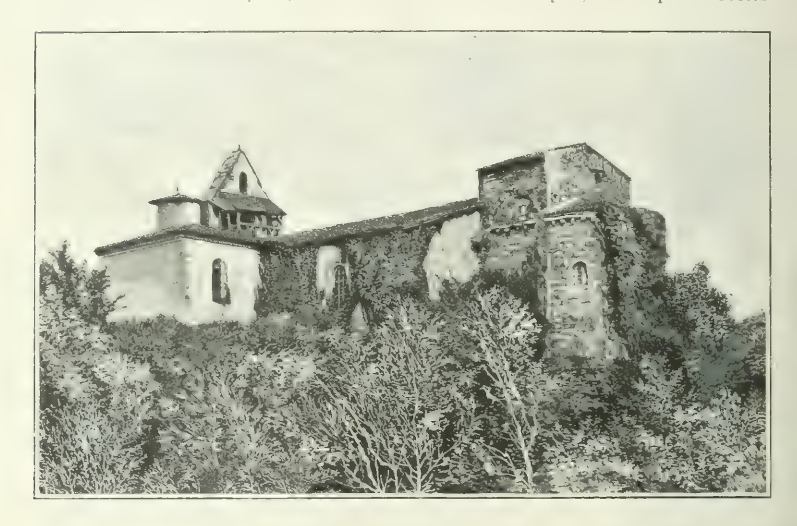
[illegible]

en 1800 et d'autres salles moins importantes. Parmi les fontaines, citons les plus belles : la [illegible]

[illegible]

[illegible], qui coupe malheureusement la belle perspective du *Cours du XXX Juillet*. La promenade la plus étendue est le *P[illegible]*, d'une superficie de 28 hectares; le *Jardin public* est fort beau. Parmi les squares, citons le *Square Gambetta*. Ne terminons pas cette rapide description sans mentionner le *Musée d'armes et d'objets anciens*, le *Musée Bonie*, comprenant près de 3000 objets anciens français et étrangers. Sur les *Allées Damour* se dresse la *Statue de Vercingétorix*; sur la *Place des Quinconces*, les *Statues de Montaigne* et de *Montesquieu*, né au château de La Brède, au S. de Bordeaux; la *Statue de Tourny*, sur la place du même nom.

BAZAS s'élève sur un promontoire rocheux assez abrupt sur trois côtés et au pied duquel coule le Beuve. La belle *Promenade de la Brèche*, tracée en 1817, longe d'anciens remparts supportant des jardins en terrasse; une tourelle d'angle à encorbellement et une demi-tour se voient encore au S. ainsi qu'une porte formée de deux tours et restaurée au N. Sur la Grande Place, à pente rapide, bordée de maisons à arcades (xve s.) se trouvent l'*Hôtel de Ville* et l'ancienne *Cathédrale St-Jean-Baptiste*, construite en 1233 sur un vaste plan, mutilée par les Protes-

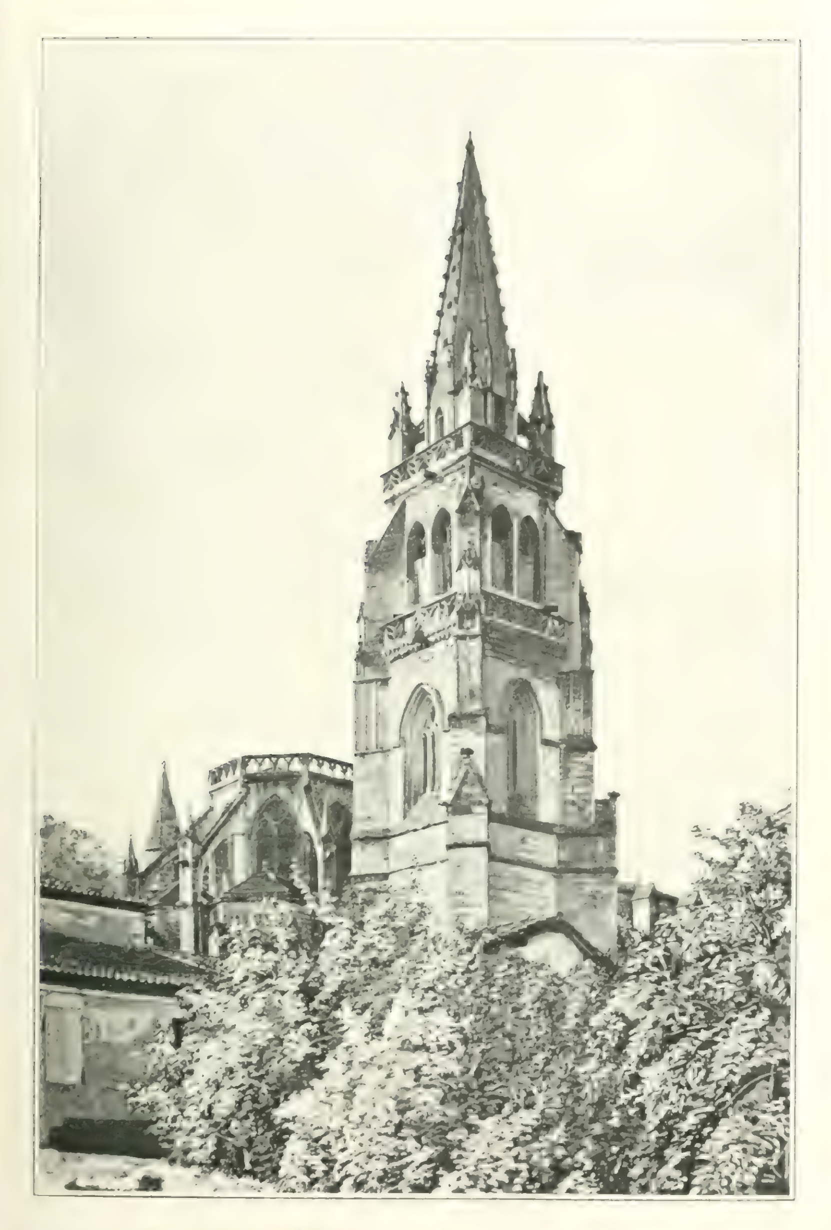


SAVIGNAC. — Église. Ensemble S.-E.

tants et restaurée de 1583 à 1635; on en remarque surtout la façade O. à triple portail (xvie s.) et l'abside extérieure. Non loin de l'*Hôpital* se trouvent les bâtiments de l'ancien séminaire occupés par le *Collège*. Signalons encore dans la ville, la vieille *église N.-D.-de-Mercadil* (xive s.).

BLAYE forme un petit port sur la rive d. de l'estuaire de la Gironde; la ville, surtout commerçante, s'étend en longueur; ses rues sont étroites et tortueuses, bordées de blanches maisons. Aux alentours s'étendent de beaux vignobles. Une belle promenade plantée d'ormes magnifiques qui escaladent les talus de la *Citadelle* due à Vauban sépare avec la voie ferrée la ville de la forteresse. Sur cette promenade sourd une Fontaine intarissable. L'*Église* est sans intérêt; le *Palais de Justice* et la *Sous-Préfecture* sont modernes. Un beffroi est adossé à l'*Hôtel de Ville*. La citadelle a été construite sur l'emplacement de l'Église St-Romain où fut enterré le paladin Roland avant d'aller reposer dans l'Église St-Seurin de Bordeaux.

LESPARRE est une cité paisible qui s'étend surtout en longueur de l'E. à l'O. De son ancien *Château* il reste debout un Donjon carré flanqué au S.-O. d'une tourelle d'angle et quelques pans de murs au N. Du sommet de la tour, l'on jouit d'une fort belle vue sur tout le Médoc. L'*Église*, moderne, du style xiiie s., a son porche surmonté d'un beau clocher avec flèche en pierre; sur



UZESTE — [illegible]

rue [illegible] ombragée se trouvent l'*Hôtel de Ville* et le *Palais de Justice* avec la Maison d'arrêt.

LIBOURNE se trouve au confluent de l'Isle avec la Dordogne qui y forment un port. C'est du [illegible] du tertre de Fronsac qu'il faut contempler le panorama que présente la ville. De ce point l'on jouit également du spectacle qu'offre la barre de la Dordogne, qui s'épanouit en un large croissant. Au-dessus des maisons blanches de la ville émergent les clochers des églises et la vieille *Tour de l'Horloge* (XIVe s.), reste des remparts de jadis. De beaux boulevards ou allées remplacent ces remparts. A l'intérieur se trouve la ville proprement dite, bastide aux rues régulières, se coupant à angles droits. Le monument le plus intéressant est l'*Hôtel de Ville* (XVIe s.)



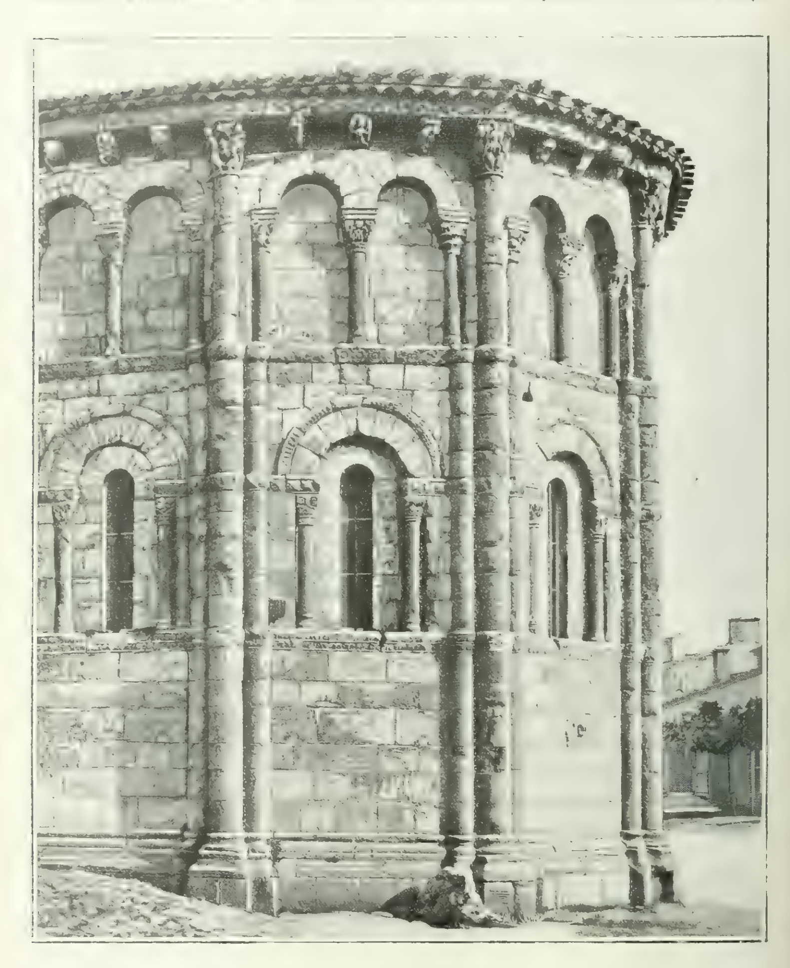
MAZÈRES. — Château de Roquetaillade.

qui renferme un *Musée* et la *Bibliothèque* et se trouve en bordure d'une Place à arcades. L'*Église St Jean* (XVe s.) en partie reconstruite au XIXe s., est surmontée d'une flèche haute de 71 m. Le *Palais de Justice* et la *Sous-Préfecture* sont modernes. Le *Théâtre* date de 1805. Outre plusieurs maisons des XVIe et XVIIe s., signalons encore la *Chapelle de Condat* (XVe s.). Un fort beau *Square* s'étend devant les *Casernes*. Sur le *Cours de Tourny* a été érigée une *Statue à Oscar de Gereaux*, l'un des défenseurs de Sidi-Brahim; une autre *Statue*, celle du *Duc Decazes* s'élève sur la Place du même nom. C'est dans cet arrondissement que se trouve la curieuse ville de **St-Émilion**, encore entourée de ses remparts, et qui renferme d'intéressants monuments.

LA RÉOLE s'élève en amphithéâtre sur la rive d. de la Garonne que dominent les ruines couvertes de lierre de son vieux château (XIIIe et XIVe s.) et les Jardins en terrasse qui précèdent [illegible] et d'où la vue est superbe sur la vallée de la Garonne. La ville, bâtie au S. sur des-



souterrains, a conservé une partie de ses vieux remparts que l'on peut suivre sur un certain espace; elle a des rues montueuses, étroites (quelques-unes en escalier), bordées de vieilles [illegible] (XII[e] et XV[e] s.) a la nef très large, dépendait de l'ancienne abbaye



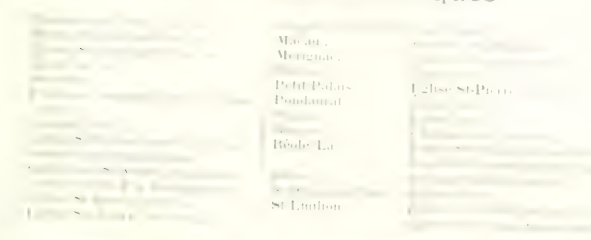
BÉGADAN. — Église. Abside, Côté S.-E.

dont les bâtiments (XVII[e] s.) abritent l'*Hôtel de Ville*, le *Tribunal*, la *Gendarmerie* et la *Sous-Préfecture*; on y remarque deux grands escaliers. L'ancien *Hôtel de Ville* est une intéressante construction des XII[e] et XIV[e] s. Un vaste *Champ de foire* s'étend sur la rive d. de la Garonne, sur laquelle, est jeté un pont suspendu d'une seule travée.

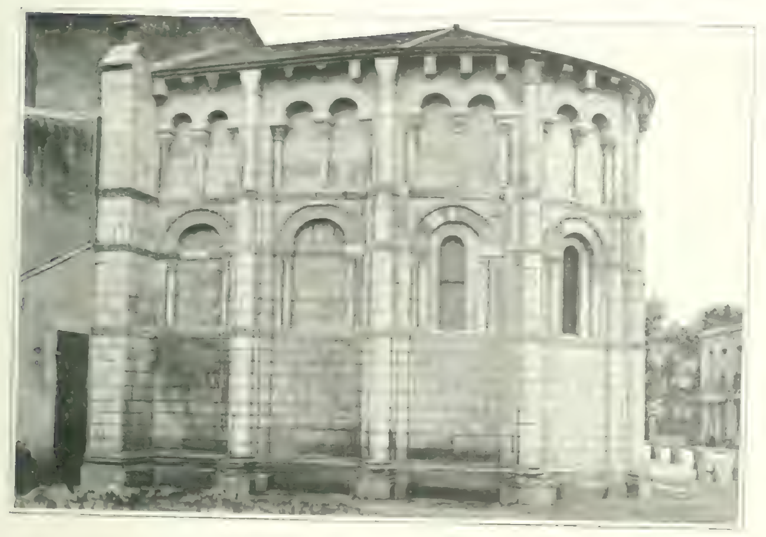


LESPARRE. — Donjon du Château. Ensemble O.

Liste des Monuments historiques



Macau.	
Mérignac.	
Petit-Palais	Église St-Pierre
Pondaurat	
Réole (La)	
St-Émilion	



SAINT-VIVIEN. — Église (Apside).

		St-Vivien. .	
Cardonan			
Cadillan			
Langoiran		Soulac. .	(XII[e] et XIV[e] s.).
Léognan		Uzeste.	
		Vertheuil. .	

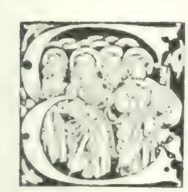
GIRONDE



Lieux remarquables
De 1000 à 2000 h.
De 2000 à 5000 h
De 5000 à 10.000 h.
De 10 000 à 50 000 h
De 50.000 à 100.000 h.
Au dessus de 100.000 h.
Chemins de fer à voie norm^le
étroite
Routes Nationales
Chemins de G^de Commun^tion
Canaux
Limites de Départements
d'Arrondissements
de Cantons
Forêts
Sous-Préfectures
Cantons
Echelle
0 5 10 Kil
Tour de Cordouan
CHARENTE INF^RE
LA GIRONDE
DORDOGNE
LOT ET GARONNE
LANDES
OCÉAN ATLANTIQUE
Pons
JONZAC
Mirambeau
Lesparre
St Ciers
Marcillac
Reignac
St Estèphe
Pauillac
St Laurent
BLAYE
Bourg
Castelnau
Lacanau
St Médard
Blanquefort
LE BOUSCAT
CAUDERAN
MERIGNAC
BORDEAUX
TALENCE
BEGLES
Cenon
Floirac
Villenave
Léognan
Pessac
BASSIN D'ARCACHON
ARCACHON
Gujan
LA TESTE DE BUCH
le Teich
Audenge
Mios
Salles
Belin
Hostens
St Symphorien
Villandraut
Langon
St Macaire
Cadillac
Podensac
Barsac
Preignac
Bazas
Captieux
Grignols
LA RÉOLE
MARMANDE
Monségur
Ste Foy
Castillon
LIBOURNE
Coutras
Guîtres
St André
Ambarès
Lussac
St Emilion
Branne
Pujols
Sauveterre
Créon
Targon
La Sauve
Carbon Blanc
E. Michiels del

Dordogne

Nom — Situation



[illegible] N. E. au S.-O., aurait 125 kil. de l'entrée de l'Auvezère à la sortie de la Dordogne. Sa [illegible] Loue, de la Boucheuse, de l'Auvezère ; 10 kil. environ de la Vézère, 4 kil. de la Dordogne, en amont et en aval de Cazoulès ; au S. environ 12 kil. du Dropt, le cours supérieur et moyen du Seignat ; 25 kil. de la Dordogne (rive d.), d'un point en amont de Ste-Foy-la-Grande jusqu'au confluent de la Lidoire ; à l'O., le cours inférieur de la Lidoire, le Déchou, la Dronne, pendant 51 kil., du point où elle quitte le département jusqu'au [illegible]

[illegible] Haute-Vienne [illegible] Corrèze ; au S.-E. par celui du Lot ; au S. par celui de Lot-et-Garonne ; à l'O. par ceux de la Gironde, de la Charente-Inférieure ; au N.O. enfin par celui de la Charente.

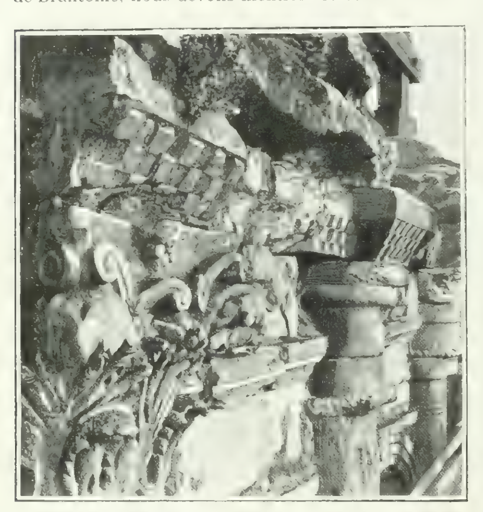
En 1790, il a été formé pour plus des trois quarts par des portions de territoire appar- [illegible] Guyenne [illegible] environ 56000 hectares, a été fourni par l'Angoumois et le Limousin.

Histoire

[illegible] suite de demeures rupestres, de grottes, dont deux célèbres, celles du Moustier et de la Madeleine, ont donné leur nom à une époque spéciale de l'âge du renne. D'autre part, les habitations de Troglodytes se rencontrent dans tout le département : citons les grottes d'Azerat, de Chancelade (grotte de Raymonden), où l'on a trouvé un squelette, des objets travaillés, des os gravés de l'époque du renne ; de St-Martin-d'Excideuil, de Miremont (trou de Granville) ; de Sorges, de St-Laurent-du-Manoir, dans l'arrond. de Périgueux, — celle de Combarelles, avec ses dessins remarquables de l'époque paléolithique représentant des chevaux, bœufs, aurochs, bouquetins, antilopes-saïga, rennes et mam- [illegible]

de St Capraise d'Eymet, dans l'arrond. de Bergerac ; de Gouts Rossignols, dans l'arrond. de Ribérac. Le Musée de Périgueux renferme en outre des antiquités préhistoriques de la région ; celui du château de la famille de Gourgues à Lanquais, dans l'arrond. de Bergerac, possède une collection de silex trouvés dans les grottes périgourdines ; enfin, dans le même arrond., on a découvert à Bertranoud (près Creysse), un atelier néolithique.

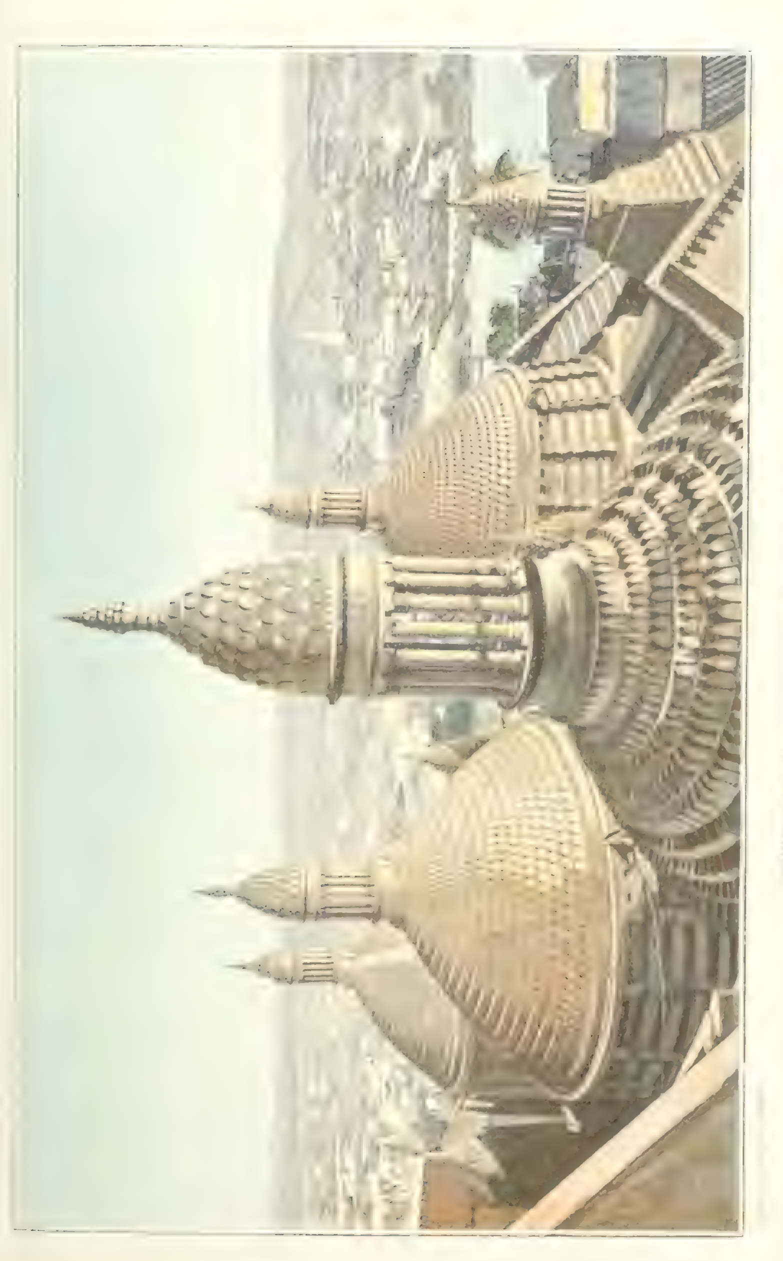
A une époque plus rapprochée se rapportent les monuments mégalithiques disséminés dans les cinq arrondissements ; les plus nombreux sont les dolmens, répandus surtout dans les arrondissements de Bergerac (7), Sarlat (6), Ribérac (5). Dans l'arrondissement de Brantôme, nous devons mentionner celui dit *Pierre-Levée*, à 2 kil. E. de Brantôme, et qui est le plus beau de la région. Dans l'arrondissement de Nontron, signalons le mégalithe dit *Pierre-Virade*, à Javerlhac-et-la-Chapelle-St-Robert ; le *Roc-Branlant*, et le roc du *Pot-Perdu*, à St-Estèphe. Ajoutons enfin que Ribérac possède un cromlech ; la Rochebeaucourt-et-Argentine un menhir, St-Barthélemy une pierre druidique ; N.-D. de Sanilhac un peulven.



PÉRIGUEUX. — Cathédrale Saint Front.
Frise et chapiteaux du clocher (avant restauration).

Dès le VIe s. avant J.-C. le territoire était occupé par les Celtes, qui, au IVe s., y avaient atteint toute leur puissance. Ils comprenaient alors deux peuplades : les *Petrucorii*, de beaucoup les plus nombreux, qui devaient laisser leur nom à la région et les *Lemovices*. C'est probablement à eux que l'on doit, dans l'arrondissement de Sarlat, la grotte celtique de Coursac, près de Beauregard, et les scories trouvées à Lucolet, près de Besse, provenant peut-être de forges gauloises. Ce qui est certain, c'est qu'ils habitèrent le coteau d'Écornebœuf, sur la rive g. de l'Isle, et qu'ils construisirent plus tard, sur le plateau voisin de la Boissière, un oppidum dont on retrouve les traces aujourd'hui à Périgueux, sous le nom de *camp de César*. Ce devait être déjà un centre important, puisque les Phéniciens de Marseille y apportaient leurs marchandises du Levant.

Le premier soulèvement de ces peuples contre l'autorité romaine, à laquelle ils étaient soumis depuis l'an 120 environ, eut lieu lors de l'insurrection générale de l'an 52 av. J-C. : 5000 d'entre eux s'unirent à Vercingétorix. Après la chute d'*Alesia*, ils tentèrent de prolonger la résistance, mais les lieutenants de César les réduisirent. En mars 68, ils prirent part au soulèvement contre Néron, que dirigeait Vindex et qu'arrêta la bataille de Besançon, où Verginius Rufus l'emporta. Auguste les incorpora aux peuples d'Aquitaine, c'est à dire à ceux établis entre la Loire et les Pyrénées. Sous Antonin le Pieux, ils eurent pour dilectateur C. Julius Celsus, en même temps que les « onze peuples de



l'Aquitaine. On désignait ... les peuples habitant entre la Garonne et la Loire; ils formaient un district particulier qui ne mêlait pas ses contingents à ceux des peuples établis au S. de la Garonne et fournissaient avec les peuples de la Lyonnaise, les deux ailes et les onze cohortes dites des Gaulois.

Dans les assemblées provinciales, Petrocorii et Lemovices envoyaient deux prêtres; les magistrats qui les régissaient étaient des duumvirs. Plus tard, Périgueux eut un curateur.

C'est de l'occupation romaine que date la fondation de Périgueux. L'oppidum des Petrocorii fut abandonné à cette époque et la ville gallo-romaine de *Vesunna* s'établit sur la rive droite de l'Isle, sur l'emplacement de la ville actuelle dont elle avait à peu près la même étendue. Elle posséda des thermes alimentés par la fontaine de Grandfont qui, comme le constate une inscription conservée au Musée, furent élevés par Marcellus et restaurés par Marc Pompée; elle eut des temples, deux basiliques, un amphithéâtre. Plus tard, vers la fin du IIIe s., au moment sans doute où les Francs traversaient la Gaule pour gagner l'Espagne, la ville resserra ses limites dans l'enceinte de la *Cité*, enceinte dont on voit aujourd'hui quelques traces (bases et tours du *château Barrière*, etc.). L'amphithéâtre y était compris. D'autres monuments s'élevèrent cependant au dehors; la *tour de Vésone*, où l'on croit reconnaître la *cella* d'un temple dédié à *Tutela Vesunna*, en est un exemple.

Vesunna ne fut pas seule à profiter de la domination romaine: à Rocheyrel, au confluent de l'Euche et de la Dronne, fut construit un pont dont on voit encore l'arche; à Carsac, on trouve les restes d'un aqueduc qui amenait l'eau de la fontaine du Pouisson à une villa dont les ruines subsistent à St-Rome; à Montaut, St-Paul-de-Serre, Thénac se dressent des restes de constructions romaines; enfin, on rencontre des débris romains à Serres et Monguyard et dans l'église de Creyssac.

Au IVe s., les Lemovices furent rangés dans l'Aquitaine Ire (métropole Bourges), et les Petrucorii dans l'Aquitaine IIe (métropole Bordeaux). Dans la suite, Vesunna reçut le titre d'*Augusta* et, au VIe s., prit le nom qui lui est resté: *civitas Petrucoriorum*.

En 419, les Wisigoths s'établirent dans le pays, que leur abandonnait l'empereur Honorius. Ils en restèrent maîtres jusqu'à ce que les persécutions qu'ils dirigèrent contre les chrétiens eussent amené Clovis à marcher contre eux. La victoire de ce dernier à Vouillé (507) fit entrer le Périgord dans la monarchie franque.

Le premier apôtre du christianisme dans la région fut saint Front; au VIe s. s'éleva sur son tombeau un oratoire qui, au Xe s., fit place à une abbaye autour de laquelle se groupèrent bientôt des habitations. C'est ainsi qu'est née la ville de *Puy-St-Front* qui devait supplanter la Cité au point de rester seule et de nous parvenir sous le nom de Périgueux.

Après Clovis, le Périgord eut les mêmes maîtres que l'Aquitaine. En 558, ce fut Clotaire Ier; puis, en 567, son fils Gontran, roi de Bourgogne; en 575, Sigebert assassiné, ce fut son fils Childebert II qui en fut maître, puis Clotaire II en 615, Dagobert enfin en 628. C'est sous ce roi que fut créé (630) le royaume de Toulouse, qui comprit le Périgord dans son enclave et que devaient gouverner les ducs d'Aquitaine. Ce royaume ne tarda pas à proclamer son indépendance et fit même alliance avec celui de Neustrie contre Charles Martel. En 719, le duc Eudes n'ayant pu repousser les Arabes, dut faire sa soumission au roi en échange des secours qu'il lui demandait; le Périgord retournait au royaume par cela même, mais sa résistance à la domination royale fut longue; Pépin le Bref et Charlemagne eurent à le réduire. En 769, ce dernier fonda à Brantôme une abbaye dont on voit encore les restes. Lorsque cet empereur traversa la région, en 778, lors de son expédition en Espagne, il chargea Widbode de la gouverner, en même temps qu'il y créait le prieuré de Trémolat. Le seul des comtes du Périgord que nous connais-

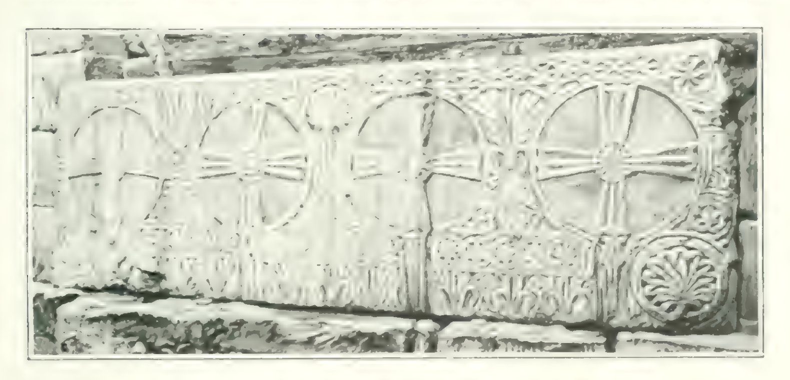
PERIGUEUX — [illegible]



Négatif [illegible]

PÉRIGUEUX. — Cathédrale Saint-Front. Vue prise de la rive g. de l'Isle.

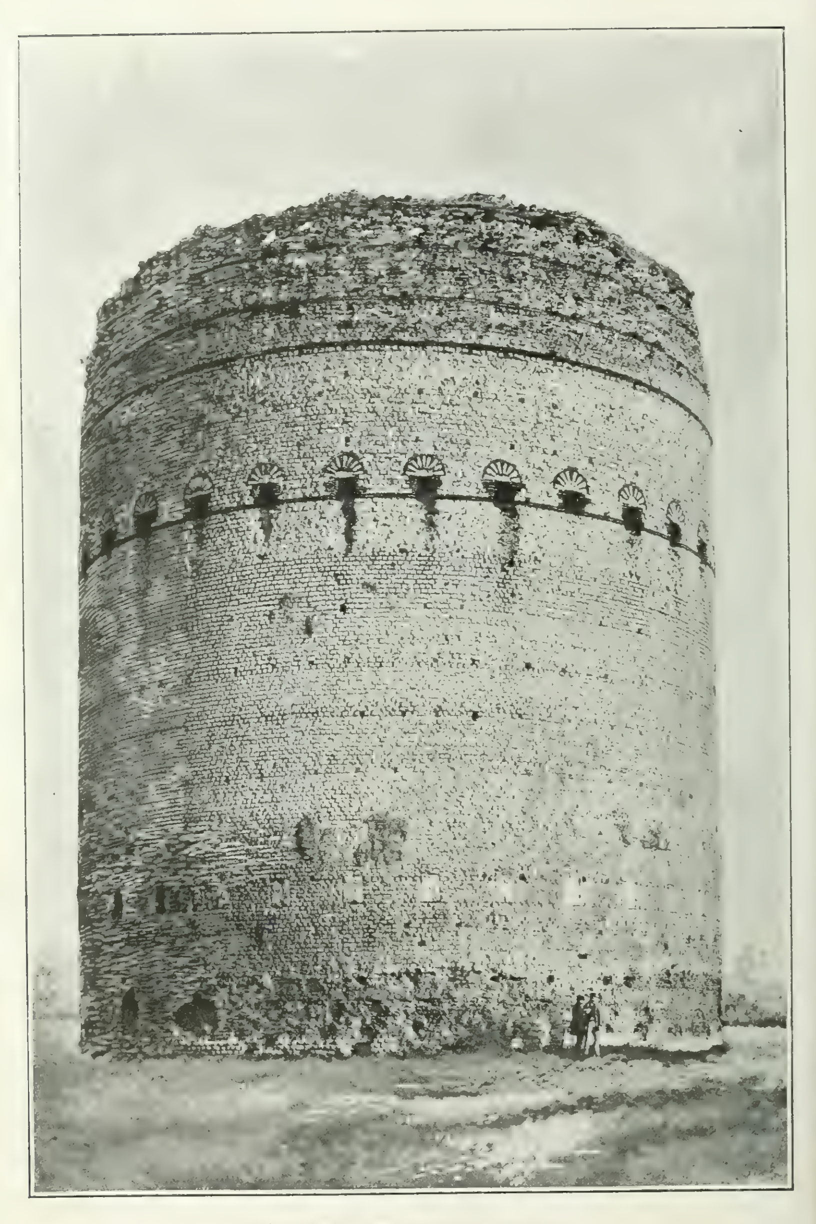
[illegible]



[illegible]

[illegible] monastère de St-Amand-de-Coly; l'abbaye de Boschard, près Villars; le prieuré de [illegible]

[illegible] d'Aquitaine, fille du duc Guillaume X, avec le roi Louis VII, en fut séparé à nouveau du fait de son divorce et de son second mariage avec Henri Plantagenet. Lors des soulève- [illegible] de Lion; en 1188, une nouvelle rébellion des barons d'Aquitaine leur attira les ressentiments de Richard, qui en 1194 dut revenir à l'assaut. Il fut aidé dans cette tâche par le mercenaire Mercadier qui, en 1184, lors de la ligue des seigneurs contre la confrérie des « Capuchonnés », avait saisi cette occasion pour massacrer les habitants de St-Pardoux et d'Excideuil. Ce Mercadier se retira dans la suite dans sa seigneurie de Périgord et combla de bienfaits l'abbaye de Cadouin, fondée en 1115. En 1204, Hélie de Périgord fit



PÉRIGUEUX. — Tour de Vésone. Vue N.-O.



hommage de son comté à Philippe Auguste qui lui accorda sa sauvegarde. En 1212, Archambaud de Périgord et le seigneur d'Hautefort lui présentaient leur hommage: en échange, il s'engageait à maintenir sous son vasselage et dans son domaine direct le château d'Hautefort et le comté de Périgueux. Louis VIII reprenait, en 1225 à Henri III, le Périgord redevenu possession anglaise. Le traité de Paris (mai 1258) le rendit au roi d'Angleterre, qui recevait en même temps tout ce que Louis IX avait de fiefs dans le diocèse de Périgueux; il est vrai que, malgré ce traité, les seigneurs de Périgueux et de Sarlat conservèrent leur privilège d'être vassaux immédiats du roi de France. En 1294, Philippe le Bel s'empara du Périgord, mais le rendit en 1303, en signant la paix. En 1311, des commissaires, nommés par Édouard II et Philippe pour régler leurs différends au sujet des droits des seigneurs de Périgueux et de Sarlat, se réunirent à Périgueux, mais ne purent se mettre d'accord. En 1318, les nobles périgourdins montrèrent leur attachement à la royauté française en votant l'impôt du 15e destiné à couvrir les frais de guerre. Sous Charles IV, le duc de Guyenne, ayant voulu empêcher la construction d'une bastide à St-Sardos, près Sarlat (1323), le Parlement intervint et conclut à ses torts; ses partisans incendièrent alors la bastide. Le grand maître des arbalétriers de France ayant voulu exercer des représailles en Agenais, au château de Montpezat, fut fait prisonnier et rançonné. Charles IV refusa les excuses que lui en présenta Edouard et entreprit la conquête de la Guyenne (1324).

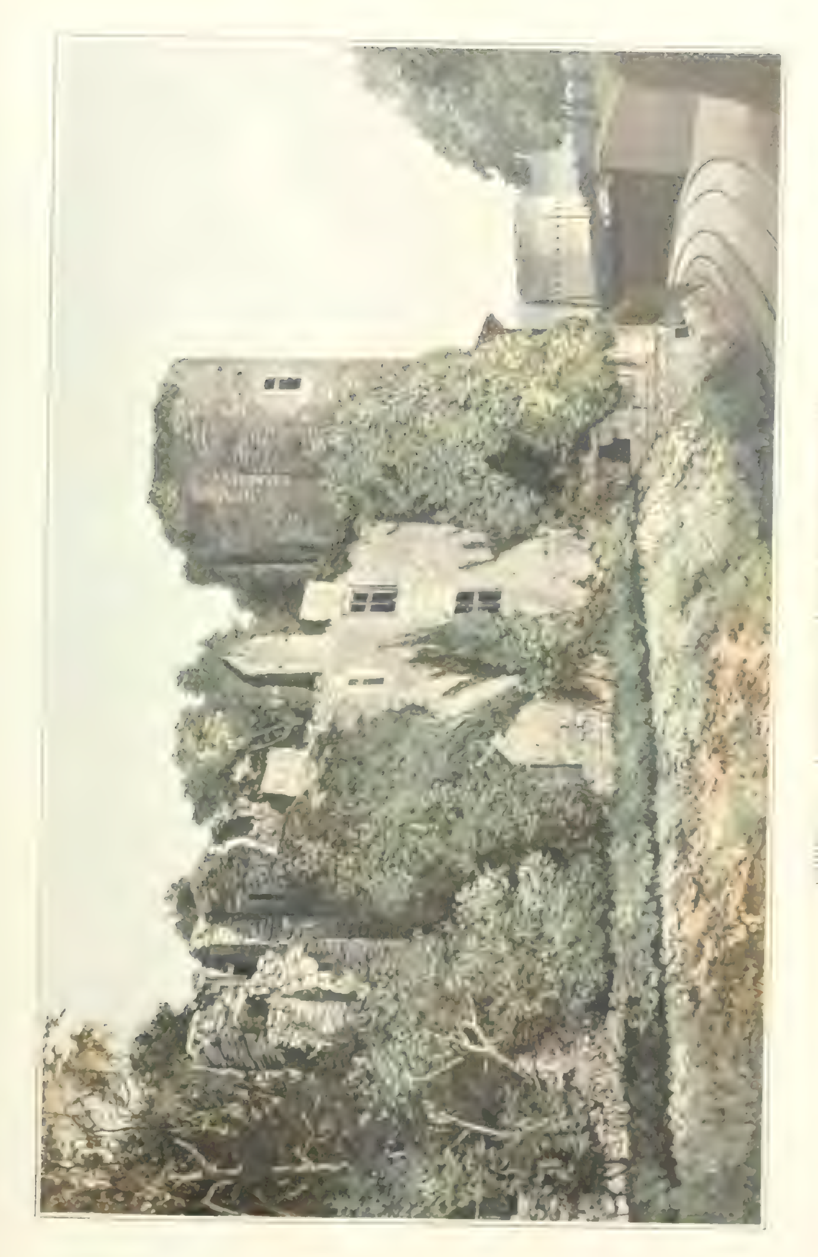
Pendant la guerre de Cent Ans, le pays se défendit contre le Prince Noir; en 1356, Périgueux fut vainement assiégé par trois fois, par les Anglais, que le traité de Brétigny (1360) fit maîtres du Périgord. En 1369, Charles V prononça la confiscation de l'Aquitaine, dont Duguesclin faisait la conquête l'année d'après. La faiblesse de Charles VI refit du Périgord une possession anglaise. En 1391, le comte de Penthièvre et vicomte de Limoges, Jean de Bretagne, acheta le comté de Périgord qui avait été enlevé à Archambaud V. Ce comté fit, en 1554, retour à la couronne, à laquelle il ne devait réellement appartenir qu'avec le fils d'Antoine de Bourbon, Henri IV, auquel il était échu.

Les guerres de religion s'y firent cruellement sentir. Bergerac fut enlevé par les catholiques aux protestants en 1562 et retomba au pouvoir de ces derniers l'année suivante. En 1568, le duc de Montpensier battit, près de Mensignac, Mouvans et ses réformés, qui vinrent se refaire à Ribérac. En 1575, les protestants, avec Langoiran et Vivans, prirent Périgueux qui en 1576 devint l'une de leurs places de sûreté. Les catholiques la leur reprirent en 1581. En 1584, le duc de Bouillon occupa Ribérac et Coligny entra dans Nontron, qu'il pilla pour sa résistance. La Ligue ensanglanta encore toutes ces villes (1592); Périgueux surtout eut à en souffrir; il fut d'ailleurs disputé longtemps entre les deux partis. L'avènement de Henri IV ramena le calme. Le dernier écho de ces guerres fut la destruction des fortifications de Périgueux qu'en ordonna Louis XIII pour s'être allié aux ducs de Rohan et de la Force. Sous la Fronde des Princes, Condé établit une garnison à Sarlat, mais il fut obligé de quitter la ville et transporta sa garnison à Périgueux. Son chef, le marquis de Chanlost s'y rendit odieux. Un nommé Joseph Bodin trama contre lui une conspiration, à laquelle Chanlost répondit en allant attaquer Bodin dans sa propre maison : il y fut tué (sept. 1653). La Révocation de l'Édit de Nantes chassa de nombreux industriels de la région. Bergerac se dépeupla.

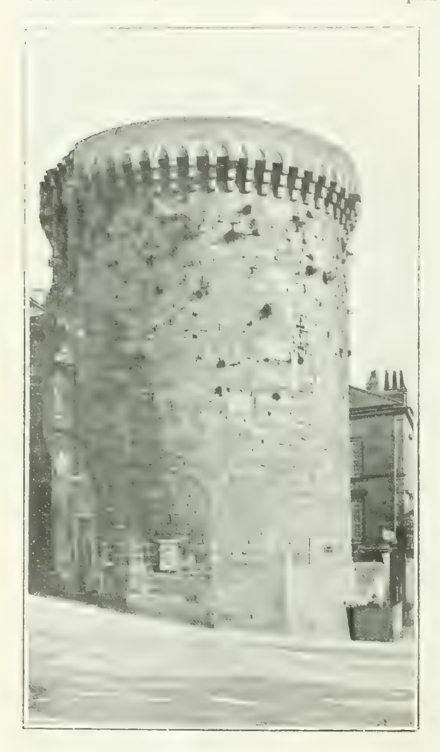
La Révolution s'y passa paisiblement.

Géologie — Topographie

Étagé sur les dernières pentes occidentales du Plateau Central, le territoire du département présente un réseau de collines le plus souvent boisées, notamment dans le *Sarladais*, la région



compris entre Belvès et Monpazier et celle qui s'étend entre la Dordogne, la Vézère et l'Isle. [illegible] le Ribérac, la [illegible] est couverte de pins; plus au N. le *Nontronnais* et le [illegible] sont plus dégarnis et ne portent que des taillis de chênes. C'est dans cette dernière région que l'on trouve le point culminant : 478 m. dans la forêt de Vieillecour, à la limite de la Hte-Vienne; le point le plus bas, 7 m., se trouve au confluent de la Dordogne et de la Lidoire. Le sens de la pente est donc dirigé du N.-E. au S.-O.; c'est celui de l'orientation générale des rivières, coulant dans des vallées remarquables par la beauté des sites et la fertilité de leurs rives, qui contraste souvent avec l'aridité des coteaux non boisés. Dans ces vallées, riches de grottes préhistoriques, de belles murailles de rochers dominent les cours d'eau, comme la Vézère ou la Dronne, ou bien les failles de leur sol calcaire absorbent les rivières et les rendent au jour quelques kilomètres plus bas par des *doux* ou des *bouillidours*, comme l'Auvezère qui disparaît à Cubjac et réapparaît par le Gour de St-Vincent.



PÉRIGUEUX — Tour Mataguerre.

Le N.-E. du département relève des terrains primitifs ; le Nontronnais est granitique et le Périgord Blanc composé de micaschistes et de talcschistes qui s'étendent jusqu'à Hautefort. C'est là que se trouvent les points les plus élevés du département ; en dehors du point culminant, on trouve encore des cotes de 459 m. à l'O. de Firbeix, de 454 m. à Puisse-Chien et de 452 m. au Signal de Meyniaud, tous deux voisins, au S. de Firbeix. A Hautefort, en descendant vers le S.-E., on trouve un premier affleurement de l'époque secondaire représenté par des argiles et des grès rouges, verts ou bigarrés du *trias*, auxquels font suite, à Terrasson, de nouveaux terrains primaires appartenant au *permo-carbonifère*, qui s'étendent jusqu'à Larche (Corrèze). Cette zone est bordée d'une façon plus ou moins continue par des terrains secondaires de l'étage *jurassique* et qui se divisent en deux groupes. Le premier s'étend dans l'angle compris entre Carlux, Montignac et Terrasson; le deuxième enserre la région triasique d'Hautefort et la partie S. des terrains primitifs du Périgord Blanc sensiblement jusqu'à Thiviers, en s'étendant vers l'O. jusqu'à Savignac. C'est une région de *lias*, surtout le long des terrains primitifs, et de *trias* avec calcaires dolomitiques à la base, marnes et argiles noires à fossiles à la partie supérieure. L'*oolithe inférieur* y est représenté par les calcaires d'Excideuil et de Nontron, l'*oolithe moyen* par ceux de Thiviers. Au delà de cette ville, le jurassique n'apparaît plus que par intervalles pour aller rejoindre à Nontron les terrains semblables de la Charente.

Une deuxième zone de terrain secondaire, relevant du *crétacé*, s'étend vers le S.-O. jusqu'à la hauteur de Monpazier, Mussidan et St-Aulaye. Les roches qui la composent appartiennent à l'étage *cénomanien* et constituent des assises de sables ou de grès, de calcaires marneux, de



BOURDEILLES — Château. Côté de l'entrée.

[illegible]

Hydrographie

[illegible] Gironde, de beaucoup le plus important, et celui de la Charente.

Bassin de la Gironde. [illegible]

[illegible] quitter le département pour celui de Lot-et-Garonne où elle rejoint le Lot.

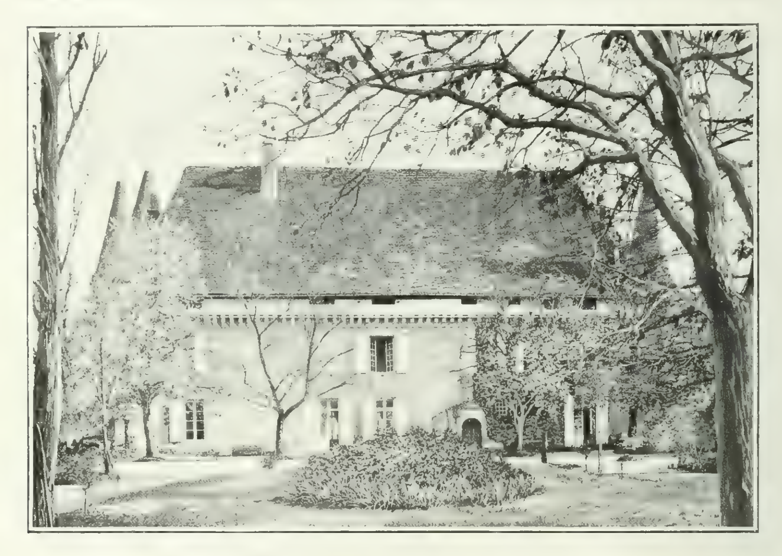
[illegible]

[illegible] partie ce dernier département et celui du Lot, quand elle arrive dans celui qui lui a emprunté son nom. Elle lui parvient par 80 m. environ en amont de Cazoulès et pendant 5 kil. 500 m. ne lui appartient que par sa rive dr. Abandonnant au département ses deux rives au confluent (rive g.) de la *Fenolle*, elle coule vers le S.-O. dans une belle vallée qui s'étrécit vers Aillac; elle fait alors de nombreux méandres, passe au pied de la hauteur qui porte Domme, dans un site [illegible] tribut de la Vézère, décrit trois grands méandres consécutifs, dont le troisième voit se détacher de lui le *canal de Lalinde*, destiné à éviter les rapides de Lalinde : *Grand Thoret*, de 2 m. 82 de [illegible] à St-Capraise-de-Lalinde, de 2 m. 65 de pente. Sa vallee s'élargit ensuite sur la rive g. puis sur [illegible] sur la rive g. A St-Pierre-d'Eyraud, elle n'appartient plus au département que par sa rive dr. et [illegible] rejoindre ensuite la Gironde au Bec-d'Ambès.

Ses affluents sont : (rive g.) la *Germaine* dont les cours supérieur et moyen appartiennent au [illegible] le nom de *Cuze*, vient de Sarlat — (rive g.) le *Céou*, originaire du Lot et qui, dominé par d'assez [illegible] à 2500 m. en amont de Bergerac — (rive dr.) en aval de Bergerac et du Grand Barrage, les eaux dérivées du *Caudou* grossi (rive g.) de la *Louyre*, dont la source est voisine de celle du Caudou et qui passe à St-Alvère et (rive dr.) du *Mermélou* — (rive dr.) l'*Eyraux* qui contourne à l'O. la colline de Laforce et finit en face de la *Gardonnette*, qui coule au N. de Sigoulès et boit (rive g.) [illegible]

la haute comm. (rive dr.), la *Loyre* qui s'accroît (rive dr.) du *Tord*, du *Léchou*, puis forme limite du département jusqu'à son confluent, après avoir reçu (rive dr.) un second *Léchou*.

La Vézère, arrivant du département de la Corrèze, commence à toucher par sa rive g. celui de la Dordogne, en aval et tout près de Larche, par environ 89 m. Elle lui appartient totalement à 1 kil. en amont de Terrasson, qu'elle touche, et en aval duquel elle est officiellement navigable, abandonne peu après sa direction E. à O. pour tourner brusquement au S.-O. en suivant une vallée pittoresque dont la largeur diminue peu à peu, traverse Montignac, coule devant les grottes du Moustier, de la Madeleine, de Laugerie-Haute, de Laugerie-Basse et de Cro-Magnon, décrit une infinité de méandres, passe devant les Eyzies, fait une dernière courbe devant le Bugue et s'achève dans la Dordogne, après un cours qui n'aurait que 60 kil. environ dans le département, si l'on ne comptait pas la plupart des méandres. Sa vallée, profondément encaissée



SAINT-ASTIER. — Château de Puyferrat. Côte O.

dans la majeure partie de son étendue, présente des sites d'une majestueuse beauté, donnée qu'elle est par des hauteurs dépassant 100 mètres ou revêtant un aspect plus sauvage, dû à des amas de rochers comme ceux du Moustier ou des Eyzies. Il n'est pas jusqu'à ses eaux qui ne lui donnent un attrait particulier par leur couleur rougeâtre.

Elle a pour affluents : (rive dr.) l'*Ellé*, originaire de la Corrèze — le *Ser* — (rive g.) le *Coly*, qui doit son existence aux eaux de la *Doux de la Cassagne* et s'augmente (rive g.) de la *Chironde* — (rive g.) en aval de Montignac, le *Bleu-Fond*, qui sort d'un gouffre proche de son lit — (rive dr.) de nombreux ruisseaux issus du versant S. de la Forêt Barade — (rive g.) la *Beune* dont la plus longue branche naît au S.-E. de Montignac et l'autre au N.-O. de Sarlat; — (rive dr.) au Bugue, la puissante fontaine de la *Doux du Bugue*.

Hors du département, la Dordogne a pour maître affluent (rive dr.) l'*Isle*, qui naît en Hte-Vienne, au S.-E. de Nexon. Elle atteint le département de la Dordogne par moins de 500 m. dans le canton de Jumilhac-le-Grand et lui sert tout d'abord de limite; puis, descendant vers le S.-O. dans une étroite vallée, laisse Jumilhac à g. sur une hauteur, décrit de nombreux méandres et, au confluent de la *Loue*, accentue sa direction vers le S.-O. en même temps que sa vallée s'élargit. Elle



qui gagnent souterrainement le *Gour St-Vincent* qui les porte à l'Isle ; puis elle absorbe (rive g.) ... *les Crambures*.

Dans le département de la Gironde, en aval de Coutras, l'Isle s'augmente encore (rive dr.) de *la Dronne*, qui, née en Hte-Vienne, a presque tout son cours en Dordogne. Servant d'abord de limite à ce département, elle coule dans une gorge étroite, franchit la *cascade du Chalard*, baigne St-Pardoux-la-Rivière, s'enfle de sources qui sourdent dans son lit, élargit un peu sa vallée, passe à Champagnac-de-Bel-Air, décrit quelques boucles dont l'une enserre au N. Brantôme, qu'un canal ceint au S., délimitant ainsi une île où est bâtie cette curieuse cité. Sa vallée, resserrée à nouveau, s'ouvre un peu plus aux environs de Montagrier, en même temps qu'elle quitte sa direction primitive du N.-E. au S.-O. pour tourner vers l'O. Elle va ainsi passer au N. de Ribérac, puis gagne la limite du département, qu'elle suit par intermittences jusqu'à St-Aulaye, qui domine l'une de ses boucles, et lui reste alors définitivement liée jusqu'au confluent de la *Chalaure* où elle passe en Gironde. Son cours, presque parallèle à celui de l'Isle, est d'environ 159 kil. dans le département.

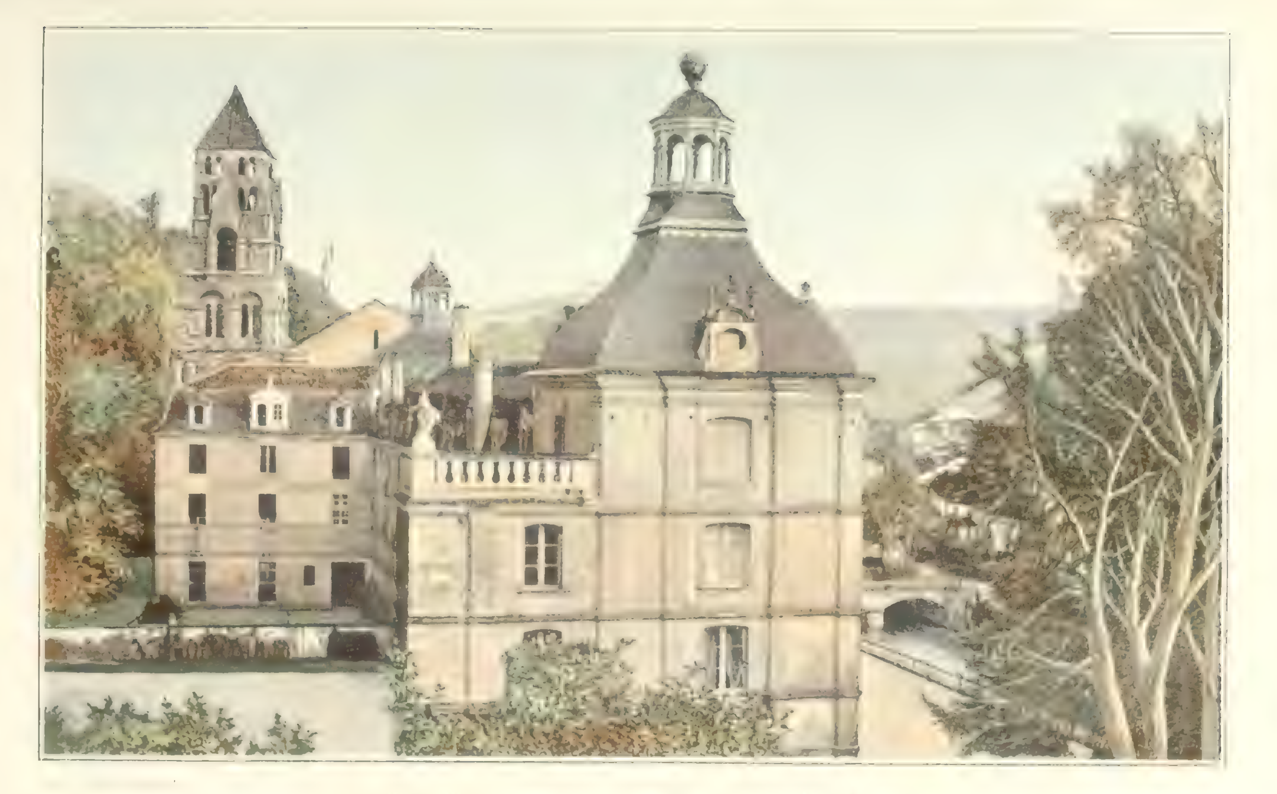


BRANTOME. — Clocher de l'ancien Monastère.

Elle reçoit : (rive g.), la *Côle*, qui boit (rive dr.), le *Valis* et la *Queue-d'Ane* ; (rive dr.), la *source de Fontas*, en dessous de Bourdeilles, célèbre par ses rochers ; (rive dr.), le *Boulou*, accru (rive g.) de la *Belaygues* ; (rive dr.), le *Bouillidour de Cressac* ; l'*Euche* ; (rive g.), la *Donzelle* ou *Bouillidour de Lisle* ; le *Riberaguais*, qui traverse Ribérac ; (rive dr.), la *Lizonne* qui, née à 6 kil. au S. de Nontron, coule d'abord vers l'O., s'augmente (rive g.), de la *Belle*, qui passe à Mareuil, puis tourne vers le S.-O. et sépare le département de celui de la Charente, sauf pendant 2 kil. environ, boit (rive g.), la *Pude*, la *Chacaronne* et la *Sauvanie*, qui laisse Verteillac à 1500 m. sur sa rive g. ; (rive g.), au pied de St-Aulaye, la *Rizonne*, qui lui apporte l'eau de quelques étangs ; (rive g.), enfin la *Chalaure*, limite du département avec celui de la Gironde.

Bassin de la Charente. Deux rivières seulement du département appartiennent à ce bassin : la *Tardoire* et son affluent, le *Bandiat*, qui disparaissent en Charente dans les failles de leur lit, pour aller former la fontaine de la *Touvre*.

La *Tardoire*, venant de la Hte-Vienne, coule du N.-E. au S.-O. dans un lit granitique et ne relève du département que parce qu'elle en forme la limite, pendant 15 kil. environ ; elle y reçoit



[illegible], grossi [illegible]. Hors du département, le *Bandiat* lui apporte [illegible] Cette [illegible] aussi en Hte-Vienne; en Dordogne, elle forme la cascade [illegible], descend vers [illegible] S.-O., [illegible] peu après Nontron, devant lequel elle passe, les terrains granitiques pour les terrains calcaires, où elle commence à s'infiltrer, remonte brusquement vers le N.-O., reçoit (rive dr.), par la *Doue*, l'écoulement de l'étang de St-Estèphe, et quitte bientôt le département après environ 55 kil. de cours.

Marais. Étangs. En 1900, le département comptait 10000 hect. de terres marécageuses, dont environ [illegible] exposés aux inondations périodiques des cours d'eau.

Dans **la Double**, vaste plateau imperméable de 60000 hect., les marais ont peu à peu disparu; on ne peut y citer maintenant que les étangs de *Petitonne* et de *St-Barthélemy-de-Double*. Dans l'arrond. de Nontron, nous pouvons mentionner l'étang de *St-Estèphe* et celui de *Groulier*; dans l'arrond. de Sarlat, l'étang de *Groléjac*.

Sources minérales. Les sources minérales de *la Bachellerie*, du *Panasson*, dans l'arrond. de Sarlat; de *Baudiendet*, dans celui de Bergerac, etc., ne donnent lieu à aucune exploitation importante. Les eaux de la *Blâme* sont incrustantes, de même que celles du *Soucy*, à Lalinde; *Sourzac* et *St-Astier* possèdent des sources pétrifiantes.

Climat

Rangé sous l'influence d'un climat tempéré, le climat *girondin*, le département jouit d'une température douce, que les vents dominants d'O. chargent d'humidité. Cette température s'abaisse en gagnant du S.-O. au N.-E. les régions élevées qui sont aussi celles des terrains froids, au sous-sol granitique, qui reçoivent annuellement le plus d'eau. La hauteur d'eau tombée y atteint en effet 10 décim., vers la limite de la Hte-Vienne, tandis qu'elle n'est que de 7 décim., dans la vallée de la Dordogne, la partie la moins pluvieuse du département. C'est surtout au printemps et en hiver que l'eau tombe, car la neige est rare dans le département; la température moyenne de l'hiver à Périgueux est d'ailleurs supérieure à celle de Paris, bien que les vents les plus fréquents, après ceux de l'O., soient ceux du N.

Ajoutons enfin que la région la moins salubre est la *Double*, que les assainissements effectués ont cependant beaucoup améliorée.

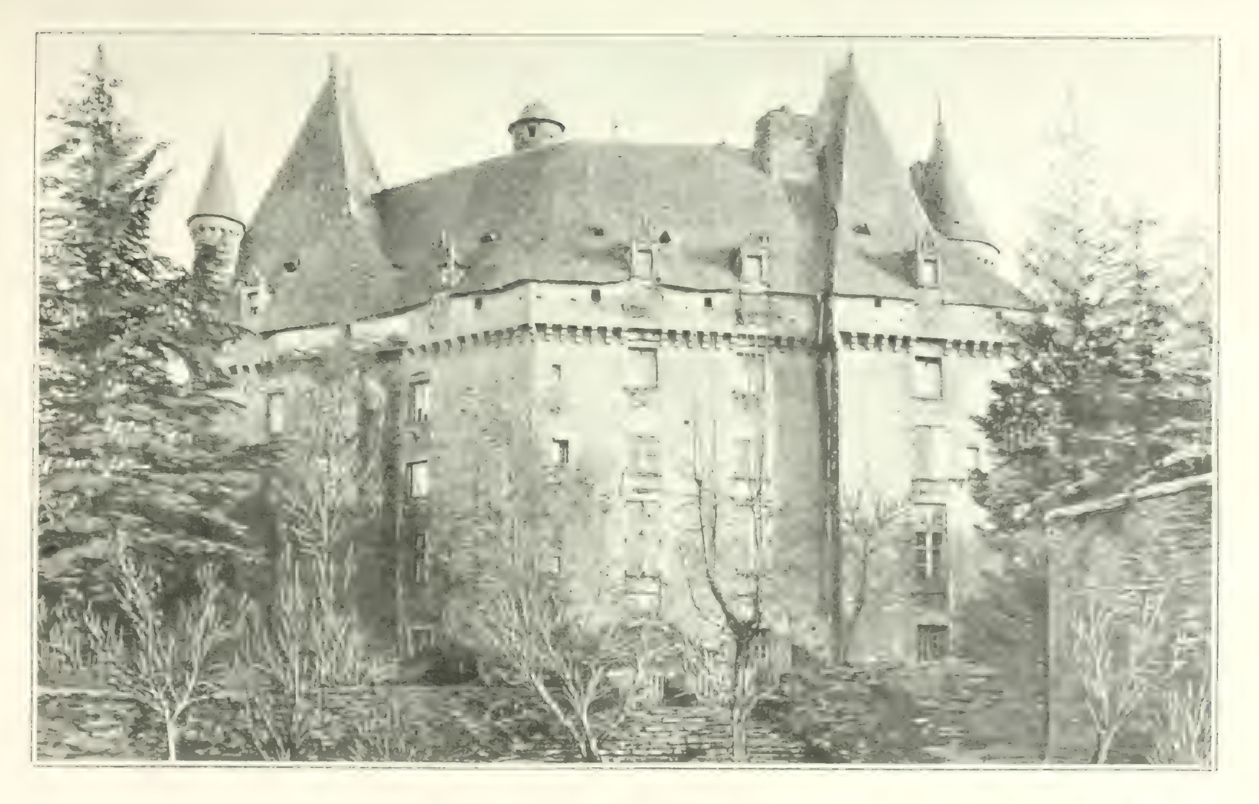
Divisions administratives

Étendue : 918.255 hectares (Cadastre).
Population (1901) : 452.951 habitants.

		Arrondissements	Cantons	Communes
Préfecture	Périgueux	1	9	115
Sous-Préfectures	*Bergerac*	1	15	172
	Nontron	1	8	80
	Ribérac	1	7	87
	Sarlat	1	10	155
	Total	5	Total . . 47	Total . 585

LISTE DES CANTONS

Périgueux	Brantôme, Excideuil, Hautefort, Périgueux, St-Astier, St-Pierre-de-Chignac, Savignac-les-Églises, Thenon, Vergt.
Bergerac	Beaumont, Bergerac, Cadouin, Eymet, Issigeac, Laforce, Lalinde, Monpazier, St-Alvère, Sigoulès, Vélines, Villamblard, Villefranche-de-Longchapt.
Nontron	Bussières-Badil, Champagnac-de-Bel-Air, Jumilhac-le-Grand, Lanouaille, Mareuil, Nontron, St-Pardoux-la-Rivière, Thiviers.
Ribérac	Montpont, Montagrier, Mussidan, Neuvic, Ribérac, St-Aulaye, Verteillac.
Sarlat	Belvès, le Bugue, Carlux, Domme, Montignac, St-Cyprien, Salignac, Sarlat, Terrasson, Villefranche-du-Périgord.





JUMILHAC-LE-GRAND. — Chapelle du Château.

CULTES. Culte catholique [illegible]

Culte protestant [illegible]

Culte israélite [illegible]

ARMÉE. [illegible] Limoges.

La garnison de **Périgueux** comprend 1 régiment d'infanterie, et celle de **Bergerac** 1 régiment [illegible]

JUSTICE. Le département ressortit à la **Cour d'appel de Bordeaux**. Il existe 1 **Tribunal de 1re instance** [illegible] Cour d'assises [illegible] Sarlat; des **Tribunaux de commerce** à Bergerac, Périgueux et Sarlat, 1 **Conseil de prud'hommes** à Périgueux, enfin 1 **Justice de paix** dans chacun des 47 cantons.

INSTRUCTION PUBLIQUE. Le département est un des 5 ressortissant à l'**Académie de Bordeaux**. [illegible]

L'enseignement secondaire comprend, pour les garçons : le **lycée** de Périgueux, les **collèges communaux** de Bergerac et de Sarlat; pour les filles, les **cours secondaires** de Périgueux. En [illegible]

L'enseignement primaire recrute ses professeurs à l'**Ecole normale d'instituteurs** (avec école d'application) et [illegible] École normale d'institutrices [illegible] de Périgueux. Il existe des **écoles primaires supérieures** de garçons à Belvès, à Excideuil, à [illegible] cours complémentaires [illegible]

[illegible] tion forestière (Bordeaux); à la 11e inspection des Ponts et Chaussées.

Agriculture

[illegible] raleunent peu fertiles, et les vallées, qui seules sont vraiment productives, notamment celles de la Dordogne et de l'Isle. C'est à la nature du sol qu'est due cette différence de valeur agricole; au N.-E., les terrains granitiques sont trop pauvres pour nourrir autre chose que des bois ou des landes; au N.-O., la Double, marécageuse, ne porte que des pins; au centre, on ne rencontre guère que des landes et des bruyères dans l'arrondissement de Périgueux; vers le S. enfin, sans la Dordogne, les arrondissements de Bergerac et de Sarlat seraient aussi peu productifs, celui de Sarlat surtout. C'est d'ailleurs un pays de petite culture, où le quart seulement



SAINT-JEAN-DE-COLE. — Église. Façade latérale S.



[illegible] est ensemencée en céréales. Avec les Landes, c'est le seul département n'ayant pas [illegible] en 1900.

Voici le tableau de la statistique agricole pour cette même année :

Cultures	Surface	Production	Cultures	Surface	Production
Froment	158 [illegible] hectares	1 755 250 hectol.	Sarrasin .	1 950 hectares	19 500 hectol.
Méteil	5.250	65.000	Avoine. . . .	15.000	272.920
Seigle	[illegible]	205.710	Maïs.	34.050	558.420

La pomme de terre, cultivée sur 42280 hectares, a produit 1900000 quintaux.

Les seules plantes industrielles sont le chanvre, le lin et le tabac.

Le chanvre, avec 20 hectares, a produit 120 quintaux de filasse et 40 de graine; le lin, avec 15 hectares, a produit 45 quintaux de filasse et 30 de graine. En 1900, le nombre de planteurs de tabac s'est élevé à 10809, et celui de la surface plantée à 3315 hectares, sur 3400 attribués au département. (L'arrond. de Nontron seul n'est pas autorisé à planter). La production a été de 4245567 kilogrammes.

Les prairies artificielles et les prés naturels sont assez étendus. La production fourragère en 1900 a été la suivante :

		Hectares	Quintaux		Hectares	Quintaux
Prairies artificielles	Trèfle. . . .	15.300	459.000	Betteraves fourragères. . .	28.500	3.562.500
	Luzerne . .	10.350	465.750	Prés naturels	86.000	3.442.000
	Sainfoin. . . .	18.300	549.000			

La vigne, plantée dans 24850 hectares, a produit 1059158 hectolitres; 4832 hectares étaient encore improductifs. Les crus principaux sont ceux de Brantôme, Gouts-Rossignols, Bergerac, Laforce, Issigeac, Lembras, pour les crus rouges; et de Nexans et de Montbazillac pour les crus blancs.

Pour la culture fruitière, très répandue dans le département, la récolte a été de 400000 quintaux de châtaignes, 60000 de noix, employés à la fabrication d'huile, 10000 de pommes à cidre, et 102000 de prunes, dont Eymet fait le commerce. La production en cidre a été de 35584 hectolitres.

Aucun bois n'est soumis au régime forestier; ce ne sont souvent que des taillis de chênes, où l'on récolte des truffes et des champignons. Ils sont peuplés de loups en grand nombre.

En 1900, on comptait en Dordogne 24660 animaux d'espèce chevaline. En 1901, le département comptait 7 stations de monte à Bergerac, au Buisson, à la Roche-Chalais, à Mussidan, à Ribérac et à St-Angel. Des concours de poulinières et de pouliches ont eu lieu, en 1900, à St-Astier, St-Jean-de-Côle, St-Cyprien, Ribérac et Bergerac, et un concours de chevaux de selle à Périgueux. Il y avait 5250 animaux d'espèce mulassière et 21650 d'espèce asine. L'espèce bovine comptait 197410 animaux, dont 58980 bœufs de travail, 18600 à l'engrais et 55000 vaches ayant produit 21900 hectolitres de lait. L'espèce ovine était représentée par 455240 animaux, dont 220000 tondus, ont fourni 3300 quintaux de laine. On comptait en outre 127800 porcs et 9800 chèvres.

La production en miel et en cire pour 25200 ruches en activité, a été de 75550 et de 14225 kilogrammes.

En avril 1901, l'établissement de pisciculture de Bergerac a fourni 80000 alevins de saumons et de truites qu'on a versés dans la Dordogne et l'Isle.

L'enseignement agricole est donné par la Chaire départementale d'agriculture de Périgueux et par les chaires spéciales d'Excideuil et de Nontron. Le département compte en outre une Société d'encouragement à l'agriculture, une Société d'horticulture et 15 comices agricoles.

Industrie

En 1900, le département possédait 5396 établissements industriels occupant 22565 ouvriers.

INDUSTRIES EXTRACTIVES. Il existait en 1900, 12 concessions de mines dans la Dordogne : 1 de **houille** et 4 de **lignite**, dans l'arrond. de Sarlat; 5 de **manganèse**, 1 de **pyrite de fer**, 1 de **plomb, argent** et métaux connexes, dans celui de Nontron; seules les concessions de lignite de Lasserre et de la Chapelle-Péchaud ont été exploitées et ont fourni 110 et 2900 T. En outre, on a repris en novembre l'exploitation de la mine de **houille** du Lardin, abandonnée depuis longtemps.

[illegible]

La même année, 10 **minières** ont été temporairement exploitées à Hautefort et à Ste-Orse (6), au Raisson (5), à St-Capraise (7). Leur production a été de 5014 T. de minerai de **fer hydroxydé** utilisé dans le département même par le haut-fourneau de Savignac-Lédrier et dans les usines des Landes, du Lot-et-Garonne (hauts-fourneaux de Fumel), et des Charentes. Les minières de Prats-d'Orliac (Villefranche-du-Périgord), ont été en outre réexploitées.

Les **tourbières** de la vallée de la Pude et de la Lizonne, de Mareuil-sur-Belle et de Cercles, soit 12 centres de production, ont fourni 1800 T. environ.

On comptait 55 **carrières** souterraines dont 22 temporaires, et 178 à ciel ouvert, dont 108 temporaires, occupant ensemble 880 ouvriers. On trouve des carrières de **pierres de taille** tendre, à Brantôme, Chancelade, Couze, Latourblanche (15615 m³), et de pierre dure à Limeyrat, Thenon (6672 m³); de **moellons** à Limeyrat, Thenon (26400 m³); de **meulières** pour meules à Bergerac, Domme (624 m³); de calcaire pour **chaux** grasse (6950 m³); hydraulique (50775 m³) ou agricole (5240 m³) à St-Astier et divers autres centres; de **ciment** à Allas-de-Berbiguières (16757 m³); de **gypse** pour **plâtre** (134 m³), et pour l'agriculture (344 m³); d'**argile** réfractaire, à Beauronne, les Eyzies et Tayac (12000 m³); d'**argile** ordinaire, de **sable** pour moulage au Got (5785 m³); de **sable** et **gravier**, pour empierrement; de **grès** pour **pavés** à Chancelade, Liorac (2112 m³).

Le plâtre est cuit dans les fours de Sainte-Sabine.

Le ciment est fabriqué par les usines établies sur la rive g. de la Dordogne entre Domme et St-Cyprien, et notamment par celle de Marnac. Thiviers fabrique de la **poterie**. Des **verreries**, enfin, ont utilisé, en 1900, environ 4700 T. de calcaire, résidu des carrières de pierre de taille tendre. L'une des principales est à Bardville, près de Condat-sur-Vézère.

INDUSTRIES MÉTALLURGIQUES. Ces industries décroissent de plus en plus dans la Dordogne, où l'on ne peut compter que les **forges** de Coly et de Savignac-Lédrier, dont la production, en 1900, a atteint 4400 T. de fers marchands, 600 T. de fonte de moulage et 150 T. de fonte d'affinage. On peut encore citer 8 **fonderies** de 2ᵉ fusion (2 à Bergerac, 40 ouvr.) avec 8 cubilots.

La fabrication des **boîtes** métalliques pour conserves occupe quelques maisons. Bergerac enfin construit des **automobiles**.

INDUSTRIES AGRICOLES. — Le département possède près de 700 **minoteries** et **moulins** notamment à Bergerac, des ateliers de **scierie** mécanique, de **tonnellerie**, dans cette même ville; mais la plus importante de ces industries est celle des **conserves alimentaires** centralisée à Périgueux. Bergerac, qui fabrique aussi des conserves, compte des **distilleries** ainsi que Nontron.

INDUSTRIES CHIMIQUES. — Périgueux et Bergerac ont des usines de **produits chimiques**. Couze fabrique du **tanin**. Mussidan possède une fabrique de **cierges**; et Bergerac, quelques **teintureries**.

INDUSTRIES TEXTILES. — Elles ne comptent qu'une centaine d'établissements employant moins de 500 ouvriers. Ribérac possède une fabrique de **feutre**.

INDUSTRIES DIVERSES. — Les cuirs et peaux sont travaillés dans 648 établissements par 1500 ouvriers; Périgueux, Bergerac et Ribérac possèdent des **tanneries**. Eymet fait des **chaussons** de basane. Il y a des ateliers de finissage de **chapeaux** au Bugue et à Périgueux une manufacture de **plumes** et **duvets**. Couze fabrique du **papier** à filtrer et à la main; Creysse compte aussi une papeterie. Des **imprimeries** existent à Bergerac et dans différents centres. Eymet, enfin, enfile des perles pour couronnes mortuaires.

En 1900, 589 établissements actifs possédaient 565 machines à vapeur d'une force de 5089 chevaux.

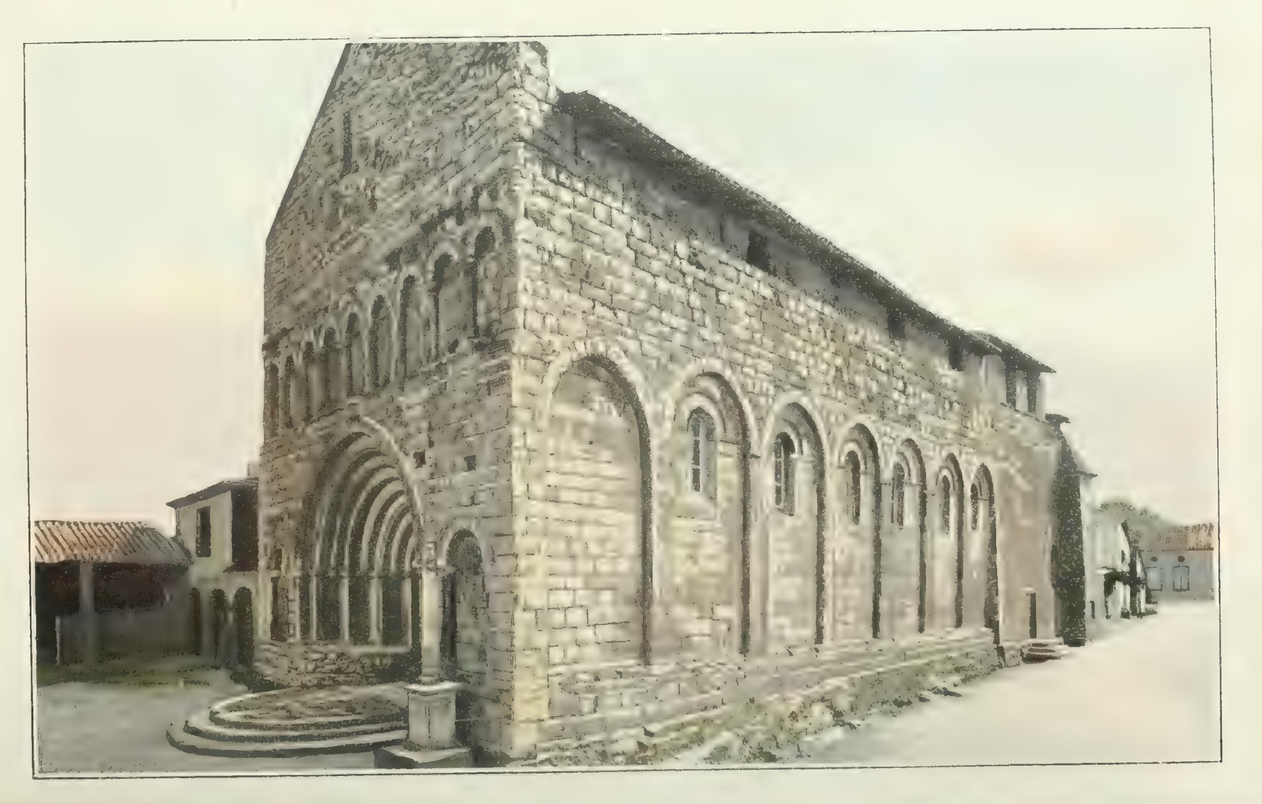
Commerce

Le département exporte surtout des produits agricoles tels que conserves alimentaires, pâtés truffés, truffes, oies, dindes; des vins; des châtaignes, des fruits; des champignons; de l'huile de noix; des bœufs, des moutons, des porcs; des ânes et des mulets; des produits minéraux, du minerai de fer, des meules, des pierres de construction; des étoffes, des chapeaux, des papiers, etc...

Il importe de la houille, en provenance des départements voisins et des bassins anglais et



GRANDBRASSAC. — Église. Portail N.

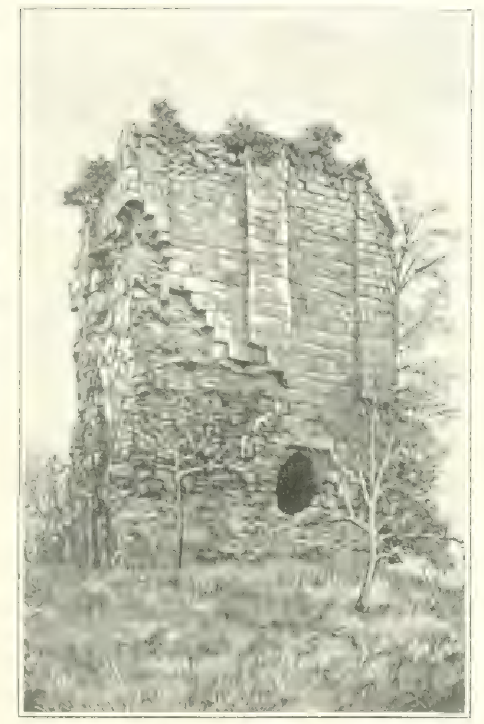


SAINT PRIVAT. — Église. Ensemble S. O.

[illegible]

[illegible]

[illegible]



[illegible]

Voies de Communication

[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]
Routes nationales . . .	[illegible]
[illegible] grande commun. . . .	[illegible]
Chemins vicinaux ordinaires .	[illegible]
Dordogne, navigable de [illegible]	[illegible]
Isle, navigable de Péri[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]

PERIGUEUX [illegible] villes fort distinctes. La plus ancienne et en même temps la plus pittoresque avec ses rues étroites où débouchent des ruelles et des venelles bordées de vieilles maisons, [illegible] trois autres côtés se développe la ville nouvelle, aux rues plus larges et plus régulières, en bordure desquelles s'élèvent des constructions modernes. Le plus beau quartier se trouve au S., proche des monuments gallo-romains de l'antique cité de *Vesuna*. La ville ancienne, [illegible] mentaux. Un groupe de constructions sépare cette Place du *Cours Montaigne*, de largeur très inégale, à l'O., promenade favorite des habitants. C'est là que se trouvent les plus beaux [illegible]



PUYGUILHEM. — Porte de ville.



CAHORS.

[illegible]

des débris variés.

De la ville du moyen âge on voit aussi quelques restes de remparts dissimulés sous les constructions ; une tour du XIVe s., la *Tour Mataguerre*, est encore debout.

Le monument religieux le plus intéressant de Périgueux est la *Cathédrale St-Front*, la plus belle église de style byzantin que possède la France. Ce monument, en partie dégagé, en partie enclavé et peu abordable au S.-E., a été restauré et modifié. La date de sa fondation est très discutée. Quoi qu'il en soit, il forme une croix grecque surmontée de cinq grandes coupoles [illegible]

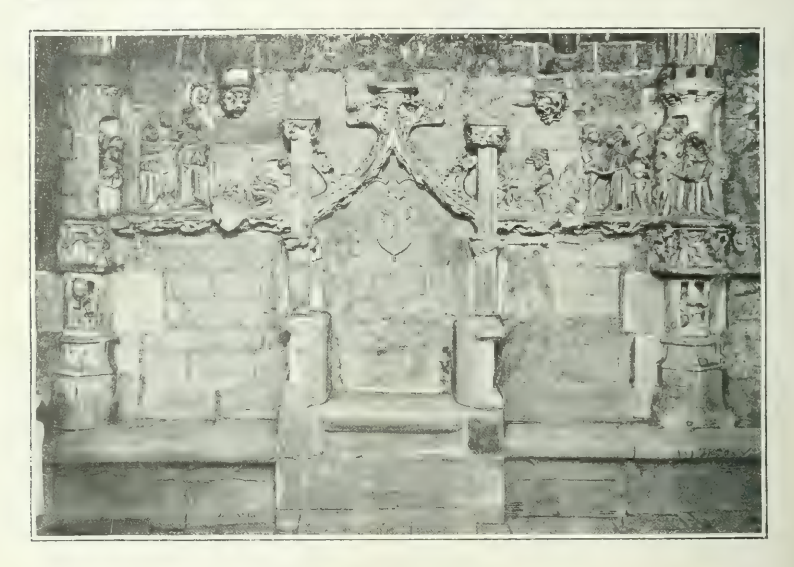
[illegible] de 60 m. et dont la partie supérieure se compose de deux étages carrés en retrait l'un sur l'autre, que surmontent une colonnade circulaire et un dôme conique; l'abside romane est moderne. A d. de l'édifice on remarque un cloître (XIIᵉ au XIVᵉ s.) qui dépendait de l'ancienne abbaye de St-Front. L'ornementation intérieure de la cathédrale est toute moderne. Signalons les salles ou « Confessions » (XIᵉ s.) situées sous la coupole de l'O., dans l'une desquelles [illegible] des traces de peintures de la même époque. *L'Église St-Étienne-de-la-Cité* (XIᵉ s.), cathédrale primitive, se compose d'une nef unique à deux coupoles (la partie antérieure que recouvrait une troisième coupole, a été démolie): celle au-dessus du chœur a été restaurée. Signalons à l'intérieur un baptistère du XIIᵉ s., trois retables du XVIIᵉ s., une belle arcade ogivale avec inscription et des fresques modernes dans le chœur. Parmi les autres églises récemment élevées, signalons : *St-Martin*, du style roman, *St-Georges*, à nef unique du style XIIᵉ s, *Ste-Ursule* ou le *Sacré-Cœur*, du style XIIIᵉ s. Le nouvel *Évêché* se trouve près de l'Hôtel de la Préfecture. Le *Grand-Séminaire* possède une bibliothèque assez importante. Le *Lycée* occupe une situation agréable vis-à-vis du *Jardin Public*. L'ancien Hôtel Lagrange-Chancel est devenu l'*Hôtel de Ville*. A l'O. de la ville se trouve la source extraordinairement abondante de Doulon, qui alimente Périgueux.

Vers le [illegible] de l'angle N.-O. de l'arrondissement, dans la jolie vallée de la Dronne, on rencontre **Bourdeille**. La rivière, qui coule sous un *Pont* du XIVᵉ s., passe au pied d'une double enceinte fortifiée renfermant deux châteaux, l'un du XIVᵉ s., qui a conservé son donjon de forme polygonale, et l'autre du XVIᵉ s., dont on remarque le grand salon. C'est à la belle-sœur de l'écrivain Brantôme qu'est due la construction de ce dernier. En remontant la Dronne toute bordée de rochers fort pittoresques, on parvient à **Brantôme**, intéressante bourgade en grande partie construite dans une île formée par la Dronne, dont un détour est franchi par un curieux pont à angle droit (XVIᵉ s.). Des collines creusées de grottes en partie naturelles, en partie artificielles, surplombent la rive d. Quelques-unes sont habitées; d'autres servent de caves ou de magasins. Lorsque le tramway à vapeur de Périgueux à St-Pardoux-la-Rivière amène le touriste à l'entrée de la coquette petite ville, ce dernier est séduit par le gracieux tableau qu'il a sous les yeux. La rivière bruit doucement au milieu d'un cadre de verdure superbe; un petit moulin tourne mélancoliquement sa roue sur la rive d., tandis que sur un minuscule îlot s'ébattent les oies et les canards; on entend le bruit des battoirs des lavandières installées sur l'autre rive, à l'ombre des platanes qui les garantissent contre les ardeurs du soleil. On franchit la *Porte St-Roch*, à mâchicoulis, sous laquelle passe le tramway; à d. est un joli pavillon de la Renaissance, à g. une tour cylindrique, reste de l'enceinte du moyen âge. Plus loin un terre-plein, ombragé de tilleuls et fermé par une balustrade en pierre, est aménagé en terrasse d'où la vue s'étend en amont et en aval sur la Dronne et la ville; vis-à-vis, au milieu d'un petit square et au pied d'un énorme rocher, se trouve une fontaine décorée du *buste du seigneur de Brantôme* (1579-1614). A côté voici les imposants bâtiments (XVIIIᵉ s.) de la célèbre abbaye fondée par Charlemagne et reconstruite à diverses époques. Les bâtiments actuels remontent à 1745 et abritent l'*Hôtel de Ville*, la *Justice de Paix* et les *Écoles*. On y remarque : un élégant escalier terminé en voûte polygonale, sur les faces desquelles on a peint les portraits de Charlemagne, de Brantôme, de Bertin et de Coligny; une belle salle voûtée au rez-de-chaussée avec cheminée et la charpente des combles. Au delà de la cour des Écoles, sont creusées dans le roc des grottes qu'habitèrent les moines et dont l'une, qui servait d'oratoire, renferme de curieux groupes sculptés, la Crucifixion et une scène macabre; une source a été captée dans cette grotte. Au-dessus d'un autre souterrain s'élève, soutenu par des piliers naturels, un clocher isolé du XIᵉ s. de forme carrée, à quatre étages en retrait avec gables appliqués sur les côtés, le tout terminé par une pyramide à quatre pans. Quoique édifié à pic sur le roc, ce clocher communique par un escalier avec l'*Église* située au-dessous, remaniée au XIIIᵉ s. et restaurée de nos jours. A l'intérieur, au-dessus d'un chapiteau roman servant de bénitier, est encastré un bas-relief (*Jugement de Salomon*); un autre bas-relief (*Baptême du Christ*) se trouve dans la chapelle des fonts. Signalons encore la jolie chapelle de la Vierge, deux bas-reliefs en bois doré *Présentation de Saint-Sicaire à Charlemagne*, *Massacre des Innocents*) et un autre groupe en pierre. Un des côtés du *Cloître*, dont il reste plusieurs arcades, s'ouvre sur une chapelle restaurée soutenue par un pilier unique; une terrasse s'élève au-dessus : toute proche est la *Fontaine de St-Sicaire*. Sur la rive g. de la Dronne, en



[illegible] part, l'ancienne *Église* paroissiale (XVe s.), contre laquelle s'appuie un contrefort à [illegible], est devenue le Marché. Signalons encore dans Brantôme quelques *maisons* intéressantes du XVIe s., la *maison de la Hierse* en face de l'*Hôpital* (1752), une chapelle ruinée. N'oublions pas enfin la jolie promenade de la *Place d'armes*, plantée d'ormes et de tilleuls, bordant la rive g. de la Dronne et, à 2 kil. à l'E. de la ville, le dolmen de *Pierre Levée*, le plus remarquable du Périgord.

Dans le même arrondissement, citons encore : **Excideuil**, bâtie au sommet d'une colline dominant la Loue et où l'on voit les ruines intéressantes d'un *Château* de la famille de Talleyrand-Périgord (XIVe au XVIe s.), ainsi que plusieurs maisons des XVe et XVIe s. — **Hautefort**, petit chef-lieu de canton dont les maisons en amphithéâtre occupent les flancs S. et O. de la colline au sommet de laquelle s'élevait au XIIe s. le château du troubadour Bertrand de Born, remplacé



CADOUIN. — Galerie du Cloître. Tombeau ancien.

aujourd'hui par un important château des XVIe et XVIIe s., près duquel se trouve un bel *Hospice* (XVIIe s.). — **St-Pierre-de-Chignac**, dans la vallée du Manoir, dont l'*Église* (XIIe s.) a été restaurée. — **Vergt**, bastide du XIIIe s., sur la rivière du même nom ; — enfin **Saint-Astier**, sur l'Isle, dont l'*Église* remaniée au XVIe s. a conservé des restes intéressants de sa façade du XIIe s. C'est à l'O. de cette ville que se trouve le *Château de Puyferrat* (XVe s.).

BERGERAC est bâtie dans la riche et féconde plaine de la Dordogne. Par sa situation, son commerce et sa proximité de Bordeaux, cette ville est plutôt placée dans la sphère d'attraction de la grande cité girondine. Vue de l'extrémité du Pont qui conduit au *Faubourg de la Madeleine* sur la rive g., Bergerac offre un coup d'œil assez agréable avec ses quais, son port en aval, son barrage en amont. C'est sur la rive d. de la Dordogne, dans la ville basse que l'on trouve, dans des rues étroites et mal pavées, de vieilles *maisons* intéressantes comme celle dite le *Château de Henri IV* (XVIe et XVIIe s.), une maison en torchis (*Rue des Bois-de-France*), etc. Un petit ruisseau pittoresque qui longe l'un des côtés du *Boulevard V. Hugo* bordé de coquets jardins est recouvert à la hauteur de la *Promenade des Carmes*, bien ombragée et à l'extrémité de



CADOUIN. — [illegible]



SAINTE-CROIX — Église. Abside

[illegible]

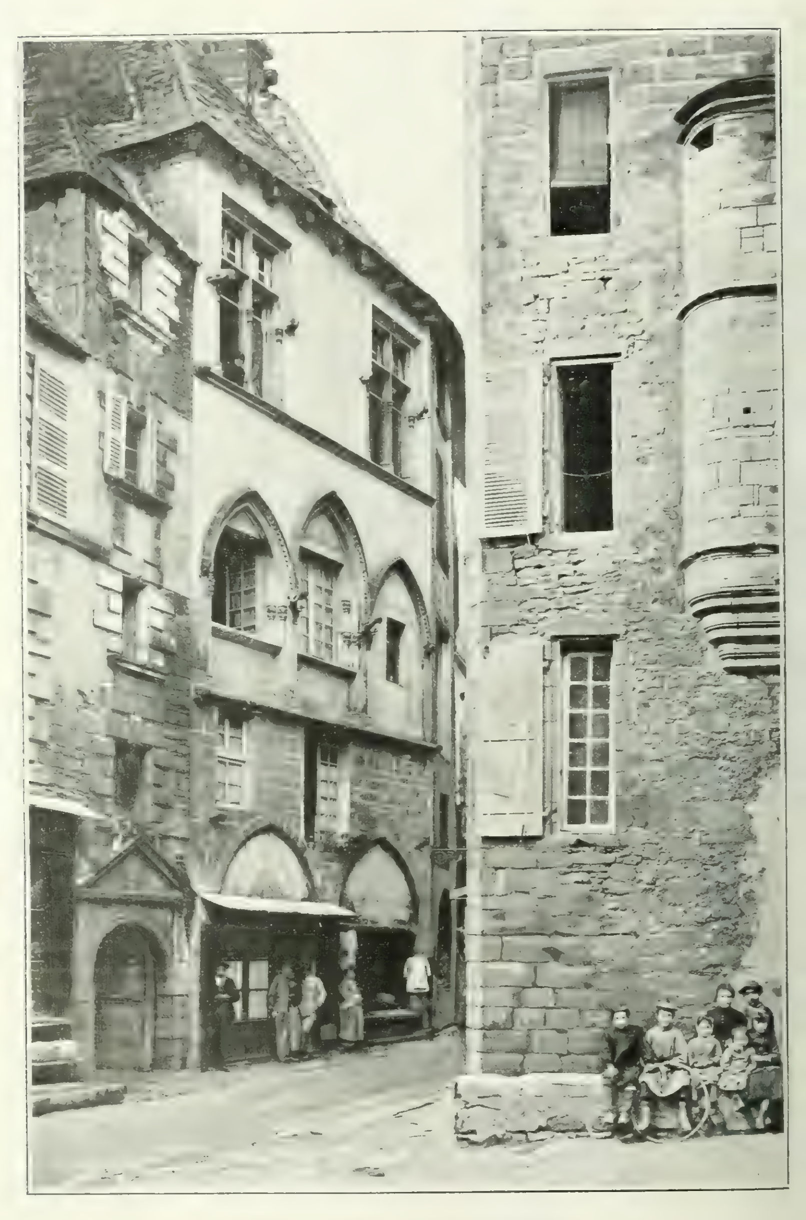
[illegible] Villefranche-de-Long[illegible] [illegible] [illegible] — Beaumont-du-Périgord [illegible] — Monpazier [illegible]

Biron; — **Issigeac**, sur la Banège, où l'on remarque une belle *Église* du XVIe s. et un *Château* du XVIIe s.; — **Eymet** [illegible] ruelles étroites. Eymet a conservé un vieux *Donjon* carré à mâchicoulis avec tourelle d'angle, de vieilles *maisons*, une *Église* moderne. Cette ville fait un commerce important de prunes et de pruneaux, confectionne des couronnes de perles et des chaussons de basane; — **Puyguilhem**, [illegible] ruines de l'abbaye de Boschaud (XIIe s.) en sont proches.

NONTRON est bâti dans une situation pittoresque, sur la rive d. du Bandiat et s'étend surtout en longueur en deux rues parallèles, l'une au bas d'un vallon et l'autre à mi-côte sur le flanc de la colline E. qui domine la ville. Un joli boulevard circulaire bien ombragé l'enserre et ménage de tous les points de son parcours des vues agréables sur la petite cité. Une Promenade et un Champ de foire se trouvent au N.; la *Promenade du Château*, rectangulaire, occupe l'extrémité d'un promontoire au S.-E. L'*Église*, dont le clocher a été achevé en 1889, est moderne. Dans l'arrondissement citons : **Bussières-Badil**, sur le Boissard, petit affluent de la Tardoire, dont on remarque les sculptures de la façade de son *Église* du XIIe s.; — **Jumilhac-le-Grand**, qui possède un *Château* considérable du XVe s.; — **Thiviers**, ville commerçante, dans une situation [illegible] — **Mareuil-sur-Belle**, l'une des quatre baronnies du Périgord, dont le vieux *Château* ruiné des [illegible]

RIBÉRAC, sur la rive g. de la Dronne, aux bords de laquelle sont installées quelques tanneries, est une ville somnolente qui ne se réveille guère que les jours de marché. La fabrication du feutre y occupe quelques bras. La ville s'allonge en une longue rue éloignée de la gare. L'*Église*, au sommet d'une colline, ne présente aucun intérêt artistique, pas plus d'ailleurs que [illegible]

Citons dans l'arrondissement : **Montagrier**, dont l'*Église* (XIe s.) est curieuse; — **St-Aulaye**, bastide du XIIIe s. bâtie sur une colline élevée, au pied de laquelle coule la Dronne et qui possède une belle *Église* romane; — **Montpont**, sur la rive g. de l'Isle, ville au N. de laquelle se trouve la *Chartreuse de Vauclaire* (XIVe s.); — **Mussidan**, au confluent de la Crempse et de l'Isle, petite ville industrielle, très dispersée, coupée de jardins maraîchers sur les deux rives de la Crempse qui y forme une île. L'Église *St-Georges*, de style roman, a été construite de 1865 à 1866; elle est surmontée d'un clocher élancé. Une vieille *Chapelle* domine la rive g. [illegible]



SARLAT — Maison du XVe s. Rue Gambetta.



SARLAT. — [illegible]

vince l'*Hôtel de Ville* et les *Écoles* sont de construction récente. Sur une petite Place ombragée on a érigé une *Statue de Michel Beaupuy* (1755-1796), descendant de Montaigne par sa nièce et qui fit le siège de Mayence, la guerre de Vendée, etc. — **Neuvic**, sur la rive g. de l'Isle, qui possède un vaste *Château* du XVIe s.

SARLAT est une petite ville proprette qui s'allonge dans le vallon de la Cuze, encaissée entre deux lignes de collines. Une grande voie bordée de beaux magasins, la *Rue de la République*, l'artère principale, la coupe en deux parties. C'est une vieille cité intéressante avec ses ruelles débouchant sur des rues étroites; elle a des coins et des places pittoresques où abondent encore des maisons des XVe et XVIe s. On retrouve au N., à l'O. et au S. des vestiges de ses vieux remparts. Son ancienne *Cathédrale* (XIe et XIIe s.), remaniée au XVe s., est surmontée d'un beau clocher que termine un campanile ; la nef intérieure est soutenue par d'énormes piliers cylindriques ; on y remarque les boiseries et les stalles du chœur et de la chapelle absidale, le buffet d'orgue, une tourelle avec escalier à vis du XVe s. A d. de la façade se trouve l'ancien *Evêché*, dont on admire les belles fenêtres et dans lequel on a installé plusieurs services municipaux; sur la cour on voit un joli balcon d'angle et un escalier. L'*Hôtel de Ville* est du XVIIe s.; le *Palais de Justice* et la *Sous-Préfecture* sont modernes, la *Gendarmerie* occupe un ancien couvent. Dans le jardin du *Couvent de la Miséricorde* on remarque une chapelle sépulcrale cylindrique, connue sous le nom de *Tour des Maures*. Sarlat possède un beau *Jardin public* en terrasse, dit du *Plantier*, fort bien ombragé et des hauteurs duquel l'œil embrasse de jolis points de vue. Sur une Place plantée de vieux arbres se dresse la *Statue de la Boétie* dont on voit la maison natale. Signalons encore une vieille *Église* (XIVe s.) en partie détruite, mais dont le clocher avec gargouilles est encore debout.



SARLAT. — Maison du XVIe s. (Place des Halles).

L'arrondissement possède plusieurs villes remarquables : **Terrasson**, qui étage ses maisons au-dessus de la rive g. de la Vézère, que franchit un vieux pont; — **Montignac**, centre important, un peu plus bas que Terrasson; c'est entre ces deux villes que se trouvent les plus beaux sites de la vallée de la Vézère; — **le Bugue**, au confluent de la Doux avec cette dernière rivière et qui a conservé des maisons du XVIe s.; — **Domme**, bastide du XIIIe s. sur la rive g. de la Dordogne, où l'on rencontre les ruines du *Château de Domme-Vieille* (XIIe et XIIIe s.), la vieille *Porte des Tours* (XIIIe s.), reste des remparts, un bel *Hôtel de Ville* (XIVe s.) et une *Église* précédée d'une place d'où la vue s'étend au loin sur la vallée de la Dordogne ; — plus en aval et sur la rive d. est **Saint-Cyprien**, bâti en amphithéâtre et qui possède une *Église* du XIIe s.; aux environs se trouve le *Château de Fage* (XIIe et XVIe s.; — **Belvès**, au sommet d'une colline baignée par la Noze, qui renferme une *Église* des XIVe et XVIe s., des *maisons* des XIIIe, XIVe et XVe s.; un



[illegible] et un *château* du XVe s. auquel est adossée une Tour XIIIe s. ; — enfin **Villefranche-du-Périgord**, située également sur une colline dominant la rive g. de l'Allemance et où l'on remarque encore quelques vieilles maisons du XIIIe s.

— —

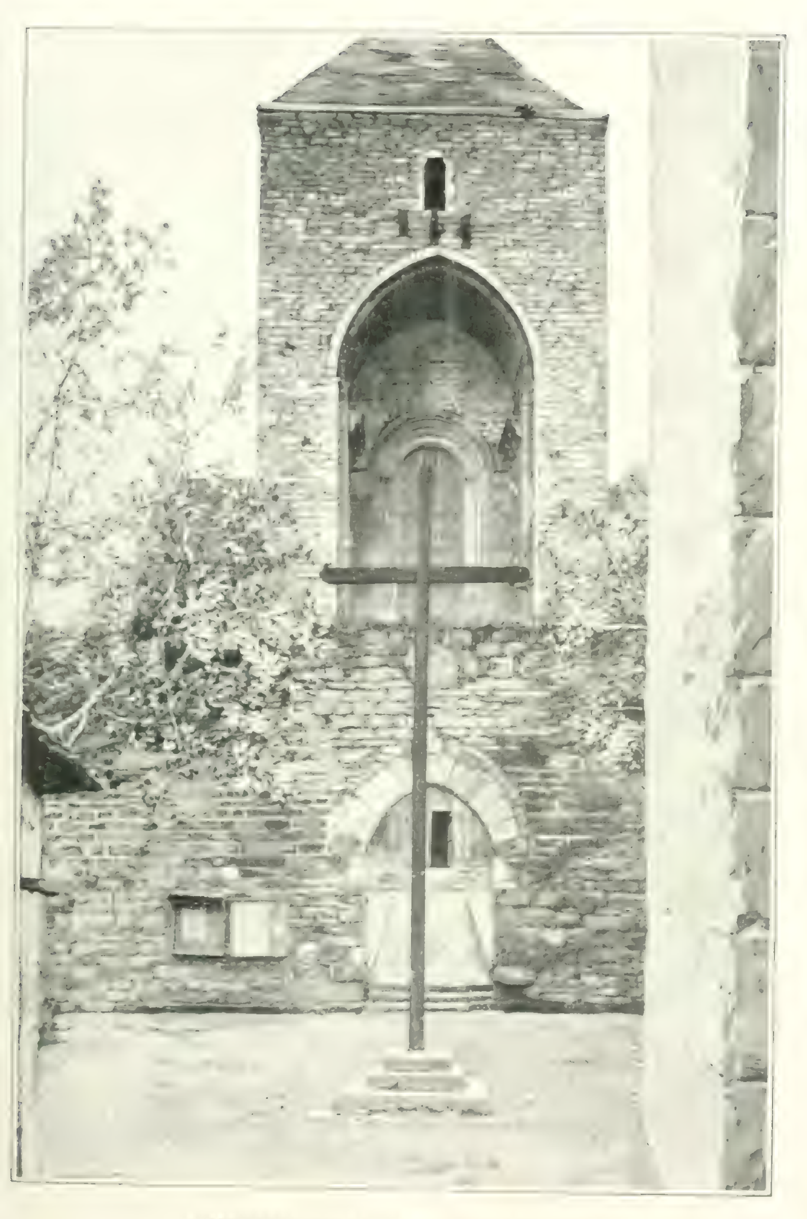
C'est sur le cours inférieur de la Vézère, dans le canton de Saint-Cyprien (arrond. de Sarlat), qu'ont été découvertes, en 1863, les fameuses grottes du Périgord qui ont rendu célèbres les noms des Eyzies, du Moustier, de la Madeleine, etc. Explorées par des savants comme Édouard et Louis Lartet, Christy, le marquis de Vibraye, Falconer, Élie Massénat, etc., ces grottes ont livré une foule d'outils et d'objets en silex, en os, en ivoire, dont plusieurs étaient revêtus de dessins gravés au trait, représentant des animaux éteints, comme le mammouth, l'ours et le lion des cavernes; des animaux émigrés comme le renne, la marmotte, le chamois, le bouquetin, et des animaux actuels comme le cheval, etc.; un petit nombre constituait des objets sculptés, représentant surtout des animaux. Les artistes inconnus auxquels nous les devons vivaient à l'époque quaternaire, c'est-à-dire des milliers d'années avant les habitants de la période dite historique. L'art de ces Troglodytes, dont la vie a pu être reconstituée assez aisément, ne peut guère être étudié que sur les pièces recueillies : en France, au Musée de St-Germain, dans certains musées de province et surtout dans quelques collections particulières. (La plupart des grands musées d'Europe, notamment le *British Museum*, possèdent de belles pièces provenant des fouilles des grottes du Périgord.)



SARLAT. — Tour, dite des Morts.

La distance de la caverne du Moustier aux Eyzies n'est guère que de 8 kilom., à vol d'oiseau ; en suivant les méandres de la Vézère, cette distance est double. C'est sur ce faible parcours que s'échelonnent les excavations suivantes: une caverne et un abri sous roche au *Moustier*, une caverne à la *Gorge d'Enfer* et aux *Eyzies*, un abri à *la Madeleine*, à *Laugerie Haute*, à *Laugerie Basse* et à *Cro-Magnon*. Particularité remarquable, aucune de ces cavernes, aucun de ces abris ne s'ouvre au N. La grotte la plus anciennement habitée est celle du Moustier; elle est située à 27 m. au-dessus de l'étiage de la Vézère; l'épaisseur de la couche d'alluvion apportée par les crues de la rivière avait près de 2 m. C'est la grotte de la Madeleine qui est la plus récente dans la vallée ; le niveau du sol n'y excède que de fort peu celui des grands débordements de la Vézère.

Les figures au trait abondent à la Madeleine, où elles sont très correctes; aux Eyzies comme à Laugerie Basse, elles sont communes: elles représentent des objets naturels, des lignes d'ornementation formant des zigzags, des sinuosités, des festons, des figures d'animaux parmi lesquelles celle du renne domine. Une des plus remarquables est la représentation d'un mam-





SARLAT. — Cour de l'ancienne Cathédrale et ancien Évêché.

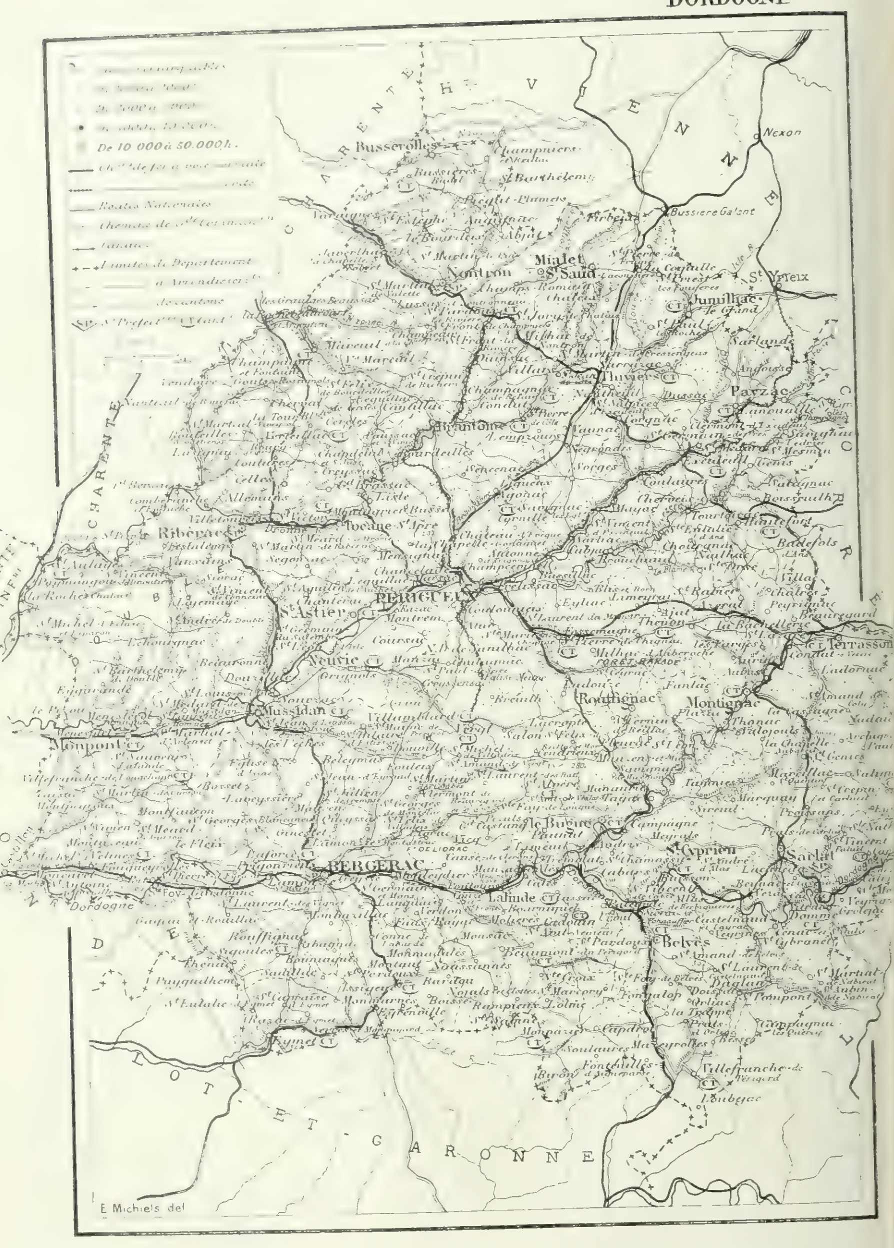
[illegible]

Liste des Monuments historiques

[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Bussière-Badil	[illegible]	Rampieux	[illegible]
		Rouffignac	[illegible]
[illegible]	[illegible]	St Amand de C[illegible]	[illegible]
[illegible]	Église (XIIe s.)	[illegible]	[illegible]
Grand Brassac	[illegible]	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	St Jean de C[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	St Privat	[illegible]
[illegible]	[illegible]	Sarlat	[illegible]



BIRON. — [illegible]


De 10 000 à 50.000 h.
CHARENTE
CHARENTE INFre
LOT ET GARONNE
Nexon
Busserolles
Bussière Galant
Champniers
St Barthélemy
Nontron
Mialet
St Saud
St Yrieix
Jumilhac le Grand
Thiviers
Payzac
Lanouaille
Mareuil
Brantôme
Excideuil
Hautefort
Badefols
Ribérac
Tocane St Apre
PÉRIGUEUX
St Astier
Neuvic
Mussidan
Montpon
Villamblard
Vergt
Rouffignac
Montignac
Terrasson
Le Bugue
Sarlat
St Cyprien
BERGERAC
Lalinde
Belvès
Domme
Villefranche de Périgord
Eymet
Dordogne
E Michiels del

Lot

Nom — Situation



Le Lot, belle rivière extrêmement sinueuse, a donné son nom au département qui appartient à la région S.-O. de la France. Il le sépare tout d'abord de celui de l'Aveyron, puis le traverse de l'E. à l'O., en arrosant le chef-lieu du département, Cahors. Il a la forme d'un parallélogramme dont la diagonale E.-O., se confondant presque avec le cours du Lot, forme avec le parallèle un angle très aigu ; la longueur de cette diagonale est de 90 kilom. environ, de la limite commune aux départements du Lot, du Cantal et de l'Aveyron, à l'E., à la pointe O. du canton de Puy-l'Évêque. L'autre diagonale, tirée du point où la Cère commence à toucher le département, au N.-E., à la sortie du Lemboulas, au S.-O., mesure 100 kilom. C'est le [illegible] département pour la superficie. Il a des limites naturelles : au N., 5 kilom. de la Dordogne, quelques kilom. du ruisseau d'Orgues, 14 kilom. de la Cère ; à l'E., presque tout le cours de la Veyre, 2 kilom. du Célé ; au S.-E., 45 kilom. environ du cours du Lot, plus de 15 du Lemboulas au S. ; au S.-O. le Lot, pendant moins de 1500 m. ; à l'O., 2 kilom. du Céou, la Lémance dans ces derniers kilom. et 4 kilom. de la Dordogne. Il est borné au N. par le département de la **Corrèze** ; au N.-E. par celui du **Cantal** ; au S.-E. par celui de l'**Aveyron** ; au S. par celui de **Tarn-et-Garonne** ; au S.-O. par celui de **Lot-et-Garonne** ; à l'O. par celui de la **Dordogne**.

Il a été formé, en 1790, de territoires appartenant à la **Guyenne** (la majeure partie du *Quercy*), mais, en 1808, fut diminué de quelques cantons vers le S. au profit du département de Tarn-et-Garonne.

Histoire

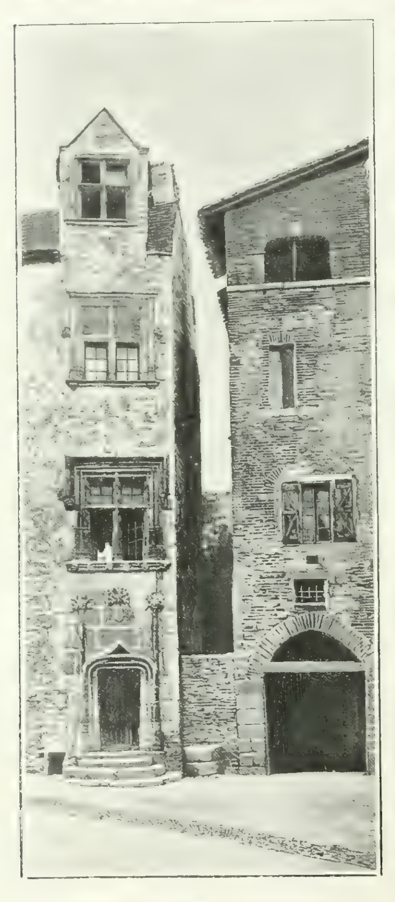
Les peuplades préhistoriques qui ont vécu dans le département ont laissé d'importantes traces de leur existence : dolmens nombreux dans les trois arrondissements et dont le plus beau est celui de *Pierre-Martine* à Cessac, près Livernon et menhirs dans l'arrondissement de Figeac.

A ces peuplades succédèrent des Celtes, les *Cadurci* ou peuples du Quercy, dont la ville principale était Cahors (*civitas Cadurcorum*). C'est à eux que l'on doit les restes d'oppida de Murcens, enceinte de plus de 6000 m. en pierres sèches, où l'on voit encore l'emplacement des pièces de bois qui la consolidaient, et de Luzech (*Impernal*), considérés tous deux par quelques archéologues comme des vestiges d'*Uxellodunum*.

En 52, ils furent parmi les premiers peuples de la région qui répondirent à l'appel de Vercingétorix ; leur chef, Luctérius, commença la campagne en envahissant la Province, vers Narbonne, et, uni aux Rutènes, se jeta sur les Volques Arécomiques. Après la chute d'*Alesia*, Luctérius tenta de prolonger la résistance en s'enfermant avec le Sénon Drappès dans la ville d'*Uxellodunum* (probablement le Puy d'Issolu). César n'en vint à bout qu'en captant l'eau qui alimentait l'oppidum ; pour punir la ville de son héroïque résistance et surtout pour éviter un nouveau soulèvement, il fit couper les mains de ses défenseurs en

[illegible] la vie sauve (51 av. J.-C.). Luctérius seul, qu'un traître livra au vainqueur, eut le même sort que Vercingetorix.

A l'époque gallo-romaine Cahors prit le nom de *Divona* qui était celui d'une fontaine sacrée proche de la ville (aujourd'hui fontaine des Chartreux). L'eau de la fontaine Polémie (ruisseau de Vers) lui fut amenée par un aqueduc dont on voit encore des traces à Vers et à Cours. Un théâtre, des thermes, dont la *Porte de Diane* est encore un reste, s'y élevèrent. Il subsiste encore de cette époque le *Camp des Césarines*, près de St-Céré et les ruines d'un temple, à Frontenac. L'essor industriel suivit les progrès de la civilisation qu'apportaient les Romains; les Cadurques devinrent d'habiles tisseurs de lin, de toile à voile; ils fabriquèrent des objets de literie et des matelas, ou *cadurca*, célèbres jusqu'à Rome.



CAHORS. — Maison dite de Henri IV.

On ne sait au juste à quelle date le christianisme apparut dans la région. Les uns le font remonter à saint Martial, au Ier s. de notre ère, les autres au IIIe s., date des prédications de saint Genulphe et de saint Genitus et de la fondation de l'église de Cahors, dont le premier nom d'évêque connu est celui de saint Florent (IVe s.).

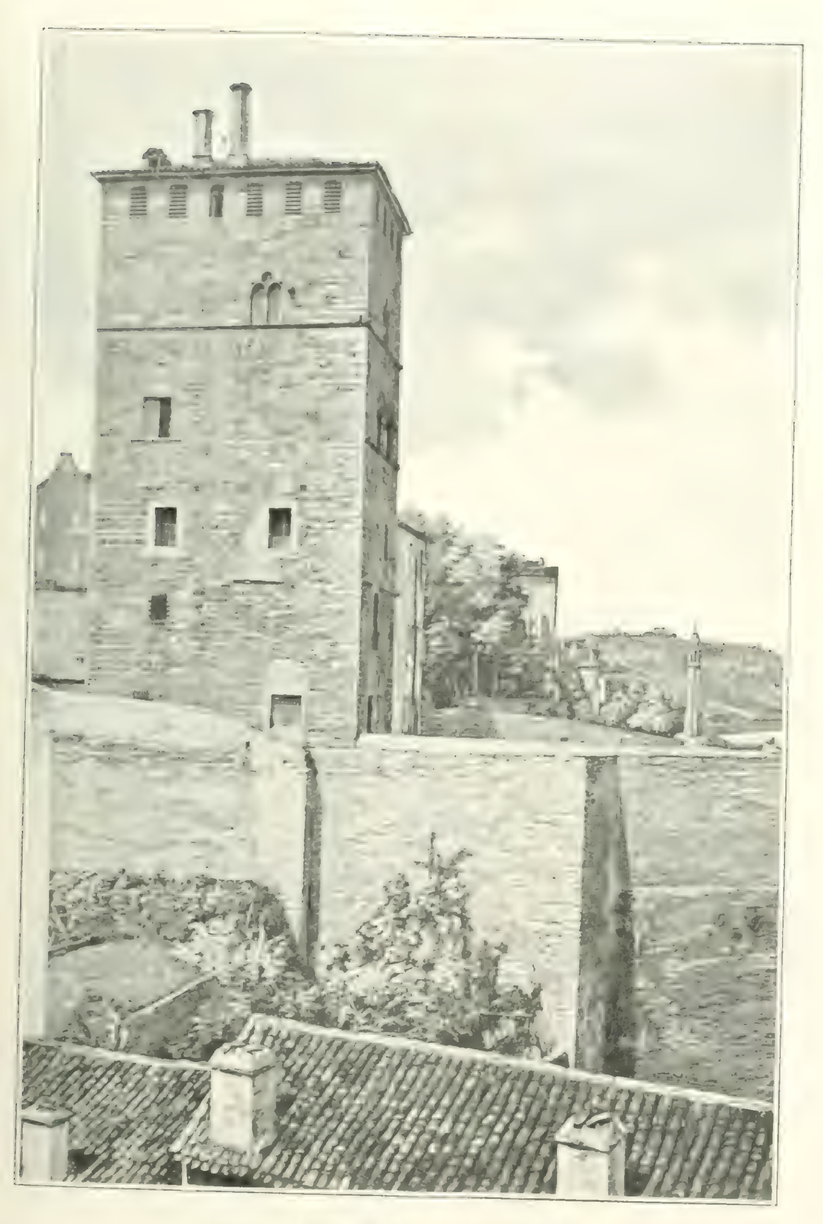
A la fin du IIIe s., le pays, rangé jusque-là dans l'Aquitaine d'Auguste, appartint à l'Aquitaine Ire. A la même époque furent replantés les vignobles que Domitien avait fait arracher. En 408, la région fut ravagée par les Sarmates, les Alains, les Vandales et les Hérules qui la traversaient pour gagner l'Espagne. Elle le fut à nouveau en 414 par les Wisigoths qui s'y établirent avec Ataulf, puis avec Wallia et qui y érigèrent un royaume en 418, sous Euric. Clovis, par la victoire de Vouillé (507), anéantit ce royaume. Le Quercy appartint dans la suite à Thierry, roi de Metz, puis à Chilpéric, roi de Soissons, qui se le vit disputer par Sigebert. C'est au cours de cette lutte que Cahors fut brûlé. Quelques années plus tard (584), un prétendu fils de Clotaire Ier, Gondowald, fort de l'appui de l'évêque de Cahors, Ursin, ramena des troubles en défendant ses prétentions au pouvoir. Le pays vécut tranquille ensuite jusqu'à l'invasion arabe (708) dont il eut beaucoup à souffrir et dont il ne fut débarrassé que pour être ensanglanté à nouveau par la lutte d'Hunoald et de Waïfre contre la royauté. Au IXe s., ce furent les Normands qui vinrent le piller à leur tour.



CAHORS — [illegible]



CAHORS. — Fenêtre d'une maison du XVIe s. (Rue des Boulevards n° 8.)



CAHORS. — [illegible]



CAHORS — Ensemble du Pont Neuf (XIVe s.). Vue prise en amont sur la rive droite

[illegible]

[illegible] Mantel, qui pilla Rocamadour et mourut peu après à Martel (1183). Philippe-Auguste et Richard Cœur de Lion signèrent en 1191 un accord par lequel le Quercy et Cahors, sauf cependant les abbayes royales de Souillac et de Figeac, restaient possessions anglaises. Les seigneurs du Quercy ne supportèrent pas cette domination étrangère et c'est, dit-on, de la main de l'un d'eux, Bertrand de Gourdon, que fut tué Richard Cœur de Lion à Chalus (1199).

Pendant la guerre des Albigeois, les seigneurs du Quercy s'unirent au comte de Toulouse Raymond VI, tandis que [illegible] contre eux la population. Il s'allia à Simon de Montfort qui, en 1214, envahit le Quercy et y rendit la justice au nom du roi; mais, Simon étant mort, il se soucia peu de partager la mauvaise fortune de son fils, Amaury, et se tourna vers le roi de France : en 1225, il donna Cahors à Louis VIII et reçut en échange le titre de comte. Les banquiers italiens établis à Cahors, auxquels il eut recours pour payer ses dépenses, lui firent des prêts à des taux si usuraires, qu'on les appela dédaigneusement *caorsini*. La ville lui resta lorsqu'en 1229 le traité de Paris rendit le Quercy au comte de Toulouse, Raymond VII. Entre temps, en 1241, un bourgeois de Cahors, [illegible] sauvegarde du roi.

Par le traité de Paris de 1258, saint Louis rendait à l'Angleterre, avec une partie de l'Aquitaine, le Quercy, bien qu'il fût à son frère Alphonse de Poitiers. Dans ce traité, Figeac se prévalut de son droit d'être « vassale immédiate » de la couronne. En 1272, Philippe III mettait la main sur le Quercy; l'année d'après, le fils de Henri III, Édouard Ier, rendait hommage à Philippe ; mais, en 1286, Philippe IV le Bel restituait le Quercy à l'Angleterre.

De 1305 à 1310, lors de l'affaire des Templiers, les Inquisiteurs tinrent des assises dans le pays. Plus tard, l'évêque de Cahors, Gérald, déclaré coupable de sorcellerie par un enfant de Cahors, Jacques Duèze, pape sous le nom de Jean XXII, fut écorché vif. C'est à ce pape qu'est due l'Université de Cahors [illegible] la fit fermer.

Pendant la guerre de Cent Ans, le Quercy lutta énergiquement contre les maîtres que lui donnait le traité de Brétigny. Le gouverneur Jean Chandos sut d'ailleurs s'y faire exécrer. Charles V le débarrassa de ses occupants, soit par les armes, soit à prix d'argent. Figeac fut ainsi achetée à Bertucat d'Albret et à Bernardon de la Salle. Sous Charles VI, plusieurs seigneurs, dont ceux de Gourdon, surent repousser les Anglais; sous Charles VII enfin, le Quercy était redevenu français. Ces guerres malheureusement lui avaient coûté beaucoup d'hommes [illegible] habitants.

Les guerres de religion, sous Charles IX, ramenèrent le trouble dans le pays. Cahors fut le théâtre de massacres ordonnés par Bl. de Montluc, gouverneur de la Guyenne. Gourdon, Caussade, Rocamadour [illegible]

deux fois, assiégèrent vainement Cahors, dont l'évêque seul, réfugié au château de Mercuès, tomba en leur pouvoir (1562). Plus tard, les protestants du Dauphiné et de la Provence vinrent au secours de leurs coreligionnaires du Quercy, et avec Crussol d'Uzès se rendirent maîtres du pays, sauf quelques villes, dont Cahors et Figeac. En 1576, cette dernière ville tomba en leur possession. Sous Henri III, Catherine de Médicis ayant réuni les protestants à Montauban, le maire de Figeac refusa hardiment d'entrer dans les vues de cette reine. Les habitants de Cahors, hostiles au protestantisme, résistèrent également à Henri IV qui, en mai 1580, entra par surprise dans la ville et n'en fut maître qu'après 6 jours de combat. La Ligue trouva de nombreux partisans dans les villes non encore soumises au Béarnais, dont l'abjuration ramena la prospérité dans le pays.



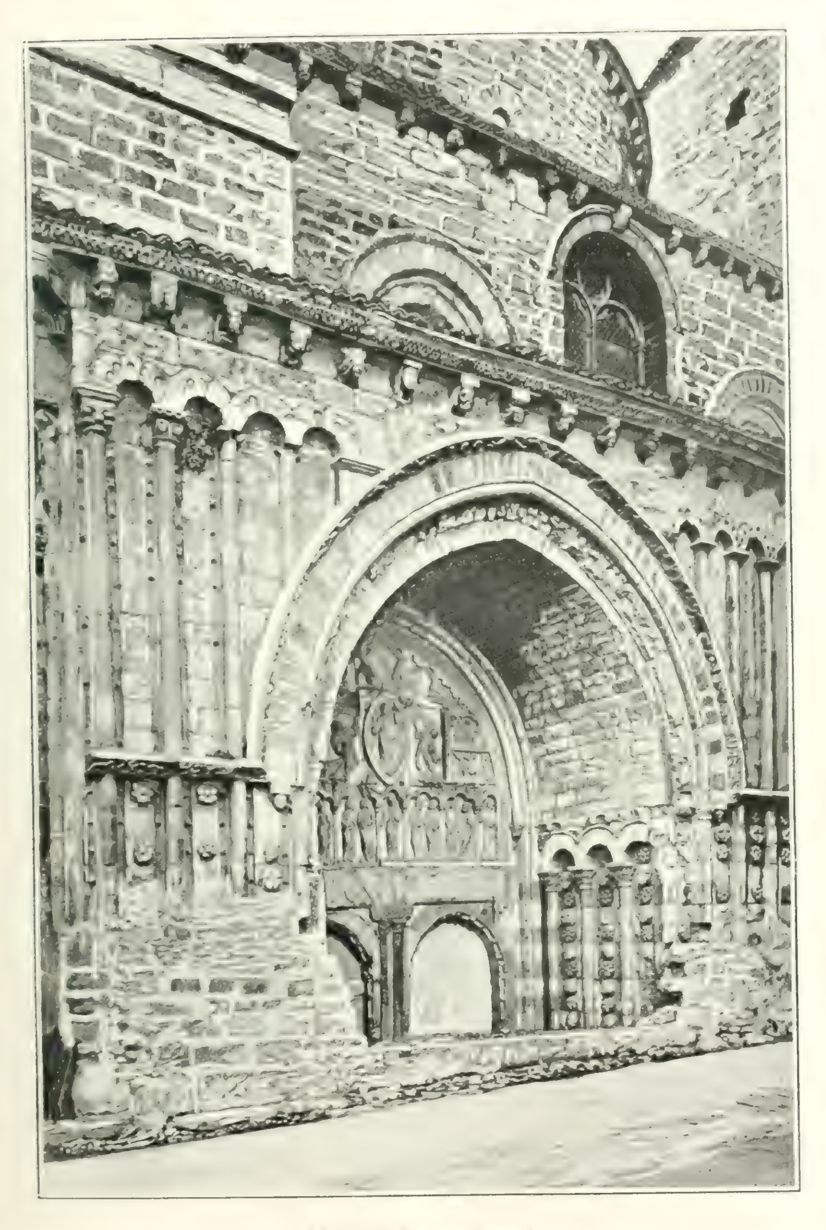
CAHORS. — Cathédrale. Arcatures à l'extérieur.

Sous Louis XIII, les protestants du Quercy s'unirent au duc de Rohan, mais ils ne tardèrent pas à se soumettre; l'intolérance de Louis XIV à leur égard porta un coup funeste à l'industrie de la région en en chassant de nombreux artisans (1685).

Géologie — Topographie

Le Lot s'étend sur la partie occidentale du Plateau Central. Il présente un sol de nature très variée, constitué au centre par des plateaux ou causses et borné à l'E., au S. et à l'O. par des collines. Son point culminant, 781 m., est à l'E., presque à la limite du Cantal: c'est le Signal de la Bastide-du-Haut-Mont; le point le plus bas, 65 m., coïncide avec la sortie du Lot; l'inclinaison générale du département est donc du N.-O. au S.-O.

Les terrains *primitifs* y sont peu développés; on ne les rencontre que dans l'E. de l'arrond. de Figeac (*Haut-Quercy*) où ils sont représentés par des gneiss, des micaschistes et des granits.



CAHORS — Cathedral Portal N.

L'altitude y décroît rapidement : elle est de 701 m. à l'E. de la Fromquière, de 417 m. à la Capelle-Marival, d'environ 500 m. enfin à Livernon, où s'arrêtent ces terrains.

Les terrains *tertiaires* sont encore moins bien représentés que les précédents : ils forment dans l'arrond. de Cahors (cantons de Lalbenque, Castelnau, Montcuq) des collines orientées du N.-E. au S.-O., qui atteignent 174 m. au S. de Montcuq, 268 m. au N. de Castelnau et [illegible] m. au S. de Lalbenque. C'est la région du *Bas-Quercy*, qui relève du *miocène aquitanien*.

Tout le reste du département relève des terrains *secondaires*, représentés surtout par du calcaire oolithique. La région qui s'étend, suivant le méridien, au centre du département, est celle des *causses*, aride et sèche, véritable crible où les eaux des rivières disparaissent dans des *cloups* et des *igues* pour reparaître ensuite par siphonnement dans des sources ou *gouffres*. Là s'étendent : le *causse de Martel*, au N. de la Dordogne; le *causse de Gramat*, entre la Dordogne et le Lot; le *causse de Limogne* ou *de Cahors*, au S. du Lot. Le calcaire de ces causses est lié aux terrains primitifs par une bande de terres liasiques (argiles, marnes supraliasiques du *toarcien*) qui viennent s'achever contre le *bajocien* de l'oolithe. Sur ces terrains imperméables, l'eau des rivières coule un peu plus longtemps : c'est la *Limargue*, la région la plus fertile des causses.

Le *causse de Martel* est le moins important, pour ses gouffres comme pour son étendue; on doit cependant y citer la source du Blagour, dont les crues alternent avec celles de la source du Boulet, toute voisine. L'altitude y oscille entre 200 et 360 m. Le *causse de Gramat* ou de *Rocamadour* est le plus grand et le plus curieux; il ne compte pas moins de 155 grottes et de 45 gouffres ou igues, dont le plus célèbre, par de récentes explorations et la facilité avec laquelle on le visite actuellement, est le *gouffre de Padirac*, qui s'ouvre à 11 kil. N.-E. de Rocamadour par un trou de 110 m. de circonférence et dont le point le plus bas est à 105 m. de la surface du sol. La partie la plus sauvage de ce causse, la *Braunhie*, s'étend dans le triangle formé par Gramat, Labastide-Murat et Livernon; 15 igues y sont répartis. Les gouffres les plus beaux sont ceux de Roque-de-Corn, de Revellon, du Saut-de-la-Pucelle, de Bède, etc.; les pertes les plus célèbres, celles de la Thémines et de la Théminettes. Le point culminant du causse atteint 447 m. à Labastide-Murat; l'altitude moyenne est de 400 m. Le *causse de Limogne* ou *de Cahors* voit sourdre la Divonne, alimentée sans doute par le lac souterrain de l'igue d'Arcambal. Le *causse* dit *de Cajarc* possède le gouffre de Lantouy et celui de Loule, à l'O. desquels un point atteint 583 m.

Il n'y a aucun terrain de transition entre l'oolithe et le miocène; au contraire, à l'O. du causse de Gramat, des collines crayeuses orientées vers la Dordogne ou vers le Lot, fournissent au terrain crétacé qui, du département de la Dordogne, déborde légèrement sur celui du Lot jusque vers Gourdon et Puy-l'Evêque. Leur altitude moyenne est de 250 m. environ.

Hydrographie

Toutes les eaux du département vont à la Garonne, soit directement, soit par le Tarn, le Lot ou la Dordogne.

La *Garonne* ne touche pas le département; son point le plus proche en est à 25 kil. environ.

De même, le *Tarn* passe à 15 kil. du point où le Lemboulas entre en Tarn-et-Garonne. Il reçoit du département (rive d.), par l'Aveyron : le *Valat*, qui disparait peu après sa source et reparaît en Tarn-et-Garonne sous le nom de *Bonnette* — le *ruisseau de Cantayrac*, une des branches de la *Lère*, qui sert un instant de limite au département. Le Tarn reçoit directement : le *Lemboulas*, issu du causse de Cahors, au S.-O. de Lalbenque et dont le principal affluent (rive dr.), la *Lutte*, n'a que son cours supérieur et moyen dans le département, où elle passe à 1 kil. S.-O. de Castelnau.

La Garonne reçoit ensuite : la *Barguelonne*, dont le cours supérieur seul est au département et qui, hors du département, absorbe (rive dr.) la *Petite-Barguelonne*, qui passe à moins de 2 kil. O. de Montcuq et se grossit (rive g.) en Tarn-et-Garonne, du *Lendou* — la *Séoune*, qui n'a que ses sources dans le département — le *Lot*.

Le *Lot* a déjà traversé la Lozère et l'Aveyron et séparé ce dernier département de celui du Cantal, quand il pénètre dans celui du Lot, par environ 167 m. Il serpente tout d'abord dans une vallée profonde, suivi sur sa rive g. par la limite de l'Aveyron; puis, sur cette même rive, sa



ROCAMADOUR [illegible]



CAHORS. — Cloître attenant à la Cathédrale. Galerie intérieure.

[illegible]

vallée très étroite s'élargissant à partir de Figeac où il n'est distant du Lot que de 5 kil.; mais il s'en éloigne, et, depuis Corn, coule dans de véritables gorges jusqu'à son confluent. Cette dernière partie de son cours est extrêmement sinueuse. Il s'augmente (rive dr.) de la *Veyre*, qui vient de la Bastide-du-Haut-Mont et coule dans une étroite vallée, en séparant le département de celui du Cantal, sauf dans son extrême cours inférieur; du *Bercezou*, né à la Tronquière, qui borne [illegible] également par les Romains — (rive dr.) le *Vert*, qui arrose Catus et se grossit (rive dr.) de la [illegible]

En dehors du département, le Lot boit encore (rive dr.) la *Thèze*, qui finit non loin de Fumel.

La *Dordogne*, née au Puy de Sancy, dans le Puy-de-Dôme, a déjà traversé ce département et l'a séparé, ainsi que le Cantal, de celui de la Corrèze, qu'elle traverse ensuite, quand elle entre dans le Lot, par 135 m. environ. Avant d'abandonner ses deux rives à ce département, elle ne lui appartient d'abord que par sa rive g. jusqu'à 1500 m. environ, en amont du confluent de la Cère. Elle coule au pied des contreforts du causse de Gramat, laissant sur sa dr. une large vallée où elle serpente en formant dans son lit des îles (des Escouanes, Dufau, de Laprade), monte vers le N.-O., mais devant Vayrac, qu'elle laisse à 1500 m. au N., elle descend vers le S.-O. Elle vient alors longer le causse de Martel qui la force à rétrécir sa vallée, célèbre alors par la beauté de ses sites; elle y coule en méandres capricieux dont le dernier, le plus grand, l'entraine au N. jusqu'à 600 m. de Souillac, qu'elle laisse sur sa rive dr., puis elle tourne à nouveau vers le S.-O. Peu après, n'appartenant plus au département que par sa rive g., elle le quitte au confluent de la Fenolle, par 78 m., après un parcours de 58 kil.

Elle reçoit dans le département : (rive g.) la *Cère*, qui vient du Cantal et qui, dans les 10 premiers kil. de son cours dans le Lot, ne lui abandonne que sa rive dr. Elle coule dans une gorge extrêmement étroite, qui ne s'élargit qu'aux environs de son confluent et arrose Bretenoux. Elle a pour affluents : (rive g.) l'*Escaumel* et, à Bretenoux, un bras du *Mamoul*, dont une seconde branche gagne plus bas la Dordogne — (rive g.) la *Bave*, qui boit (rive dr.) le *Tolerme*, grossi [illegible] et passe au pied de la colline du Puy-d'Issolu — la *Tourmente*, qui coule à l'O. de cette même colline et se termine par deux bras (ces trois rivières sont d'origine corrézienne) — (rive g.) l'*Ouysse*, réunion des eaux des sources St Sauveur et de Cabouy et que grossit (rive dr.) l'*Alzou* qui arrose Gramat, fait une chute de 10 m. au moulin du Saut et qui, lorsqu'il possède assez d'eau, arrose Rocamadour — (rive dr.) la *Borrèze*, qui vient de la Dordogne et absorbe dans le [illegible] *Fontaine du Gourguillou* — à la limite, enfin, (rive g.) la *Fenolle*.

Hors du département, la Dordogne reçoit encore (rive g.) la *Germaine* — le *Céou*, qui vient du N. de Labastide-Murat, s'augmente de plusieurs ruisseaux, passe devant St-Germain-les-Belles-Filles, boit (rive dr.) le *ruisseau de Bleu*, qui coule au pied de Gourdon, (rive g.) l'*Ourejoux*, réapparition du [illegible]



[illegible]

PADIRAC. — Orifice et intérieur du gouffre, vus d'en bas.

[illegible]

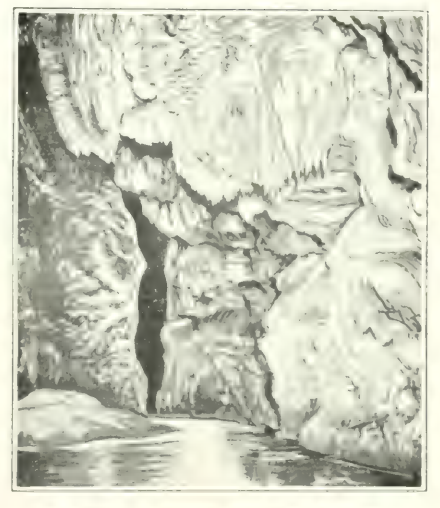
CANAUX. — [illegible]

SOURCES MINÉRALES. — [illegible]

Climat

[illegible] sur les plateaux. Il est de même plus [illegible] de hauteur d'eau tombée en 1900 a [illegible]

[illegible] médiaire entre le minimum pluvial d'Agen et de Montauban et le maxi- [illegible]



PADIRAC. — [illegible]

Divisions administratives

ÉTENDUE : 521.175 hectares (cadastre).

POPULATION [illegible]

		Arrondissements	Cantons	Communes
Préfecture	Cahors	[illegible]	12	15[illegible]
Sous-préfectures	Figeac	1	[illegible]	115
	Gourdon	1	[illegible]	[illegible]
		Total [illegible]	Total 29	Total [illegible]



GOURDON. — Église Saint-Pierre. Ensemble N. E.



SOUILLAC. — [illegible]

LISTE DES CANTONS

[illegible] Cahors (N.), Cahors (S.), Castelnau, Catus, Cazals, Lalbenque, Lauzès, Limogne, Luzech, Montcuq, Puy-l'Évêque, St-Géry.

[illegible] Bretenoux, Cajarc, Figeac (E.), Figeac (O.), Lacapelle-Marival, La Tronquière, Livernon, St-Céré.

[illegible] Gourdon, Gramat, Labastide-Murat, Martel, Payrac, St-Germain, Salviac, Souillac, Vayrac.

CULTES. — **Culte catholique**. Évêché à Cahors, érigé au IIIe s., supprimé en 1802, rétabli en 1822, suffragant d'Albi. Le diocèse ne comprend que le département et compte 35 cures, 470 succursales et 55 vicariats rétribués. Il possède un séminaire diocésain à Cahors. Les communautés religieuses d'hommes, peu nombreuses, s'occupent d'enseignement, de prédication ou d'œuvres charitables; celles de femmes, plus nombreuses, s'occupent surtout d'enseignement et d'œuvres charitables ou sont vouées à la vie contemplative; plusieurs ont leur maison-mère dans le département. Les principaux pèlerinages sont ceux de N.-D.-de-Félines, à Castelnau-Bretenoux; N.-D.-de-Pitié, à Montredon; N.-D.-des-Neiges, à St-Romain, près de Gourdon; N.-D.-de-Roc-Amadour, à Rocamadour; N.-D.-de-Verdale, à Lacamdourcet; St-Benoît-Joseph-Labre, à St-Hilaire-Lalbenquè; N.-D.-la-Fleurie, à Figeac; N.-D.-de-l'Ile, à Luzech; N.-D.-du-Rocher, à [illegible]; N.-D.-de-Pitié et la Capelette, à Figeac; N.-D.-de-Compassion, à Dégagnazès.

Culte protestant. Le département est rattaché au consistoire de Négrepelisse (Tarn-et-Garonne) qui appartient à la 9e circonscription synodale. Il y a une église à Concorès. Le nombre des protestants est d'environ 200.

Culte israélite. Le nombre des adhérents à ce culte est nul.

ARMÉE. — Le département ressortit à la 17e région militaire qui comprend 6 départements et 8 subdivisions de région, dont une, celle de Cahors, lui appartient. Les troupes qui en dépendent font partie du 17e corps d'armée, dont le chef-lieu est **Toulouse**. La garnison de **Cahors** comprend 1 régiment d'infanterie. Le département ressortit en outre à la 17e légion *bis* de gendarmerie.

JUSTICE. — Le département ressortit à la **Cour d'appel d'Agen**; il y a 1 **tribunal de 1re instance** à Cahors (où se tient la **Cour d'Assises**), à Figeac et à Gourdon. Cahors possède 1 **Tribunal de Commerce**. Il y a une **justice de paix** dans chacun des 29 cantons.

INSTRUCTION PUBLIQUE. — Le département ressortit à l'**Académie de Toulouse**; il ne compte aucun établissement d'enseignement supérieur. L'enseignement secondaire comprend pour les garçons : un **lycée** à Cahors (lycée Gambetta), 1 **collège communal** à Figeac; et pour les filles : un **collège** à Cahors. Il y a 1 **petit séminaire** à Montfaucon.

L'enseignement primaire recrute ses professeurs à l'**école normale d'instituteurs** (avec école annexe) et à l'**école normale d'institutrices** (avec école primaire annexe) de Cahors. Il existe des **écoles primaires supérieures** de garçons à Luzech, Martel, Montcuq, St-Céré, et de filles à Montcuq et à St-Céré; à ces écoles sont annexées des **écoles primaires élémentaires**. Des **cours complémentaires** pour garçons existent à Cahors, Castelnau-Montratier, Gourdon, Puy-l'Évêque, Souillac, et des **pensionnats primaires** à Gramat, Lacapelle-Marival, Limogne et Puy-l'Évêque.

—

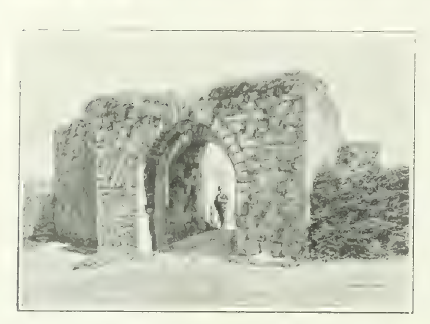
Le département ressortit en outre à l'arrondissement minéralogique de Toulouse, sous-arrondissement de Rodez (division du S.-O.); à la 8e région agricole (S.); à la 28e conservation forestière (Aurillac); à la 10e inspection des Ponts et Chaussées.

Agriculture

Les seules régions agricoles du département sont les vallées; les terrains primitifs de l'E., peu riches en terre végétale, en portent en effet que des bois de châtaigniers, de chênes ou de hêtres; dans leur partie granitique, *le Ségala*, croissent du seigle, du sarrasin et de la pomme de terre. Au centre, les causses, et en particulier celui de Gramat, forment la région inculte du département; sur leurs terres calcaires, brûlées du soleil, on ne rencontre que des bois de chênes rabougris ou de vastes étendues de serpolet. Ce n'est que vers Gourdon que le sol s'améliore, [illegible]. En réalité, l'arrondissement de Cahors seul est productif; on y récolte des



[illegible] des vins, rouges ou blancs. Le tabac, cultivé en 1900 par 9555 planteurs sur 2084 hect. 9 a., a donné 2490045 kilogr. de feuilles. La production en céréales, la même année, a été la suivante :



CAPDENAC. Ville haute. — Ancienne Porte.

Cultures	Surfaces	Production
Froment	80.590 hect.	725.754 hectol.
Méteil . .	1.250 »	12.450 »
Seigle	11.420	119.870 »
Orge. . .	1.190	12.550 »
Sarrasin .	7.760	128.750 »
Avoine. .	18.440	258.104 »
Maïs. . .	22.570	155.420 »
Millet . .	65	590 »

La pomme de terre, cultivée sur 10200 hectares, a produit 590660 quintaux.

Voici maintenant le tableau de la production fourragère :

		Hectares	Quintaux
Prairies artificielles	Trèfle. .	4.150	122.425
	Luzerne.	5.575	152.600
	Saintoin.	15.580	205.640

	Hectares	Quintaux		Hectares	Quintaux		Hectares	Quintaux
Betteraves fourr. .	2.600	855.400	Prés naturels.	29.100	791.520	Herbages.	5.100	40.800

Les seules plantes industrielles cultivées en 1900 ont été : le chanvre, sur 145 hectares (1450 q. de filasse, 580 q. de graine) et le lin, sur 5 hectares (45 q. de filasse, 12 q. de graine).

La même année, 21400 hectares de vignes ont produit 218280 hectol. de vin. Les meilleurs vignobles, qui donnent le *vin* dit *de Cahors*, riche en couleur et en goût, s'étagent sur les rives du Lot, dans toute la traversée du département et sur celles du Célé. En outre, 1700 hectares étaient encore improductifs. Les arbres fruitiers les plus répandus sont les châtaigniers et les noyers. En 1900, on a récolté 127500 q. de châtaignes, 128100 q. de noix, 4500 q. de prunes, 1550 de pommes à cidre, ayant fourni 7828 hectol. de cidre. La production en feuilles de mûriers a été de 55 quintaux ; 1 sériciculteur a obtenu 58 kilog. de cocons frais avec 2 onces de graines.

Il n'y a aucune forêt domaniale dans le département, mais des forêts communales et d'établissements publics. On a reboisé, en 1900, 121 hect. 50 de bois particuliers.

L'établissement de pisciculture de Cahors a fourni, la même année, 115000 alevins de truites, de salmonidés et de poissons divers, répartis dans différents cours d'eau.

Au 31 décembre 1900, on comptait dans le département 9504 animaux d'espèce chevaline, 1795 d'espèce mulassière et 5100 d'espèce asine. Il y a une station d'étalons à St-Céré. La race bovine était représentée par 75210 animaux, dont 1450 bœufs à l'engrais, la plupart de la race de Salers et 20250 vaches, qui ont fourni 54000 hectolitres de lait. On comptait en outre 482100 animaux d'espèce ovine, dont 207800, tondus, ont donné 6200 q. de laine, 77100 animaux d'espèce porcine et 15800 d'espèce caprine.

En outre, 8750 ruches en activité ont produit 12500 kil. de miel et 5150 de cire.

CAPDENAC. Ville haute. — Porte et Remparts

L'enseignement agricole est donné par la chaire départementale d'agriculture de Cahors et par la chaire spéciale de Figeac avec champs d'expérience et de démonstration. Cahors possède en outre 1 laboratoire d'analyses

[illegible]



ASSIER — Église. Ensemble N. O.

Industrie

[illegible]



[illegible]

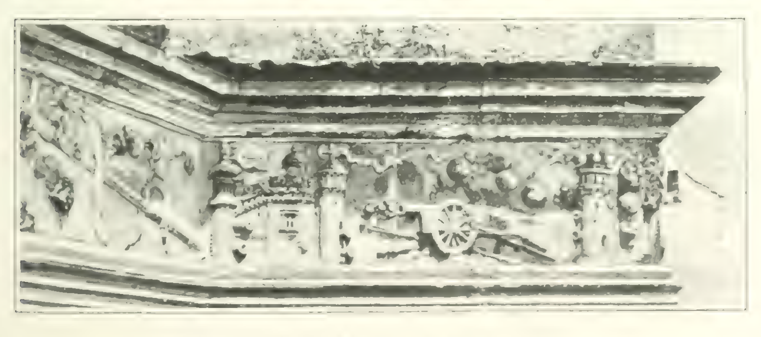
[illegible]

INDUSTRIES EXTRACTIVES — [illegible]

[illegible] ciel ouvert.

[illegible]

INDUSTRIES AGRICOLES — [illegible]



[illegible]

[illegible] et St-Céré des **huileries**. St-Cirq-Lapopie fabrique des objets en **buis**; Gourdon de la **saboterie**. [illegible]

INDUSTRIES METALLURGIQUES — [illegible]

[illegible] Bretenoux, Souillac et les fabriques d'instruments aratoires de Bourg et de Figeac. [illegible] la fabrication de la robinetterie.

INDUSTRIES TEXTILES. — Les filatures et les carderies de **laine** sont assez nombreuses dans le département ainsi que les **ateliers de tissage**. Les **draps** sont fabriqués à St-Céré; les étoffes de **coton** et les **toiles** à Figeac.



FIGEAC. — Aiguille hors la ville.

INDUSTRIES DIVERSES. — Il y a des **tanneries** à Cahors, Cajarc, Figeac, Gourdon, Gramat, St-Céré, Souillac, des **corroiries** à Castelnau de Montratier et à Puy l'Évêque. Cahors, Figeac et Gourdon possèdent des **imprimeries**. Gramat fabrique des **chapeaux de paille**; Salviac des **horloges**.

Au 31 décembre 1900, 183 appareils à vapeur actifs établis dans 171 établissements fournissaient 1 090 chevaux de force.

Commerce

Le département importe de la houille en provenance des bassins de l'Aveyron et du Tarn, du fer; des draps, étoffes, articles de mode; de l'épicerie, du sel, du sucre, des denrées coloniales, de l'huile d'olive, etc....

Il exporte ses produits : grains, bestiaux, vins, noix, huile de noix, etc.... Cahors et Cressensac sont deux importants marchés de truffes, comme Gourdon pour les primeurs.

En 1900, le mouvement total sur la Dordogne, où la navigation n'est possible qu'avec une hauteur d'eau de 1 m. à 1 m. 50 et à la descente seulement, a été de 81 bateaux ayant transporté 1 278 t. (bois divers). Sur le Lot navigable (de Bouquiès, dans l'Aveyron, à Aiguillon, en Lot-et-Garonne) il a été : à la descente, de 1 450 bateaux d'un tonnage effectif de 42 459 t., et, à la remonte, de 208 bateaux d'un tonnage effectif de 6 067 t. (produits agricoles et denrées alimentaires).

La succursale de la Banque de France à Cahors a occupé, en 1900, le 119 rang sur 126, avec un chiffre global d'affaires de 4 764 620 francs.

Voies de Communication

	Kilom.
Chemins de fer (voie normale)	557,452
Routes nationales.	277,810
Chemins vicinaux de grande comon.	3006,979
» » ordinaires	2166,205
Rivières navigables	
Lot (long. dans le dépt)	125, »
Dordogne (long. dans le dépt.).	58, »
» (navigable de Meyronne à Mareuil).	24, »

CAHORS occupe une situation pittoresque à l'intérieur d'une boucle formée par le Lot, sur lequel quatre ponts sont jetés; en voici les noms d'amont en aval : le *Pont-Neuf*, datant de 1251, réparé en 1486 et en 1783, qui fait communiquer la ville avec le *faubourg Cabessut*; le *Pont Louis-Philippe* (1838), dans l'axe du *boulevard Gambetta*, lequel partage la ville en deux parties inégales :

[illegible]



[illegible]

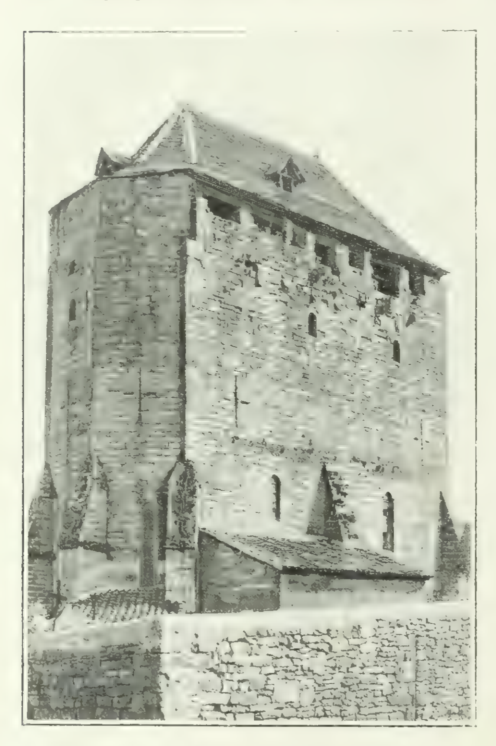
[illegible] qui en est proche et sur laquelle on [illegible] la vallée du Lot, ainsi que du haut de la [illegible]

D'ailleurs, que l'on contemple Cahors d'un point quelconque extérieur à la presqu'île, ou réciproquement que de l'un des quais de la rive d. du Lot l'on jette les yeux sur les collines environnantes, la vue est [illegible]

Le plus beau monument religieux de Cahors est la *Cathédrale St-Étienne*, du XIIe s., remaniée au XIIIe s. La partie extérieure la plus remarquable est le portail N. [illegible] XVe s., conserve à l'intérieur des chapiteaux romans remaniés au XIVe s. Signalons encore la [illegible] des Jacobins, détruite par les Huguenots et dont on voit encore debout les fenêtres béantes de l'abside.

[illegible]

[illegible] dont il reste un cloître et du collège des Jésuites ; on en admire une Tour fort gracieuse. Le *Lycée* date de 1851, le *Palais de Justice* de 1865. L'*Hôtel de ville*, de style classique et d'ensemble lourd, est également moderne, de même que l'*École normale d'instituteurs*, l'*École normale d'institutrices*, le *Collège de jeunes filles*, la *Gendarmerie*. L'*Hôpital Hospice* a été agrandi en 1901. La *Bibliothèque*, installée dans un bâtiment neuf, vis-à-vis du Théâtre, contient 20 000 volumes, quelques incunables et des manuscrits relatifs à l'histoire locale. Le *Musée* renferme des toiles modernes, des fragments sculptés de toutes les époques, des antiquités égyptiennes, des collections d'histoire naturelle.



RUDELLE. — Église fortifiée. Ensemble N.-E.

Des monuments de l'époque romaine, il ne reste que le *Portail des Thermes*, dit *Portique de Diane*, au N. de la ville, dans l'Enclos Ste-Claire. Les derniers débris du Théâtre romain des Cadourques ont disparu en 1865 ; du vieux pont romain, construit un peu en amont du Pont Louis-Philippe, on ne voit guère que la base des piles, lorsque les eaux du Lot sont assez basses.

La plus belle place de Cahors est la *Place d'armes*, sur laquelle on a érigé en 1884 le *Monument à Gambetta*, l'un des plus illustres enfants de Cahors. Les *allées Fénelon* lui font suite : elles sont ornées des *Statues de Joachim Murat* (1771-1815), roi de Naples, et de *J.-B. Bessières*, duc d'Istria (1768-1813), tous deux nés dans le Lot. L'ensemble de ces promenades forme, avec le boulevard Gambetta, le centre le plus animé de la ville. N'oublions pas le paisible *Cours des Chartreux*. Outre les statues et monuments signalés dans cette rapide description de Cahors, il faut signaler encore : le *Monument de Clément Marot* érigé en 1892 et l'édicule de style gothique en tête du pont Louis-Philippe, sur la rive g. du Lot, qui abrite une *Statue de la Vierge* due à Pradier.

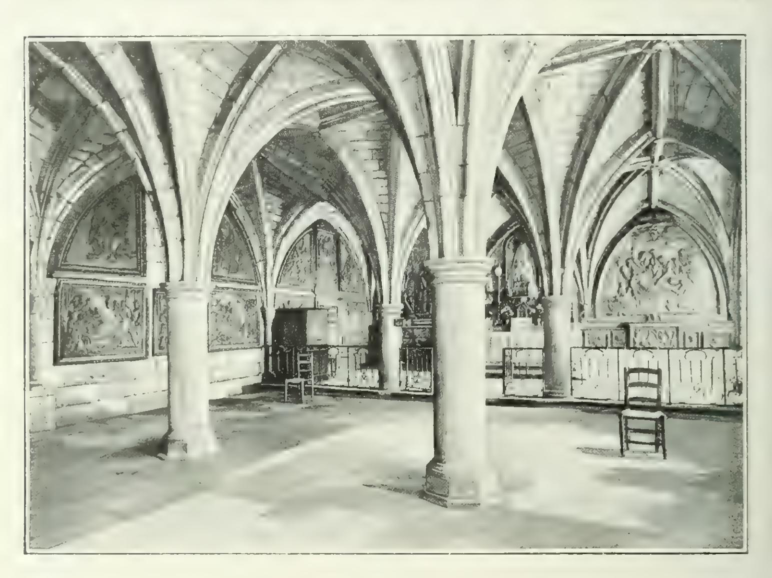
On rencontre dans les rues de Cahors plusieurs maisons intéressantes : la *Maison des Vicaires* (XVIe s.), qui possède une jolie façade sur la cour ; la *Maison de Cardaillac*, dont on admire les fenêtres sculptées de la même époque ; la *Maison* dite *de Henri IV*, qui renferme un bel escalier et une superbe cheminée ; d'autres maisons encore, *rue du Château-du-Roi, n° 10, rue des Soubirous, nos 24 et 28, rue du Portail des Augustins, n° 16*, etc. On voit encore dans la *rue de l'Université* la maison où siégea, de 1331 à 1751, l'Université de Cahors, dont Fénelon suivit les cours.

A 200 m. en amont du Pont de Valentré, sur la rive g., se trouve la *Fontaine des Chartreux*, l'antique *Divona*, qui alimente Cahors ; la source, très abondante, jaillit au pied d'un rocher qui la surplombe, d'une grotte sombre et profonde. Aux environs signalons **Mercuès**, dont le beau



[illegible] servant de résidence aux évêques de Cahors; **St Géry**, qui possède des grottes ... et au N. duquel se trouve, sur la rive d. du ruisseau de Vers, la mieux conservée des forteresses gauloises, l'oppidum de *Murcens*, dont le développement dépasse 6 kilom.; les jolis sites de **Conduché**, à l'embouchure du Célé, et de **St-Cirq-Lapopie**, village aux rues et ... bordées de maisons anciennes. Nommons encore, dans la vallée du Lot, en aval de Cahors, deux villes qui occupent également un isthme formé par un détour de la jolie rivière: **Luzech**, que son donjon carré (xiiiᵉ s.) domine fièrement; au sommet du promontoire qui se relie à la presqu'île, on voit encore les restes de l'oppidum gaulois de *l'Impernal*; plus en aval, enfin, **Puy l'Évêque**, ville pittoresque, en amphithéâtre sur la rive d., protégée par un imposant *Donjon* à contreforts (xiiiᵉ s.).

FIGEAC, située dans le joli vallon et sur la rive d. du Célé, est une curieuse cité entourée de



FIGEAC — Chapelle N.-D. de Pitié. Intérieur.

boulevards circulaires remplaçant les fortifications de jadis, dont on retrouve encore au S.-E. quelques vestiges. Elle renferme un très grand nombre de *maisons* des xiiiᵉ et xivᵉ s. Un vieux *Pont* avec avant-becs est jeté sur le Célé, à l'entrée de la ville et en amont; au-dessous vient déboucher le canal des anciens moulins de l'abbaye St-Sauveur, dont l'*Église* (xiiiᵉ au xviiᵉ s.), à la façade moderne, est surmontée de deux clochers, l'un barlong à la façade, l'autre à la croisée se terminant par un dôme; on remarque à l'intérieur, qui se compose d'une large nef et de deux bas-côtés, quatre chapiteaux romans et deux autres de style corinthien soutenant des bénitiers; une chapelle à 3 nefs du xiiiᵉ s. continue le croisillon S. L'*Église N.-D. du Puy*, située au N. de la ville, près du *Collège*, a une façade du xivᵉ s.; elle possède à l'intérieur un retable en bois du xviiᵉ s., orné de deux tableaux. De la terrasse, qui flanque sa façade latérale S., on jouit d'une belle vue sur la ville et la vallée du Célé. Tout à côté on a placé des arcades romanes provenant de l'ancien Hôtel de Ville. Il serait trop long d'énumérer les noms des rues curieuses à parcourir; contentons-nous d'indiquer parmi les constructions remarquables l'*Hôtel de Balène* (xivᵉ s.), la *maison de Sully* (xviᵉ s.), ornée d'un portail intéressant, la maison natale de l'égyptologue Champollion (xvᵉ s.) auquel Figeac a élevé un *Obélisque* commémoratif. Sur les hauteurs





LIVERNON. — Église. Clocher et Abside.

[illegible] Capdenac [illegible] Montbrun [illegible] Assier [illegible] Saint Céré [illegible] la vieille bastide de **Bretenoux** (XIII[e] s.) dont les quatre portes sont encore debout. Enfin l'arron- [illegible]

GOURDON [illegible] élevée, d'où la vue s'étend au loin dans toutes les directions. La vieille cité est privée de ses [illegible] le sommet. Sur l'emplacement de ce dernier est une esplanade transformée en jardin public. Quelques pans de murs appuyés sur le roc retiennent des jardins en terrasse. L'*Eglise St-Pierre* [illegible] surmontée d'un petit clocher, possède une chaire du XVII[e] s. L'*Eglise des Cordeliers* (XIII[e] s.), qui n'a qu'une seule nef, montre une façade terminée par un clocher entièrement reconstruit; on remarque à l'intérieur des fonts baptismaux (XIV[e] s.) où sont sculptés le Christ et les douze apôtres. Citons encore près de la *Porte du Majou*, la Chapelle N.-D.-du-Majou, but de pèlerinage. Dans les rues étroites et montantes de la ville, on rencontre encore quelques vieilles maisons des XIV[e] et XV[e] s. L'*Hôtel de Ville* précédé d'un porche découvert a été construit en 1627. [illegible]

Signalons, dans l'arrondissement, la petite ville industrielle de *Souillac*, sur la Borrèze, dont on admire l'*Eglise* (XII[e] s.). Un beau bas-relief, sculpté sur la porte intérieure, représente, d'une [illegible] *tin*, dont le clocher, à moitié démoli, est encore debout. Sur un terre-plein ombragé on a érigé, [illegible] remarquent encore dans quelques rues étroites. N'oublions pas enfin deux merveilles, la vieille [illegible] Rocamadour [illegible]

Liste des Monuments historiques

[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]		[illegible]
[illegible]	[illegible]		[illegible]
	Cathédrale St-Etienne (XII[e] s.		[illegible]
	[illegible]	[illegible]	[illegible]
	[illegible]	[illegible]	[illegible]
	[illegible]	[illegible]	[illegible]
	[illegible]	[illegible]	[illegible]
	[illegible]	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]	
[illegible]		[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]


LOT
Lieux remarquables
De 1000 à 2000 h.
De 2000 à 5000 h
De 5000 à 10 000 h
De 10 000 à 50 000 h.
Routes Nationales
Chemins de Gde Commun on
Chemins de fer à v. normale
étroite
Canaux
Limites de Départements
d'Arrondissements
de Cantons
Forêts
Sous-Préfecture
Cantons
Echelle
E Michiels del
CAHORS
FIGEAC
Gourdon
SARLAT
VILLEFRANCHE DE ROUERGUE
Martel
Souillac
Gramat
St Céré
Fumel
Cazals
Cajarc
Limogne
Lalbenque
Montcuq
Castelnau
Catus
Lauzès
Labastide-Murat
Livernon
Lacapelle-Marival
Bretenoux
Vayrac
Payrac
Salviac
Puy-l'Évêque
Luzech
Latronquière
Lot R.
DORDOGNE R.
Cazoulès
Libos
Monsempron
Gouffre de Lantouy
Gouffre de Loule

Lot-et-Garonne

Nom — Situation



Ce département, qui fait partie de la région S.-O. de la France, doit son nom à deux cours d'eau, le Lot et la Garonne, qui s'unissent en un point voisin de son centre géométrique, à 25 kilomètres au N.-O. du chef-lieu, Agen. Il affecte la forme d'un parallélogramme légèrement incliné du N.-E. au S.-O.; la diagonale qui passe par Villeneuve mesure 105 kilomètres de la limite commune aux départements du Lot-et-Garonne, de la Dordogne et du Lot au N.-E., à l'angle droit formé au S.-O. du canton d'Houeillès par la limite du département; l'autre diagonale, passant un peu au S.-O. d'Agen, mesure 87 kilomètres de l'extrême pointe N. du canton de Duras, au N., à l'extrême pointe S. de celui d'Astaffort, au S. Sa superficie le place au 66e rang de nos départements. Il a peu de limites naturelles, au N. le Dropt pendant environ 4 kilom., puis pendant plus de 10; à l'E., 2 kilom. du Boudouyssou, environ 5 kilom. de la Séoune, 5 de la Barguelonne et 2 de la Garonne; au S., l'Auroue, pendant une dizaine de kilomètres, l'Auvignon pendant 5, la Losse pendant 5, environ 2 kilom. de la Lauzone, 7 de la Gélise; au S.-O., tout le cours moyen et [illegible] d'un affluent de la Gélise; au N.-O., enfin, une quinzaine de kilomètres du Lisos et 6 ou 7 du Dropt. Il est borné : au N., par le département de la **Dordogne**; au N.-E., par celui du **Lot**; au S.-E. par celui du **Tarn-et-Garonne**; au S., par celui du **Gers**; au S.-O., par celui des **Landes**; au N.-O., par celui de la **Gironde**.

Il a été formé, en 1790, de portions de la **Guyenne** (*Agenais, Bazadais*) et de la **Gascogne** (*Condomois, Lomagne, Landes, pays d'Albret*).

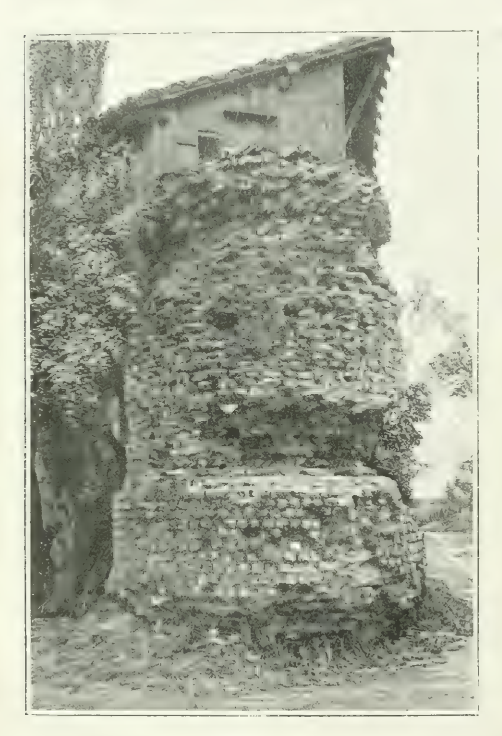
Histoire

Les débris préhistoriques trouvés sur le territoire du département montrent qu'il fut occupé de très bonne heure. Les grottes de [illegible], de la Pronquière, de las Pélénos, ont livré aux archéologues, avec les ossements de leurs habitants, des outils et des armes en silex taillé ou poli, en os, en bronze et en fer.

A ces peuplades succédèrent, dès le ve s. avant J.-C., des Celtes, les *Nitiobriges* ou *Nitiobroges*, dont la ville principale était *Agennum* (Agen), et des Ibères, les *Vasates* et les *Sotiates*, dont Bazas et Sos étaient les centres. Sos fut assiégée par Crassus en 56 lors du soulèvement des Aquitains auquel les Nitiobriges ne prirent pas part. En 52, au contraire 5000 d'entre eux, sous les ordres de Teutomat, allèrent grossir l'armée de Vercingétorix, tandis que Vasates et Sotiates ne bougèrent pas.

L'occupation romaine enrichit et embellit le pays qui fut compris dans l'Aquitaine. Agennum, déjà relié à Clermont-Ferrand par la *Voie Clermontoise*, le fut par une autre à *Divona* (Cahors); d'autres restes de voies se trouvent à [illegible], à Sos (voie dite *la Ténarèse*) et à Ste-Livrade. Au milieu des vignobles s'élevèrent de somptueuses villas, comme celle de Bapteste, au Mas-d'Agenais; elles étaient ornées de portiques, de statues et surtout de mosaïques dont quelques-unes ont été retrouvées; celles de Mercadis ont été déposées dans l'église de Francescas; la Promenade de la Garenne, à Nérac, en possède une autre, etc. Les restes de constructions de cette époque sont d'ailleurs nombreux; nous

[illegible] dans l'arrondissement d'Agen, des débris romains au cimetière de St Hi-[illegible] Lacourt, les édicules dits *la Tourrasse* et *Peyrelongue* à Aiguillon, où l'on voit [illegible] les restes d'un castrum, les murs romains de la chapelle Ste Radegonde à Bon-[illegible]; outre, dans l'arrondissement de Nérac, la *Tour* de Damazan, la *Tour Peyrelongue* à St Pierre de Buzet, les fondations du château de Thouars, etc. On a trouvé au Mas-d'Agenais (arrond. de Marmande) de nombreux débris romains, dont une statue de Vénus.



AIGUILLON. — Tour romaine, dite « la Tourrasse ».

Saint Caprais, martyrisé vers 290, à la même époque que sainte Foy, patronne d'Agen, que Dioclétien fit brûler vive, prêcha le premier le christianisme dans le pays. Il eut pour successeurs saint Martial, saint Firmin et saint Vincent.

Au IVe s., le territoire situé au S. de la Garonne fit partie de la Novempopulanie, tandis que celui situé au N. fut rattaché à l'Aquitaine 2e. Au commencement du siècle suivant, en 419, Honorius permit aux Wisigoths de s'établir dans le pays. Clovis les en chassa par la victoire de Vouillé, en 507. Chilpéric Ier, après la mort de Clovis, devint maître du pays; puis, pendant la minorité de Clotaire II, Gontran le gouverna en même temps que la Neustrie. Il dut le défendre contre Gondoald, qui fut défait à Lugdunum Convenarum, en 585, et contre les Vascons qui, encouragés par une heureuse tentative en 581, tentèrent une seconde incursion en 587, où ils réussirent également. Réduits en 602, ils ne quittèrent cependant pas la région où, gouvernés par Genialis, puis par Aghinan, ils formèrent la *Vasconie* ou *Gascogne*.

Le territoire du département faisant partie de l'Aquitaine échut en apanage au frère de Dagobert, Caribert, qui devint roi de Toulouse en 630. L'Aquitaine appartint dans la suite à des ducs dont l'un, Eudes, ne sut pas la garantir contre les Sarrasins, en 727, et dont deux autres, Hunoald et Waïfre, remplirent la fin du VIIe s. et le commencement du VIIIe s. de leurs luttes contre l'autorité royale. Constituée en royaume avec Toulouse pour capitale (781), l'Aquitaine fut tour à tour gouvernée par Louis le Débonnaire, puis, en 817, après le capitulaire d'Aix-la-Chapelle, par Pépin Ier, auquel succéda (839) Pépin II, puis (855) Charles, fils de Charles le Chauve, enfin (865) Louis le Bègue. Entre temps, en 848, Agen était détruite par les Normands, qui ne furent vaincus que plus tard par le duc Guil-

LAYRAC — [illegible]

[illegible] En 872 le premier duc héréditaire de Gascogne fut Sanche-Mitarra Ier; [illegible] ans plus tard (877) l'Aquitaine était annexée à la couronne par Louis le Bègue. En 976, Guillaume Sanche donnait le comté d'Agen en apanage à son frère Gombaut, qui joignit ainsi à son titre d'évêque celui de comte, que gardèrent également ses successeurs. Les comtes de Périgord n'en restèrent pas moins leurs suzerains, tout en l'étant eux-mêmes des ducs d'Aquitaine. En 1030, l'un de ces derniers, Guillaume V, épousa Brisque, fille d'un des comtes de Bordeaux, leurs vassaux.

De 1076 à 1082, l'Aquitaine fut parcourue par Amat d'Oloron, prêchant la campagne réformiste, puis par Robert d'Arbrissel. En 1131, saint Bernard vint y combattre le schisme. En 1137, Éléonore de Guyenne, fille de Guillaume X, épousa Louis VII; mais l'Aquitaine ne resta pas longtemps à la couronne : en 1152, Eléonore, répudiée par Louis VII, épousait Henri Plantagenet qui, en 1153, devenait roi d'Angleterre. Les comtes de Toulouse ayant secoué le joug anglais, Richard Cœur de Lion vint les combattre et termina la lutte en mariant sa sœur Jeanne à l'un d'eux, Raymond VI. Il donnait l'Agenais en dot à Jeanne, reconnaissait l'érection de la commune d'Agen et confirmait les privilèges dont cette ville jouissait depuis longtemps déjà.

En 1209, pendant la croisade des Albigeois, Agen voit partir une armée pour la guerre sainte, sous les ordres de l'archevêque de Bordeaux. Le chef des croisés, Simon de Montfort, combattu en vain par Raymond VI, prend le château de Penne et envahit l'Agenais. En 1212, l'évêque d'Agen, Arnaud de Rovingha, lui fait ouvrir les portes de la ville; Casseneuil résiste, mais est pris. En 1213, Raymond VI reprend Agen, mais Simon de Montfort le lui enlève à nouveau en triomphant à Muret. Simon créa alors à Agen et dans d'autres villes de la région un poste de sénéchal. Après la mort de son père, Amaury de Montfort eut à solliciter l'aide du roi, pour continuer la lutte contre les comtes de Toulouse. Les hostilités prirent fin en 1229 après le traité de Paris, par lequel Jeanne, fille aînée du comte de Toulouse, était promise à l'un des fils du roi, Alphonse, avec l'expectative de plusieurs domaines de Raymond, dont l'Agenais. La mort de Raymond mit ces domaines aux mains d'Alphonse. Quand, en 1241, ce prince fut investi de son apanage, les seigneurs de l'Agenais s'unirent à ceux de la région et aux Anglais pour résister aux Français; mais, vaincus à Saintes, ils se soumirent (1248). L'année suivante, une trêve fut conclue avec l'Angleterre. A la même époque (1249), un tribunal d'inquisiteurs siégea à Agen; les persécutions contre les hérétiques furent cruelles : 80 personnes furent brûlées en un jour à Agen. En 1254, le roi d'Angleterre, Henri III, entama avec Louis IX des négociations qui durèrent cinq ans et se terminèrent en 1259 par le traité de Paris, qui lui donnait entre autres l'expectative de l'Agenais. Mais, en 1271, Alphonse étant mort sans enfant, Philippe le Hardi prévint le roi d'Angleterre et mit la main sur les terres qui devaient lui revenir; il les rendit à Édouard Ier par le traité d'Amiens (1279).

En 1293 une rixe entre Normands et Français, Bayonnais et gens des Cinque-Ports, amena Philippe le Bel à citer le roi d'Angleterre, comme duc de Guyenne, devant le Parlement de Paris. Édouard envoya son frère, Edmond de Lancastre, proposer de remettre au roi de France les places fortes de Guyenne, jusqu'à ce que le différend fût réglé; Philippe, accepta mais n'en saisit pas moins le duché. Le traité de Paris (1303) le rendit à l'Angleterre.

La guerre de Cent Ans ramena des troubles dans la région et le traité de Brétigny (1360) rendit l'Agenais à Édouard III. En 1369, Charles V prononça la confiscation de l'Aquitaine et l'année suivante Duguesclin vint enlever au roi d'Angleterre plusieurs places de la région, dont Agen. La trêve de 1373 replaça l'Agenais dans le domaine français. Charles VI se le laissa enlever par Henri V; Charles VII le reprit en 1451, le perdit en 1452 et s'en rendit définitivement maître en 1453.

AGEN. — [illegible]



MOIRAX. — Église. Façade O.

[illegible]

[illegible] rite. Mais cette réconciliation avec les protestants dura peu.

[illegible] cour et, par le traité de Nérac de la même année et par la paix de Monsieur (1576), reçut la souveraineté de la Guyenne. Il dut s'emparer d'Agen et établit à Nérac son centre d'opérations. En 1578, les habitants d'Agen ouvrirent leurs portes au maréchal de Biron; [illegible]

[illegible] Nérac entre autres, furent démantelées.

La dernière agitation eut lieu lors de l'entrée du prince de Condé à Agen, dont les [illegible]

Géologie — Topographie

[illegible]

[illegible] de la Garonne et du Lot, les collines formées par ces terrains restent élevées; on trouve des [illegible] Port-Ste-Marie, de 161 m. au N. d'Agen (*Côte de l'Ermitage*), et, sur le Lot, de 194 m. au N.-O. de Castelmoron, tandis qu'entre cette rivière et la Garonne l'altitude oscille entre 200 et 250 m.

De l'autre côté de la Garonne, sur la rive g., on trouve des sables du miocène, mais plus récents, puisqu'ils appartiennent au *langhien*. Ces sables forment au S. les dernières pentes du plateau de Lannemezan, qui atteignent une hauteur maxima de 215 m. à Laplume et ont encore 152 m. quand elles s'arrêtent contre la Garonne, au N.-O. de Layrac. Tout au S.-O. enfin, en dessous d'une ligne passant par Casteljaloux, Damazan, et confondue ensuite avec les cours de la Baïse et de la Gélise, on entre dans la région des landes, qui s'étendent sur un plateau dont [illegible]



GAVAUDUN. — Tour et fortifications de l'ancien Château.

Hydrographie



[illegible] bateaux à vapeur faisant le service d'Agen à Bordeaux, de Bordeaux à [illegible] Lot, de Bordeaux à St-Pé-de-Condom, de Bordeaux à Cette, etc.

[illegible] affluents : rive g. [illegible], qui vient du Gers et qui sépare le département de celui de Tarn-et-Garonne — le *Lestressol* — (rive dr.) la *Séoune*, qui vient du Lot et traverse le Tarn-et-Garonne avant de se séparer de celui qui nous occupe. Elle coule au pied de la hauteur portant Puymirol, absorbe (rive dr.) le *Gandaille* et la *Petite Séoune*, originaire du Tarn-et-Garonne et qui dans le département laisse Beauville à 700 m. sur sa rive g. — rive g. le *Gers*, dont les 16 derniers kilom. appartiennent seuls au Lot-et-Garonne. C'est la seule rivière du département recevant de l'eau du canal de la Neste ; elle passe au pied d'Astaffort et est classée comme navigable depuis le pont de Layrac jusqu'à son confluent, c'est-à-dire sur 2 kilom., mais la navigation n'y existe pas. — rive g. [illegible] — le *Brimont*, né sur le coteau de [illegible] —



VILLENEUVE-SUR-LOT. — Vieux pont sur le Lot.

rive dr. le *[illegible]* à Agen, la *Masse d'Agen* — le *ruisseau de St-Hilaire* — rive g. le *ruisseau d'[illegible]* — rive dr. le *ruisseau de St-Martin* — rive g. le *ruisseau de Sérignac* — rive dr. à Port-Ste-Marie, la *Masse de Port-Ste-Marie*, qui laisse Prayssas à moins de 1 kilom. sur sa rive dr. — (rive g.) l'*Aurignon*, canalisé pendant quelques kilom., qui vient du Gers par sa branche-mère, le *Grand Aurignon* ; son autre branche, le *Petit Auvignon*, est formé en Lot-et-Garonne par plusieurs ruisseaux dont quelques-uns viennent du Gers. — rive g. la *Baïse*, qui vient des Htes-Pyrénées, traverse Nérac, passe devant Lavardac et devant Buzet, où elle communique avec le canal latéral. Canalisée depuis St-Jean-Poutge (Gers) jusqu'à la Garonne (84 kilom.), elle n'appartient au département que sur 42 kilom. 400, avec un mouillage de 1 m. de la limite du Gers à Pont-de-Bordes, et de 1 m. 60 de ce point à son confluent. La pente est de 56 m. 20 rachetée par 15 barrages éclusés. Entre Nérac et la limite du Gers il s'en détache des canaux de dérivation.



VILLENEUVE-SUR-LOT — [illegible]

... rive g. la *Gélise*, qui descend du Gers, sert de limite au département pendant ... dans une étroite vallée, absorbe (rive dr.) la *Lauzoue* ou *Auzoue* qui vient aussi du ... en face de Mézin, et la *Losse* — (rive dr.) le *Lot*, qui naît en Lozère, traverse l'Aveyron, sépare ce département de celui du Cantal et traverse celui du Lot avant d'atteindre, par environ 65 m., celui de Lot-et-Garonne. Il ne lui abandonne tout d'abord que sa rive g. pendant un peu plus d'un kilom., puis arrose Fumel, à partir duquel il descend vers le S.-O. jusqu'à la hauteur de Penne, qu'il laisse à 500 m. au S. pour obliquer vers le N.-O. en passant à Villeneuve. Élargissant alors considérablement sa vallée, il reprend sa direction primitive vers le S.-O. après son confluent avec la Lède, passe non loin de Ste-Livrade, fait un coude devant Castelmoron et, après une dernière boucle, finit à 1200 m. en aval d'Aiguillon. Il est navigable depuis Bouquiès (Aveyron), soit sur 256 kilom. dont 236 canalisés, et sur lesquels 17 écluses sont réparties en Lot-et-Garonne.

Ses affluents sont : (rive dr.) en amont de Fumel, la *Thèze*, qui relève presque entièrement du Lot; la *Lemance*, qui vient de la Dordogne; (rive g.) le *Boudouyssou*, dont la source est en Tarn-et-Garonne, qui par deux fois sépare ce département de celui qui nous occupe, où il passe au pied de Tournon et au S. de Penne, en aval duquel il s'augmente (rive g.) du *ruisseau de Lartigue*; (rive dr.) la *Lède*, qui peu après avoir quitté le département de la Dordogne coule dans les belles gorges de Gavaudun, décrit un demi-cercle dont Monflanquin occupe à peu près le centre et finit à Casseneuil.

La Garonne reçoit ensuite : (rive g.) le *ruisseau de l'Ourbise*, qui lui parvient par deux branches dont l'une finit en aval de Tonneins et l'autre en amont du Mas-d'Agenais — (rive dr.) le *Tolzat*, accru (rive dr.) du *Tolzat de Verteuil* et (rive g.) de la *Torgue* — (rive dr.) à Marmande, le *Trec*, formé du *Trec de Seyches*, qui passe à Seyches et du *Trec de Puymiclan* ; réunis, ils hument (rive g.) la *Canaule* — (rive g.) l'*Avance*, qui vient des landes du S.-O. du département, disparaît pendant 2 ou 3 kilom. et reparaît par les *sources de Neuffons*, passe à Casteljaloux, laisse Bouglon à 1 kilom. sur sa rive g. et finit dans la Garonne par plusieurs branches, dont la plus occidentale reçoit (rive g.) le *Sérac* — (rive dr.) la *Gupie* accrue (rive dr.) du *Caubon* — (rive g.) à la limite, le *Lisos*.

Hors du département, la Garonne s'accroît (rive dr.) du *Dropt* et (rive g.) du *Ciron*.

Le *Dropt* naît en Dordogne, à l'O. de Monpazier; dans le département, il passe devant Villeréal et dans un cours très sinueux va couler à 1500 m. au N. de Castillonnès, sépare le département de celui de la Dordogne, pénètre dans ce département jusqu'à 1800 m. en aval d'Eymet, où il est classé officiellement navigable, sépare à nouveau pendant 4 kilom. les deux départements et pénètre définitivement en Lot-et-Garonne; au S. de Duras, il forme la limite du département avec celui de la Gironde, où il ne tarde pas à pénétrer, après 65 kilom. de cours en Lot-et-Garonne. Les seuls affluents qu'on puisse citer sont : (rive g.) la *Dourdène*, qui passe à Miramont et (rive dr.) la *Dourdèze*, qui passe à l'O. de Duras. Il n'est réellement navigable qu'en Gironde, depuis l'écluse de Barie jusqu'à son confluent, soit sur 34 kilom.

Le *Ciron*, originaire du département des Landes, n'a qu'une quinzaine de kilomètres en Lot-et-Garonne.

MARAIS. — L'assainissement et le desséchement des terrains marécageux sont assurés par 11 associations syndicales qui se partagent près de 1600 hectares, répartis entre le bassin du Lestressol, les marais de Brax, les bassins de l'Auvignon, de la Gaule de Miolles, de l'Ourbise et de l'Avance.

Sources minérales. Les sources ferrugineuses froides, bicarbonatées sodiques, de *Levadan*, de la *Plateforme*, seules autorisées, sont exploitées à Casteljaloux dans deux établissements. D'autres sources minérales existent à Gnarou (près Lasserre) et à Fontfrède (près Castelmoron).

CANAL. — **Canal latéral à la Garonne**. Ce canal, à un seul versant, s'étend dans le département sur 92 kilom. 200, ainsi divisés : 87 kilom. 291 de ligne principale ; 4 kilom. 708 de rigole de prise d'eau d'Agen; 200 m. de descente dans la Baïse, à Buzet. En outre une rigole d'alimentation de 350 m., non navigable, est détachée de l'Avance. La largeur du canal à la ligne de flottaison est de 18 m. 60 avec un mouillage après dragage de 2 m.; celle de la rigole de prise d'eau d'Agen de 14 m. 75 et de 13 m. 60 avec 1 m. 50 et 2 m. de mouillage après dragage. La différence de niveau est de 35 m. 35, rachetée par 16 écluses simples; de 2 m. 70 dans la rigole



MONSEMPRON. — Église. Façade S.



SAINT FRONT — Château de Bonaguil. Ensemble S. O.

[illegible]

Climat

[illegible]

Des observations sur la pression barométrique, la pluie, l'humidité, la température, la vitesse du vent, la direction des nuages, etc... sont faites dans 22 postes, dont 1, celui de Laplume, fait [illegible]

Divisions administratives

[illegible]

		Arrondissements	Cantons	Communes
Préfecture	Agen	[illegible]	[illegible]	71
Sous-Préfectures	Marmande	[illegible]	[illegible]	102
	Nérac	[illegible]	[illegible]	62
	Villeneuve	[illegible]	[illegible]	90
	Total	[illegible]	[illegible]	[illegible]

LISTE DES CANTONS

Agen . . . . Agen (1er), Agen (2e), Astaffort, Beauville, Laplume, Laroque-Timbaut, Port-Ste-Marie, Prayssas, Puymirol.

Marmande . . . . Bouglon, Castelmoron, Duras, Lauzun, Marmande, Mas-d'Agenais, Meilhan, Seyches, Tonneins.

Nérac . . . . Casteljaloux, Damazan, Francescas, Houeillès, Lavardac, Mézin, Nérac.

Villeneuve-sur-Lot . . . Cancon, Castillonnès, Fumel, Monclar, Monflanquin, Penne, Ste-Livrade, Tournon-d'Agenais, Villeneuve-sur-Lot, Villeréal.

CULTES. Culte catholique. [illegible] Il a pour arrondissement particulier le territoire du département composé lui-même d'une partie de l'ancien Condomois, de quelques portions du diocèse de Cahors, et des anciens diocèses de Sarlat, [illegible] été divisé en deux archidiaconés, l'un comprenant les arrondissements d'Agen et de Villeneuve, l'autre ceux de Marmande et de Nérac. En 1802, il a été uni à la province ecclésiastique de Toulouse, mais a été rendu à [illegible] Il possède un séminaire diocésain à Agen. Les communautés religieuses d'hommes, très peu nombreuses, s'occupent d'enseignement, de prédication, ou sont vouées à la contemplation. Celles de femmes, plus nombreuses, s'occupent d'enseignement, d'œuvres charitables ou sont vouées à la vie contemplative. Deux d'entre elles ont leur maison mère dans le département. Les principaux pèlerinages sont ceux de N.-D. de Bon-Encontre, près d'Agen ; de N.-D. de Bonne-Nouvelle, près de Monflanquin ; de N.-D. de Peyragude, à Penne ; de N.-D. de Pitié, à St-Colomb ; de N.-D. de Liesse, de Toute-Joie ou de Gauch, près de Villeneuve ; de N.-D. du

[illegible] Agen et Tonneins; de N.-D. des Bienheureux, à Cieuze; de N.-D. de Marcillac, [illegible] Montaut; de N.-D. de Gontaud, à Gontaud.

Culte protestant. Plus de 10000 adhérents à ce culte sont rattachés aux consistoires de Castelmoron, Clairac, Lafitte, Nérac et Tonneins, qui font partie de la 8e circonscription synodale. L'Union des Églises évangéliques libres possède une église à Clairac, qui en compte une autre appartenant aux Églises indépendantes (minorités évangéliques synodales).

Culte israélite. Ce culte ne compte pas d'adhérents dans le département.

ARMÉE. Le département ressortit à la 17e région militaire, qui comprend 8 subdivisions de région, dont 2, celles d'Agen et de Marmande, lui appartiennent.

Les troupes qui en dépendent font partie du 17e corps d'armée, dont le chef-lieu est **Toulouse.**



SAINT-FRONT. — Château de Bonaguil. Pont-levis.

La garnison d'**Agen** comprend 1 régiment d'infanterie; celle de **Marmande**, la P. C. d'un régiment d'infanterie.

Le département ressortit en outre à la 17e légion *bis* de gendarmerie.

JUSTICE. Le département ressortit à la **Cour d'appel d'Agen.** Il existe un **Tribunal de 1re instance** à Agen, où se tient la **Cour d'Assises**, à Marmande, à Nérac et à Villeneuve, des **Tribunaux de Commerce** à Agen, à Marmande, à Nérac et à Villeneuve; 1 **Justice de Paix** dans chacun des 35 cantons.

INSTRUCTION PUBLIQUE. Le département ressortit à l'**académie de Bordeaux**. Il ne possède aucun établissement d'enseignement supérieur.

L'enseignement secondaire comprend pour les garçons un **lycée** à Agen (lycée Bernard Palissy) et des **collèges communaux** à Marmande et à Villeneuve-sur-Lot; pour les filles, un **lycée** à Agen. Il y a des **établissements libres** à Agen, à Miramont et à Villeneuve-sur-Lot. Il existe un **petit séminaire** à Agen.

L'enseignement primaire recrute ses professeurs à l'**école normale d'instituteurs** (avec école



MÉZIN. — Église Paroissiale S.-O.

[illegible] école normale d'institutrices (avec école annexe et école maternelle annexe); [illegible] écoles primaires supérieures de garçons à Aiguillon, à Castillonnès, à [illegible] Nérac; des cours complémentaires pour garçons à Casteljaloux [illegible] à Tonneins.

Signalons en outre l'école pratique de commerce et d'industrie d'Agen; l'école pratique d'agriculture de St-Pau.

Le département ressortit en outre à l'arrondissement minéralogique de Bordeaux, sous-arrondissement de Bordeaux N. (division du S.-O.); à la 7e région agricole (S.-O.); à la 29e conservation forestière (Bordeaux); à la 10e inspection des Ponts et Chaussées.

Agriculture

Le Lot-et-Garonne est un des plus riches départements agricoles de la France, tant par [illegible] que par la variété de ses produits. Tandis que ses plateaux calcaires voient paître [illegible] troupeaux de bestiaux ou s'ombragent, vers le N. et le N.-O., de forêts de chênes, de châtaigniers et de hêtres, les alluvions de ses vallées, d'une rare fertilité, supportent avec [illegible] des cultures maraîchères, les pépinières qui les couvrent ou les vergers et les vignobles qui descendent des coteaux voisins. Il n'y a que le S.-O. de l'arrondissement de Nérac, qui est couvert de landes, et le plateau de Seyches, qui ne présente que des bruyères et des ajoncs, qui ne soient pas cultivés, encore les landes néracaises portent-elles de riches forêts de pins et de chênes-liège. Mais Agen, Villeneuve, Marmande, sont célèbres par leurs prunes d'*ente*, Nicole et Tonneins par leurs abricots qui sont dirigés sur l'Angleterre, Port-Ste-Marie par ses asperges et son raisin qui arrivent sur le marché de Paris. Le tabac, cultivé en grand, est aussi une richesse; en 1900, 6097 planteurs ont récolté, sur 5457 hectares, 5 285 465 kil. de tabac classés. Les céréales occupent une assez grande surface; leur production a été la suivante en 1900 :

Cultures	Surface	Production	Cultures	Surface	Production
Froment	120 590 hectares	1 612.150 hectol.	Avoine	11.950 hectares	247.570 hectol.
Méteil	40	510	Maïs	16.250	191.540
Seigle	7.940	85.740	Millet	4.740	14.100
Orge	500	4.700			

La pomme de terre a fourni 519.550 quintaux pour 12 950 hectares cultivés.

Outre le tabac, les seules cultures industrielles sont celles du chanvre et du lin. Le chanvre, cultivé sur 101 hectares a produit 798 quintaux de filasse et 269 de graine; le lin, avec 55 hectares, a produit 162 quintaux de filasse et 169 de graine.

Les prairies artificielles ont occupé en 1900 près du double des prairies naturelles :

		Hectares	Quintaux		Hectares	Quintaux
Prairies artificielles	Trèfle	7.760	295.180	Betteraves fourragères	2.480	594 990
	Luzerne	8.295	401.780	Prés naturels	8.710	297.540
	Sainfoin	6.820	256 410	Herbages	1.955	50.555

La vigne, plantée dans 45 220 hectares, a produit 1 506 592 hectolitres de vin; 8966 hectares étaient encore improductifs. Les vins sont de bonne qualité, et, pour la majeure partie des crus rouges, sont destinés à Bordeaux; les plus renommés sont ceux de Thézac, de Péricard et de Montflanquin; pour les crus blancs, Clairac est célèbre par ses *vins pourris*, très liquoreux, faits de raisins extrêmement mûrs; Port-Ste-Marie fait également de bons vins blancs.

Au premier rang de la culture fruitière vient celle des *pruniers d'ente* cultivés dans la vallée du Lot et sur les bords de la Garonne, et qui, en 1900, ont produit 576 677 kilogr. de prunes. On a récolté, la même année, 7451 quintaux de châtaignes, 1120 de pommes à cidre et 919 de noix.

Deux sériciculteurs, ayant mis en incubation 5 onces de graines, ont récolté 152 kilogr. de cocons.

Il y a plus de 76 000 hectares de bois et de forêts, dont 1405 hect. 66 a. appartiennent à des communes. Le Haut-Agenais est couvert de chênes, de pins et de châtaigniers, tandis que les peupliers et le saule blanc croissent sur les bords de la Garonne. L'État possède deux pépinières sur la Baïse, à Lasmatrix et à Pacheron.





MARMANDE. — Cloître attenant à l'Église.

[illegible]



NÉRAC. — [illegible]

[illegible] 7000 [illegible] 2782 [illegible] On comptait en outre [illegible]

[illegible]

L'enseignement agricole comprend une chaire départementale d'agriculture; une école pratique d'agriculture à St-Pau. Il existe en outre un service viticole, avec champs d'expérience [illegible] Agen.

Industrie

INDUSTRIES EXTRACTIVES. En [illegible] minières de fer [illegible]



NÉRAC — Pont sur la Baïse

[illegible] pierre à bâtir [illegible] chaux hydrauliques [illegible] pour ciment [illegible] sables pour [illegible] argile [illegible]

INDUSTRIES AGRICOLES [illegible] minoterie [illegible] huile de **lin et de colza**. Il y a des **distilleries** importantes dans les principaux centres et des **brasseries** notamment à Nérac. Les fruits secs, surtout les **pruneaux**, dont Agen s'est fait une renommée, sont préparés à Agen, Villeneuve, Ste-Livrade, Marmande, etc., qui comptent aussi des **confiseries**. Agen, Nérac, Villeneuve, se sont fait une spécialité des **pâtés** truffés de canard, de foies gras, de gibiers, de truffes, de conserves et de cèpes. La **manufacture de tabacs** de Tonneins [illegible] scieries mécaniques; des **saboteries**, des fabriques de **bouchons et objets en liège** utilisant l'écorce des [illegible] balais [illegible]

INDUSTRIES METALLURGIQUES. — La seule usine métallurgique est celle des **Hauts-fourneaux, fonderies et ateliers de construction** de Fumel (*Soc. métall. du Périgord*). Elle emploie 1200 ouvriers et possède deux hauts-fourneaux, 4 cubilots, 1 tuyauterie pour couler verticalement les tuyaux de conduites d'eau, 1 fonderie pour moulages, 1 atelier de construction de plaques tournantes, grues, cylindres sécheurs pour papeteries, etc. En 1901, elle a produit 30 444 T. de fontes brutes de toute espèce, 19 155 T. de produits fabriqués en 1re fusion et 9656 T. en 2e fusion. Elle s'est adjoint une briqueterie réfractaire et utilise ses laitiers dans la fabrication des ciments, des blocs de toutes dimensions et des briques. On peut encore citer 10 **fonderies** de 2e fusion disposant chacune d'un cubilot. Agen, Aiguillon, Villeneuve, fabriquent des **instruments aratoires**; Casteljaloux, des **entonnoirs**; Villeneuve, des **peignes à tisser**, etc.

INDUSTRIES CHIMIQUES. — Il y a des **teintureries** dans les principales villes. Agen, Casteljaloux, Marmande et Villeneuve, fabriquent des **chandelles**, des **bougies** et des **cierges**; Casteljaloux a des usines de **produits résineux**.

INDUSTRIES TEXTILES. — Le département possède quelques **filatures de coton, de laine** [illegible] **droguets** [illegible] **cotonnades** [illegible] Marie; de **draps** à Casseneuil. Plusieurs villes possèdent des **corderies**.

INDUSTRIES DIVERSES. — Il y a des **tanneries** à Astaffort, Casteljaloux, Nérac, Sainte-Bazeille, etc. Miramont et Villeneuve fabriquent des **chaussures**. Plusieurs **papeteries** produisent du papier blanc et du papier d'emballage. Villeneuve est un centre important pour la **chapellerie** de paille et de feutre; cette même ville possède une manufacture de **boutons de nacre** et Miramont une manufacture de **perles**.

Le nombre d'établissements industriels, en 1900, était de 4698, occupant 5847 ouvriers. Il y avait, au 31 décembre de la même année, 1250 machines à vapeur actives, d'une force de 2892 chevaux, utilisées dans 218 établissements; 10 autres machines (156 chevaux) étaient inactives dans [illegible] établissements.

Commerce

Le Lot-et-Garonne importe des combustibles [illegible] **bassins anglais**; des viandes de boucherie; de l'huile d'olive, des articles de nouveautés et de modes, des articles d'ameublement, etc.

[illegible] des légumes, des vins, des bestiaux, des volailles, des [illegible] des abricots, du raisin, du tabac, du liège, des produits [illegible]

[illegible] sur le canal latéral a été de 517 615 T. [illegible] la Baïse, dans le département, a été de 28 016 T. pour la 2e [illegible] de 180,2 [illegible] pour la 3e section [illegible] à distance entière.

[illegible] de la Banque de France à Agen a occupé le 57e rang sur 126, avec un chiffre [illegible]

Agen possède une Chambre de commerce dont le ressort comprend tout le département.



Neg. [illegible]

NÉRAC. — Vieux Pont sur la Baïse et Maison de Sully.

Voies de communication

	Kilom.		Kilom.
Chemins de fer (voie normale). . . .	377, »	Canal latéral à la Garonne, (longueur dans le dép[t]).	87,291
Routes nationales	366,244	Garonne (long. dans le départ.) . . .	110, »
Routes départementales	457,185	Gers (long. dans le départ.)	16,516
Chemins de grande communication.	845,754	Baïse (» »)	42,400
d'intérêt commun.	985,139	Lot (» »)	
vicinaux ordinaires	4124,915		

AGEN, que de larges boulevards percés à travers la vieille ville ont heureusement transformé, est bâti dans une situation agréable sur la rive d. de la Garonne. L'espace qu'il occupe affecte la forme d'un triangle équilatéral. Le côté N. de ce triangle n'est autre que le *Canal latéral à la Garonne*, sur la rive d. duquel viennent mourir les collines de l'Ermitage portant des villas entourées de vignes et de vergers, et qui traverse la Garonne sur un beau *Pont-Aqueduc*. C'est ce fleuve lui-même qui en constitue le côté O.; les deux rives communiquent par un

[illegible]



NÉRAC. — [illegible]

[illegible] pierre, attire de nombreux pèlerins. L'*Eglise N.-D.-du-Bourg* (XIIe et XIVe s.), à laquelle une abside [illegible] à deux nefs egalement, est construite en briques. L'*Église St-Hilaire* (XVe s.) à nef unique, a sa fa[illegible]ade entièrement refaite, flanquée de deux tours carrées; celle de droite se termine par une [illegible] du clocher, de forme hexagonale, sur laquelle on a edifié en briques rouges une tour moderne. [illegible] sont dépourvus d'intérêt. Au S. de la ville se trouve le *Lycée* de garçons, devant la façade duquel [illegible] moderne, et la *Préfecture*, installee dans l'ancien Évêché (XVIIIe s.). Les salons sont décorés de portraits de l'epoque; un très beau parc entoure l'Hôtel. A l'E. de la ville, s'élève la nouvelle *Ecole normale de filles*, dans un quartier moderne, doté d'un *Foirail* ombragé et d'une grande place, la *Place du* [illegible] est l'ancien Hôtel du Presidial (XVIIe s.). Il renferme la *Bibliothèque*, qui compte 20 000 volumes. Près de là se trouvent le *Théâtre*, la *Poste* et le *Musée*. Ce dernier occupe l'*Hôtel d'Estrades* et un autre *Hôtel* du XVIe s., dont

[illegible] escalier à vis. Outre une collection de toiles modernes, le musée renferme [illegible] égyptiennes, romaines, gauloises, mérovingiennes : des fragments de sculptures d'époques diverses, des collections d'histoire naturelle, des curiosités du Mexique, etc.

En bordure des vieilles rues de la ville, étroites, tortueuses, où il est difficile de s'orienter, on rencontre un certain nombre de maisons anciennes à arcades ou cornières, du XIVe s., notamment sous la [illegible].

Agen a élevé un *Monument aux Enfants de Lot-et-Garonne* morts pour la France en 1870-1871; un autre *Monument à la gloire de la République française* (1884); une *Statue à Jacques Boé dit Jasmin* (1798-1864), poète populaire languedocien ; un *Buste à Cortète de Prades* (1586-1667), autre poète languedocien.

NÉRAC. — Vieilles maisons du XVIe s.

Aux environs d'Agen, on peut voir, dans le vallon de Vérone, la *Fontaine de Scaliger* et la maison natale du poète philologue. Au S. et sur la rive g. de la Garonne est le bourg de **Moirax** qui a conservé des vestiges de son enceinte fortifiée et qui possède une *Église* fort intéressante des XIe et XIIe s. En descendant la vallée de la Garonne, on trouve en aval d'Agen et sur la rive d., un peu au-dessous du confluent de la Masse, la pittoresque bourgade de **Port-Ste-Marie**. Resserrée entre la rive d. du fleuve et des collines élevées, sur les flancs desquelles mûrissent de beaux raisins, elle consiste surtout en une longue rue bordée de vieilles *maisons* des XVe et XVIe s., sans alignement, et coupée par des ruelles étroites. On y voit plusieurs *Églises* intéressantes du XIVe s., dont l'une est en ruines. Plus en aval encore est **Aiguillon**, l'antique *Acilio*, bâtie en amphithéâtre sur la rive g. du Lot, à 1 kilom. 500 de son confluent avec la Garonne; c'est au S. de cette ville que l'on voit les ruines des deux édicules romains de *Peyrelongue* et de la *Tourrasse*; plus au S. était le *castrum* sur l'emplacement duquel s'élève l'*Église St-Côme*.

Dans la vallée du Gers et sur la rive g. se trouve *Layrac*, dominée au N. par son *Église* (XIe s.) dépendant jadis d'un prieuré clunisien. De la terrasse où elle s'élève on jouit d'une belle vue sur la vallée de la Garonne. Plus à l'O. de cette localité, les deux bourgs d'**Aubiac** et d'**Estillac** offrent quelque intérêt pour les touristes : le premier possède une *Église* (XIe s.) dont les absides du chœur et des croisillons reproduisent en plan une feuille de trèfle ; le second, un *Château* (XVIe s.) où résida Blaise de Montluc, dont on voit dans le parc le tombeau en marbre blanc avec la statue couchée du célèbre capitaine.



NÉRAC. — [illegible]

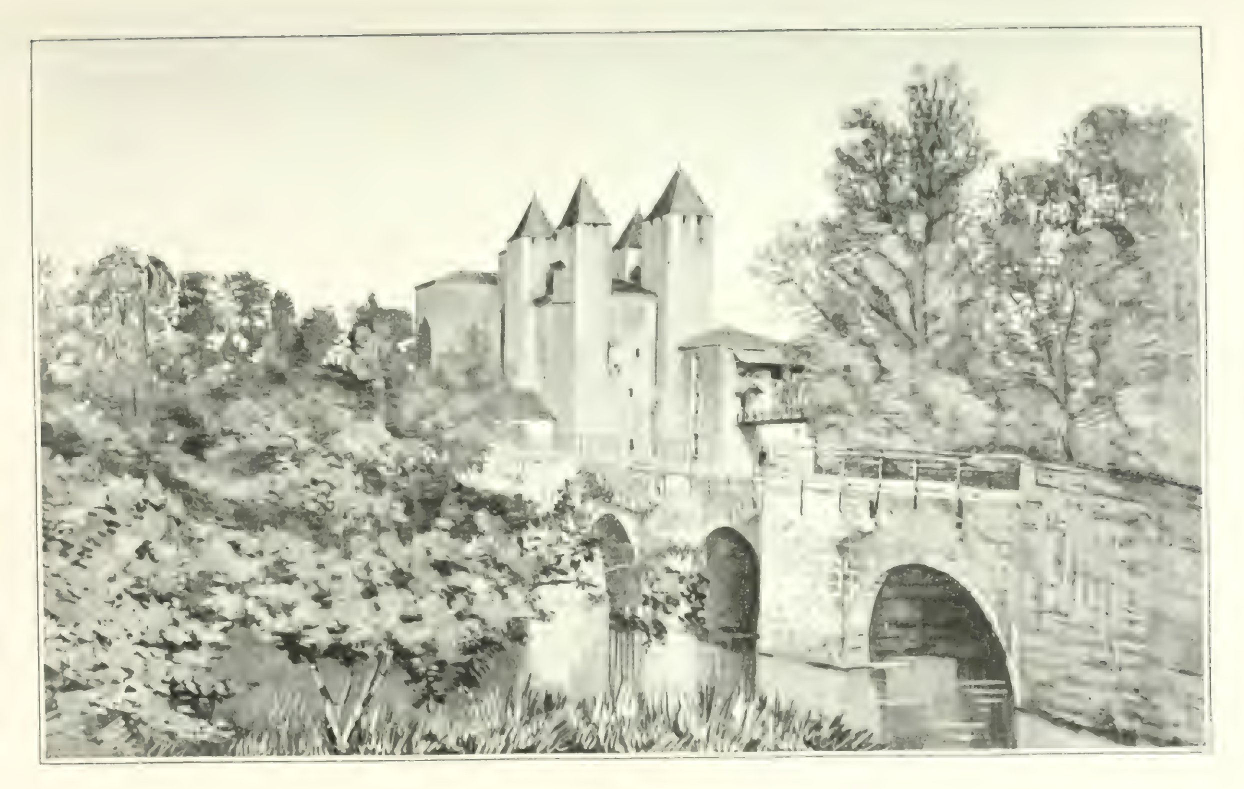
MARMANDE, [illegible] la Garonne qui y forme rive d. un port en amont [illegible] ville [illegible]. [illegible] est bâtie en forme de fer à cheval dont [illegible] le cours même du Trec; la rive d. de ce ruisseau est dominée [illegible] terrasse, sur laquelle on trouve une *Tour* du XIII[e] s., reste des vieux [illegible] chemin de ronde dont les fossés sont transformés en jardins. A l'E. se [illegible] la promenade des [illegible]. L'intérieur de la ville, en dehors de quelques [illegible] quelques maisons anciennes alternent avec des constructions nouvelles, offre [illegible] rues irrégulières coupées par des ruelles.

L'[illegible] (XIII[e], XIV[e] et XV[e] s.) est flanquée à g. de sa façade, que décore une rose du [illegible] clocher carré; à l'intérieur on remarque les fenêtres élégantes de la nef, un triforium, un retable (XVII[e] s.) et les jolies voûtes de la sacristie. Une galerie de *Cloître* (XVI[e] s.), dont les colonnes sont en partie dissimulées sous la verdure de plantes et d'arbustes, est attenante à la façade latérale S. Sur la place principale, l'*Hôtel de Ville* et le *Palais de Justice*, modernes, se font vis-à-vis. La *Sous-Préfecture* est précédée d'un porche (XVII[e] s.). La *Caisse* [illegible] et le [illegible] sont sans intérêt. Signalons encore la *Tour* dite *de Charlemagne* (XVI[e] s.) dans le monastère de l'Annonciade, les *Neuf Fontaines*, avec 9 bouches en hémicycle et les *Cinq Fontaines*, qui alimentent un lavoir près du Trec. Ce petit cours d'eau forme avec la Garonne une île basse dans les prairies de laquelle paissent des troupeaux de vaches.

Parmi les quelques cités intéressantes de l'arrondissement, citons **Duras**, bâtie au sommet d'un promontoire occupant l'angle formé à l'E. du confluent de la Dourdèze avec le Dropt et qui a conservé la plus grande partie de ses fortifications, une *Porte* de ville, son *Château* (XV[e] s.), une *Église* (XII[e] s.) et quelques *maisons* anciennes (XV[e] et XVI[e] s.).

NÉRAC, que la Baïse partage en **grand Nérac** sur la rive g. et en **petit Nérac** sur la rive d., est également traversée par la route nationale de Port-Ste-Marie à Auch, parallèle à la rivière et qui passe entre un *cours* demi-circulaire aboutissant à la Baïse et les *Allées d'Albret*, au centre desquelles on a érigé une *Statue à Henri IV*. Ce dernier séjourna longtemps dans Nérac ainsi que sa famille. Deux ponts, dont l'un en dos d'âne, du XV[e] s., le *Pont-Vieux*, et un autre moderne, le *Pont Neuf*, sont jetés sur la rivière aux eaux vertes, qui coule dans un vallon encaissé. Vue de ces ponts et principalement du Pont-Vieux, la ville présente sur chaque rive un fouillis pittoresque de toitures étagées les unes au-dessus des autres que domine l'*Église St-Nicolas* (1780), sur la rive g. et l'*Église St-Marc* (1872) sur la rive d. Des quais partent des rues et des ruelles montantes, tortueuses, bordées de maisons à torchis, à poutres en bois à la façade, etc. On en remarque plusieurs sur les quais eux-mêmes. Sur la rive g. un escalier relie le quai à la *rue Henri IV*, dans laquelle on voit une aile du *Château* (XVI[e] s.) qu'habita le roi de Navarre. L'ancien Palais de la Chambre des Comptes, qui se compose d'un bâtiment central avec deux ailes en retour que surmontent une tourelle carrée à d. et un pignon élevé à g., abrite le *Palais de Justice*, le *Tribunal de commerce*, la *Bibliothèque* et le *Musée*, où l'on remarque quelques toiles modernes, des antiquités et des collections d'histoire naturelle. La *Sous-Préfecture* et le *Temple protestant* sont d'élégantes constructions modernes. L'*Hôtel de Ville*, qui contient quelques tableaux, est installé dans une maison ancienne.

La splendide promenade de la *Garenne*, qui consiste surtout en une longue avenue de 2 kilom. ombragée de chênes séculaires, est située entre la rive d. de la Baïse et une ligne de rocs abrupts que recouvre un petit bois. Tout y rappelle le souvenir des amours légendaires de Henri de Navarre avec l'infortunée Fleurette. Sous une grotte tapissée de verdure, une statue en marbre blanc, qui la représente noyée, occupe, parmi les nénuphars, le centre d'un petit bassin que remplissent les sources voisines. Plus loin un chalet rustique porte une inscription en vers, rappelant encore la légende. Plusieurs fontaines, parmi lesquelles nous citerons la *Fontaine St-Jean*, la *Fontaine du Dauphin*, décorent en outre la promenade, avec une mosaïque gallo-romaine. L'été, la Garenne est tout simplement exquise. Au milieu des jardins maraîchers situés sur la rive opposée de la Baïse, on voit encore quelques vestiges de constructions du XVI[e] s., dépendant du *Pavillon des Bains du roi de Navarre* et du *Palais des Mariannes*; de la petite *Fontaine des Poupettes* complètement à sec, il reste bien peu de chose. En amont de Nérac, au delà d'un moulin, on rencontre les ruines du *Château* féodal de *Nazareth*. Citons encore aux environs le *Château du Tasta* (XV[e] s.) remanié et celui de *Séguinot*.





LANNES. — Église. Ensemble du chevet.

[illegible] Barbaste [illegible]
[illegible] Vianne [illegible] Xaintrailles
[illegible]
Mézin [illegible] Laumes [illegible]
[illegible] Castelgeloux [illegible]
[illegible]

VILLENEUVE SUR LOT [illegible]
[illegible]
que décrit la rivière au pied d'une colline bien cultivée; en aval, une autre courbe se dessine
[illegible]
restaurée, en pierre et briques, avec créneaux et mâchicoulis, et sur la rive d., la *Porte de Paris*,
[illegible]
commerçante, mouvementée, agréable. Ses monuments présentent peu d'intérêt. Une *Église*
[illegible]
verrières restaurées ont pris place dans la nouvelle. Près du pont, sur la rive d. se trouve la
[illegible]
la Croix, de style roman, sont modernes. Modernes encore sont le *Collège*, le *Palais de Justice* et
[illegible]
précédé d'un superbe jardin. Villeneuve a érigé sur la ligne des boulevards situés au N.-E. une
[illegible]
centrale. Au S. **Pujols**, sur une éminence, a conservé des restes importants de ses fortifications
[illegible]

[illegible] **Ste Livrade** [illegible]
[illegible] **Penne** [illegible]
[illegible] **Monsempron** [illegible]
[illegible] **Fumel** [illegible]
[illegible] **Bonaguil** [illegible] **Gavaudun** [illegible]

Liste des Monuments historiques

[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
	[illegible]	Moncrabeau	[illegible]
[illegible]	[illegible]	Monflanquin	Ruines romaines.
	[illegible]	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	—	[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]		[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]		
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]		
Mézin . .	[illegible]	Xaintrailles	Château XIIIe s.


LOT-ET-GARONNE
DORDOGNE
LOT
TARN ET GARONNE
GERS
LANDES
GIRONDE
LA REOLE
GARONNE FL
MARMANDE
TONNEINS
VILLENEUVE SUR-LOT
AGEN
NERAC
Miramont
Castillonnès
Villeréal
Monflanquin
Fumel
Penne
Castelmoron
Aiguillon
Port Ste Marie
Lavardac
Casteljaloux
Houeillès
Mézin
Laplume
Astaffort
Puymirol
Bazeille
Seyches
Duras
Lauzun
Eymet
Lieux remarquables
De 1000 à 2000 h.
De 2000 à 5000 h.
De 5000 à 10 000 h.
De 10 000 à 50 000 h.
Routes Nationales
Canaux
Limites de Départ ts
d'Arrond ts
de Cantons
Forêts
E. Michiels del

Géographie

Pittoresque et Monumentale

FRANCE

EN VENTE

1er FASCICULE. — **Paris** et le département de la Seine . . . . 4 fr. 50

2e FASCICULE. — **Ile-de-France.** Seine-et-Oise, Seine-et-Marne, Oise, Aisne. . . . . 6 fr. 50

3e FASCICULE. — **Picardie, Artois, Flandre**. Somme, Pas-de-Calais. Nord. . . . . 6 fr. 50

4e FASCICULE. — **Normandie.** Seine-Inférieure, Eure, Calvados, Manche, Orne. . . . . 8 fr. »

5e FASCICULE. — **Bretagne.** Ille-et-Vilaine, Côtes-du-Nord, Finistère, Morbihan, Loire-Inférieure . . . . 10 fr. »

6e FASCICULE. — **Maine, Anjou.** Mayenne, Sarthe, Maine-et-Loire. 4 fr. 50

7e FASCICULE. — **Touraine, Orléanais.** Indre-et-Loire, Eure-et-Loir, Loir-et-Cher, Loiret . . . . 7 fr. »

8e FASCICULE. — **Berry, Bourbonnais.** Indre, Cher, Allier. . . . . 4 fr. »

9e FASCICULE. — **Champagne.** Ardennes, Marne, Haute-Marne, Aube. 6 fr. »

10e FASCICULE. — **Lorraine, Territoire de Belfort.** Meuse, Meurthe-et-Moselle, Vosges, Belfort . . . . 4 fr. 50

11e FASCICULE. — **Franche-Comté.** Haute-Saône, Doubs, Jura. . . . 4 fr. »

12e FASCICULE. — **Bourgogne.** Yonne, Côte-d'Or, Saône-et-Loire, Ain. 6 fr. 50

13e FASCICULE. — **Nivernais, Lyonnais.** Nièvre, Rhône, Loire.. . . 5 fr. »

14e FASCICULE. — **Poitou.** Vienne, Deux-Sèvres, Vendée. . . . . 5 fr.

15e FASCICULE. — **Aunis, Saintonge, Augoumois, Limousin**. Charente-Inférieure, Charente, Haute-Vienne, Corrèze. 6 fr. »

16e FASCICULE. — **Guyenne** et **Gascogne** (1re partie). Gironde, Dordogne, Lot, Lot-et-Garonne. . . . . 7 fr. »

PARIS. — Imprimerie de CH. GILLOT, 79, rue Madame.

Géographie

Pittoresque et Monumentale

DE LA

FRANCE

GRAVÉE ET IMPRIMÉE PAR GILLOT

GUYENNE ET GASCOGNE (2e PARTIE) ET BÉARN

Tarn-et-Garonne — Aveyron — Landes — Gers

Hautes-Pyrénées — Basses-Pyrénées

PARIS

ERNEST FLAMMARION, ÉDITEUR

RUE RACINE, 26, PRÈS L'ODÉON

Tarn-et-Garonne

Nom — Situation



[illegible] de l'extrême pointe N. du canton de Montaigu, au N., à l'extrême pointe S. de celui [illegible] ques ruisseaux, il a peu de limites naturelles : au N. plus de 15 kilom. du Lemboulas ; [illegible] 15 kilom. et l'Aurone pendant 7 kilom. ; au N.-O. enfin 1500 m. de la Garonne, plus de 2 kilom. de la Barguelonne et de 4 kilom. de la Séoune. Il est borné : au N., par le département du **Lot** ; au N.-E., par celui de l'**Aveyron** ; au S.-E. par celui du **Tarn** ; au S., par celui de la **Haute-Garonne** ; au S.-O., par celui du **Gers** ; au N.-O., par celui de **Lot-et-Garonne**.

[illegible] **Guyenne** [illegible] **Gascogne** [illegible] **Languedoc**.

Histoire

[illegible] nous ont laissé des traces nombreuses de leur existence. Outre les célèbres grottes de Bruniquel, l'arron- [illegible] dissement est d'ailleurs celui où l'on a rencontré le plus de vestiges préhistoriques : il possède en effet plus de 50 dolmens, dont l'un est orné de dessins (la Trivalle) et dont plusieurs sont, soit groupés dans une même localité, comme à Septfonds (8), soit dans des localités très voisines, comme autour de Saint-Antonin (10 localités différentes). Une [illegible] nombre de galeries souterraines qui ont été habitées jusqu'à une époque récente.

[illegible] *Celtibères* ou *Aquitains*, les *Lactorates*, qui occupaient le S.-O. du département et avaient *Lactora* (Lectoure) pour capitale. Le reste du département fut habité par des Celtes proprement dits : au S.-E., les *Volcæ Tectosages*, avec *Tolosa* (Toulouse) pour capitale ; à [illegible]

Rodez pour capitale; au N. enfin les *Cadurci*, avec *Divona* (Cahors) pour capitale, et dont une tribu vassale, les *Tascons*, avait fait de *Cosa* (Cos), aujourd'hui Lamothe-Capdeville, leur centre principal. Du temps des Ibères, Cosa était déjà florissant; des Massaliotes exerçaient le commerce dans *Ispalia*, la partie la plus importante de la ville, où l'on a retrouvé des monnaies. Il reste de cette époque plusieurs oppida disséminés dans les trois arrondissements de Montauban (5), de Castelsarrasin (3) et de Moissac (2). Peu après l'organisation de la Gaule transalpine, vers 120 avant J.-C., les Volques Tectosages et une partie des Rutènes furent placés sous la domination romaine; les Tectosages reçurent le titre de peuple fédéré, qu'on leur retira pour leur défection lors de la guerre des Cimbres (106). En 52, les Cadurques, puis les Nitiobriges et ceux des Rutènes qui n'avaient pas été compris dans la Transalpine, fournirent des contingents à Vercingétorix et le cadurque Lucterius envahit la province vers Narbonne. Après la chute d'*Alesia*, ce même chef alla s'enfermer dans *Uxellodunum*, mais dut capituler (51).

Sous Auguste, des routes furent tracées, reliant les principaux centres. Cos, où se vendaient le lin, la poterie et les différents produits de l'industrie cadurque, Montauban, Castelsarrasin, où il y avait un relais, furent ainsi unis. Mansonville (arrond. de Castelsarrasin), doit son nom à la *mansio* où l'on s'arrêtait pour la nuit. Sous le même régime, les peuples de la région furent rangés dans l'Aquitaine; trois d'entre eux, les Cadurques, les Nitiobriges et les Rutènes, appartenaient aux onze peuples établis entre la Loire et la Garonne, contrée qui formait un district militaire spécial. Pour la formation des cadres, les Aquitains étaient versés dans la tribu Quirina, les Tectosages et les Lactorates dans la Voltinia. Plus tard, vers 400, les Cadurques et les Rutènes furent rangés dans l'Aquitaine 1re, métropole Bourges; les Nitiobriges dans l'Aquitaine 2e, métropole Bordeaux; les Lactorates dans la Novempopulanie, métropole Eauze; les Tolosates dans la Narbonnaise 1re, métropole Narbonne.

Outre les camps de Balignac et de Castera-Bouzet (arrond. de Castelsarrasin), les Romains nous ont laissé différentes traces de leur séjour dans le département. Dans l'arrondissement de Moissac, près de Cazillac et à Loubigeac (près Brassac) se trouvent des restes de villas; Loubigeac possède quelques mosaïques; on en voit une autre à Carros (près Montjoi). A Dieupentale (arrond. de Castelsarrasin), on a construit l'abside de l'église sur les ruines d'un temple gallo-romain. Enfin, on rencontre de nombreux restes de cette époque dans différents points du département. Le musée de l'Hôtel de Ville de Montauban renferme en outre une collection d'objets gallo-romains trouvés aux environs et principalement à Cos.

En 257, le pays fut traversé par les Francs qui descendaient en Espagne. En 418, il fut envahi par les Wisigoths qui s'y établirent en maîtres et n'en furent chassés que par Clovis. Après avoir appartenu tour à tour aux descendants de ce roi, l'Aquitaine échut à Dagobert. C'est sous son règne que saint Amand et ses disciples Ausbert et Léotade fondèrent l'abbaye de Moissac, dont on admire encore aujourd'hui le magnifique cloître. Le monastère de St-Antonin s'éleva vers la même époque en commémoration des prédications de saint Antonin de Pamiers; plus tard, l'abbaye de Montauriol, fondée en 820, lui fut adjointe. C'est dans cette dernière abbaye que mourut saint Théodard en 893.

Réunie en principe à la couronne par l'avènement (877) de Louis le Bègue, l'Aquitaine appartenait en réalité à différents seigneurs: l'Agenais était aux ducs d'Aquitaine, la Lomagne aux ducs de Gascogne, le Quercy et une partie du S.-E. aux comtes de Toulouse. D'autres seigneurs s'étaient taillé en outre quelques possessions au milieu de ces suzerainetés que se partageaient encore les abbayes toutes-puissantes de Grandselve, du Mas-Grenier, de Moissac et de Saint-Théodard.



MONTAUBAN — [illegible]

MONTAUBAN. — Hôtel de ville. Façade principale.



MONTAUBAN. — [illegible]



MONTAUBAN. — Église St Jacques. Ensemble S. O.

[illegible]

[illegible]

[illegible] temps, les franchises de plusieurs villes s'accrurent; des consuls les gouvernerent: la [illegible] Henri Plantagenet (1152) fit passer le pays sous la domination anglaise, qui y fut mal accueillie. Henri dut y faire une expédition au cours de laquelle il prit Montauban. Le traité de 1191, conclu pendant la troisième croisade entre Philippe Auguste et Richard Cœur-de-Lion, établit les Anglais dans la majeure partie du Quercy. Un peu plus tard (1208), le pays fut ensanglanté par la guerre des Albigeois, pendant laquelle Simon de Montfort combattit le comte de Toulouse, Raimond VI, puis son fils Raimond VII. Celui-ci, plus heureux que son père, vainquit Simon à Moissac, puis à Castelsarrasin et souleva contre lui Moissac, tandis que Montauban lui échappait. Après la mort de Simon devant Toulouse, son fils Amaury dut demander des secours au roi de France, pour résister au comte de Toulouse. Le traité de Paris de 1229, qui termina la lutte, unit virtuellement le pays à la couronne: il le fut en réalité à la mort de Raimond.

La région eut à peine le temps de respirer que l'Inquisition l'ensanglanta et la souleva par ses cruautés (1229-1255). Montauban, où siégea plusieurs fois le tribunal inquisiteur, fut le théâtre de plusieurs tueries. Ces atrocités passées, la prospérité revint et pendant près d'un siècle le pays se couvrit de villes nouvelles ou bastides.

En 1257, il retomba en partie au pouvoir des Anglais par le traité d'Abbeville; le traité de Brétigny (1360) leur livra ce qu'ils ne possédaient pas encore, et, en 1361, ils prirent Montauban. En 1365, les ravages des Compagnies revenant d'Espagne ajoutèrent aux horreurs de la guerre; attaquées à Montauban par les sénéchaux de Toulouse, de Carcassonne et de Beaucaire, elles leur infligèrent une honteuse défaite. En 1368, le Rouergue et le Quercy se soulevèrent contre la domination anglaise; Montauban, déjà [illegible] aux Anglais en 1257, resta en dehors de ce [illegible] mais en 1369, il dut ouvrir ses portes aux Français.

Les guerres de religion se firent aussi cruellement sentir dans le pays, grâce surtout à [illegible] du siège épiscopal de Montauban par Jean de Lettes qui se maria [illegible]. En 1560, les calvinistes brûlèrent la basilique de St-Théodard et chassèrent du pays ceux des habitants qui ne voulaient pas embrasser leur religion; Montluc tenta en vain de reprendre Montauban qui, assiégé quatre fois par les catholiques en 1562, leur fut ouvert en 1563 par la paix d'Amboise. Les protestants le leur enlevèrent en 1567; il devint l'une de leurs places de sûreté (1570) et un lieu de réunion pour leurs députés.

Sous Louis XIII, les protestants béarnais ayant refusé de rendre à l'église catholique les biens ecclésiastiques confisqués par Jeanne d'Albret, la guerre recommença. Le Béarn fut soumis, mais Louis XIII, aidé de de Luynes, mit vainement, pendant 86 jours, [illegible] Montauban que les femmes mêmes défendirent (1621). Ce siège coûta la vie au duc de Mayenne. Par le traité de Montpellier, signé peu de temps après, Montauban resta aux protestants comme place de sûreté; mais Louis XIII se vengea de sa défaite en brûlant Négrepelisse et Albias et en rasant les fortifications de St-Antonin.

En 1629, Richelieu reprit Montauban aux protestants et, par l'Édit de Grâce de la même année, leur enleva cette dernière place de sûreté. En 1635, Louis XIII créa la généralité de Montauban qui comprit 11 élections: Montauban, Cahors, Villefranche, Rodez, Millau, Rivière-Verdun, Armagnac, Comminges, Lomagne, Astarac. L'évêché de


AMPISTE
JURY

[illegible]

Géologie — Topographie

[illegible]



MONTAUBAN. — [illegible]

[illegible] l'Aveyron, ces collines montent vers le Plateau central : leur plus haut sommet, qui est en même temps le point culminant du département, atteint 498 m. sur la limite du département de [illegible] l'Aveyron, s'étendent des collines qui sont des ramifications des Cévennes et dont le point le plus [illegible] pentes issues du plateau de Lannemezan. Là, les collines sont moins hautes ; elles ne montent [illegible]

L'aspect général du département est plutôt celui d'un plateau à ondulations plus ou moins accentuées que celui d'une région de collines, principalement au S. de la Garonne. Sur cette [illegible]

[illegible] sont peu sensibles ; ainsi, à Beaumont-de-Lomagne, le lit de la Gimone est à 104 m., [illegible] parallèle, celui du Lambon est à 142 m. Toute cette région relève des terrains tertiaires supérieurs (*pliocène* et *miocène*).

Entre la Garonne et le Tarn, les collines sont à peine sensibles. On trouve une cote maxima de 128 m. dans la forêt de Montech, supérieure de 40 m. environ à celle du lit des rivières qu'elles séparent. Là encore on trouve des terrains tertiaires supérieurs qui, vers le Tarn, font place à des terrains de l'étage inférieur (*oligocène* et *éocène*) que l'on retrouve sur la rive dr. de la rivière.

Entre le Tarn et l'Aveyron, le relief s'accentue. Monclar-de-Quercy est à 205 m. ; en face de lui, à l'E., une colline atteint 207 m. ; en allant vers le N., en suivant la limite du département, on remonte jusqu'à 265 m., 380 m. même, au S.-E. de Bruniquel.

Toute la partie du département qui s'étend au N. de la Garonne, du Tarn et de l'Aveyron relève des terrains *oligocènes* et *éocènes*, sauf les cantons de St-Antonin et de Caylus qui relèvent du *jurassique*. Dans cette région, les collines, plus puissantes, arrivent jusqu'au lit des rivières qu'elles surplombent parfois à pic comme aux environs de St-Antonin (rochers d'Anglars, sur la rive g.) et de Bruniquel. En allant de l'E. à l'O., on passe d'une région accidentée, haute de 391 m. au Signal de St-Rome, à une région plus basse et moins mouvementée, qui s'étend entre la Bonnette et la Lère. C'est une sorte de causse où l'altitude oscille entre 200 et 300 m. Plus à l'O., les collines, orientées du N.-E. au S.-O., suivant le cours des rivières, n'ont plus qu'une altitude moyenne de 150 m.

Ajoutons enfin que l'époque quaternaire n'est représentée dans le département que par les alluvions sur lesquelles coulent la Garonne, le Tarn et l'Aveyron inférieur.

Le point le plus bas, 50 m., coïncide avec la sortie de la Garonne.

Hydrographie

Le département envoie toutes ses eaux à la Garonne.

Quittant le département de la Haute-Garonne, la *Garonne* pénètre, par environ 95 m., dans celui de Tarn-et-Garonne. Elle coule dans une large vallée, laisse Grisolles à 3 kil. 500 sur sa rive dr., passe devant Verdun, vient côtoyer par sa rive g. les dernières pentes du plateau d'Armagnac, coule à 3 kil. 500 à l'O. de Montech, laisse Castelsarrasin à moins de 2 kil. sur sa rive dr. et, au confluent du Tarn, quitte sa direction S.-E. à N.-O. pour tourner brusquement vers l'O. Sa vallée devient alors moins large ; suivie un instant sur sa rive g. par le canal latéral, elle va passer au pied d'Auvillar, laisse Valence à 1500 m. au N., n'appartient plus au département que par sa rive dr. pendant 1500 m. environ et pénètre dans celui de Lot-et-Garonne, par environ 50 m., après un cours de 72 kil. 205 dans le département.

La Garonne est entièrement navigable dans le département, où elle relève de la deuxième section (de Toulouse au confluent du Tarn) et de la troisième (du confluent du Tarn à Agen). Ses rives sont fixées sur 48 kil. 218 m.

Elle reçoit (rive g.), le *ruisseau de Nadesse*, — le *ruisseau du Lambon*, — le *ruisseau de Tessonne*, — la *Gimone*, qui vient du Gers, sépare ce département de celui qui nous occupe, passe au pied de Beaumont-de-Lomagne et finit dans la Garonne, sans avoir reçu d'affluent important (rive g.) la *Sère*, — (rive dr.) le *Tarn*, — (rive g.) le *ruisseau d'Ayroux*, qui passe à 1 kil. de Lavit-de-Lomagne et qui boit (rive g.) le *ruisseau de Cameson*, — l'*Arrats*, qui sert de limite au département pendant une quinzaine de kilomètres et y coule pendant 10 environ — (rive dr.), la *Barguelonne*, qui vient du département du Lot et s'augmente (rive dr.) de la *Petite Barguelonne* qui passe au pied de Lauzerte, en aval duquel le rejoint (rive dr.) le *Lendou*.

Le *Tarn* a déjà parcouru les quatre départements de la Lozère, de l'Aveyron, du Tarn et de la Haute-Garonne, quand il entre, par 75 m., dans celui de Tarn-et-Garonne. Coulant d'abord presque parallèlement à la Garonne, il passe à Villebrumier, et, accompagné de collines sur sa rive dr. seule, il va séparer Montauban de son faubourg de Villebourbon. Sa vallée s'unit alors à celle de l'Aveyron qui lui arrive de l'E. et auquel il emprunte sa direction vers l'O. Serpentant alors non loin d'assez hautes collines, qu'il va même jusqu'à toucher parfois, il coule à 1 kilom. au S. de Lafrançaise, passe sous le pont-canal qui porte sur sa rive dr. le canal latéral à la



[illegible] Moissac, [illegible] qu'il baigne lui-même cette ville [illegible] : il finit ensuite dans [illegible] dans le département. Navigable dans toute sa traversée, il est divisé en trois sections de fréquentation, la première allant de l'entrée dans le département à Montauban, la seconde (la plus fréquentée) comprise entre les écluses de descente dans le canal latéral à la Garonne, à Montauban et à Moissac, la troisième allant de Moissac [illegible] parcours. 9 barrages [illegible] à l'étiage [illegible] chevaux de force dont 2485 sont seuls utilisés dans 11 usines.

Il a pour affluents : (rive dr.) avant de baigner Montauban, le *Tescou*, qui vient du Tarn et qui boit (rive dr.) le *Tescounet*, — l'*Aveyron*, — le *Lemboulas*, né dans le Lot et qui sert en partie de limite à ce département et à celui qui nous occupe. Il passe à 1 kil. à l'O. de Molières, absorbe (rive g.) le *Petit Lembous* qui vient des environs de Montpezat-de-Quercy, (rive dr.), la *Lutte* et le *Grand Lembous*.



MOISSAC. Cloître. Arcatures.

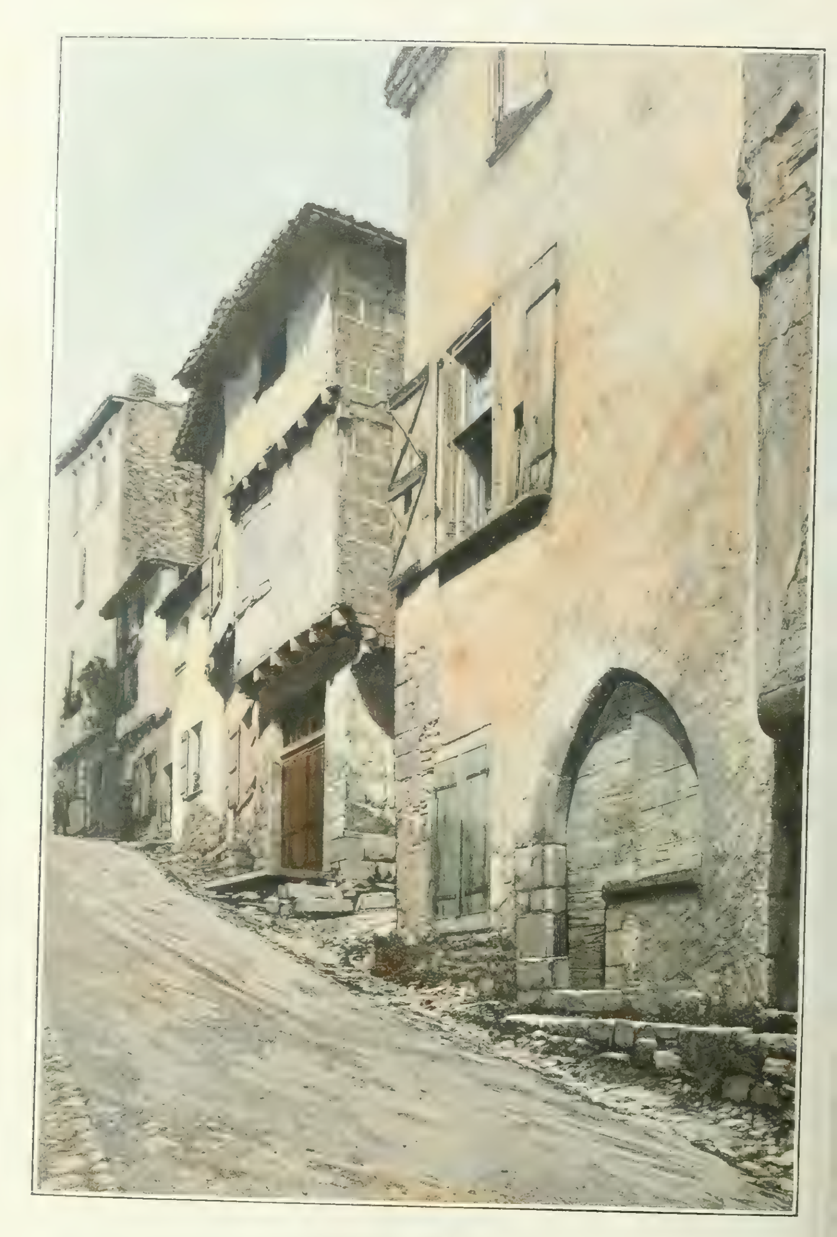
L'*Aveyron* pénètre dans le département par sa pointe la plus orientale. Il lui sert d'abord de limite pendant 1700 m. environ, puis lui appartient par ses deux rives jusqu'au confluent du *Viaur*, qui lui-même joue le rôle de limite pendant ses 4 derniers kilom. L'Aveyron quitte alors sa direction N.-S. pour tourner brusquement vers l'O. et, dans une vallée toujours très resserrée et très sinueuse, va arroser St-Antonin, en face duquel se dressent les rochers à pic d'Anglars. Jusqu'à 9 kil. en amont de St-Antonin, sa rive dr. seule a été au département ; 10 kil. en aval, il le quitte pour pénétrer dans celui du Tarn ; obliquant à nouveau vers l'O., il rentre dans le Tarn-et-Garonne, par des gorges pittoresques, à moins de 1 kil. en amont de Bruniquel, célèbre par ses grottes et ses rochers et coule peu après dans une vallée plus large. Il s'encaisse à nouveau à Négrepelisse, augmente l'amplitude de ses méandres et, accompagné de collines sur sa droite, va finir dans le Tarn, par 68 m. environ. Sa longueur dans le département est de 75 kil. environ, dont plus de 25 par l'une de ses rives seule.

Il reçoit (rive g.) le *Viaur*, dont les 4 derniers kilom., seuls sont au département — (rive dr.) la *Baye*, — la *Seye*, — la *Bonnette*, qui passe à Caylus et finit à St-Antonin — (rive g.), la *Vère*, dont le département ne possède que les 6 derniers kilom., pendant lesquels elle coule dans une gorge pittoresque, — le *Gouyré*, — le *ruisseau de Longues-Aigues*, qui finit à Négrepelisse — (rive dr.), la *Lère*, qui passe à Caussade et se grossit (rive dr.) du *Candé*, qui lui parvient par plusieurs bras — (rive g.) le ruisseau de la *Tauge*, accru (rive g.) du *Tordre* et de l'*Angle*.

En dehors du département, la Garonne reçoit encore : (rive g.), l'*Aurove* qui sert de limite et



MOISSAC. — [illegible]



BRUNIQUEL. — Rue principale

[illegible]

SOURCES MINÉRALES. — [illegible]

CANAUX. — [illegible]

[illegible]

Climat

[illegible] temps; la hauteur moyenne annuelle oscille entre 70 et 75 cent. Le vent d'O. est celui qui [illegible] du N. et du N.-E. sont peu fréquents; celui du N.-O., ou *galerne*, l'est plus.

[illegible] triques, pluviométriques, sur les phénomènes de la végétation et la marche des orages. Les [illegible]

[illegible]

Divisions administratives

[illegible]
POPULATION (1901) : 195.669 habitants.

		Arrondissements	Cantons	Communes
[illegible]	[illegible]	1	11	65
[illegible]	[illegible]	1	[illegible]	82
[illegible]	[illegible]	1	[illegible]	[illegible]
		Total [illegible]	Total [illegible]	Total [illegible]

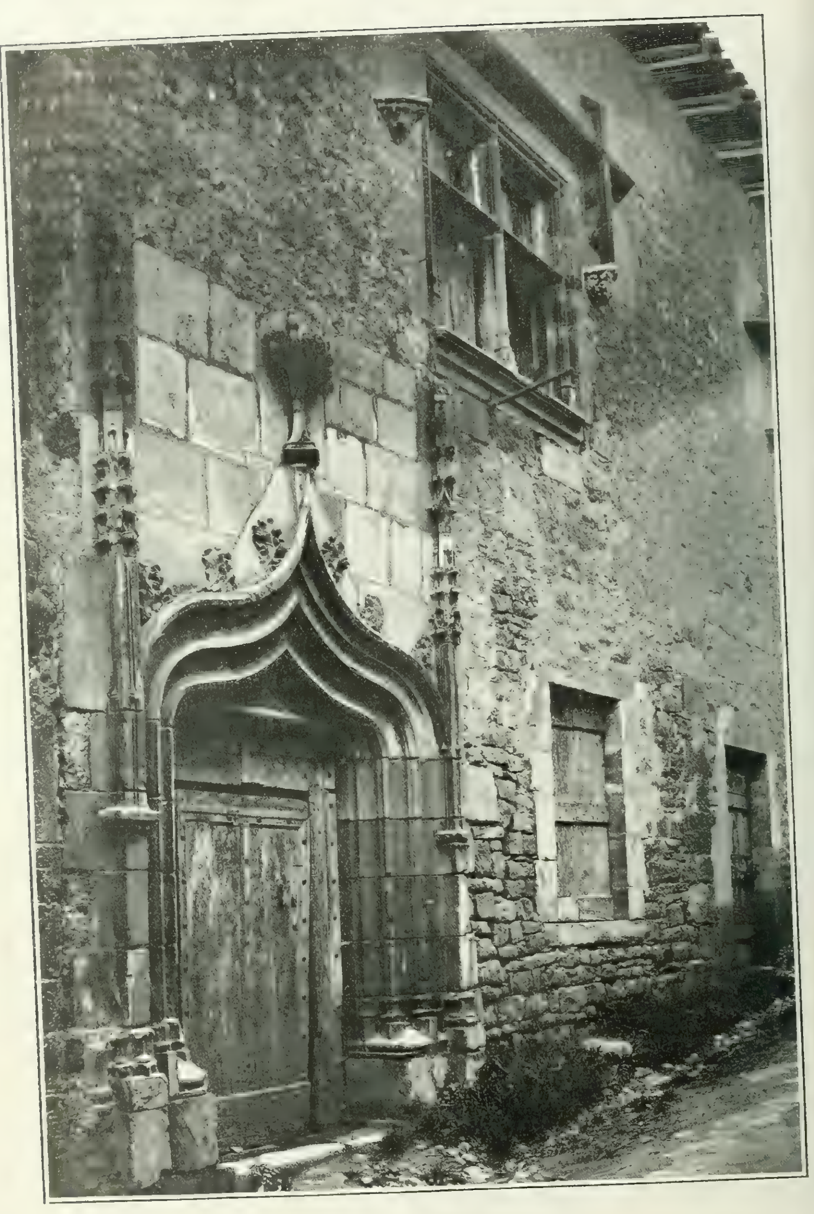
[illegible]

Montauban. . . Caussade, Caylus, Lafrançaise, Molières, Monclar-de-Quercy, Montauban [illegible] Villebrumier.

[illegible] de-la-Grave, Verdun-sur-Garonne.

[illegible]

CULTES. Culte catholique. — [illegible]



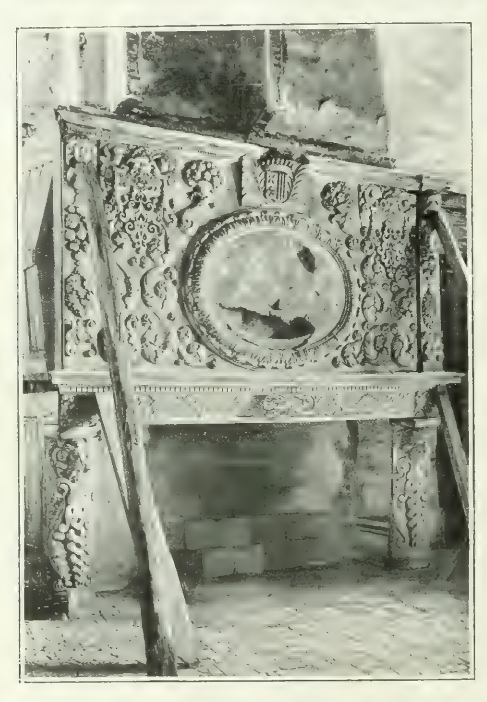
BRUNIQUEL. — Vieille maison.



BRUNIQUEL — [illegible]

[illegible] [illegible]

dans la province de Toulouse ; supprimé en 1790, rétabli par décret impérial en 1809 mais sans sanction du St-Siège, qui ne le rétablit qu'en 1822 comme suffragant de Toulouse. Il compte 31 cures, 296 succursales, 36 vicariats rétribués et 22 non rétribués. Le département forme ce diocèse. Il y a un séminaire diocésain à Montauban. Les communautés religieuses d'hommes, peu nombreuses, s'occupent d'instruction et de prédication. Celles de femmes, plus nombreuses, s'occupent d'enseignement, d'œuvres charitables ou sont vouées à la vie contemplative. Quelques-unes ont leur maison-mère dans le département. Les principaux pèlerinages sont ceux de N.-D. de Livron ; de N.-D. de la Peyrouse, près Lafrançaise ; de N.-D. de Lorm, à Castelferrus, près Castelsarrasin ; de N.-D. d'Alem, à Castelsarrasin ; de N.-D. de la Feuillade, à Montech ; de N.-D.-de Grâce, à St-Vincent-d'Autejac.



BRUNIQUEL. — Château. Cheminée en bois.

Culte protestant. — Environ 10000 protestants sont rattachés aux consistoires de Montauban et de Négrepelisse, qui font partie de la 9e circonscription synodale. Il y a des églises à Caussade, Corbarieu, Montauban et Négrepelisse. Montauban possède un séminaire protestant.

Culte israélite. — On ne compte pas d'adhérents à ce culte dans le département.

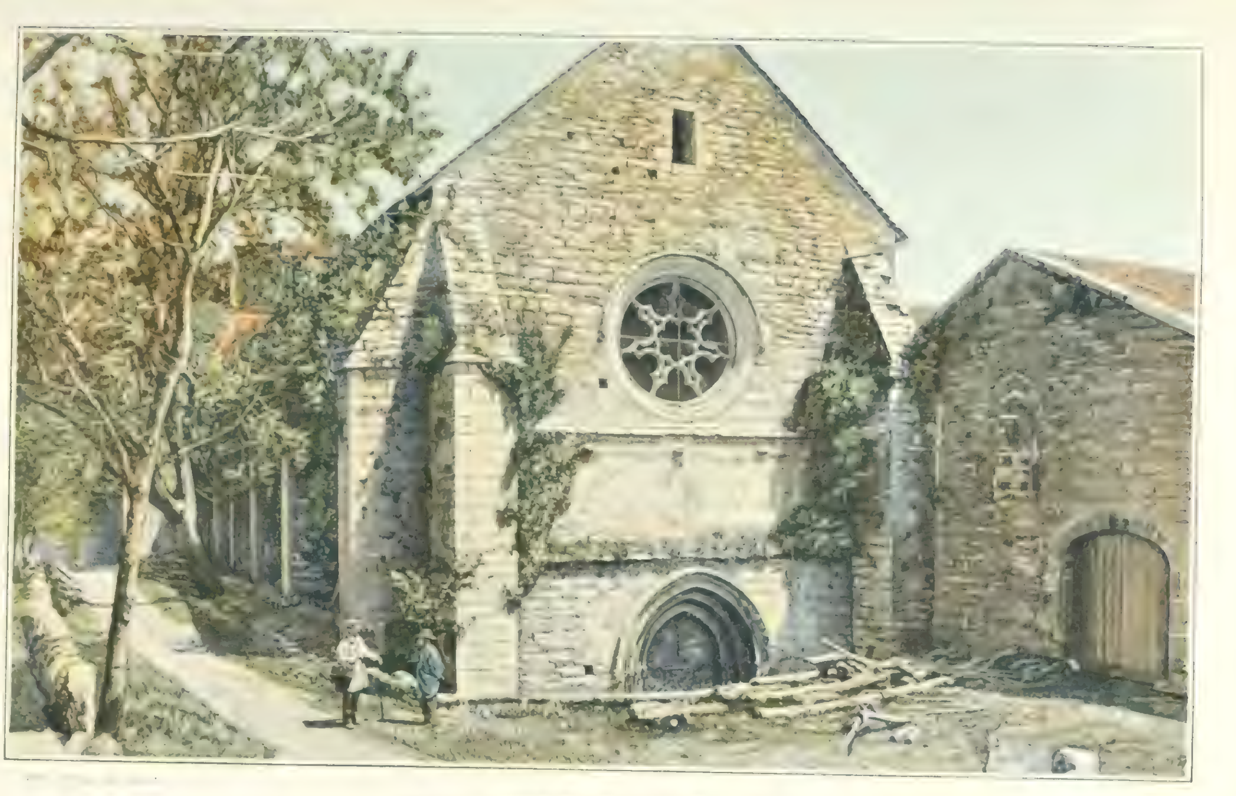
ARMÉE. — Le département ressortit à la 17e région militaire qui comprend 8 subdivisions de région dont une, celle de Montauban, lui appartient. Les troupes qui en dépendent font partie du 17e corps d'armée dont le chef-lieu est **Toulouse**. La garnison de **Montauban** comprend : 1 régiment d'infanterie et la **P. P.** d'un autre régiment d'infanterie, 1 régiment de cavalerie (dragons), 1 escadron du train des équipages ; celle de **Castelsarrasin** comprend 1 bataillon d'infanterie.

Il ressortit en outre à la 17e légion *bis* de gendarmerie.

JUSTICE. — Le département ressortit à la **Cour d'appel de Toulouse**. Il y a des **tribunaux de 1re instance** à Montauban (où se tient la **Cour d'assises**), à Castelsarrasin et à Moissac ; 1 **Tribunal de commerce** à Montauban et une **Justice de paix** dans chacun des 24 cantons.

INSTRUCTION PUBLIQUE. — Le département ressortit à l'**Académie de Toulouse**. L'enseignement supérieur est donné par la **Faculté de théologie protestante** de Montauban qui comptait 78 étudiants en (1901-1902). L'enseignement secondaire comprend pour les garçons : le **Lycée de** Montauban (Lycée Ingres) et les **collèges communaux** de Castelsarrasin et de Moissac ; pour les filles : le **Lycée** de Montauban. Il y a un **établissement libre** à Beaumont-de-Lomagne. Montauban et Moissac possèdent un **petit séminaire**.

L'enseignement primaire recrute ses professeurs à l'**école normale d'instituteurs** (avec école annexe), et à l'**école normale d'institutrices** (avec école annexe) de Montauban. Il y a des **écoles**



[illegible] de filles [illegible] à Castelsarrasin et à Moissac. Des cours complémentaires ont lieu, pour garçons, à Lafrançaise, Lauzerte, Montaigu, St-[illegible], pour filles à St-Nicolas. Des pensionnats primaires existent à Castel[illegible], Lauzerte, Moissac, Montauban, Valence et Verdun. Enfin Montauban possède des cours publics municipaux de dessin, de musique et d'espagnol.

Le département ressortit en outre : à l'arrondissement minéralogique de Toulouse, sous-arrondissement de Rodez (division du S.-O.); à la 8e région agricole (S.); à la 18e conservation forestière (Toulouse); à la 9e inspection des Ponts et Chaussées.

Agriculture

Le Tarn-et-Garonne a peu d'importance agricole; c'est un département de production moyenne, fertile surtout dans ses vallées alluviales.

Entre la Garonne et le Tarn, des vignobles comme ceux de Grisolles, de Villebrumier et de Moissac produisent des raisins expédiés à Paris et des vins que l'on dirige sur Bordeaux, où on les destine au coupage, ou que l'on distille sur place. Le Rouergue fournit des truffes en assez grande abondance. C'est, avec l'ail de Caussade et l'oignon de Montauban, tout ce qu'on peut citer de culture un peu spéciale du département. En 1900, sa production en céréales a été la suivante :

Cultures	Surface	Production	Cultures	Surface	Production
Froment . .	[illegible] hectares	1.241.930 hectol.	Avoine . . .	19.770 hectares.	391.550 hectol.
Méteil . . .	110	1.590	Maïs	29.950	416.400
Seigle . . .	1.750	22.450	Millet . . .	690 »	16.580 »
Orge	920	14.440			

La pomme de terre, cultivée sur 10 850 hectares, a fourni 517 250 quintaux.

		Hectares	Quintaux		Hectares	Quintaux
Betteraves fourragères . . .		1.550	149.500	Fourrages annuels	4.190	150.945
Prairies artificielles	Trèfle	4.795	157.755	Prés naturels	24.055	817.800
	Luzerne	16.650	745.025	Herbages	955	12.[illegible]
	Sainfoin	5.550	164.275			

Le chanvre, cultivé sur 150 hectares, a produit 930 quintaux de filasse et 600 de graine. Le lin, avec 191 hectares, a donné 859 quintaux de filasse et 1566 de graine.

La vigne a occupé 20 499 hectares et a produit 676 467 hectolitres de vin : 4258 hectares n'avaient encore rien produit en 1900.

Au premier rang de la culture fruitière vient celle des pruniers qui, en 1900, a fourni 53 415 quintaux de fruits. On a récolté en outre 2924 q. de châtaignes, 1005 q. de noix, 2242 q. de pommes à cidre. Les mûriers ont donné 2651 q. de feuilles; 259 sériciculteurs, ayant mis en incubation 212 onces de graines, ont récolté 7595 kilogr. de cocons frais.

Les bois ne comptent guère que des taillis de chênes dont l'écorce sert à faire du tan.

Au 31 décembre 1900, le département comptait : 16 154 animaux d'espèce chevaline, 827 d'espèce mulassière et 1795 d'espèce asine. En 1901, il y avait 6 stations d'étalons, dépendant du dépôt de Villeneuve-sur-Lot, sises à Montauban, Valence, Beaumont, Verdun Castelsarrasin et Lauzerte. La région est malheureusement peu favorable à l'élève du cheval. L'espèce bovine comptait 95 509 têtes, dont 27 757 bœufs de travail, 2807 à l'engrais et 38 186 vaches, ayant produit 31 768 hectol. de lait. Il y avait 121 926 animaux d'espèce ovine, dont 85 298 tondus, ont fourni 1752 quintaux de laine. L'espèce porcine était représentée par 42 634 animaux, l'espèce caprine par 2676. Ajoutons que Caussade élève des volailles.

Enfin, 6450 ruches en activité ont fourni 25 720 kilogr. de miel et 6192 kilogr. de cire.

Le département possède une chaire départementale d'agriculture (Montauban), une chaire spéciale (Castelsarrasin), plusieurs comices agricoles, des sociétés d'agriculture, de viticulture et d'horticulture.

Industrie

INDUSTRIES EXTRACTIVES. — [illegible] phosphate de chaux [illegible] pierres lithographiques [illegible] gypse. Des schistes [illegible]

INDUSTRIES AGRICOLES. — [illegible] scieries mécaniques de Mon- [illegible]

INDUSTRIES METALLURGIQUES. — [illegible] des hauts-fourneaux et des for- [illegible] neries de cuivre à Castelsarrasin (usine Ste-Marguerite).

INDUSTRIES TEXTILES. — [illegible] fila- tures de soie grège, de soie à bluter, de toiles à tamis, à Mon- [illegible] tienne aussi des serges, des cadis et des burats. Puylaroque [illegible] Montricoux et Valence des toiles.

INDUSTRIES DIVERSES. — [illegible] tanneries [illegible] nin. Beaumont-de-Lomagne et Septfonds fabriquent des cha- peaux de paille. Il y a [illegible] papeteries [illegible] Montauban a des ateliers de **coupage de poil de lapin**. Auvillar fabrique des **brosses**, Grisolles des **balais**, Septfonds et les environs, des **chapeaux de paille**.



GINALS. — Abbay[illegible]

Commerce

[illegible] et des vins, des truffes et pâtés truffés, des volailles, etc.

Il importe de la houille des départements limitrophes, du fer, des bois, des produits agricoles, [illegible]



VAREN. — Porte de ville et tour du Château.

[illegible] tion, minéraux, engrais et amendements, bois à brûler et de service, produits industriels, agricoles et alimentaires.

[illegible]

[illegible] tout le département.

Voies de communication

[illegible]	194,298	[illegible]	
Routes nationales.	252,625	Garonne (longueur dans le dép.)	[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
— d'intérêt commun .	[illegible]	[illegible]	
[illegible]	[illegible]	dans le dép.)	[illegible]



ONTAUBAN. [illegible] de la fondation d'une bastide qui absorba la première cité. Bâti sur une [illegible] considérablement agrandi vers la fin du XIXe s. Les fortifications qui [illegible] sur la rive d. du Tarn, traversés eux-mêmes ou circonscrits par de beaux boulevards bien ombragés. La partie qui s'étend sur la rive g., dans la boucle formée par la rivière, se nomme *Villebourbon*. C'est au centre de cette boucle que se trouve la *Gare du Midi*; la *Gare d'Orléans* est au Nord de Villenouvelle. Dans cette direction, Montauban est à 5 kilom. à vol d'oiseau du cours de l'Aveyron, dont le confluent avec le Tarn se trouve en aval de la ville. A 15 kilom. au S.-O. coule la Garonne, accompagnée sur sa rive d. par le Canal latéral, communiquant avec le Tarn, à Montauban même, par le canal de Montech. Un *pont* à sept arches, en briques, long de plus de 200 m. et dont l'origine remonte au XIVe s., fait communiquer les deux villes. Des tours s'élevaient jadis aux deux extrémités et furent remplacées dans la suite par des portes qui n'existent plus. En amont du pont et vis-à-vis de l'embouchure du Tescou se voit un îlot; de même en aval, une petite île effilée en forme de croissant et toute verdoyante embarrasse le lit du Tarn. En face débouche le ruisseau de Lagarrigue, dont le cours supérieur est très encaissé et recouvert en [illegible] s'étend le *Jardin botanique* coupé en deux parties par le Tescou. comme du haut de la *Promenade du Cours* qui surplombe la rive d. du Tarn, au N.-O. de la ville, on jouit d'une vue étendue sur la large vallée du Tarn et les collines qui se dressent au S. E. De la terrasse ou [illegible]

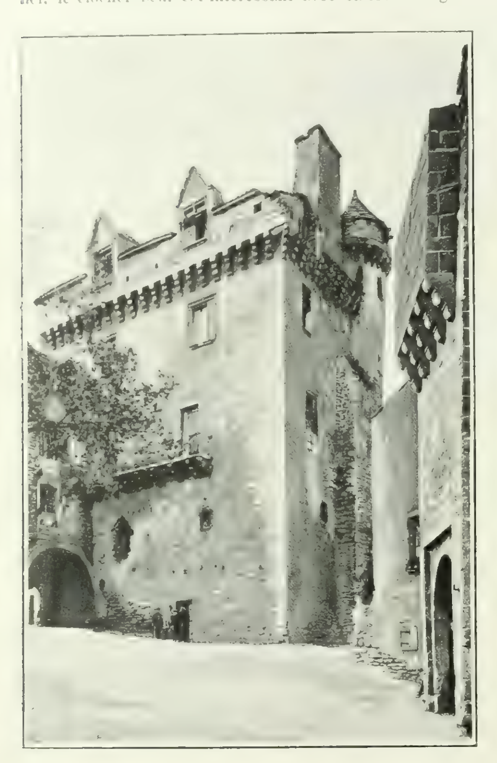


VAREN. — Église. Côté N.



MONTPEZAT DE QUERCY [illegible]

[illegible] briques de la ville, au-dessus desquelles émerge le clocher de l'Église St-Jacques. [illegible] religieux de Montauban sont dépourvus de caractère. La *Cathédrale* (XVIIe et [illegible] s'élève en bordure de la *Place d'armes*, présente une façade classique; la sacristie renferme un tableau de Ingres (le *Vœu de Louis XIII*). Dans l'*Église St-Étienne* de Sapiac, se voit un autre tableau du même artiste (*Ste-Germaine*). De l'*Église St-Jacques* (XIVe et XVe s.), à une seule nef, le clocher seul est intéressant avec sa tour octogonale en briques. L'*Église St-Joseph*, en briques également, sert de succursale à la Cathédrale. Les *Églises St-Orens*, du style XIIIe s., *St-Jean*, inachevée, sont modernes. L'*Évêché*, le *Grand* et le *Petit séminaire* situés côte à côte, n'ont rien de remarquable. Montauban, que le traité de St-Germain (1570) avait reconnu comme l'une des quatre places de sûreté accordées aux réformés, possède une *faculté de théologie protestante*, dépendant de l'académie de Toulouse et deux temples, le *Temple des Augustins* et le *Temple des Carmes*. Le premier, qui remonte au XVIIe s., se trouve dans *Villebourbon*, dans un quartier où l'on remarque un certain nombre d'*Hôtels* de la même époque.



VAREN — Château

L'*Hôtel de Ville* occupe l'ancien Palais épiscopal élevé au XVIIe s. sur les assises du Château des Comtes de Toulouse (XIIIe et XIVe s.), dont il subsiste encore quelques vestiges. Outre les services municipaux, cet édifice renferme les *Musées* et la *Bibliothèque*. Une salle souterraine dite *Salle du Prince Noir* (XIVe s.), dont les clefs de voûte portent sculptées les armoiries de ce prince est affectée au *Musée archéologique*; au rez-de-chaussée sont installées les trois salles du *Musée des arts décoratifs* renfermant des antiquités locales, des faïences et porcelaines, divers objets d'art, armes, étoffes, miniatures, etc. ; au premier étage enfin, six salles et deux cabinets sont consacrés au *Musée de peinture*. Outre des tableaux anciens et modernes de toutes les écoles, on y remarque particulièrement l'œuvre presque entier de Ingres, représenté par des croquis, des dessins, des ébauches, des répétitions de quelques toiles, des tableaux, parmi lesquels le chef-d'œuvre du grand artiste : *Jésus parmi les docteurs*, ainsi que des objets lui ayant appartenu. La Bibliothèque compte environ 30000 volumes, 2 incunables et 45 manuscrits; celle de la Faculté de théologie protestante possède 24000 volumes, plus de 3700 thèses et écrits académiques et 800 plaquettes. La *Préfecture*, le *Palais de Justice*, la *Bourse* et le *Tribunal de commerce*, importante construction en briques renfermant un *Musée d'histoire naturelle*, sont modernes. Modernes également la *Caserne de gendarmerie* et la nouvelle *Halle* octogonale. Les établissements d'enseigne-



VALENS. — Une ancienne rue.

[illegible] placés dans une belle situation, entourés de parcs et de jardins. C'est ainsi que [illegible], non loin de laquelle on a élevé une élégante chapelle gothique, le *Lycée* [illegible] pour les garçons, le *Lycée de filles*, ont été placés au S.-E. de la ville; l'*École normale de garçons*, entre la *caserne de cavalerie* et *l'asile d'aliénés*, est en bordure d'une belle avenue qui longe la Promenade du Cours, au N. Les bâtiments de la faculté de théologie protestante, proches du Grand et du Petit Séminaire forment une tangente extérieure au sommet de la courbe décrite par le Tarn. L'*Hôpital*, ancien Hôtel-Dieu agrandi en 1901, et le *Théâtre* n'offrent aucun intérêt.

Une des curiosités de Montauban est la *Place Nationale*, de forme carrée, ornée d'une porte à chacun de ses angles et dont les maisons reposent sur une double voûte à arêtes, formant portique ouvert en façade. Cette place originale, qui date de 1620, n'a été achevée qu'en 1702. On trouve encore dans la ville quelques maisons anciennes, dont la plus remarquable est la *Maison du Sénéchal* (XIVe s.) avec ses gargouilles extérieures, le couloir et la salle du rez-de-chaussée voûtés à nervures et son bel escalier à vis. N'oublions pas la *Grande Horloge*, ou *Tour de Lautié*, près du Palais de Justice, qui sert de beffroi.

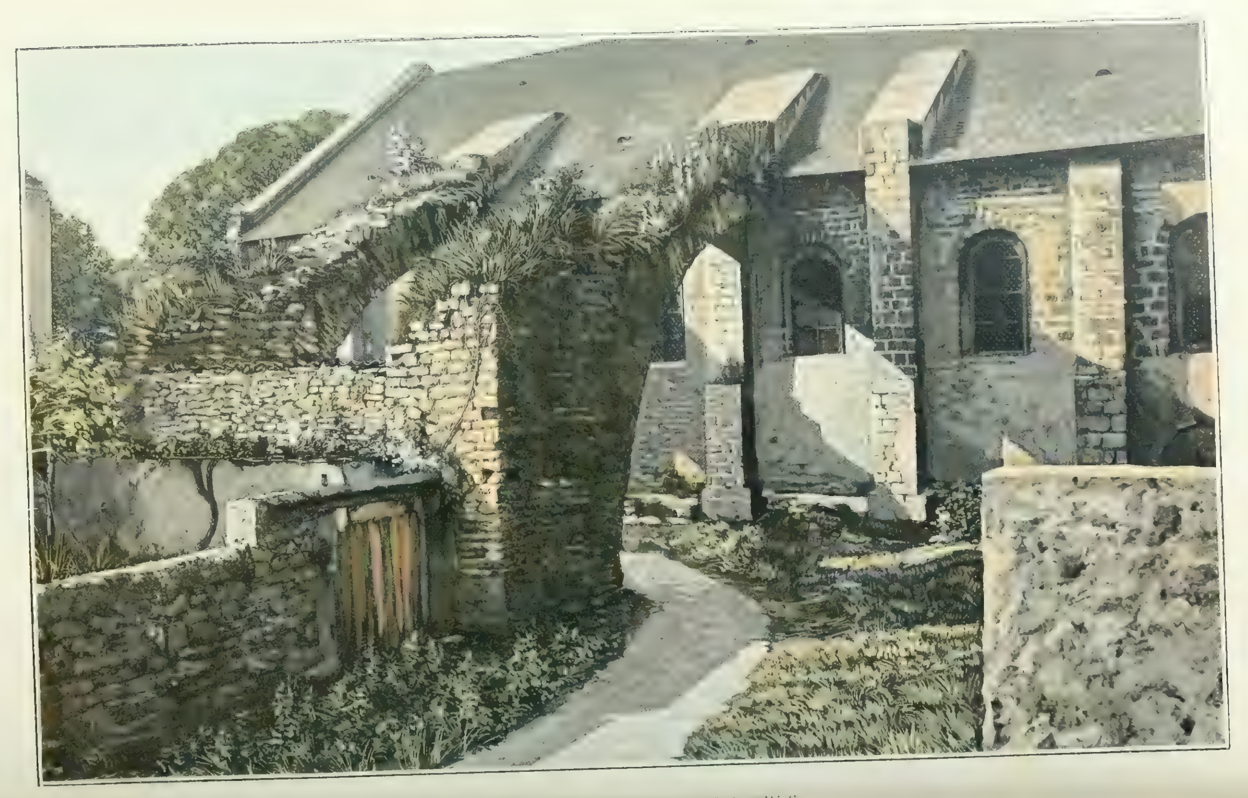
Outre les promenades dont nous avons déjà parlé, Montauban en possède encore d'autres: un petit *square* devant l'Hôtel de Ville, les *allées de Mortarieu*, très fréquentées et où se trouve le kiosque à musique, — le *square de la Place de la Préfecture*, qui leur fait suite et dans lequel on a érigé un *buste* en bronze à l'écrivain *Léon Cladel*; des places bien ombragées, comme la *Place de la Laque* dans Villebourbon, la *Place des Marronniers*, le petit *square* de la *Place de l'Horloge*, etc.

Enfin les montalbanais ont élevé un *monument à Ingres* (1780-1867) et un autre aux *Soldats de Tarn-et-Garonne* morts en 1870-1871. L'arrondissement possède plusieurs cités intéressantes, principalement dans la pittoresque vallée de l'Aveyron: **Varen**, vieux bourg de la rive d. aux rues étroites bordées de maisons anciennes, qui a conservé une de ses portes, un *Château* à mâchicoulis et à tourelles (XIVe et XVe s.) ainsi qu'une *Église* du XIIe s.; — **Ginals**, plus au Nord et sur la rive g. de la Seye, en amont duquel se voit, sur la même rive, une *Église* originale du XIIIe s. dépendance de l'*abbaye de Beaulieu* ou *Belloc*, dont les ruines sont encore importantes; — **Saint-Antonin**, sur la rive d. de l'Aveyron, au confluent de la Bonnette, dans un fort joli site que dominent au S., sur la rive g., les *Rochers d'Anglars* et qui offre un curieux *Hôtel de Ville* roman restauré par Viollet-le-Duc; — **Bruniquel**, perché sur une falaise à pic surplombant d'une centaine de mètres le vallon de la Vère qui gagne, à ses pieds, la rive g. de l'Aveyron et dont les rues étroites et montantes, bordées de *maisons* édifiées du XIIIe au XVe s. sont dominées par un imposant *Château* avec *Donjon* du XIe s. reposant sur des escarpements qui recouvrent des grottes préhistoriques; dans la partie habitée, qui remonte au XVIe s., se trouve une belle *cheminée* en bois de la même époque; — **Montricoux**, bâti en terrasse sur la rive d. de l'Aveyron, qui a conservé des restes de ses *remparts* du XIIIe s., un *Donjon* de la même époque ainsi qu'une *Église* que couronne un *clocher* du XIVe s.; — **Caylus**, pittoresque bourgade en amphithéâtre sur la rive d. de la Bonnette que dominent les ruines de son *Château* des XIIIe et XVe s. et dont l'*Église* (XIVe s.) est entourée d'un chemin de ronde et de restes de fortifications; — Caylus a donné son nom à un causse rempli de gouffres; — **Caussade**, sur la rive g. de la Lère, un peu en amont du confluent du ruisseau de Traversie qui coule au S., petite ville jadis fortifiée et toute entourée aujourd'hui de boulevards; elle offre des *maisons* intéressantes des XIIIe et XIVe s. ainsi qu'une *Église* couronnée d'un clocher octogonal du XIVe s.; — **Montpezat-du-Quercy**, au sommet d'une colline dominant la rive d. du Petit Lembous naissant, bourg qui a conservé une *Porte* et des restes de ses *remparts* du XIVe s., des *maisons* des XIVe et XVe s., une *Église* (XIVe s.) où l'on remarque une foule d'objets curieux: tapisseries, reliquaires, coffrets en bois, tombeaux, etc.; — **Lafrançaise** enfin, bastide du XIIIe qui se dresse à 100 m. au-dessus de la rive d. du Tarn, à quelques kilom. en amont du confluent de la Lutte.

CASTELSARRASIN, sur la rive g. du Canal latéral à la Garonne et à 2 kil. de la rive d. de cette rivière, est une ville propre et bien bâtie, qu'entoure une ligne de boulevards et de promenades remplaçant les anciennes fortifications. Les noms de ses rues invitent à la pratique de toutes les vertus (*Rues de la Justice, de la Régénération, de la Tempérance, de l'Hospitalité, de la Sagesse, de la Discrétion*, etc.).



SAINT-ANTONIN. — Hôtel de Ville.



VAREN. Église. Grands contreforts, côté S.

[illegible]
Compassion avec deux tourelles à clochetons flanquant la porte d'entrée.

[illegible] *[illegible]ndarmerie* sont des constructions modernes. L'*Hôtel-Dieu* en briques, est à l'E. de la ville. En [illegible] ornée de belles fenêtres sculptées au 1er étage. Castelsarrasin possède encore une *Caserne* neuve [illegible]

[illegible] dont l'*Église* moderne est flanquée d'un portail intéressant du XIIe s.; aux environs se trouve le [illegible]

Beaumont-de-Lomagne, curieuse bastide du XIIIe s. bâtie en amphithéâtre sur la rive g. de la [illegible] Place à cornières et la Halle couverte. L'*Eglise* (XIVe s.) a conservé les fortifications que l'on y a ajoutées au XVe s.

MOISSAC est coupé en deux parties par le Canal latéral à la Garonne, lequel franchit le Tarn sur un pont-aqueduc un peu en amont de cette ville, ainsi resserrée entre la rive d. du Tarn, assez large à ce point distant à peine de 4 kilom. de son confluent avec la Garonne, et les [illegible] érigé une statue colossale de la Vierge, la vue est superbe sur les vallées de la Garonne et du Tarn. Moissac a quelques beaux boulevards bien ombragés (*Promenades Marengo* et *du Séminaire*) et une promenade charmante, la *Promenade du Moulin*, sur la rive d. du Tarn, dont les eaux font tourner les roues d'un curieux moulin. L'*Église St Pierre*, ancienne abbatiale du XVe s. à une seule nef, a sa façade surmontée de deux galeries crénelées entourant un clocher roman; le portail S. est une œuvre absolument remarquable du XIIe s.; les piédroits et le trumeau, sur lesquels s'appuie un linteau de rosaces, supportent un tympan où le *Christ couronné* est contemplé par un groupe de vieillards, disposés en frise au-dessous. Ces différentes parties constituent un admirable ensemble de sculptures pouvant rivaliser avec les plus beaux morceaux connus. A l'intérieur du monument on remarque: une *pieta* en bois peint (XVe s.), une clôture de chœur, un retable et un Saint-Sépulcre du XVIe s., un sarcophage mérovingien, un orgue et des stalles du XVIIe s. Un *Cloître* (XIIe s.) est attenant à la façade latérale N. C'est le plus beau de l'époque romane qui soit en France; il se compose de deux galeries à 20 arcades, reliées à deux autres galeries de 18 arcades; les arcs refaits au XIIIe s. reposent alternativement sur une colonne simple et sur une double colonne dont les chapiteaux sont tous sculptés et portent des sujets différents. Aux alentours se trouvent encore quelques vestiges des fortifications de l'Abbaye et de ses bâtiments, notamment le *Logis abbatial* (propriété privée) où l'on remarque une salle du XIVe s. L'*Église St-Martin* (XIe s.), remaniée au XVe, est précédée d'un petit porche. L'*Église Ste-Catherine* est adossée au Collège. L'*Église St-Jacques*, de style roman, moderne, est surmontée d'un clocher à la façade O. La *Sous-Préfecture* et le *Palais de Justice* sont modernes; l'*Hôtel de Ville* occupe une ancienne construction. Moissac renferme encore plusieurs *maisons* en bois des XVe et XVIe s., surtout dans le voisinage de l'ancienne abbaye.

Liste des Monuments historiques

[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]		[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
	[illegible]		

TARN-ET-GARONNE

Lieux remarquables
De 1000 à 2000h
De 2000 à 5000h
De 5000 à 10 000h
De 10 000 à 50 000h
Chins de fer à v. normale
étroite
Canaux
Routes Nationales
Chins de Gde Communon
Limites de Départemts
d'Arrondisss
de Cantons
Forêts
Ss Préfres
Cantons
Echelle
0 5 10Kil.

E. Michiels del

LOT-ET-GARONNE
LOT
AVEYRON
HAUTE-GARONNE
GERS

Montaigu
Valeilles
Roquecor
Beauville
Bourg-de-Visa
Touffailles
Lauzerte
Castelnau-Montratier
Saupeterre
Montpezat-de-Quercy
Cazes-Mondenard
Lalbenque
Caylus
Montesquieu
Durfort
Castelsagrat
Molières
Caussade
Septfonds
St Antonin
Lafrançaise
Lamagistère
Valence
Donzac
Dunes
Auvillar
St Nicolas-de-la-Grave
MOISSAC
Castelsarrasin
Lavilledieu
Montbeton
MONTAUBAN
Nègrepelisse
Bruniquel
Puygaillard
Monclar-de-Quercy
Genebrières
St Etienne-de-Tulmont
Léojac
Bressols
Montech
Labastide-St-Pierre
Villebrumier
Villemur
Fronton
Grisolles
Verdun-sur-Garonne
Beaumont-de-Lomagne
Lavit
Mansonville
Lachapelle
Castelmayran
St Aignan
Escatalens
Finhan
Larrazet
Mas-Grenier
St Sardos
Montgaillard
Gramont
Faudoas
Beaupuy
Bouillac
Dieupentale
Campsas
Orgueil
Nohic
Varennes
Corbarieu
Reyniès
Verlhac-Tescou
St Nauphary
Belmontet
Vaïssac
Albias
Réalville
Puygiron
Mirabel
Montastruc
Lamothe-Capdeville
Villemade
Albefeuille-Lagarde
Labarthe
Vazerac
Lizac
Meauzac
La Bastide-du-Temple
Gordonville
Pommevic
Malause
Boudou
St Paul-d'Espis
St Vincent-l'Espinasse
Montfermier
Montalzat
Puylaroque
Cayriech
Lamothe-Capdeville
Montricoux
Penne
Garganvillar
Labourgade
Coutures
Gensac
Larrazet
Sérignac
Poupas
Balignac
Marsac
Cumont
Castéra-Bouzet
St Michel
St Cirice
Bardigues
Sistels
Merles
Goudourville
Miramont
St Amans-de-Pellagal
Brassac
Fauroux
Lacour
Belvèze

GARONNE
Tarn
Aveyron
CANAL
Gimone R.
Tescou

Aveyron

Nom — Situation



[T]rois rivières importantes, le Lot, l'Aveyron et le Tarn, [illegible] sont ce département, qui [illegible] son nom à l'un de ces cours d'eau, appellation [illegible] d'autant plus [illegible] qui y prend sa source. [illegible] trois des cinq arrondissements qui le composent et [illegible] son chef-lieu Rodez. De plus, au point de vue de la longueur du cours parcouru dans le département, c'est encore l'Aveyron qui occupe le premier rang. Il appartient à la région du S.-O. de la France. Sous le rapport de l'étendue, il est [illegible] rang. D'une manière générale, il affecte la forme d'un trapèze dont les côtés parallèles sont inclinés du N.-E. au S.-O. Le plus grand mesure 90 kilom., de la pointe N. de l'arrondissement d'Espalion à la pointe O. de celui de Villefranche-de-Rouergue; le plus petit n'a que 48 kilom., de la pointe S.-E. de l'arrondissement de Millau à la pointe S. de celui de St-Affrique. Les deux diagonales ont à peu près la même longueur, 141 kilom. du N. au S. et 139 du N.-O. au S.-E.

Il a des limites naturelles : au N. le Brezons sur 8 kilom., la Truyère sur 7, le ruisseau de Lebot sur 4 kilom. en deux fois; à l'E. 4 kilom. du cours du Tarn, 12 de la Tonde, 4 de la Dourbie, 4 de la Virenque; au S. 8 kilom. de l'Orb, 10 du Rance, 5 du Tarn; à l'O. 34 kilom. du cours du Viaur, 2 de l'Aveyron et 35 du Lot; enfin au N.-O. 16 kilom. du Goul. Il est borné au N. par le département du **Cantal**, à l'E. par ceux de la **Lozère** et du **Gard**, au S. par celui de l'**Hérault**, au S.-O. par celui du **Tarn**; à l'O. par celui de **Tarn-et-Garonne**, au N.-O. enfin par celui du **Lot**.

Il a été formé en 1790 du *Rouergue*, pays qui dépendait de la province de **Guyenne**.

Histoire

Les monuments mégalithiques encore debout sur le sol de l'Aveyron sont nombreux. Citons dans l'arrondissement de Rodez deux dolmens à Colombiès, des mégalithes à Sainte-Radegonde, le dolmen sous tumulus du *Generrier* à Salles-la-Source, la pierre branlante de Peyrelevade à Salmiech; dans l'arrondissement de Millau, des dolmens à Buzeins, qui compte en outre 14 tumuli, d'autres dolmens à la Cavalerie, à Lavernhe, à Montjaux, à [illegible] et à Villefranche-de-Panat; dans l'arrondissement de Villefranche-de-Rouergue, des dolmens à Martiel et à Salvagnac-St-Loup; dans l'arrondissement d'Espalion, la pierre branlante de Béo-Bédène à Florentin; dans l'arrondissement de Saint-Affrique, enfin les nombreux dolmens de Cornus, ceux de Tiergues, de Boussac et de [illegible] à St-Affrique, le menhir élevé de Peyro-Plantado avec les dolmens des Rafènes et de Peyraude à Sainte-Eulalie-de-Cernon. L'origine de tous ces monuments est attribuée à la tribu des *Rutènes*, d'origine celtique, qui occupait la région au [illegible] av. J.-C. Les Rutènes tiraient ce nom de la couleur rouge de leurs cheveux. Leur ville principale était *Segodunum* (Rodez). Quoique sans doute aussi peu peuplé à cette époque que de nos jours, le pays renfermait des mines d'argent. Des troupeaux de brebis erraient sur les causses et leur lait servait à fabriquer des fromages réputés. Les archers rutènes jouissaient d'une certaine célébrité; l'armée de Bituit, qui combattit en 121 av. J.-C.

[illegible] le consul L.-F. Maximus, en comptait un grand nombre. Après la victoire de ce [illegible] une partie de leur pays fit partie de la province romaine tandis que l'autre partie [illegible] libre. C'est de cette époque que date la fondation d'*Æmilianum* (Millau), due au consul Æmilianus, qui l'édifia sur la rive d. du Tarn ; autour de la forteresse s'étendit bientôt une ville faisant face à la cité celtique de *Condatomagus*, établie au confluent de la Dourbie avec le Tarn, sur la rive g. de cette dernière rivière.

En 52 avant J.-C., les Rutènes libres envoyèrent un secours à Vercingétorix, puis, après la chute d'*Alesia*, ils se soumirent aux vainqueurs. Rangés d'abord par Auguste parmi les onze peuples de l'Aquitaine, ils firent ensuite partie de l'Aquitaine Ire. *Segodunum* devint alors *civitas Rutenorum*.

RODEZ. — Maison dite d'Armagnac.

De l'époque romaine, on retrouve à Rodez quelques restes des arènes, qui pouvaient contenir 15000 spectateurs et des vestiges de l'aqueduc romain qui amenait et amène encore aujourd'hui les eaux du plateau de Vors, situé au S.-O. de la ville. Sur l'emplacement de *Condatomagus*, détruit par les Wisigoths en 419, des fouilles ont mis à jour des objets celtiques et romains. Enfin, dans la plaine de la Graufesenque, on a découvert des restes d'ateliers de poteries samiennes et de vases richement décorés.

En 257, les Francs, descendant en Espagne, traversèrent la région, que ravagèrent les Wisigoths en 419.

Le christianisme fut prêché pour la première fois à Rodez par saint Martial ; mais la religion nouvelle ne fut guère adoptée qu'au ve s., après les prédications de saint Amans, nom du premier évêque de cette ville qui nous soit parvenu. La première église de Millau fut édifiée au vie s. sous le vocable de Saint-Martin.

Les Wisigoths occupèrent le Rouergue jusqu'à ce que Thierry, fils de Clovis, eût réussi à les en chasser (508). A la mort de ce dernier, ils l'occupèrent à nouveau ; mais Théodebert réussit à les en éloigner pour toujours.

En 725, les Arabes y parurent. Charles Martel ne put les empêcher de mettre à sac Rodez et de brûler l'abbaye de Conques. La victoire de Poitiers (732) refoula les enva-



hisseurs au delà des Pyrénées. Les ducs d'Aquitaine Hunoald et Waïfre entrèrent alors en lutte avec Charles Martel d'abord, puis avec Pépin le Bref, au sujet du Rouergue. Pépin l'enleva à Waïfre en 768; puis Charlemagne y créa des comtes, qui devinrent héréditaires à partir de 800 et dont le premier fut Gilbert. L'un de ses successeurs, Frédelon, joignit à son titre celui de comte de Toulouse et devint le chef de cette illustre maison. Ce ne fut toutefois qu'en 1066 que le comté de Rouergue fut définitivement réuni à celui de Toulouse dans la personne de Raymond IV, qui l'avait disputé à son frère Guillaume et lui avait abandonné d'abord le comté de Toulouse pour en reprendre possession ensuite. En 1095, le même Raymond IV engagea une partie de ses États du Rouergue à Richard, vicomte de Millau, pour couvrir les frais d'une croisade. Ce fut là l'origine du comté indépendant de Rodez, qui comprit alors le *Bourg*, séparé de la *Cité*, propriété de l'évêque, par des murailles percées de portes. Outre Millau, Richard gouvernait le Sévéraguais, le Laissaguais, une partie du Larzac et les environs de St-Affrique, de Brusque, de Camarès et de Belmont. Deux maisons se succédèrent dans le gouvernement du comté : la maison de Rodez, qui compta huit comtes et la maison d'Armagnac qui lui succéda en 1527.

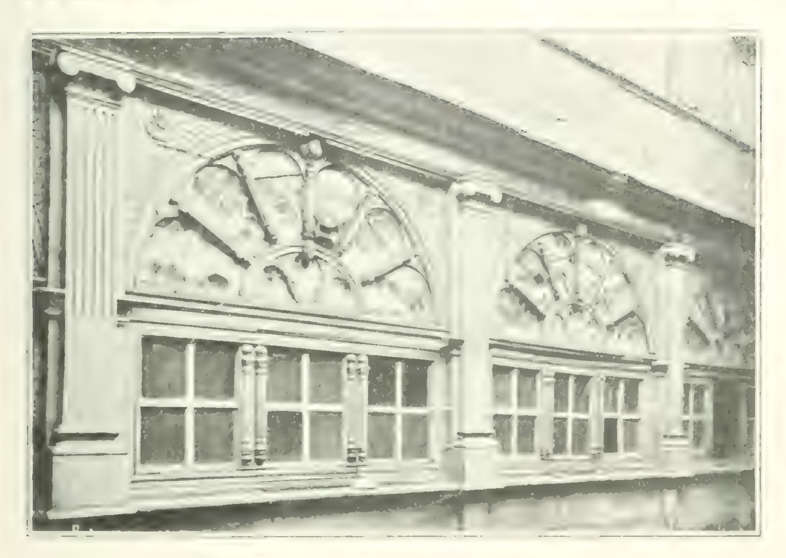


RODEZ. — Maison Rue St-Just : Escalier et Galerie.

L'Aquitaine étant passée aux mains des comtes de Poitiers, l'un d'eux, Guillaume, dont la femme était fille d'un comte de Toulouse, prétendit avoir des droits sur les comtés de Toulouse et de Rouergue, puis les enleva à Bertrand, successeur de Raymond IV (1098). Au XIIe s. la vicomté de Millau passa aux rois d'Aragon. Guillaume, qui n'avait pu conserver, le comté de Rouergue, s'unit alors à Béranger d'Aragon et réussit à reprendre ce fief au second fils de Raymond IV, Alphonse Jourdain, qu'il battit à Toulouse (1114). Six ans plus tard, Alphonse Jourdain rentrait dans ses États.

En 1153, Millau reçut des premiers rois d'Aragon ses premières chartes communales et fut administré par des consuls. D'autres villes de la région s'établirent également en communes. De cette époque date encore la fondation d'un certain nombre d'abbayes, parmi lesquelles nous citerons celles de Bonnecombe (1162) à Coraps-la-Grande-Ville, celle de Bonneval (1147) au Cayrol, celles de Lavernhe, de Montjaux, de Nant, de Saint-

[illegible]



RODEZ. — [illegible]

[illegible] Ils furent battus en 1210 sous les murs de Rodez, sans avoir pu s'emparer de la ville.

[illegible] frère de Simon. Le mariage de Jeanne, fille de Raymond VII, comte de Toulouse, avec Alphonse de Poitiers, frère de Louis IX, mit un instant le Rouergue dans la dépendance de la couronne (1229). Cette même année, l'Inquisition, par ses cruautés, acheva de réduire le parti des Albigeois, sur lequel les prédications des disciples de saint Dominique avaient eu peu de prise, mais que les troupes de Simon de Montfort avaient plus que décimé. La croisade terminée, la tranquillité reparut dans le pays, qui vit surgir des *bastides* ou communes et des lieux de refuge qui reçurent le nom de *salvetat*. Telle fut l'origine de Villefranche, de Najac et de Sauveterre. En même temps cessa la lutte pour la suprématie



entre les évêques et les comtes de Rodez. La guerre séculaire avec les Anglais vint mal-heureusement interrompre cette période de prospérité. [illegible] pation, St-Antonin et Espalion furent repris à l'ennemi, que le traité de Brétigny (1360) établit en maître dans le Rouergue. Rodez, [illegible] la domination anglaise, se souleva en 1568, à la voix du conseil [illegible] Le comté en entier prit part au soulèvement et bientôt les Anglais ne possédèrent plus que Millau et quelques châ-teaux qu'on leur enleva successivement. En 1571, après la prise de la Roque-Valzergues par Duguesclin, le Rouergue, complètement débarrassé des troupes anglaises, devint défi-nitivement possession royale.

C'est la maison d'Armagnac qui avait mené la lutte contre l'Angleterre ; c'est encore l'un de ses chefs, Jean III, lieutenant général en Languedoc, qui purgea le Rouergue de la présence des Routiers (1591). Jean IV, ayant illégalement perçu des impôts, fut com-battu par Charles VII (1444), puis par Louis XI, alors dauphin, quand il lui prit Entraygues, Rodez et Sévérac. Jean V, par sa fourberie, s'attira la colère du même Louis XI, qui l'assiégea dans Lectoure, s'en empara et fit mettre à mort Jean et sa famille. Le parlement ordonna la confiscation de ses biens, qui furent partagés entre différents seigneurs. Dans la suite, le comté de Rodez appartint au duc d'Alençon, puis il entra dans la maison de Navarre par le mariage de Marguerite de Valois, veuve du duc d'Alençon (1525) avec le roi Henri II d'Albret. En 1572, Henri IV le reçut de sa mère, Jeanne d'Albret, qui le possédait depuis 1555.

Les guerres de religion s'y firent cruellement sentir, surtout à Millau où la Réforme fit son apparition dès 1560. Villefranche et Saint-Antonin devinrent bientôt des centres pro-testants en même temps que deux de leurs pasteurs, Vaïsse et Malet, établissaient des églises dans plusieurs centres, à Villeneuve, à Saint-Affrique, etc. Sévérac, Villefranche-de-Panat suivirent le mouvement, auquel résista Rodez presque seul. En 1575, une trêve d'un mois fut conclue au château de la Galinière, où se tenaient les États du Rouergue ; mais la lutte recommença presque aussitôt. L'avènement de Henri IV ramena une courte période de tranquillité troublée par la Ligue en 1576. Laguépie tomba aux mains des catholiques, à la tête desquels était le duc de Joyeuse, qui fit raser la ville et massacrer ses défenseurs ; par contre, les protestants entrèrent dans Aubin et se rendirent maîtres du château de Sauvensa. L'abjuration de Henri IV (1595) suspendit la guerre, qui reprit sous Louis XIII. En 1621, Millau vit se réunir une assemblée de protestants où la lutte fut décidée à nouveau. Le traité d'Alais (1629) y mit fin. Millau, Creissels et quelques autres villes furent démantelées. En 1652, Louis XIII décréta que, des 4 consuls et des 24 con-seillers de Millau jusqu'alors protestants, la moitié serait catholique et l'autre protestante. En 1665, les protestants refusèrent d'obéir aux édits. Louis XIV leur retira alors leur droit au consulat et 4 seulement d'entre eux purent devenir conseillers. L'ac-croissement des impôts amena la révolte des *Croquants*, dont les chefs assiégèrent Villefranche. Le duc de Noailles en triompha ; les chefs furent pendus et un certain nombre de révoltés envoyés aux galères.

En 1668, à la voix de l'évêque Gabriel de Paulny, de nombreux protestants se conver-tirent au catholicisme, à Millau. La révocation de l'Édit de Nantes (1685) chassa de la région une partie importante de la population industrielle, qui émigra à l'étranger avec nos procédés de fabrication. Enfin, en 1738, Ize de Saléon, et, en 1740, le Père Bridaine, arrachèrent à leur foi un grand nombre de protestants.

Géologie — Topographie

Le département de l'Aveyron se trouve à la limite S. du Plateau central ; les Cévennes, qui

[illegible] de la ligne de partage des eaux entre l'océan Atlantique et la mer Méditerranée, en occupent l'extrême pointe S.-E., vers les confins de celui de l'Hérault. Dans son ensemble, il est [illegible] par une série de plateaux et de causses élevés, principalement au N. et au S., séparés par des vallées généralement orientées de l'E. à l'O. dans la partie méridionale et centrale et du S.-E. au N.-O. dans la partie septentrionale. Un certain nombre de chaînes de montagnes jalonnent les plateaux et les causses.

La plus importante est la chaîne des Monts d'Aubrac, d'une altitude moyenne de 1100 m., qui occupe la partie N.-E. du département et va se relier dans ceux du Cantal et de la Lozère, aux monts de la Margeride. C'est là que se trouve le point culminant du département (1451 m.), à la lisière commune à l'Aveyron et à la Lozère, presque vis-à-vis du Signal de Mailhebiau (1471 m.) en Lozère; plus au N. un autre sommet atteint 1442 m. aux Truques d'Aubrac. Sur les plateaux herbeux avoisinant Aubrac, sur lesquels sont disséminés des burons nombreux, estivent des troupeaux de vaches et de moutons; Aubrac lui-même est devenu une station importante pour les cures d'air; on y trouve un sanatorium pour les personnes atteintes de maladies de poitrine. Des flancs abrupts des monts d'Aubrac, qui s'étendent sur près de 60 kilom. en longueur avec une largeur variant entre 30 et 40 kilom., s'échappent de nombreuses rivières coulant dans des vallées profondes, resserrées, pittoresques, gagnant la Truyère ou le Lot. De belles prairies ou des bois les recouvrent. Au centre du département, sur la rive g. de l'Aveyron, court la chaîne des Palanges, recouverte de landes, se soudant au Pal (1157 m.) (au S. de Sévérac-le-Château), à la chaîne du Lévezou, en formant avec cette dernière un angle droit. Son point le plus élevé (1029 m.) est près de Lavaysse; puis l'altitude descend rapidement à 450 m., près de l'Aveyron. La chaîne des Palanges projette vers le Viaur des contreforts séparés entre eux par des affluents de l'Aveyron. La chaîne du Lévezou descend vers la rive d. du Tarn, va rejoindre les montagnes de l'Albigeois et s'abaisse graduellement dans cette direction. Au N. de Millau, le Puech d'Ondon n'est qu'à 885 m.

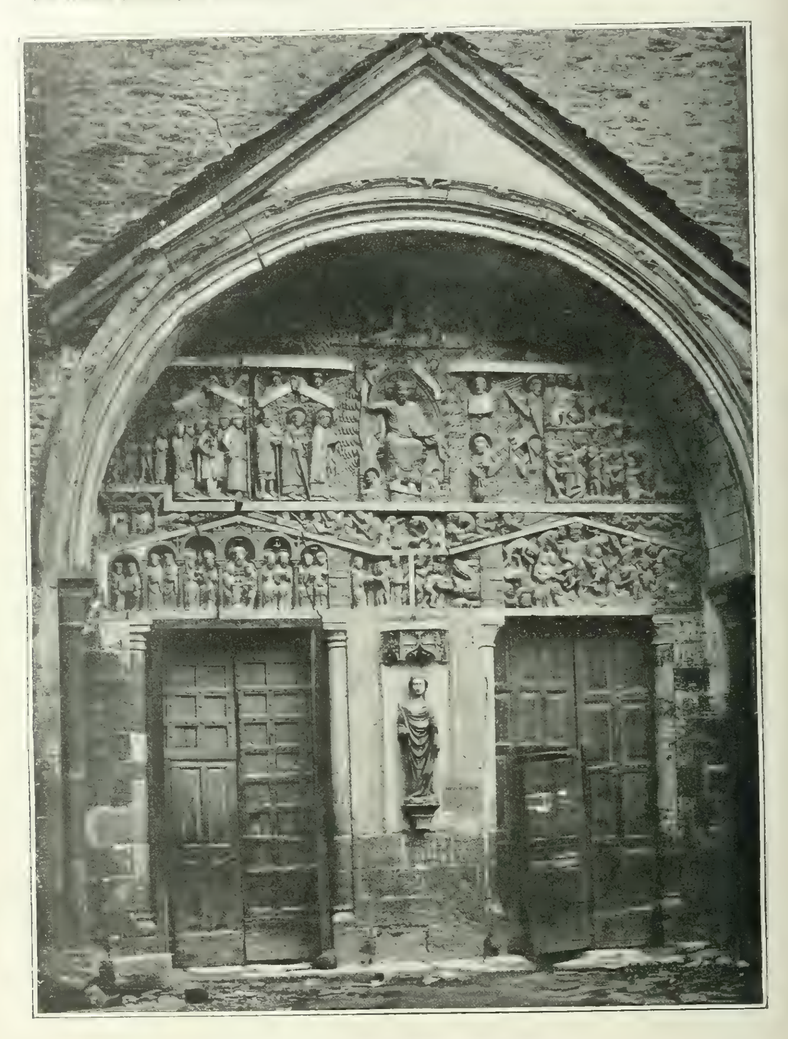
Au S. du département enfin, pénètrent des ramifications des Cévennes, dont la cote la plus élevée (1110 m.) se trouve au Signal de Merdellou; plus au S. le Pic de St-Amans-de-Mounis atteint 1007 m.

Les plateaux ou causses ont reçu des appellations différentes. Au centre, entre la rive g. de l'Aveyron et la rive d. du Tarn, est la région du **Ségala** au sol pauvre, ne tolérant guère que la culture du seigle (d'où son nom). Son altitude varie de 609 m. à l'O. de Réquista à 1003 m. près de Salles-Curan. A l'E. de la voie ferrée de Rodez à Sévérac, s'étend le **causse de Sauveterre**, dont le département ne possède que le flanc occidental et qui projette dans cette direction un important éperon, qui constitue le **causse du Comtal** ou de Rodez. Le sommet le plus élevé du causse de Sauveterre dans le département (984 m.) se trouve au N. de Sévérac. Le **causse Noir** (870 m.) est situé au S. du précédent, entre la Jonte (rive g.) et la Dourbie (rive d.). La Jonte et le Tarn avec leurs affluents découpent le causse en monolithes de formes singulières, donnant un aspect étrange à cette région. Tel est en particulier le chaos de rocs fantastiques appelé *Montpellier-le-Vieux*, qui occupe une surface de 120 hectares sur la rive d. de la Dourbie. Le **causse du Larzac**, d'une étendue de 120 kilom. carrés, limité par la Dourbie, le Tarn, le Cernon et la Sorgues, est le plus considérable; il est à l'altitude de 800 m. environ. Entre le Cernon et le Dourdou se trouve le causse de St-Affrique. Vers l'extrémité occidentale du département, à l'O. du Ségala, la région des **causses du Quercy** est peu importante; elle commence au delà de Villefranche-de-Rouergue, pour pénétrer de suite dans le département du Lot. Son altitude la plus élevée n'atteint pas 350 m. Comme on le voit par ce qui précède, la pente du département est orientée de l'E. à l'O. Ajoutons que sur les causses pierreux on rencontre fréquemment des crevasses d'ouverture variable, ou *tendouls*, sortes de gouffres où disparaissent les eaux de pluie.

Au point de vue géologique, deux formations principales se partagent le département : les *roches primitives* et les *roches jurassiques*. Les premières occupent la partie centrale, des sources du Viaur à l'E., à la limite du Tarn-et-Garonne à l'O. et comprennent des gneiss et des micaschistes; au N. l'isthme granitique de Decazeville les rattache aux roches cristallines du Cantal; au S. dans les cantons de St-Sernin et de Belmont, un massif triasique coupé de quelques îlots jurassiques les relie aux schistes argileux et ardoisiers du canton de Camarès; le trias enveloppe encore le causse oolithique de Rodez et du pays d'Olt. Les sommets des Monts d'Aubrac sont

BOZOULS. — Vue générale.

[illegible] de roches volcaniques ; des coulées de basalte se rencontrent entre Lacalm et Saint-Chély. [illegible] roches jurassiques forment les grands causses de la région orientale et les causses du



CONQUES. — Portail O. de l'Église. (Avant restauration.)

Quercy, à l'O. de Villefranche-de-Rouergue. Ajoutons qu'Aubin et Rodez forment le centre de deux petits bassins houillers ; Millau est aussi le centre d'un bassin de lignite.



CONQUES. — Vue générale.

Hydrographie

[illegible] quelques rivières, torrents ou ruisseaux qui s'écoulent par l'Orb et l'Hérault [illegible], toutes les eaux du département vont à l'Océan Atlantique, par l'intermédiaire de la Garonne, qu'elles gagnent par deux des plus forts affluents de sa rive droite :

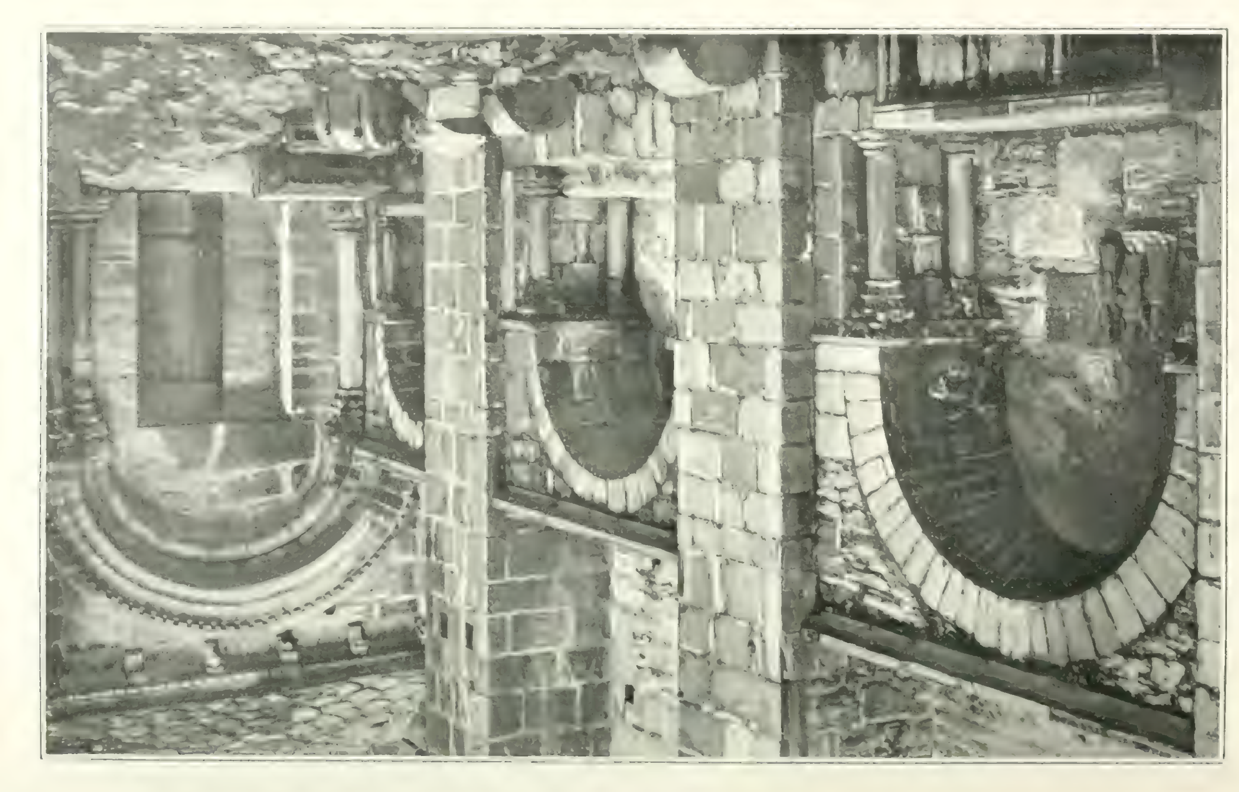
[illegible]

La Garonne passe à près de 100 kilom. du point du département de l'Aveyron qui en est le plus rapproché.

Le *Tarn*, une des plus belles rivières de France, qui a sa source dans le département de la Lozère, par 1550 m. d'altitude, après avoir traversé des gorges superbes et profondes entre Florac et le confluent de la Jonte, pénètre à ce dernier point par 338 m. dans le département de l'Aveyron, qu'il vient de séparer pendant 5 kilom. de celui de la Lozère. En aval de ce confluent il coule d'abord vers l'O., puis s'infléchit vers le S.-O., arrose le riant bassin de Millau, au delà duquel il serpente entre des gorges charmantes, laisse sur sa rive g. Saint-Rome-de-Tarn, puis plus bas, au confluent du Vialarou, passe par 222 m. dans le département auquel il a donné son nom, après un parcours d'environ 101 kilom. dans celui de l'Aveyron. Ses affluents sont : (rive g.) la *Jonte*, dont la rive g. seule lui appartient, qui coule dans une belle gorge rocheuse et lui parvient, un peu en aval du bourg si pittoresque de **Peyreleau**, élevé sur la rive g., en face du Rozier, qui domine leur confluent de plus de 50 m. ; — (rive d.) le *Lémensonnesque* ; — (rive g.) la *Dourbie*, abondante rivière aux eaux claires, venue du Gard, qui arrose Nant, s'augmente (rive d.) du *Trévezel* et du *Garène*, coule entre le plateau du Larzac à g. et le causse Noir à d. et lui parvient à Millau ; — (rive g.) l'*Homède*, qui recueille à Creissels les eaux d'une belle cascade de 25 m. de hauteur ; — le *Cernon*, qui commence à Ste-Eulalie-de-Cernon et dans lequel tombe (rive g.) le *Soulsou*, qui passe au pied de Roquefort ; — (rive d.) la *Muze*, qui l'atteint en amont de Saint-Rome-de-Tarn ; — (rive g.) le *Dourdou* du S., né dans le Tarn, qui coule dans une vallée profonde et sinueuse, se grossit (rive d.) du *Nuéjouls* augmenté au Fayet du *ruisseau de Cabot*, baigne Camarès, se gonfle (rive g.) du *ruisseau de Grauzou*, et, un peu en aval de Vabres, reçoit (rive d.) la *Sorgues* ; cette dernière rivière, dont la source limpide sort de la paroi de rochers élevés de 150 m. environ, coule immédiatement en abondance dans un joli site, laisse Cornus à 2 kilom. de sa rive d., s'accroît encore, chemin faisant, de belles sources comme celle de Fondamente et



CONQUES. — Trésor de l'Église. Statue en or de sainte Foy.





Négatif Martel

COMPEYRE. — Château de Cabrières.

[illegible] Montbazens [illegible]
[illegible]

[illegible] un cours de 171 kil., sur une longueur totale de 240 kilom. Cours d'eau peu abondant, il coule [illegible] cette ville, il devient extrêmement sinueux, ou mieux se tord et se retord sur lui-même dans des defilés étroits, laisse Rignac à 3 kilom. de sa rive d. Parvenu à Villefranche, où il recueille l'*Alzou* du N., il vire au S., contourne plus bas le promontoire qui porte Najac et son château, quitte enfin le département, 5 kilom. en amont de son confluent avec le *Viaur*, qui lui parvient [illegible]

[illegible] rac-le-Château et l'*Olip*, qu'il recueille un peu en amont de Gaillac; — (rive d.) le *ruisseau de Malrieu*; la *Serre*, qui nait au S. de Campagnac et se grossit, en aval de St-Saturnin, des belles sources de l'*Estang* ; en aval de St-Martin-de-Lenne, la Serre se divise en deux bras : celui de droite disparait dans le *Trou-de-Souci* pour reparaitre plus loin et gagner le Lot, tandis que celui [illegible] qui baigne Laissac; les *ruisseaux de Rieutord*, de *Laval*, de la *Louine*; la *Brianelle*, grossie (rive d.) de la *Garrigue*, qui arrose le Monastère et débouche au S.-E. de Rodez; — (rive d.) en aval de Rodez, le *ruisseau de l'Auterne*; — (rive g.) la *Briane*, puis une foule de ruisseaux et de sources sur l'une et l'autre rive; — (rive d.) l'*Alzou*, augmenté (rive d.) de l'*Alze* qui frôle Rignac et l'*Assou* qui lui parvient à Monteils; — (rive g.) la *Sérène*, réunion de plusieurs ruisseaux dont l'un, la *Célène*, passe à Vabre; enfin le *Viaur* qui, par ses deux rives ou sa rive d. seule, possède un cours de 115 kilom. dans le département. Cette dernière rivière, qui prend sa source au pied du Pal (1157 m.) dans le Lévezou, laisse Vézins à 2 kilom. de sa rive d., se gonfle de plusieurs ruisseaux, arrose le Pont-de-Salars, en aval duquel elle reçoit (rive g.) le *Vioulou*, qui descend [illegible] le Viaur s'engage alors dans une suite de belles gorges, se grossissant d'une foule de ruisseaux; avant de quitter un instant le département, il reçoit (rive g.) un cours d'eau aux multiples replis, le *Céor*, qui prend naissance au S.-E. d'Arvieu, s'augmente (rive g.) des *ruisseaux du Roustau* et du *Lagast*, arrose Cassagnes-Bégonhès, où lui parvient celui du *Lunargues*; en aval de ce dernier bourg, il recueille (rive g.) le *Glandon* et le *Giffou*, dans lequel tombe (rive d.) le *ruisseau de Coné*, puis il sépare le département du Tarn de celui de l'Aveyron, à partir de son confluent avec le *Lieux*, qui passe au S. de Naucelle et remplit auparavant le même rôle pendant 4 kilom., jusqu'à sa jonction avec l'Aveyron; avant de l'atteindre, le Viaur reçoit encore par sa rive d. : le *Lezer*, qui passe au pied de Sauveterre et s'augmente (rive d.) du *Vayre* et du *Lious*, (rive g.) de l'*Escudette* et (rive d.) du *Liort*; — le *Jaoul*, qui nait à l'O. de Rieupeyroux et se gonfle (rive g.) du *ruisseau de Vernhon*, qui coule au bas de la Salvetat. Hors du département, l'Aveyron recueille (rive d.) la *Baye*, qui sépare pendant quelque temps le département de l'Aveyron de celui de Tarn-et-Garonne.

Le *Lot* a sa source dans le département de la Lozère; il pénètre par 480 m. dans celui de l'Aveyron, où il coule dans la direction E. à O. Il baigne successivement : St-Geniez, Espalion, Estaing et Entraygues; entre ces deux dernières villes sa vallée est fort belle. A Entraygues même, il se grossit de la *Truyère*; c'est surtout à partir de ce point qu'on lui donne le nom de Lot, car il conserve en amont sa vieille appellation d'Olt (*Oltis*). Il sépare un instant le département de l'Aveyron de celui du Cantal, laissant Conques à 6 kilom. de sa rive g., pénètre à nouveau dans l'Aveyron, où il décrit des méandres nombreux entre des talus abrupts; un peu en aval de Bouillac, sa rive g. seule appartient au département. Il contourne la petite presqu'île dont le vieux bourg fortifié de Capdenac occupe l'isthme élevé; un peu en aval de Cajare (Lot), [illegible]

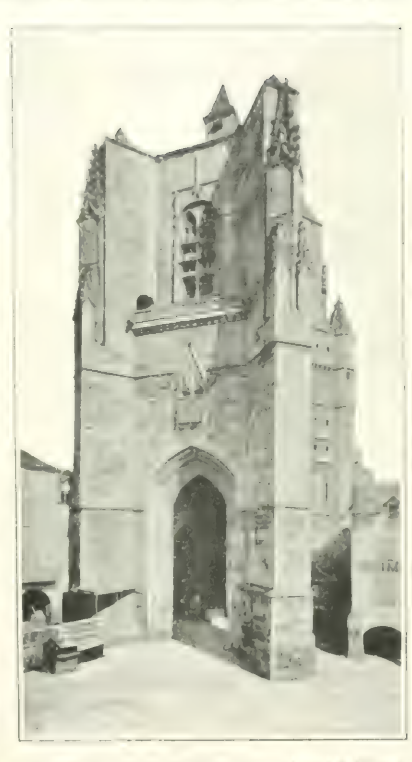


Négatif Neurdein fr.

LA ROQUE-SAINTE-MARGUERITE. — Chaos de Montpellier-le-Vieux. La Chaise du Diable.

[illegible] Château de R[illegible] [illegible] Abbaye de Bonneval [illegible] Donjon de Masse[illegible] [illegible] Estaing [illegible] Entraygues, [illegible] (rive d.) celui de *Lebon*, servant tous deux de limite, de même que plus bas (rive d.) le *Brezons*, augmenté (rive g.) de l'*Hiron*-[illegible] sous le magnifique pont de la Cadenne, [illegible] arrose Sainte-Geneviève ; (rive d.) la [illegible], qui baigne l'antique bourg de Mur de Barrez, perché sur une butte [illegible] descend du plateau de la Viadène sur [illegible] St Amans des Cotz [illegible] qui a sa source dans le bois de Laguiole, [illegible]

[illegible] *Dourdou*, né au pied du Puy de Lacalm qui, augmenté (rive d.) de la *Bertouyre* traverse l'étrange bourg de Bozouls, que l'on dirait suspendu au bord d'un abîme, [illegible] Salles la Source [illegible] etc.) et arrose encore Marcillac; ainsi grossi, le Dourdou, au vallon sauvage et grandiose creusé entre deux hautes murailles schisteuses, passe au pied de la ville de Conques, dont l'antique abbaye jouit d'une grande célébrité. Sur sa rive d. lui parviennent le *ruisseau de Mourjou* et [illegible]



VILLEFRANCHE DE ROUERGUE. — [illegible]

Les eaux du bassin de la Méditerranée comprennent : la *Virenque*, descendue du Roc de St-Guiral, qui sépare le département de l'Aveyron de celui du Gard et tombe dans la *Vis*; enfin l'*Orb*, petit fleuve né au S. du plateau du Larzac qui sert, dès sa source, de limite commune

[illegible] départements de l'Aveyron et de l'Hérault, puis arrose ce dernier département.

Lacs. Etangs. Les petits lacs du plateau d'Aubrac ont été peu à peu comblés par les tourbières. A peine peut-on citer celui de *Pin-Doliou*, qui est bien plutôt un marais. Quant aux [illegible] ceux d'*Arrien*, de *Bouruzel*, de *Goutrens* (canton de Rignac), de *Prévezac*, de *Saint-Aignan* (canton de Vézins) et de *St-Saturnin*.

Sources minérales. En 1901, on comptait dans le département 31 sources exploitées, dont 21 autorisées ou déclarées d'utilité publique. Les plus connues sont : les 5 sources froides (15°) de *Cransac*, sulfatées, magnésiques et calciques; les sources du groupe d'Andabre, qui comprennent la source froide (9°) d'*Andabre*, bicarbonatée sodique; les 3 sources ferrugineuses du *Cayla* et la source de *Prugnes*, bicarbonatée sodique, légèrement ferrugineuse, froide; les sources thermales du groupe de *Sylvanès* (32° à 37°) ferrugineuses, arsenicales, chlorurées; la source ferrugineuse bicarbonatée de *Cassuéjouls*; la source ferrugineuse de *Montjaux*; les sources sulfurées calciques de *Salles-la-Source*; la source ferrugineuse de *Taussac*, etc. Il existe encore d'autres sources à Aguessac, Ferrière près St-Izaire, Gabriac, Lavernhe, le Pont-de-Salars, Villefranche, Vimenet, etc.

Climat

L'altitude moyenne élevée du département le fait ranger sous l'influence du climat *auvergnat*. Dans les montagnes d'Aubrac et sur les hauts plateaux, l'hiver est long et rigoureux; il n'est pas rare d'y voir la mauvaise saison durer pendant huit mois. Au centre, sur le causse du Comtal, dans le sud, le climat est moins rude; dans le bassin de Millau, au contraire, il est tempéré.

La neige séjourne assez longtemps sur le sol. Les vents y sont parfois violents. Des observations météorologiques faites en 1900 dans les stations de Rodez, Villefranche, St-Affrique et Espalion, il résulte que la hauteur de pluie tombée a été de 0m8835, 1m0097, 0m870, 1m1525, et la température moyenne à midi, de 12°9, 15°, 15°56, 15°9.

Divisions administratives

ÉTENDUE : 874.333 hectares (Cadastre).
POPULATION (1901) : 382.074 habitants.

		Arrondissements	Cantons	Communes
Préfecture :	RODEZ	1	11	80
Sous-Préfectures	*Espalion*	1	9	49
	Millau	1	9	50
	Saint-Affrique	1	6	58
	Villefranche	1	8	65
	Total	5	43	302

LISTE DES CANTONS

Rodez . . . . . . Bozouls, Cassagnes-Bégonhès, Conques, Marcillac, Naucelle, Pont-de-Salars, Réquista, Rignac, Rodez, la Salvetat, Sauveterre.

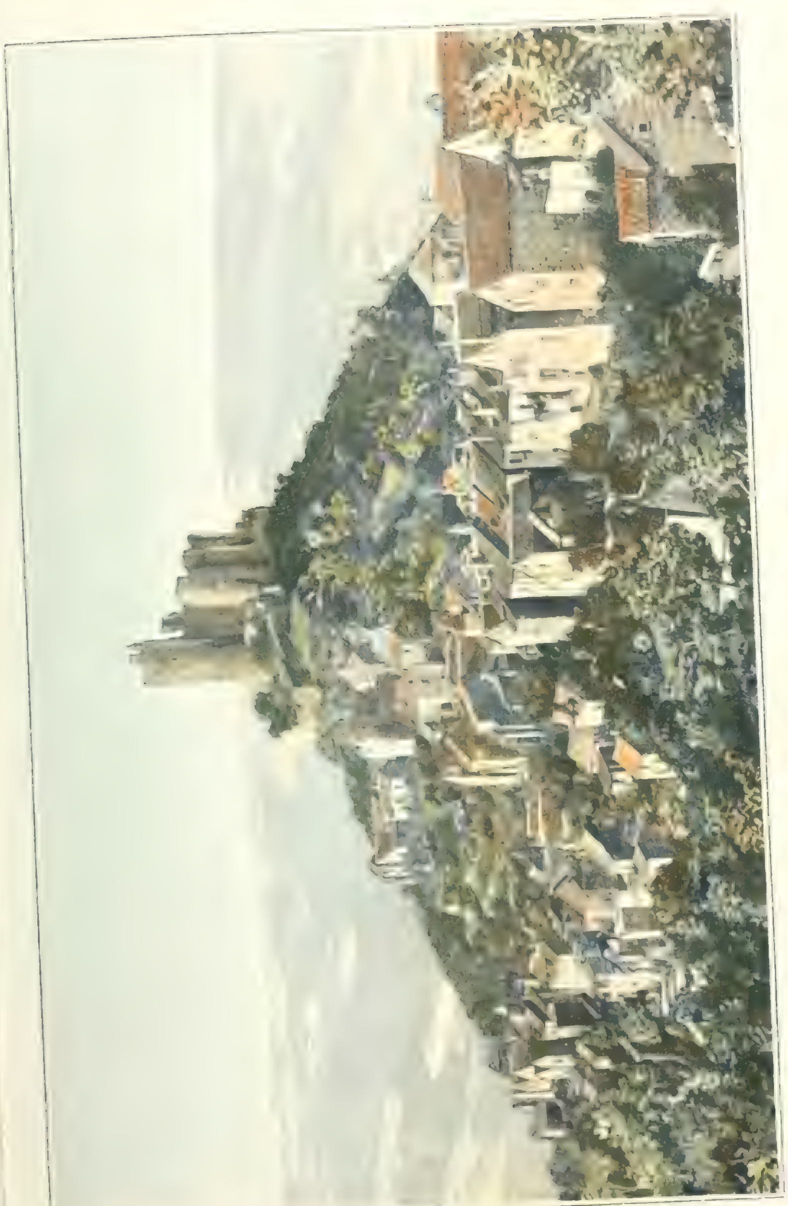
Espalion. . . . . Entraygues, Espalion, Estaing, Laguiole, Mur-de-Barrez, Saint-Amans, Saint-Chély, Sainte-Geneviève, Saint-Geniez.

Millau. . . . . . Campagnac, Laissac, Millau, Nant, Peyreleau, Saint-Beauzely, Salles-Curan, Sévérac-le-Château, Vezins.

Saint-Affrique. . Belmont, Camarès, Cornus, Saint-Affrique, Saint-Rome-de-Tarn, Saint-Sernin-sur-Rance.

Villefranche. . . Asprières, Aubin, Decazeville, Montbazens, Najac, Rieupeyroux, Villefranche, Villeneuve.

CULTES. Culte catholique. *Evêché* : Rodez, érigé dans les premiers siècles, suffragant d'Albi; supprimé en 1802, il a été rétabli en 1822. Le diocèse, qui ne comprend que le département, compte 51 cures, 617 succursales et 215 vicariats rétribués. Rodez possède un séminaire diocésain. Les communautés religieuses d'hommes, peu nombreuses, s'occupent d'enseignement, d'œuvres charitables, de prédications ou sont vouées à la vie contemplative; les communautés de



[illegible] ont leur maison mère dans le département, sont très nombreuses [illegible] surtout d'enseignement, d'œuvres charitables, etc.; beaucoup sont [illegible] contemplative.

Culte protestant. C'est surtout au centre et dans le S.-E. que l'on trouve des adhérents à ce culte. Le consistoire réformé de St-Affrique embrasse tout le département : il fait partie de la [illegible] circonscription synodale et compte des annexes à Cornus, Millau, le Pont-de-Camarès, St-Jean-du-Bruel, St-Félix-de-Sorgues et St-Rome-de-Tarn. Camarès possède en outre une église évangélique libre.

Culte israélite. On ne connaît qu'un très petit nombre d'adhérents à ce culte.

ARMÉE. Le département ressortit à la 16e région militaire qui compte 6 départements et 8 subdivisions de région, dont 1, celle de Rodez, comprend tout le département. Les troupes



GABRIAC. — Château et Tour féodale de Tholet.

qui en dépendent sont rattachées au 16e corps d'armée, dont le chef-lieu est **Montpellier**. La garnison de Rodez comprend 1 régiment d'infanterie.

Le département ressortit en outre à la 16e légion de gendarmerie.

JUSTICE. Le département ressortit à la **Cour d'appel de Montpellier**. Il existe 1 **Tribunal de 1re instance** à Rodez (où se tient la **Cour d'assises**), à Espalion, Millau, Saint-Affrique et Villefranche. Rodez, St-Affrique, Saint-Geniez, possèdent 1 **Tribunal de commerce**; 1 **Conseil de prud'hommes** siège à Millau : il y a 1 **Justice de paix** dans chacun des 43 cantons.

INSTRUCTION PUBLIQUE. Le département ressortit à l'**Académie de Toulouse**. Il ne possède pas d'établissement d'enseignement supérieur.

L'enseignement secondaire comprend, pour les garçons : 1 **Lycée** à Rodez, 1 **collège communal** à Millau et à Villefranche; pour les filles, des **cours secondaires** à Millau et à Rodez. Il y a des **établissements libres** à Espalion, Millau, Rodez (5), Saint-Affrique, Saint-Geniez-d'Olt, Villefranche (2). Il existe un **petit séminaire** à Rodez et à Belmont.

L'enseignement primaire recrute ses professeurs à l'école **normale d'instituteurs** (avec école

ESCALION. — [illegible]



Négatif Auret

ESPALION — Ancien Palais de Justice et vieux Pont sur le Lot.

[illegible] l'École normale d'instituteurs [illegible]
[illegible]

[illegible]

Agriculture

[illegible]

En 1930, les cultures industrielles n'ont compris que le colza, le chanvre et le lin. La même an- [illegible] production fruitière comprenait 27 521 quint. de noix, 89 651 de pommes à cidre, 5 705 de prunes récoltées surtout dans la vallée du Lot. En outre, la production en feuilles de mûriers a atteint 1757 quint. Sous les châtaigneraies, on récolte des champignons et surtout des morilles; on trouve également des truffes dans la partie occidentale du département. La flore des plateaux [illegible]

[illegible] forêts domaniales et 7.658 hect. 26 de forêts communales, sectionnales et d'établissements publics. Les premières sont au nombre de 6 et les secondes de 88.

L'espèce chevaline était représentée par 11 800 animaux. Rodez possède un haras; on compte 9 stations de monte réparties dans le département, qui produit surtout des poulains de trait et des mulets. Cette dernière espèce comprenait 2 547 sujets et l'espèce asine 2 410. On comptait 198 579 animaux de race bovine, dont 51 819 bœufs de travail et 2 118 à l'engrais, 95.018 vaches, principalement de la race d'Aubrac pure, pour laquelle existent des concours spéciaux. La production du lait s'est élevée à 448 956 hectol. La race ovine comprenait 655 775 animaux, dont 150 450 brebis estivant sur le plateau d'Aubrac. Leur lait alimente les fromageries de la région; les peaux d'agneau sont recherchées pour l'industrie gantière de Millau. Ajoutons que la production en laine s'est élevée à 15 958 quint. pour 464 650 animaux tondus. La race porcine, fort nombreuse, comprenait 189 578 animaux et la race caprine 14 141. Les 18 812 ruches d'abeilles ont donné 66 915 kil. de miel et 20 941 de cire. Enfin 109 sériciculteurs, ayant mis 150 onces de [illegible]

L'enseignement agricole est fourni par la chaire départementale de Rodez, qui possède des champs d'expériences et de démonstrations agricoles et par la chaire spéciale de Villefranche, qui possède un laboratoire agricole. Le département compte 14 comices agricoles, 1 syndicat agricole et fromager à Laguiole et différentes sociétés d'agriculture, d'apiculture, etc.

Industrie

INDUSTRIES EXTRACTIVES [illegible] **mines** dont 55 seulement étaient exploitées. La même année plusieurs travaux de recherches



Négatif Muret.

VALLÉE DU LOT. — Entre Estaing et Entraygues.

ESTAING. — Vue générale, prise en aval du Lot

... occupées, sans donner de résultat. Voici le tableau des mines :

			Exploitées	Inexploitées		Exploitées	Inexpl.
Combustibles	Houille	Bassin d'Aubin .	13	2	Minerais de fer.	3	[illegible]
		de Rodez.	7	7	Métaux divers. .	3	13
	Lignite .	de Millau.	7	3	Alun.		1

Le personnel employé dans les houillères a dépassé 6300 ouvriers. La production de la **houille** a été de 1030000 T. environ en 1900. Les trois mines de **fer** exploitées ont fourni 67000 T. de minerai avec un personnel de 178 ouvriers. Le minerai de Mondalazac a été traité à Decazeville. Les trois **mines métalliques** de Villefranche, d'Asprières et de Vezins produisent de la blende et de la galène. Le personnel employé a été de 407 ouvriers.

Le nombre de **carrières** exploitées en 1900 a été de 227, dont 4 souterraines et 225 à ciel ouvert. Le personnel employé a été de 516 ouvriers. Les principales matières exploitées comprennent les calcaires jurassiques pour pierre à chaux, matériaux de construction et d'empierrement; les grès houillers et permiens, les gneiss et granits au N. et au S. du département, les basaltes de l'arrondissement d'Espalion, pour matériaux de construction et d'empierrement; les schistes siluriens pour ardoises aux environs d'Espalion, de St-Affrique et à l'O. de Rodez, près de Clairvaux; les phosphates de chaux dans l'arrondissement de Villefranche, près de Naussac et de Salles-Courbatiès; le gypse enfin, dans les environs de St-Affrique (4 carrières souterraines).

Il existe un certain nombre de **tuileries**, des **briqueteries**, notamment à Decazeville. Penchot possède une **verrerie**. Creissels, Espalion, Laissac, font de la **poterie**.

INDUSTRIES AGRICOLES. La principale est l'industrie fromagère, qui produit deux sortes de fromages: celui de Roquefort et celui de Laguiole, ce dernier bien supérieur au fromage du Cantal. Le **fromage de Roquefort** se fabrique avec du lait de chèvre et de brebis, tiré surtout des troupeaux du Larzac. On le prépare dans les burons de Roquefort et des environs, dans un rayon de 30 kilom. ainsi que dans les arrondissements de Millau, de Rodez et de St-Affrique.

Les meilleurs sont affinés dans les caves célèbres de Roquefort, caves où règne une température constante de 8° à 9° soit naturelle, soit produite artificiellement. Cette industrie occupe surtout des femmes, des « *cabanières* » revêtues d'un costume spécial qui leur sied à ravir. La production annuelle dépasse 5000000 de kilog., dont le quart est exporté. On fabrique du **chocolat** à l'abbaye de Bonneval. L'industrie du **bois** comprend les **scieries mécaniques** de Cassagnes-Bégonhès, Cornus, Rodez, Ste-Geneviève, St-Affrique; les **saboteries** de Rodez, St-Jean-du-Bruel, etc.; les **carrosseries** de Rodez et de St-Affrique; la **tonnellerie** de St-Jean-du-Bruel.

INDUSTRIES MÉTALLURGIQUES. Le département ne possède d'usines qu'à Decazeville, Viviez et Penchot. A Decazeville, l'outillage comprend des fours à coke, 2 hauts fourneaux, 4 fours Siemens-Martin et 7 trains de laminoirs; des ateliers de construction et de réparation comprenant 1 forge, des ateliers d'ajustage, de chaudronnerie, de corroyage, de charpente, menuiserie, modèlerie, etc. et 1 fonderie pour moulages de 2e fusion. La production, qui s'est élevée en 1901 à 48000 T., consiste en fers, aciers et fontes de toutes sortes. Viviez prépare du **zinc** brut au moyen de minerai en provenance de la mine de la Beaume et de Sardaigne que Penchot lamine.

On trouve encore des ateliers de **construction de machines** à Millau, Rodez, St-Affrique, Villefranche et Viviez; des ateliers de grosse **chaudronnerie** à Camarès, Villefranche; des **fonderies de cloches** à Villefranche; des **fonderies de plomb** à Nant, Rodez et Villefranche, des **clouteries** à Naucelle, Réquista et Rodez.

INDUSTRIES CHIMIQUES. Elles sont peu importantes et comprennent : des **albumineries** à Millau; des **teintureries** à Rodez, St-Affrique, Millau, Laguiole, St-Geniez. Rodez et Entraygues fabriquent des **cierges**, Laguiole de la **bougie**, Espalion de la **chandelle**, Villefranche des **produits chimiques agricoles**, Decazeville du **sulfate d'ammoniaque**.

INDUSTRIES TEXTILES. On trouve des **filatures de laine** à Conques, Cornus, Laissac, Laval, Millau, Nant, Rodez, St-Affrique, Ste-Eulalie, Ste-Geneviève, St-Geniez, St-Léons, Ségur, Vabre, Vimenet. On fabrique du **drap** de troupe à Rodez, St-Geniès, St-Affrique, Salles-la-Source; des **couvertures** à Rodez et à St-Geniez; des **molletons** à St-Affrique et à St-Geniez; des **cadis** à St-Affrique, St-Geniez, Rodez (Le Monastère). Il y a des **carderies de laine** à Conques, Espalion, Estaing, Laguiole. On fabrique des **bas** à St-Jean-du-Bruel. Le **chanvre** est filé à Villefranche, le **coton** à St-Affrique et à Vabres. Villefranche et tout le Ségala font de la **toile**.



INDUSTRIES DIVERSES. On compte des **tanneries, mégisseries et chamoiseries** à [illegible], Cornus, Creissels, Crespin, Entraygues, Espalion, Millau, Rodez, le Monastère, St-Affrique (maroquinerie, empeignes), Ste Eulalie, St Geniez, St Rome de Tarn, Sévérac-le-Château. Il y a des fabriques de **chaussures** à Laguiole, St-Sernin. La **ganterie** occupe à Millau de 1000 à 1500 ouvriers et de 3000 à 4000 femmes, non compris 1200 femmes retenues dans les diverses tanneries. Un ouvrier gantier habile peut aisément occuper six femmes. St-Affrique compte également 3 à 4 maisons de ganterie. Les gants de la région sont généralement cousus en Normandie. Signalons enfin les **papeteries** de Cornus et de Montpaon et une **imprimerie** importante à Villefranche.

Au 31 décembre 1900, on comptait dans le département 719 appareils à vapeur répartis dans 421 établissements industriels, dont 9 inactifs. Ces établissements possédaient 682 machines représentant une force motrice totale de 10875 chevaux, dont 607 inutilisés dans 41 établissements.

Commerce

L'exportation comprend la houille, les métaux (fer, acier, fonte, zinc); du verre; des produits chimiques; du drap pour la troupe, des étoffes de laine, de la soie, des toiles; des cuirs; des gants; des bestiaux (bœufs, moutons, porcs); des chevaux et des mulets; des fromages de Roquefort et de Laguiole; de la volaille, des œufs, des truffes, des champignons, des fruits et des bois de toutes sortes.

Il importe des grains et farines, des articles de modes et nouveautés, d'ameublement, de bijouterie; des articles d'épicerie, des denrées coloniales, etc.

La navigation sur la partie navigable du Lot dans le département a été nulle en 1900.

Les deux succursales de la Banque de France ont occupé respectivement les rangs suivants en 1901, d'après le chiffre d'affaires, celle de Millau, le 56e, avec 56554900 fr., celle de Rodez, le 107e, avec 14856000 fr. L'Aveyron possède 2 chambres de commerce : celle de Rodez et celle de Millau.

Voies de communication

	Kilom.		Kilom.
Chemins de fer (voie normale) . . .	525,576	Chemins d'intérêt commun.	5089,715
— (voie étroite) . . .	22, »	» vicinaux ordinaires.	2274,580
Routes nationales	592,550	Lot (navig. en amont d'Entraygues).	31,550

RODEZ occupe un promontoire de 655 m. d'altitude, que contourne à l'E. et au S. l'Aveyron, dont le cours forme un angle au sommet duquel se trouve le confluent de la Brianelle. La belle Tour de sa cathédrale, que l'on aperçoit de fort loin, domine la ville de sa masse imposante. Un tramway électrique relie Rodez à sa gare, distante de 2 kilom. D'apparence fort calme, le chef-lieu de l'Aveyron se compose de trois parties : le *Faubourg*, en voie de développement et qui renferme la nouvelle *Église du Sacré-Cœur*, de style roman; — la *Cité*, ou ville épiscopale, avec le *Grand Séminaire*, le *Palais épiscopal* (XVIIe s.) agrandi de 1871 à 1875, la *Cathédrale* (XIIIe s.) achevée au XVIe s. et à l'intérieur de laquelle on remarque un Jubé (XVe s.), un St-Sépulcre (XVIe s.), une clôture de chapelle, les stalles du chœur, le buffet d'orgue et les tribunes (XVe s.), enfin la *Place de la Cité*, ornée de la *Statue de Mgr Affre*, archevêque de Paris; — le *Bourg* ou ville comtale, avec sa curieuse *Place du Bourg* au centre, l'*Église St Amans* (XVIIIe s.), la *Préfecture*, (XVIIe s.) ancien Hôtel d'Ayssènes, etc. La Cité et le Bourg forment une ellipse aménagée extérieurement en boulevard continu, sur le pourtour de laquelle on rencontre des fragments de murailles, des tours, vestiges des anciennes fortifications. Des terrasses réservées avec goût sur plusieurs points, la vue s'étend au loin dans toutes les directions. Cette promenade est le charme de Rodez qui en compte quelques autres, le *Foirail* à l'O. que bordent d'un côté, le *Jardin public*, de l'autre les *Casernes* et le *Haras*, ancienne Chartreuse de Rodez et qui aboutit au petit *Square* précédant la cathédrale; le *Square* au pied du *Palais de Justice*, qui abrite le *Musée*. Mentionnons encore l'*Hôtel-Dieu* et le *Lycée* avec sa chapelle (XVIIe s.) et des maisons anciennes dont les plus remarquables sont : la *Maison d'Armagnac* (XVIe s.), la *maison de Benoît* (XVIe s.), la *Maison des Anglais*

[illegible]

ESPALION [illegible]

MILLAU [illegible]



LAGUIOLE [illegible]

[illegible] se dresse le *Monument aux enfants de Millau* morts pour la patrie en 1870-1871, relie la ville ancienne [illegible] la ville moderne. L'*Église N.-D.* (XIIe s.), consacrée par le pape Urbain II, a été remaniée au [illegible]

On admire dans la petite *Église St-Martin* une *Descente de croix* peinte par Crayer. Signalons encore le *Beffroi*, tour de l'ancien Hôtel de Ville ; le *Château*, édifice élevé sous Louis XIV ; un *Lavoir* [illegible]

SAINT AFFRIQUE [illegible] [illegible]n ogival, l'autre moderne, plus en aval. Cette petite cité industrielle, toute en longueur, est [illegible]ntourée au N.-E. et au N.-O. par des montagnes qui vont en s'abaissant et dont le point de



Négatif Muel.

ENTRAYGUES. — Vue générale et confluent de la Truyère avec le Lot.

[illegible]

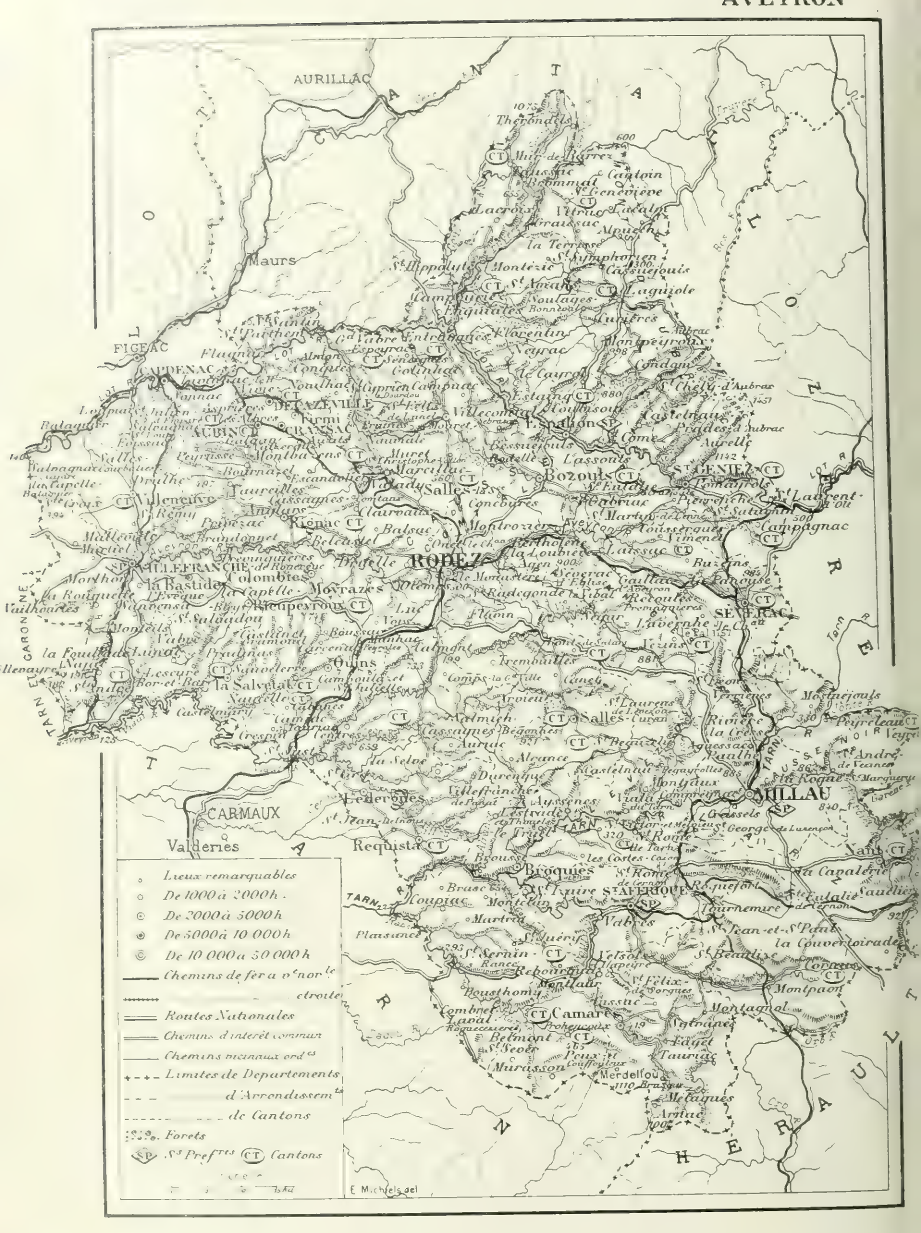
VILLEFRANCHE DE ROUERGUE [illegible]



[illegible]

Liste des Monuments historiques

[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Bazens. . . .	[illegible]	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]		[illegible]
Cayrol (Le). .	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Conques. . . .	[illegible]	[illegible]	[illegible] vrier.
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible] Rouergue	Ancienne Chartreuse (xv^e s.), (au- [illegible]
[illegible]	[illegible]		[illegible]
[illegible]	[illegible]		
[illegible]	[illegible]		


AURILLAC
Maurs
FIGEAC
CAPDENAC
DECAZEVILLE
AUBIN
CRANSAC
Villeneuve
VILLEFRANCHE-de-Rouergue
Rignac
RODEZ
Espalion
Laguiole
Bozouls
St GENIEZ
Campagnac
SEVERAC
MILLAU
CARMAUX
Valderies
Requista
Broquiès
St AFFRIQUE
Camarès
Nant
Lieux remarquables
De 1000 à 2000 h.
De 2000 à 5000 h
De 5000 à 10 000 h
De 10 000 à 50 000 h
Chemins de fer à v. nor. le
étroite
Routes Nationales
Chemins d'intérêt commun
Chemins vicinaux ord.
Limites de Départements
d'Arrondissem.ts
de Cantons
Forêts
S.s Préf.res
Cantons
E. Michiels del

Landes

Nom — Situation



Le département des Landes doit son nom à la vaste région du S.-O. de la France qui s'étend de l'embouchure de la Gironde à celle de l'Adour et vient se terminer à la Gélise dans l'arrondissement de Nérac, formant ainsi un triangle dont la base, qui n'est autre que le rivage de l'Océan Atlantique, mesure 250 kilom. De cette région jadis coupée d'étangs et de marais, recouverte de bruyères, d'ajoncs et de fougères et aujourd'hui transformée en une immense forêt de pins, de chênes et de hêtres, avec des prairies égayant les clairières, notre département en occupe les trois quarts. Sous le rapport de l'étendue, il est au deuxième rang, cédant la préséance au département voisin de la Gironde, dont le domaine s'étend aussi sur une partie des Landes. En ne tenant pas compte de la pointe orientale de l'arrondissement de Mont-de-Marsan, il affecte la forme d'un trapèze dont la plus grande base (106 kilom.) est le rivage lui-même de l'Océan. La diagonale N.-E. à S.-O. mesure 147 kilom. et la diagonale N.-O. à S.-E. n'en mesure que 127. Il a des limites naturelles : au N. 2 kilom. de la Leyre ; à l'E. 7 kilom. de la Gueyze, 10 de la Gélise et du ruisseau de Rimbez, 12 kilom. de la Douze, 7 du Midou et une partie du cours du ruisseau de Vergognan ; au S. plusieurs ruisseaux peu importants, 6 kilom. du Gabas, de nouveau quelques parties de ruisseaux insignifiants, le Gave de Pau, la Bidouze, puis les Gaves réunis de Pau et d'Oloron, enfin l'Adour à deux reprises, en amont d'abord, puis en aval de Bayonne, jusqu'à son embouchure dans l'océan Atlantique ; à l'O. enfin ce même Océan jusqu'à la route forestière qui en part pour aboutir à l'étang de Cazaux. Il est borné au N. par le département de la **Gironde**, au N.-E. par celui de **Lot-et-Garonne**, à l'E. par celui du **Gers**, au S. enfin par celui des **Basses-Pyrénées**.

En 1790 il a été formé de parties de territoire empruntées à trois provinces de l'ancienne France : **Guyenne** (Landes, Condomois, Chalosse), **Gascogne** et **Béarn**.

Histoire

Des âges lointains le sol des Landes a conservé peu de chose. Citons : des grottes préhistoriques sur le territoire de Sorde, à l'intérieur de l'angle formé par le confluent des Gaves de Pau et d'Oloron ; parmi les monuments mégalithiques, peu nombreux et situés pour la plupart sur la rive g. de l'Adour, une pierre celtique connue sous le nom de *Grimann* à Sabres ; le monument mégalithique appelé *Peyrelongue* à Saubusse ; les menhirs de la *Pierre Longue* à Horsarrieu, de la *[illegible]* à [illegible] et le mégalithe de Saint-Loubouer. Aux peuplades inconnues auxquelles on est redevable de ces monuments succédèrent d'abord les Ibères, que les Phocéens trouvèrent, vers 600 av. J.-C., sur les côtes du Languedoc, puis les Celtes, que les Romains désignèrent sous le nom d'Aquitains. Parmi les neuf peuples dénombrés par César comme occupant l'espace compris entre l'Océan, la Garonne et les Pyrénées, trois se trouvaient sur le territoire du département : les *Tarbelli* autour de Dax, les *Cocosates*, leurs clients, vers Castets et les *Tarusates*, plus tard *Atures*e*s*, à Aire-sur-l'Adour. Après la campagne de Crassus (56 av. J.-C.) les Aquitains se soumirent aux Romains et ne se soulevèrent pas en 52 avec toute la

[illegible]. En 38, Vipsanius Agrippa réprima un de leurs soulèvements; un autre fut étouffé [illegible] 57 et 50 par Albius Carrinas, un troisième, en 28, par Valerius Messala. L'an 15, l'Aquitaine comprit les pays s'étendant jusqu'à la Loire. Au point de vue militaire, elle était représentée par quatre cohortes. Auguste réduisit à 5 leurs 17 cités. La religion impériale s'implanta à Dax comme dans le reste de l'empire. Un noble éduen, réfugié à Dax en 260, s'y maria; l'une de ses filles épousa un médecin de Bazas, Julius Ausonius, qui alla s'établir à Bordeaux et fut le père du poète Ausone. Vers l'an 400, le pays rangé dans la Novempopulanie, l'une des 7 provinces du diocèse de Vienne, comprenait les deux importantes cités de Dax (*civitas Aquensium*) et Aire (*civitas Aturensium*).

Resinier au travail

De l'époque romaine il reste des vestiges de camps romains à Arjuzaux, Duhort-Bachen (camp de Castera), Grenade, Montaut, Saint-Sever, où la Promenade du Plateau de Morlanne en occupe l'emplacement et Sarron qui est bâti dans l'enceinte. On voit aussi des traces de voies romaines à Gastes, Mimizan, Vielle-St-Girons. Dax a conservé une partie de ses vieux remparts; on voit des mosaïques au hameau de Gueux (c. de Labastide-d'Armagnac), à Sarbazan; des ruines romaines à Sort; un autel gallo-romain au pignadar de Lône à Vieux-Boucau; des restes de la station de *Losa* (Louze) à Sanguinet. Pouillon, enfin, fut un *vicus* gallo-romain.

Le Christianisme y fut prêché au IIIe s. par saint Honest. C'est à Aire que l'on place le martyre de sainte Quitterie, qui eut lieu au Ve s. En 407 toute l'Aquitaine fut ravagée par un flot de barbares : Vandales, Suèves, Burgondes. Wallia, roi des Wisigoths, qui avait refoulé en Espagne les Suèves et les Vandales, en échange des services rendus à l'empire, obtint de l'empereur Constance l'Aquitaine, dans laquelle il s'établit. L'un de ses successeurs, Alaric II, résida au Mas d'Aire; c'est dans le château de cette ville que fut élaboré le code auquel il a donné son nom. L'empire des Wisigoths s'écroula en 507 à Vouillé, par suite de la victoire des Francs de Clovis. L'Aquitaine fut conservée par les successeurs de ce roi conquérant jusqu'à la révolte de Gondowald. En 627 les Vascons sont maîtres à leur tour de la Novempopulanie. En 719 les Arabes traversent les Pyré-



[illegible] Languedoc en 721 [illegible] d'Aire et de Dax. Vaincus en 732 à [illegible] la tradition, quelques [illegible] disparu, la lutte entre l'Aquitaine indépendante et les ducs austrasiens commence, lutte ardente dans laquelle succombent Hunald, puis Waïfre, assassiné en 768. Charlemagne, vainqueur, avait taillé trois états dans le duché d'Aquitaine dont son fils Louis fut titulaire. C'est un parent éloigné d'Hunald qui exerça le pouvoir dans la région de Dax, Loup Ier, qui eut pour successeurs son fils et son petit-fils Adalric. Ce dernier se révolta et fut battu par Louis (815), qui devint empereur d'Occident à la mort de son père Charlemagne. Louis le Débonnaire donna le royaume d'Aquitaine à son fils Pépin Ier (817). Deux ans après, il plaça Totilon à la tête du duché de Gascogne. Vers cette époque a lieu la première apparition des Normands, qui remontent le cours de l'Adour, en pillant et en dévastant la région. Malgré l'énergie qu'il déploie à Dax, Totilon ne peut empêcher la ville de tomber au pouvoir des pirates. A Pépin Ier succède Pépin II. Un seigneur espagnol, Sanche-Sancion, s'empare du duché de Gascogne. Charles le Chauve l'attaque en 849; puis les Maures envahissent son territoire. Il meurt en 864. Le pouvoir passe successivement aux mains d'Arnaud, fils d'un comte de Périgord, puis d'un seigneur gascon, Sanche-Mitarra. En 877, l'Aquitaine, de royaume redevient simple duché et tombe aux mains de Raynulf, fils d'un comte de Poitiers. Sous l'un de ses successeurs, Guillaume, fils de Sanche III, les Normands font une nouvelle apparition dans le pays, mais le duc les bat à Taller, et, en souvenir de sa victoire, élève l'abbaye de St-Sever. Un peu plus tard il se sacre lui-même évêque et meurt (983), laissant deux fils, dont l'un, son successeur, eut à refouler les Manichéens qui pénétrèrent en Gascogne. Après sa mort, survenue en 1032, la puissante maison de Poitiers réunit sous sa suzeraineté les deux duchés de Gascogne et d'Aquitaine, à la suite du mariage du fils de Guillaume IV. Mais cette suzeraineté, s'exerçant de loin, n'empêcha pas d'autres seigneurs de grandir à côté. Une des maisons qui prospérèrent le plus fut la maison d'Albret, qui, à l'origine, ne possédait que Labrit; une des plus anciennes est celle de Tartas, qui fut réunie par un mariage à la vicomté de Dax, au XIIIe s. Mont-de-Marsan fut fondé en 1141 par le vicomte Pierre de Marsan et son épouse Béatrix de Béarn. La vicomté de Marsan devint, à partir de 1256, l'apanage de la maison de Béarn.

Le divorce d'Aliénor d'Aquitaine avec le roi Louis VII, suivi de son mariage avec le duc d'Anjou, Henri Plantagenêt, devenu roi d'Angleterre sous le nom de Henri II, apporta la Gascogne au nouveau roi. L'un de ses fils, Richard Cœur-de-Lion, étouffe de 1176 à 1178 les rébellions des seigneurs insurgés contre son père. Il s'empare une première fois de Dax, défendu par les troupes du comte de Bigorre et qui résiste pendant dix jours. Une seconde révolte le ramène à nouveau sous les murs de la ville, que cette fois les troupes anglaises gardent. Les nouveaux maîtres furent assez habiles pour se faire supporter : ils accordèrent aux villes des privilèges ou augmentèrent les libertés précédemment acquises; ils facilitèrent la création de villes nouvelles ou bastides et recherchèrent des unions avec les grandes familles de la région. Il est juste d'ajouter que la noblesse d'Aquitaine passait facilement des anciens maîtres aux nouveaux et réciproquement.

Au XIIIe s. s'élèvent : Grenade, sur la rive d. de l'Adour, Hastingues, Labastide-d'Armagnac, Montfort, Villeneuve-de-Marsan, etc. Les souverains anglais venaient résider quelquefois dans leur nouveau domaine qu'ils faisaient administrer par des sénéchaux. St-Sever était le siège de la sénéchaussée de Gascogne. Assiégée en 1275 par le frère de Philippe le Bel, alors en lutte avec Édouard Ier d'Angleterre, cette ville dut capituler après trois mois de souffrances et de privations. Dax, que les Anglais assiégèrent aussi, résista avec succès. A la mort de Marguerite de Béarn (1319), son petit-fils,



MIMIZAN



Négatif Saint-Pé.

MONT-DE-MARSAN. — Confluent du Midou et de la Douze.

[illegible] [illegible] [illegible]

[illegible] [illegible] [illegible]

[illegible] 1356, lors de la bataille de Poitiers. Mais un revirement se produit bientôt : [illegible] [illegible] contre les Anglais. En 1442 ces derniers assiègent Tartas, que défend Charles II d'Albret. Le roi Charles VII lui vient en aide et les Anglais s'éloignent. Successivement St Sever, [illegible] maitre de tout le royaume.

La maison d'Albret devient de plus en plus puissante, d'abord à la suite de l'union de Jean XV avec Catherine de Foix (1494), puis par le mariage de leur fils Henri II (Henri [illegible] d'Albret, épousa Antoine de Bourbon et donna le jour à Henri II. Cette illustre famille [illegible] elles leur contre-coup dans ses Etats. Catholiques et protestants se combattirent avec des alternatives de succès et de revers, amenant chaque fois des représailles sanglantes. Les diverses villes de la région furent tour à tour prises et reprises par chacun des deux partis. Les 27 années qu'avait duré la lutte avaient ruiné la France. La révolte des Croquants, qui suivit, eut de nombreux partisans dans les Landes. L'habileté et la sagesse de Henri IV ramenèrent enfin la paix et la tranquillité dans le royaume.

Sous Louis XIII, Dax, une des places de sûreté des protestants, eut sa citadelle démolie. Pendant les troubles de la Fronde, les grandes villes des Landes restèrent fidèles à la cause de la royauté. Depuis cette époque aucun événement local n'est à signaler et l'histoire des Landes est celle de la France. Mentionnons toutefois la transformation économique de cette région si particulière, transformation accomplie et presque achevée à la fin du XIXe s.

Géologie — Topographie

[illegible] Chalosse [illegible]

[illegible] toute l'Europe, atteignent leur point culminant, 79 m., près de Mimizan. Elles sont formées d'une [illegible] flanc oriental. Ces étangs étaient jadis des golfes dont les sables ont comblé les détroits communiquant avec la mer. On nomme *lettes* ou *lèdes* les vallons, parfois étroits, situés entre les bourrelets de dunes et dans lesquels on rencontre encore quelques *blouses* ou *mouvants*, dont la surface est voilée par une couche de sable apporté par les vents. Dans les temps reculés, les dunes recouvertes par une végétation luxuriante avaient dû s'arrêter ; puis, par suite d'imprévoyances répétées, on les avait déboisées. Elles devinrent mobiles, avançant annuellement d'une vingtaine de m. vers l'E., engloutissant des bourgs dont la trace est aujourd'hui perdue. Au [illegible]

[illegible] Brémontier entreprit un plan d'ensemble pour leur fixation sur le littoral du golfe de [illegible] par des semis de pins maritimes. Son œuvre de défense est aujourd'hui continuée par le service forestier, qui doit notamment veiller au bon état de la première dune littorale commençant au delà de la laisse des hautes mers. La pente rapide du flanc qu'elle oppose à l'océan, par son talus suffisamment élevé, arrête les sables que les vents poussent contre elle et les empêche ainsi d'aller se déposer au loin sur les dunes parallèles que la végétation a définitivement fixées. Les forêts domaniales qui les recouvrent, sans solution de continuité, forment une zone de protection derrière laquelle s'étendent les landes. Cette région des dunes porte des noms distincts. Ce sont, en descendant du N. au S. : le **Pays de Born**, tout à fait au N., auquel succède le **Marensin**, région des étangs, où l'on trouve de grands chênes et que suit la **Maremne**, région humide et chaude où croissent les chênes-liège, des houx puissants, des bruyères géantes et des aubépines de dimensions inusitées. Le **pays de Seignaux**, qui occupe la pointe extrême au S. sur la rive d. de l'Adour, est une contrée de collines.

Les landes, qui continuent les dunes, s'étendent vers l'E. dans tout le reste de cette partie du département, débordant même sur les départements voisins. Le sol s'y élève régulièrement par une pente insensible et atteint plus de 170 m. d'altitude dans le canton de Gabarret, assaini par la création de puits filtrants et de canaux qui écoulent les eaux tombées à sa surface imperméable, formée d'*alios*. Il est presque uniquement recouvert de pins maritimes qui y prospèrent sous un climat extrêmement propice. On ne compte plus aujourd'hui que 10000 hectares de landes nues dont l'assainissement n'a pas encore été entrepris. Cette œuvre de rénovation est due à l'ingénieur des Ponts et Chaussées Chambrelent. Communes et particuliers en tirent aujourd'hui d'importants revenus. Vers la pointe orientale de l'arrondissement de Mont-de-Marsan, la lande change d'aspect : prairies, vignobles, cultures variées, alternent avec des bois de pins; les terres, de composition variable, y portent le nom de *boulbènes*.

Sur la rive g. de l'Adour, s'étend la Chalosse, qui renferme le point culminant du département, 227 m., au S. du canton de Geaune et à la limite du département des Basses-Pyrénées. A cette rive se terminent les talus de la région pyrénéenne. L'argile et la silice mélangées avec le calcaire composent le sol de la Chalosse, où l'on trouve encore des bancs de marne et des amas de sable. La partie la plus aride occupe l'angle S.-E,; on la désigne sous le nom de **Tursan**.

Hydrographie

Hydrographie maritime. Le littoral du département commence au-dessous du bassin d'Arcachon, à l'origine d'un chemin forestier qui part de la côte, coupe en biais la grande *lette de Lons-Lamas* et aboutit à l'*étang de Cazaux et de Sanguinet*. La distance de l'océan à l'étang excède à peine 4 kilom. La côte se poursuit en ligne droite du N. au S.-S.-O. jusqu'à l'embouchure de l'Adour. Elle est escortée, parallèlement et à petite distance, par un chapelet d'étangs de dimensions variables. Les bourrelets de dunes qui l'accompagnent, depuis l'origine jusqu'au *courant de Mimizan*, se suivent en lignes droites parallèles, puis, au delà et jusqu'au *courant de Contis*, ils offrent une série de lignes ondulées; de la rive g. du courant de Contis jusqu'à *l'étang de Léon*, ils affectent une forme serpentine; enfin, dans la dernière partie et jusqu'au *canal du Boudigau*, les premières dunes parallèles au littoral sont suivies d'autres dunes sensiblement perpendiculaires aux premières. L'altitude des plus élevées ne dépasse pas 80 m. En aval de l'étang de Léon, cette altitude diminue; elle n'excède pas 32 m. au S. du charmant *étang de la Prade* et ne dépasse pas 19 m. en aval de l'*étang de Soustons*.

Sur cette longue côte inhospitalière, on ne rencontre guère, en dehors des chalets de quelques petites plages de bains, presque uniquement fréquentées par les habitants de la région, que des maisons forestières, des postes de douaniers et plusieurs phares. Les forêts et les bois recouvrant les dunes cachent çà et là les maisons basses des résiniers; dans des clairières apparaissent des habitations proprettes et gaies, constituant de modestes bourgades, dont les principales sont desservies par de petites lignes d'intérêt local. Les dessous de bois sont admirables dans quelques régions et peu de pays offrent autant d'attrait pour la chasse et la pêche.

En suivant la côte du N. au S., on rencontre d'abord **Biscarosse-Plage**, dont les chalets s'abritent au pied d'une dune terminale. Plus bas est la plage de **Ste-Eulalie**, fort modeste, que



MIMIZAN — [illegible]

[illegible] de **Mimizan-les-Bains**, belle et vaste, toute de sable résistant; des chalets fort nom- [illegible] sous les pins, couronnent le faîte de la dune ou s'élèvent à ses pieds, tous [illegible] rive d. du *courant* endigué à l'aide de pieux constituant un long épi sur la rive g. et des [illegible] pins sur la rive d.; au-dessous et également sur la rive d. du *courant de Contis*, se trouve la plage de **Contis**, que domine le phare du même nom; puis viennent celles de **Huchet-et-Vielle-St-Girons**, fort modeste; de **Vieux-Boucau**, plus importante, avec de belles villas sur la dune. En aval des bains débouche le *courant de Vieux-Boucau*, écoulement des étangs de Soustons, que protège une jetée en pierre de 180 m. de longueur. Enfin à 15 kilom. en amont de l'embouchure de l'Adour est la station la plus importante de la côte, **Capbreton**, sur la rive g. du *Boudigau*. Cité maritime considérable au XIVe s., Capbreton n'est aujourd'hui qu'un petit port de pêche situé devant une profonde vallée sous-marine, connue sous le nom de *fosse*, ou *gouf de Capbreton*, d'une profondeur variant de 375 m. à 5 kilom. de la côte jusqu'à 1500 m. à 50 kilom. Il est constitué par l'embouchure de la petite *rivière de Boudigau* qu'éclaire un phare et fréquenté par des bateaux de pêche dont 6 lui sont attachés. Ses ouvrages comprennent : une estacade en bois de 218 m. de long, s'avançant le long de la rive S.; un quai en maçonnerie de 50 m. lui faisant suite en amont; le *canal d'Osségor* reliant le chenal du Boudigau à l'étang d'Osségor, d'une longueur de 1500 m. sur 55 m. de largeur au plafond; des digues établies sur la rive g. du Boudigau et du canal d'Osségor (digue du Boucarot) et sur la rive d. de ces mêmes canaux, mesurant ensemble 900 m. Des huîtrières importantes se trouvent sur la lagune d'Osségor.

Le littoral des Landes s'achève à la rive d. de l'Adour, dont la rive g. appartient au département voisin des Basses-Pyrénées. Au large et en face se trouvent les *Roches de la Barre*.

Hydrographie fluviale. Les eaux du département vont toutes à l'océan Atlantique, qu'elles gagnent indirectement par la Garonne, en faible partie ; par la Leyre, qui tombe dans le bassin d'Arcachon; par les étangs du littoral, qui s'y déversent par des courants; enfin par l'Adour. C'est ce dernier bassin qui est de beaucoup le plus considérable; il comprend, en effet, l'arrondissement entier de St-Sever, presque toute la partie orientale de celui de Mont-de-Marsan et plus du tiers de celui de Dax.

La Garonne reçoit : par l'intermédiaire de la Baïse, les eaux de la *Gélise*, rivière du Gers, qui n'appartient, pendant 10 kilom., que par sa rive g. au département des Landes, où elle reçoit, par la même rive, le *Rimbez*, qui lui-même sépare pendant 5 kilom. environ le département des Landes de celui de Lot-et-Garonne; — puis directement (rive g.) le *Ciron*, qui naît dans une lagune à d. de Lubbon, presque à la limite du département et se grossit (rive g.) du *Thus*.

La *Leyre*, aux eaux brunes, qui tombe dans le bassin d'Arcachon, est formée par la réunion, en aval de Moustey, de la *Petite Leyre* avec la *Grande Leyre*. La *Petite Leyre* ou *Leyre orientale*, ou encore *Leyre de Sore*, est elle-même formée à Luxey de plusieurs petits ruisseaux ou *crastes*; elle coule ensuite dans un petit ravin, s'augmente (rive d.) du *Gave de Callen*, passe au pied de Sore, glane en passant quelques ruisseaux, notamment (rive g.) celui de la *Grande-Borde* et tombe dans la Grande-Leyre. Cette dernière, ou *Leyre occidentale*, ou bien *Leyre de Pissos*, beaucoup plus considérable, a sa source à 15 kilom. environ à l'E. de la bifurcation de Morcenx. Formée des eaux qui s'échappent de plusieurs lagunes du plateau des Landes, elle serpente du S. au N. entre des talus sablonneux, accueille (rive d.) le *ruisseau* qui traverse Sabres, devient de plus en plus sinueuse, laisse Pissos à 1 kilom. de sa rive g., s'élargit et passe dans le département de la Gironde, à 10 kilom. au-dessous de son confluent avec la Petite Leyre, non sans s'être grossie encore de quelques crastes.

Sur l'océan Atlantique débouchent directement plusieurs courants : le *courant de Mimizan*, d'une longueur de près de 7 kilom., qui lui apporte le tribut de plusieurs étangs importants du littoral; il sert en effet de déversoir à l'étang d'Aureilhan, dans lequel tombent, sur la rive méridionale, le *ruisseau d'Escource* et le *ruisseau de Canteloup* augmenté (rive d.) du *Pouillon*. Sur la rive septentrionale de l'étang d'Aureilhan débouche le sinueux *courant de Ste-Eulalie*, aux eaux rapides et formant des cascatelles au milieu de la brousse, qui coule dans un étroit défilé; pour un cours de 10 kilom., la différence de niveau est de 18 m.; il apporte les eaux du grand étang de forme triangulaire de Biscarosse et de Parentis, dans lequel se jettent des ruisseaux du pays de Born, comme la *Moulasse*. Un *canal* de moins de 1 kilom. de longueur lui amène au N. le trop-



DAX — [illegible]

[illegible] l'étang de Biscarrosse, en communication lui-même, par le *canal du littoral des* [illegible], avec l'étang de Cazaux et de Sanguinet, que se partagent les deux départements de la Gironde et des Landes, la partie landaise, dans laquelle débouche la *craste de Sanguinet*, porte ce dernier nom, l'autre étant réservé à la Gironde. Dans l'angle oriental tombe la *Gourgue*, au-dessus du bourg même de Sanguinet.

A 12 kilom. plus bas, le *courant de Contis* écoule à l'océan les eaux qui formaient autrefois les étangs de Lit et de St-Julien-en-Born, aujourd'hui desséchés. Il reçoit en outre (rive d.) le *ruisseau de Mézos*, qui s'augmente, par l'intermédiaire du *courant mort*, de l'*Uza*, qui remplit l'étang de la Forge. C'est le courant de Contis qui sépare le pays de Born au N. du Marensin au S.

Le *courant de Léon*, qui décrit des sinuosités à travers les lettes du littoral, porte à l'océan les eaux de l'étang de Léon, très diminué d'étendue et dans lequel tombent plusieurs ruisseaux, notamment le *Benaut*, qui passe à Linxe et la *Palue* qui arrose Castets. Sur le point de gagner l'océan, ce courant tourne brusquement, à angle droit, vers le S.-S.-O. pendant près de 4 kil., séparé seulement par un mince cordon de sable. Le *courant de Soustons*, ou *chenal du Vieux-Boucau*, qui évacue les eaux de l'étang de Soustons, se trouve à 8 kilom. au-dessous du précédent; il recueille le *Magescq* à l'E. et au S. le *Hardy*, déversoir du petit étang de Hardy, séparé par un barrage de l'étang Blanc. Au S. de Vieux-Boucau, non loin du bas-fond où coulait jadis l'Adour, le courant de Soustons rencontre à d. le *chenal de Messanges*, qui y déverse le trop-plein de trois petits étangs, dont le plus septentrional est l'étang de Moliets, à 1 kilom. au-dessous duquel est l'étang de la Prade, qui gagne par un chenal de plus de 4 kilom. l'étang du Capitaine. Dans l'étang Blanc se déverse le petit étang Noir, dans lequel tombe le *ruisseau de Capdeil*, qui passe près de Tosse.

A 15 kilom. au-dessous du courant de Soustons et dans l'axe de la Fosse de Capbreton, débouche le *ruisseau de Boudigau*, dans lequel s'écoule l'étang de Garros et qui recueille le *canal du Boudigau* traversant l'ancien étang d'Orx et pendant le parcours duquel il reçoit le *canal de Burret*, le *canal de Mousschous*, le trop-plein de l'étang d'Irieux. Puis, le ruisseau de Boudigau se grossit des eaux de l'étang de la Pointe, arrose Capbreton, est rejoint à 1500 m. en aval par le *ruisseau de Bourret*, formé lui-même du *ruisseau de la Motte*, du *ruisseau de Vigneau* et du *canal de Monbardon*, enfin accueille par un chenal le trop-plein de l'étang d'Osségort.

L'*Adour*, qui a sa source dans les Hautes-Pyrénées, traverse la pointe O. du département du Gers et pénètre par environ 79 m. dans celui des Landes, à 5 kilom. en amont d'Aire-sur-l'Adour, qu'il arrose. En aval de cette ville, il décrit une courbe vers le N.-O. dans une large vallée, à une distance moyenne de 2 kilom. des collines dominant de 50 à 70 m. sa rive g.; il baigne ensuite Grenade, s'attarde à traverser des prairies où il abandonne une partie de ses eaux, entoure des îles boisées, passe au pied de la colline qui porte Saint-Sever sur la rive g., séparant la Chalosse accidentée des plaines sablonneuses de la rive d. Son lit se resserre ensuite et devient plus profond; devant Mugron, il est navigable; il n'était que flottable depuis Aire. Il s'avance, sinueux, à la rencontre de la Midouze, qui en augmente le volume. Un peu en aval de ce confluent, il descend vers le S.-O., redouble ses méandres, escorté tantôt de bois de pins et tantôt de prairies; puis il gagne Dax, qu'il laisse sur sa rive g. en le séparant de Saint-Paul-lès-Dax, gros bourg de la rive d. Les marées d'équinoxe se font parfois sentir jusqu'à l'antique cité thermale. Quand les Gaves réunis de Pau et d'Oloron apportent leur tribut à l'Adour, ce fleuve s'élargit et roule des eaux abondantes; mais il n'appartient plus aux Landes que par sa rive d. Depuis Saubusse il est descendu vers le S. et tourne à l'O. à partir du confluent avec le Gave. A 5 kilom. en amont de Bayonne, il cesse de séparer le département des Basses-Pyrénées de celui des Landes, rôle qu'il ne reprend que 4 kilom. en aval de la même ville et pendant les deux derniers kilom. de son cours. La barre qu'il formait à son embouchure dans l'océan, mobile et dangereuse jadis, est aujourd'hui aisément franchie par suite des travaux considérables exécutés depuis de longues années. Sur une longueur totale de 301 kilom., son parcours est de 165 kilom. dans le département, avec une profondeur très variable et une largeur oscillant de 60 m. à 93 m.

Ses affluents sont : (rive g.) la [illegible], qui lui parvient sous le nom de *ruisseau de Brousseau*; — (rive d.) la *Mel*[illegible]; — (rive g.) le *ruisseau de Laudon* et le *Bahus*, qui passe à Eugénie-les-Bains; — (rive d.) le *Bos* ou *Novielle*, qui a son embouchure à 5 kilom. en aval de St-Sever; — (rive g.) le



DAX. — Ancienne Cathédrale. Portail de l'ancien porche.



DAX. — Église Saint-Paul. Extérieur N.-E.

[illegible]



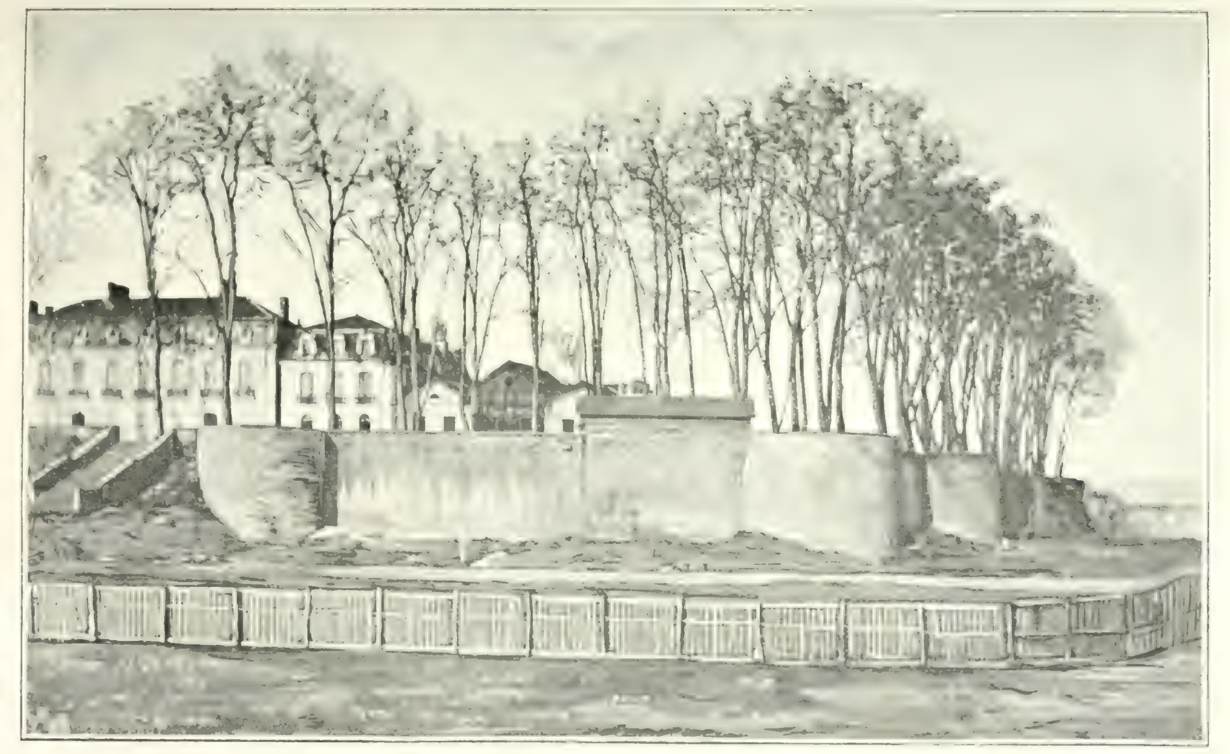
DAX. — [illegible]

[illegible] Cés; le Luy de Béarn, plus important, n'a guère plus de 12 kilom. dans le département; le Luy [illegible] ces deux cours d'eau, très abondants, appartiennent au département, le premier pendant 25 kilom. [illegible]

ETANGS [illegible] d'hui; ils s'étendent principalement le long de la côte de l'Océan. Il en existe d'autres de faible



DAX. — L'Adour en aval du Pont de ville.



DAX. —

[illegible] différents points des Landes. La profondeur [illegible] de ceux du littoral est plus considérable [illegible] occidentale que sur la rive orientale. Nous les avons décrits dans le chapitre consacré [illegible]

Marais. On en trouve dans la région des étangs et dans la vallée de l'Adour; on leur donne le [illegible]. Des associations privées les assainissent ou les dessèchent.

CANAUX. Il n'existe que les canaux étroits ou *courants*, faisant communiquer les étangs soit entre eux, soit avec l'Océan.

Sources minérales. Au 1er janvier 1901 on comptait dans le département 19 sources autorisées réparties dans 17 établissements, dont les principaux sont ceux de **Dax, d'Eugénie-les-Bains** et de Préchacq. **Dax** est célèbre par ses eaux minérales sulfatées calciques, dont la thermalité varie de 55° à 64° et ses boues végéto-minérales, employées avec succès dans le traitement des rhumatismes. Dax possède aussi des eaux salées (25° à l'aréomètre Baumé). Tout autour de Dax existe un véritable fleuve chaud, qui se manifeste à 11 kilom. E.-N.-E. de la ville, à **Préchacq**, se dirigeant vers l'O. en passant sous l'Adour qu'il franchit une première fois, puis une seconde fois en reparaissant à Dax (toutes les sources se trouvent sur la rive g. de l'Adour), enfin une troisième fois en se manifestant à **Saubusse**, à 12 kilom. S.-O. de Dax. **Eugénie-les-Bains** est un centre de sources sulfurées calciques ou sodiques, ferrugineuses (15° à 20°). On trouve encore des sources de même nature à **Donzacq, Gamarde, Pouillon, Rivière** et **Tercis**; des eaux sulfureuses froides à **Gourbera, Morcenx** et **Sindères**; des eaux ferrugineuses à **Lit, Mont-de-Marsan, Morganx, St-Vincent-de-Tyrosse**. Citons encore la fontaine bouillonnante d'**Estigarde** et la source pétrifiante de Manes à **Luchardez-et-Bargues**.

Climat

Le département est placé sous l'influence du climat *girondin*, plus doux dans la lande, sur la rive d. de l'Adour, que dans la Chalosse, sur la rive g. Il est encore un peu malsain dans les landes nues restant à améliorer. La chaleur se fait sentir pendant les mois de juin, juillet et août; le froid, modéré, en janvier et quelquefois en mars. La neige est presque inconnue; la pluie tombe surtout au printemps. Les vents d'O. et du S.-O., qui dominent, amènent en été de nombreux orages, souvent accompagnés de grêle. En hiver et au début du printemps, le brouillard est fréquent dans la région des étangs et sur la lande rase.

La moyenne de la température, légèrement inférieure à celle de Bordeaux et supérieure de 2° à celle de Paris, oscille autour de 12°.

La hauteur moyenne annuelle de la pluie tombée de 1882 à 1899 a été de 0m972; cette hauteur n'a atteint que 0m691 en 1899, mais s'est élevée à 1m177 en 1900.

Divisions administratives

Étendue : 932.150 hectares (Cadastre).
Population (1901) : 291.586 habitants.

		Arrondissements	Cantons	Communes
Préfecture :	Mont-de-Marsan	1	12	117
Sous-Préfectures	*Dax*	1	8	107
	Saint-Sever	1	8	109
		Total. . 3	Total . . 28	Total . 333

LISTE DES CANTONS

Mont-de-Marsan. . . Gabarret, Grenade, Labrit, Mimizan, Mont-de-Marsan, Morcenx, Parentis-en-Born, Pissos, Roquefort, Sabres, Sore, Villeneuve-de-Marsan.

Dax. . . . . Castets, Dax, Montfort, Peyrehorade, Pouillon, Saint-Martin-de-Seignaux, Saint-Vincent-de-Tyrosse, Soustons.

Saint-Sever . . . . . Aire-sur-l'Adour, Amou, Geaune, Hagetmau, Mugron, Saint-Sever, Tartas E., Tartas O.

CULTES. Culte catholique. Évêché : Aire, érigé au IIIe s.; il releva d'Eauze jusqu'au IXe s.



[illegible] en 1790, ce diocèse fut réuni à celui de Bayonne et rétabli en 1823. [illegible] et 41 vicariats rétribués ainsi qu'une chapelle paroissiale. Aire possède un séminaire diocésain. Le diocèse ne comprend que le département des Landes. Le nombre des communautés religieuses d'hommes est insignifiant, celui des communautés de femmes est plus important : presque toutes s'occupent d'enseignement, sauf quelques communautés de femmes qui sont vouées à la vie contemplative ou s'occupent d'œuvres charitables. Citons parmi les pèlerinages : N.-D. de Buglose, à Pouy, près Dax, N.-D. de Maylis à Mugron, N.-D. de la Capère à Igos, N.-D. de Goudosse à Souprosse, N.-D. d'Ichoux, N.-D. de Mimizan, N.-D. de Saubion. **Culte protestant**. Les adhérents au culte réformé, peu nombreux, sont rattachés au consistoire d'Orthez, qui ressortit à la 9e circonscription synodale. Il y a un temple à Mont-de-Marsan. **Culte israélite**. Les quelques adhérents à ce culte sont rattachés au consistoire de Bayonne.



HAGETMAU. — Église. Ensemble de la crypte.

ARMÉE. Le département ressortit à la 18e région militaire, qui comprend 5 départements, dont celui des Landes et 8 subdivisions de région dont l'une, celle de Mont-de-Marsan, lui appartient.

Les troupes qui en dépendent font partie du 18e corps d'armée dont le chef-lieu est **Bordeaux**. La garnison de **Mont-de-Marsan** compte 1 régiment d'infanterie. En outre, le département ressortit à la 18e légion de gendarmerie.

Marine. Les Landes appartiennent au 4e arrondissement maritime, chef-lieu **Rochefort**, qui s'étend de la baie de Bourgneuf à la frontière d'Espagne.

JUSTICE. Le département ressortit à la **Cour d'appel de Pau**. Il existe un **Tribunal de 1re instance** à Mont-de-Marsan, où se tient la **Cour d'assises**, à Dax et à St-Sever ; un **Tribunal de Commerce** à Dax ; une **justice de paix** dans chacun des 28 cantons.

INSTRUCTION PUBLIQUE. Le département ressortit à l'**Académie de Bordeaux**. Il ne possède aucun établissement d'enseignement supérieur.





HAGETMAU. — Église. Côté de l'abside.

[illegible] établissements libres [illegible]

[illegible] d'institutrices [illegible] à l'École normale d'institutrices [illegible] écoles primaires supérieures [illegible]

[illegible] école pratique d'agriculture à Saint-Sever [illegible]

[illegible] forestière Bordeaux ; à la 10e inspection des Ponts et Chaussées.

Agriculture

[illegible] gion, très fertile, porte des [illegible] neux, presque entièrement occupée par des forêts de pins et 10 000 hectares de landes nues, privée d'engrais, n'a [illegible]

[illegible] le millet et l'avoine. Parmi les [illegible]



[illegible]

[illegible] le tabac, qui a fourni 1528 quint. pour 120 hect. plantés.

[illegible] étaient improductifs. Ce sont les vins de sable qui sont les plus recherchés. La production fruitière n'a guère consisté qu'en 681 quint. de châtaignes.

[illegible] sauf celle de Laveyron, plantée en chênes et en hêtres. Les forêts communales embrassaient [illegible]

[illegible]

[illegible] représentants, la quantité de laine tondue a été de 4094 quint. pour 200 209 animaux tondus. La race porcine était représentée par 91 618 animaux et la race caprine par 25 926. En outre, 15 961 ruches d'abeilles ont fourni 28 525 kil. de miel et 16 461 kil. de cire.

Les basses-cours fournissent un sérieux appoint dans l'ensemble de l'économie agricole; leurs produits alimentent les marchés de Bordeaux et de Bayonne. Ajoutons que le gibier de toutes sortes abonde dans les forêts, que le littoral et les étangs fournissent toutes les variétés de poissons et l'on se convaincra que les ressources qu'offre le département sont fort variées.

L'enseignement agricole est donné par la chaire départementale de Mont-de-Marsan, la chaire spéciale d'Aire-sur-l'Adour et l'école pratique d'agriculture de Saint-Sever. On compte 15 comices agricoles dans le département ainsi qu'un certain nombre de sociétés et de syndicats agricoles. L'élève du cheval est encouragée par des primes; des courses annuelles ont lieu à Mont-de-Marsan, Dax, Aire et Peyrehorade. Cette dernière ville possède un établissement de pisciculture.

Enfin on trouve des pépinières départementales et des écoles de greffage pour la vigne dans plusieurs centres.



SAINT-SEVER. — Église. Chapiteau du transept.

Industrie

INDUSTRIES EXTRACTIVES. Au 31 décembre 1900, on comptait dans les Landes 10 concessions de **mines** : 2 de **lignite** (à Larquier et à St-Lon); 4 de **bitume** (Armentieu, l'Échalassière, Labourdette, Pozat); 4 de **sel gemme** (Dax, Lescourre, Montpeyroux, St-Pandelon). En 1900, on n'a exploité que la mine de lignite de St-Lon, qui a produit 700 T. et la mine de sel gemme de St-Pandelon, qui a fourni 114 T. de sel brut et 6 120 de sel raffiné. La même année, les 5 **tourbières** communales de Mées et celle de Tareyre ont fourni 262 T. de combustible. Il n'existe qu'une seule **carrière** souterraine à Pouillon gypse ; toutes les autres sont à ciel ouvert. Elles ont fourni ensemble 101 050 m. c. de matériaux de construction, d'empierrement, d'engrais pour l'agriculture, etc. Roquefort et Œregave ont des **fours à chaux**. On fabrique de la **poterie** ordinaire dans quelques petits centres, des **tuyaux de drainage** dans plusieurs usines. Le département compte en outre un grand nombre de **tuileries**, quelques **briqueteries** et enfin 2 **verreries**.

INDUSTRIES AGRICOLES. Elles comprennent un certain nombre de **minoteries** établies principalement sur les cours d'eau et d'autres à vapeur; des **distilleries** d'alcool de maïs, des **fabriques de liqueurs** à Mont-de-Marsan, Dax, etc. Les industries du **bois**, très importantes, comprennent de grandes **scieries mécaniques** dans les landes, notamment à Morcenx, à Mont-de-Marsan, Dax, etc. Dax fait de l'**ébénisterie**, Mont-de-Marsan fabrique des **enveloppes de paille**, Dax des **sandales** et des **espadrilles**. St-Sever des **cercles** pour barriques. Enfin on compte, dans la région des dunes principalement, un certain nombre de fabriques de **bouchons de liège** que l'on tire de l'écorce des chênes spéciaux de cette région.



SAINT-SEVER. — [illegible]

INDUSTRIES METALLURGIQUES. Les usines métallurgiques en activité sont celles du [illegible] de Labouheyre, de Pontenx-les-Forges et de Castets. L'usine d'Uza n'a fabriqué que des produits de seconde fusion en 1900. Placée à l'embouchure de l'Adour, l'usine du Boucau doit à cette situation privilégiée de recevoir directement par eau ses matières premières : charbon d'Angleterre, minerais d'Espagne, castine des Basses-Pyrénées. Les bateaux qui les apportent y trouvent comme fret de retour les poteaux de mines des Landes, dont le Boucau est un des principaux ports d'exportation. L'usine, qui dispose de 4 500 chevaux de force et occupe une moyenne de 1 700 ouvriers, possède 3 hauts fourneaux au coke, 3 cornues Bessemer, 2 fours Martin, 10 fours à réchauffer, 5 trains de laminoirs, 156 fours à coke. En 1900, elle a produit 71 784 T. de fonte et 110 395 T. d'acier. On y a traité 125 000 T. de minerai de fer d'Espagne, 3 400 T. de minerai de manganèse de l'Ariège, 3 200 T. de chrome et l'on a employé 150 000 T. de charbons anglais, 87 000 T. de coke du Boucau et 51 000 T. de castine. Les 3 autres usines ont occupé 210 ouvriers et produit 3 072 T. de fonte pour affinage et pour moulage et 2 057 T. de fer.

St-Paul-lès-Dax possède les forges d'Abesse, Mont-de-Marsan des fonderies de fer, de fonte (2e fusion) et de cuivre. Cette dernière ville construit des **machines agricoles.**

INDUSTRIES CHIMIQUES. Elles comprennent les fabriques de **cierges** et de **chandelles** de Dax et de Mont-de-Marsan ; de **savons** et de **bougies** de Dax ; les fonderies et blanchisseries de **suif** de cette même ville ; les usines de **produits résineux** du Marensin, de Dax, de Mont-de-Marsan.

L'extraction de la résine du pin maritime est une source de richesse inépuisable pour les Landes. Aussi le département n'a-t-il pas hésité à fournir une subvention annuelle au laboratoire de chimie appliquée à l'industrie des résines, institué à la Faculté des Sciences de l'Université de Bordeaux et dont la mission consiste, en dehors des essais, analyses et recherches purement scientifiques, à fournir aux usines landaises des ingénieurs-chimistes dotés de connaissances techniques spéciales. De la résine on retire une foule de produits.

INDUSTRIES TEXTILES. Elles ne comprennent guère que quelques **filatures de lin.** Hagetmau fabrique du **linge de table** ; quelques centres produisent des étoffes grossières en laine.

INDUSTRIES DIVERSES. Mont-de-Marsan fait de la **chapellerie.** Dax et Hagetmau ont des **tanneries**

En résumé, le département, en 1900, comptait 396 établissements dont 360 en activité, disposant de 510 machines d'une force de 8 000 chevaux-vapeur.

Commerce

Le département exporte des produits résineux, du bois de pin débité sous plusieurs formes, du liège, des métaux (fer, fonte, acier), des eaux-de-vie, du tabac, du miel, etc.

Il importe des blés et farines ; de la houille ; du minerai de fer ; des articles de modes et nouveautés, d'ameublement ; des articles d'habillement, des denrées coloniales, des liqueurs, etc.

En 1900, le tonnage effectif des marchandises sur les rivières navigables a atteint les chiffres suivants : Adour 127 967 T. ; Midouze 5 849 T. ; Luy 415 T. ; Gaves réunis 16 947 T. En outre le flottage sur les deux Leyres a atteint 4 322 T. en 367 radeaux.

En 1901, Mont-de-Marsan a occupé le 67e rang parmi les succursales de la Banque de France avec un chiffre d'affaires de 30 887 300 fr. Mont-de-Marsan est le siège d'une Chambre de Commerce dont la circonscription embrasse tout le département des Landes.

Voies de communication

	Kilom.
Chemins de fer (voie normale)	591,255
Routes nationales	457,066
Chemins de grande communication	1523,662
— d'intérêt commun	434,177
— vicinaux ordinaires	2899,828
Adour (navig. entre St-Sever et le bec des Gaves)	101,260
Midouze (navig. sur tout son parcours)	42,955
Luy (nav. de la digue du moulin d'Oro à son embouchure)	24
Gaves réunis (de leur jonction à l'emb.)	9,420

Rivières flottables.

Haut Adour	40,209	Douze	32,560
Gave de Pau	14,250	Leyre occidᵉ	52,749
Gave d'Oloron	9,160	— orientᵉ	25,055



AIRE-SUR-L'ADOUR : [illegible]



ONT DE MARSAN. Ville peu animée et sans intérêt, mais propre, avec de belles avenues, est assise dans une cuvette où s'unissent le Midou et la Douze pour former la Midouze. C'est en amont de ce confluent et entre les deux rivières que l'on trouve les principaux monuments : sur la *place de l'Hôtel de Ville*, l'*Hôtel de Ville* renferme les bureaux de la Chambre de commerce et la *bibliothèque*, riche de 10000 volumes, 1 incunable et 2 manuscrits; en face, un long bâtiment, dont le rez-de-chaussée sert de *Halle* et qui renferme le *Théâtre*, occupe toute la longueur de la place. L'*église de la Madeleine*, avec son portique et ses deux tours carrées, n'offre rien de remarquable, pas plus que le *Palais de Justice* ou la *Préfecture*, non loin de laquelle est un petit *square* bien ombragé. L'antique donjon de *Nou-li-Bos*, construit par Gaston Phœbus, est occupé aujourd'hui par des services militaires; enfin un petit bâtiment du XIVe s. domine le dernier barrage sur la Douze. Sur la rive d. de cette rivière, le *Lycée* donne sur une belle *place* où s'ouvre le jardin public de la *Pépinière*, planté de grands arbres. A l'O. la petite église de *la Capérote* est insignifiante.

Le plus beau monument moderne de Mont-de-Marsan est le *Cercle des officiers* (1900), qui se dresse sur la *place Pascal-Duprat*, au bout de la *rue Gambetta*, la plus commerçante. Il renferme la *Caisse d'épargne*, et au 2e étage le *Musée*, autrefois dans le même bâtiment que le Théâtre; il possède une collection d'histoire naturelle et quelques silex taillés. Près de la gare, les *Arènes* sont modernes.

Mont-de-Marsan possède de belles places et de larges boulevards, pour la plupart propres et plantés de beaux arbres. Ajoutons qu'on y rencontre quelques vieilles *maisons* assez curieuses.

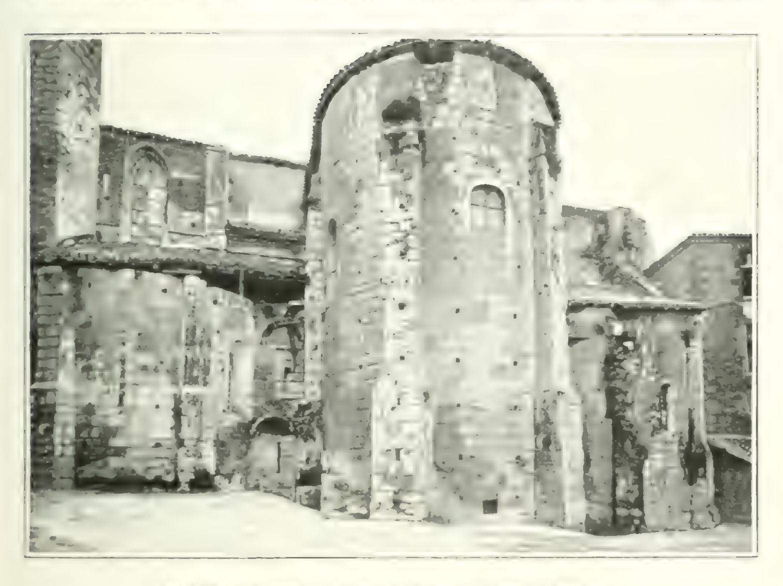
DAX, l'ancienne *Aquæ Tarbellicæ* des Romains, occupe la rive dr. d'une courbe de l'Adour, dominée à l'O. par le monticule du *Tuc d'Eauze*. C'est de la *Tour de Borda*, élevée sur cette colline, que le spectateur aura la plus belle vue de Dax et de ses environs; à ses pieds, vers l'E., la ville s'étend, entourée de collines; à g., le faubourg du *Sablar* l'unit à la gare; à dr. la *cathédrale* dresse ses deux tours; au fond, enfin, la chaîne des Pyrénées limite sa vue à l'horizon.

Dax possède quelques monuments anciens : des restes de *remparts romains*, aménagés en promenade, plantés de beaux platanes, et non loin, des vestiges d'un *pont* qui s'élève à peine au-dessus du sol; enfin le *portique* qui entoure la fameuse *Fontaine Chaude*.

Le monument le plus remarquable est l'*église Notre-Dame*, ancienne *cathédrale Ste-Marie*. Détruite par les protestants, on y a compris, lors de sa restauration (1656-1719), le riche *portail* (XIIIe s.) de la cathédrale, et on l'a augmentée de deux tours à la façade (1894). Derrière l'abside, l'*Hôtel de Ville*, sans intérêt, occupe l'ancien palais épiscopal. Il renferme la *bibliothèque* (environ 5000 volumes) et le *Musée municipal de Borda*, qui possède une riche collection d'objets préhistoriques, archéologiques, une collection d'entomologie cochinchinoise et calédonienne, d'ornithologie, des médailles, quelques toiles et gravures, etc.

Dax doit sa renommée à ses sources thermales et à ses boues, recueillies après chaque crue de l'Adour, et qui se minéralisent au contact des eaux chaudes. La *Fontaine Chaude*, d'où monte une colonne de vapeur, est à ce point de vue la chose la plus curieuse de la ville thermale, qui comprend de nombreux établissements, dont les principaux sont situés le long même de l'Adour : les *Bains Salés* annexés au *Casino* (1894), construits sur l'emplacement du Vieux Château et dont une porte s'ouvre à l'endroit même où s'élevait la porte de la cité romaine; les *Grands-Thermes*; sur la *promenade des Baignots*, les *Bains Séris*, les *Baignots*, avec leurs deux geysers, tous entourés de jardins, etc. De beaux boulevards traversent ou entourent la ville, qu'agrémentent encore des places spacieuses. La *place Thiers*, la *place St-Vincent*, qui sert de *Forail*, devant l'église la *place des Tilleuls*, sur laquelle s'élèvent la *Halle* et la *Caisse d'épargne*, modernes, etc., sont ombragées de beaux arbres, ainsi que *la Plantation*, les *Arènes*, modernes aussi, en face d'un petit *Jardin Public* attenant à l'Hôtel de Ville. Dax a élevé une *statue* au savant marin *Borda*. Le *Bois de Boulogne*, sur la rive g. de l'Adour, forme pour les Dacquois et les Dacquoises, dont la beauté est renommée, un intéressant but de promenade.

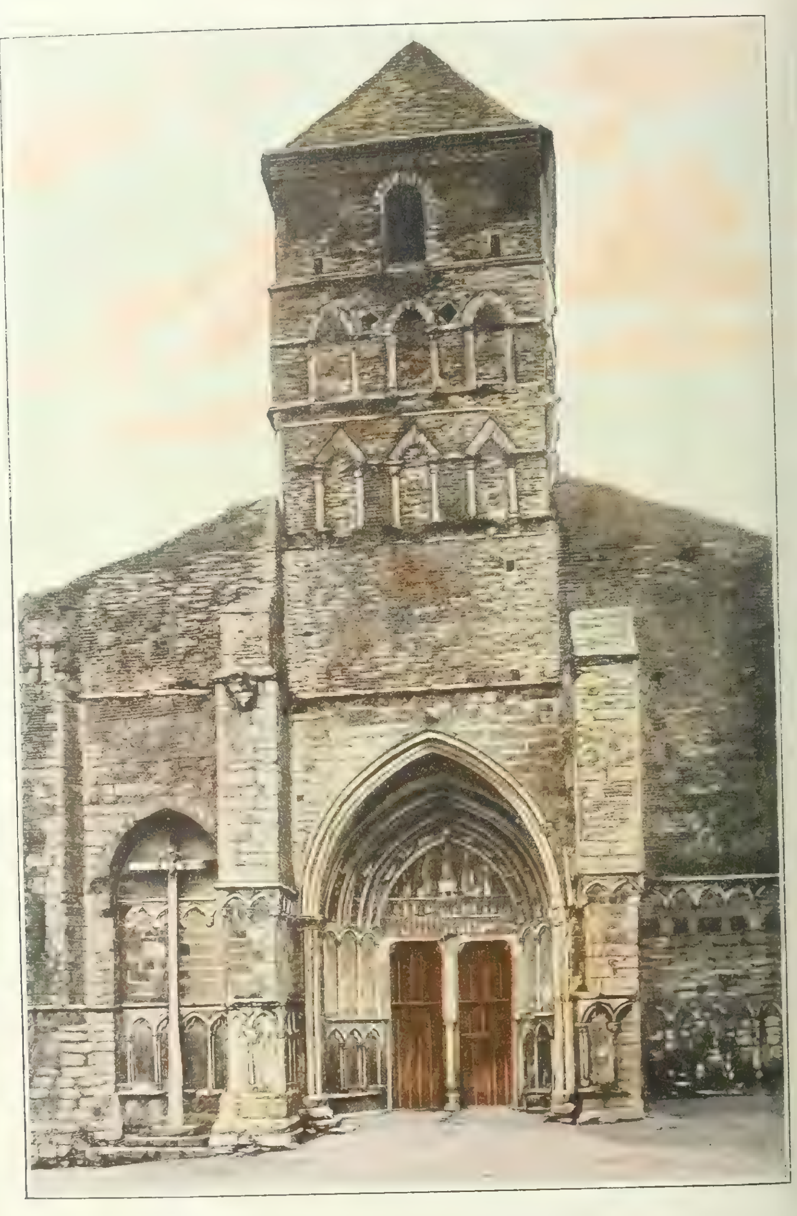
Hors de la ville, au S.-O., l'église *St-Vincent-de-Xaintes*, moderne, dans le faubourg St-Vincent, renferme un dallage en mosaïque romaine, reste du temple de Lucine, et le tombeau du premier évêque de Dax. Sur la rive d. de l'*Adour*, s'étend le bourg important de **Saint-Paul-lès-Dax**, où



AIRE-SUR-L'ADOUR. —

commémorative. Des restes de l'enceinte subsistent encore en quelques endroits; notamment

entourée de constructions.



AIRE-SUR-L'ADOUR. — Église du Mas-d'Aire. — Façade O.

[illegible]

Liste des Monuments historiques

[illegible]



MONT-DE-MARSAN. — [illegible]

LANDES

OCÉAN ATLANTIQUE
GOLFE DE GASCOGNE
GIRONDE
LOT-ET-GARONNE
GERS
BAZAS
Symphorien
Préchac
Captieux
Biscarosse
Parentis-en-Born
Mimizan
Sabres
Labouheyre
Pissos
Morcenx
Rion
MONT-DE-MARSAN
Roquefort
Tartas
Mugron
St Sever
Aire
Hagetmau
DAX
St Paul-lès-Dax
Soustons
Pouillon
Peyrehorade
St Martin-de-Seignanx
Lieux remarquables
De 1000 à 2000 h.
De 2000 à 3000 h
De 3000 à 10 000 h
De 10 000 à 50 000 h
Ch. ins de fer à voie norm.le
étroite
Routes Nationales
Chemins de Gde Comm.on
Limites de Départem.ts
d'Arrondiss.ts
de Cantons
Ss Préf.res
Cantons
Forêts
Échelle

Gers

Nom — Situation



Découpé sous une forme peu précise s'allongeant de l'E. à l'O. et dont l'ensemble du contour, sans tenir compte des angles, ressemblerait assez à une ellipse, ce département, qui appartient à la région S.-O. de la France et occupe le [illegible] rang par rapport à l'étendue, tire son nom d'une des nombreuses rivières qui l'arrosent, le *Gers*, aux eaux jaunâtres. Ce cours d'eau, peu abondant, traverse le département du S. au N., coule dans une espèce de fossé qui coupe en deux parties l'ancienne capitale de la Gascogne, Auch, aujourd'hui chef-lieu du Gers, passe au bas de la colline sur laquelle est bâti Lectoure, un chef-lieu d'arrondissement, et va gagner la Garonne dans le département voisin de Lot-et-Garonne. De la pointe O. de l'arrondissement de Mirande à la pointe E. de celui de Lombez, il y a environ 115 kilom.; la plus grande hauteur, du N. au S. n'excède pas 85 kilom.

Ce département possède des limites naturelles, dont nous n'indiquerons ici que les principales : au N. quelques kilom. de ruisseaux affluents de la [illegible], puis la Douze elle-même, la Gélise, la Lauzoue, l'Osse, la Baïse, l'Auvignon, le Gers, l'Auroue ; à l'E. l'Arrats à deux reprises, la Gimone, la Sère, le Cédat ; au S. la Gimone, la Baïsole, la Baïse-Derrière, l'Osse, le Bouès ; à l'O. enfin, l'Arros, l'Adour à trois reprises, le Larcis, le Vergognan et le Midou. Il est borné au N. par le département de **Lot-et-Garonne**, au N.-E. par celui de **Tarn-et-Garonne**, à l'E. et au S.-E. par celui de la **Haute-Garonne**, au S. par celui des **Hautes-Pyrénées**; au S.-O. par celui des **Basses-Pyrénées**; à l'O. par celui des **Landes**.

En 1790 la **Gascogne** lui a fourni la plus grande partie de son territoire [illegible] le reste lui a été donné par la **Guyenne** [illegible] au N.

Histoire

Les peuplades primitives ayant habité le département ne nous ont guère laissé comme trace de leur séjour que les grottes préhistoriques de Labarrère. Les premiers peuples dont l'histoire fasse mention sont les Ibères, qui dès le VIe s. avant J.-C. se mêlèrent aux Celtes, notamment au IIIe s. av. J.-C., lorsque ces derniers reculèrent devant l'invasion germaine. De cette fusion sortirent les Aquitains, qui, au VIe siècle après J.-C., prirent le nom de Gascons, après l'invasion des *Vascones* espagnols. C'est dans les Basques d'aujourd'hui qu'il faut chercher les descendants directs de ces derniers, Ibères d'origine. *Elimberrum* est le nom basque d'Auch, la capitale des *Ausci*, puissant peuple aquitain que les Romains rencontrèrent entre les Pyrénées et la Garonne au Ier s. av. J.-C. Parmi les autres peuples cités par César, se trouvent encore les *Elusates* (Eauze), les *Sotiates* (Sos) et les *Convenae* (le Comminges). Ces derniers descendaient des étrangers que Pompée établit dans le pays, lors de la soumission de l'Espagne (72 av. J.-C.). Les Sotiates et leurs Soldurii, liés à leur chef par un serment dont les dieux étaient garants, résistèrent vainement à Crassus en 56. Ils furent vaincus avec plusieurs autres peuples de la région. En 52, lors du soulèvement général de la Gaule, les peuples de l'Aquitaine restèrent calmes. Leur humeur belliqueuse se réveilla plus tard, en 38, année au cours de laquelle le [illegible]

général romain Agrippa les battit. De 55 à 50, A. Carrinas dut marcher à nouveau contre eux. En 29, profitant d'un soulèvement en Espagne, ils s'agitèrent mais furent contenus par Messala Corvinus; en 28 V. Messala les réduisit une quatrième fois. L'an 27, Auguste réglant à Narbonne la division des provinces gauloises détacha de la Grande Aquitaine une enclave de neuf peuples parmi lesquels se trouvaient ceux de la région qui nous occupe. Leur esprit d'indépendance était tel que, grâce à un prêtre du nom de Verus, ils obtinrent au IIIe s. d'être séparés des autres Gaulois (inscription d'Hasparren). Cette Aquitaine ibérique ne compta d'abord que cinq peuples ou cités : *Convenæ, Ausci, Elusates, Tarbelli* et *Vasates*, les trois premiers nous occupant ici tout particulièrement. Plus tard vinrent les *Consorrani*, les *Lactorates* (Lectoure, 241 ap. J.-C.), les *Baïates* et les *Ituronenses* : ce fut alors la Novempopulanie.

Après la pacification de la Gaule par Auguste, Auch prit le nom d'*Augusta Auscorum*; en même temps, les *Ausci* et les *Elusates* (on ne sait à quelle date a été fondée la colonie des Elusates, *colonia Elusatium*) furent régis par des duumvirs. La religion impériale s'implanta alors à Eauze, comme dans d'autres villes voisines. Auch eut son *conventus* régi par un curateur et le droit latin lui fut octroyé par Auguste. Vers 400, la Novempopulanie s'était agrandie et comptait 12 cités dont Eauze, Lectoure et Auch. Elle était séparée de l'Aquitaine Ire par la Garonne; Eauze en devint la métropole. L'intervention de Rufin, qui y naquit et dont l'influence était considérable à la cour de Théodose, lui valut sans doute ce titre. Une fraction des *Aturenses* (Aire) vivait aussi sur le territoire du département; quant aux *Sotiates*, ils avaient disparu. Nous savons par l'inscription de Valentine (Haute-Garonne) qu'au ve s. la Novempopulanie avait des assemblées ou *concilia*; à l'assemblée d'Arles (418) elle fut représentée.

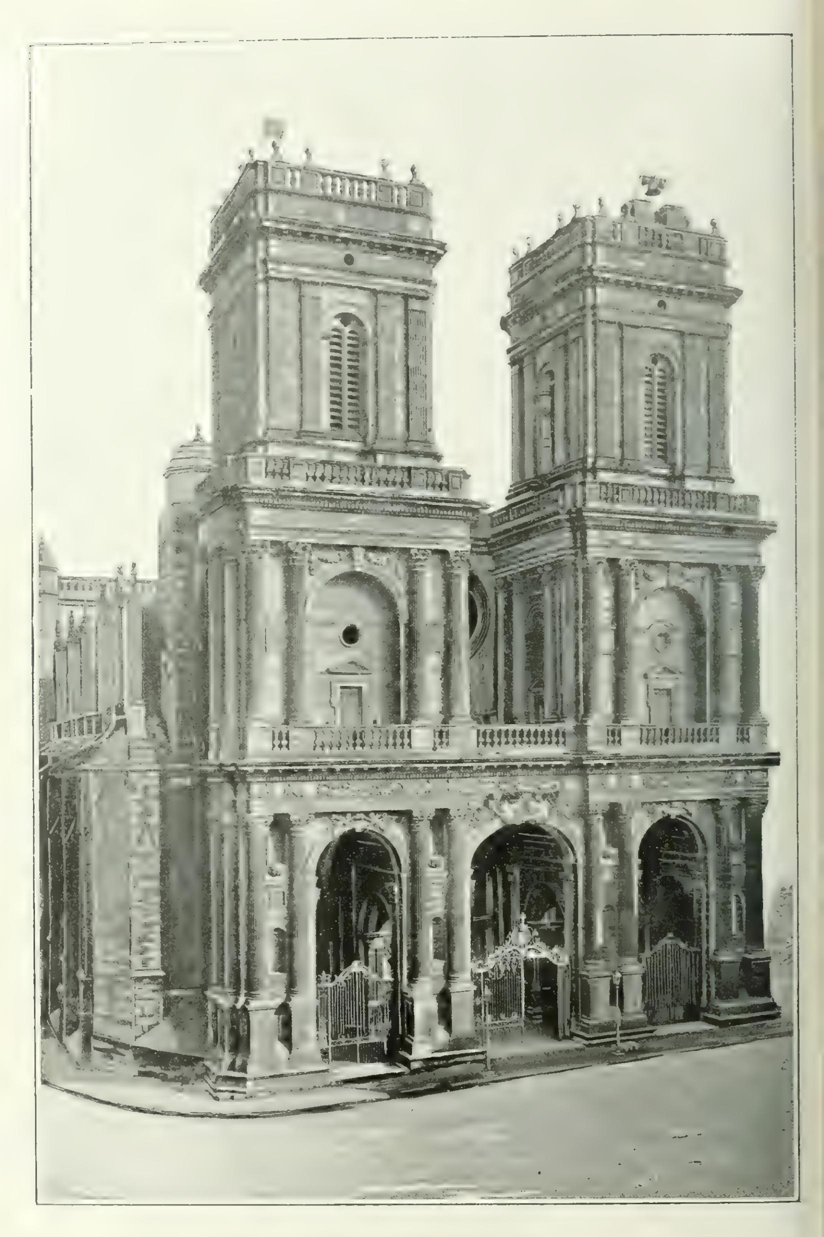
Aucune ville du Gers n'a conservé de vestiges de l'occupation romaine; mais, en revanche, il reste encore en différents points du territoire plusieurs monuments en forme de tours garnissant les hauteurs. La plus curieuse de ces petites forteresses est celle de Roquebrune, connue sous le nom de *Montjoie*; elle est unique en France; la mieux conservée est la *pile de Saint-Lary*, haute de 9 m. Plusieurs ont été démolies, mais on peut encore citer celles de Biran, du Brouilh, de Lamazère, de Mirande, d'Ordan-Larroque (2), etc. Plusieurs hypothèses ont été émises sur la destination de ces petits monuments, que l'on suppose généralement avoir servi de jalons pour les itinéraires; la forme de quelques-uns peut laisser croire qu'ils abritaient la statue de Mercure, protecteur des voyageurs. Près d'Eauze, à Esterons, subsiste encore un double oppidum, tandis qu'à Lannepax, on voit les restes d'un aqueduc et d'une voie romaine. Enfin à Séviac, près de Montréal, on trouve des ruines de cette époque.

La religion catholique y apparut au IIIe s.; c'est à cette époque que saint Paterne fonda l'évêché d'Eauze, érigé ensuite en archevêché et dont le siège fut transporté plus tard à Auch.

Ravagée par les hordes barbares qui la traversèrent pendant les premières années du ve s., la Novempopulanie devint la proie des Wisigoths, qui s'y fixèrent en 419. Ces derniers, qui étaient Ariens, persécutèrent les catholiques. Un de leurs rois, Euric, se montra particulièrement intolérant. Aussi, quand Clovis converti eut vaincu à Vouillé les Wisigoths, l'armée franque s'empara aisément de tout le pays jusqu'aux Pyrénées.

Chilpéric Ier, fils de Clovis, en recevant la Neustrie, devint par cela même maître de presque toute la Novempopulanie. Pendant la minorité de Clotaire II, Gontran la gouverna en même temps que la Neustrie. Il eut à la défendre (585) contre Gondowald, qui fut défait à *Lugdunum Convenarum* (Lyon de Comminges et plus tard St-Bertrand de Comminges) et contre les Vascons. Ceux ci, après une deuxième tentative, en 581, en recommencèrent une autre qui eut le même succès en 587. Ils furent néanmoins défaits





AUCH. — Cathédrale. Façade O.





N. phot. Ph. Lauzun

LAVARDENS. — Chateau.

en 602, mais demeurèrent dans le pays. Ainsi prit naissance la Vasconie ou Gascogne, dont les deux premiers gouverneurs furent Genialis et Aighinan. Sous Dagobert, cette province, quoique vassale, fut en réalité indépendante. [illegible] cette époque le nom d'Aquitaine [illegible] la région située au S. de la Loire. Caribert [illegible] en apanage des mains de Dagobert, et, en 630, prit le titre de roi de Toulouse. Il eut pour successeurs [illegible] dont l'un, Eudes, ne put repousser une invasion sarrasine qui anéantit Eauze [illegible]. Cet Eudes est peut-être le même que le neveu de Lupus qui s'était taillé un État entre le Limousin et les Pyrénées et qui comprenait sans doute le Gers.

Charles Martel arrêta l'invasion arabe et imposa en même temps son autorité à Hunald, fils et successeur d'Eudes. L'Aquitaine se souleva sous Waïfre et contraignit Pépin le Bref à marcher contre elle. La lutte dura neuf ans et se termina par l'assassinat de Waïfre (768). Après la victoire définitive de Charlemagne, l'Aquitaine fut constituée en royaume, avec Toulouse pour capitale (781). Ses premiers souverains furent Louis le Débonnaire, puis son fils Pépin Ier (817 à 838), Pépin II jusqu'en 855, Charles, fils de Charles le Chauve, jusqu'en 865; enfin Louis le Bègue, qui l'incorpora à la couronne (877). Virtuellement maîtres de la région, ces différents possesseurs voyaient leur influence combattue par des seigneurs tels que les ducs d'Aquitaine, les comtes de Comminges, les archevêques d'Auch. Tout le Xe s. est rempli par les querelles de ces divers compétiteurs. Déjà en 872, Sanche Mitarra Ier était le premier duc héréditaire de Gascogne et sa maison donnera successivement des maîtres au pays jusqu'en 1052. Entre temps, en 932, sur l'ordre du roi Raoul, le comte de Toulouse, Raimond Pons, prit possession du duché d'Aquitaine et, en 951, Louis d'Outremer le conférait à Guillaume Tête-d'Étoupe, comte de Poitiers. Celui-ci se vit disputer son comté par Hugues le Grand. Hugues Capet obtint de Lothaire le titre de duc d'Aquitaine; enfin, à l'extinction de la dynastie carolingienne, l'Aquitaine passa aux mains des comtes de Poitiers.

Dans les possessions mêmes des ducs de Gascogne et d'Aquitaine s'étendaient de petits États comme le comté de *Fezensac* qui eut des comtes héréditaires dès 920 et dont le démembrement forma successivement le comté d'*Astarac*, qui en 1020 en détacha le *Pardiac* puis l'*Armagnac*, dont une partie forma à son tour le *Fezensaguet* en 1162. Il faut ajouter encore à ces seigneuries le comté de *Gaure*, la vicomté de *Lomagne* et le duché d'*Albret*, qui comprenait le *Condomois*.

A la mort du comte de Poitiers, Eudes (1020), le comte d'Armagnac Bernard II mit la main sur le duché de Gascogne, que lui disputèrent les ducs d'Aquitaine; l'un d'eux, Gui-Geoffroi (1070) s'en empara. De 1076 à 1082, Amat d'Oléron parcourut l'Aquitaine, pour y continuer la campagne réformiste organisée par Grégoire VII. Ce furent ensuite Robert d'Arbrissel et saint Bernard qui vinrent mettre leur éloquence au service de la même cause.

Le mariage d'Aliénor de Guyenne avec Louis VII réunit pour un moment l'Aquitaine à la couronne de France.

Nous n'avons pas encore parlé des abbayes qui s'élevèrent nombreuses dans la région. Dès le VIIe s. celles de St-Orens (Auch), de Faget, de Pessan, de Saint-Mont, de Sère, étaient fondées. Le monastère de Lombez date du VIIIe s.; ceux de Saramon, de St-Justin-de-Pardiac, de Simorre, du IXe s.; celui de Condom, du début du Xe s. A côté de ces abbayes bénédictines en surgirent d'autres au XIIe s., suivant la règle cistercienne : Berdoues, Bouillas, Flaran, Tasque, Planselve, etc. Des villes se fondèrent à l'ombre de toutes ces maisons. Eauze, que les Sarrasins avaient détruite, fut reconstruite autour de l'abbaye qui s'y fonda au Xe s. Il en fut de même de Simorre, en 1141, qu'un incendie avait détruite. La fondation de Nogaro (1060) est due à l'archevêque d'Auch, saint Austinde.

Le mouvement communal, qui avait commencé dès le XIe s. dans le Nord de la France,



AUCH — Cathédrale. Porte latérale S. Partie inférieure.



AUCH — Cathédrale. Stalles du chœur.

[illegible] qu'à la fin du XIIe s. dans le Midi. L'origine d'un grand nombre de [illegible] du Gers remonte au XIIIe s. et est la conséquence de ce mouvement auquel participèrent tous les possesseurs territoriaux, religieux ou laïques. Ces bastides, toutes bâties sur un plan régulier, avec une place rectangulaire centrale entourée de « cornières » eurent un sort très divers : les unes prospérèrent et d'autres périclitèrent ; car les villes anciennes, à l'exemple des bastides, réclamèrent et obtinrent des libertés, et retinrent ainsi dans leurs murs les habitants prêts à les quitter. Voici les dates de fondation de celles qui ont grandi : Montréal, 1255 ; Fleurance, 1280 ; Pavie, 1281 ; Cologne, 1286 ; Mirande, 1287 ; Marciac, 1298. Au XIVe s. prirent naissance : Gimont, 1322 ; Plaisance, 1330 ; Solomiac, 1332 ; Valence, etc. Dans le même siècle, le Gers eut quatre évêchés : Auch, Condom, Lombez et Mirande.

Le divorce d'Aliénor de Guyenne et son mariage avec le comte d'Anjou, Henri Plantagenêt, avaient apporté l'Aquitaine à ce second mari devenu, en 1155, roi d'Angleterre. Sous le gouvernement de ce nouveau maître, comme sous celui de ses successeurs, les querelles entre seigneurs aquitains et gascons avaient continué, suivant leurs intérêts politiques. Nous n'en raconterons pas ici les diverses péripéties, nous contentant de constater la fortune de la maison d'Armagnac, qui avait grandi presque autant par ses crimes que par ses alliances et dont l'un des chefs, Bernard VII, fut tué à Paris, en 1418, par un maçon chez lequel il s'était réfugié, lors de la lutte contre le parti bourguignon. Un de ses successeurs, Jean IV, émit des droits sur le Comminges, qui depuis 1443 était réuni à la couronne de France. Il fut vaincu à l'Isle-Jourdain par le dauphin Louis, qui le retint captif pendant deux ans. Son fils, Jean V, eut une vie plus qu'agitée. A l'aide d'une bulle falsifiée, il épousa sa propre sœur, après avoir assassiné l'aumônier qui s'opposait à cette union. Il offrit ses services à l'Angleterre, se joignit aux barons soulevés contre Louis XI. Assiégé deux fois dans Lectoure où il s'était retranché, il réussit à s'en échapper une première fois et y rentra par trahison ; mais, lors du second siège, il fut massacré (1473). Charles VIII rendit au frère de Jean V, Charles Ier, le comté qui passa ensuite à la maison de Béarn et fit retour définitif à la couronne à l'avènement de Henri IV.

Les guerres de religion amenèrent dans ce pays leur cortège de misères et d'atrocités : les protestants commandés par Montgommery pillèrent les villes, jetèrent à bas les églises, tandis que les catholiques, à la tête desquels était le cruel Montluc, se livrèrent, par représailles, à des exécutions sanglantes. La tranquillité n'y reparut qu'avec le règne de Henri IV.

En 1716 fut créée une généralité de Gascogne, avec Auch pour capitale ; rattachée au gouvernement militaire de Guyenne, cette généralité comprenait, au point de vue du fisc, cinq élections. L'un des titulaires de cette généralité, M. d'Etigny, auquel la ville d'Auch a élevé une statue, la gouverna de 1751 à 1767, avec le souci constant de la faire prospérer, tâche dans laquelle il réussit.

La Révolution annexa l'Astarac au domaine français en même temps que Condom, Lectoure et Lombez perdaient leurs évêchés. En 1808, la création du département du Tarn enleva à celui du Gers quelques communes du N.-E.

Le coup d'État de 1851 y eut un faible écho : la garnison d'Auch eut à combattre un commencement d'insurrection qui prit naissance dans la campagne.

Géologie — Topographie

Lorsque l'on jette les yeux sur une carte du département où la topographie est indiquée même d'une façon sommaire, l'œil en perçoit de suite la structure, qui consiste en un plateau incliné du S. au N., à la surface duquel une infinité de rivières, s'échappant d'un front très étroit au S.,



SAINT-JEAN-POUTGE. Le Moulin de H[illegible]

[illegible] N.-E., le N. et le N.-O., en s'écartant de plus en plus les unes des autres. Toutes ces rivières, qui resteraient à sec la plupart du temps, sans l'appoint que leur fournit la Neste, se sont creusé d'étroites vallées à travers le plateau, coulant entre des collines dont le flanc occidental est plus abrupt que le flanc oriental. Connu sous le nom de plateau de Lannemezan, du nom de la ville des Hautes-Pyrénées près de laquelle s'en trouve le nœud, il a été formé à la fin de la période glaciaire par les eaux torrentielles descendues des Pyrénées, qui ont entraîné les terres, créant ainsi des dépôts considérables, espèces de cônes de déjection très aplatis. Nettement séparé des derniers contreforts des Pyrénées, il a son sommet culminant à 5 kil. au S. de la ville de Lannemezan (679 m). A la limite S. du département, au point de rencontre des Hautes-Pyrénées, de la Haute-Garonne et du Gers, l'altitude n'est plus que de 400 m., sur la rive d. de l'Arrats. C'est le point culminant de notre département, situé entre la vallée de l'Adour à l'O., qui en coupe l'angle extrême S.-O., et la vallée de la Garonne à l'E. Ce dernier fleuve contourne la base du plateau en décrivant, hors du département, un demi-cercle de l'E. vers le N. et le N.-O., recueillant la plus grande partie des eaux de l'éventail de rivières dont les sources se trouvent entre Lannemezan et Bagnères-de-Bigorre; les autres cours d'eau à l'O. gagnent l'Adour. A l'intérieur du département, le plateau va en s'abaissant vers le N. et s'amortit, à la rive g. de la Garonne, dans les départements voisins. Son altitude dans l'arrondissement de Lombez se maintient à 350 m. sur la rive g. de la Gimone, descend à 250 m. au N.-O. de l'Isle-Jourdain; dans celui d'Auch, elle est de 280 m. environ, tant à l'E. qu'à l'O. de la ville d'Auch; dans celui de Mirande, elle atteint 385 m. près de Masseube, 241 m. entre le Larcis et le Saget, 245 m. entre la Riberette et la Douze; enfin les collines au N. des arrondissements de Condom et de Lectoure atteignent parfois 175 m. Les points les plus bas se trouvent à la sortie du Gers et de la Baïse (60 m.). Par suite de cette configuration, la circulation n'est facile que parallèlement aux vallées, c'est-à-dire du N. au S., ou réciproquement. Lorsque l'on traverse le département de l'E. à l'O., les routes, coupant alternativement collines et vallées, forment une suite monotone de rampes et de pentes. Le seul agrément qui en résulte est de jouir de vues panoramiques assez étendues, lorsqu'on est parvenu au sommet d'une côte. Sans présenter un aspect grandiose, les collines et les vallons du Gers ont un aspect assez pittoresque, quoique peu varié.

Dans toute l'étendue du département le sol relève des terrains tertiaires supérieurs, à l'exception des vallées qui appartiennent aux formations quaternaires. Le sous-sol est en général calcaire et argileux.

Hydrographie

Toutes les eaux du département vont à l'Océan Atlantique par la *Garonne* ou l'*Adour*. Le premier de ces deux fleuves y possède un bassin de beaucoup le plus étendu, puisqu'il embrasse près des quatre cinquièmes de la superficie totale.

C'est par sa rive g. seule que la *Garonne*, qui ne touche même pas le département, recueille les cours d'eau du Gers : *Save*, *Gimone*, *Arrats*, *Auroue*, *Gers*, *Auvignon* et *Baïse*.

La *Save*, née dans les Hautes-Pyrénées, après avoir traversé ensuite la partie occidentale de l'arrondissement de Saint-Gaudens, dans le département de la Haute-Garonne, pénètre, par 178 m., dans celui du Gers, où son cours n'atteint qu'une cinquantaine de kilom. et repasse dans celui de la Haute-Garonne. Dans son trajet à travers le Gers, elle reçoit (rive g.) la *Gesse*, qui sépare le département de celui de la Haute-Garonne, arrose Lombez, Samatan, recueille (rive d.) l'*Aussoue* et la *Boulouze*, serpente à travers des prairies en amont de l'Isle-Jourdain, qu'elle baigne, puis passe dans le département de la Haute-Garonne.

La *Gimone*, qui sépare d'abord le département des Hautes-Pyrénées, où elle prend naissance, de celui de la Haute-Garonne, puis ce dernier de celui du Gers, où elle pénètre par 250 m., arrose Simorre dont l'église fortifiée est si curieuse, touche Saramon, que contourne à g. l'*Auze*, qu'elle reçoit un peu en aval de cette ville, baigne Gimont, se gonfle (rive d.) de la *Marcoue*, frôle Saint-Orens à d., laissant Mauvezin à 2 kilom. de sa rive g., puis sépare le département de celui de Tarn-et-Garonne, à l'entrée duquel elle recueille par sa rive d. un ruisseau, le *Sarampion*, qui traverse la pointe N. de l'arrondissement de Lombez, puis va tomber dans la Garonne, au-dessous de Castelsarrazin, après un cours de 74 kilom. dans le Gers.



ROQUEBRUNE. — Église [illegible] « la Ma[illegible] ».



BASSOUES. — Donjon.

[illegible]

[illegible] un parcours de 51 kilom. dans le [illegible]

[illegible] le département des Hautes-Pyré- [illegible] rase le pied de la colline qui porte Lectoure, oblique vers le [illegible] de l'*Auchie* et d'autres ruisseaux, enfin passe, par 60 m. environ, dans le département de Lot-et-Garonne.

[illegible] septentrionale du département, où il ne possède guère qu'un [illegible]



MIRANDE. — [illegible]

[illegible] Michel (rive d.) de la *Baïsole*, touche Mirande [illegible] dans laquelle tombe (rive d.) la *Guzerde*, arrose Condom, puis, à la sortie de cette ville, reçoit (rive d.) la *Gèle*, enfin passe dans le département de Lot-et-Garonne. Dans ce dernier lui parviennent d'autres rivières nées dans le Gers : la *Gélise*, dont la rive g. touche presque la vieille [illegible]

[illegible] rivière, qui laisse Miélan à 2 kilom. de sa rive g., rase la base de la colline où s'élève (rive d.) Montesquiou, reçoit (rive g.) la *Guiroue*, que domine le beau donjon de Bassoues, baigne Vic-Fezensac et sépare le département du Gers de celui de Lot-et-Garonne avant de passer définitivement dans ce dernier.

[illegible] a sa source dans le département des Hautes-Pyrénées; il touche à celui du Gers en [illegible] un certain nombre de boucles que coupe à diverses reprises la limite commune à ces deux départements, puis pénètre par ses deux rives dans celui du Gers, à la hauteur de Plaisance,



MONTESQUIOU. — Ruines du Château. Tour de la Motte.

se dirige vers le N.-O. en formant un grand nombre d'îles, reçoit (rive d.) l'*Arros*, au cours replié, venu aussi des Hautes-Pyrénées, grossi (rive d.) du *Bouès*, qui laisse Miélan à 1500 m. de sa rive d. et touche Marciac; ainsi augmenté, l'Arros baigne Plaisance, où le rejoint un petit canal qui gagne Belloc, sur la rive d. de l'Adour. Ce dernier, après son confluent avec l'Arros, incline à l'O., laisse Riscle sur sa rive g., s'accroît (rive g.) du *Bergons*, du *Saget* et du *Larcis*, dans lequel tombe (rive g.) le *Lées*, puis passe dans le département des Landes entre Barcelone-du-Gers à d. et Aire-sur-Adour à g. Hors du département, l'Adour reçoit encore par sa rive d. la *Midouze*, formée de deux branches : le *Midou* et la *Douze* qui se réunissent à Mont-de-Marsan. La Douze a sa source à 277 m. d'altit., sur le territoire de la commune de Gazax-et-Baccarisse, s'augmente (rive d.) du *Bergon*, frôle Cazaubon et sert un instant de limite commune aux deux départements du Gers et des Landes, avant de passer dans ce dernier. Le *Midou*, qui naît à 3 kil. plus au S. et à la

[illegible]

rigoles complémentaires partant du même canal.

Sources minérales. [illegible]



LOMBEZ. — [illegible]

[illegible] la source de *Ligardes*; la source sulfureuse St-Pierre, la fontaine ferrugineuse et les boues noires [illegible] de la Guzerde; enfin, la source de *Ramouzens*.

Climat

[illegible] gnée de l'Océan et de son altitude moyenne, la température y est habituellement assez douce, [illegible] et janvier; les premières chaleurs, qui se font sentir au début du printemps, sont parfois suivies de chutes de grêle; en outre, le vent du S.-E., dit d'autan, exerce une influence néfaste sur les

[illegible] ce sont, avec les sautes brusques de température, les seuls inconvénients [illegible] climat.

[illegible]tions pratiquées en 1900 dans les 12 stations pluviométriques du Gers (9 dans le bassin de la Garonne, 3 dans celui de l'Adour), il résulte que la hauteur moyenne de la pluie a été de 0m975,5 supérieure à la dernière moyenne décennale (0m701). En ne considérant que les deux bassins qui se partagent la surface du département, cette hauteur a été de 0m879,2 pour le bassin de la Garonne et de 1m074 pour celui de l'Adour. 27 stations hydrométriques existent en outre, réparties sur différents cours d'eau.

Divisions administratives

Étendue : 628.030 hectares (cadastre).

Population (1901) : 238.448 habitants.

		Arrondissements	Cantons	Communes
Préfecture	Auch	1	6	85
Sous-Préfectures	*Condom*	1	6	88
	Lectoure	1	5	72
	Lombez	1	4	71
	Mirande	1	8	150
		Total. 5	Total. 29	Total. 466

LISTE DES CANTONS

Auch . . . . . Auch N., Auch S., Gimont, Jegun, Saramon, Vic-Fézensac.

Condom . . . Cazaubon, Condom, Eauze, Montréal, Nogaro, Valence-sur-Baïse.

Lectoure . . . . Fleurance, Lectoure, Mauvezin, Miradoux, Saint-Clar.

Lombez . . . . Cologne, l'Isle-Jourdain, Lombez, Samatan.

Mirande . . . . Aignan, Marciac, Masseube, Miélan, Mirande, Montesquiou, Plaisance, Riscle.

CULTES. Culte catholique. Archevêché : Auch, érigé vers l'an 820, auparavant simple évêché, depuis le IIIe s.; jusqu'en 1801, il eut pour suffragants les évêchés de Lectoure, Bazas, Aire, Bayonne, Lescar, Oloron, Tarbes, St-Bertrand, St-Lizier et Dax. De tous ces sièges, le Concordat de 1801 ne conserva que celui de Bayonne. Le département du Gers, qui se composait de la plus grande partie de l'archevêché d'Auch, de l'évêché de Lectoure et partie des évêchés de Condom, Lombez, etc., fut réuni au diocèse d'Agen, qui releva de Toulouse. Le Concordat de 1817, modifié en 1822, rétablit l'archevêché d'Auch et lui donna comme suffragants les évêchés d'Aire, de Tarbes et de Bayonne. Le diocèse ne comprend aujourd'hui que le département du Gers, qui compte 29 cures, 479 succursales et 124 vicariats, dont 62 rétribués. Auch possède un séminaire diocésain. Les communautés religieuses d'hommes, peu nombreuses, s'occupent d'enseignement; les communautés de femmes, plus nombreuses, s'occupent d'œuvres charitables, d'enseignement, ou sont vouées à la vie contemplative. Les principaux pèlerinages sont ceux de N.-D.-d'Auch; N.-D.-de-Pitié, à Biran et à Ste-Gemme; N.-D.-des-Sept-Douleurs à Cahuzac; N.-D.-de-la-Croix à Marciac; N.-D.-d'Esclaux à St-Mézard; N.-D.-de-Gaillan, près Puycasquier; N.-D.-du-Cédon à Pavie, N.-D.-de-Protection à Tudet; N.-D.-de-Piétat à Condom; N.-D.-de-Tonnétau, près Montréal; N.-D.-de Bonit, près Nogaro. **Culte protestant.** Les quelques protestants que compte le département sont rattachés au consistoire de Toulouse, qui appartient à la 9e circonscription synodale. **Culte israélite.** Il n'y a pas d'adhérents à ce culte.

ARMÉE. Le département ressortit à la 17e région militaire, qui comprend 6 départements et 8 subdivisions de région, dont une, celle de Mirande, comprend tout le Gers. Les troupes qui en dépendent font partie du 17e corps d'armée dont le chef-lieu est **Toulouse**. La garnison d'**Auch** comprend la P. P. d'un régiment d'infanterie et un régiment de cavalerie (chasseurs); celle de **Mirande** comprend la P. C. d'un régiment d'infanterie.

Le département ressortit en outre à la 17e légion de gendarmerie.

JUSTICE. Le département ressortit à la **cour d'appel d'Agen.** Il existe un **tribunal de 1re instance** à Auch, où se tient la **cour d'assises**, à Condom, Lectoure, Lombez et Mirande; un **Tribunal de commerce** à Auch; une **Justice de paix** dans chacun des 29 cantons.



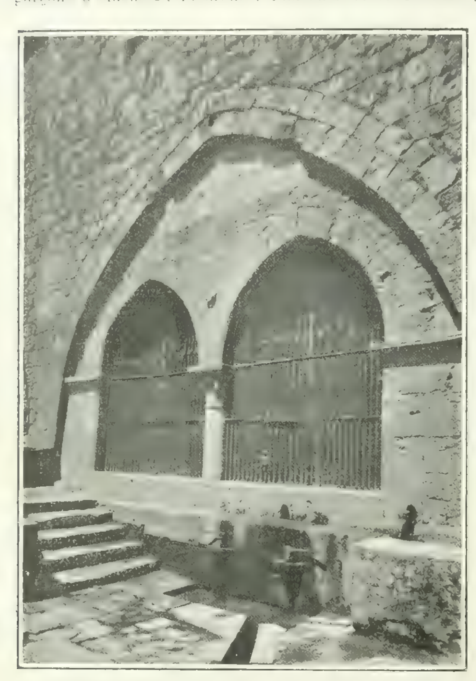
SAINTE MÈRE

INSTRUCTION PUBLIQUE. Le département ressortit à l'**Académie de Toulouse** et ne compte aucun établissement d'enseignement supérieur.

L'enseignement secondaire comprend, pour les garçons : un **Lycée** à Auch, des **collèges communaux** à Condom et à Lectoure; les **petits séminaires** d'Auch et d'Eauze; un **établissement libre** à Gimont; pour les filles, il ne comprend que les **cours secondaires** d'Auch.

L'enseignement primaire recrute ses professeurs à l'**école normale d'instituteurs** d'Auch et à l'**école normale d'institutrices** de Tarbes. Mirande possède 2 **écoles primaires supérieures**, l'une pour les garçons, l'autre pour les filles. En outre il existe des **cours complémentaires** pour garçons à Auch (2), Fleurance, Plaisance et Vic-Fézensac.

Signalons dans un autre ordre d'idées les **Écoles de dessin** de la ville d'Auch.



LECTOURE. – Fontaine de Houndélie.

Le département ressortit en outre à l'arrondissement minéralogique de Bordeaux, sous-arrondissement de Bordeaux S. (division du S.-O.); à la 7e région agricole (S.-O); à la 22e conservation forestière (Pau); à la 9e inspection des Ponts et Chaussées.

Agriculture

Le département du Gers est un département essentiellement agricole. Sa configuration, la nature et le relief de son sol le rendent propre à la culture des céréales et de la vigne. La vigne constituait jadis sa principale richesse, mais le phylloxera en a détruit une grande partie. Dans ces dernières années, la reconstitution du vignoble a marché à grands pas. La culture des céréales, la plus importante de toutes, a fait d'importants progrès, ainsi que l'élève du bétail. Malgré l'augmentation de richesse qui en est résultée, l'émigration de la population rurale n'a cessé de s'accroître, et l'immigration espagnole est loin d'avoir compensé les vides.

Le Gers est un département de petite propriété où la presque totalité des propriétaires fait valoir directement.

Voici le tableau de la statistique agricole pour l'année 1900 :

Céréales	Hectares	Hectolitres
Froment . .	155.660	1.899.280
Seigle . . .	5.510	45.000
Orge	5.240	63.170
Avoine . . .	46.980	939.680
Maïs	55.400	534.000

Fourrages		Hectares	Quintaux
Prairies artificielles	Trèfle	14.200	568.000
	Luzerne. . . .	6.800	258.400
	Sainfoin. . . .	13.500	405.000
	Graminées . .	710	14.180
Fourrages annuels		4.500	144.000
Prés naturels		52.970	1.695.000



LECTOURE. — Clocher de la Cathédrale.



Négatif Ph. Lauzun

LARROUMIEU. — Église. (Ancienne Collégiale).

La pomme de terre a occupé [illegible] la commune [illegible] comprend les [illegible] cultivée, est presque nulle [illegible] 12 hectares.

La vigne occupait 20 570 hect. [illegible] non en production. Les vins [illegible] produisent les coteaux des [illegible] l'alambic; le Gers produit les eaux-de-vie d'Armagnac, les plus fines après celles de la Charente.

Les forêts communales, sectionales et d'établissements publics occupaient une surface de [illegible] hectares [illegible] qui ont tendance à s'accroître.

Les basses-cours renferment de la volaille estimée : oies, dindons, canards, dont les foies servent à la fabrication de pâtés renommés.

L'espèce chevaline était représentée par 27 158 animaux; l'élève en est encouragée par plusieurs sociétés hippiques, des concours et des primes. L'État entretient 12 stations de monte dans le département. On comptait 650 animaux d'espèce mulassière, 2957 d'espèce asine, 199 696 d'espèce bovine, dont 47 116 bœufs de travail et 98 990 vaches ayant produit 10 190 hectol. de lait. Un herd-book de la race bovine gasconne fonctionne dans le Gers. L'espèce ovine comptait 128 568 animaux dont 85 950 tondus ont produit 2160 quint. de laine; l'espèce porcine 59 677 animaux et l'espèce caprine 2560 seulement. Enfin 4050 ruches d'abeilles ont donné 17 900 kilog. de miel et 8105 de cire. En 1900 également, 2 séricicultcurs ont mis 9 onces de graines en incubation ayant produit 524 kilog. de cocons frais.

L'enseignement agricole comprend la chaire départementale d'agriculture avec champs de démonstration d'Auch et les chaires spéciales de Lectoure et de Condom. L'école normale d'Auch possède un laboratoire de chimie agricole. Il existe une ferme-école à la Hourre. Outre ses comices, le département compte encore plusieurs associations ou syndicats et une Société d'encouragement à l'agriculture.

Industrie

INDUSTRIES EXTRACTIVES. Il n'y a dans le département ni mine concédée, ni minière, ni tourbières. Les **carrières** sont peu nombreuses et toutes à ciel ouvert. Celles des environs d'Auch, de Lectoure, d'Eauze et d'Aignan fournissent des moellons; celles d'Auch et de Nogaro de l'argile et de la terre à briques. D'autres carrières moins importantes sont distribuées dans le département et produisent de la pierre de taille, des sables et graviers, de la chaux grasse et hydraulique, du plâtre, de la marne et des matériaux pour l'agriculture, des pavés et matériaux d'empierrement, etc. Leurs produits sont généralement utilisés sur place. En outre, on compte dans le Gers plusieurs **briqueteries** importantes et quelques fabriques de **poterie**.

INDUSTRIES AGRICOLES. Au premier rang est la **minoterie**, pratiquée sur presque tous les cours d'eau. Mirande possède une **brasserie**. La **distillerie** ne compte pas d'établissements importants, presque tous les propriétaires opérant pour leur compte. L'industrie du **bois** comprend des **scieries** à Condom, Lombez, Mirande, etc. Eauze fait de la **saboterie**, tout l'Armagnac de la **tonnellerie**.

INDUSTRIES MÉTALLURGIQUES. On ne compte que [illegible] fonderies de [illegible] importantes. Ramouzens a une fonderie de **cloches**. Auch, Lectoure, Vic-Fézensac construisent des **instruments agricoles**; Eauze, Estang, Condom, Vic-Fézensac des **alambics**.

INDUSTRIES CHIMIQUES. Elles comprennent [illegible] teintureries. [illegible] les lies de vin.

INDUSTRIES TEXTILES. Elles sont presque [illegible] fabriques de cadis, de droguets, d'étoffes grossières en laine et en coton.

INDUSTRIES DIVERSES. On ne peut guère [illegible] que des **tanneries** [illegible] Auch, Mirande, Vic-Fézensac, Fleurance, etc., et les fabriques de **chaussures** de cette dernière ville.

Au 31 décembre 1900, on comptait 252 établissements industriels en activité, utilisant 247 machines à vapeur d'une force totale de 1455 chevaux-vapeur; il y avait en outre 12 établissements inactifs possédant 19 machines de 89 chevaux de force.

Commerce

Le département importe fort peu de houille, ce qui s'explique par le faible développement de son industrie; en revanche il importe toutes sortes de marchandises, sauf les céréales ainsi que les vins et eaux-de-vie, dont la production dépasse de beaucoup la consommation.

Ses exportations consistent surtout en produits agricoles : céréales, vins, eaux-de-vie d'Armagnac, volailles, pâtés de foie; puis en laines et cuirs, chaussures; bois de peuplier, etc.

Les marchés de quelques villes comme Lectoure et Fleurance pour les céréales, de Condom et d'Eauze pour les eaux-de-vie, sont fort importants et c'est sur leurs mercuriales que les prix des autres localités sont réglés. Le mouvement de la navigation sur la seule rivière navigable du département, la Baïse, s'est élevé en 1900 à 21 508 T. Le port principal est Condom.



ARTIGUES. — Pont sur l'Osse.

La succursale de la Banque de France à Auch a occupé le 110 rang sur 126, avec un chiffre d'affaires de 1 225 890 fr. en 1901.

Auch possède une Chambre de commerce dont le ressort embrasse le département du Gers.

Voies de communication

	kilom.		kilom.
Chemins de fer (voie normale)	268,184	Chemins d'intérêt commun	755,690
» (intérêt local)	24,005	» vicinaux ordinaires	6 212,207
Routes nationales	417,149	Rivière navigable	
» départementales	1 251,272	Baïse (de la limite de Lot-et-Garonne	
Chemins de grande common.	1 161,009	à St-Jean-Poutge)	41,260

AUCH occupe les flancs et le sommet d'une colline au pied de laquelle coule le Gers. Elle s'étend principalement sur la rive g. où l'on peut distinguer la ville basse et la ville haute. La

[illegible] est clair, on y découvre les Pyrénées. La partie la plus pittoresque d'Auch est celle qui s'étend autour de la cathédrale : les rues y sont étroites, montueuses et bordées de vieilles maisons. Cette partie est reliée à la ville basse [illegible] ou *pousterles*, escaladant la colline presque à pie et qui jadis donnaient accès aux portes de la ville. [illegible]



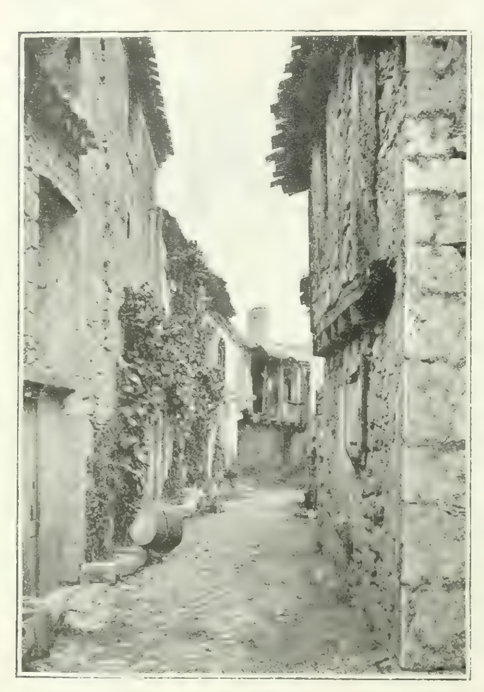
CONDOM. — Vue générale.

dominée par ses deux clochers carrés et les deux portails du transept, dont le plus remarquable, et le plus ancien aussi, se trouve au N. C'est surtout l'intérieur de la cathédrale qui présente de l'intérêt ; outre l'ampleur des trois nefs et l'élégance des voûtes, on y admire de belles orgues et surtout le chœur avec ses stalles du xvie s. sculptées en plein chêne, qui revêtent des tonalités de bronze et sont merveilleuses de finesse et d'exécution. Le maître-autel (xviie s.) est orné d'un beau retable en pierre de la même époque avec une Vierge en marbre blanc et surmonté de statues qui faisaient partie du jubé précédant le chœur autrefois et aujourd'hui démoli. Au pourtour du chœur on remarque quelques belles sculptures en haut-relief (xvie s.). Enfin toutes les chapelles absidales, à l'exception de celle qui abrite un Saint-Sépulcre (xviie s.) sont éclairées par les magnifiques verrières, les plus belles de la Renaissance, dues à Arnaud de Moles, qui a poussé le souci d'exécution jusqu'à employer, dans les vitraux exposés au S., des couleurs plus sombres, afin d'obtenir dans l'ensemble un éclairage égal. Dans une chapelle du bas-côté droit, signalons une *Nativité* en bois. La crypte renferme le sarcophage en marbre de St-Léothade (Ier s.

[illegible] A l'abside de l'église est attenant l'*Archevêché* (XVIII[e] s.) qui renferme une belle salle romane ornée de chapiteaux intéressants; il comprend encore un curieux donjon (XIV[e] s.), [illegible] et [illegible] de chambres. Le *Musée* de la *Société historique de Gascogne* est installé dans les salles de l'ancienne *Canonie*.

Au S. de la *Place Salinis*, le *Lycée* occupe l'ancien collège des Jésuites voisin de la *Chapelle des Carmélites* (XVII[e] s.) qui abrite la *Bibliothèque* (17000 volumes) et un *Musée d'archéologie*. L'*Hôtel de Ville*, sans style, renferme aussi, outre un petit *Théâtre*, un modeste *Musée* de peinture.

Le *Séminaire*, qui possède des collections d'histoire naturelle et une importante bibliothèque, borde l'un des côtés du *Cours d'Etigny*, belle promenade ombragée en terrasse, au fond de laquelle s'élève le *Palais de Justice* et qui se continue au N.-E. par les *Allées Baylac*, donnant accès au *Champ de foire*.



LARRESSINGLE. — Une rue.

On peut encore citer : l'ancien *couvent des Cordeliers*, dont on voit le portail (*Rue Gambetta*) et que se partagent un service militaire et les *Archives départementales*; il s'y trouve une jolie salle capitulaire ogivale et quelques autres vestiges anciens; l'*église St-Arens*, dont la sacristie renferme un olifant d'ivoire; la *Préfecture*, qui n'est autre que l'ancien *Palais* des intendants de Gascogne. Auch a élevé une *Statue* au *général Espagne*, en face de la *Halle aux Grains*, au vice-amiral *Villaret-Joyeuse*, vis-à-vis de sa maison natale (?), à l'intendant *M. d'Étigny*, à l'entrée du Cours du même nom, enfin un *Buste* au poète *du Bartas*.

Sur la rive d. du Gers, que deux ponts unissent à la rive g., grandit la ville moderne dont les larges voies convergent vers la *Place de Strasbourg*. Les *églises St-Pierre* et *St-Paul* n'y ont rien de remarquable.

CONDOM, groupé surtout autour de sa cathédrale, occupe une légère éminence sur la rive d. de la Baïse qui y actionne d'importants moulins. Sa principale curiosité est la *Cathédrale St-Pierre* (XVI[e] s.) dont le portail S. présente de belles sculptures. On remarque à l'intérieur une chapelle du XIV[e] s., et le pourtour du chœur, moderne, édifié en terre cuite dans le style ogival. L'*Hôtel de Ville* occupe un beau cloître restauré (XVI[e] s.); ce cloître est à double allée dans ses côtés E. et O. avec armoiries peintes aux clefs de voûte; au centre s'élève une fontaine. Un *Musée* (quelques toiles et statues) et une *Bibliothèque* (2500 vol. environ) en occupent un étage. L'ancien *Palais épiscopal* est devenu le *Palais de Justice*, qui a fait son péristyle de la *Chapelle*, aux jolies nervures de voûte. La *Sous-Préfecture*, voisine, est sans intérêt. Condom possède encore deux monuments religieux : l'*église St-Barthélemy* et l'*église St-Michel*; on accède à la première par un porche avec porte romane restaurée; à d. du porche une autre porte, plus petite, est intacte; dans l'intérieur,



LARRESSINGLE. — Ruines du Château des Évêques de Condom.

LARROUMIEU. — Cloître.

VALENCE-SUR-BAISE. — [illegible]



Négatif Ph. Lauzun

VALENCE SUR BAISE. — Vue générale.

[illegible]

Dans la [illegible] marché couvert, [illegible] de la *Pépinière* entourent cette ville commerçante, entrepôt des eaux de-vie de l'Armagnac et dans [illegible]

LECTOURE [illegible] on y voit encore à l'O. quelques vestiges de ses remparts. Le seul monument intéressant est [illegible] *Préfecture* et un petit *Musée* (inscriptions antiques, monnaies et peinture). L'édifice ne manque pas de caractère et est agrémenté d'une promenade en terrasse. Du haut de celle du Bastion, on jouit d'une vue admirable sur la vallée du Gers et la campagne environnante. Près des *halles*, assez curieuses, se voit une *maison* du XVᵉ s. offrant une jolie porte laissant passer la *Fontaine de Fontélie* ou *Houndélie* fermée par une arcade géminée (XIIIᵉ s.). L'ancien couvent des Cordeliers a été transformé en *prison*; son élégant portail en marque l'entrée. L'*Hôpital* conserve quelques restes du château des comtes d'Armagnac s'étendant du côté de la vallée du Gers. Sur le flanc du promontoire, l'*église du Saint-Esprit*, ancienne chapelle des Carmes (XVᵉ et XVIᵉ s.), offre quelques toiles intéressantes et des boiseries du XVIᵉ s. Au S. de la ville se trouve aussi une [illegible] privée).

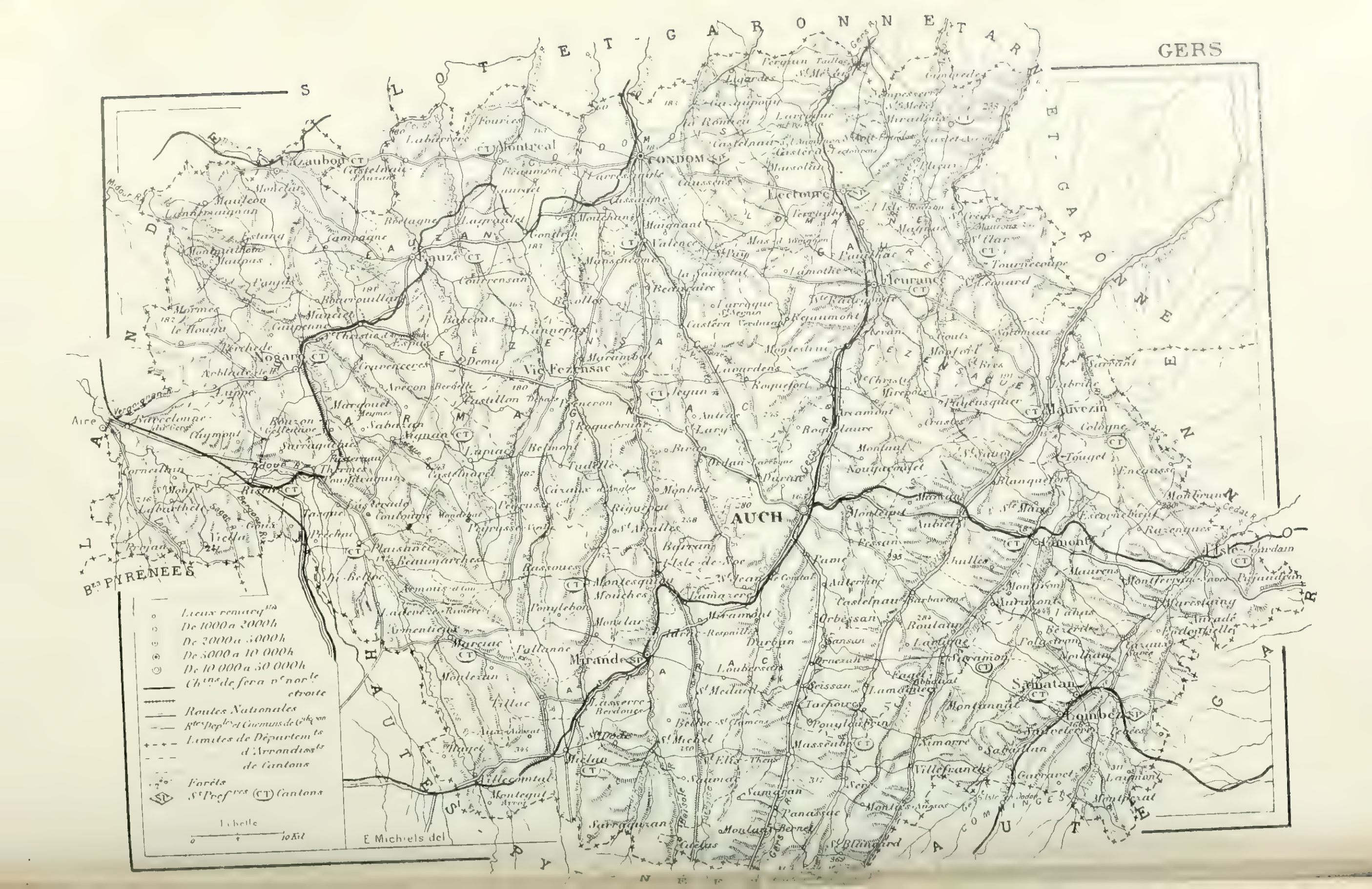
LOMBEZ, [illegible] Toulouse à Boulogne-sur-Gesse a tué le roulage qui en faisait l'animation. Son *église*, ancienne cathédrale Ste-Marie (XIVᵉ s.), entièrement en briques, surmontée à l'abside d'un clocher octogonal (XVᵉ s.), renferme des fonts baptismaux en plomb (XIIIᵉ s.) et quelques anciens vitraux (XVᵉ s.). L'ancien palais épiscopal, sans intérêt, est devenu la *Sous-Préfecture*. Le *Palais de Justice* est moderne.

MIRANDE, ancienne bastide du XIIIᵉ s., qui conserve encore quelques vestiges de ses remparts, est entourée de beaux *boulevards* plantés d'ormes et de platanes. Les jours de marché donnent seuls un peu d'animation à cette petite cité bâtie sur la rive g. de la Grande-Baïse et [illegible] est précédée d'un double porche sous lequel passe la *Rue de l'Evêché* et que couronnent deux arcs-boutants soutenant le clocher terminé par de curieux clochetons. Aux alentours et notamment rue *P.-Delisle*, on remarque quelques *maisons* anciennes. Le *Couvent des Clarisses* (XVIIᵉ s.), dont il reste une tour carrée, en partie ruinée, sert d'école. Dans le jardin qui précède le *Palais de justice*, Mirande a élevé un *monument* à ses enfants morts pendant la guerre de 1870-1871. Près de la *Sous-Préfecture*, sans intérêt, a été érigée (1869), une *fontaine* en pierre. De divers points des boulevards, longeant les anciens remparts, on peut de quelques jolis points de vue.

Liste des Monuments historiques

[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	Saint-Lary	Tour gallo-romaine.
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]		




LOT ET GARONNE
TARN ET GARONNE
HAUTE GARONNE
HAUTES PYRÉNÉES
LANDES
Bses PYRÉNÉES
AUCH
CONDOM
Lectoure
Mirande
Lombez
Auch
Condom
Lectoure
Mirande
Lombez
Nogaro
Vic Fezensac
Eauze
Samatan
L'Isle Jourdain
Gimont
Mauvezin
Fleurance
Marciac
Riscle
Lieux remarqbles
De 1000 à 2000h
De 2000 à 5000h
De 5000 à 10 000h
De 10 000 à 50 000h
Chins de fer à v. nor.le
étroite
Routes Nationales
Rtes Depales et Chemins de Gde Con
Limites de Départemts
d'Arrondissts
de Cantons
Forêts
St Prefres
Cantons
Echelle
10 Kil
E. Michiels del

Hautes-Pyrénées

Nom — Situation



N des plus petits départements de France, celui des Hautes-Pyrénées doit son nom à la chaîne de montagnes qui, au S., le sépare de l'Espagne. Cette chaîne, avec ses contreforts et vallées, en recouvre plus des deux tiers et y présente les plus hauts sommets du versant français. Il appartient à la région du S.-O. Sans tenir compte de l'étroite bande constituant au N. la vallée de l'Adour, on peut dire qu'il affecte une forme presque circulaire dont Bagnères-de-Bigorre, chef-lieu d'arrondissement, occupe sensiblement le centre. Sa hauteur, de l'extrémité N. de l'arrondissement de Tarbes, son chef-lieu, que touche l'Adour, à l'E., jusqu'au glacier de la Cascade au S. qui encadre le Marboré, dépasse 100 kilom. Sa plus grande largeur, de la pointe orientale de l'arrondissement de Bagnères-de-Bigorre jusqu'à la limite occidentale de celui d'Argelès, est d'environ 75 kilom. Sous le rapport de l'étendue, il occupe le 79e rang. Enfin, à la lisière O. de l'arrondissement de Tarbes, cinq communes partagées entre deux enclaves, 3 au N. et 2 au S., sont renfermées dans le département voisin des Basses-Pyrénées.

Il a des limites naturelles : au N., une partie du cours du Bergons, de l'Adour, à plusieurs reprises, de l'Arros, du canal d'Alaric, du Bouès, de l'Osse, de la Baïse Derrière, de la Baïsole et de la Gèze ; à l'E., plusieurs kilom. du cours de la Gimone, de la Gesse, de la Garonne, à diverses reprises, puis la crête qui sépare les deux vallées de la Pique et de l'Ourse jusqu'au sommet d'Autenac. De là une ligne conventionnelle rejoint le Monné. De ce pic jusqu'à celui du Port d'Oo, la ligne de faîte entre la Neste de Louron à g. et la Neste à d. sépare notre département de celui de la Haute-Garonne. Au S. la limite de ce département-frontière coïncide avec la ligne de faîte des Pyrénées. Nous donnerons plus loin la liste des pics qui la forment. Sur son flanc O., une ligne sinueuse, partie d'un peu au delà du Pic Mourrous et passant par le pic de Gabizos, gagne l'Ouzon, qui sépare le département de celui des Basses-Pyrénées. Quelques ruisseaux et plusieurs kilom. du Louet, du Larcis, du Bergons et du Saget terminent les limites naturelles de ce côté.

Il est borné au N. par le département du **Gers**, à l'E. par celui de la **Haute-Garonne**, au S. par la province espagnole de l'**Aragon**, à l'E. par le département des **Basses-Pyrénées**.

Il a été formé, en 1790, de portions de l'*Astarac*, du *Magnoac*, du *Nébouzan*, du *Bigorre*, du *Lavedan* et des *Quatre-Vallées*, pays compris dans l'**Aquitaine**.

Histoire

Le département renferme un certain nombre de grottes préhistoriques : à Aveyzac-Prat, à Bagnères-de-Bigorre (grottes de Bédat, etc.), à Lortet (grottes fouillées), à Lourdes (15 grottes aux environs), dans lesquelles on a trouvé, avec les ossements humains des âges lointains, des silex taillés, des bois de renne revêtus de gravures, des objets variés, etc. On y a également fouillé un certain nombre de tumulus, notamment à l'O. entre Ossun et Bartrès, qui ont livré des urnes cinéraires, des ossements, des objets en bronze, etc. C'est dans cette même région que se trouve la grotte sépulcrale de Saint-Pé. Signalons encore les deux dolmens bien conservés

[illegible] et de Bartrès. Nous ignorons tout des peuples qui nous ont laissé ces témoignages de leur passage successif dans la partie la plus accessible du département.

La première tribu aquitainique connue est celle des *Bigerriones*, ibère d'origine, que les Romains trouvèrent installée dans le pays. En 56 av. J.-C., une brillante campagne de Crassus, lieutenant de César, soumit facilement ces peuples à leur domination. En 52, lors de la levée en masse de la Gaule, l'Aquitaine ibérique ne bougea pas. Mais de 38 à 28 avant J.-C. trois révoltes éclatèrent contre la domination des vainqueurs, révoltes qui furent réprimées par Vipsanius Agrippa, Albius Carrinos et Valerius Messala.

On a cru retrouver dans le village actuel de Cieutat, *Bigorra*, la capitale de cette tribu. On suppose que la défaite infligée par V. Messala eut pour théâtre le *camp Batalhé*, en amont de Sainte-Marie-de-Campan, sur la rive g. de l'Adour, au confluent du ruisseau de Gaube. Sous Auguste, l'Aquitaine embrassa tous les pays compris entre la Loire et les Pyrénées. Dans les corps auxiliaires levés par les Romains, les peuples qui l'habitaient formaient quatre cohortes: les Gaulois aquitains entrant dans la cité romaine prenaient rang dans la tribu *Quirina*. La civilisation romaine fit de rapides progrès, surtout dans les classes élevées. Quand le morcellement des provinces commença, l'Aquitaine ibérique ou Novempopulanie fut détachée de la grande Aquitaine, avant le règne de Dioclétien.

Les restes de camps romains sont nombreux dans le département. On en voit à Juillan, Julos, Lanne, Montgaillard, Ossun, Pouzac, Sombrun et Villefranque, où l'on remarque encore des vestiges de voie romaine. Des débris de la même époque se voient dans la chapelle de Bramevaque, d'autres sont encastrés dans l'église de Siradan, dans le mur d'une chapelle à Saléchan; on peut voir des inscriptions sur la porte de l'église de Guchen.

Le christianisme apparut dans la région au IVe s. Une des premières abbayes fondées fut l'abbaye bénédictine de Larreube (977). D'autres ne furent érigées que plus tard, comme l'abbaye de Ste-Orens (XIIe s.).

De 407 à 409 tout le pays fut ravagé par les Vandales, les Alains et les Suèves, dont l'invasion fut suivie de celle des Wisigoths qui s'y fixent. En 419 ces derniers y règnent en maîtres. Ariens par leur foi, ils persécutent les catholiques. L'un de leurs rois, Euric, fait à ces derniers une guerre acharnée. Le fils de ce dernier et son successeur, Alaric, plus indifférent ou plus tolérant, met le pays en valeur, creuse un canal d'irrigation dérivé de l'Adour, qui va fertiliser les riches plaines de la rive d., promulgue un code en 506 et laisse les catholiques en paix. La défaite de Poitiers entraîne la chute du royaume des Wisigoths (507).

Maîtres de l'Aquitaine, les Francs la font gouverner par des chefs et des évêques de leur race. Elle est partagée en un certain nombre de fiefs rattachés, suivant les hasards des partages, à des royaumes différents.

Au VIe s., les Vascons repoussés d'Espagne par les Goths franchissent les Pyrénées et se répandent dans la Novempopulanie qu'ils pillent, après avoir défait le duc Bladaste (581). Vaincus à leur tour par les Francs, ils sont gouvernés par Génialis et se retirent au pied des Pyrénées.

En 630 l'Aquitaine est érigée en royaume à la tête duquel est Caribert. Mais elle ne subit pas aisément le joug franc et saisit toutes les occasions de s'en affranchir. Sous le commandement d'un de leurs ducs, Eudes, les Aquitains triomphent des Sarrasins sous les murs de Toulouse en 721. Dix ans après, les rôles sont renversés : les Sarrasins en nombre refoulent Eudes et ravagent toute la contrée. Heureusement Charles-Martel arrête l'invasion à Poitiers et les débris des envahisseurs sont écrasés, en 733, au pied des Pyrénées, si l'on en croit la tradition.

Une lutte à mort s'engage alors entre les Carolingiens et les ducs d'Aquitaine, lutte sans merci qui s'achève par l'assassinat de Waïfre.

En 773 l'empereur Charlemagne va faire la guerre en Espagne et emmène son neveu Roland. En traversant le pays, il s'empare de Mirambel (Lourdes) tandis que Roland, vainqueur à St-Savin, traverse ensuite les Pyrénées par la brèche qui porte son nom. A son retour en France en 778, il subit une défaite à Roncevaux et meurt. Charlemagne érige l'Aquitaine en royaume dont il réserve l'apanage à son fils Louis. Il distribue les terres vacantes du Bigorre aux Espagnols qu'il avait ramenés avec lui et réserve pour ses leudes fidèles les fiefs et les évêchés. Ce royaume prit fin en 877.

Vers le milieu du IXe s., les Normands dévastent la contrée, brûlent les cités et les abbayes.



Le monastère de Saint-Savin élevé par le comte de Bigorre, Raymond, remplace en 945 celui de Charlemagne qu'avaient détruit les pirates.

Après lui, le comte Bernard Ier et le comte Bernard II, son fils et successeur, s'occupent à rédiger les coutumes du pays (*Fors de Bigorre*). Diverses maisons possèdent tour à tour le comté, suivant les hasards des mariages. Leurs titulaires sont en rapports suivis avec les rois d'Aragon; et ensemble ils combattent les Maures.

Quand le mouvement communal gagne le Midi, à la fin du XIIe s., c'est Bagnères-de-Bigorre qui reçoit une première charte d'affranchissement; puis vient le tour de Tarbes, de Lourdes, d'Ibos, etc. Les deux siècles suivants voient surgir de nouvelles bastides : Lannemezan, Rabastens, etc. La difficulté des communications avait rendu indépendants de fait tous les centres importants situés dans la partie supérieure des vallées. Chaque pays traitait avec ses voisins, au mieux de ses intérêts, sans consulter les comtes de Bigorre.

L'hérésie albigeoise gagna le pays et le comte de Bigorre, Gaston de Moncade, vicomte de



[illegible]

TARBES. — Cloître Saint-Sever-de-Rustan dans le Jardin Massey.

Béarn, se rangea avec le comte de Toulouse contre les croisés de Simon de Montfort. Après bien des vicissitudes, il trouva plus de profit à renier sa foi et, en se convertissant, obtint la levée de l'excommunication qui l'avait frappé. Un an après sa mort, sa veuve épousa le second fils de Simon de Montfort, qui devint, de ce fait, possesseur du comté, à l'exception toutefois du Château de Lourdes (1216).

Sous le règne de saint Louis, fut signé en 1258 à Corbeil un traité entre ce souverain et le roi d'Aragon. Louis IX abandonnait ses droits de suzeraineté sur la Marche d'Espagne; le roi d'Aragon, de son côté, ne conservait plus, au delà des Pyrénées, que la suzeraineté du Roussillon. Il n'était nullement question dans ce traité du val français d'Aran, conservé en 1198 par l'Aragon, lors du mariage de la comtesse Pétronille avec Gaston de Moncade. Ce même oubli se renouvela sous Louis XIV, lors du traité des Pyrénées (1659).

Le comté de Bigorre étant tombé aux mains de Gaston VII de Béarn, le duc de Guyenne, roi d'Angleterre, pour s'en emparer, ne trouva rien de mieux que d'acquitter la rente consentie par Bernard Ier à l'église N.-D. du Puy-en-Velay, que d'autres prétendants s'étaient souvent empressés de payer dans le même but. Mais Philippe le Bel intervint au nom des droits de sa femme,

[illegible] faite à l'église, l'augmenta même, et la rendit perpétuelle.

Dans la suite, le comte de la Marche, plus tard Charles le Bel, le reçut en apanage. Le comté [illegible] Lavedan, Tarbes et Vic.

[illegible] veaux maitres. Soutenus par le duc d'Anjou, frère de Charles V, les Bigorrais les chassèrent, ne leur laissant que Lourdes, le Lavedan et la région montagneuse. Plus tard, les populations des alentours de Barèges, ayant à leur tête Auger Coftite, de Luz, aidées du comte de Clermont, reprennent les villes et les châteaux forts aux Anglais (1401). Lourdes enfin échappe à ces der-



TARBES. — Place [illegible]

niers en 1418. Dans la lutte contre l'ennemi séculaire, un vicomte de Béarn héritier de Constance, Jean de Foix, s'était distingué. Aussi Charles VII confirma-t-il la remise entre ses mains du comté de Bigorre, remise autorisée par le parlement de Paris (1425). Pendant plus d'un siècle, les successeurs de Jean, roi de Navarre, le rendirent florissant.

La tentative faite en 1566 par la reine Jeanne d'Albret, pour attenter aux libertés des catholiques, échoua d'autant plus facilement que les protestants commirent toutes sortes d'excès dans la vallée d'Aure. L'exercice des deux cultes fut autorisé l'année suivante. Profitant de ces troubles, le roi Charles IX dépêcha en 1569 Antoine de Lomagne contre les protestants, au secours desquels arriva Montgommery. Chacun des deux partis tour à tour vainqueur usa de représailles : les églises et les monastères furent pillés, les villes brûlées. Tel fut le sort de Tarbes et de Rabastens. La paix de St-Germain (1571) calma un instant les haines qui se réveillèrent au lendemain de la Saint-Barthélemy. Les scènes de brigandage recommencent alors : les protestants de Béarn s'acharnent contre les catholiques du Bigorre. L'année même de l'avènement au trône de Henri II de Navarre, devenu Henri IV, la peste vient couronner l'œuvre de dévastation



IBOS. — Église. Ensemble N. O.

[illegible]
[illegible]

[illegible]
[illegible]
répartition.

[illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible]

En 1789, le Nébouzan et les Quatre-Vallées, indépendantes depuis 1270, sont réunis au Bigorre, qui devient en 1790 le département de Bigorre, puis celui des Hautes-Pyrénées, dont l'histoire se confond alors avec celle de la France.

Géologie — Topographie

Au point de vue topographique, on peut diviser le département en trois régions bien tran- [illegible] généralement étroites et de collines embrassant la plus grande partie de l'arrondissement de [illegible] boisée, surtout à l'O., aux cultures variées, aux villages nombreux et pressés, surtout dans la vallée de l'Adour et entre ce fleuve et le Gave de Pau ; on y rencontre encore quelques landes [illegible] la sortie de l'Adour.

En face du coude que fait la Neste en tournant vers l'E. et dans le prolongement de la partie coulant du S. au N., s'étend le **Plateau de Lannemezan**, vers le N.-E. Sa base est une immense [illegible] tiaires. Une coulée colossale de matériaux de toutes sortes arrachés à la montagne y a été entrainée et a constitué ainsi un cône de déjection. C'est au point de vue géographique l'un des coins les plus intéressants de France, mais à ce point de vue seulement, car rien n'est plus triste que ses croupes, dénudées d'autant plus qu'on le remonte davantage. Les centres de population y sont rares. Mais de là s'échappent en éventail une foule de rivières et de ruisseaux qui en constituent l'originalité. Son point culminant atteint 660 m.

Au delà du plateau, la **Montagne** forme une espèce de bourrelet aplati dominant à l'E. la vallée de la Garonne et à l'O. celle de l'Adour. Cette partie va en s'élevant jusqu'à la ligne de faite, qui sert de frontière commune à l'Espagne et à la France. La distance de la crête à la plaine, par le méridien de Lourdes, est de 35 kilom. environ sur le versant français et de 70 kilom. sur le versant espagnol. Au centre à peu près, se dresse le superbe *Pic du Midi de Bigorre* (2877 m.) que le col du Tourmalet isole au S. de la masse pyrénéenne.

C'est au *Pic du Port d'Oo* (3114 m.) que commence sur la ligne de faite la limite des Hautes-Pyrénées ; elle se poursuit en petites indentations aux angles arrondis. Entre les chainons transversaux qui s'en détachent, coulent parallèlement dans la direction S. à N. plusieurs torrents qui vont se réunir à la Neste d'Aure, dont le cours supérieur longe d'abord le bas du rempart élevé, puis descend au N. et fait un coude brusque à La Barthe-de-Neste, pour aller rejoindre ensuite la Garonne au bas de Montréjeau. Le beau *cirque de Troumouse*, rempart circulaire de 1000 m. de hauteur moyenne, dominé par le *Pic* du même nom (3086 m.) entoure la source de la Neste d'Aure. Les pics les plus élevés : *Pic de Campbiel* (3175 m.), *Pic Long* (3194 m.) se trouvent en avant de la ligne de faite. C'est dans le *massif de Néouvielle* que l'on trouve le plus grand nombre de lacs pyrénéens. L'un d'eux, le lac d'Orredon, constitue un réservoir pour la régularisation du débit de la Neste.

Du *Pic de Troumouse* au *Pic Mourrous*, la ligne de faite enserre toute une région tourmentée, région de cirques, d'*oules* et d'*oulettes* (effondrements) ; *cirque d'Estaubé*, *cirque* en gradins de *Gavarnie*, d'une hauteur de 1000 m., s'étendant sur un arc de cercle de 3000 m. ; dans toutes les vallées qui en descendent bondissent des *gaves* qui vont se réunir en amont d'Argelès pour former le Gave de Pau. Ces vallées comptent parmi les plus pittoresques des Pyrénées et

[illegible] les charmantes stations thermales de Barèges, de St-Sauveur, de Luz, de Cauterets.

Au delà du Pic Troumouse, on rencontre successivement sur la ligne de pourtour : le *Pic de Pene Blanque* (2811 m.), *Port-Bieil* (2762 m.), *Pic de Pinède* (2866 m.), *Pic de Marboré* (3253 m.), le *Casque* (3006 m.), la *Brèche de Roland* (2804 m.), le *Pic de Gabiétou* (3033 m.) aux aiguilles de glace si curieuses. Du Marboré au Gabiétou, s'étendent les *Glaciers de la Cascade*, de *la Brèche* et du *Taillon*. Au delà se trouvent le *Port de Gavarnie* (2282 m.), les *Pics de Gabiet* (2467 m.), de *Crabère* (2501 m.), de *Lourdes* (2652 m.), *Montferrat-Pic* (3223 m.) et le *Pic de Vignemale* (3298 m.), aux magnifiques cascades de glace, point culminant du département et en même temps sommet le plus élevé des Pyrénées françaises; il surplombe de beaux glaciers. Viennent ensuite : la *crête de Péterneille*, variant de 2904 à 2607 m., le *Port du Marcadau* (2566 m.), la *Grande Fache* (3020 m.), le *col de la Peyre St-Martin* (2295 m.), enfin le *Pic Balaïtous* (3146 m.). C'est en Espagne et au S. de la ligne de faite que se trouvent les plus hauts sommets de la chaîne : le *Mont-Perdu* (3352 m.) et le *Pic des Posets* (3367 m.).



Nég. abb. Pepouey

BAGNÈRES-DE-BIGORRE. — Vue générale.

Entre la Neste et le Gave de Pau se trouve la jolie vallée de Campan dans laquelle coule l'Adour.

Voici, esquissée à grands traits, la constitution géologique du département. Aux environs d'Arreau se montrent quelques affleurements granitiques. Entre le Pic du Midi de Bigorre et le Tourmalet, on retrouve ces mêmes roches associées aux micaschistes; elles apparaissent encore avec plus d'ampleur dans le massif de Néouvielle. Au S.-O. de ce dernier, un chainon intermittent se montre sur une longueur de 45 kilom., notamment entre Gavarnie et la vallée de Bielsa, coupe la ligne de faîte et passe en Espagne. Vers Cauterets, un massif granitique s'étend au S. du Pic d'Ardideu au lac d'Artouste, sur une longueur de 25 kilom. C'est encore le granit qui occupe les vallées supérieures de Lutour, de Gaube, de Marcadou, d'Estang, d'Arrens. Il disparaît au pied du Vignemale.

La dalle cambrienne apparaît dans le massif de Néouvielle et formerait le sommet du Pic du Midi. Elle constitue également les montagnes en avant de Gavarnie ainsi que la côte du Limaçon, entre Cauterets et Pierrefitte.

BAGNÈRES-DE-BIGORRE. — É[illegible]

L'étage crétacé traverse, parallèlement à la chaîne, le département à la hauteur de Lourdes et de Bagnères-de-Bigorre, pour continuer dans les deux départements voisins; au S. de Bagnères, elle se soude à une bande étroite de jurassique; au N. elle est suivie par les terrains tertiaires.

Hydrographie

Les eaux du département relèvent de deux bassins : celui de la Garonne et celui de l'Adour, le plus important.

Bassin de la Garonne. La *Garonne*, qui a sa source en Espagne, traverse le Val d'Aran, parcourt la pointe méridionale du département de la Haute-Garonne, qu'elle sépare à plusieurs reprises de celui des Hautes-Pyrénées. Lorsque la *Neste*, son principal affluent, lui parvient,



BARTRES. — Dolmen sous tumulus.

venant de l'O., elle fait un coude à angle droit, quitte la direction N.-O. pour virer au N.-E., décrire un arc vers l'O. sur le parcours duquel lui parviennent, hors du département, les rivières nées sur le plateau de Lannemezan, rivières aux eaux ternes, peu abondantes et dont le lit serait souvent à sec, sans l'appoint fourni par le canal de la Neste.

Les affluents de la Garonne sont : (rive g.) l'*Ourse*, formée en amont de Mauléon-Barousse par la réunion de deux autres petits torrents, l'*Ourse de Ferrère* et l'*Ourse de Sos*; — la *Neste*, aux eaux surabondantes, ou *Grande Neste* (elle est formée de *nestes* secondaires) qui alimente le canal du même nom; sa branche la plus éloignée est la *Neste de Couplan*, qui traverse le lac de Cap-de-Long, se déverse dans le lac d'Orredon, régulateur du canal de la Neste, qu'alimentent encore la *Neste d'Aubert* sortie du lac du même nom et les eaux du lac d'Aumar, recueille (rive g.) l'*Oule*, qui sert d'écoulement aux lacs de la région de Port-Bieil, puis (rive d.) la *Neste d'Aragnouet* dans laquelle tombent plusieurs rigoles, la *Neste de Moudang*, le *Rioumajou*, qui lui parvient à Tramezaigues. Ainsi augmenté, le torrent prend le nom de *Neste d'Aure* et coule dans la belle et large vallée d'Aure, qui détache des vallons latéraux aboutissant à des sentiers

LOURDES — V[illegible].

[illegible] ge de versant à versant, arrose, outre Vielle-Aure, de nombreux villages et Arreau, où lui parvient la *Neste de Louron*, constituée par la *Neste de Clarabide* et la *Neste de la Pez*, qui traversent des gorges effrayantes. La vallée de Louron est fort bien cultivée et la population y est très dense. En aval d'Arreau, la Neste d'Aure devient la grande *Neste*, dont la vallée se rétrécit et à laquelle ne parviennent, jusqu'au coude qu'elle forme vers l'E. au pied du bourg de la Barthe-de-Neste, que des affluents de peu d'importance. Elle est cependant assez riche en eaux pour subir une saignée à Sarrancolin, village près duquel se trouve sur la rive g. l'origine du *Canal de la Neste*. Avant de tomber dans la Garonne, la Neste frôle St-Laurent-de-Neste, traversé par la *Torte*, qu'elle reçoit (rive g.) un peu en amont du confluent du *Nestos*, qui lui parvient (rive d.) grossi (rive d.) du *ruisseau de Larise*; — (hors du département) les rivières suivantes, toutes issues du plateau de Lannemezan et qui lui parviennent par la rive g. seulement : la *Save* et son affluent de d. la *Gesse*; la *Gimone* qui, avec la précédente, sert pendant quelques kilom. de limite commune aux deux départements de la Haute-Garonne et des Hautes-Pyrénées; l'*Arrats*; le *Gers*, dans lequel tombe (rive d.) le *Cier* et qui laisse à 3 kilom. de sa rive g. Castelnau-Magnoac au sommet d'un tertre; la *Baïse-Devant* augmentée (rive d.) de la *Solle* et la *Baïse-Derrière* arrosant Trie et grossie (rive d.) de la *Baïsolle*, formant toutes deux la [illegible].

Bassin de l'Adour. L'*Adour*, à la vallée si charmante et si vantée, coule entre la région des Nestes à d., dont nous venons de parler et celle des Gaves à g.; ces deux régions vont se rejoindre à leur sommet vers le Néouvielle et le Pic de Troumouse et c'est au-dessous que l'Adour a ses sources. La branche la plus orientale, qui se trouve à l'O. d'Arreau, recueille par sa rive d. les *torrents d'Artigous*, de *Camoudiet*, de *Gaube*, puis, au hameau de Ste-Marie, la *rivière de Tourmalet* ou de *Gripp*. Ainsi augmenté, il pénètre dans l'étroite vallée de Campan qu'il arrose; en aval de cette ville, il reçoit : (rive g.) l'*Adour de Lesponne* grossi de divers torrents, (rive d.) le *ruisseau de Lhéris*; traverse Bagnères-de-Bigorre où il se divise en plusieurs petits bras, apportant avec lui la grâce et la force motrice utilisée par un certain nombre d'usines. Au delà de Bagnères, il fertilise une plaine riche et variée en cultures, détache sur sa rive d. à Pouzac le *Canal d'Alaric*, recueille (rive g.) l'*Oussouet*, frôle Tarbes à l'E., dans une plaine de plus en plus large, admirablement irriguée par une foule d'artères communiquant entre elles. Dans le voisinage de l'Adour et parallèlement coulent : (rive g.) l'*Echez*, qui a sa source à l'E. de Lourdes, reçoit (rive d.) la *Gespe*, (rive g.) le *Souy* augmenté (rive d.) du *Mardaing*, puis la *Géline*; baigne Vic-en-Bigorre et va le rejoindre à sa sortie de Maubourguet; — (rive d.) l'*Estéous*, sinueux, qui naît à l'E. de Tarbes et dans lequel tombe une foule de ruisseaux, laisse Pouyastruc à 1800 m. de sa rive g., frôle Rabastens-de-Bigorre à l'E., voit déboucher sur sa rive g. en amont de cette ville le *Canal d'Alaric*, se gonfle, toujours par la même rive, des *ruisseaux de la Garnère*, d'*Aygues-Vives* et de *Larcis* et, par la rive d., de celui de *Lauzue* et tombe enfin dans l'Adour à 8 kilom. au-dessous de Maubourguet; — (rive g.) le *Louet*, qui né dans la première enclave à l'O. du département, arrose la seconde et gagne l'Adour en aval de Castelnau-Rivière-Basse, après avoir baigné le pied de la colline qui porte cette bourgade. Un peu au-dessous du dernier confluent, l'Adour passe par 120 m. dans le département du Gers, où lui parviennent encore : (rive d.) l'*Arros* et (rive g.) le *Bergons*, le *Saget*, le *Larcis* grossi (rive d.) du *Lées* et le *Gabas*. Ces cinq derniers cours d'eau n'ont qu'une infime partie de leur cours dans les Hautes-Pyrénées ou le touchent par une seule rive; l'Arros, au contraire, dont la source est voisine de celle de l'Adour, y possède un cours de 45 kilom.; il laisse sur sa rive g. les ruines de l'abbaye de l'Escaladieu, touche le bourg de Tournay, devient extrêmement sinueux, se gonfle (rive g.) de l'*Arret* et (rive d.), hors du département, du *Bouès*.

Le principal affluent de l'Adour est le *Gave de Pau*, qui ne lui parvient que dans le département voisin des Basses-Pyrénées. Il est formé de toutes les sources ayant leur origine dans les glaciers de Gavarnie, où il fait immédiatement un bond de 422 m. de hauteur, dans l'un des plus beaux sites du monde et se grossit de l'eau des cascades qui ruissellent au pied du cirque. De nombreux gaves lui parviennent des pics environnants : (rive g.) *gaves des Tourettes*, des *Espessières*, d'*Ossoue*, d'*Aspe*, (rive d.) *gave de Héas* augmenté (rive g.) de l'*Estaoubé* et (rive d.) de l'*Estibère*. Il descend ensuite la vallée du Gèdre, recueille (rive g.) le *Gave de Cestrède*, le *Lassariou* grossi (rive g.) du *Badet*, arrive dans la jolie petite vallée de Luz, où lui parvient le *Bastan*

[illegible]

[illegible] déversoir du lac Migouélou. Puis [illegible] Lourdes, qu'il laisse sur sa rive d., contourne sa vieille citadelle, [illegible] ment à l'O. Avant de quitter le département, il reçoit (rive d.) le deversoir du lac de Lourdes et, en face de Saint-Pé, (rive g.) la [illegible] branches : la *Génie-Longue* et la [illegible]

[illegible] *Louzon*, qui sépare un instant les [illegible] l'*Ousse*, qui a son origine dans [illegible]



LOURDES. — [illegible]

LACS. [illegible] eaux transparentes, d'une surface généralement petite, de forme irrégulière, sont presque tous situés à une altitude élevée, gén[illegible] [illegible] Parmi les plus connus citons encore : le *lac de Gaube* dans la vallée supérieure de l'Adour, le [illegible] d'Arrens, etc. La région qui en renferme le plus est celle qui s'étend autour de Néouvielle, entre [illegible]

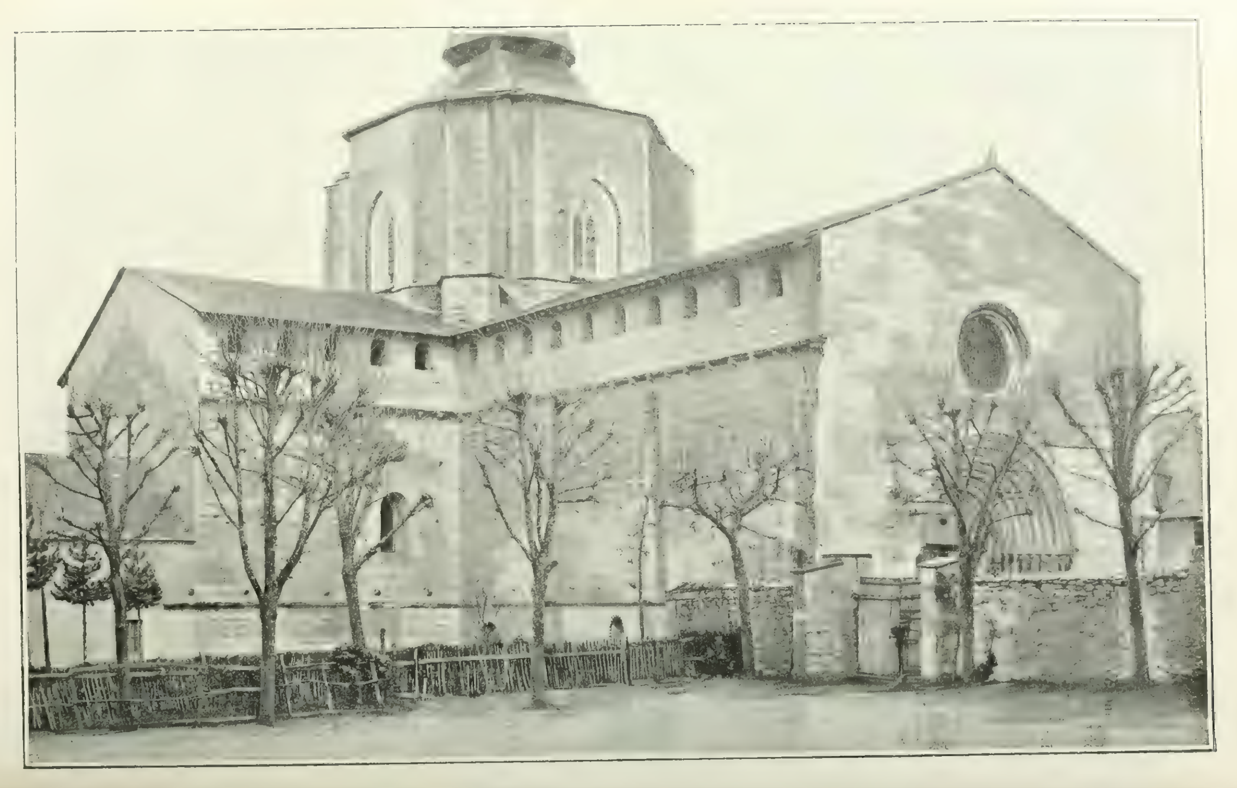
CANAUX. Les seuls qui existent ne sont que des canaux d'irrigation. Le plus important est le



LOURDES. — Ensemble du Fort.



sodique froide. **Capvern** a deux sources principales, sulfatées calciques et carbonatées, situées dans deux ravins différents : la *Hount-Caoute* (Fontaine-Chaude : 24°) et le *Bouridé* (19°). **Caute-**



SAINT-SAVIN. — Église. Ensemble N. O.

[illegible] Sardan [illegible]

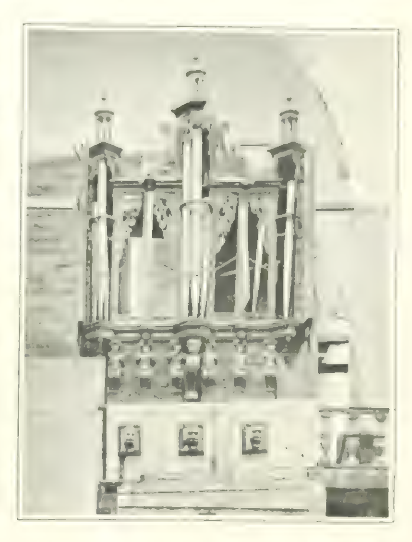
[illegible] Sauques [illegible] Viscos [illegible] Vizos [illegible] Beau cens [illegible], Campan (1), Ferrère [illegible], Germs [illegible], La Barthe-de-Neste [illegible], Labassère [illegible], Sers [illegible], Tramezaigues (8), Villelongue (2).

Climat

[illegible] sous l'influence du climat *girondin*. [illegible] extrêmes. [illegible] où les neiges sont éternelles. Dans les vallées moyennes d'Argelès, d'Arreau, de Bagnères-de-Bigorre, de Luz, la température [illegible] vier. A Bagnères, la température moyenne annuelle est de 11° et de 18° seulement pour les trois mois d'été. La température moyenne [illegible] département, l'automne est la plus belle saison, l'été brillant et tempéré, le printemps pluvieux, l'hiver doux. Sur le plateau de Lannemezan, balayé souvent par les rafales de neige, cette dernière saison est souvent rude.

[illegible] qui oscille autour de 0 m. 85 à Tarbes, augmente avec l'altitude, avec une diminution constatée toutefois dans les vallées élevées [illegible] la moyenne, quoique très variable, oscille [illegible] Pic du Midi, elle varie de 3 m. à 2 m. 75.

[illegible] importantes sont faites à l'observatoire [illegible] varnie établi par le Club-Alpin et dans [illegible], etc.



SAINT-SAVIN. — [illegible]

Divisions administratives

[illegible]

		Arrondissements	Cantons	Communes
Préfecture	Tarbes	1	11	19[illegible]
Sous-	[illegible]	1	[illegible]	[illegible]
Préfectures	[illegible]	1	10	[illegible]
	Totaux	[illegible]	Total [illegible]	Total [illegible]

LISTE DES CANTONS

[illegible] . . . . Castelnau-Rivière-Basse, Galan, Maubourguet, Ossun, Pouyastruc, Rabastens, Tarbes N., Tarbes S., Tournay, Trie, Vic-en-Bigorre.

[illegible] Argelès [illegible]

Bagnères-de-Bigorre . Arreau, Bagnères-de-Bigorre, la Barthe-de-Neste, Bordères-Louron, Campan, Castelnau-Magnoac, Lannemezan, Mauléon-Barousse, Saint-Laurent, Vielle-Aure.

CULTES. Culte catholique. *Diocèse* : Tarbes, érigé au IVe s. Jadis désigné sous le nom [illegible] de Bigorre, il fut rattaché à la métropole d'Auch, jusqu'en 1790, époque à laquelle il passa dans celle de Toulouse ; supprimé en 1802, il fut rétabli en 1825 et rattaché de nouveau à Auch. Le diocèse ne comprend que le département et compte 28 cures, 298 succursales et 155 vicariats, rétribués par l'État. Tarbes possède un séminaire diocésain. Les congrégations religieuses d'hommes, peu nombreuses, s'occupent de prédications et d'enseignement. Celles de femmes, assez nombreuses, sont vouées à l'enseignement, aux œuvres charitables, ou à la vie contemplative. Plusieurs ont leur maison mère dans le département. Le principal pèlerinage est celui de N.-D. de Lourdes, qui attire chaque année des milliers de pèlerins ; citons encore N.-D.-de-Garaison à Mauléon et N.-D.-de-Poueylaün à Arrens. **Culte protestant**. Les adhérents à ce culte sont rattachés au consistoire d'Orthez (Basses-**Pyrénées**), qui relève de la 9e circonscription synodale. Il y a une église à Tarbes avec annexes à Bagnères-de-Bigorre et à Cauterets. **Culte israélite**. Les rares adhérents à ce culte sont rattachés à la circonscription consistoriale de Bayonne.





SAINT-SAVIN. — Église. Chapiteaux.

ARMEE. Le département ressortit à la 18e région militaire qui compte 5 départements et 8 subdivisions de région, dont une, celle de **Tarbes**, comprend tout le département. Les troupes qui en dépendent sont rattachées au 18e corps d'armée dont le chef-lieu est **Bordeaux**. La garnison de **Tarbes** comprend : 1 régiment d'infanterie, 2 régiments d'artillerie, 1 école d'artillerie avec 1 arsenal et 1 compagnie de cavaliers de remonte. Le département ressortit en outre à la 18e légion de gendarmerie. **Barèges** possède un hôpital militaire qui compte un détachement d'infirmiers militaires de la 18e section.

JUSTICE. Le département ressortit à la **Cour d'appel de Pau**. Il existe 1 **Tribunal de 1re instance** à Tarbes (où se tient la **Cour d'assises**), à Bagnères-de-Bigorre et à Lourdes. Tarbes, Argelès et Bagnères-de-Bigorre possèdent 1 **Tribunal de commerce**. Il y a 1 **Justice de paix** dans chacun des 26 cantons.

INSTRUCTION PUBLIQUE. Le département ressortit à l'**Académie de Toulouse** et ne possède aucun établissement d'enseignement supérieur.



SAINT-SAVIN



SAINT SAVIN. — Eglise. Chapiteau.

L'enseignement secondaire comprend, pour les garçons : **1 lycée** à Tarbes, **1 collège communal** à Bagnères-de-Bigorre et à Vic-de-Bigorre; pour les filles, **1 collège** à Tarbes. En outre, il y a **1 petit séminaire** à Saint-Pé avec succursale à Argelès (collège ecclésiastique). Des **établissements libres** existent à Argelès, Lannemezan, Monléon-Magnoac, Ossun et Tarbes.

L'enseignement primaire recrute ses professeurs à l'**École normale d'instituteurs** d'Auch, commune aux deux départements du Gers et des Hautes-Pyrénées et à l'**École normale d'institutrices** (avec école annexe et école maternelle annexe de Tarbes, également commune aux 2 mêmes départements. Il existe encore **1 école primaire supérieure** de filles à Vic-de-Bigorre. Dans un autre ordre d'idées, citons l'**école municipale de dessin et d'architecture** de Tarbes et la **maîtrise** de la basilique de Lourdes. Enfin, un **observatoire** est installé au sommet du Pic du Midi de Bigorre.

Le département ressortit encore à l'arrondissement minéralogique de Bordeaux, sous-arrondissement de Bordeaux S. (division du S.-O); à la 7e région agricole (S.-O.); à la 22e conservation forestière (Pau) et à la 9e inspection des Ponts et Chaussées.

Agriculture

Le département est surtout agricole dans la partie septentrionale, propre à toutes les cultures, pastoral dans la montagne et sur les derniers contreforts des Pyrénées.

Au premier rang des cultures vient celle du froment (52 490 hectares, 467 860 hectol. en 1900), puis celle du maïs (6610 hectares, 569 920 hectol.), qui, dans la vallée de l'Adour, atteint des proportions élevées, de l'avoine (149 780 hectol.), du méteil, du seigle et de l'orge; ces deux dernières céréales sont cultivées jusqu'à l'altitude de 1400 m. dans les vallées bien exposées. La pomme de terre, plantée dans 9570 hectares, a produit 295 000 quintaux. Parmi les légumineuses, les haricots seuls ont quelque importance (12 450 quintaux pour 8500 hectares).

Les prairies artificielles ne comprennent guère que le trèfle (157 250 quint.) et la luzerne (50 190 quint.). La culture de la betterave fourragère est presque nulle. Par contre les prés naturels occupent 50 800 hectares et ont donné un rendement de 1 820 160 quint. et les herbages 82 810 quint. pour 4275 hectares.



SAINT-SAVIN. — Église. Chapiteau

[illegible]



[illegible]

[illegible] 115 590 lit. de lait en 1903. La race ovine comptait 291 126 sujets, dont 175 000 tondus ont fourni 6420 quint. de laine. La race porcine était représentée par 95 725 animaux et la race caprine par 7280. Enfin, 7800 ruches d'abeilles ont produit 7703 kilog. de miel et 5220 de cire.

Les forêts des Pyrénées sont peuplées d'ours, de sangliers, d'isards, de quelques loups, de renards, de martres.

C'est la truite qui domine dans les rivières et dans les lacs. Les principaux cours d'eau en reçoivent chaque année des alevins.

Le département compte une chaire départementale d'agriculture à Tarbes et une chaire [illegible]



ARGELÈS. — Vue sur le Canal.

Industrie

[illegible]

INDUSTRIES EXTRACTIVES [illegible] manganèse [illegible] plomb [illegible] ardoises [illegible] gypse [illegible]



PIERREFITTE. [illegible]

[illegible] le marbre [illegible] tuilerie importante.

INDUSTRIES AGRICOLES. De nombreuses **minoteries** sont installées sur les principaux [illegible] nombreuses et des **tourneries**, des **saboteries**. Tarbes fabrique des jouets d'enfant, des couteaux et tabatières en bois; Bagnères, des articles d'électricité et des appareils de photographie.

INDUSTRIES METALLURGIQUES. Le département ne possède aucune usine métallurgique [illegible] 2 fonderies [illegible] instruments aratoires [illegible]

INDUSTRIES TEXTILES. Tarbes et surtout Bagnères-de-Bigorre possèdent des **fabriques** de tissus, occupant 1500 ouvriers et ouvrières dans ce dernier centre; Luz produit des **étoffes** de laine légères; Ancizan fabrique du **drap**, Bagnères des **tricots**. Un très grand nombre de femmes, dans la montagne, se livrent également à l'industrie du tricot. Enfin Mazères et Tuzaguet possèdent des **filatures**.

INDUSTRIES DIVERSES. On ne peut guère citer sous cette rubrique que quelques **papeteries** et plusieurs **tanneries**, à Tarbes notamment.

Commerce

Quoique département frontière, les Hautes-Pyrénées ne possèdent pas de communications directes avec l'Espagne, soit par route carrossable, soit par **chemin de fer**. Les seuls sentiers



LUZ. — Château de Ste Marie.

reliant les deux versants pyrénéens franchissent des cols élevés et ne sont accessibles qu'aux piétons. D'un autre côté, une seule route dans la partie montagneuse moyenne fait communiquer la vallée de la Neste à l'E. avec celle du Gave de Pau à l'O. C'est aussi cette même route prolongée des deux côtés qui relie le département aux deux départements limitrophes de la Haute-Garonne et des Basses-Pyrénées. On comprend dans ces conditions que le commerce de cette région élevée n'affecte aucune permanence. Il se borne à des échanges avec la plaine, mieux partagée sous le rapport des voies de communication. Ce sont donc les foires et marchés qui constituent les seuls mouvements d'affaires. La foire de Gavarnie, qui se tient en juillet, attire beaucoup d'Espagnols. Les marchés les plus importants sont ceux de Tarbes, de Bagnères, de Trie, etc.

Le département importe de la houille, mais en petite quantité. Ses principaux articles d'exportation consistent en marbres, tissus de laine, eaux minérales, chevaux de Tarbes, etc.

Tarbes est le siège d'une chambre de commerce dont le ressort embrasse tout le département.

En 1901, la succursale de la Banque de France à Tarbes, à laquelle sont rattachés Bagnères et Lourdes, a occupé le 55e rang sur 126, avec un chiffre d'affaires de 57098100 fr.

SAINT-SAUVEUR. — [illegible]

Voies de communication

	kilom.		kilom.
[illegible] voie normale	206,276	Chemins de grande commun[on].	858,096
(voie étroite) . .	24,555	d'intérêt commun	548,807
[illegible]	547,098	» vicinaux ordinaires	2 115,109
[illegible]	106,490	Rivière flottable : Neste	46, »

TARBES, que traversent de petits bras artificiels dérivés de l'Adour, occupe une vaste plaine qui s'étale au pied des Pyrénées; c'est une grande ville de moyenne animation et qui ne se réveille réellement qu'en ses jours de marché. Elle a des rues larges, bien tracées, deux places spacieuses, la *place Maubourguet* ornée de la *Fontaine de l'Inondation*, assez gracieuse, et la *place Marcadieu*, bordée par la *Halle* aux grains et ornée de la *Fontaine monumentale* et de la *Fontaine d'Amour*; mais elle ne possède aucun monument digne d'attirer l'attention, pas même sa *cathédrale* ou *église de la Sède* (XII[e], XIV[e], XVI[e] s.), véritable amas de briques qui se chevauchent presque sans ordre et actuellement en restauration. L'intérieur n'est guère d'un goût plus relevé; le maître-autel y a cependant quelque allure et la nef présente des boiseries surmontées de grilles en fer du XVIII[e] s. Une rose du XIII[e] s. subsiste au N. du transept que domine une coupole octogonale du XIV[e] s. Dans l'église *St-Jean* (XIV[e] s.) restaurée, on ne peut citer que les peintures modernes exécutées en grisaille à la voûte. Une tour carrée à meurtrières (XII[e] s.) la domine. L'église *Ste-Thérèse* ou des *Carmes* (XIV[e] s.) possède à l'intérieur quelques toiles assez bonnes; un clocher octogonal, qui s'appuie sur une base carrée, la surmonte. La *chapelle Ste-Anne*, à l'O. de la ville, n'est à citer que pour mémoire. Les monuments civils sont tout aussi dénués d'intérêt. La *Préfecture* occupe, près de la cathédrale, les bâtiments (XVIII[e] s.) de l'ancien palais épiscopal. Elle est précédée d'une place bien ombragée et son jardin renferme des ruines et deux statues romanes. L'*Hôtel de Ville*, sur la *Place de la Portèle*, renferme une riche *bibliothèque* de 35 à 40 000 volumes, quelques incunables et des manuscrits de valeur. Le *Palais de Justice* s'ouvre sur la *rue des Grands-Fossés*, centre du mouvement avec les alentours du *marché Brauhauban*. Les autres monuments : *Evêché*, *Lycée*, *Théâtre des Nouveautés* et *Théâtre Caton*, n'ont absolument rien de saillant. Mais ce qui peut faire l'honneur de Tarbes, c'est, outre les *Allées Carnot*, le *Pradeau*, d'où l'on jouit d'une vue magnifique sur les Pyrénées, le *cours Reffye*



LUZ. — Mur d'enceinte et passage de l'Église.

[illegible] ombragés, le superbe *jardin Massey*, avec le monument de style mauresque dominé par une tour et qui renferme un joli *musée* de sculpture et de peinture. Non loin du lac on admire un *cloître* du XVe s., avec curieux chapiteaux, provenant de l'abbaye de St-Sever de Rustan. Un petit établissement de pisciculture fonctionne dans ce jardin, dans lequel Tarbes [illegible] *à Massey*, son donateur, et un *buste à Théophile Gautier*. Tarbes honore encore par le bronze le *chirurgien Larrey* et le *général de Reffye*.

Ville militaire importante. Tarbes possède un célèbre *haras*, entouré d'un beau parc, un *arsenal* qui s'étend au N.-E. de la ville jusque sur les bords de l'Adour, qui la frôle à peine et de nombreuses *casernes*.

LUZ. — [illegible] dans le mur de l'Église.

ARGELÈS, dans une vallée longue de 9 kilom., est devenue une station thermale assez fréquentée depuis l'adduction des eaux de Gazost. Elle s'allonge sur la rive d. du Gave d'Azun en une longue rue sans intérêt. Dominée par la pittoresque *promenade de Tirelire*, qui continue celle de *Canarie*, la ville occupe une jolie situation sur les flancs d'une colline ombragée de pins et de châtaigniers. Elle possède une *église* moderne, de style roman; au N. le *château de Vieuzac*, autrefois habité par Barère (le conventionnel) dresse sa *tour* du XIVe s., restaurée; au S. le *Château d'Ouront* date du XVe s.; sur la *place de la Mairie*, enfin, le poète montagnard *Despourrin* a un *buste* assez élégant.

Cela seul n'aurait suffi à donner de la vogue à Argelès. Mais le climat y est très tempéré et les eaux qu'on y exploite sont efficaces. Il s'est alors élevé, en dessous de la ville même et du *canal*, une station thermale et même hivernale, qui a groupé ses maisons autour d'un parc assez gracieux, devant lequel s'ouvre l'*Établissement thermal*.

Les traditions locales y sont assez conservées et il n'est pas rare d'y voir des *baladins* qui, en costume du pays, parcourent les rues en dansant au son de l'aigre musique d'un accordéon.

BAGNÈRES-DE-BIGORRE s'étend dans une jolie situation au pied des montagnes qui forment la vallée de Campan. Elle est dans un site ravissant, très boisé et entourée de belles *promenades* comme celle de l'*avenue de Salut* et des *Allées Dramatiques*; à l'intérieur, la ville est gaie, animée, surtout sur la *promenade des Coustous*, qui en forme le centre avec la *Place Lafayette*, au N.-E. de laquelle s'élève l'*église St-Vincent* (XIVe et XVe s.) avec sa curieuse façade, son porche de la Renaissance et le clocher qui la surplombe à dr. Une jolie *Vierge* de Clésinger l'orne à l'intérieur. Bagnères présente tout un vieux quartier, où l'on admire de *vieilles maisons* du XVIe s. (*maison de Jeanne d'Albret*, 2 autres maisons, *place du Vieux-Moulin*, etc.). C'est dans ce quartier



BETPOULY. — [illegible]



GAVARNIE. — Vue Générale du Cirque

[illegible]



LAC DE GAUBE

[illegible] XIIIe s., ou *église St-Barthélemy*, peu intéressante. C'est cette partie de la ville qui est la plus riante; de belles [illegible] *des Vigneaux*, les *allées Tournefort*, les bords de l'Adour, où se tient le marché au bois et sur la [illegible]

Liste des Monuments historiques

[illegible]



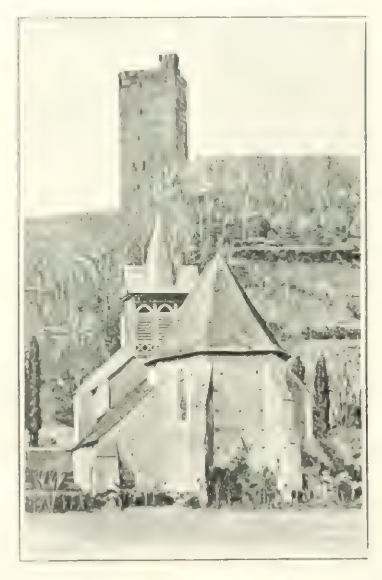
Htes PYRÉNÉES
Lieux remarquables
De 1000 à 2000 h
De 2000 à 5000 h
De 5000 à 10 000 h
De 10 000 à 50 000 h
Chins de fer à v. normale
étroite
Routes Nationales
Chemins de Gde Commun on
Limites de Départements
d'Arrondissements
de Cantons
Forêts
S. Préfect res
CT Cantons
10 Kil
G E R S
B SSES P Y R É N É E S
H A U T E G A R O N N E
E S P A G N E
TARBES
LOURDES
BAGNÈRES DE BIGORRE
Rabastens
Maubourguet
Lannemezan
Montrejeau
Vic en Bigorre
Ossun
Tournay
Argelès
Cauterets
Luz
Gavarnie
Campan
Arreau
Bordères Louron
Adour
GARONNE
P. de Montaigu
P. du Midi de Bagnères
Col du Tourmalet
P. de l'Espade
P. d'Arbizon
P. d'Aulon
Mt de Vielle
P. de Buderaous
P. d'Arrouyes
P. de Campbiel
Pic des Aiguillons
Pic d'Aret
P. de Bordalade
P. de Lustou
P. de Bacou
P. de Hourgade
P. de Batchimale
P. du Pt d'Oo
P. de l'Espade
Pt de Clarabide
P. de la Munia
Pt de Moudang
P. Léviste
Labas Blanc
P. du Midi de Viscos
Morne Cauterets
P. de Sarret
P. de Gabizos
Pic d'Ardiden
Pic de Balaïtous
Pic de Baccimaille
Port de Marcadau
Pic Estibaoude
P. de Soumaoule
VIGNEMALE
Pt de Plalaube
Pic de Lourdes
Pic Bernatoire
Pic de Saugué
Mt Herran
Pic Blanc
Pt de Gavarnie
Pic de Gabietou
Broche de Roland
Marboré
Cirque de Gavarnie
P. de Montaspet
M. Monne
E. Michiels de

Basses-Pyrénées

Nom — Situation



l'extrême pointe S.-O. de la France s'étend le département des Basses-Pyrénées, ainsi nommé [illegible] que les pics de la grande chaîne de la région méridionale de la France n'y atteignent qu'une hauteur peu élevée, relativement à celle des pics du département voisin des Hautes-Pyrénées. C'est l'un des [illegible] départements maritimes baignés par la Manche et l'océan Atlantique et l'un des [illegible] départements formant frontière avec l'Espagne. Il s'allonge à peu près en forme de triangle isocèle, dont la pointe ferait défaut. Son sommet se trouve à l'embouchure de la Bidassoa, sur l'océan Atlantique ; ce sommet tronqué est formé par la côte, qui s'étend de l'embouchure de l'Adour à celle de la Bidassoa. Au point de vue de l'étendue, il occupe le onzième rang. La base du triangle dépasse 102 kilom. à vol d'oiseau, du point commun aux trois départements du Gers, des Hautes et des Basses-Pyrénées au N.-E., jusqu'au Pas d'Aspe, à l'extrême pointe S.-E. De l'embouchure de l'Adour à la pointe N. de l'arrondissement de Pau, il y a environ 120 kilom.; de celle de la Bidassoa à la pointe S. de celui d'Oloron, il y en a 125.



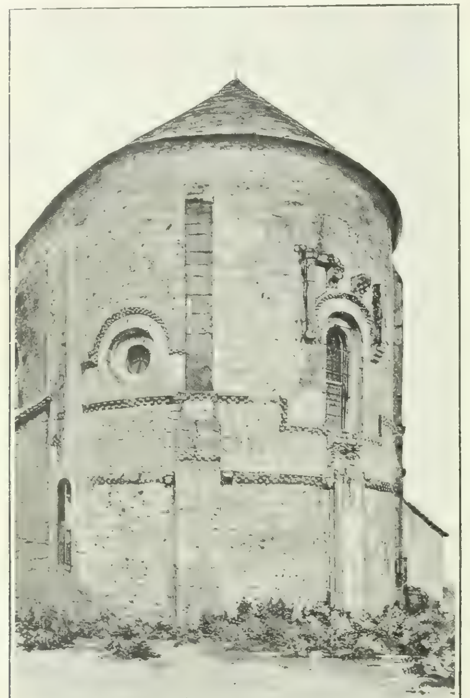
MONTANER. — [illegible]

Il a des limites naturelles : au N., l'Adour, une première fois, depuis son embouchure jusqu'au Boucau ; puis, une seconde fois, depuis un point en amont de Bayonne jusqu'au confluent des Gaves réunis de Pau et d'Oloron, deux kilom. des Gaves, quelques kilom. de la Bidouze, du Gave d'Oloron, du Gave de Pau, du ruisseau de la Taillade et de plusieurs autres ruisseaux insignifiants, une faible partie du cours du Gabas et du Larcis ; à l'E., plusieurs kilom. du Saget, du Bergons, du Larcis, du Louet, de l'Ouzom, du Gave de Pau. A partir du confluent du Brossou avec ce dernier, la limite commune aux deux départements des Hautes et des Basses-Pyrénées s'élève rapidement, par une ligne sinueuse, jusqu'au Pic de l'Esubette (1856 m.) et gagne la vallée du Layson, franchit le col de Saucède, atteint le Pic de Gabizos et le Pic de Mourrous sur la ligne de faîte séparant la France de l'Espagne. Au S. la frontière ne suit pas toujours jusqu'à l'océan Atlantique, à l'O., cette ligne de faîte, qui va en s'abaissant graduellement ; elle consiste parfois en quelques kilom. de plusieurs petits torrents, comme le

[illegible] au Val Carlos et à la pointe S.-O., en une dizaine de kilom. du cours de la Bidassoa. A l'O., enfin, l'océan Atlantique le borde sur 52 kilom.

Il est borné au N. par les départements des Landes et du Gers, à l'E. par celui des Hautes-Pyrénées, au S. par les provinces espagnoles d'Aragon et de Navarre ainsi que par le pays basque.

Il a été formé en 1790, pour les deux tiers de la surface environ, de la province de Béarn et pour le reste, de trois régions du pays basque français relevant de la Gascogne (*Labourd, basse Navarre, Soule*).



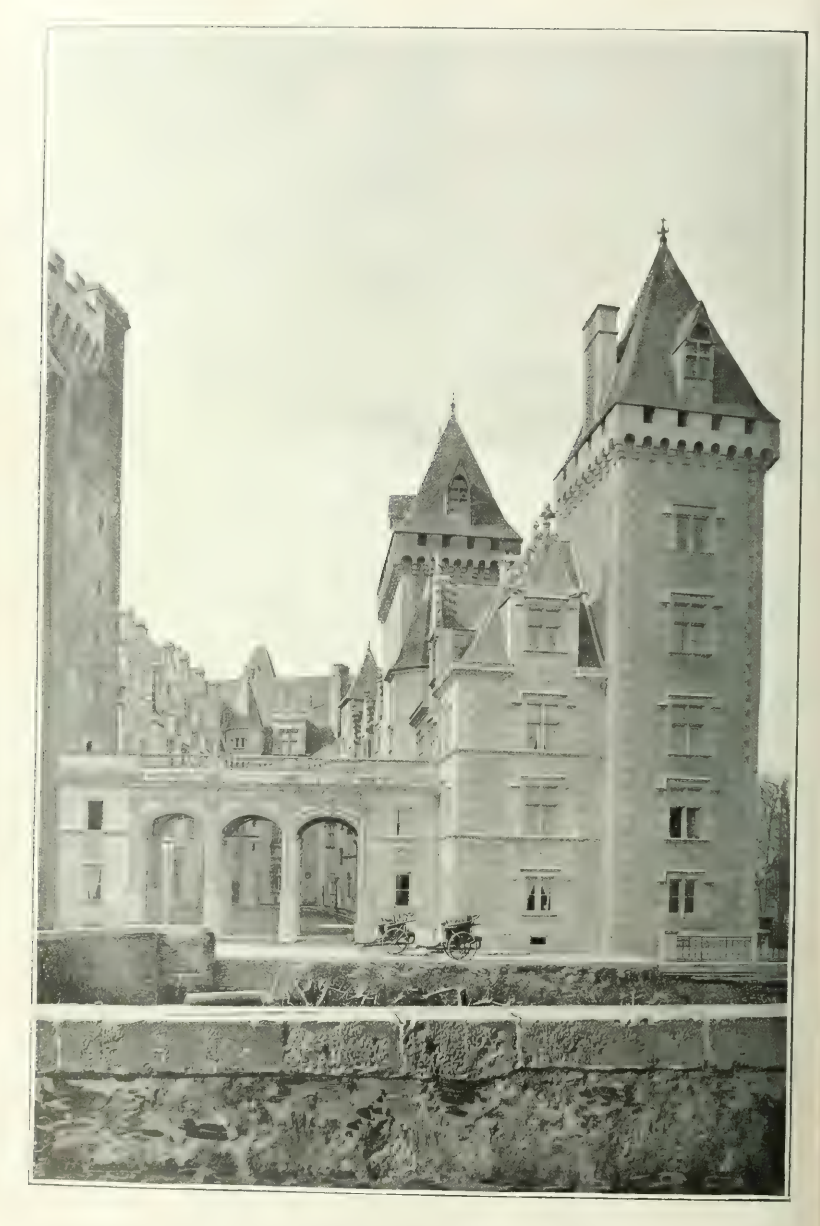
SIMACOURBE. — Église. Abside.

Histoire

C'est dans la vallée d'Ossau que se rencontrent les plus anciennes traces d'habitations du département : dans les grottes d'Arudy, de Ste-Colome, de Sordes, remontant à la période de l'âge du renne et dont on a exhumé des silex taillés, des débris et des objets divers. Les plus anciens monuments de l'âge de la pierre se trouvent aussi dans la même région. Ce sont les trois groupes de cromlechs de Bilhères : l'un près de la fontaine de Houndas, un autre près du ruisseau de l'Arriù-Beig, le troisième au quartier Courrège de Caüs ; puis, le cromlech de Louvie-Juzon, les dolmens de Buzy (*Calhau de Teberno*) et d'Escou. C'est sur le plateau s'étendant au N. de Pau que les tumuli apparaissent.

Suivant les historiens anciens, Strabon et Festus Avienus, les Ibères formèrent le premier peuple historique occupant le versant N. des Pyrénées ; la partie moyenne jusqu'à l'Atlantique fut habitée par les Aquitains unis aux Ibères, mais profondément distincts des Celtes, qui les firent passer dans la suite sous leur domination. Les Basques, dont la langue a de nombreuses analogies avec l'ancien aquitain, sont considérés aujourd'hui comme les descendants des Ibères. Ils occupent dans les arrondissements de Mauléon et de Bayonne les vallées du Saison, de la Bidouze, de la Nive et de la Nivelle. Le pic d'Anie, à l'E., marque la limite qui sépare leur pays du Béarn. On en compte encore 140 000 dans le département ayant gardé leur langue, l'*euskara*, leurs mœurs, leurs *fors* ou coutumes. Leur amour immodéré de l'indépendance, aujourd'hui comme autrefois, les porte à s'expatrier, principalement dans l'Amérique du Sud.

En 56 av. J.-C., un lieutenant de César, Crassus, soumit facilement les Aquitains qui, étrangers



PAU. — Entrée du Château.



LEMBEYE — [illegible]



MONTANER. — Donjon et fortifications.

[illegible]



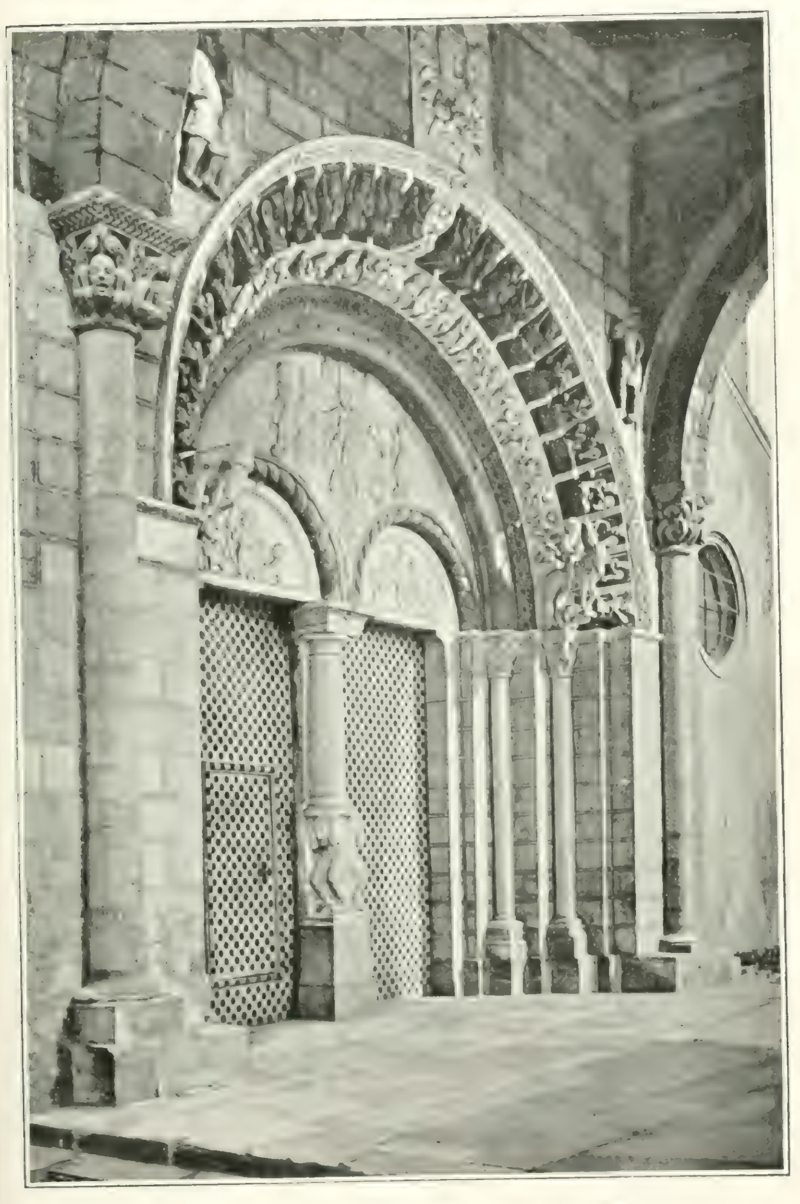
MONTANER — [illegible]

[illegible] (mosaïque du Pont d'Oly), à Taron-Sadiracq-Viellenave (dans l'église). Outre l'inscription [illegible] Le christianisme fut prêché au IVe s. Bayonne, dans le pays de Labourd, fut érigée en évêché. Lescar et Oloron devinrent aussi le siège d'autres évêchés.

De 407 à 409, les Alains, les Suèves et les Vandales ravagèrent le pays. A leur suite arrivèrent, quelques années après, les Wisigoths, qui prirent possession des terres abandonnées et fondèrent un royaume en 419. L'Aquitaine seconde leur appartint tout entière. Un de leurs rois, arien fanatique, Euric, persécuta les catholiques. Son successeur Alaric les laissa en paix, promulgua un code et mit tout en œuvre pour la prospérité matérielle du royaume. La bataille de Vouillé, gagnée par les Francs de Clovis sur les Wisigoths, anéantit le royaume de ces derniers et l'Aquitaine fut incorporée au royaume franc. Des comtes et des évêques la gouvernèrent. En 581 les Vascons chassés d'Espagne l'envahirent et s'en rendirent maîtres; mais, bientôt vaincus, ils se cantonnèrent dans le Labourd, la basse Navarre et la Soule, sous le gouvernement du duc Génialis. Sous Caribert, l'Aquitaine est érigée en royaume (630) et gouvernée par des ducs.



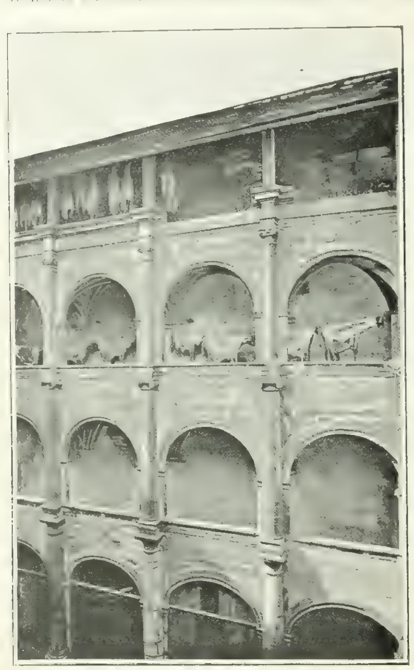
OLORON SAINTE MARIE. — Église Sainte Croix. Ensemble N. E.



OLORON-SAINTE-MARIE. — É[illegible]

[illegible] les Sarrasins la ravagent. Les Carolingiens entrent alors en lutte avec elle, et, après [illegible] la soumettent encore frémissante. Charlemagne l'érige en royaume qu'il laisse [illegible] à l'un de ses fils (778). Ce nouveau royaume dure jusqu'en 877, époque à laquelle il [illegible] à la monarchie franque. Vers le milieu du IXe s. arrivent les Normands, qui mettent à sac la région et séjournent à Bayonne. Ils apparaissent encore plusieurs fois, pillant et rançonnant les populations; ce n'est qu'en 980 qu'ils s'éloignent, à la suite du rude échec que leur avait fait subir le duc de Gascogne, Sanche Guillaume.

En 932, le duché d'Aquitaine appartient au comte de Toulouse, Raymond Pons. En 951, il est transféré au comte de Poitiers, Guillaume Tête d'Étoupes. Hugues Capet reçoit ensuite le titre de duc d'Aquitaine qui devient, à la disparition des Carolingiens, la propriété des comtes de Poitiers.



NAY. — Maison Carrée. Vue sur la cour.

Ce n'est qu'au début du IXe s. qu'apparaissent les vicomtes de Béarn. Au XIe s. les vicomtes de Béarn sont déjà des seigneurs d'importance. Ils ont obtenu des ducs de Gascogne leur propre indépendance : ils battent monnaie et rendent la justice. A partir de 1032 les ducs gascons n'existent plus. En 1070, la Gascogne (duché et comté) est conquise par Gui-Geoffroi ou Guillaume VII, duc d'Aquitaine. La vicomté de Béarn devient héréditaire; ses *fors* sont rédigés en 1080. Un conseil ou *cour maïour* l'administre de concert avec le vicomte, qui a prêté au préalable le serment de respecter les libertés de ses sujets. Presque tous ces seigneurs sont de rudes guerriers et des politiques habiles. Ils combattent les Maures en Espagne avec les rois d'Aragon. Ils s'occupent plus de l'Espagne que de la France. Les hôpitaux de Somport et de Gabas, construits à l'usage des pèlerins et des voyageurs dans les cols élevés des Pyrénées, sont dus à Gaston IV. Jaloux de leurs droits, les Béarnais ne souffrent pas qu'on y porte atteinte et plusieurs seigneurs, qui ont voulu se soustraire à l'obligation de les respecter, ont payé de leur vie l'oubli de leur serment. L'un de ces princes, Guillaume Raymond, dut accepter la perpétuité et l'hérédité de la charge de jurat dans la cour maïour. Il ne pouvait lever d'impôts qu'avec l'assentiment de son conseil.

Au début du XIIe s., Bayonne qui, avec tout le pays de Labourd et la Soule, était aux mains des ducs d'Aquitaine, prend de l'extension, grâce à l'octroi d'une charte d'affranchissement que le duc d'Aquitaine, Guillaume le Troubadour, avait fait à son évêque, Raymond de Martre (1120). La pêche et le commerce maritimes enrichissent la cité et, lorsque les Anglais sont maîtres du duché de Guyenne, les relations d'affaires entre Bayonne et la Grande-Bretagne prennent encore de l'extension. L'exportation des vins et des cuirs prend une grande importance. En 1216 une charte érige en commune Bayonne, qui possède un conseil de cent pairs; son maire dispose de la force militaire; il garde en dépôt les clefs de la ville et préside la cour de Justice.

A la mort de Gaston VII, le comte de Foix, Roger Bernard III, en épousant une de ses filles,

OLORON-SAINTE-MARIE — [illegible]

[illegible] dont une partie fut revendiquée par le comte d'Armagnac, époux de la seconde, ce qui devint l'origine d'une série de guerres qui remplirent le XIIIe et le XIVe s. L'un des successeurs de Bernard III, le célèbre Gaston Phœbus, un des plus grands hommes de guerre du XIVe s., dut à son prestige et à sa situation d'être tenu à l'écart des compétitions entre Français et Anglais. Ayant obtenu du roi de France la levée du séquestre sur le comté de Bigorre qui lui revenait, il prit parti pour les Français. Charles V lui donna le Languedoc à gouverner, charge que Charles VI lui retira, pour la confier au duc de Berry. Mais Gaston Phœbus avait su se faire aimer de ses sujets qui se révoltèrent; il eut la générosité, après la défaite de son rival près de Revel, de l'aider à reprendre sa situation en Languedoc. Le terrible guerrier, auquel l'histoire a plusieurs méfaits à reprocher, mourut subitement en 1391 à l'Hôpital-d'Orion. Il eut pour successeur Mathieu de Foix, qui laissa comme héritière, à sa mort survenue en 1398, sa sœur Isabelle, mariée au captal de Buch. Ce dernier occupait la fonction de sénéchal de Guyenne pour le compte des Anglais qu'il abandonna, préférant la possession du Béarn et l'amitié du roi de France. Il mourut en 1412. Son fils Jean, qui lui succéda comme capitaine général de Guyenne et de Languedoc, guerroya contre les Anglais pendant tout le règne de Charles VII, qui, en retour, lui promit de lever définitivement le séquestre mis sur le Bigorre depuis Philippe le Bel. C'est son fils Gaston IV qui, avec Dunois, enleva Bayonne aux Anglais en 1451, couronnant ainsi toute une série de succès remportés dans la région sur l'ennemi séculaire. Sous Louis XI, il se rendit encore maître du comté de Roussillon. C'est sa petite-fille, Catherine, qui succéda en 1485 à François Phœbus, son frère, mort à l'âge de seize ans, titulaire de la couronne de Navarre. Grâce à la faiblesse de son époux, Jean d'Albret, elle perdit bientôt son royaume, qui devint la proie du roi d'Aragon (1512). A l'avènement d'Henri d'Albret Ier, le royaume ne comprenait plus que le Béarn et la basse Navarre. Mais ce prince, avec l'éducation qu'il avait reçue, devint l'un des plus accomplis de son siècle. De même, avec le mariage qu'il allait contracter, il fut l'un des souverains les plus en vue de son temps. En 1525, il combattit à Pavie aux côtés de François Ier, dont il épousa la sœur, Marguerite de Valois, veuve du duc d'Alençon (1527). On sait de quel éclat brilla la cour de Béarn, où la Marguerite des Marguerites avait attiré tout ce que la littérature et les arts comptaient d'illustrations. Les *fors* du pays furent revisés par leurs soins. L'unique enfant qui leur resta, Jeanne d'Albret, épousa en 1548 Antoine de Bourbon. De leur union naquit au château de Pau, le 3 décembre 1553, Henri de Bourbon, qui devint dans la suite Henri IV, le plus populaire de nos rois. Élevé par une bonne nourrice campagnarde qui, avec l'assentiment d'une mère, austère calviniste, le laissa courir et grandir avec les petits paysans de son âge, il acquit ainsi de la vigueur et les prémices d'une bonne humeur qui ne se démentit jamais. Il perdit son père à l'âge de 9 ans. Sa mère, restée veuve, devint le ferme soutien des protestants. Le parti catholique en Béarn et en basse Navarre la combattit à outrance. En 1570 elle interdit, sans provoquer la moindre effervescence, l'exercice public de la religion catholique dans ses États. Elle mourut à Paris en 1572, alors qu'elle s'occupait du mariage de son fils avec la sœur du roi Charles IX, mariage plutôt de raison politique que de convenances personnelles. Henri, contraint d'abjurer, pour échapper au massacre de la Saint-Barthélemy, vécut en demi-captivité à la cour de Charles IX. Ayant réussi à s'en échapper, il se mit à la tête du parti protestant. A la mort du roi de France, Henri III, le triomphe de la cause de Henri de Navarre amena la solution des difficultés politiques et religieuses qui troublaient la France. Son avènement au trône rattacha à la couronne le Béarn et la basse Navarre, dont l'histoire particulière s'arrête à cette date (1589). — Dix ans plus tard l'exercice public de la religion catholique y fut rétabli. Un conseil d'État siégeait à Pau tandis qu'à Paris demeurait un secrétaire d'État. Jusqu'en 1619 le système administratif ne subit aucun changement; mais à partir de cette époque Louis XIII rétablit à Pau le parlement de Navarre sur ses anciennes bases, malgré l'opposition des parlements de Bordeaux et de Toulouse. Cet état de choses dura jusqu'à la Révolution.

En revenant en arrière, il nous faut encore signaler le siège subi en 1523 par la ville de Bayonne, pendant la captivité de François Ier à Madrid, contre une armée espagnole qui dut se retirer. Il n'en fut pas de même en 1814, car, après une résistance héroïque, la ville dut ouvrir ses portes aux Anglais. Enfin, rappelons que c'est à Saint-Jean-de-Luz que fut célébré en 1660 le mariage de Louis XIV avec l'infante Marie-Thérèse.

Géologie — Topographie

[illegible]
partie montagneuse enfin, qui occupe tout le S. et où l'on rencontre le point culminant, 2976 m. [illegible] Pyrénées.

[illegible]



[illegible]

[illegible] et aux escarpements superbes; plus au N. encore, surplombant les stations des Eaux-Bonnes et [illegible]

[illegible] d'Oloron à Canfranc (Espagne), que commande à d. et en amont d'Urdos le fort de Portalet, puis le *Pic d'Arlet* 2205 m., le *Pic de Borcq* 2105 m., le *Pic de Larraille*, qui se relève à 2525 m., le *Pic* [illegible] de 2000 m. et encadre tous les tributaires du Saison, qui passe au bas de Mauléon. Le *Pic d'Orhy* atteint 2017 m.; au delà la frontière traverse la forêt d'Iraty, puis celle d'Orion, atteint le ruisseau [illegible]



ORTHEZ. — Pont sur le Gave de Pau.

[illegible] des Faisans.

[illegible] Oloron, dans celles de Mauléon et de la Nive. Cambo possède une moraine.

Le granit apparait entre les Eaux-Chaudes et Gabas, au fond de la vallée d'Ossau. On ne le retrouve plus qu'au bord de l'océan en deux îlots au massif de Labourd (Montagne d'Ursoma [illegible]

Dans la vallée de la Nive, on trouve la dalle cambrienne au Pas-de-Roland. Le dévonien se montre dans la vallée d'Ossau; le carbonifère inférieur se signale par le calcaire noir du Pic du Midi d'Ossau. Les couches à empreintes végétales de la Rhune relèvent du houiller supérieur.

Ce sont les terrains crétacés qui occupent la plus grande étendue dans le département : leur [illegible] distance des deux, et venant mourir au S. de Bayonne. Tout le reste du département, au N., [illegible]

Hydrographie

Hydrographie maritime. Le littoral commence à l'embouchure de l'Adour, qui se termine aux jetées du Boucau, du haut desquelles on jouit du spectacle de la barre de l'Adour produite par l'opposition des vents dominants à la direction de l'embouchure, large de 500 m. environ. Le port de **Bayonne** se compose de la partie du lit de l'Adour comprise entre cette embouchure et le [illegible] et de la partie du lit de la Nive comprise entre son confluent avec l'Adour et le port St-Léon, à l'entrée de la ville, sur une longueur de 850 m. On le divise en quatre parties : 1° l'avant-port, d'une longueur de 2100 m. à partir de l'embouchure; 2° la rade, longue de 2520 m., à la suite, et qui finit à l'extrémité du quai des Allées Marines; 3° le port proprement dit, entre la rade et le Pont St-Esprit sur l'Adour, d'une part, et le premier pont sur la Nive, d'autre part, sur une longueur de 1750 m.; 4° enfin, deux arrière-ports : le premier, sur l'Adour, entre le pont Saint-Esprit et le pont de Pédenavarre, le deuxième sur la Nive, entre le Pont Mayou et le port St-Léon; ces deux arrière-ports ne sont accessibles qu'à la navigation fluviale. L'outillage comprend des voies ferrées, des appontements munis ou non de grues, un gril de carénage, une forme de radoub.

De la jetée de la rive g. de l'Adour jusqu'à la *Pointe Saint-Martin*, la côte, sablonneuse, se [illegible] pagnée en arrière par des landes boisées dont l'altitude ne dépasse pas 56 m. De la Pointe St-Martin à la *Pointe de Biarritz*, toute de roc, la distance à vol d'oiseau est de 2 kilom. La côte, très pittoresque, est bordée de falaises s'élevant jusqu'à 40 m., au sommet desquelles s'élèvent de fort belles villas enfouies dans la verdure; en bordure est la *Grande Plage* de **Biarritz**, une des plus mondaines de l'Europe et dont le port, fréquenté seulement par des embarcations de pêche et de plaisance, comprend d'une part deux bassins d'échouage (ensemble 47 ares) et un bassin à flot (7 ares), et d'autre part une rade dite Port-Neuf (50 ares) abritée très imparfaitement par une digue inachevée de 190 m. de longueur.

Au S. de la Pointe de Biarritz, abritant la *Côte des Basques*, la falaise se dirige toujours au S.-O., jusqu'à la crique de **Guéthary**, à 6 kilom. plus bas. Sur les hauteurs sont disséminées de jolies maisons blanches. Le port, fréquenté seulement par des embarcations de pêche, consiste en une crique naturelle défendue à l'O. par une digue de 90 m. et munie d'une cale de débarquement. Entre Biarritz et Guéthary se trouve la petite station de bains de mer de **Bidart**, au S. de laquelle débouche le ruisseau d'Ouhabia. De cette embouchure jusqu'à la *Pointe de Ste-Barbe*, la falaise se découpe en indentations abritant de petites anses pendant 7 kilom. De cette dernière pointe à celle que termine en face le *fort du Socoa* (1500 m.), s'étend en demi-cercle le port de

[illegible] Luz [illegible] compose d'une baie et de 2 ports d'échouage : celui de St-Jean-de-Luz [illegible] et celui de Socoa (1 hect. 85) à l'O. Au fond de la baie protégée par trois digues [illegible] La plage de St-Jean de Luz est fort belle et absolument sûre. Au large se trouve un plateau de rochers sur lesquels les vagues, énormes, viennent se briser avec fracas. De la pointe du Socoa à la *Pointe de Ste-Anne* la plage de sable est dominée par la falaise. Au delà de la pointe de Ste-Anne, une autre plage de sable fin s'étend en hémicycle jusqu'à la rive g. de la Bidassoa. En arrière de *Hendaye-Plage* à l'état embryonnaire, s'élève **Hendaye**, station assez fréquentée de bains de mer et petit port de pêche. La Bidassoa sépare la France de l'Espagne; sur l'autre rive, en face Hendaye, est la curieuse et vieille cité espagnole de **Fuenterrabia.**

Hydrographie fluviale. A l'exception de quelques ruisseaux nés en France et qui coulent sur le versant méridional des Pyrénées, toutes les eaux du département se rendent à l'océan Atlantique par un petit fleuve côtier, l'Adour, et par deux autres rivières côtières moins considérables : la Nivelle et la Bidassoa.

L'*Adour*, qui a sa source dans le département des Hautes-Pyrénées, traverse l'extrême pointe S.-O. du département du Gers, passe dans celui des Landes, dont il arrose la partie méridionale et qu'il sépare de celui des Basses-Pyrénées à deux reprises : une première fois pendant une vingtaine de kilom. à partir du Bec du Gave et une seconde fois à son embouchure. Tous les affluents qui arrosent le département lui parviennent donc par sa rive g.

Par l'Echez, qui ne touche même pas le département, il reçoit : la *Géline*, qui sert pendant 4 kilom. environ de limite commune aux deux départements des Hautes et des Basses-Pyrénées; la *Luzerte*, qui a sa source au N.-E. de Ger; le *Lys*, qui commence au S. du même village et arrose Montaner. Puis il recueille successivement le *Louet*, venu de l'enclave la plus méridionale des Hautes-Pyrénées, qu'entoure le département des Basses-Pyrénées; — le *Bergons*, qui a sa source à l'E. de Moncaup; — le *Saget*, qui sert de limite commune aux Hautes et aux Basses-Pyrénées; — le *Larcis*, grossi (rive g.) du *Lizau*, puis des deux *Lées*; — le *Gabas*, descendu des landes d'Ossun; — le *Louts*, né au S.-E. de Thèze; — le *Luy*, réunion dans le département des Landes, du *Luy-de-France*, qui circule dans une petite vallée agreste et passe au bas de Morlaàs puis de Thèze et du *Luy-de-Béarn*, coulant plus à l'O. en contournant au N.-E. la lande du Pont-Long; ces deux rivières recueillent des ruisseaux peu abondants, surtout en été, quoique leur cours soit assez étendu dans le département qui nous occupe. Tous les affluents dont nous venons de parler parviennent à l'Adour en dehors du département des Basses-Pyrénées; il n'en est pas de même de ceux qui vont suivre. Le *Gave de Pau*, cours d'eau le plus important du département, vient des Hautes-Pyrénées; descendu des glaciers de Gavarnie, il coule rapide, avec abondance, pénètre par 312 m. dans celui des Basses-Pyrénées, en prenant la direction N.-O., glisse sous le pittoresque pont de Bétharram, laisse Nay sur sa rive g., passe au pied de la terrasse de Pau, arrose Orthez, où son cours devient accidenté, quitte ensuite le département pour celui des Landes, dans lequel lui arrive, en amont de Peyrehorade, le *Gave d'Oloron*; ainsi augmenté, il vient toucher par sa rive g. le département des Basses-Pyrénées pendant les trois derniers kilom. de son cours et rencontre ensuite l'Adour, dont il triple au moins le volume. La pointe formée par le confluent se nomme Bec du Gave. Le Gave de Pau reçoit successivement : (rive g.) le *Louzon*, qui descend du Pic de Gabizos et le *Bées*, dont les eaux lui parviennent en amont de Nay; (rive d.) l'*Ousse*, qui traverse le plateau de Pontacq et lui parvient aux portes et en amont de Pau; (rive g.) le *Soust*, qui traverse Jurançon, en face de Pau et le *Néez*, son voisin, grossi des pertes du Gave d'Ossau, puis, plus loin et toujours par la même rive, le *ruisseau des Hies*, la *Bayse*, qui baigne Lasseube, le *Luzoué*, le *Geü*, qui passe au bas de Lagor; (rive d.) la *Geüle*, qui coule au S. du plateau de Chalosse et laisse Arthez à 3 kilom. de sa rive d.; (rive g.) en aval d'Orthez, le *Loo* et quelques autres ruisseaux parallèles à ce dernier. Son plus fort affluent, le *Gave d'Oloron*, formé de la réunion à Oloron du *Gave d'Ossau* et du *Gave d'Aspe*, lui parvient à 10 kilom. en amont du Bec du Gave.

Le *Gave d'Ossau*, qui naît sous le nom de *Gave de Bious*, au S. du Pic des Moines, recueille dans son cours supérieur : (rive d.) le *Gave de Brousset*; le *Soussouéou*, qui sort du lac d'Artouste; (rive g.) le *Gée*; (rive d.) la *Sourde*, grossie du *Valentin*, torrent des Eaux-Bonnes, dont le voisinage est entouré de belles cascades; puis, après avoir frôlé Laruns, il descend au N., contourne Arudy et se dirige vers le N.-O. ; parvenu à Oloron, il y rencontre (rive g.) le *Gave d'Aspe*, qui



L'HOPITAL-SAINT-BLAISE. — [illegible]

[illegible] de Ste-Croix, la vieille cité féodale d'Oloron, la plus intéressante à parcourir.

Le *Gave d'Aspe*, qui sort d'un vallon espagnol dominant le Pas-d'Aspe, descend au N. en traversant une gorge étroite que commande le fort du Portalet; en aval de ce dernier, il recueille (rive g.) le *Bélonce* et le *Gave de Lescun*, que gonflent plusieurs petits torrents; en aval, au confluent (rive d.) de la *Berthe* qui traverse Accous, il forme quelques îles, reçoit (rive g.) le *Malagar* et l'*Arrieq*, de nouveau s'engage dans une gorge resserrée jusqu'un peu en amont de Lurbe où il s'augmente (rive g.) du *Lourdios*; plus bas, il hume le *Lourtau* et gagne le *Gave d'Ossau*.

A peine formé de la réunion de ces deux gaves, le Gave d'Oloron recueille : (rive d.) l'*Escou*, (rive g.) le *Vert*, (rive d.) l'*Auronce* et le *Joos*, touche Navarrenx, qui a conservé une partie de ses fortifications du XVe s., boit (rive g.) le *Lausset*, passe au pied de la pittoresque Sauveterre-de-Béarn et augmente fortement son étiage par l'apport des eaux du *Saison*. Ce dernier, qui descend du pic d'Orhy, se grossit (rive g.) de l'*Uhaïxa* et (rive d.) de l'*Uhaïtça*, venu de Sainte-Engrâce, arrose Tardets-Sorholus, en aval duquel lui parviennent : (rive g.) l'*Apphoura*, puis l'*Arangorève* et sépare Mauléon de son faubourg de Licharre. Avant de rejoindre le Gave de Pau, le Gave d'Oloron reçoit encore (rive d.) le *Saleys*, la rivière de Salies. En aval du Gave, l'Adour absorbe en outre dans le département : la *Bidouze*, qui vient du pays basque, baigne St-Palais, où lui parvient (rive g.) la *Joyeuse*, formée de deux bras dont le plus septentrional passe près d'Iholdy, arrose Bidache, où elle se gonfle (rive g.) du *Lihoury*; — la *Joyeuse*, nommée aussi *Aran*, qui frôle la Bastide-Clairence; — l'*Ardanavary*, dont la navigabilité est utilisée pour le transport des sels de Briscous; — la *Nive*, la plus belle rivière du pays basque, qui arrose St-Jean-Pied-de-Port et, un peu en aval de cette place forte, reçoit (rive d.) la *Nive de Laurhibare*, (rive g.) la *Nive d'Arnéguy*, née en Espagne, (rive g.) la *Nive des Aldudes*, qui baigne St-Etienne-de-Baïgorry; après avoir touché Cambo et arrosé Ustaritz, où elle forme des îlots, la Nive s'attarde en serpentant à travers des prairies et embellit Bayonne, où elle gagne l'Adour.

En dessous de ce dernier fleuve, les autres rivières côtières sont la *Nivelle* et la *Bidassoa*. La première, formée de deux rivières, espagnoles d'origine, tombe dans la baie de St-Jean-de-Luz à 1500 m. en amont de l'*Ouatxin*, dont l'embouchure se trouve en dessous du fort du Socoa. Quant à la *Bidassoa*, surtout espagnole, elle n'appartient à la France que par la rive g. et débouche en un estuaire compris entre la Pointe Ste-Anne sur la rive d. et le Cap de Higuer, sur la rive g.

Lacs. Les lacs sont nombreux, mais de peu d'étendue. On en trouve surtout dans la région située autour du Gabizos; ils remplissent des cuvettes de granit à l'altitude de 2000 m. Citons ceux d'*Aule*, d'*Ayous*, d'*Isabe*, d'*Artouste*, aux environs des Eaux-Bonnes. On en trouve aussi aux environs de la Bastide-Villefranche de tout petits. Citons enfin ceux de *Mouriscot*, de *Brindos* et *Marion*, autour de Bayonne et de Biarritz.

Sources minérales. Au 31 décembre 1900 on comptait 48 sources minérales, dont 22 autorisées, réparties dans 20 établissements.

Citons : la source *Vieille* (32°), 6 autres sources thermales sulfurées sodiques et calciques et une source froide (13°) aux **Eaux-Bonnes**; 7 sources thermales sulfurées sodiques (24° 35 à 36° 25) et la source *Mincielle*, froide (10° 6) aux **Eaux-Chaudes**; une source sulfureuse (22°) carbonatée calcique et sulfatée calcique ainsi qu'une source ferrugineuse froide (15°) à **Cambo-les-Bains**; les trois sources d'eau salée (source du *Bayaà*, chlorurée sodique, bromo-iodurée forte) de **Salies-de-Béarn**; les 5 sources ferrugineuses froides, sulfatées ou sulfurées calciques (sources des *Arceaux* (14°), du *Chemin*, *Bazin* (12° 8), *Tillot* (12° 2), du *Pêcheur* (13° 6) de **Saint-Christau**. A côté de ces sources exploitées dans des établissements parfaitement installés, nommons en outre les sources ferrugineuses d'**Accous**, d'**Aydius**, de **Gan**, de **Lescun**, de **Rébénacq** (2); la source silicatée sodique et potassique d'**Aussurucq**; la source sulfurée sodique de **Bedous**; les 2 sources ferrugineuses et sulfurées calciques et sodiques de **Labets-Biscay**; la source alcaline ferrugineuse de **Lacarry**; la source sulfureuse sodique de **Mauléon**; la source alcaline gazeuse d'**Ogeü**; la source chlorurée sodique d'**Oraàs**; la source sulfo-arsénicale, bitumineuse-iodurée de **Saint-Boès**; les 2 sources bicarbonatées calciques de **Sarrance** et enfin les 2 sources identiques de **Sévignacq**.

Climat

Le département est classé sous l'influence du climat *girondin*; mais on saisit aisément la



[illegible]

[illegible] qu'il comporte avec l'altitude qui varie de 0 m. à 2976 m. C'est l'un des [illegible] Les vents d'O. y poussent les nuées du golfe de Gascogne qui laissent échapper des pluies abondantes et fréquentes, avec lesquelles les rayons d'un soleil chaud et brillant font d'heureuses diversions. La hauteur moyenne annuelle de la pluie varie de 1 m. 20 à 1 m. 50 sur la côte, vers la Bidassoa; elle atteint seulement 0 m. 85 à Pau, 1 m. à Orthez et dépasse 2 m. sur les sommets des Pyrénées.

La température va en s'abaissant du littoral à la montagne. La moyenne annuelle à Pau, qui jouit d'un climat doux et calme, justement recherché, est de 13° 59. C'est l'automne qui est la plus belle saison; l'été est généralement beau et tempéré, le printemps pluvieux; l'hiver est rude sur les landes de Pont-Long.

Divisions administratives

ÉTENDUE : 762.265 hectares (cadastre). POPULATION (1901) : 426.347 habitants.

		Arrondissements	Cantons	Communes
Préfecture :	PAU	1	11	185
Sous-Préfectures	*Bayonne*	1	9	55
	Mauléon	1	6	107
	Oloron	1	8	79
	Orthez	1	7	155
		Total. . 5	Total. . 41	Total. . 559

LISTE DES CANTONS

Pau . . . . . Garlin, Lembeye, Lescar, Montaner, Morlaàs, Nay (E.), Nay (O.), Pau (E.), Pau (O.), Pontacq, Thèze.

Bayonne . . . Bayonne (N.-E.), Bayonne (N.-O.), Biarritz, Bidache, Espelette, Hasparren, Labastide-Clairence, Saint-Jean-de-Luz, Ustaritz.

Mauléon . . . Iholdy, Mauléon, Saint-Étienne-de-Baïgorry, Saint-Jean-Pied-de-Port, Saint-Palais, Tardets.

Oloron . . . . Accous, Aramits, Arudy, Laruns, Lasseube, Monein, Oloron-Sainte-Marie (E.), Oloron-Sainte-Marie (O.).

Orthez . . . . Arthez, Arzacq, Lagor, Navarrenx, Orthez, Salies, Sauveterre.

CULTES. Culte catholique. *Évêché* : Bayonne, érigé au IVe s., suffragant d'Auch. Supprimé en 1790, alors qu'il comprenait les trois départements des Basses-Pyrénées, des Hautes-Pyrénées et des Landes, ce diocèse fut rétabli en 1802 comme suffragant de Toulouse et réduit en 1817 au seul département des Basses-Pyrénées; il comprend les anciens diocèses de Bayonne, de Lescar, d'Oloron et une partie de l'ancien diocèse de Dax. Il compte 43 cures, 450 succursales et 82 vicariats rétribués. Bayonne possède un séminaire diocésain.

Les principaux pèlerinages sont ceux de N.-D. de Bétharram, N.-D.-de-Piétat à Pardies, N.-D. de Sarrance dans la vallée d'Aspe et N.-D. de Bon-Secours à Escot. **Culte protestant.** On compte environ 5000 adhérents au culte réformé ou à l'union des églises évangéliques libres qui ont des églises à Pau, à Orthez et dans quelques autres annexes : Lagor, Puyoô, Salies, Maslacq, etc. Les réformés se rattachent au consistoire d'Orthez, qui fait partie de la 9e circonscription synodale. **Culte israélite.** On compte environ 1200 israélites de souche portugaise, rattachés à la circonscription consistoriale de Bayonne.

ARMÉE. Le département ressortit à la 18e région militaire, qui compte 5 départements et 8 subdivisions de région, dont 2, celles de Pau et de Bayonne lui appartiennent. Les troupes qui en font partie sont rattachées au 18e corps d'armée dont le chef-lieu est **Bordeaux**. La garnison de **Bayonne** comprend 1 régiment d'infanterie et des batteries d'artillerie à pied; celle de **Pau** 1 régiment d'infanterie; celle du **Portalet**, 1 compagnie d'infanterie et celle de **St-Jean-Pied-de-Port**, 2 compagnies d'infanterie. Le département ressortit en outre à la 18e légion de gendarmerie.

Ouvrages militaires. Le département compte les places fortes de **Bayonne**, sur la rive g. de l'Adour avec la citadelle de St-Esprit sur la rive d. et de **St-Jean-Pied-de-Port**, qui barre la vallée de la Nive, ainsi que le fort du **Portalet** ou d'Urdos, qui commande la vallée d'Aspe.

SAINTE-ENGRACE. — [illegible]



ORTHEZ — Tour de Moncade.

Marine. [illegible] **Rochefort** [illegible]

JUSTICE. [illegible] Cour d'appel de **Pau** [illegible] Tribunal de 1re instance [illegible] Cour d'assises [illegible] Tribunal de commerce [illegible] Justice de paix [illegible]

INSTRUCTION PUBLIQUE. [illegible] Académie de Bordeaux [illegible]

[illegible] Lycée [illegible] les cours secondaires [illegible] petit séminaire [illegible] des établissements libres [illegible]

L'enseignement [illegible] école normale d'instituteurs [illegible] annexe) de Lescar et à l'école normale d'institutrices (avec école primaire et école maternelle annexes) de Pau [illegible] écoles primaires supérieures [illegible] des cours complémentaires [illegible] pensionnats primaires [illegible]

Le département ressortit en outre [illegible]

Agriculture

La constitution orographique du département [illegible] partie S., de vastes étendues de terres incultes, de landes ou *touyas* couvertes d'ajoncs et de fougères, [illegible]

Au premier rang des céréales, [illegible] tante. On compte plus de 60 000 hectares de prairies naturelles. La culture des plantes industrielles ne comprend que le lin; citons encore celle de la pomme de terre et des légumineuses.

La vigne a occupé 17 500 hectares et a produit [illegible] rien produit. La culture fruitière prospère également dans le département. En 1900, on a récolté 19 800 quintaux de châtaignes, [illegible]

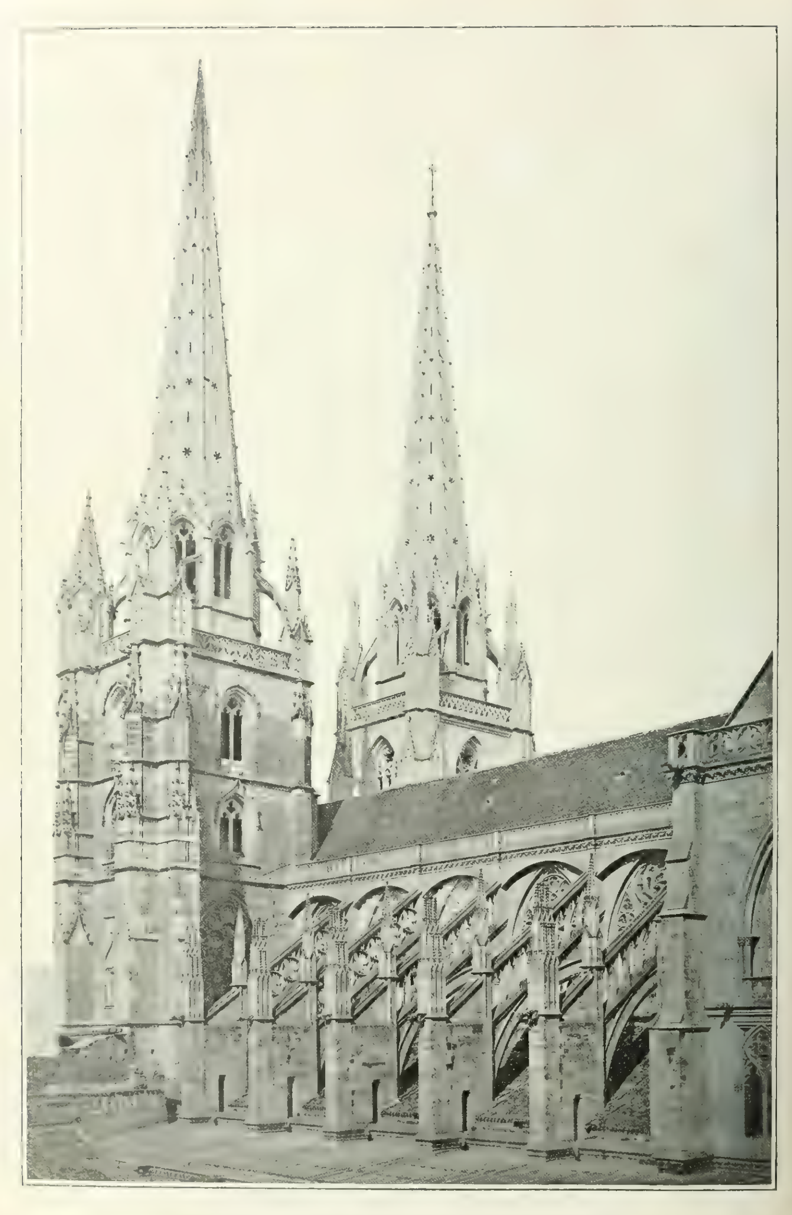
Au 1er janvier 1901, il y avait 58 126 hect. 22 de terrains communaux soumis au régime forestier.

Au 31 décembre 1900, il existait 25 850 animaux d'espèce chevaline, 5280 d'espèce mulassière et 14 620 d'espèce asine. Le département possédait 21 stations de monte et des concours de poulinières et de pouliches ont eu lieu à Oloron, Mauléon, Orthez, Bidache et Pau. La race ovine, représentée par la race d'Urt et par des races béarnaises et basquaises, comptait, la même année, 217 760 têtes, parmi lesquelles 22 500 bœufs de travail, 1050 à l'engrais et 115 500 vaches, ayant fourni 256 000 hectolitres de lait. Une partie de ce lait a été utilisée par la fruitière de Bedous, qui a manipulé dans l'année 61 500 litres de lait et fabriqué 6600 kilogrammes de fromages. L'espèce ovine, de race pyrénéenne, était représentée par 596 400 animaux dont 510 000 tondus ont donné 7500 quintaux de laine. L'espèce porcine comptait 152 000 animaux, de race béarnaise, élevés en vue de la production des jambons et l'espèce caprine 14 500 animaux. Enfin, 7500 ruches en activité ont produit 25 500 kilogr. de miel et 7500 kilogr. de cire.

Le département possède [illegible] Outre les champs d'expériences [illegible] à Pau et une pépinière départementale à Lembeye.

Industrie

Au 31 décembre 1901, [illegible] sant de 145 machines à vapeur d'une force totale de 4674 chevaux-vapeur. Sur ce nombre, 50



BAYONNE. — Cathédrale. Façade latérale S. Partie supérieure.



BAYONNE — [illegible]

[illegible] moulins possèdent 12 machines d'une force de 1188 chevaux-vapeur. Il n'est pas [illegible] compris dans ce relevé des établissements dépendant du ministère de la Guerre.

INDUSTRIES EXTRACTIVES. Sur les 30 concessions de **mines** qui existent dans le département, 19 seulement ont été exploitées en 1900. Ce sont, la mine de **cuivre** d'Aspeich et la mine de **fer** de la Bayonnette, n'ayant pas fourni de minerai à la consommation depuis leur réexploitation: les concessions de **sel gemme** ou d'eau salée de Brindos, Larralde, Annayaénia, Eyhartzia, Harretchia, les six concessions réunies de Briscous, Urcuit et St-Jouan, Gortiargue, Bidart, Salies-de-Béarn, Oràas. Outre 49 T. de sel gemme brut produites par la mine de Brindos, les salines du Gaz, de Villefranche, Harretchia (Mousserolles), Petit-Mouguerre, Urcuit, Urt, Salies et Oràas ont produit 19545 T. de sel raffiné.

Il n'y a aucune **minière** dans le département.

Des **tourbières** sont exploitées dans les communes d'Ogeü, Buzy, Buziet et Ste-Colome. Environ 15 ouvriers en ont extrait 450 m. c. en 1900.

Presque toutes les **carrières** sont à ciel ouvert. En 1900, on a extrait 8550 T. de pierre de taille et 65771 T. de moellons des carrières de Bidache, Came, Autevielle, Arudy, Rébénacq, Louvie-Juzon, Izeste, Oriule, Gan, St-Jean-de-Luz, Ciboure, Bruges, etc.; — 6820 T. de chaux grasse et 15550 T. de chaux hydraulique des carrières d'Orthez, Montaut, Lahonce, Bétracq, Sames; — 10394 T. de gypse des carrières de Carresse, Lahonce, Rébénacq, Lys, St-Pée-sur-Nivelle, Irouléguy; — 539000 ardoises des ardoisières de Bedous, Sarrance, Aydius, Lescun, Laruns, Bielle; 41506 T. de castine des carrières de Urt, Lahonce; — 1064 T. de grès pour pavés des carrières d'Ascain, de la Rhune; — 46654 T. de matériaux d'empierrement des carrières de Villefranque, Bassussary, St-Etienne-de-Baïgorry; — des marbres à Arudy, Izeste, Louvie-Juzon, Asson; des matériaux pour empierrement à Bidarray; — enfin, 80 T. de phosphate de chaux à Lescun, Borce, Osse et Accous. Orthez possède une usine à chaux; au Boucau, une autre usine utilise les scories et les laitiers des forges voisines, pour faire du ciment à prise lente.

INDUSTRIES AGRICOLES. La **minoterie** est la principale de ces industries; Pau, Jurançon, Orthez, Nay, Oloron, St-Jean-Pied-de-Port, St-Palais, possèdent des moulins. D'importantes **scieries** existent à Pau et à St-Palais; à Ossès, une autre scierie débite des bois de châtaignier qu'elle envoie ensuite dans d'autres usines pour être convertis en tanin et en matières tannantes. Dans un autre ordre d'idées, Orthez est le principal centre de la fabrication des **jambons** dits de Bayonne, salés avec le sel de Salies-de-Béarn; Orthez fabrique encore des **conserves alimentaires**; c'est de plus un centre important pour le commerce des foies de canard et de volailles grasses, dont la vente a surtout lieu en décembre et en janvier. Enfin, les **chocolateries** de Bayonne, de St-Palais et de St-Jean-Pied-de-Port sont réputées pour leurs produits.

INDUSTRIES MÉTALLURGIQUES. Ces industries ne comprennent guère que les ateliers de **chaudronnerie** de St-Palais.

INDUSTRIES CHIMIQUES. Le Boucau possède une fabrique de **superphosphates minéraux**, d'**engrais chimiques**, de **sulfates de fer** et de **cuivre**; une fabrique d'acides **sulfurique** et **nitrique**; des ateliers d'injection de **créosote** pour traverses de chemins de fer. Jurançon fabrique des **produits chimiques** et Pau des **bougies**.

INDUSTRIES TEXTILES. Oloron fabrique des **ceintures** basques ainsi que Nay, qui a aussi la spécialité des **bérets**, des **couvertures** de laine et des **tricots**.

INDUSTRIES DIVERSES. Au premier rang de ces industries vient celle des **cuirs**. Orthez possède plusieurs **tanneries**; St-Palais fabrique des **chaussures**, Pau des **gants**. Le **papier d'emballage** et de **cellulose** est fabriqué à Orthez; il y a également une **papeterie** à Montaut. Nay a une spécialité de **chapelets** pour les pèlerinages de la région. Enfin de nombreux ouvriers confectionnent des **espadrilles**; quelques maisons font des **makilas**, bâtons ferrés qu'on voit dans les mains de tous les Basques.

Commerce

Le commerce de ce département comprend, comme celui du département voisin des Hautes-Pyrénées, des échanges entre la région montagneuse et la plaine, échanges qui se traitent dans les foires et marchés des principales villes. Sous le rapport des voies de communication avec



[illegible] Basses-Pyrénées sont mieux traitées. Sans compter la route de Bayonne à Tolosa [illegible] sentiers très fréquentés des pays basques, deux routes carrossables [illegible], l'une par le Val Carlos, l'autre par la vallée d'Aspe. Le commerce de transit extérieur se fait surtout par Bayonne.

L'exportation comprend surtout des bois, des poteaux de mine, des minerais, des vins, du sel, des matières résineuses, etc. L'importation comprend surtout de la houille, des minerais, des phosphates, des grains, des laines, etc.

Le mouvement du port de Bayonne en 1900 comprenait 1240 navires à l'entrée et à la sortie, avec un tonnage de 767 675 T. La navigation fluviale était représentée, la même année, par 19 245 gabarres et 551 142 T. de marchandises. Le mouvement du port de St-Jean-de-Luz comprenait 221 navires (entrées et sorties) presque tous en relâche, portant 221 140 T. Les droits de douane et divers se sont élevés, la même année, à 5 067 552 fr. pour l'ensemble du département.

Ajoutons que la succursale de la Banque de France à Bayonne (avec Biarritz) a occupé le 27e rang sur 125, en 1901, avec un chiffre d'affaires de 80 576 000 fr.; la succursale de Pau (avec Oloron et Orthez) venait au 65e rang, avec un chiffre de 55 524 200 fr.

Bayonne possède une chambre de commerce dont le ressort embrasse tout le département.

Voies de communication

	kilom.
Chemins de fer (voie normale)	520.515
— (voie étroite)	8. »
Routes nationales	179.587
— départementales	695.527
— thermales	7.464
Chemins de grande communication	981.759
— d'intérêt commun	1 075.208
— vicinaux ordinaires	5 700.644

Rivières navigables	kilom.
Adour	24.764
Bidouze	18. »
Lihoury	1.500
Aran	11.
Ardanavy	5.
Nive	21. »
Nivelle	7. »
Bidassoa	9. »

Rivières flottables.	kilom.
Gave de Pau	92. »
— d'Oloron	64.
— de Mauléon	4. »
Nive	34. »

PAU, ville d'hiver mondaine et cosmopolite, qui donne à celui qui la voit pour la première fois l'impression d'une ville où la vie de plaisirs est large et facile et où tout semble fait pour le plaisir des yeux, est la véritable reine des Pyrénées. C'est par une belle fin de journée, calme et claire, que, de la célèbre *Terrasse*, il faut admirer la féerique vision des Pyrénées qui se dressent à l'horizon, tandis qu'aux pieds du spectateur, le Gave et ses îles séparent la ville du verdoyant faubourg de Jurançon, renommé pour ses vins capiteux; derrière lui, ce sont les promenades ombragées de la *Haute-Plante*, de la *Basse-Plante* et du *Parc*, qui mettent leur note verte, le *Château* et l'église *Saint-Martin* qui dressent, l'un ses tours, l'autre sa flèche; la *place Royale* et le *boulevard des Pyrénées* avec les belles façades de leurs hôtels et de leurs villas, plus loin, enfin, c'est le joli *Jardin Public*, ex-*Parc Beaumont*, orné de statues et au milieu duquel s'élève la tache blanche du luxueux *Palais d'Hiver*.

Au sortir de cette ville de rêve, le reste de Pau pourrait sembler peu attrayant si ses grandes voies, bien ouvertes et bien régulières, n'étaient parcourues par des cars électriques et animées d'une foule bien vivante. Nul monument ancien n'y attire l'attention. Près du *Palais de Justice*, construit de nos jours et précédé de quelques parterres, l'*église St-Jacques*, de style ogival, bien que moderne, élève deux flèches assez élégantes; l'intérieur renferme un buffet d'orgue et une chaire assez remarquables. L'*église St-Martin*, également moderne, ne présente de saillant, outre son sanctuaire, que des vitraux et quelques fresques. Derrière l'abside, un petit *square* donne accès sur le Boulevard des Pyrénées. Le plus ancien monument religieux de Pau est une *église* comprise entre le *Château* et l'*Hôtel Gassion*, et qui sert aujourd'hui d'école. Au fond de la *Place Royale*, l'*Hôtel de Ville*, sans grand caractère, renferme le *Théâtre*. La *Préfecture* n'a rien de saillant, de même que le *Lycée*, qui occupe, à l'O. du Parc Beaumont, les bâtiments de l'ancien collège des Jésuites. Sur le beau *cours Bosquet*, un *Musée* comprend plusieurs salles de peinture et de sculpture, des dessins et une collection numismatique. Au haut de la commerçante *rue Serviez*, en plein centre de la ville, la *Nouvelle Halle*, comprend, au premier étage de son vaste quadrilatère, une bibliothèque riche de 54 000 volumes.

[illegible]

BAYONNE, d'un aspect mi-espagnol, mi-français, s'étend à l'intérieur de ses fortifications sur [illegible] rudement franchissable. Quant à son mouvement industriel, il est nul.

[illegible] tour de l'église supérieure; les chapelles absidales sont à décoration polychrome et quelques-unes d'entre elles sont ornées de jolies toiles modernes. On y remarque en outre des *verrières* [illegible] La sacristie occupe une galerie d'un gracieux *cloître* XIIIe s., encore subsistant; la porte qui, de l'église y donne accès, est ornée de sculptures très fouillées. Dans le même quartier, le *Château-*[illegible] restes de *remparts romains*, dont on retrouve encore d'autres vestiges au S. de la ville, en bordure des fortifications modernes, dans la rue *Tour-du-Sault*, aux curieuses vieilles maisons. [illegible] s'ouvrant sur les glacis, est bordée de maisons d'aspect tout espagnol, peintes en rouge ou en jaune clair avec des volets ocre, brun ou vert foncé et couvertes de toits surplombant la rue. [illegible]

Entre le *Grand Bayonne* et le *Petit Bayonne*, la Nive étend ses pittoresques *quais des Basques*, *Galuperie*, etc., où l'on rencontre encore des maisons de style espagnol; ils sont réunis par plusieurs ponts : *pont militaire*, pont *Panneau*, voisin des *Halles* couvertes, pont *Marengo* et pont *Mayou*. Ce pont, le dernier jeté sur la Nive, fait suite au *Pont St Esprit*, également le dernier sur l'Adour et qui unit Bayonne au faubourg de St-Esprit; ils ne sont séparés que par le [illegible] fluent des deux rivières. Là, dans un quartier plus neuf, percé de rues plus régulières et plus larges, l'*église St-André*, sans intérêt et dont la seule curiosité est une *Assomption* du peintre Bonnat, s'élève près du *Château-Neuf* (XVe et XVIe s.), entouré de grands arbres et qui de nos jours sert de caserne et de prison. Dans un bel immeuble moderne on a installé une *bibliothèque* (25.000 volumes; 50 manuscrits) et un *Musée* contenant une collection de dessins et toiles de maîtres, des bronzes de Barye, des tapisseries, des objets anciens, etc., ayant appartenu à Bonnat, qui les a légués à Bayonne. Ce musée, actuellement encore en installation, renferme en outre des salles de peinture, de sculpture et des galeries d'histoire naturelle.

Les fortifications de Bayonne, plantées d'arbres, font une ceinture de verdure à la ville, qu'agrémente encore un petit *Jardin public*, devant l'hôpital militaire; en dehors de la ville, les *Allées Paulmy*, les *Allées Marines*, sont aussi de jolies promenades. Des courses de taureaux à l'espagnole sont souvent données dans les arènes. Le faubourg St-Esprit est dominé par l'ancienne *citadelle* de Vauban, qui sert de caserne. L'*église St-Esprit* est assez curieuse. Bayonne, [illegible]

MAULÉON, sur la rive d. du Saison, au pied même de la hauteur portant le vieux *Château*



Nég. Mandiboure

BIARRITZ. — Port des Pêcheurs

[illegible]
vieilles maisons qui montent vers le *Château*, d'où la vue s'étend sur toute la ville, et l'intérêt [illegible]

OLORON SAINTE MARIE [illegible]
deux gaves et dont le pied est baigné par eux, *Oloron* ou *Ste-Croix* est la vieille ville, encore [illegible] fond d'une place plantée de beaux platanes, l'*église Ste-Croix* offre une curieuse architecture à coupole centrale byzantine et un portail moderne auquel on accède par quelques marches. — [illegible] *Claire*, qui débouche sur l'autre rive en prolongement d'un *Jardin public*, le quartier *Ste-Marie* n'a d'intéressant que l'église du même nom. Commencée au XIe s., remaniée au XIVe et à la fin du XVe s., *Ste-Marie* était jadis cathédrale; son clocher s'élève au-dessus d'un beau porche.

Le *Palais épiscopal* n'offre plus qu'une *tour* (XIIIe s.) peu intéressante, faisant partie de l'*Hôpital*. L'*Hôtel de Ville* occupe l'une des *vieilles maisons* qui s'élèvent autour de l'église; sur la *Place Thiers*, au bout du *Pont-Ste-Marie*, la *Sous-Préfecture* est banale; en face d'elle, la curieuse *fontaine Ste-Marie*, après avoir coulé dans une sorte de petit bassin, se déverse dans le Gave, le long duquel s'étagent aussi d'anciennes *maisons*. — Enfin, sur la rive d. du *Gave d'Ossau*, s'étend la ville moderne, sans aucun intérêt: l'église *Notre-Dame* peut seule y être citée. La *halle* est un édifice insignifiant dont le premier étage est occupé par des services municipaux. Un *buste*, celui du poète béarnais *Xavier Navarrot*, s'élève enfin près de l'église Notre-Dame.

ORTHEZ, grand centre de la fabrication des jambons dits de Bayonne et marché important pour la vente des foies de canard et de volailles grasses, est une petite ville pittoresque, propre et animée. Établie sur la rive d. du Gave de Pau, elle est réunie à la rive g. par le curieux *Pont-Vieux* qui, par quatre arches (XIIIe et XIVe s.) franchit le lit rocheux du Gave et dont le centre est agrémenté d'une *tour*, recouverte malheureusement d'un toit moderne. Plusieurs [illegible] qu'habita Froissart, etc., comptent parmi les plus remarquables. Sur une hauteur, d'où l'on a une jolie vue sur la ville et les environs, la *Tour de Moncade* (XIIIe s.), entourée d'arbres, est, avec quelques restes de fortifications, ce qui subsiste du *Château* de Gaston VII; on y a installé un observatoire météorologique. L'*église St-Pierre* (XIIe et XIVe s.) est peu intéressante; son clocher est moderne; la *vieille halle* est voisine de l'abside; au N. la nouvelle *halle* renferme la *bibliothèque* populaire cantonale (2500 volumes). L'*Hôtel de Ville*, moderne, occupe l'un des côtés [illegible]

Liste des Monuments historiques

[illegible]	[illegible] et XIVe s.) et cloître (XIIIe s.).	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]		Château (XIVe s.).
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]		[illegible]
[illegible]	[illegible]	Pau	[illegible]
[illegible]	[illegible]	Ste Engrace	[illegible]
[illegible]	[illegible]	Sauveterre	[illegible]
[illegible]	[illegible]	—	[illegible]

B^sses PYRÉNÉES

BIARRITZ
BAYONNE
Peyrehorade
ORTHEZ
PAU
OLORON
Mauléon
St Palais
HASPARREN
Bidache
Pontacq
Laruns
la Rhune
P. Atchuria
P d'Anciague
St Etienne de Baigorry
P d'Urisès
P d'Adarca
P de Lohiluz
P de Lindux
P^des Escaliers
P d'Orby
Mt Gastellu
P d'Issarbe
P d'Arlas
P d'Anie
P^d Laristé
P de Labigouer
P. Rouge
P d'Arlet
P de Lasserons
P d'Aule
P de Marmourat
P des Moines
P du Midi d'Ossau
P. Mourrous
P. Arriel
P. Estibère
Mt de Ger
P de Gabizos
P. Lorry
P de Permayou
Somport
Pas d'Aspe

OCÉAN ATLANTIQUE
LANDES
GERS
HAUTES-PYRÉNÉES
PROVINCES BASQUES
NAVARRE
ARAGON
ESPAGNE

Lieux remarquables	Routes Depart^les et Thermales
De 1000 à 2000 h	Chemins de G^de Commun^ion
De 2000 à 5000 h	Limites d'États
De 5000 à 10 000 h	de Départements
De 10 000 à 20 000 h	d'Arrondissements
Chemins de fer à voie normale	de Cantons
étroite	S^s Préf^res, Cantons, Forêts
Routes Nationales	Échelle

E. Michiels del